

60,033

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

1864 — 1865.



NIMES,
DE L'IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET et C^{ie}
RUE PRADIER, 12

1866



Per 80
10 199

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 1 ^{er} mai 1865, par M. l'abbé Azaïs, président.....	5
Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard, lu en séance publique, le 25 août 1865, par M. L. Maurin, secrétaire-perpétuel.....	13
Notice sur M. J.-B.-Pierre Nicot, par le même.....	37
Notice sur Jean Reboul, par MM. J.-B.-P. Nicot et L. Maurin.....	70
Rapport sur le concours de 1865, par M. E. Gaspard.....	96

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

Interprétation d'un milliaire d'Auguste déposé au Musée de Narbonne, par M. A. Pelet.....	99
Note sur une mosaïque trouvée rue des Chassaintes, par le même.....	105
Note sur une nouvelle inscription aux dieux proxumes, par le même.....	107
Notes sur l'emploi des parfums dans les théâtres et dans les amphithéâtres antiques, par M. A. Aurès.....	108
Monuments de Tébessa. — Etude archéologique, par le même.....	114
Sur deux inscriptions de Nîmes, dont une inédite, offrant le nom de famille <i>Casuria</i> , par M. E. Germer-Durand....	124
Quatorze inscriptions romaines et une inscription inédite du moyen âge, provenant de l'ancien couvent des Augustins, par le même.....	130
Note sur un cercueil en plomb trouvé à Nîmes en 1865, par le même.....	161
Cotte de mailles trouvée dans le département de Vaucluse, par le même.....	164

	Pages.
Sur un glaive trouvé dans le Petit-Rhône, à Saint-Gilles (Gard), par M. A.-H. Révoil.....	166 .
Aperçu sur le système administratif et financier des travaux publics dans les provinces romaines, par M. L. Maurin...	169 . #
Découverte d'un nouvel exemplaire de la Table d'Abydos, par M. Eug. Arnaud.....	205 .
Fragments de Biographies académiques, par M. E. Germer-Durand.....	212 .
I. — Alexandre Vincens-Devillas.....	214
II. — Jean-César Vincens-Plauchut.....	259
III. — Jacques Vincens-Saint-Laurent.....	292
IV. — Suzanne Allut (M ^{me} Verdier).....	340

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, VOYAGES.

L'Andalousie, l'art arabe et le peintre Murillo, fragment d'un voyage en Espagne, par M. J. Salles.....	356 .
Observations grammaticales et philologiques, par M. Ch. Liotard.....	395 .
Sorrente, par M. Eug. Brun.....	419 .
Etude sur Phidias et les Grecs, par M. Albert Meynier....	429 .

POÉSIE.

La Jeune fille et le Rosier, fable, par M. J.-C. Bousquet...	449 .
Les deux Papillons, fable, par le même.....	451
Le Colporteur, par M. Ant. Bigot.....	453
Le vieux Mazet, par le même.....	456
La Mère et l'Enfant, ou la Prière exaucée, par M. C. Liquier.....	458
La Fête d'une Mère, par le même.....	460
Rome à Baïes, par M. Eug. Brun.....	464
Souvenirs et Regrets, par M. Daniel Grasset.....	473

SCIENCES.

Note sur un insecte nuisible à la vigne, par M. Plagniol....	481
Note sur la variation de la déclinaison magnétique à Nîmes, par le même.....	485

	Pages.
Analyse mathématique des mélanges ou battements réguliers de cartes , et curieuses récréations mathématiques qui en dérivent , par M. Thomas de Saint-Laurent	489
Observations météorologiques , par M. le baron Ch. d'Hombrès	547
<hr/>	
Résultats du concours ouvert en 1865	549
Programme du concours de 1866	549
Liste des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1864-65	551
Liste des Sociétés correspondantes	557
Tableau nominatif des Membres ordinaires et des Associés de l'Académie	564
Table des matières	572
Publications de l'Académie	575

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 1^{er} MAI 1865,

Par M. l'Abbé AZAÏS,

Président.

MESSIEURS,

Naguère un des savants professeurs d'une faculté voisine, que l'Académie du Gard a l'honneur de compter parmi ses membres, faisait entendre dans cette enceinte une voix qui vous est depuis longtemps connue; et, s'inspirant des souvenirs puisés dans nos annales, faisait passer sous nos yeux la brillante phalange de littérateurs, de poètes, d'érudits et d'antiquaires qui furent la gloire de Nîmes. Il nous montrait l'Académie du Gard recueillant les traditions littéraires de notre cité, les continuant avec amour

et conservant avec un soin pieux, comme un feu sacré, le culte des lettres et des sciences.

Messieurs, c'est sous le patronage de ces souvenirs que nous venons nous présenter devant vous. Vous nous permettrez de revendiquer la parenté glorieuse des noms qui ont jeté de l'éclat sur le passé de notre Compagnie : de Fléchier, qui nous a en quelque sorte donné le baptême, et qui aura bientôt parmi nous son historien ; des Jacques de La Baume, des Graverol, des Rochemore, des Roverié de Cabrières ; plus tard, des Jacques Deiron, des Guiran, des Saint-Cosme ; et, pour ajouter une fleur poétique à ce brillant faisceau, de l'illustre auteur des *Géorgiques du Midi*, Mme Verdier-Allut, qu'on a si bien surnommée la Muse champêtre de nos contrées. Ce sont là, Messieurs, nos ancêtres, et vous nous permettrez de nous abriter derrière ces noms aimés, qui sont à la fois l'honneur de la cité et le nôtre, afin d'avoir quelques droits à vos sympathies.

Ils nous ont légué un patrimoine dont nous savons tout le prix ; nous le conservons avec amour, et nous nous efforçons de nous montrer fidèles aux nobles traditions qu'ils nous ont laissées. Permettez-moi de vous dire que le riche héritage que nous avons reçu de nos pères n'a pas été dissipé. Nous pouvons ajouter quelques noms de plus à ceux de nos glorieux aïeux. Nous avons encore parmi nous, il y a un an, l'illustre poète dont la France entière redit les vers avec admiration et dont notre cité a si noblement porté le deuil, le poète-boulangier, si modeste et si populaire, « le poète inspiré de l'honneur et de la foi ». Il était un des nôtres ; et, si la ville de Nîmes honore sa mémoire,

L'Académie se plaît à l'entourer de tous les hommages de sa piété filiale.

Nous avons encore dans nos rangs un littérateur éminent, qui avait été, pendant près d'un demi siècle, l'âme et comme la voix de notre Compagnie, dont la parole sympathique et chaleureuse avait été si souvent applaudie dans nos séances publiques, et qui ajoutait à la belle couronne de ses cheveux blancs une autre couronne plus belle encore, celle de ses vertus aimables, des dons du cœur et des actes de dévouement d'une vie consacrée à bien faire, encore plus qu'à bien dire.

Permettez-moi de rappeler encore cet infatigable antiquaire, ce noble vétéran de l'archéologie, qui, dans ses patientes et laborieuses investigations, avait étudié tous nos monuments, interrogé tous ces débris de l'antiquité romaine, recueilli avec un soin pieux toutes ces inscriptions, et qui, par trente ans de travaux et de recherches, a formé ce précieux musée lapidaire qui demeurera comme un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de notre cité.

Je ne parle, Messieurs, que de ceux que nous avons hier parmi nous, et dont vous entendrez l'éloge dans nos séances publiques. Nous aimons à les saluer comme nos gloires, et nous les plaçons avec une respectueuse admiration dans ce sanctuaire domestique où sont inscrits les noms de nos ancêtres les plus illustres.

Malgré ces coups multipliés que la mort a frappés dans nos rangs, le flambeau qui brillait dans les mains de ceux que nous appelions nos maîtres n'est pas

éteint parmi nous. La poésie vit toujours au sein de notre Académie, et d'autres poètes forment comme un cortège d'honneur à la grande mémoire de notre cher Reboul. Vous entendrez bientôt quelques-uns d'entreux, et vous verrez que l'inspiration poétique les a visités de son souffle. La plume si souple et si élégante de notre secrétaire-perpétuel, qui savait répandre dans ses rapports tous les charmes du style avec tous les trésors d'une érudition brillante, est passée, comme vous le verrez par les lectures que vous allez entendre, dans plusieurs mains dignes de la porter. L'archéologie, quoiqu'en deuil, compte dans nos rangs de fervents disciples qui savent comprendre les monuments qui font l'orgueil de Nîmes, et qui savent aussi faire parler ces pierres qui sont muettes pour le vulgaire.

Au milieu de ce mouvement qui précipite, de nos jours, tout le monde vers la science; au milieu de ce grand réveil littéraire et scientifique qui, dans ces cours publics que nous devons à la généreuse initiative d'un ministre éminent, si dévoué à l'enseignement populaire, a attiré autour de la chaire des maîtres une foule avide d'apprendre et charmée des horizons nouveaux ouverts à son intelligence, l'Académie du Gard, dans l'ombre et le calme de ses réunions, applaudit à ces aspirations généreuses. Tout ce qui éclaire et « élève l'âme d'une nation »; tout ce qui fait pénétrer la lumière dans les esprits et la notion du devoir dans les consciences, elle le veut et l'encourage de ses sympathies les plus vives.

L'honorable ministre de l'instruction publique rapportait naguère une belle parole d'un Pape : « Les bel-

» les-lettres, disait Jules II, sont de l'argent aux ro-
» turiers, de l'or aux nobles, des diamants aux prin-
» ces ». Aujourd'hui, Messieurs, dans la république
des lettres, la roture est pour l'ignorance, la noblesse
est au vrai savoir; et, lorsque les princes eux-mêmes
consentent à entrer dans la vie littéraire, ils nes'abais-
sert pas, mais ils élèvent en quelque sorte leurs sujets
à la dignité de confrères. Nous savons tous combien
ils honorent les lettres, en leur consacrant des heures
que semblent réclamer les affaires de l'Europe et du
Nouveau-Monde, et la main puissante qui tient les
destinées d'un grand empire, n'est pas moins glorieuse
lorsqu'elle écrit la vie des grands hommes que lors-
qu'elle porte cette épée victorieuse de la France dont
les coups atteignent si loin.

Pour nous, Messieurs, nous aimons à honorer les
lettres, surtout lorsque les grands souverains donnent
eux-mêmes de tels exemples. Nous ne sommes pas,
il est vrai, le sanctuaire de la science : notre foyer est
plus modeste. Nous formons une sorte de famille lit-
téraire, vivant loin du bruit et de l'éclat, conservant
le culte des choses de l'intelligence, recueillant dans
son sein les lumières et les dévouements du pays, ap-
plaudissant aux nobles travaux de l'esprit, encourageant
les efforts généreux, sympathique à tout ce
qui est élevé, vraiment patriotique et sincèrement dé-
voué aux intérêts de la cité comme à ceux de la
France.

Nos réunions sont comme ce banquet dont parle
Platon dans ses dialogues : elles sont comme un vrai
banquet pour l'intelligence. Les lettres, la poésie, les
arts, nous donnent des fruits parfumés que nous sa-

vourons avec charme ; nous goûtons tout ce qu'il y a de plus suave dans les festins de la science, de plus délicieux dans ce contact des esprits qui se communiquent leurs clartés , de plus doux dans ces relations intimes où le cœur se livre tout entier.

Tout ce qui vit ici-bas, lumière physique et morale, sève des plantes et des esprits , a besoin de concentration et d'expansion. C'est par le contact et les communications actives que l'électricité des intelligences , comme celle des corps , circule , se développe et se manifeste au dehors. L'isolement et la solitude sont un principe d'affaiblissement et de ruine ; aussi , ces réunions deviennent-elles pour nous une source de vie féconde. Il se forme entre nous une entente cordiale ; les esprits se rapprochent , s'entendent , se comprennent , et sont tout étonnés quelquefois de trouver une harmonie intellectuelle là où ils redoutaient une opposition. Je trouve dans Platon un portrait que vous me permettrez d'appliquer à ceux que j'ai l'honneur d'avoir pour confrères :

« Toutes les fois, dit ce philosophe, que j'entends un homme discourir sur la vertu ou sur quelque science , et que cet homme est vertueux et digne du sujet qu'il traite, je me sens pénétré d'une grande joie en voyant que celui qui parle et les choses dont il parle sont dans une harmonie et une convenance parfaites ; il est pour moi un musicien habile, tirant les plus beaux accords , non d'une lyre , mais de sa propre vie , comme du plus mélodieux des instruments ».

Messieurs, cette joie si pure du philosophe grec , nous la partageons fraternellement au sein de notre Compagnie , et nous y connaissons cette noble harmo-

nie qui vient d'une vie studieuse, digne, et qui sait obéir avant tout à la loi du devoir.

Permettez-vous maintenant au prêtre de vous dire tout ce qu'il y a de bien dans ces rapprochements, dans ces fusions de nos intelligences et de nos cœurs ? Le titre que les bienveillants suffrages de l'Académie m'ont conféré, me permet d'avoir un pied dans le sanctuaire et un autre au milieu de vous, et de vous dire que la pensée qui préside à nos réunions, c'est l'alliance de la religion et de la science. A nos yeux, la science est naturellement chrétienne. L'étude que nous poursuivons, c'est celle du vrai, du bien et du beau ; et le bien, le vrai, le beau, sont une irradiation de Dieu dans nos intelligences et dans nos cœurs. Les lettres, la poésie, la science, sont, dit admirablement saint Augustin, comme une syllabe, comme un vers de ce grand poème, de cette divine épopée qui n'est autre que Dieu lui-même. *Magnum carmen cujusdam ineffabilis modulatoris*. C'est ainsi que nous aimons à comprendre la science pour lui donner toute sa fécondité. « L'air qui vient de ces hauteurs », disait Mme de Staël, vivifie toutes les pensées ». C'est cet air fortifiant qu'on respire au sein de notre Compagnie, et je puis dire qu'il fait du bien à nos âmes.

Vous dirai-je enfin, Messieurs, qu'il y a dans nos réunions quelque chose de meilleur que les contacts lumineux de la science, que le rapprochement des intelligences ? L'Écriture Sainte a dit : Les paroles qui sortent du cœur valent mieux que les dons : *Verbum melius quam datum*. Oui, Messieurs, il y a dans nos relations quelque chose de meilleur que les dons de

l'esprit, de meilleur que la science, quel que soit d'ailleurs son prix inestimable ; il y a quelque chose de plus intime, de plus chaud que la lumière intellectuelle : ce sont nos bonnes paroles de cœur, nos échanges vrais et sincères d'affection, et ces rapports où l'homme donne, sans s'en douter, quelque chose de lui-même. Les contacts du cœur sont encore plus précieux, plus doux et plus féconds que ceux de l'intelligence ; car ils donnent une chose qui vaut mieux que la science et que la lumière, ils donnent la partie la plus intime, la meilleure de l'âme.

COMPTE RENDU
DES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD,

Lu en séance publique du Conseil général, le Vendredi 25 août 1865,

Par M. L. MAURIN,

Secrétaire-perpétuel

MESSIEURS,

Il y a près d'un demi-siècle qu'un illustre vieillard adressait ces touchantes paroles à la foule attentive qui se pressait dans l'enceinte de l'Académie française :

« Cinquante ans se sont écoulés depuis ma réception à cette Académie. Ceux qui la composent présentement, je les ai tous vus entrer ici, tous naître dans le monde littéraire, et il n'y en a absolument aucun à la naissance duquel je n'aie contribué ».

Celui que vous étiez accoutumés à entendre tous les ans vous exposer les travaux de notre Académie, sans avoir les années de Fontenelle, pouvait parler de lui-même comme avait fait le neveu du grand Corneille. De là l'autorité légitime qui s'attachait à son langage.

Qui suis-je pour occuper sa place ?

Quels sont mes titres pour recueillir son héritage ?

Mes titres... je ne m'en connais qu'un, l'amitié dont m'honora Nicot.

Ce que je suis, grâce à cette amitié, l'un des plus anciens membres de l'Académie.

En m'appelant à le remplacer dans la mission du compte-rendu, mes confrères ont voulu donner un souvenir à sa mémoire; et, si je les en remercie, c'est plus pour lui que pour moi, qui sens, à cette heure, tout le poids d'une succession que son souvenir rend si difficile à porter.

Mais, Messieurs, comme, après tout, je ne voudrais pas me décharger de ce poids aux dépens de ceux qui m'écoutent, j'ai hâte d'aborder ma tâche, en abrégant pour vous la vaine précaution des formes dilatoires.

Il semble que le compte-rendu de nos travaux pourrait être ramené à cette pensée unique, qu'il doit résumer le mouvement intellectuel de notre pays pendant l'année qui vient de s'écouler. Vous ne trouverez pas la prétention excessive, si vous voulez bien reconnaître que notre Compagnie ne vit pas seulement de sa propre substance, mais encore qu'elle tend à attirer à elle et à s'assimiler tout ce qui se produit en dehors de sa sphère d'activité.

Comme il ne faudrait pas cependant affecter cette sorte de modestie des gens de taille ordinaire qui se baissent aux portes de peur de se heurter, je dirai tout franchement que l'action simultanée des membres de l'Académie est, en définitive, l'élément principal de ce mouvement intellectuel.

La zone dans laquelle s'exerce cette action n'a guère de limites variables, d'année en année, ainsi que vous allez en juger.

L'archéologie y occupe toujours un espace considérable; et il est aisé de le comprendre, car à elle se rat-

tache l'histoire du brillant passé de notre cité. Pour beaucoup de gens, l'archéologie c'est quelque chose qui ressemble à la science hermétique; car elle est à la poursuite de problèmes qui leur paraissent aussi insolubles que ceux dont Paracelse et ses émules cherchaient la solution. Le jugement est plus que sévère, il est injuste. Il est vrai que, lorsque l'archéologie sort des bornes de la constatation des faits monumentaux, si je puis ainsi parler, pour aborder la thèse des origines, elle entre dans le domaine des conjectures, et n'arrive pas, du premier coup du moins, à des solutions définitives; mais c'est une raison de plus pour remettre les questions à l'étude, et la tentative ne serait chimérique que si, au lieu de rencontrer le difficile, elle allait se heurter contre l'impossible.

Tel n'est pas le cas, Dieu merci! pour elle.

M. Pelet, dont l'ardente activité ne s'est reposée que dans la mort, a, jusqu'à sa dernière heure, continué à l'Académie ses précieuses communications. Jamais nous n'avons surpris chez lui le moindre symptôme de découragement, malgré quelques ennuis inévitables, fruit du temps, qui attache ses rides aux idées de l'homme, comme il en attache à son visage. Bien que ce ne soit pas le moment de retracer sa vie, toute consacrée à l'histoire lapidaire de nos contrées, je ne puis m'empêcher de jeter une fleur, en passant, sur sa tombe. Aussi je rechercherais volontiers l'occasion, si elle ne m'était offerte, de remercier publiquement M. Paradan, qui, en sa qualité de maire de Nîmes, a bien voulu prêter son concours à la proposition de l'Académie, due à l'initiative de M. de Castelnau, pour que le buste de notre confrère figurât dans le Musée qu'il a contribué à enrichir.

M. Pelet nous avait déjà lu trois notices, quand la mort l'a frappé, en février dernier : l'une d'elles concerne une mosaïque trouvée rue des Chassaintes, dans le sol fouillé pour la construction du théâtre des Variétés; l'autre, une inscription aux *dieux proxumes*, gravée sur un autel votif découvert, en décembre dernier, près d'une carrière du chemin d'Alais; la troisième, de beaucoup la plus importante, appartient à ce domaine controversable de l'archéologie dont je parlais tout à l'heure.

Il s'agit de l'interprétation des nombres gravés sur le milliaire du Musée de Narbonne. Le principal de ces nombres serait, suivant M. Pelet, l'indication de la distance du lieu où ce milliaire a été relevé au milliaire d'or qui était placé au centre du forum Jules, en suivant le parcours de la route d'Italie en Espagne, par les Alpes Cottiennes : explication qui nous a paru offrir tous les caractères non de la vraisemblance, mais de la certitude, et qu'on peut opposer à l'incrédulité des détracteurs de la science, comme un de ces victorieux résultats auxquels peut atteindre la sagacité persévérante de l'antiquaire.

M. Germer-Durand, qui met au service de cette science moins de hardiesse peut-être à aborder les questions problématiques, mais qui y apporte un savoir si étendu et si sûr, a proposé une interprétation nouvelle de l'inscription fragmentaire trouvée, en 1810, dans le déblaiement des Arènes. Selon lui, l'édifice auquel aurait appartenu cette pierre ne devait pas avoir pour date l'an 727 de Rome, comme on l'a cru jusqu'ici, puisque l'empereur Auguste y est qualifié de tribun du peuple, et qu'il est historiquement démontré que

cet empereur ne prit possession de la puissance tribunitienne que l'an 731.

Il a également proposé une leçon nouvelle de l'inscription relative aux constructeurs de la basilique, trouvée dans l'un des bassins de la Fontaine, et qui aurait été mal lue par Ménard.

Enfin nous lui devons encore deux travaux intéressants : l'un, une notice sous ce titre : *Nécropole gallo-romaine* ; l'autre, un rapport sur un écrit de philologie topographique de M. Houzé.

Il n'est peut-être aucun de mes auditeurs qui ne connaisse ce petit chemin contigu au grand chemin d'Arles, et le long duquel sont alignées tant de pierres tumulaires qu'on dirait une antique voie funéraire. C'est dans le champ borné par ces pierres que s'élevait l'ancienne église Sainte-Perpétue ; et ces pierres, avec bien d'autres sans doute qui ont disparu, avaient trouvé place dans la construction de cette église. Le soc de la charrue en ramène de temps en temps quelques-unes des profondeurs du sol où elles reposent, et c'est grâce à une découverte, opérée de la main du laboureur, qui ne la cherchait guère, que M. Germer-Durand a pu enrichir l'épigraphie de deux inscriptions nouvelles.

Son rapport sur l'ouvrage de M. Houzé lui a permis de signaler l'identité d'opinion qui existe entre celui-ci et notre ancien confrère, M. Ach. Colson, relativement à la finale *argues* qui se retrouve en un si grand nombre de noms de village du département, et que Ménard aurait traduite à tort par *ager*, maison de campagne. Il n'a pu prononcer le nom de Colson sans jeter un regard plein de tristesse sur l'Académie qui ne comptait plus guère aujourd'hui que douze à treize

survivants, parmi les membres qui, il y a quelques années à peine, écoutaient ce savant et modeste officier du 67^e dont la fin prématurée a été un deuil pour l'archéologie.

M. Révoil, soit qu'il ait été absorbé par la pratique brillante de son art, soit qu'il ait donné tous ses loisirs à sa grande composition de *l'Histoire de l'art roman dans le midi de la France*, ne nous a offert que quelques rapides et lumineuses observations sur l'origine d'époque d'un poignard trouvé, cet été, dans les atterrissements du bas Rhône.

M. Aurès, qui, dans une publication spéciale, a démontré, par les arguments d'une science irrésistible, combien on s'était mépris dans l'interprétation de certains passages de Vitruve, nous a initiés à de curieuses investigations sur les parfums dont les anciens faisaient usage dans les spectacles publics. Nous nous disions, en l'entendant, que nous, leurs descendants, nous étions moins favorisés qu'eux, nous cependant qui croyons jouir des avantages d'une civilisation plus raffinée; car non-seulement nous ne prenons pas la peine de répandre les bonnes odeurs dans les lieux d'amusement public, mais nous ne faisons nul effort pour en bannir les mauvaises. Celles-ci ont pris si absolument possession du milieu atmosphérique que nous respirons, qu'en vérité je ne sais s'il est même prudent de s'attaquer à elles.

Enfin, Messieurs, pour compléter cette page de nos travaux, permettez-moi d'ajouter que celui qui vous parle a essayé de démontrer que les monuments édifiés dans les provinces romaines, quand ils avaient une destination toute locale, comme un amphithéâtre ou un aqueduc, étaient l'œuvre des municipes et s'exécu-

taient à leurs frais, non à ceux du trésor impérial, qui n'y concourait guère que par quelques subventions.

Cet essai, bien que se rattachant à l'archéologie, appartient plutôt au domaine de l'histoire, et de là une transition toute naturelle m'amène à cette observation, que les travaux historiques ont été rares, cette année, parmi nous.

En dehors de l'Académie, il s'est publié, dans notre cité, un ouvrage fort remarquable et fort remarqué, l'*Histoire de Fléchier*, par M. l'abbé Delacroix. Mais bien que nous ne puissions revendiquer cette œuvre comme étant de notre patrimoine, elle est entrée chez nous par le rapport de M. l'abbé Azaïs ; et, grâce au soin modeste qu'a mis notre confrère à effacer sa personnalité derrière celle de l'auteur, nous avons pu apprécier pleinement le mérite de ses recherches, l'intérêt de son récit, la grâce aisée de son style plein d'élégance et de flexibilité.

Si le contingent et le variable sont le partage de l'histoire, l'universel et l'absolu sont celui de la philosophie. Il semble dès lors que celle-ci devrait échapper à la loi qui renouvelle incessamment les destinées de celle-là ; et cependant quelle mobilité dans les systèmes ! C'est bien à la philosophie qu'on pourrait appliquer ce vers du poète latin :

Quod petit spernit, repetit quod nuper omisit.

Néanmoins, il est bien vrai de dire que ces variations de système sont plus apparentes que réelles.

Depuis Platon et Aristote, qui ont tracé magistralement tous les deux, malgré la diversité de la forme, les deux grandes divisions de la science, nous ne voyons

pas de théorie, quelle que soit sa prétention à l'originalité créatrice, qui ne puisse être ramenée à l'une ou à l'autre de ces deux écoles fondamentales.

La philosophie est peu cultivée parmi nous, aujourd'hui du moins. Sans notre confrère non-résident, M. Pérès, qui nous associe de temps en temps à ses méditations, nous pourrions dire avec le poète :

L'arche sainte est muette et ne rend pas d'oracles.

Cette année, cet excellent confrère, qui apporte au développement de son système de *noologie* une foi si ardente, et qui, dans la candeur de sa conviction, croit avoir enfin trouvé le pacte d'alliance qui doit mettre fin à toutes les querelles d'école; cet excellent confrère, dis-je, nous a apporté lui-même un fragment de sa Grammaire générale.

On ne l'ignore pas, il n'est pas de question qui ait été plus souvent agitée que celle de l'origine du langage. Ici encore nous retrouvons la théorie de Platon, qui, dans le *Cratyle*, a soutenu que la parole est une faculté naturelle, développée graduellement avec la pensée et employant des signes en rapport avec les choses.

Au siècle dernier, Condillac, dans l'entraînement de son système, qui n'admettait qu'un mode unique d'acquérir la connaissance, la sensation, avait mis au compte du hasard la formation du langage. Un penseur célèbre, au commencement de ce siècle, n'avait cru, à son tour, pouvoir résoudre la difficulté qu'à l'aide de l'intervention divine, *dignus vindice nodus*.

L'opinion de M. Pérès, c'est que le langage est une création spontanée de l'esprit. Il vous semble, Mes-

sieurs, que c'est beaucoup dire; et peut-être encore n'est-ce pas assez dire!

Nul doute que l'esprit n'ait le principal rôle dans la formation du langage; mais il n'a pas le rôle unique, ce semble. La volonté, qui constitue le moi humain, n'y est-elle donc pour rien? Ne dépend-il pas toujours un peu d'elle d'attacher un certain sens à tels ou tels signes phonétiques?

Peut-être serait-il plus exact de dire que toutes les facultés de l'homme, l'organe, la volonté, l'intelligence, par leur action simultanée, concourent à la formation du langage!

Mais j'ai hâte, Messieurs, de quitter l'abstrait pour le concret. Comme moi sans doute, vous aimez mieux la région de la lumière que celle des ténèbres, ces ténèbres fussent-elles visibles comme celles de Milton, et comme s'efforce de les rendre telles la parole si facile, si maîtresse d'elle-même, si convaincue et surtout si désireuse de convaincre, de M. Pérès.

M. Arnaud, pasteur à Crest, nous a fait hommage d'un mémoire manuscrit sous ce titre : *Coup d'œil sur les langues sémitiques*. Nous sommes ici sur un terrain où il est plus aisé de s'orienter, le terrain historique; et peut-être que le vrai moyen de résoudre le problème de l'origine du langage serait de le traiter par l'analyse philologique, au lieu de l'aborder par la synthèse philosophique.

M. Vigié, dans le rapport dont il a accompagné la lecture de ce mémoire, tout en regrettant que son auteur n'ait pas fait usage des travaux de l'érudition allemande et se soit borné à n'interroger que les orientalistes français, a loué l'exactitude de ses recher-

ches, la netteté de ses idées et la gravité laborieuse de ses études.

Proposé par lui et agréé par l'Académie en qualité d'associé-correspondant, M. Arnaud nous a adressé une nouvelle œuvre, comme pour acquitter son droit de bienvenue. Il s'agit, dans celle-ci, de la découverte opérée par M. Mariette, égyptologue fort connu des savants, d'un nouvel exemplaire de la table d'Abydos. Sans entrer dans des détails que ne comporte ni le temps ni le lieu, disons que cette table fournit la confirmation des dynasties égyptiennes indiquées par l'historien Manéthon ; et espérons, avec M. Arnaud, qu'elle donnera la solution d'une controverse de vieille date sur le point de savoir si quelques unes de ces dynasties n'ont pas été contemporaines entre elles, au lieu de s'être produites successivement. Solution d'une importance plus générale qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord, si l'on considère qu'elle peut avoir pour résultat final de faire concorder la chronologie de l'histoire profane avec celle de l'histoire sacrée !

M. Viguié nous a encore entretenus d'un mémoire de M. Vaisse, sur le philosophe Vanini, moins intéressant par ses doctrines, assurément fort condamnables, que par sa fin, qui fut celle d'un martyr de la liberté de conscience.

Il nous a aussi entretenus d'un travail de M. Barry, notre confrère, dont le but est de réfuter une dissertation de M. du Mège, le savant archéologue de Toulouse, lequel avait cru trouver, dans quelques lettres tracées sur une pierre, l'indication d'un dieu *Eteoi*, qui aurait été adoré dans les Pyrénées. Suivant M. Barry, c'est le dieu Mithra et non le dieu *Eteoi* qu'il aurait fallu

lire. Une controverse s'est élevée au sein de l'Académie sur cette nouvelle interprétation ; et, malgré les pages étincelantes d'érudition, de verve et d'esprit de M. Barry, il faut dire que le dieu *Mithra* n'est pas sorti plus vivant de nos mains que le dieu *Eteoi* n'était sorti de celles de notre confrère.

Ajoutons, à la décharge de la philosophie, si coutumière du fait, quand il s'agit de renverser quelque autel, qu'elle n'a été pour rien dans cette exécution du dieu de l'Orient, et que l'archéologie a été l'unique coupable, si coupable il y a eu.

A l'instar de la philosophie, l'économie politique est un peu délaissée parmi nous. Jadis fort en honneur dans nos séances, cette science, qui traite de la production, de la répartition des produits et de leur consommation, ne compte plus guère que par quelques rares et trop rares communications de MM. de La Farelle et Pagézy.

Je rencontre ces deux noms réunis à l'occasion d'un travail que M. le baron de Rivière a adressé à l'Académie sous ce titre : *l'Etang de Berre et le bas Rhône considérés comme immenses ports de refuge*.

Recommandé par M. Pagézy, ce travail a, sur sa proposition, donné lieu à un rapport de M. de La Farelle.

La pensée de M. le baron de Rivière, c'est que le golfe du Lion fût neutralisé ;

Que l'étang de Berre et Bouc fussent convertis en arsenal et en port militaire ; que des stations fussent concédées sur tous les points du bas Rhône, considéré comme un vaste estuaire, aux nations étrangères, à l'imitation de ce qui s'est passé pour le port de Villefranche, entre la Russie et le gouvernement du

roi d'Italie. Le résultat des concessions serait d'attirer dans ces parages le transit du commerce de ces nations avec le Levant.

Frappée des idées généreuses et élevées de ce mémoire, que la parole autorisée de M. de La Farelle a mises en relief, l'Académie a décidé qu'un exemplaire en serait transmis à M. le Ministre des travaux publics sous son couvert, avec une lettre de son président, le signalant, comme une œuvre digne du plus sérieux examen, à une administration jalouse de ces améliorations qui ont pour elles le cachet de la grandeur et de l'utilité.

Notre Compagnie a, en outre, appelé dans son sein, comme membre non-résidant, M. le baron de Rivière, qui a immédiatement fait suivre son affiliation de l'hommage d'une brochure sur l'agriculture, témoignage incessant de son zèle éclairé pour le bien.

M. Pagézy ne s'est pas contenté de nous révéler les idées utiles d'autrui, il nous a fait part des siennes, en continuant à nous communiquer ses *Etudes sur le progrès contemporain*.

La question du commerce et de ses voies actuelles a été l'objet de cette communication. Se plaçant au point de vue exclusif de l'honnête, sa plume austère, en flétrissant énergiquement la tendance à s'enrichir *per fas et nefas*, qui prédomine aujourd'hui, a démontré, une fois de plus, que la vraie économie politique, dont il est un des plus fervents adeptes, est inséparable de la morale.

Le droit, qui, avec la philosophie et l'économie politique, fait partie des sciences morales et politiques représentées à l'Institut par une classe spéciale, n'a donné lieu qu'à un substantiel rapport de M. Liquier

sur un ouvrage de M. F. Verdier, relatif à la nouvelle loi de la transcription hypothécaire; rapport dans lequel il a donné de justes éloges à l'œuvre de ce jeune jurisconsulte, qui accuse une vocation décidée pour les fortes études de la pratique juridique.

Notre confrère n'a pas borné sa collaboration académique à cette œuvre grave, qui est dans le courant de ses méditations et de ses habitudes professionnelles. Très versé dans la littérature ancienne, et du nombre de ces magistrats de vieille race, qui ont, dans tous les temps, mêlé le culte des lettres à l'étude du droit, il nous a lu quelques pièces de vers où nous avons pu remarquer que la gravité des fonctions judiciaires n'éteignait pas plus les feux de l'imagination qu'elle n'en altérait les grâces.

M. Teulon, qui a fait ses preuves depuis longtemps dans la voie où est entré cette année M. Liquier, poursuit sa traduction de Lucrèce avec une vigueur qui rappelle l'original; M. Bigot creuse toujours la veine de ces touchantes élégies populaires, qui émeuvent jusqu'aux larmes, et de ces apologues encore plus populaires, qui font rire aux éclats; M. Bousquet, à son tour, nous communique ces fables ingénieuses, où la moralité du fond revêt si bien, à l'imitation de son modèle, la bonhomie piquante de la forme. Enfin, Messieurs, l'un de nos associés, M. E. Brun, a acquitté son tribut académique par la lecture d'un épisode dramatique, emprunté à l'histoire de cette éruption célèbre du Vésuve qui détruisit Pompéïa; et l'Académie a retrouvé dans ses vers cette facture brillante et hardie qu'elle avait remarquée chez lui dans de précédentes compositions.

Entre la poésie et les beaux-arts, il y a une telle

affinité que je puis, sans chercher un autre lien, vous parler de quelques études d'esthétique dues à trois autres de nos associés.

M. E. Roussel a poursuivi la lecture de son *Essai sur Mayer-Beer*, cet illustre maître qui fut un coloriste en musique, comme ses compatriotes Gœthe et Schiller l'avaient été en poésie. Dans cet essai, nous avons retrouvé la finesse de goût ordinaire qu'il apporte au jugement des questions d'art et la richesse de nuances dans l'expression qui est le secret de sa plume.

M. E. Im-Thurn n'était pas encore entré dans notre maison, quand il nous est venu de lui quelques pages élégantes, empreintes d'un vif et intelligent enthousiasme sur la peinture religieuse, sur Victor Orsel et sur Hippolyte Flandrin, qui en ont été, de notre temps, les plus brillants modèles. A la suite du rapport d'un juge compétent, M. l'abbé Azaïs, l'Académie n'a pas hésité à lui en ouvrir les portes.

A son tour, M. Jules Salles, qui n'est pas seulement un appréciateur éclairé, mais encore un habile artiste, a été l'introducteur parmi nous de M. Albert Meynier, en nous faisant connaître une *Etude sur Michel-Ange* de ce jeune écrivain, et en nous signalant la précoce maturité qui s'y révèle.

M. Albert Meynier ne s'est pas cru quitte envers nous par l'écrit qui avait précédé son adoption, et il nous a lu lui-même un travail sur Phidias, comparé à ses devanciers, dont il a puisé l'inspiration dans les fragments conservés au British-Museum, ratifiant ainsi nos suffrages par cette nouvelle communication.

Entre le goût des beaux-arts et celui des voyages, il y a une connexion toute naturelle; mais ce serait une erreur d'imaginer que ce sont seulement les ouvrages

des artistes célèbres qui attirent à l'étranger les hommes que passionne le sentiment du beau. A côté de cet attrait, puissant sans doute, n'en est-il pas un autre qui ne l'est pas moins, et qui prend sa source dans les tableaux de la nature dont la création est l'œuvre du plus sublime des artistes?

Les impressions de voyage n'ont jamais fait défaut à l'Académie, et de là j'entends murmurer une parole frondeuse : A quoi bon nous remettre à nouveau sous les yeux des pays que tant de voyageurs nous ont fait connaître?

Outre que cette parole est malséante, elle n'est pas juste, et serait tout au plus à sa place dans la bouche d'un géographe de profession.

S'il est incontestable que les lieux sont toujours les mêmes, il ne l'est pas moins que l'homme qui les visite est *ondoyant et divers*. Or, ce que l'on cherche dans les voyages, ce sont moins les lieux que l'homme qui les visite !

Comme moi, Messieurs, vous connaissez, du moins par leurs écrits, nombre de voyageurs en Italie. Dites s'ils se ressemblent beaucoup.

Prenons d'abord les plus éminents, l'auteur de *Corinne* et Châteaubriant. Ils sont tous les deux bien certainement doués d'un incomparable génie ; mais n'y a-t-il pas entre eux néanmoins une profonde différence ? Si l'un est une âme passionnée pour le culte du beau, l'autre n'est-il pas un peu une âme inquiète qui ne se passionne guère que pour elle-même ; celle-là vivant assez toute en dehors et dans les espaces infinis de l'objectif, si je puis emprunter ce mot à la philosophie allemande ; celle-ci volontiers perchée sur

les hauteurs de son moi superbe et ramenant tout à son auguste subjectif ?

Voici venir maintenant un économiste, un arithméticien politique, Simons. Celui-ci ne se ferme pas précisément les yeux pour ne point voir les œuvres des maîtres; mais ne lui demandez pas de se déranger un seul moment de ses habitudes pour aller les chercher. En revanche, il est fort préoccupé de l'inculture du sol, de l'absence des manufactures, de la misère des populations, et de leur ignorance. De là, est-il plus à la poursuite des institutions qui appauvrissent les sociétés que des arts qui les embellissent ?

Et Valéry, à son tour, qu'écrit-il sur ses notes de voyage ? C'est un bibliothécaire, vous devinez le reste. Il dresse le catalogue exact et minutieux des œuvres de peinture et de sculpture de la plus humble comme de la plus grande cité, sans rien omettre. Le bon, le médiocre, le mauvais, rien n'y manque. Voilà un conservateur de livres bien scrupuleux; et il eût fallu en féliciter la ville de Versailles, qui avait le bonheur de le posséder; mais il n'y a pas lieu d'en féliciter autant les lecteurs de son livre, qui n'est pas amusant. Néanmoins, ce livre a un certain mérite d'utilité; et la preuve, c'est qu'un de nos anciens confrères l'avait constamment à la main pendant son voyage en Italie. Sans doute il eût mieux valu mêler l'utile à l'agréable, *utile dulci*, comme a dit le poète; mais là où n'est pas l'agrément, est-ce une raison de proscrire l'utilité ?

Ce n'est pas en Italie, mais en Espagne et en Suisse, que deux de nos confrères, MM. Jules Salles et Ch. Liotard, nous ont conduits cette année.

M. Jules Salles est un peintre qui manie la plume avec autant d'aisance que le pinceau; c'est avec elle

qu'il reproduit les splendides restes de l'art moresque, l'Alhambra de Grenade et la mosquée de Cordoue, et qu'il peint cette nature chaude et colorée de l'Andalousie. On dirait qu'écrivant sur la terre natale du peintre Murillo, dont il n'a garde d'oublier les œuvres qui sont restées dans les lieux de sa prédilection filiale, il s'inspire de son pinceau et s'efforce à faire ruisseler la lumière et la vie dans le tableau qu'il en met sous nos yeux.

En l'écoutant, nous faisons cette réflexion, que ni M. de Laborde, ni l'illustre auteur des *Abencerrages*, ni Théophile Gautier n'avaient épuisé l'intérêt que présentent ces contrées enchantées, tant de fois décrites, tant de fois chantées, et dont le souvenir, ravivé dans l'entretien le plus frivole, suffisait pour faire tressaillir le cœur de M^{me} de Stael.

C'est qu'il a porté dans son récit le cachet du peintre épris de son art, qui ne se sépare pas de sa palette, alors même qu'il tient une plume.

M. Ch. Liotard a retracé, non avec le pinceau, mais avec ce crayon au trait vif et primesautier que nous lui connaissons, ces paysages mêlés de pics neigeux, de montagnes à sombre verdure, de fraîches vallées, de cascades jaillissantes et de lacs azurés, qui forment l'éternelle beauté de la Suisse. Il y a ajouté l'effet pittoresque que produisent, au milieu de cette nature alpestre, les rubans de lignes ferrées qui courent sur ses pentes, ondoient à l'horizon, traversent les rivières sur des ponts gigantesques, apparaissant comme un défi jeté par l'art moderne à ces rochers vieux comme le monde qui les surplombent.

Si j'ai retrouvé quelques-unes de mes impressions d'il y a vingt ans, dans son parcours de l'Oberland

bernois, il en est d'autres qui ont eu pour moi la saveur piquante de la nouveauté.

C'est que, dans l'œuvre de M. Liotard, observateur fin, comme dans celle de M. Salles, observateur ému, c'est l'individualité du voyageur qui fait l'attrait du voyage : là est le mérite de ce genre de composition. Il n'y a de voyageurs insipides que ceux qui copient les autres, ou bien ceux qui, n'ayant ni pinceau ni crayon, griffonnent avec une plume en fer des notes qu'ils auraient pu, sans inconvénient, laisser dormir sur leur calepin.

M. Liotard a complété son tribut académique par des études de critique grammaticale et littéraire.

Il a essayé de réagir contre ces tendances novatrices qui, pour dénaturer notre belle langue, profitent du silence de l'Académie française, gardienne, de par ses titres d'origine, de la pureté de ses traditions, mais gardienne qui ne garde plus rien ; car on lui a rendu le métier trop difficile. Si la tentative de notre confrère peut paraître un peu outrée dans sa sévérité, toujours est-il que, très justifiée au fond, elle ne pèche pas par l'inopportunité ; car jamais, en aucun temps, la syntaxe ne reçut plus d'outrages impunis que dans le nôtre.

Défenseur des principes imprescriptibles du goût, comme il l'avait été des règles de la langue, M. Liotard, dans l'appréciation d'un volume de poésies qui a pour titre *Etincelles*, et pour auteur M. Roux, d'Uzès, a su concilier la bienveillance des jugements envers un jeune débutant avec les lois, qui *obligent*, de la critique littéraire.

Voilà, Messieurs, tous nos comptes réglés avec la littérature ; et, quant aux sciences, dont il nous reste à vous parler, elles sont représentées par un travail

de M. Plagniol, sur le magnétisme terrestre; par une note, du même membre, sur un nouvel insecte qui ronge la vigne; enfin par un mémoire d'algèbre, d'un de nos membres non-résidants, qui a pour titre : *Des battements réguliers de cartes et des curieuses récréations mathématiques qui en dérivent.*

M. Deloche a été chargé par l'Académie de rendre compte de ce mémoire et de le rendre accessible à l'intelligence de ceux de ses confrères qui sont étrangers aux arcanes de l'Analyse. Il s'en est acquitté à leur entière satisfaction, non sans avoir fait remarquer que cette application de l'esprit mathématique à ce qu'on pourrait appeler des bagatelles scientifiques a été autorisée par des exemples venus de haut, et il a cité, à l'appui de sa thèse, Legendre, Monge, Gergonne, l'oncle de M. de Saint-Laurent, M. Thomas de Lavernède, notre ancien confrère, ce modeste et vénérable vieillard que nous avons connu et qui était un savant du premier ordre, au dire des plus compétents.

M. Plagniol, que l'Académie regrette de ne pas entendre plus souvent, nous a fait connaître la suite de ses études sur les déclinaisons de l'aiguille aimantée à Nîmes.

Depuis 1854, époque à laquelle il avait commencé à observer les variations de l'aiguille, elle n'avait cessé de se rapprocher de la ligne méridienne; mais, au mois de septembre de l'an dernier, ayant substitué à l'observation directe l'application d'une loi découverte par Humboldt et Gauss, et comparé les résultats obtenus à Paris avec ceux constatés à Nîmes, il est arrivé à reconnaître que l'aiguille avait graduellement rétrogradé en dix ans de $1^{\circ} 13'$, et que, par suite, la

déclinaison devait être actuellement de 16° 44' pour notre localité.

Notre confrère nous a lu encore d'intéressantes observations sur l'apparition d'un nouvel ennemi de la vigne, qu'il a combattu avec succès par l'emploi du soufre. C'est un insecte, de l'ordre des coléoptères, inconnu jusque là dans les environs de Quissac, où il dévorait les bourgeons d'un cépage de son domaine avec une avidité effrayante. M. Plagniol nous promet un complément de son travail, au double point de vue entomologique et curatif, et nous avons pris acte de sa promesse, à laquelle sa science autorisée nous fait attacher un grand prix.

Bien que je sois arrivé au terme de ma course, il ne m'est pas permis de m'arrêter; car il y aurait de l'ingratitude à passer sous silence un travail qui intéresse tout particulièrement l'Académie. Il s'agit des tables de nos travaux, depuis le commencement de ce siècle jusqu'à aujourd'hui; œuvre laborieuse à laquelle se livre notre vénérable président (non sans divertir à d'autres études, vous le savez) avec une vaillance d'efforts, un patient et lumineux esprit d'analyse qui font honneur à sa verte vieillesse. Quand le monument sera élevé, nous profiterons de son ouvrage, en oubliant peut-être la peine qu'il aura coûtée. Marquons, dès à présent, un jalon de reconnaissance pour sauvegarder l'avenir.

Messieurs, depuis moins de deux ans, la mort n'a cessé de frapper sans relâche à nos portes : Reboul, Nicot, Pelet, trois de nos illustrations, successivement et à peu d'intervalles de distance, retranchées de nos rangs! A la séance publique de mai dernier, j'ai lu l'éloge du grand poète, dont la main défaillante de

Nicot n'avait eu que le temps de tracer les linéaments. A celle-ci, vous allez entendre la notice que j'ai consacrée, au nom de la Compagnie, à la mémoire de notre si regrettable secrétaire-perpétuel.

Ce ne sera que plus tard que pourra venir celle de Pelet. Vous le voyez, messieurs, les morts vont vite, comme dit la ballade allemande, et si vite, hélas! que la plume ne peut les suivre.

Pour combler nos vides, nous avons appelé à siéger dans la classe de nos membres-résidants, le magistrat, élevé par le mérite autant que par le rang, que j'ai déjà nommé (1); un autre magistrat, que sa qualité de gendre de M. Pelet, non moins que ses titres personnels, recommandait à nos suffrages (2); un médecin distingué (3), un professeur de rhétorique d'une supériorité reconnue (4).

Nous avons ouvert nos rangs, dans la classe renouvelée de nos associés-résidants, à un professeur de philosophie (5) qui, par son enseignement et un discours non oublié, a su conquérir une place élevée dans l'opinion publique; à des membres de l'Université d'une valeur aussi éprouvée que MM. Quesnault-Desrivières et Dan. Grasset, lequel nous a lu une pièce de vers que je m'abstiens de juger, puisque vous allez l'entendre; enfin, à des jeunes gens d'avenir qui ont fait leurs preuves, avant comme depuis leur entrée parmi nous (6).

Il est un événement qui, sans être sorti de l'Acadé-

(1) M. Liquier, président de chambre.

(2) M. Causse, vice-président.

(3) M. Tribes.

(4) M. Gaspard.

(5) M. Mallet.

(6) MM. Em. Im-Thurn et Alb. Meynier.

mie, se relie trop intimement au mouvement intellectuel du pays pour qu'il soit permis de le taire.

L'homme de talent et de savoir qui dirige le ministère de l'instruction publique, jaloux de concourir à la pensée du souverain qui, par une publication célèbre, a montré le cas qu'il faisait des œuvres de l'esprit, a inauguré des cours publics dans notre cité.

Vous savez l'affluence d'auditeurs qui est accourue autour de ces chaires, relevées après plus de trente ans de silence.

Tour à tour, on y a entendu l'éminent doyen de la faculté des lettres de Montpellier, qui nous appartient par une très-ancienne confraternité dont nous sommes fiers, et à laquelle il n'est pas indifférent, ainsi qu'il l'a publiquement témoigné lui-même (1) ; un professeur de philosophie qui à beaucoup d'esprit et d'imagination réunit une science si substantielle et si saine (2) ; un professeur de littérature d'un goût si élevé et si pur (3) ; enfin l'un de nos propres confrères, M. Courcière, dont le savoir est si profond et si familièrement accessible à tous ceux qui montrent le goût de la science.

MM. Jeannel et Révillout ont répondu à la proposition, faite au sein de l'Académie, de leur en ouvrir les portes, par l'envoi de quelques écrits où nous avons retrouvé les brillantes et solides qualités de leur enseignement.

Il me reste, Messieurs, pour compléter le programme que j'esquissais au début de cette revue, à vous dire

(1) M. Germain.

(2) M. Jeannel.

(3) M. Révillout.

que les auteurs des publications nouvelles qui se font en dehors de l'Académie continuent à entretenir des relations avec elle.

J'ai déjà nommé M. l'abbé Delacroix ; je nommerai encore le modeste et laborieux compatriote, M. Louis Boucoiran, qui nous a envoyé cette année son grand album de nos monuments ; M. Topin, le lauréat de l'Académie française de l'année dernière, qui nous a adressé son étude sur Aiguesmortes, et que nous nous sommes empressés d'affilier à notre Compagnie ; M. l'ingénieur Ch. Lenthéric, qui nous a fait aussi hommage d'un travail sur Aiguesmortes, mais conçu à un autre point de vue.

Enfin, il nous est venu de Montpellier une pièce en vers patois, sur notre grand poète, que son auteur, M. Roch, ferblantier, nous a lue lui-même, et qui a recueilli toutes nos sympathies.

Vous nous avez assez entendu, Messieurs, pour juger dans quelle atmosphère paisible, dans quel milieu bienveillant nous nous plaisons à vivre.

Vous ne taxerez certainement pas d'excessives mes appréciations de nos travaux, si vous voulez bien considérer qu'elles sont l'indice de la concorde fraternelle qui règne parmi nous, et à laquelle votre patriotisme ne peut qu'applaudir comme étant de bon exemple pour notre pays.

Respectueux pour tous les pouvoirs, qu'ils appartiennent à l'ordre moral ou à l'ordre civil, et pour toutes les idées qui ne sont pas négatives des bases sur lesquelles la société repose, nous sommes incessamment à la recherche non de ce qui divise les hommes, mais de ce qui les unit. Les bruits du dehors expirent au seuil de notre demeure, et nous nous

sommes toujours efforcés de tenir loin la polémique qui les entretient.

Aussi, Messieurs, ce n'est pas nous qui pourrons redire, avec un poète dont le cœur était rempli d'amers regrets pour s'être livré aux passions orageuses de la vie publique et leur avoir sacrifié le culte des choses de l'esprit :

« Ah ! combien de fois, depuis que je suis entré sur cette mer turbulente, au milieu de ces rraques disputes, il m'arrive de regretter ma solitude animée d'heureuses pensées, et cette atmosphère paisible et pure de mes études bien-aimées, qui m'enchantaient de douceur, d'innocence et d'harmonie (1) ».

Non, Messieurs, on n'a pas à revenir à ses études, quand on ne les a pas quittées; on n'a rien à regretter, quand on a fui de propos délibéré l'arène où s'agite la fièvre des ambitions humaines, et les idoles qu'elles encensent, pour ne rechercher que les paisibles jouissances réservées à ceux qui ont toujours été fidèles au culte des lettres et n'ont jamais fait fumer l'encens que sur leurs autels.

(1) Milton.

NOTICE

sur

M. J.-B.-PIERRE NICOT,

Ancien recteur d'Académie, Secrétaire-perpétuel de l'Académie
du Gard;

Luë en séance publique, le 25 août 1868, devant le Conseil général.

Par M. L. MAURIN,

Secrétaire-perpétuel.

Avez-vous oublié le cri douloureux qu'à la fin de son dernier compte-rendu, poussait le secrétaire-perpétuel de notre Académie, à la pensée des pertes éprouvées par elle, dans le cours de l'année qui venait de s'écouler? Hélas! malgré le mélancolique retour qu'il faisait sur lui-même au début de son œuvre, il ne pressentait pas que, lorsqu'elle serait luë en séance publique, son nom aurait grossi la liste funèbre!

Et nous, qui naguère l'avions vu assister à l'une de nos réunions et accepter avec une si allègre confiance la double mission de préparer la revue de nos travaux et l'éloge de Reboul, eussions-nous pu prévoir que nous touchions à l'heure suprême où allait s'accomplir l'éternelle séparation?

Je ne sais s'il est présent à vos souvenirs ce passage touchant du dialogue *de Oratore*, où Cicéron, raconte la fin d'un illustre orateur qu'avait connu sa jeunesse,

le consulaire Crassus, et accompagnée de ses propres réflexions les dernières paroles qu'entendit de lui le sénat. Il me semble que rien n'est plus applicable à notre situation, comme à celle de l'éminent confrère que nous avons perdu. Je vous demande la permission de les citer :

« Ce fut pour cet homme divin le chant du cygne, ce fut le dernier son de cette voix que nous semblions attendre encore, lorsque nous venions dans l'assemblée, après sa mort, pour regarder la place où il s'était assis la dernière fois. . . . O trompeuses espérances des hommes ! ô fragilité de la condition humaine ! ô vanité des efforts qui se brisent au milieu de la carrière, qui disparaissent dans la tempête, avant même d'avoir entrevu le port ! »

Et nous aussi, Messieurs, nous semblons attendre notre vénéré confrère, nous semblons attendre le son de cette voix dont l'autorité était en même temps si grande et si douce parmi nous. Puis, hélas ! comme notre attente est vaine, nous cherchons tristement la place où il s'est assis la dernière fois, confondant ainsi nos illusions avec nos regrets ; et quand, nos illusions dissipées, il ne nous reste que nos regrets, nous nous écrivons à notre tour : *O fragilité de la condition humaine ! . . .*

Mais, si grande que soit cette fragilité, qu'elle n'atteigne pas du moins le monde de nos pensées ; que, dans ce monde, vive autant que nous-mêmes celui que tant de rares et précieuses qualités, une vie si honorablement remplie et si laborieusement occupée recommandent à nos plus durables souvenirs.

L'Académie serait bien ingrate, si elle se montrait oublieuse envers sa mémoire. Je ne crois pas exagérer,

en disant qu'elle lui doit le maintien de son existence. Oui, c'est bien grâce à un dévouement sans limite et aux efforts non moins conciliants qu'infatigables dont nous fûmes témoins, qu'elle a pu traverser la période des défaillances, sans y éteindre son activité; celle des crises passionnées de l'esprit public, sans y voir périr son impartiale neutralité; celle des changements successifs de gouvernement, sans y abdiquer sa dignité.

Aussi jamais vie d'académicien ne nous appartient plus que la sienne. Et cependant elle ne nous appartient pas tout entière; car le même homme, qui mit, un demi-siècle, sa plume et son action personnelle au service de notre Compagnie, fut tour à tour, pendant près de 40 ans, professeur, inspecteur ou recteur de l'Université.

A celui qui n'aurait connu que le maître au brillant enseignement, ou l'écrivain nourri de la pure substance médullaire des lettres grecques et latines, il eût semblé dépaysé dans les fonctions administratives. Pour ceux, au contraire, qui l'ont vu à l'œuvre, son administration n'est pas de celles qu'on puisse oublier, dans ce pays si ombrageux et dans les conjonctures si difficiles où elle s'est exercée. Il y montra l'élévation de son esprit, la droiture de son cœur, la loyale franchise de son caractère doux et facile, sans faiblesse toutefois; car il ne fallait pas se méprendre à la bonté de sa physionomie ou à l'aménité de ses manières et de son langage. Sous cette enveloppe moelleuse, il y avait une volonté résolue, qui ne cédait pas aisément, quand la conviction du devoir l'animait.

Le portrait serait incomplet, si je n'ajoutais que, dans le commerce de la vie privée, c'était le meilleur

des hommes. Bienveillant pour tous, serviable à l'excès, ayant le cœur ouvert à toutes les infortunes et les yeux fermés aux fautes qui pouvaient en être la cause, il secourait et consolait, sans mêler au bienfait l'amertume d'un inopportun reproche. Chrétien, du reste, sincère et convaincu, il pratiquait humblement et sans ostentation la foi de ses pères ; mais donnant à ce pays si divisé le plus noble comme le plus salubre des exemples, il ne se reconnaissait pas, pour mieux affirmer ses croyances, le droit de juger et de condamner celles des autres.

Tel fut, Messieurs, l'excellent confrère dont nous avons à retracer la vie.

Jean-Baptiste-Pierre Nicot naquit à Aix, le 29 décembre 1789, à la veille des événements de cette grande révolution qui devait produire dans le monde tant de changements imprévus, au prix de tant de sacrifices non moins imprévus.

L'auteur de la *Statistique du Gard*, publiée en 1842, dans les notices biographiques qu'il a consacrées à nos illustrations locales, n'a eu garde d'oublier Jean Nicot, de Nîmes, qui fut, sous Henri II, maître des requêtes, conseiller d'État et ambassadeur en Portugal, d'où il rapporta le tabac, connu d'abord sous le nom de *nicotiane*. Après avoir raconté sa vie politique et littéraire, il ajoute que ses descendants ont laissé des souvenirs honorables dans la magistrature de Provence, et que l'un d'eux est actuellement recteur de Nîmes.

Cette brillante origine, qui s'associait, chez Baptiste Nicot, le père de notre confrère, à la possession d'un magnifique héritage, ne l'avait pas empêché de faire de solides études en jurisprudence. Ruiné par la Révolu-

tion, ces études lui furent une ressource pour vivre et pour élever les deux enfants qu'il avait eus de son mariage avec la nièce d'un député aux Etats généraux, devenu plus tard l'un des fonctionnaires supérieurs du ministère des finances ; elles lui firent d'abord une position au barreau d'Aix, et plus tard, alors que le premier Consul cherchait à rallier autour de son pouvoir naissant tout ce qui portait un nom considéré dans l'ancien régime, elles ne lui furent pas inutiles pour la direction du parquet de Marseille, qui lui fut confiée.

C'est dans l'exercice des fonctions de procureur impérial que, à l'âge de 64 ans et en 1810, il mourut, entouré de l'estime universelle. Le journal des Bouches-du-Rhône de cette époque rapporte le discours prononcé à ses funérailles par le président du tribunal civil. Je ne puis résister au désir d'en citer un passage, trop applicable à notre regretté confrère pour que la citation puisse paraître sans intérêt :

« Une conception prompte, un esprit juste, une sagacité naturelle, donnaient une grande autorité aux décisions de Nicot. Une longue expérience des affaires lui avait procuré une facilité de travail que la multiplicité des occupations rendait nécessaire: Il savait allier la douceur aux devoirs rigoureux de sa place. Le faible et l'opprimé ne l'invoquèrent jamais en vain, il ne fut inflexible que pour l'injustice ; facile, indulgent, accessible, le fond de son caractère fut la bonté, la franchise et cette simplicité qui vient du cœur ; jamais il ne ressentit la malveillance et la haine... ».

Cet hommage rendu aux qualités de Baptiste Nicot ne fut pas l'unique témoignage des regrets du tribunal civil de Marseille.

C'est le 25 juin 1810 que ces paroles étaient prononcées, et, le 2 juillet suivant, le même tribunal prenait une délibération aussi honorable pour le père de notre ami que pour lui-même.

Après avoir rappelé que Nicot fils a été destiné à la magistrature par le vœu de son père, et que les amis de celui-ci à la cour d'Aix ont témoigné le désir de le voir attacher à cette cour comme conseiller auditeur, le président propose à ses collègues de revendiquer, au profit du tribunal, son entrée dans les fonctions judiciaires, en demandant au grand juge une place de substitut pour lui :

« Les services du père pendant plus de dix ans dans l'exercice de fonctions qu'il a remplies avec autant de zèle que de distinction ; les talents connus du fils, le succès de ses premiers essais dans la profession d'avocat ; le vœu de la généralité de vos concitoyens qui ont partagé vos regrets et que vous avez vus se presser, auprès de vous, autour de son cercueil ; vos propres droits à un dédommagement pour la perte que vous avez faite, tels sont les titres qui doivent justifier vos sollicitations ».

Et le tribunal émet à l'unanimité un vœu conforme à la proposition de son chef.

Il n'y avait à cette démarche si flatteuse pour notre Nicot qu'un seul inconvénient : il n'avait pas l'âge pour entrer dans la magistrature ; et, avant de l'avoir, il ne lui était pas permis de rester oisif ; il fallait vivre et faire vivre une mère et une sœur que la mort du procureur impérial de Marseille avait presque réduites au dénûment.

Bien que ses études littéraires n'eussent été faites qu'en vue du barreau ou de la magistrature, elles

avaient été cependant assez bien réussies pour qu'il pût leur demander l'exercice direct d'une profession ; aussi, avec cette rapide intuition du bon sens qui accompagnait toujours chez lui les mouvements du cœur, il prend la résolution de les utiliser sans délai pour l'accomplissement de la tâche que lui impose sa piété filiale et fraternelle. C'est ainsi, Messieurs, qu'il entra, sans y avoir été destiné, dans une carrière qu'il devait parcourir avec tant d'honneur.

L'Université, création toute récente alors de l'empereur Napoléon I^{er}, avait pour but de remplacer ces corporations religieuses enseignantes qu'avait emportées le flot révolutionnaire et dont les débris gisaient sur le sol. Recueillir ces débris, en ramener les éléments sécularisés à un foyer commun auquel convergeraient d'autres éléments plus nouveaux et d'origine laïque, de manière à infuser dans ceux-ci l'esprit traditionnel et dans ceux-là l'esprit moderne, telle fut la pensée de l'homme de génie qui poursuivait son œuvre de rénovation sociale. Dans cette tentative, où tout en restaurant il ne négligeait pas de rajeunir, il croyait donner aux aspirations légitimes de 1789 une suffisante satisfaction, ne comptant pas parmi elles le *self-government*, qui, à son sens, était une pure chimère d'idéologie.

C'était sans contredit une nouveauté que l'enseignement laïc ; et, pour y réussir, il n'était pas indifférent d'y appeler les membres des corporations enseignantes qui avaient survécu aux proscriptions et devaient y apporter l'utile concours de leur vieille expérience.

C'est au sein de cette organisation mixte, si je puis ainsi parler, de l'instruction publique, que prit place le jeune Nicot.

Le Lycée de Nice ayant été créé au commencement

de 1811 , il y fut nommé professeur d'humanités. Il n'avait guère alors plus de 21 ans. C'était un brillant début, comme on voit. Ce que furent ses premières leçons, nous avons pu le savoir par un de ses élèves que nous avons vu siéger parmi nous et qui en gardait le meilleur souvenir, M. Julien Ignon, mort conseiller à la Cour impériale de Nîmes. Il est un autre de ses élèves qui a fait assez de bruit dans le monde savant pour nous permettre de le citer aussi à l'honneur de son maître, et qui s'est montré, tant qu'il a vécu, son disciple reconnaissant. Je veux parler de M. Adolphe Blanqui, membre de l'Institut, dont l'enseignement et les écrits économiques ont jeté un vif éclat sur la science qui regrette encore sa perte.

C'est à Nice que Nicot connut cette femme d'un si rare mérite qu'il se donna pour compagne et qui a répandu un si grand charme sur sa vie par tant d'aimables et solides qualités.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que j'arrête un moment vos regards sur cette terre qui fut tout à la fois le berceau de ses premiers succès et l'asyle obscur de sa dernière heure, loin d'elle et loin de nous...

Après trois années de séjour à Nice, Nicot fut obligé de s'en éloigner.

La France touchait à cette crise suprême où la fortune des batailles trahissait le génie de son souverain ; où, ses armées détruites sous la pression des éléments et de l'Europe coalisée tout entière contre elle, elle était contrainte de rentrer dans ses anciennes limites. Nice fut restituée au Piémont, et tous les fonctionnaires français durent prendre le chemin de leur patrie réduite.

Nicot se trouva sans emploi ; mais cela ne pouvait durer longtemps, avec les notes que son enseignement avait recueillies au ministère de l'instruction publique, sur les rapports des inspecteurs généraux ; aussi fut-il bientôt replacé à Avignon, où il ne resta qu'un an.

Son passage dans cette ville, quelque rapide qu'il ait été, fut marqué par un événement qui ne saurait être passé sous silence. Il y connut l'écrivain éminent qui tient la plume de secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques avec une si grande autorité. Leur liaison, commencée sous le toit commun du collège, ne s'est jamais démentie, au milieu des honneurs littéraires et politiques qui ont illustré la carrière de M. Mignet ; et Nicot est resté, dans tous les temps, en échange de pensées et d'écrits avec son ancien collègue, l'une des gloires les plus brillantes et les plus fidèles de la haute littérature.

C'est en quittant Avignon qu'il vint à Nîmes, la patrie d'origine de sa famille, et c'est là où nous l'avons vu occuper, pendant quatre années, d'abord la chaire de cinquième, puis celle de seconde.

Hélas ! la mort a déjà fait sa moisson au sein de la génération qu'il a élevée ; mais cependant il reste encore bon nombre des élèves qu'il a formés. Aucun d'eux n'a oublié cet enseignement où prévalait l'autorité persuasive du père plus que la sévérité redoutable du maître.

Il semble que ce qui manque souvent aux professeurs de grec et de latin pour captiver l'esprit de la jeunesse, c'est de rendre vivant pour elle ce monde de l'antiquité dont ils sont chargés de lui ouvrir les portes. Tels ces naturalistes qui, tout occupés de descriptions anatomiques, oublient, au milieu des os, des

muscles, des nerfs, des membranes qui leur passent par les mains, le principe vital qui reliait et animait l'ensemble des membres et des organes qu'ils dissèquent.

Bien différent était Nicot qui, en nous expliquant les auteurs grecs et latins, n'était préoccupé que du soin de les faire revivre. Son procédé était simple. Il consistait dans la recherche des points d'attache qui lient la vie antique à la vie moderne. Si je puis ainsi parler, il ne cherchait pas à faire entrer le monde contemporain dans le monde ancien; mais c'était le monde ancien qu'il attirait sans effort vers le monde contemporain. En retrouvant des semblables là où l'on nous avait accoutumés, avant lui, à ne voir que des êtres de nature si opposée à la nôtre, nous, les disciples rebelles de la veille, nous devenions les ralliés sympathiques du lendemain.

Aussi, gagnés par l'attrait de ses leçons, toutes nouvelles pour nos jeunes intelligences, nous étions disposés, en passant de la classe dans la vie réelle, à trouver l'application d'un vers de Virgile ou d'Horace, d'une pensée de Salluste ou de Tacite.

Le collège de Nîmes, au temps où Nicot fut appelé à y professer, était dirigé par un ancien oratorien, M. Raynal, qui avait été son maître et qui était le neveu du célèbre abbé Raynal. Il comptait des professeurs d'un mérite supérieur, parmi lesquels Thomas de Lavernède, le savant mathématicien; Maillot-Lacoste, le brillant littérateur, et pardessus tous, Alexandre Vincens, dont le savoir si vaste ne pouvait se comparer qu'à sa bonté et à sa modestie qui n'eurent jamais d'égales.

Au milieu de ces hommes d'élite, Nicot eut bientôt fait sa place et conquis toutes les sympathies.

Alexandre Vincens, dont la mémoire est restée chère à tous ceux qui l'ont connu, conçut de bonne heure pour son jeune collègue une vive amitié, et c'est lui qui lui ouvrit les portes de l'Académie.

Nous n'avons de cette période de sa vie académique que son discours de réception, dont le sujet roulait sur les avantages de la monarchie tempérée, et un rapport sur l'éloge de Rollin par Maillet-Lacoste.

Cela se comprend d'autant plus aisément que, peu après son élection, il fut appelé à la chaire de rhétorique de Montpellier, où il est resté six ans et où il a formé une génération d'élèves qui ont, dans les diverses carrières qu'ils ont embrassées et où quelques-uns occupent encore aujourd'hui un rang élevé, fait honneur à ses leçons. Leur reconnaissance n'a pas été oublieuse; et, naguère encore, elle se manifestait quand, au mois de juin de l'année dernière, ils l'entouraient de tant d'affectueuses prévenances, à une séance de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, où il faisait une lecture.

Montpellier, au temps où Nicot y professait la rhétorique, n'était pas pourvu d'une faculté des lettres; mais ses facultés des sciences et de médecine, où brillaient des hommes considérables par le savoir et le talent, en faisait un centre intellectuel très renommé et où il ne pouvait se trouver dépaysé, malgré la préférence de ses goûts et de ses études; aussi s'y créa-t-il de nombreuses relations, qui ne furent pas moins profitables à son esprit, toujours désireux d'apprendre, qu'elles ne lui furent agréables par l'empressement

dont devint bientôt l'objet cette parole vive , étincelante , expressive, que vous avez connue.

N'importe , Messieurs , son penchant le rappelait dans notre cité, où il avait rencontré tant de sympathies parmi les membres du corps enseignant et de l'Académie, et une amitié d'élection, celle d'Alexandre Vincens, qui ne devait avoir pour terme que la mort de ce vénérable maître.

La place d'inspecteur de l'Université étant devenue vacante en 1826, à Nimes, il y fut nommé, sur la proposition de M. Rendu , le membre éminent du conseil royal, qui avait pour lui les sentiments de la plus affectueuse estime. Depuis lors, il n'a plus quitté cette patrie d'adoption.

Les travaux de son inspection, moins en évidence que ceux de son enseignement, ne tardèrent pas cependant à sortir de leur obscurité et à être remarqués au ministère de l'instruction publique.

En 1828, le ministère était occupé par un homme dont l'esprit n'était pas moins élevé que le cœur, M. de Vatimesnil.

C'est directement de lui que Nicot reçut la mission de se rendre à Avignon, pour rétablir, dans le collège de cette ville, la discipline si profondément troublée à cette heure qu'on désespérait du maintien de l'établissement. Il y réussit au delà de toute espérance, et le ministre, frappé du résultat qui s'était fait si peu attendre, mit lui-même la main à la plume pour féliciter la conduite habile et mesurée qui l'avait amené. Dès ce moment, ce collège se releva, et depuis il n'a cessé de prospérer, malgré de redoutables rivalités de voisinage, nées postérieurement, du reste.

M. de Vatimesnil, qui venait de le voir à l'œuvre, lui donna à la même époque une mission bien autrement délicate. Il s'agissait de l'exécution de la fameuse ordonnance du 16 juin 1828, sur les établissements ecclésiastiques. Nonobstant les inhibitions de cette ordonnance, une maison continuait à être ouverte dans le chef-lieu de la Lozère, dans laquelle l'instruction secondaire était donnée à des jeunes gens qui se destinaient aux professions laïques.

Qui se souvient aujourd'hui de cette ordonnance, et qui voudrait se constituer le défenseur des entraves qu'elle mettait à la liberté d'enseignement ? Mais il faut se reporter au temps, pour se rendre compte de la mesure dont l'exécution fut confiée à Nicot, et il faut lui savoir gré de ce que, tout en justifiant la confiance que le ministre avait mise en sa fermeté, il sut accomplir une mission rigoureuse et difficile, sans froisser les consciences et sans soulever les passions.

Il préludait par là aux hautes fonctions dont il allait être investi.

Nous n'avons pas ici, Messieurs, à toucher à la politique, même à cette politique qui appartient aujourd'hui à l'histoire et qui semblerait dès lors moins périlleuse à aborder. Cependant il est bien difficile d'échapper à la nécessité de parler de la Révolution qui avait fait de Nicot le recteur de l'Académie de Nîmes. Je le ferai toutefois, *sine ira, sine studio, quorum causas procul habeo*.

Depuis l'avènement au trône de Charles X, la lutte des partis, entretenue par les sentiments d'aversion que l'on attribuait au monarque pour les institutions

octroyées par son frère, était devenue plus vive que jamais.

Les amis politiques du prince, présumés les confidants de sa pensée, poussaient un cri de guerre contre ces institutions; et, de leur côté, les libéraux avancés répondaient à ce cri de guerre par des menaces contre la royauté.

Entre les deux camps s'agitait le parti monarchique constitutionnel, qui ne voulait pas plus de l'abolition de la royauté que de celle de la charte, mais qui se montrait impatient de voir se réaliser le développement des institutions libres, en les conciliant toutefois avec les prérogatives de la couronne.

Malheureusement, des fautes commises avaient amené le roi, qui n'y était déjà que trop enclin par lui-même, à ne voir qu'un seul et même parti dans les libéraux avancés et les monarchistes constitutionnels, et les uns et les autres avaient marché sous le même drapeau dans les élections dont les résultats excessifs avaient mis le trône à découvert.

De là, Messieurs, les ordonnances de juillet et la révolution qui les suivit.

Pour qui connaissait les idées politiques de Nicot, il était évident qu'il se trouvait dépassé par cette révolution. Ces idées, qu'il avait eu l'occasion de préciser dans son discours de réception à l'Académie, se résumaient pour lui dans l'alliance de la vénérable maison de Bourbon avec la liberté constitutionnelle. Il appartenait à cette nuance politique sortie des rangs de l'Université, et qu'on appelait alors l'opinion Royer-Collard.

Si l'on veut bien, aujourd'hui que les passions sont atténuées, juger les faits accomplis avec impartialité,

on reconnaîtra que le choix de M^{gr} le duc d'Orléans pour occuper le trône fut une combinaison imaginée dans le but de tourner les difficultés politiques créées par la révolution. Il n'est aucun des adhérents sincères de cette combinaison qui ne crût qu'il eût mieux valu maintenir la couronne dans la branche aînée, sur la tête de M^{gr} le comte de Chambord. Mais était-ce possible? C'est la question que pose et que résout négativement M. Guizot, dans ses *Mémoires*, en invoquant le souvenir des hommes qui, mêlés comme lui aux affaires du temps, en ont connu tous les embarras périlleux et tous les obstacles passionnés.

La nécessité fit donc roi M^{gr} le duc d'Orléans, et l'assentiment national répondit à l'appel de la nécessité. Les gouvernements nouveaux ont d'ailleurs, dans notre pays, l'heureux privilège d'être toujours parfaitement accueillis.

Désigné au choix du gouvernement nouveau par les honorables députés du Gard, MM. de Chastellier et de Daunant, servi d'ailleurs par les notes excellentes de son dossier, Nicot fut nommé recteur.

Pour ceux qui ont vécu dans son intimité, ils n'ignorent pas que la joie d'une promotion méritée ne fut pas pour lui sans quelque mélange d'amertume.

Tout en reconnaissant les fautes et en s'inclinant devant les faits qui l'avaient délié de son serment, il n'en regrettait pas moins le pacte d'alliance qui avait eu ses meilleures sympathies d'opinion. D'un autre côté, il était trop lié avec M. de Félix, l'ancien recteur révoqué, pour ne pas éprouver, dans le fond de son âme délicate, quelque répugnance secrète à

prendre des fonctions dont celui-ci était violemment dépossédé.

On sait ici quelle fut la généreuse franchise de ses procédés vis-à-vis de son prédécesseur; on sait quelle fut son abnégation, fermant les yeux et les oreilles pour ne rien voir et ne rien entendre, supportant tout sans se plaindre, et se résignant, à condition toutefois que sa loyauté ne serait pas soupçonnée. Une si noble conduite devait avoir raison de préventions, même plus obstinées; et, vaincu par elle, M. de Félix lui rendit son amitié, qu'il a conservée jusqu'à sa mort.

Quant au gouvernement nouveau qu'il était appelé à servir, en voyant tous les hommes d'ordre, quels que fussent leurs antécédents, se serrer autour de lui et le soutenir comme le dernier rempart de la société menacée, Nicot se rallia franchement à lui, sans arrière-pensée, cela va sans dire, car il en était incapable. Il s'y attacha moins par intérêt que par conviction, et sa fidélité ne fut pas plus ébranlée dans les mauvais jours que dans les bons.

Le rectorat ne fut pas, du reste, pour lui cette tente du repos que la parole de Royer-Collard a rendue célèbre. On sait quels prodigieux développements furent donnés à l'instruction publique, à partir de 1830. On sait quelles attaques assaillirent l'Université, dans les deux dernières années du règne de Louis-Philippe. Les uns trouvèrent prête toute son activité dévouée; les autres, toute sa sollicitude vigilante et cette ferme raison qui aimait mieux apaiser les esprits par de patients efforts que les vaincre par l'emploi de la force.

Mais ce furent-là les grandes affaires de l'avenir, si je puis ainsi parler. Quant à celles du présent, elles

eurent de moindres proportions sans doute , mais elles ne furent pas néanmoins sans difficultés, ni même aussi sans périls.

Vous n'avez certainement pas oublié cet excellent confrère que nous avons perdu il y a peu de temps , et dont la vie a été si bien racontée par M. l'abbé Azaïs; il était, en 1830, proviseur du collège de Nîmes, où, par la sagesse de son administration et sa rigoureuse équité, il s'était concilié toutes les opinions. Le gouvernement nouveau eût tenu à le maintenir en fonctions et Nicot n'épargna nul effort pour le décider à y rester. Un sentiment exagéré de délicatesse, plus que la disposition naturelle de son esprit, dont nous avons tous connu la modération, poussa M. l'abbé Privat à donner sa démission ; mais en se retirant pour entrer dans le ministère des paroisses, il ne refusa jamais son concours, toutes les fois que l'administration universitaire ou civile fit appel à son zèle et à ses lumières ; et je ne puis me rappeler sans émotion que je me suis rencontré avec lui dans une multitude de commissions, où son excellent esprit était fort goûté de tous ses collègues.

Il a disparu de ce monde, et avec lui bien d'autres de nos excellents confrères, qui participèrent à une œuvre due à l'initiative de Nicot et qui ne doit pas être passée sous silence.

On sait que l'enseignement public se divise en trois grandes sections : enseignement supérieur, enseignement secondaire, enseignement primaire.

L'enseignement supérieur n'avait jamais existé dans Nîmes.

A peine Nicot eut-il pris possession de ses fonctions nouvelles qu'il conçut l'idée de doter la cité de quel-

ques cours publics, qui seraient comme une préparation à l'œuvre, qu'il méditait, d'y introduire cet enseignement. Si l'essai réussissait, il espérait bien obtenir la création d'une faculté des lettres ou des sciences, des mains de l'illustre compatriote qui était à la tête du ministère de l'instruction publique, et qui ne pouvait que s'associer à une pensée d'amélioration morale dont son pays était le but.

Nicot s'adressa donc à quelques hommes de notre ville, dont la réputation littéraire ou scientifique était déjà faite, et, à défaut d'autres, à quelques jeunes gens que leur goût pour les lettres ou les sciences signalait à son attention. Leur adhésion à tous ne se fit pas attendre; et, en conséquence, MM. Plagniol, Liotard, Valz, Teissier, Samuel Vincent, Roux-Ferrand et celui qui vous parle, ouvrirent des cours de physique et chimie, de botanique, d'astronomie, de géologie, de littérature comparée, d'histoire et de philosophie; chacun d'eux faisait une leçon par semaine.

Je ne sais s'il est beaucoup de gens qui se souviennent aujourd'hui de ces cours qui, commencés en 1832, durèrent plus de deux ans; mais ce qu'il m'en reste à moi de souvenirs, c'est qu'ils ne cessèrent pas par la faute de l'indifférence publique. Si, parmi les noms que j'ai cités, il en était qui eussent besoin de justifier leurs titres à la confiance de leurs auditeurs, il y en avait qui n'en avaient nul besoin. N'importe, les uns comme les autres virent un public nombreux et empressé assister à leurs leçons, jusqu'au jour où, de lassitude, ils descendirent spontanément de leur chaire.

A trente-deux ans de distance, ce n'est pas sans tristesse que je remarque que de ces volontaires de

l'enseignement public, il n'y a plus que quatre survivants, dont deux seulement résident à Nîmes, M. Plagniol et moi. Samuel Vincent, connu par tant de savantes et fortes publications, dont quelques unes ont été récemment réimprimées, est mort depuis longtemps ; Teissier, à qui ses études d'archéologie et d'hydrologie locale ont valu plus d'honneur que de succès, est mort dans ces dernières années, tous les deux dans un âge peu avancé. Liotard, que son savoir en mathématiques, en botanique, et ses qualités aimables rendent toujours présent à nos souvenirs, avait précédé Teissier dans la tombe, et, quoique chargé d'années, il ne nous a pas laissé moins de regrets. M. Roux-Ferrand, après avoir été sous-préfet pendant plus de vingt ans et avoir publié quelques ouvrages recommandables, vit de sa plume aujourd'hui, à Paris, où les maisons Hachette et Chaix lui ont ouvert un sillon honorable et productif dans le champ de leurs publications. Benjamin Valz, après avoir été directeur de l'Observatoire de Marseille, passe ses dernières années dans la retraite, aux environs de cette ville.

Je vous demande grâce pour la digression qui m'a entraîné loin de Nicot, à la suite d'une de ses créations, et je reviens à lui pour vous dire que le ministre le félicita beaucoup de cette création, en même temps qu'il le chargea de remercier les hommes de bonne volonté qui avaient répondu à son appel.

Là se bornèrent les encouragements; la politique absorbait alors la pensée de nos gouvernants, qui avaient à rasseoir une société profondément ébranlée. Les cours tombèrent pour ne plus se relever, et il est permis de le regretter, après une expérience qui avait

assez bien tourné pour faire augurer les meilleurs résultats de l'avenir (1).

L'agitation avait, à la suite du mouvement de 1830, gagné jusqu'aux régions pacifiques et sereines de l'enseignement. Le désordre avait franchi les portes des collèges, et ce dut être une des premières préoccupations de Nicot, à l'endroit de l'instruction secondaire, que de rendre aux études cette discipline sans laquelle elles ne peuvent fleurir. Le collège de Tournon était, dans le ressort académique, celui où elle était le plus compromise. Trois révoltes y avaient successivement éclaté; et, bien qu'elles eussent été comprimées, on ne pouvait se flatter d'avoir détruit le mal dans sa racine. Une quatrième révolte le révéla bientôt. Nicot jugea qu'il lui fallait payer de sa personne pour en avoir raison. Il ne se trompa point : quand il fut sur les lieux, par son énergie calme et prudente, par l'action combinée d'une juste sévérité et d'une opportune douceur, il amena le rétablissement définitif de l'ordre.

Vous n'attendez pas de moi que je suive pas à pas les détails de son administration active et éclairée, toujours à la recherche des améliorations et prodigue d'efforts pour les réaliser comme pour les provoquer ; car son zèle ardent pour le bien ne savait pas se reposer, tant qu'il restait quelque chose à faire pour l'accomplir :

Nil actum reputans, si quid superesset agendum.

Aussi les rapports des inspecteurs généraux rendaient-ils un témoignage d'approbation, toujours re-

(1) On n'ignore pas que le nouvel essai dû à l'initiative du ministre éminent qui dirige l'instruction publique a obtenu le plus grand succès.

nouvelé, à son esprit d'initiative large et fécond, à sa vigilance laborieuse, au soin qu'il prenait de dénouer les difficultés par l'emploi d'une raison conciliante, tant qu'on pouvait y réussir, et de ne découvrir l'autorité qu'à la dernière heure et quand l'obstination des passions en rendait la réussite impossible. Et quels inspecteurs généraux que ceux qu'il nous a été permis d'approcher dans ses salons : les Letronne, les Ampère, les Beudant, les Naudet!

Quelques perfectionnements introduits ou seulement projetés dans l'instruction secondaire sollicitèrent tour à tour le concours de l'action ou de la pensée du recteur de Nîmes.

Ainsi c'est avec lui ou par lui que l'enseignement de l'histoire devint une branche spéciale de l'instruction secondaire; que des cours industriels furent établis ou conçus en principe à Avignon et à Tournon; qu'un cours de français fut institué dans tous les collèges, et qu'enfin une école de dessin linéaire fut annexée à celui de Tournon.

Mais, Messieurs, vous le savez, l'instruction primaire fut l'œuvre capitale du gouvernement de 1830; et, sur ce terrain de l'éducation populaire, on peut dire que Nicot le seconda de toute la puissance de son âme, unie à celle de son esprit, afin de répandre le bienfait de la régénération scolaire dans toutes les communes de son ressort.

Il est presque inutile de rappeler le système de la loi nouvelle, à laquelle est attaché le souvenir impérissable du ministre qui la conçut et la fit adopter par les chambres.

Il fut créé, dans chaque chef-lieu de département, une école normale, qui devint, comme une pépinière,

destinée à fournir des sujets pour l'enseignement. Une semblable institution, en renouvelant le personnel enseignant, a si bien renouvelé l'enseignement lui-même qu'après quelques années il n'était plus reconnaissable.

Pour qu'il en ait été ainsi, une tâche était imposée aux recteurs : c'est que des hommes capables et instruits fussent mis à la tête des écoles normales.

Les choix de Nicot, pour les départements de l'Ar-dèche, de la Lozère, de Vaucluse, durent répondre éminemment aux besoins de la situation, à en juger par les lettres des préfets de ces départements, qui ne tarissaient pas d'éloges sur les bons résultats de l'organisation nouvelle. Je n'ai pas nommé le Gard, pour qui j'ai réservé un place à part ; car je voulais saluer, en passant, le souvenir de cet homme distingué que vous avez tous connu, M. Frétille, mort depuis peu d'années, après avoir formé plusieurs générations de maîtres qui sont le plus bel éloge qu'on puisse adresser à sa mémoire.

Je ne saurais passer sous silence que, des inspecteurs ayant été créés pour surveiller les écoles primaires et en étudier les besoins, Nicot provoqua la nomination, pour le Gard, d'un homme qui siège aujourd'hui dans le conseil du département, et qui apporta, dans l'accomplissement de sa tâche, des aptitudes supérieures et un dévouement dont le souvenir n'est pas plus effacé du cœur des maîtres que de celui des élèves (1).

Très recommandée par ses actes aux ministres qui se succédèrent à l'instruction publique, l'administra-

(1) M. Ad. Valz.

tion de Nicot était d'ailleurs signalée incessamment à leur attention par les hommes politiques du Gard. Impartiale et indépendante autant qu'elle était éclairée, elle ne pouvait qu'avoir l'assentiment de ces hommes aux intentions droites et élevées, à qui mon amitié fidèle craint d'autant moins de rendre hommage qu'ils sont aujourd'hui rentrés dans la vie privée, et que je ne puis que leur reporter l'écho d'une opinion affranchie par le temps de l'influence des passions. Notre confrère en fut récompensé d'abord, en 1837, par la croix de chevalier de la Légion d'honneur; plus tard, en 1845, par celle d'officier du même ordre. M. de Salvandy était alors ministre de l'instruction publique.

Il me souvient qu'avant sa rentrée au ministère, M. de Salvandy passa par Nîmes, se rendant à Turin, où il était alors ambassadeur. Quelques personnes, réunies à la hâte, s'empressaient autour de lui, dans les salons de la préfecture, qu'occupait un homme d'esprit et de cœur, l'honorable M. Darcy. Tout à coup entre Nicot, et M. de Salvandy va droit au nouvel arrivant, lui tend une main affectueuse et engage avec lui une conversation qui dura trois quarts d'heure.

Pour ceux qui, comme moi, avaient observé cet accueil cordial et cet échange sympathique de pensées, il fut démontré plus tard que la nomination du futur officier de la Légion avait été signée dès ce moment, dans la pensée du futur ministre. Elle datait de cet entretien, où Nicot, déjà fort bien posé dans l'esprit de celui-ci, avait achevé de faire sa conquête, en y développant des qualités qui n'étaient

pas sans analogie avec celles de son éminent interlocuteur.

Malgré ces honneurs et ces distinctions, le ciel n'était pas sans nuages pour le recteur de Nîmes.

Depuis 1840, il se produisait un mouvement dans les esprits qui dégénérait en agitation politique.

L'Université était fort attaquée, et, il faut bien l'avouer, elle donnait prise aux attaques par les écarts de quelques uns de ses membres, le plus petit nombre assurément. Le clergé, qui avait sonné la charge, réclamait par tous ses organes la liberté d'enseignement.

A part la forme, qui pouvait ne leur paraître ni assez prudente ni assez modérée, eu égard surtout aux périls dont la société était incessamment menacée par les prédications de la démagogie, la réclamation au fond semblait, aux esprits vraiment libéraux, n'avoir rien que de légitime. Si elle eût prétendu au monopole, elle eût soulevé leurs répulsions; mais en n'aspirant qu'à l'égalité, elle rencontrait les sympathies de tous ceux pour qui la liberté d'enseignement semblait le complément indispensable des institutions qui prévalaient depuis 1830.

Le gouvernement était fort embarrassé, au milieu de cette croisade prêchée contre l'Université. Il n'y a que des calomnieurs endurcis qui puissent dire qu'il ne tenait pas à l'éducation chrétienne de la jeunesse; mais, la politique s'emparant de la question pour l'exploiter, il craignait les suites d'une liberté qui ne profiterait pas seulement à ceux qu'inspiraient les intentions les plus pures, mais encore à ses propres ennemis et aux ennemis de la société.

C'est dans ces hésitations de la pensée gouvernementale, qui se seraient terminées, comme il est arrivé plus tard, par la reconnaissance légale du principe de la liberté d'enseignement, que survint la révolution de 1848 (1).

Le recteur de Nîmes eut sa part dans ces querelles, heureusement éteintes aujourd'hui, et il se tira avec honneur des difficultés qu'elles lui créèrent. En défendant loyalement le terrain de la loi dont la garde lui était confiée, il ne manqua jamais aux égards envers les personnes; mais quelle que fût l'irritation des esprits, et dans les moments où la lutte était le plus envenimée, il ne faiblit pas non plus dans l'accomplissement de ses devoirs. On se fût bien trompé, si l'on eût cru que les formes dilatoires qu'il aimait à employer, espérant que le temps lui viendrait en aide pour vaincre les résistances, coûtaient chez lui le moindre sacrifice au fond des choses.

Ses sentiments religieux bien connus le protégeaient d'ailleurs contre toute fausse interprétation de ses actes. Un spiritualisme chrétien ne cessait d'animer de son souffle une administration dont la vigilance se fût reprochée d'absorber la vie de l'âme dans les développements exclusifs de l'intelligence.

C'est ainsi qu'obéissant à ce courant supérieur, Nicot veillait avec un soin tout particulier au choix des aumôniers de son ressort universitaire. Il était secondé, dans son désir de maintenir l'enseignement religieux au niveau de la culture intellectuelle, par le concours affectueux et confiant de ce saint évêque qui,

(1) Voir les détails que contient le VI^e vol. des *Mémoires de M. Guizot*, sur les projets du gouvernement pour donner satisfaction aux droits des pères de famille.

héritier des vertus des Fléchier, des Becdelièvre, des Balore et des Chaffoy, gouverna l'église de Nîmes dix-sept ans, avec l'autorité de son cœur *limpido e bianco*, et dont la perte a été un sujet de deuil universel pour la population tout entière.

Aussi, pour ne parler que de ce que nous avons eu sous les yeux, vit-on se succéder, dans le collège de Nîmes, des hommes de vertu et de lumières, dont deux, plus tard, sont arrivés à l'épiscopat : Mgr Galtier, de Pamiers ; Mgr Peschoud, de Cahors. J'ajouterais bien à cette liste un nom qui, pour s'être élevé moins haut, n'en a pas moins fait honneur au choix de Nicot, si je ne craignais de blesser les modestes susceptibilités d'un honorable confrère.

Et ne croyez pas, Messieurs, que, vivant dans un pays dont les opinions religieuses sont diverses, il ait négligé l'enseignement d'une autre croyance que la sienne ; ce serait bien mal le connaître. C'est par ses soins que l'exercice du culte protestant fut établi d'une manière permanente dans le collège de Nîmes, et créé à nouveau dans celui de Tournon, où le besoin, qui s'en faisait sentir, n'avait d'aucune façon été satisfait jusque-là.

Aussi bien, lorsque éclata la révolution de 1848, cette révolution qui a en la durée et a produit l'effet de ces inondations torrentielles, couvrant, en quelques heures, un sol plantureux de sables stériles, il pouvait se rendre ce témoignage que sa conscience n'avait jamais failli dans le cours d'une longue et laborieuse carrière. Il avait suivi invariablement la ligne droite, sans qu'aucune considération humaine eût jamais pu l'en faire dévier. Il appartenait à cette classe d'hommes qu'il serait à désirer de voir

plus nombreuse sous tous les régimes, qui savent allier l'indépendance du caractère au respect du pouvoir dont ils sont les organes, ne confondant ni l'un avec la servilité, ni l'autre avec l'esprit de faction.

Bien qu'avec la République improvisée inopinément sur les ruines du trône, l'heure de la retraite eût sonné pour le recteur de Nîmes, Nicot s'affligea, moins pour lui-même que pour la France, du nouvel essai d'un gouvernement condamné par une expérience qui ne datait pas de si loin. Il voyait s'en aller cette monarchie tempérée qui avait été l'idée de prédilection de toute sa vie; il voyait ajourner pour longtemps cette alliance de l'ordre et de la liberté qui avait été, pendant trente ans, le mirage de sa pensée. A ces préoccupations attristées de son esprit, il se fût bien mêlé aussi quelques alarmes pour la paix et la sécurité de sa cité d'adoption, s'il n'avait vu le pouvoir remis aux mains d'un homme dont il connaissait depuis longtemps la droiture des sentiments, notre honorable confrère M. Teulon.

Je ne dirai pas, Messieurs, que Nicot, rendu à la vie privée, nous revint, car il ne nous avait jamais quittés; et tous les ans, malgré les fatigues de son administration, nous l'avions entendu lire son compte rendu, ses notices funèbres, sans compter bien d'autres lectures qui étaient un attrait pour nos séances ordinaires; mais son activité redoubla, et nos recueils portent la persévérante empreinte de cette énergique volonté de travail, qui ne s'est pas démentie jusqu'à la dernière heure. Non content de ce qu'il nous apportait, il allait lire à une Académie voisine des œuvres toujours goûtées.

Malgré les années, comme le vieil Entelle, il ne dédaignait pas de descendre dans l'arène, luttant dans les concours académiques pour ajouter une palme nouvelle aux palmes qui, six fois, dans sa jeunesse, avaient couronné son front.

C'est ainsi qu'il n'y a pas si longtemps encore, nous l'avons vu obtenir une médaille de l'Académie de Metz, pour son éloge du maréchal Molitor.

Parmi les œuvres qu'il a faites exclusivement pour nous, les comptes-rendus tiennent sans contredit la plus grande place; mais, avant d'en parler comme le méritent ces revues de nos travaux, qui, pendant trente-cinq ans, ont défrayé nos séances publiques, qu'une réflexion me soit permise.

On a dit bien des fois que le compte-rendu était une œuvre ingrate et sans intérêt pour le public.

Œuvre ingrate! oui certainement, pour son auteur; mais sans intérêt pour le public, c'est autre chose.

J'ai connu, et vous avez connu comme moi, nombre de gens qui ne venaient assister à nos séances publiques que pour entendre le compte-rendu de notre secrétaire-perpétuel, afin de s'initier au mouvement des travaux de notre société. Et comme il ne se publie rien dans la localité qui n'aboutisse à elle, au sein de ce public, non moins avide de connaître le mouvement extérieur de la pensée, si je puis ainsi parler, j'ai vu plus d'un auteur se glisser dans la foule. Il venait chercher une mention, la seule récompense dont puisse disposer l'Académie en faveur d'œuvres qui ne méritent pas toujours de passer inaperçues.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, ce n'est pas à vous qu'il faut apprendre toute la variété de ressources

qu'apportait notre secrétaire-perpétuel à l'accomplissement de sa tâche. Tous les ans, c'était à peu près le même thème qu'il fallait varier, pour échapper aux inconvénients de la monotonie, et l'on sait que, ainsi que l'a dit le poète,

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Or, il n'y a qu'à parcourir la série de nos comptes-rendus pour admirer avec quelle heureuse flexibilité d'esprit leur auteur savait tourner les difficultés d'une périodique répétition.

Pour achever de peindre notre confrère, il faut ajouter qu'il mettait à son œuvre plus de désir d'accomplir un devoir que de recherche à poursuivre un succès d'amour-propre. Il croyait quelquefois démêler sur le visage de l'auditeur un peu de fatigue; d'autres fois, il le surprenait inattentif et distrait. Il n'en continuait pas moins sa lecture sans émotion et en homme qui remplit scrupuleusement sa mission : « Je fais mon devoir, me disait-il dans l'intimité; le reste m'est indifférent ». Que de fois n'ai-je pas eu à le défendre contre les préventions qui hantaient son esprit; car, pour moi, je n'ai jamais compris, alors que tant de sympathies respectueuses environnaient sa parole, qu'il pût se rencontrer un seul sentiment qui ne fût pas à l'unisson des autres. Du reste, il faut ajouter que, dans la bonté de son âme, ce n'était pas les autres qu'il accusait; c'était lui-même qui était l'unique coupable; car, à l'entendre, c'était sa faute, s'il n'avait pas su captiver fortement l'attention de tous.

On trouvait ses appréciations d'une indulgence excessive; mais, dans son dernier compte-rendu, ne

donnait-il pas la clé de la faveur de ses jugements, quand il s'écriait : *On dit facilement du bien de ceux qu'on aime ?*

Et si la louange coulait de ses lèvres pour les vivants avec l'abondance d'un cœur aimant, combien était-elle redoublée, quand la tombe venait ajouter ses regrets aux sentiments affectueux qu'il avait pour ses confrères. Oh ! alors la plaie du cœur passait toute saignante dans les lignes tracées par sa main émue.

C'est dans l'exercice d'une carrière exclusivement littéraire, où, tout en s'occupant de l'Académie, il perfectionnait sa traduction de Juvénal, qu'il comptait livrer prochainement à l'impression, dans la société de ses confrères et dans l'intimité de quelques amis que s'écoulait sa vieillesse sereine et douce.

Cette vieillesse eut cependant ses heures d'angoisses et d'infirmités cruelles.

Notre confrère fut atteint d'une maladie de la moelle épinière. La paralysie des organes de la locomotion qui en résulta l'éloigna de nos réunions, et ce ne fut pas la moindre de ses souffrances. Résigné pour toutes les autres, il ne supportait pas aisément celle-là. Nos assiduités auprès de lui redoublèrent pour la lui faire oublier. C'est alors que sa conversation, qui avait toujours été si brillante, si spirituelle, si abondante en souvenirs littéraires, semblait, par un nouvel effort, vouloir se rajeunir et reprendre sa parure de printemps, comme pour fêter nos visites, et nous remercier de ce qu'elles étaient devenues plus fréquentes.

C'est n'apprendre rien à personne que de dire la joie que nous fit éprouver une guérison inespérée.

La fortune qui, jusque-là, avait été pour lui avare de ses dons, vint lui sourire presque en même temps que ce miracle de résurrection s'opérait. Il ne la bénit que pour le bien qu'elle lui permettait de faire avec plus de libéralité ; car il était bienfaisant avant d'être riche, et, pour l'être sans bruit et sans faste, il savait s'imposer des privations. Ils ne l'ignorent pas, ces pauvres du chemin d'Avignon, que, dans les longues et dures soirées d'hiver, il allait secourir à domicile, et qui ont suivi son convoi en si grand nombre, comme pour nous révéler par leur présence le secret de ses bienfaits.

Il n'a connu, du reste, la fortune que par les charges d'une liquidation onéreuse, et elle était à peine terminée que la mort l'a frappé.

Séparé de nous depuis quinze mois, il était revenu de Nice au printemps de l'année dernière, avec toutes les apparences de la santé la plus raffermie. Nîmes et Montpellier fêtèrent son retour. Quelle joie nous lui donnâmes, avec le banquet que nous lui offrîmes ! Et qui de nous a oublié les effusions de sa gratitude, à table et hors de la table, jusqu'à sa maison où nous l'accompagnâmes en corps ? Qui eût dit que, à un mois de distance, le gai cortège se reformerait en cortège funèbre ?

En le voyant, peu de jours après, partir de nouveau pour Nice, d'où il nous faisait espérer un prompt retour, nous éprouvâmes bien quelque préoccupation ; mais de là à pressentir la terrible catastrophe, il y avait loin.

Quoi qu'il en soit, nous ne devons plus le revoir ; sa dépouille mortelle nous est seule revenue de cette ville, qui avait vu luire les premiers rayons de

sa gloire universitaire et qui devait voir s'éteindre le flambeau de sa vie. Elle nous est revenue sous la conduite de l'un de ses fils, l'honorable officier supérieur du 28^e, qui, parti à la première nouvelle de la maladie de son père, n'a pas eu la consolation de l'embrasser vivant.

Nous ne le verrons plus à cette place, notre maître, notre confrère, notre ami; mais il nous reste le souvenir de toutes les belles qualités que nous avons aimées et admirées en lui. *Quidquid ex illo amavimus, quidquid mirati sumus, manet mansurumque est in animis*(1). C'est une consolation qu'un pareil souvenir.

S'il était permis à l'imagination de percer les voiles de ce monde d'où nous sépare la barrière de l'inconnu, vous aimeriez à vous représenter Nicot, abordant avec une sereine confiance le seuil de l'éternité, et y trouvant, comme le Dante, la main de Virgile pour l'introduire dans la compagnie de ces beaux esprits de l'antiquité qu'il a tant fréquentés de son vivant. Il vous siérait de le voir renouant un entretien commencé la veille avec leurs écrits, et consultant Juvénal, dont le livre est tombé le dernier de sa main défaillante, sur le sens de quelques vers restés dans la pénombre pour ses modernes interprètes. Ainsi vous paraîtrait se continuer pour lui cette vie académique qui lui était si chère, ce commerce des anciens qui lui a valu tant d'heures fortunées, pendant lesquelles il oubliait les chagrins et les souffrances de la vie.

(1) Tacite, *Vie d'Agrioola*.

Nunc veterum libris.....
Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ.

Pure fiction, Messieurs, à laquelle vous substituez volontiers la pensée chrétienne d'un meilleur monde, où les joies de l'âme ont plus de part que celles de l'esprit, où se reforment pour ne plus se rompre les anneaux de la chaîne de nos affections brisées ici-bas. Là, Nicot a retrouvé ceux qu'il a aimés; là, iront le rejoindre ceux qui l'ont aimé.

NOTICE

SUR

JEAN REBOUL,

Par M. J.-B.-P. NICOT, Secrétaire-perpétuel,
et M. L. MAURIN;

Lue à la séance publique du 1^{er} mai 1865.

Mon vénérable ami M. Nicot est descendu dans la tombe avant d'avoir mis la dernière main à son *Eloge* de Reboul. Sa famille m'a confié le soin d'achever son travail; c'est là donc une œuvre un peu mêlée que celle que je vais avoir l'honneur de vous lire.

L'aveu serait incomplet, si je n'ajoutais que je me suis scrupuleusement attaché à reproduire avec fidélité les idées de celui qui fut mon maître. Je le dis parce que c'est la vérité, et moins pour fuir la responsabilité que pour acquitter un pieux devoir envers sa mémoire. S'il pouvait être ici question de responsabilité, ce serait la sienne et non la mienne que j'aurais à défendre; car si ce que je vais lire il l'a pensé tout entier, je ne puis dire qu'il l'a écrit tout entier.

Je viens, au nom de l'Académie du Gard, louer le brillant confrère, le boulanger illustre qui travailla en ouvrier, médita en penseur, chanta en poète, vécut

en sage et mourut en chrétien. Retracer sous ses différents aspects cette vie multiple, remplie par le travail, éclairée par la foi, soutenue par les tendresses de la famille, embellie par l'amour et le culte de la poésie, est une tâche douloureuse autant que difficile. Les traditions me l'imposaient moins que cinquante années de relations directes et de sincère amitié. Mais si les souvenirs qui naissent de cette longue intimité, si ces souvenirs qui m'oppressent nuisent à mon récit et l'interrompent quelquefois, du moins j'y puiserai le courage de tout dire, même les défaillances, les erreurs ou les préjugés. Ainsi, en même temps que la louange aura plus de valeur, la parole aura plus d'autorité quand elle s'efforcera de reproduire, avec un scrupuleux respect de la vérité, cette vie qui ne conduisit ni aux honneurs ni à la fortune, mais qui permit l'indépendance, donna la sérénité, qui fut toute remplie d'études sérieuses et du sentiment du devoir, de cet amour du bien et du beau qu'un mot résume : l'honneur.

Jean Reboul naquit à Nîmes, le 22 janvier 1796. Si c'est une grande grâce du ciel que de naître de parents vertueux, la Providence la lui accorda. Son père, qui était serrurier, avait l'instinct du bien et ce mélange de franchise, de droiture et de piété qu'on rencontre si souvent au sein de nos populations méridionales. Il était simple et bon; sa mère était tendre, mais elle l'était sans faiblesse. Elle entoura son fils des soins les plus délicats et inocula dans son âme ces sentiments religieux qui furent la règle de sa vie :

Les jours de ma première enfance ,
Lorsque ma mère au cœur pieux
De Dieu m'enseignait l'existence,
En tournant son doigt vers les cieux.

Quoiqu'on dise souvent que l'enfant fait deviner l'homme, comme le chêne est dans le gland, Reboul, à cette première phase de sa vie, ne fit aucunement pressentir ce qu'il serait plus tard. Les jours de son enfance ressemblèrent à ceux de l'enfance de ses voisins. Ils s'écoulèrent obscurément, au sein de sa famille et à l'école de son quartier. On remarquait seulement que parfois il quittait les jeux de son âge ou se dérobaît aux réunions des siens, pour se retirer en un coin où il lisait quelques petits livres, qu'il devait à la complaisance du maître qui lui donnait des leçons.

C'est ainsi qu'il atteignit l'âge de l'adolescence. A ce moment décisif de la vie, où l'on s'étudie pour connaître à quoi on est propre, Reboul ne sentait pas s'éveiller en lui de vocation particulière. Son père, sans qu'aucun signe remarqué chez son fils l'y poussât, rêvait cependant pour celui-ci une position supérieure à la sienne; et quel père, du reste, n'a cette ambition? Il le plaça en qualité de clerc dans l'étude de M^e Boyer : c'était une bonne école. Alors comme aujourd'hui, dans ce cabinet d'affaires, agrandi par un fils éminent, on trouvait savoir, probité, bienveillance; mais, il faut bien le reconnaître, malgré l'élévation de la sphère offerte en perspective au fils du serrurier, il n'éprouvait pas un goût bien prononcé pour l'étude du droit.

Je n'offenserai ni les magistrats qui m'écoutent ni

(qu'il me soit permis de le dire) la mémoire de mes aïeux, en disant combien cette étude présente d'aspérités et cause de l'ennui à celui qui, doué d'une vive imagination, s'engage dans les sentiers tortueux des lois et dans le dédale obscur de la jurisprudence.

Aussi Reboul reconnut bientôt qu'il s'était fourvoyé en entrant dans un milieu si peu attrayant et qu'il n'avait pas l'aptitude pour réussir à s'y créer un état; il se résigna alors à un métier, et devint boulanger. Ai-je besoin de dire qu'il avait essayé sa pente, quand il avait touché à une profession libérale? La nécessité seule, cette terrible loi de nos destinées, l'empêcha de la chercher ailleurs que dans une étude d'avoué.

Je ne vous apprendrai rien en ajoutant que cet homme, qui devait marquer sa voie dans les régions idéales de l'imagination, apporta à la pratique de son métier une volonté laborieuse dont l'ardeur resta toujours la même; qu'on ne le vit jamais montrer du dégoût pour les travaux manuels d'où il tirait son pain quotidien. Et comment ne pas l'offrir en exemple à ces déclassés, si nombreux de nos jours, qui, éprouvant un souverain mépris pour les réalités matérielles de la vie, se plaignent sans cesse de ce que la Providence ne leur a pas ménagé l'existence tissée d'or et de soie méritée par leur génie, et aiment mieux finalement mourir de faim ou de mort violente que de travailler de leurs mains pour gagner leur subsistance?

Si rien encore, dans le laborieux matin de sa vie, n'avait semblé annoncer le jour brillant qui devait suivre, quelques teintes lumineuses s'étaient montrées cependant à l'horizon, qui n'avaient pas passé tout à fait inaperçues.

Dans l'étude de M^e Boyer, Reboul avait déjà ébauché quelques vers, et son excellent patron, à qui il les avait communiqués, avait été surpris de trouver en eux plus de talent qu'il ne pouvait en supposer. En les lui entendant lire avec cet accent inspiré qu'accompagnait un regard d'où jaillissait l'étincelle, l'homme d'affaires, qui était bien loin, d'ailleurs, d'être étranger aux lettres, eut comme un pressentiment des destinées poétiques de son jeune clerc.

Ces vagues lueurs de l'avenir ne paraissaient pas devoir s'éteindre dans la boutique du boulanger pour quiconque savait que, la journée de l'ouvrier finie, Reboul montait dans sa chambre, et là, le coude appuyé sur la table de bois blanc, employait à s'instruire ses heures de loisir, lisant les chefs-d'œuvre de la littérature, s'initiant à tous les secrets de la langue poétique qu'il ne connaissait encore que d'instinct, et préludant ainsi par ces études, où il était son propre maître à lui-même, à la brillante fortune réservée à sa muse.

La poésie n'était pas, au temps de sa jeunesse, en très grande faveur ; mais une nouvelle et radieuse destinée allait luire pour elle. La Restauration venait de s'accomplir.

S'il est vrai que les hommes voués au culte de l'esprit soient les échos du monde extérieur ; s'il faut un certain frémissement de la nature intelligente pour qu'il y ait éclosion de la pensée, on conçoit que Reboul ait reçu un contre-coup de l'ébranlement politique qui ramena les Bourbons.

Elevé dans des principes religieusement monarchiques, il avait salué avec joie l'avènement du nou-

veau roi, qui remplaçait l'illustre guerrier dont le trône avait croulé sous les efforts de l'Europe coalisée; et c'est alors qu'il laissa tomber de son âme émue une touchante élégie qui le révéla au public.

L'époque favorisait l'élan des sentiments qu'il exprimait; mais, à côté de ces sentiments, il se produisait un mouvement des esprits auquel il ne s'associait guère, il faut bien l'avouer. Il éprouvait peu de penchant pour ces formes tutélaires de gouvernement représentatif qu'un prince généreux avait introduites dans le pays. Il pensait, dès lors, que c'était diminuer le prestige de la royauté, en gêner l'exercice, que d'y faire entrer un élément démocratique, cet élément démocratique fût-il entre les mains de la portion la plus éclairée de la nation. Il n'admettait pas que la royauté eût à se retremper aux sources des suffrages populaires, et il ne la concevait qu'escortée de souvenirs et environnée de la majesté des siècles.

Je n'ai ni à combattre ni à défendre les idées de Reoul : je les expose ; et je dois le faire à cause de la place considérable qu'elles ont tenue dans sa vie.

On conçoit que, avec ces idées, ce n'était pas sur la terre, mais dans les cieux qu'il cherchât les origines des pouvoirs sociaux. Aussi bien la monarchie et la religion formaient, à ses yeux, un indissoluble faisceau.

Je dirai quels furent les penseurs auxquels s'attacha son esprit de préférence, et qui donnèrent à ses idées la formule dont il était avide; mais à tout prendre, elles auraient pu s'en passer, car il pensait surtout par le cœur, et le cœur n'a pas besoin de formule.

A voir cet homme qui, né dans l'atelier d'un ser-

rier et fabriquant du pain pour gagner sa vie, professe des sentiments qu'on ne retrouve plus guère que dans les familles de vieille race nées sur les marches du trône, il est difficile de ne pas être ému. Aussi comprend-on bien, malgré l'humilité de l'origine, et même à cause d'elle peut-être, l'accueil qui, de nos jours, attendait au foyer de l'exil une fidélité chevaleresque de nature si exceptionnelle.

En allant visiter l'héritier de cette monarchie traditionnelle qui avait sa foi, vous, ses confrères, qui le connaissiez, vous saviez bien qu'il n'entendait pas jeter un défi au gouvernement de son pays ; ce n'était pas le prétendant destiné à monter sur le trône qu'il allait courtiser, c'était le malheur qui attirait ses hommages ; et, s'il eût cru à un retour prochain de fortune, peut-être, dans l'orgueil de son désintéressement, il eût hésité à faire le voyage de Frohsdorf.

Il est impossible de refuser son admiration à de tels sentiments ; mais, messieurs, en m'y laissant aller, j'ai devancé les temps, j'ai oublié que j'en étais à ce moment de la vie de Reboul où il entra en communication avec les penseurs qui exercèrent une influence si décisive sur son esprit, préparé à leurs idées par la conformité des inclinations de son cœur.

Vous les avez nommés, ce furent MM. de Maistre et de Bonald.

Partis des mêmes rivages et atteignant les mêmes hauteurs, ces deux publicistes éminents avaient jeté les fondements d'une doctrine qui embrassait tout à la fois l'homme et la société.

Formé à leur école, et témoin, après eux, des hésitations de la pensée moderne, fort surtout des aveux d'un brillant et sage dignitaire du corps enseignant,

Reboul croyait que la philosophie est une science vaine et creuse, qui en est encore à chercher, dans les tâtonnements et dans l'ombre, quel est son objet, et qui, dans un tel état, ne saurait donner la vérité à l'esprit humain, avide de se nourrir de cette manne céleste.

Pénétré, comme ses maîtres, du sentiment chrétien, il était bien moins touché de la grandeur de l'homme que de la misère de ce roseau pensant, comme l'a appelé un illustre moraliste.

Dans l'histoire des peuples et dans leurs révolutions, il n'apercevait que l'impuissance et la dépendance de la créature à côté de la puissance infinie du créateur, comme, dans les merveilles de la science, il ne voyait qu'un théâtre obscur de phénomènes dont les causes premières restaient toujours impénétrables.

La théorie des institutions sociales n'avait à ses yeux sa raison d'être que dans le passé, berceau de la tradition : c'était son immuable *Credo*.

Un moment vint où le disciple de Bonald et de Maistre dut descendre des cimes de ces doctrines contemplatives, pour se mêler à l'action de la vie publique.

Le roi Louis-Philippe venait d'être renversé, la République avait été proclamée. Reboul fut nommé représentant du Gard.

Bien que la forme politique contrastât profondément avec ses sentiments et ses idées, il ne balança pas à accepter le mandat que lui avaient conféré par acclamation ses concitoyens. Il le fit sans espoir et sans illusion, encore plus sans orgueil, mu par le plus pur patriotisme, et parce qu'il pressentait des

luttés et des périls devant lesquels ne reculait pas son honnête courage.

Je n'ai pas besoin de vous dire que son rôle fut effacé à l'Assemblée constituante. Ni le poète, ni le penseur, tel que nous l'avons connu, ne pouvait marquer son sillon dans le monde des affaires, ni même dans ces discussions orageuses qui menaçaient tout à la fois la France et l'Europe.

Il quitta dès qu'il le put, et avec joie, une arène pour laquelle il n'était pas fait. Avant que son mandat fût expiré, il était déjà bien résolu à ne pas en solliciter le renouvellement. Il rentra donc dans cette simple demeure de la rue Carretterie que vous avez connue, le cœur rempli de la délicieuse jouissance avec laquelle l'enfant regagne le foyer paternel après une longue absence.

Il reprit ses pinceaux et sa lyre; il les reprit, plus convaincu que jamais qu'il pourrait bien mieux avec la poésie remplir sa mission sociale qu'avec les bulletins de vote du législateur.

Telle est, en raccourci, la vie publique du confrère que nous pleurons. Elle fut courte, et nous ne le regrettons pas. Enfant, jeune homme, nous l'avons vu croître et grandir pour une autre destinée que celle de l'homme politique. Cette destinée, elle est toute entière dans ses vers, et dans quelque chose de plus encore; car je me reprocherais de laisser fermée une page bien glorieuse du livre de sa vie, celle des œuvres de l'homme, si je ne m'occupais que de celles de l'écrivain.

Vous n'attendez pas que je parcoure une à une toutes les productions de Reboul, dont la main a touché, pour ainsi dire, à toutes les formes de la

poésie : l'ode, l'épique, l'épître, la satire, le poème, la tragédie. Choisir dans ces œuvres, diverses de nature, mais semblables par le caractère qui s'y révèle, et mettre en relief les qualités de pensée et de style qui ont fait la grande renommée de notre compatriote, c'est là uniquement ce que vous exigez du mandataire de vos regrets. A mon sens, on peut résumer le jugement à porter sur Reboul dans cette courte et simple synthèse : il posséda le génie poétique.

Qu'est-ce, messieurs, que le génie poétique ? Ce génie n'est pas le talent de faire des vers ; celui-ci peut être le produit de l'art, tandis que l'autre est un don du ciel. *Nascuntur poete.*

Le génie est cette faculté brillante qui retrouve dans la nature la réalisation du beau idéal dont le principe essentiel est inscrit au centre de notre âme. Sa manifestation est dans le sentiment, dans son énergie, son exaltation, sa puissance ; et, en ce sens, on peut dire qu'il crée, tandis qu'en réalité, il ne fait que réfléchir l'action d'un principe supérieur que Dieu a déposé au fond de notre raison. Étincelle sacrée, qui s'enflamme à la lumière de l'étude et de la philosophie, puis tout à coup se répand en cercle de feu, illumine les peuples et est pour les yeux de l'âme ce que les astres sont pour les yeux du corps.

Le poète est celui qui tire, du néant des réalités vulgaires un monde tout nouveau, c'est celui qui fait : *Ποιητής*. Le poète est celui qui donne aux actions un langage si énergique, à la douleur une voix si touchante, à la joie des accents si pénétrants, à la colère des cris si terribles, qui connaît si bien les mystères

de notre cœur, qui représente la nature avec des couleurs si vives, qui passe tour à tour des peintures les plus énergiques aux tableaux les plus gracieux, qui semble se jouer de tous les genres de beautés, qui anime tout, qui vivifie tout du feu de son génie et qui sait répandre sur mille scènes diverses le charme inexprimable d'un style rempli de naïveté et de noblesse, de souplesse et de force, de douceur et d'harmonie.

Reboul se révéla de bonne heure, nous le savons. Il n'avait pas vingt ans qu'il s'essayait à des compositions où l'on retrouvait les traces de cet idéal du poète que j'esquissais tout à l'heure. Les éclosions de la muse ne sont pas rares dans un âge précoce. Voltaire, Casimir Delavigne, Lamartine, Victor Hugo trahissaient leur vocation qu'ils n'avaient pas atteint leur quatrième lustre; mais ils n'étaient pas privés, comme Reboul, de guide et de leçons. Lui, il lui fallut s'initier, tout seul et sans maître, aux procédés de la langue littéraire; il lui fallut bien souvent deviner ce qu'il ne pouvait, dans son isolement, apprendre de personne.

La Restauration, disons-le hautement, fut une grande époque de réveil pour la poésie. Sans partager un dédain injuste, et qui a été longtemps de mode, pour la génération littéraire de l'empire à laquelle appartiennent Esménard et Millevoye, on peut bien avouer cependant qu'elle fut singulièrement dépassée par celle qui lui succéda. Qui eût pu prévoir, alors que les premières clartés de l'étoile nouvelle montèrent à l'horizon, que de la boutique du boulanger où travaillait Reboul sortirait un poète qui viendrait ajouter un rayon de plus à sa couronne lumineuse?

Mais cette boutique était près de l'Amphithéâtre

romain ; elle était habitée par un chrétien des anciens jours : double source d'inspiration qu'indiquait notre confrère M. de Pontmartin , racontant une visite à Reboul : « Je trouvai Reboul le pied dans cette poussière contemporaine des Césars, le front dans l'Olympe chrétien ».

La religion fut bien, en effet, la source d'où s'échappèrent ses inspirations les mieux réussies. Remarquons, en passant, que la muse moderne doit au christianisme ses plus beaux accents. Est-il besoin de nommer le Tasse, Milton, Klopstock, Racine, Corneille, l'auteur lui-même de *Zaïre* et d'*Alzire*?

La contemplation des monuments antiques au milieu desquels vivait Reboul n'a pas été sans influence certainement sur ce relief de force et de grandeur, le caractère le plus saillant de son vers si souvent comparé à celui de Corneille, le peintre incomparable des Romains, qui, pour les peindre, emprunta leurs pincesaux.

Il avait plusieurs cordes à sa lyre, il est vrai, et il l'a bien prouvé. La poésie lyrique avec ses élans, l'épique avec ses soupirs, la tragédie avec ses accents élevés, le poème épique avec son grand souffle, la satire avec son aiguillon, rien ne lui a été étranger; et, s'il n'a pas réussi à être éminent en tout, il a laissé des marques incontestables d'un talent supérieur, là où le succès de la composition a pu être contesté. Mais toujours est-il que l'enthousiasme religieux, la grandeur et la force sont les plus brillants attributs de sa poésie.

On a dit bien des fois que c'était par le style que vivaient les œuvres littéraires. Rien de plus juste; mais cela demande une explication.

Le style de Reboul a quelquefois donné lieu à des observations. Une grammaire vétilleuse et un goût sévère pourraient avoir quelque chose à y reprendre peut-être ; mais il possède les grandes qualités qui font vivre les œuvres de la plume : la précision et la netteté de l'expression, l'éclat et la solidité de la couleur. On n'y rencontre rien de vague et de nuageux, on n'y surprend pas de ces ornements à teintes fausses qui ternissent au contact de l'air.

Dans ces hautes sphères où la pensée de notre poète aime à planer, elle ne flotte jamais indécise ; elle a la limpidité de l'éther, dans le milieu duquel elle se meut, et parfois l'on dirait les reflets chatoyants du spectre solaire. Aussi bien ne la perd-on jamais de vue, en la suivant du regard à l'horizon qu'elle illumine et colore tout à la fois.

Ce sont là des généralités, messieurs, dont j'ai hâte de sortir.

Et d'abord, que reste-t-il à dire de cette perle éclosée en 1828, *l'Ange et l'Enfant*, qui a fait le tour du monde, et que M. de Châteaubriand signale, dans ses *Mélanges littéraires*, comme un de ces chefs-d'œuvre accomplis qui doivent survivre à la poussière des œuvres contemporaines ?

On était alors en pleine efflorescence du romantisme. Je ne sais si Reboul a emprunté quelque chose à l'école nouvelle. A coup sûr, ce ne sont pas ses abus. Il aimait trop les régions de l'idéal pour descendre dans ce qui, de chute en chute, est devenu plus tard le réalisme. Si toutefois on suppose que la vérité dans le ton, qui était si altérée dans la poésie du commencement de ce siècle, a pu gagner quelque chose au contact de la doctrine romantique, lui devrait-il peut-

être cette mâle simplicité qui s'annonçait dans son *Ode à Lamartine*, dont le début est un des plus beaux accents de la muse lyrique moderne :

Mon nom, qu'a prononcé ton généreux délie...

Je remarque que, dans cette ode, où il rappelle à celui dont il se dit le disciple que, à son exemple, il s'est consacré à la poésie religieuse, il a imité Horace, sans s'en douter probablement :

Mes chants naquirent de tes chants.....

..... Je secouai mes ailes,

Et nous partîmes vers les cieux.

Ces vers reproduisent, en effet, le *Mutor in alitem* de l'ode xvii, livre 2, du poète latin.

Toutes les compositions qui suivent celle-ci accusent déjà, chez leur auteur, le désir de lutter, par la gravité morale des pensées, contre ces œuvres frivoles ou malsaines, que des écrivains faméliques livrent à l'avidité curieuse du salon désœuvré et parfois de l'anti-chambre inoccupée.

Cette mission austère du poète, que Reboul commençait à se donner, était quelquefois interrompue par des œuvres de paysagiste, où son crayon tantôt s'épanouissait en dessins gracieux et charmants, comme *le Moulin de Genève*, qui montre une face nouvelle de son talent, tantôt se répandait en tableaux sévères et sombres, comme l'épître sur *Aiguesmortes*, où il se rapproche davantage de son milieu de perspective ordinaire.

Mais il revenait bien vite à ce qu'il regardait comme le devoir du poète, qui, lui aussi, lui paraissait avoir charge d'âmes.

Les événements de la politique avaient beaucoup marché, depuis qu'il avait pris cet engagement envers lui-même. Le trouble qui avait envahi la société était descendu profondément dans les âmes, et il se croyait appelé plus que jamais à réagir contre l'esprit de dissolution, qui soufflait sans relâche sur le monde moral.

C'est avec désespoir qu'il se voyait esseulé dans ce camp, où il avait fait ses premières armes, sous des chefs qui avaient déserté le drapeau et passé à l'ennemi. Ni sa foi ni son courage ne s'ébranlaient cependant; mais lui qui, en modeste soldat, se fût contenté de pousser le cri du *caveant consules*, laissant volontiers à d'autres le soin de veiller au salut de la patrie intellectuelle, menacée par une nouvelle invasion de barbares, il se regardait comme contraint, par le malheur des temps, à paraître au premier rang. Et pourquoi faire? pour combattre ceux mêmes qui jadis avaient été les oracles de sa pensée.

Ce fut l'abbé de Lamennais qui, d'abord, avec ses *Paroles d'un croyant*; plus tard, avec son *Esquisse d'une philosophie nouvelle*, amena sa première prise d'armes.

L'indignation vengeresse du poète éclate en vers terribles et cruels qui creusent de profondes blessures; puis, tout à coup, les flots de cette indignation s'apaisent, le chrétien s'attendrit et sa main charitable panse les plaies qu'il vient d'ouvrir. Alors s'échappent de son âme des accents suaves de regrets et d'évangéliques espérances :

En défendant la loi qui commande l'amour,
Mon zèle n'est-il pas trop amer, à son tour ?

N'ai-je pas outragé, d'une ardeur insensée,
Ce qui demeure en toi de ta grandeur passé?

.....
Qui sait si les chrétiens ne doivent pas encore
Reconnaître à ton cri le héraut de l'aurore?
Car Dieu peut repêtrir et rappeler aux cieux
La poussière qui fut un astre radieux.

Mais si les égarements de l'abbé de Lamennais, devenu incrédule et démagogue, sont un sujet d'affliction profonde pour son cœur, il n'est pas au bout des amertumes que cause la perte de chères illusions. Il lui est réservé de voir le poète sous la bannière de qui il s'était enrôlé, et à qui il devait les premiers rayons de sa gloire naissante, tourner aussi lui-même le dos à son passé monarchique et religieux.

Il vint un jour, en effet, où le chantre des *Méditations*, rompant progressivement les liens qui l'attachaient à ses vieilles croyances royalistes, publia l'*Histoire des Girondins*, cette histoire malsaine, qui, d'une rigueur impitoyable pour les fautes des victimes, n'a de facile indulgence que pour les crimes des bourreaux. C'était une fantaisie de poète ennuyé et dévoyé, qui rêvait de la république en attendant d'agir pour son avènement.

Reboul, sans s'écarter de la respectueuse déférence que lui commande l'amitié reconnaissante, adresse à celui qu'il appelle encore son maître l'énergique peinture de ce pandémonium anarchique où bouillonnent tous les rêves coupables, où fermentent toutes les passions mauvaises, et d'où peut sortir quelque jour une sanglante expiation pour les courtisans du peuple, qui ont fait luire à ses yeux le mirage de chimériques impossibilités sociales :

.....
Et les rugissements du lion populaire,
Dispersant sans pitié, de ses ongles vengeurs,
Les membres palpitants des prophètes menteurs.

L'envie, ce vice redoutable des classes inférieures, qui leur fait prêter l'oreille à toutes les promesses dont l'avortement provoque, un jour ou l'autre, une réaction terrible, n'a pas d'adversaire plus véhément que Reboul. C'est lui, un enfant du peuple, qui, dans le tribut qu'il paie, à l'imitation de Lamartine et d'Hugo, à la translation des cendres de Napoléon I^{er}, a fait entendre ces honnêtes accents à l'adresse des prédicateurs titrés de la démagogie :

Satan écrit la loi de la nouvelle table ;
La fortune proscrit et le nom rend coupable.
Au fond des carrefours, des Tarquins en sabots
Jurent sur le poignard d'abattre les pavots.
Le crime se mesure à la hauteur des têtes...

J'ajouterai qu'on peut regretter que, dans une pièce où éclatent les plus nobles sentiments et qui fourmille de magnifiques vers, il n'ait pas rendu une suffisante justice ni au grand capitaine qui rouvrit les temples et remit l'ordre dans une société profondément troublée par les passions anarchiques que fit taire sa gloire, ni au gouvernement du roi Louis-Philippe qui, tout en maintenant la liberté, s'efforçait de les combattre.

C'est que, pour Reboul, il n'y avait qu'un moyen de les combattre efficacement.

Qu'on rapproche l'ode dont je viens de parler de l'épître à Alphonse Boyer, où ce moyen se trouve indiqué avec une candide sincérité :

Sans le concours du droit, vainqueur du monde antique,
Rien ne s'élèvera sur le sol politique :
Les ouvriers ont beau travailler ardemment,
Ils creusent une fosse, et non un fondement.

Il faut admirer de tels vers, non pas seulement à cause de la vigueur pittoresque de l'expression, mais encore aussi à cause de la foi naïve dont ils sont le témoignage. On peut ne pas la partager, mais il est impossible de ne pas donner son estime respectueuse à une si exquise simplicité de cœur.

Cette simplicité de cœur ne se révèle pas seulement dans les croyances monarchiques que professe Reboul, elle se trahit encore à la manière dont il envisage les honneurs politiques qui sont venus le chercher dans son humble foyer.

Ainsi quand, mêlé aux orages de la vie politique, il va siéger à l'Assemblée constituante, ce n'est point un élan de vaniteuse ambition satisfaite, mais un cri d'humilité profonde qui s'échappe de sa poitrine :

Tu n'avais pas, Seigneur, dans mon âme inquiète,
Du sort qui m'est échu vu naître le désir ;
A peine ai-je rêvé le laurier du poète :
En me mettant si haut, qu'as-tu donc à punir ?

Et ailleurs encore se fait jour le même regret modeste d'avoir accepté un mandat qui n'était pas le sien :

Je rends grâce à tous ceux qui m'ont donné leur voix ;
Mais je n'étais pas fait pour fabriquer des lois
Arraché comme une algue au fond de mon asile,
L'orage m'a jeté dans cette grande ville.

C'est pendant qu'il était encore à la Constituante

que ses amis de Paris obtinrent, pour lui, la représentation de la tragédie du *Martyre de Vivia*. Bien que dépourvue des qualités par lesquelles vivent les œuvres dramatiques, elle fut accueillie néanmoins avec faveur, grâce à la beauté des détails poétiques dont elle est parsemée. Qui ne se souvient des vers admirables sur le baptême :

↓
Je verse sur ton front l'onde qui régénère ;
Je t'enfante au Seigneur, et suis deux fois ta mère :
Tu me devais le jour, mais un jour limité,
Et je change ta vie en immortalité.

De tels vers rappellent la meilleure manière de l'auteur de *Polyeucte* ; mais la grande ombre de Reboul ne saurait s'offenser, si l'on dit que, en choisissant un sujet qui avait le tort d'amener une comparaison avec le chef-d'œuvre de Corneille, il n'a pas, par l'exécution, triomphé des difficultés qui pouvaient naître pour lui de cette comparaison.

C'est, ai-je dit, que les qualités scéniques manquaient à Reboul ; et, pour le louer dignement, sans faillir à la vérité, il faut bien ajouter encore que les qualités épiques ne lui manquaient pas moins. Son poème du *Dernier jour* en a donné la preuve. Mais s'il était inhabile à concevoir un plan, à en ordonner les parties dans un enchaînement savant, grâce auquel elles concourent progressivement vers un but final qui dénoue l'action, combien les défauts de la composition sont rachetés par la richesse des tableaux qui se succèdent et où respandit une lumière si vive, où se nuancent les tons d'une couleur si vigoureuse et si chaude à la fois ! Quel souffle

puissant anime toutes ces peintures, et combien l'âme du poète, en répandant sur elles l'ardente ferveur de ses sentiments, les relie entre elles de manière à suppléer à l'unité d'art qu'on y chercherait en vain !

Mais, messieurs, laissons là les lacunes du talent de Reboul dans les genres pour lesquels il n'était pas né. Cherchons-le dans les compositions lyriques, élégiaques, dans ces récits légendaires qu'il a ornés de toutes les grâces d'une foi naïve et pure, même dans ces épîtres où il a répandu tant d'esprit et de sel, veine piquante de son talent qui s'est révélée dans ces dernières années. Là tout est, pour ainsi dire, achevé, et la critique n'a guère de réserves à faire.

C'est à peu près vers l'époque où, la maladie commençant sous une forme confuse à envahir sa robuste nature, il cherchait à égayer son imagination par des chants d'une saveur nouvelle, que, trouvant bientôt le remède insuffisant, il conçut la pensée d'un voyage à Rome. Il obéissait, peut-être sans le savoir, à une inspiration de même sorte que celle qui poussait jadis les pèlerins du moyen-âge vers Jérusalem, alors que, sentant venir la mort, ils ne voulaient pas rendre leur âme à Dieu sans avoir visité la cité sainte.

Ce voyage fut un événement considérable dans sa vie. L'enthousiasme qu'il en rapporta lui valut un retour de force et de sève vitale.

Son imagination, électrisée par la grandeur imposante des ruines de la ville antique, par la majesté des monuments de la ville moderne, par la noble figure d'un pontife vénéré, l'auguste représentant de la plus ancienne des monarchies d'Europe, a gardé longtemps l'empreinte de ses impressions; et que de fois ne l'ai-je pas entendu revenir sur ces impressions

avec l'épanchement communicatif qui lui était familier!

Si quelques-unes de ses pièces reçurent de ce voyage une inspiration nouvelle, la tristesse maladive dans laquelle il retomba, après le premier moment passé de la surexcitation, le ramena dans une voie qu'il avait déjà essayée. Elle lui fit éprouver le besoin de continuer à creuser le sillon de gaité doucement railleuse qu'il avait ouvert à son imagination assombrie par de funèbres pressentiments.

Ai-je besoin de rappeler *la Chèvre de S. Pierre*, *les Pois chiches*, *le Bric-à-brac*, qui datent de cette période ou de la période correspondante?

Une œuvre du même genre, dont on nous promet la publication posthume, paraît avoir occupé les loisirs laissés par la maladie. C'est une nouvelle *Épître aux Pisons*, mais plus mordante, à ce qu'en disent ceux qui l'ont lue, que celle d'Horace. Il s'y rencontre moins de préceptes sur l'art poétique que de traits satiriques contre les travers littéraires du jour (1).

Les dernières communications que notre Compagnie ait reçues de Reboul ont été les beaux vers où il se fit son organe auprès de notre illustre président honoraire, M. Guizot, dans une séance mémorable dont nous avons tous gardé le souvenir; et, un peu plus tard, les nobles stances qu'il adressa à un prince malheureux, François II, l'ex-roi de Naples.

(1) Ceci, on le comprend, a été écrit avant la publication des œuvres posthumes de Reboul, qui est due à trois de ses anciens amis : nos honorés confrères MM. Germer-Durand et l'abbé de Cabrières, et son ancien collègue à l'Assemblée constituante, l'honorable M. Auguste Démians

Reboul, messieurs, nous avons le droit de le dire, ne fut pas seulement un poète qui honora notre cité et notre Compagnie; car il appartient à la France, qui sait son nom et récite ses œuvres.

Moins modeste et moins attaché aux habitudes de simplicité du milieu dans lequel il a vécu, il fût allé à Paris, où l'attendait un théâtre plus vaste pour sa renommée, et peut-être eût-il été de l'Académie française, honneur toujours recherché des lettrés, quoique toujours en butte à leurs épigrammes.

S'il fallait marquer la nuance de son talent, je dirais qu'il avait une grande et forte imagination, une chaleur d'âme puissante; je dirais que, s'il était parfois incorrect dans son style, parce qu'il était peu familiarisé avec les procédés du métier, il possédait le secret de ces heureux tours d'expression, de ces images étincelantes autant que naturelles, où l'on sentait la main du maître; je dirais que de l'éclat lumineux qui en jaillissait, jamais le regard n'était troublé, tant la lumière chez lui éclairait l'œil sans l'éblouir. J'ajouterais encore que, malgré la richesse de son imagination, il ne prodiguait pas les ornements, et que la sobriété dans la couleur, ce caractère du grand peintre, était la marque distinctive de son pinceau.

La mort, qui nous l'a enlevé après une maladie dont l'écllosion a été lente, bien que la période d'incubation eût été longue, n'a pas privé seulement la cité d'un de ses plus plus glorieux, mais, ce qui vaut la peine d'être dit devant la tombe, d'un de ses plus vertueux enfants.

Ce fut un honnête homme, dans toute l'acception du mot, qui, réduit par les nécessités de la vie à l'humble condition de l'ouvrier, ne s'est pas considéré

comme un déshérité de ce monde, et n'a pas maudit la société parce que, ayant reçu du ciel les dons du génie, il n'avait pas été aussi bien traité du côté de la fortune.

Rien de plus exemplaire, du reste, et de meilleur que son intérieur domestique.

Il avait demandé deux fois au mariage les douceurs que donne l'union de cœurs faits l'un pour l'autre. Vivant avec sa sœur, ses neveux et ses nièces, il était leur père à tous, et tous l'entouraient à leur tour des soins d'une tendresse filiale.

Ses plaisirs étaient à l'unisson de son âme, ils étaient simples et purs comme elle. Il s'était donné, dans ces derniers temps, un mazet, en Nimois des anciens jours; et la vigne qu'il avait plantée était l'objet de sa prédilection, hélas! de ses espérances. Jusque dans sa maladie, il rêvait d'aller contempler ses progrès, et il lui semblait, comme à Antée, qu'il reprendrait ses forces en touchant cette terre affectionnée de son cœur.

Son dévouement pour les pauvres était sans bornes, et il ne pouvait se comparer qu'à son désintéressement pour lui-même. Il n'y avait pas de quêteur plus obstiné, de solliciteur plus ardent pour les orphelins de Saint-Vincent-de-Paul, et il faut en avoir été témoin pour juger des transports que faisait éclater sa reconnaissance, souvent même en recevant la plus mince des offrandes.

Je viens de parler de son désintéressement : qui de nous ignore qu'il a toujours refusé pour lui-même ce qui lui était offert de haut? Et cependant ses ressources étaient modiques. Il avait, il est vrai, peu de besoins, et le modeste ameublement qui garnissait son

cabinet — ce cabinet où vivait le souvenir de tant d'illustres visiteurs — est là pour attester qu'il était inaccessible aux vaniteuses jouissances du luxe. Mais c'est là un éloge de plus pour sa mémoire!

Il ne faudrait pas croire, du reste, que, en refusant des pouvoirs qui lui ont offert croix et pension ce que d'autres ambitionnent avec tant d'ardeur, il obéît au désir de faire du bruit par l'ostentation de son refus. Un légitime sentiment d'honneur était le mobile unique de sa conduite.

Il avait bien des fois résisté même aux offres du prince exilé qui avait sa foi monarchique; et s'il finit par céder, on n'ignore pas tout ce qu'il fallut d'ingénieux efforts à M. le comte de Chambord pour lui faire accepter une modeste pension, presque nécessaire. Les nobles paroles de son acceptation valent la peine d'être conservées, à l'honneur de la mémoire de notre confrère. Vous nous saurez gré de les reproduire ici, pour qu'elles restent à jamais consignées dans vos archives :

« J'avais, dans la sincérité de ma foi, peut-être de mon orgueil; rêvé de m'en aller avec un dévouement gratuit. Dieu en a ordonné autrement; et les mains augustes et vénérées d'où descend, pour moi, le bienfait, ne me permettent plus, d'accord avec mon cœur, que l'expression d'une respectueuse et profonde reconnaissance ».

L'homme se peint là tout entier, avec les qualités de son cœur.

Ces qualités si rares, il faut bien le dire, eussent suffi pour lui conquérir la popularité dont il jouissait ici, parmi nous, dans tous les rangs et dans toutes les opinions.

Bien qu'il ne fût pas tolérant par la doctrine, et l'Académie ne peut que le regretter, il l'était par la bienveillance de son cœur, redoublée par la sympathie unanime qu'il inspirait et dont il se montrait profondément touché.

Aussi bien sa perte a-t-elle été ressentie comme un malheur par tous nos concitoyens sans exception.

Depuis longtemps, on le voyait malade, préoccupé de son état, et, en combattant ses craintes, on ne laissait pas que de les partager. Soit désir de tromper la maladie, soit désir de se tromper lui-même, on le rencontrait sans cesse, allant, venant, courant en tous les sens. Il faisait, surtout dans les champs, d'interminables promenades, après lesquelles il se sentait renaître; mais ce n'était qu'une apparence fugitive de force vitale qui lui revenait; car, l'excitation passée avec la rapidité d'un phénomène de galvanisme, il retombait, le lendemain, dans le même état d'abattement et de langueur.

Un jour de l'hiver dernier, il éprouva plus de fatigue et ne sortit pas le jour suivant. Il ne devait plus sortir.

Plusieurs mois s'écoulèrent pour accomplir l'œuvre d'une lente, mais irrémédiable dissolution. Ses amis accoururent auprès de lui, et, s'unissant à sa famille, lui prodiguèrent leurs soins. Tout fut inutile. Reboul s'éteignit après quinze jours d'agonie. La religion, qui veillait à son chevet, lui rendit en consolations ce qu'autrefois il lui avait donné en beaux vers. La ville entière s'émut à la nouvelle de sa mort, et son émotion trouva de l'écho bien au delà de ses murailles.

Qu'il me soit permis de louer hautement un acte qui honore au plus haut degré les dépositaires de l'autorité dans ce pays. Reboul, par ses opinions, n'était pas

sympathique au gouvernement ; sans doute, ce n'était ni un factieux ni un conspirateur , mais c'était un royaliste au cœur fidèle et fier, qui n'avait jamais ni caché ni abaissé son drapeau .

N'importe , ne voyant en lui qu'une grande illustration pour le pays , nos administrateurs, mus par les plus généreux sentiments, lui décernèrent de magnifiques funérailles, et donnèrent ainsi à la douleur publique une légitime satisfaction .

La foule qui se pressait à ses funérailles ne vit pas briller sur le cercueil de Jean Reboul la croix qui symbolise les honneurs de ce monde ; mais ce cercueil pouvait s'en passer ; car il resplendissait du souvenir de ses vertus et de son génie, à l'ombre de cette autre croix moins périsable, qu'il chanta si souvent comme le symbole de la vie éternelle .

RAPPORT
SUR LE
CONCOURS DE 1865,

Par M. E. GASPARD;

Lu en séance publique, le 26 août 1865.

MESSIEURS,

L'Académie avait proposé, pour sujet de poésie, *le canal Saint-Louis et le Port du Bas-Rhône*. Il ne s'est présenté que deux concurrents ; car nous ne pouvons tenir compte d'un manuscrit dont l'auteur, se méprenant sur les conditions, bien claires pourtant, du Concours, a traité le sujet en prose. Deux candidats, c'était bien peu ! Hélas ! la Commission chargée d'examiner leur travail ne peut pas dire que l'excellence de l'exécution ait compensé le petit nombre des ouvrages qui lui étaient soumis. Si vif que fût son désir de décerner le prix de poésie, elle s'est vue contrainte, à son grand regret, de le réserver pour un Concours où se produiraient des œuvres plus complètement satisfaisantes. En effet, Messieurs, si les deux poèmes qui ont été adressés à l'Académie sont loin de manquer de mérite, ils ont des défauts qui ne pouvaient échapper à la Commission chargée d'en rendre compte. L'un

se fait remarquer, il est vrai, par la rapidité, le mouvement, l'imagination; mais ces qualités réelles, qui nous ont tous frappés, sont compromises par l'emphase, la recherche, le mauvais goût même; ajouterai-je par des négligences et des témérités qui trahissent parfois l'inexpérience et la jeunesse? Le développement d'ailleurs est un peu maigre, et l'auteur n'a pas su tirer de ce sujet tout ce que la méditation devait y faire découvrir.

L'autre poème renferme d'excellents passages, et se distingue surtout par la fécondité, l'ordre et la sagesse de la composition; mais on regrette d'y trouver des longueurs, des détails peu intéressants et quelquefois puérils, des incorrections même qui surprennent péniblement le lecteur. Le souffle du poète ne manque pas d'une certaine puissance; mais peut-être abuse-t-il de sa facilité à manier la période poétique pour la charger d'un bagage inutile. Il a du feu, de la verve, mais parfois il tombe dans la déclama-tion; il a de l'imagination, mais il se laisse égarer, et, pour être pittoresque, il est plus d'une fois prétentieux et bizarre. Le mérite incontestable de l'auteur, c'est d'avoir compris toutes les ressources qu'offrait le sujet et de l'avoir étudié complètement. C'est beaucoup, ce n'est pas assez pour une œuvre littéraire et surtout pour une œuvre poétique. Ainsi l'a pensé la Commission tout entière, dont je ne fais que reproduire ici les sages appréciations.

Il est regrettable sans doute, Messieurs, que l'appel adressé par votre savante Compagnie aux poètes n'ait pas été mieux entendu cette année; mais la Poésie ne perd pas ses droits pour l'avenir, et d'ailleurs elle trouve parmi vous, pour se consoler, des disciples fidèles

dont la réputation a franchi dès longtemps les limites dans lesquelles voudrait se renfermer leur modestie.

P-S. Le rapporteur demande qu'il lui soit permis de remercier l'Académie tout entière , qui a daigné lui faire une place dans la Commission du concours de Poésie , à côté d'hommes distingués par l'intelligence et le savoir, et il se plaît à exprimer sa reconnaissance pour les membres de la Commission eux-mêmes qui l'ont chargé, quoique indigne, de présenter à l'Académie les résultats de leur examen.

INTERPRÉTATION
D'UN MILLIAIRE D'AUGUSTE

DÉPOSÉ AU MUSÉE DE NARBONNE;

Par **M. A. PELET**,

Membre résidant

Voici l'inscription de ce milliaire :

IMP. CAESAR
DIVI. F. AVGVSTVS. P.P
PONTIF. MAXVM
COS. XIII. TRIBVNICIA
POTESTATE. XXXVII
IMP. XIII
XX
IVILI. DCCCCXXI
CCCH
IB

Les trois dernières lignes, placées d'une manière insolite; l'exemple, traditionnel peut-être, que fournissent nos modernes *curatores viarum*, me font supposer que le premier de ces nombres pourrait bien s'appliquer au point de départ de la voie Domitienne, et l'autre à son extrémité opposée. Or, si, comme le

disent Varron , Pline et Tacite , les grands chemins de l'empire avaient eu , en effet , pour point de départ le *milliarium aureum* placé au centre du *Forum Julii* , le nombre DCCCXXI devrait être alors l'expression de cette distance au milliaire que fit dorer l'empereur Auguste ; et le nombre CCCII indiquerait , à son tour , sur la route de Toulouse , une station quelconque où serait le terme de la voie romaine .

Cependant , les objections partent de haut , et les faits semblent les confirmer ; Bergier dit : « Ce point de départ ne pouvait être unique ; il se rapportait à quelque bonne ville métropolitaine d'où l'on commençait à compter les milles par une nouvelle suite de nombres et un nouveau rang de colonnes (1) » .

Mongès dit à son tour : « Il n'est pas possible qu'il en soit autrement ; plusieurs villes célèbres interrompaient cette suite de nombres et comptaient leurs distances des unes aux autres par leurs milliaires particuliers ; encore moins cette suite de milles se montrait-elle depuis Rome jusqu'aux parties éloignées de l'empire , comme , par exemple , dans les Gaules , puisque l'on trouve plusieurs colonnes où le nombre n'est exprimé que par une petite quantité de milles , quoiqu'elles soient éloignées de plus de cent lieues (2) » .

Cette vérité est confirmée tous les jours par des faits qu'on ne saurait contester ; les milles se suivent de Narbonne à Nîmes ; il y avait une nouvelle série de Nîmes à Beaucaire , etc. , etc. ; une course que je viens de faire chez nos anciens voisins les *Helvii* (habitants du Vivarais) m'a démontré que leur capitale *Alba-Au-*

[1] Bergier , *Histoire des grands chemins de l'empire* , p. 733

[2] *Encyclopédie méthodique* , verbo *Milliare doré* .

gusta (Alps) avait été le point de départ de tous les milles, sur leur territoire; quatorze colonnes le prouvent encore; et, dans un espace de moins de quatre-vingts kilomètres, sur la partie de la *voie Domitienne* qui traversait le territoire des *Arecomici*, j'ai décrit soixante-quatre de ces jalons qui témoignent en faveur de l'opinion émise par ces savants antiquaires.

Mais, de même que les intéressantes et consciencieuses recherches de notre ingénieur en chef, M. Aürès, démontrent que Vitruve a été mal compris des modernes, ne se pourrait-il pas aussi que Varron, Pline et Tacite eussent été, à leur tour, mal interprétés, lorsqu'ils ont dit que « le milliaire doré était une colonne dressée au centre du *forum romanum*, sur laquelle étaient marqués les grands chemins de l'Italie et leurs distances à Rome par milles »?

Cette colonne, qu'Auguste fit dorer, me semble avoir servi de modèle aux vases Apollinaires, et n'avoir indiqué que les distances des voies militaires seulement — de nos jours, routes impériales de première classe — distances qu'on avait soin de rappeler à certains intervalles, sur les milliaires mêmes.

Ce nouveau point de vue, auquel m'a conduit, de proche en proche, le désir de répondre avec vérité aux renseignements demandés par la Commission de la carte des Gaules, m'ayant fait connaître le monument que je viens d'indiquer, je crois trouver, sur sa légende, le problème résolu par Auguste lui-même. N'en serait-il pas ainsi, si, en effet, le nombre DCCCXXI, gravé sur sa colonne, était l'expression de la distance où se trouve le milliaire doré au point où a été placé, dans le principe, le milliaire portant le nombre xx, sur la voie de Narbonne à Toulouse?

On sait, par Strabon, que la voie militaire était une d'*Empurias* à *Tarascon*; que là elle se divisait en trois embranchements pour franchir les montagnes : l'un, par les Alpes grecques; l'autre, par les Alpes cottiennes, et le troisième, par les Alpes maritimes.

En comparant, sur les itinéraires connus, ces trois directions de longueurs différentes, j'ai pu facilement me convaincre que la voie militaire d'Italie en Espagne suivait les Alpes cottiennes, et que cette route était précisément celle qu'avaient suivie, jusqu'à Narbonne, les malades partis de Cadix pour venir demander la santé aux nymphes Apollinaires, auxquelles ils avaient offert, en *ex-voto*, ces vases itinéraires en argent, devenus aujourd'hui les documents les plus vrais de la géographie ancienne.

D'après l'addition gravée sur ces vases, le nombre de milles qui sépare Rome de Cadix s'élève, sur deux d'entre eux, à..... 1840 milles.

Si, de cette somme l'on déduit le nombre de milles indiqués par ces vases, de Cadix à Narbonne, qui est de..... 939

Il restera, pour la distance de Narbonne à Rome..... 901 milles.

Or, notre milliaire se trouvant placé à xx milles de la ville..... 20

Il en résulte le nombre DCCCXXI, que porte le milliaire..... 921 milles.

Le hasard peut il produire un résultat pareil ?

Le P. Marchi, antiquaire romain, qui a donné une description détaillée des vases Apollinaires, a motivé

les petites différences de détail qu'on remarque sur quelques stations de ces vases; nous les ferons connaître plus tard.

Quant au nombre cccii qui, selon nous, indiquerait le terme opposé de cette voie romaine, il ne pourra être déterminé qu'après une étude particulière, attendu que la route, après la ville de Toulouse, se divisait en trois branches, dont je ne connais pas encore, d'une manière exacte, les distances partielles. Ce sera l'objet d'une recherche ultérieure.

Si nos conjectures sont fondées, on peut établir, d'ores et déjà :

1^o Que la route militaire d'Italie à Narbonne passait par les Alpes cottiennes ;

2^o Que les itinéraires indiqués sur les vases Apollinaires sont d'une exactitude rigoureuse ;

3^o Que les auteurs anciens ont pu, sans se tromper, considérer le *milliarium aureum* comme le point de départ de tous les milliaires sur les voies militaires de l'Empire ;

4^o Enfin, que ce n'est que sur le parcours de cette antique voie que l'on pourra retrouver les véritables identifications réclamées par la Commission de la carte des Gaules.

Le problème, réduit ainsi à une seule inconnue, je n'ai eu, pour le résoudre, qu'à m'en rapporter rigoureusement à l'itinéraire tracé par la Commission de la carte des Gaules, sur la distance de Lyon à Dax, page 30.

Celle de Narbonne à Saint-Bertrand-de-Comminges y est de..... 164 milles.

Report..... 164 milles.

Celle de Saint-Bertrand à Dax , exprimée en lieues , y est indiquée par LXXI, qui font en milles romains..... 106

De Dax à Roncevaux sur les Pyrénées, xxxvi lieues gauloises , soit en milles romains..... 54

En tout, de Narbonne aux Pyrénées (*Iberia*)..... 324 milles.

A déduire, pour l'indication numérale du milliaire..... 20

Il resterait..... 304 milles.

Différence de deux milles sur le nombre indiqué sur le milliaire, en supposant que les frontières de l'Ibérie ne fussent pas elles-mêmes à deux milles de Roncevaux.

Novembre 1864.

NOTE

Sur une Mosaïque trouvée rue des Chassaintes ;

Par le même.

MESSIEURS ,

Dans l'espérance de pouvoir bientôt vous donner quelques détails sur plus de quarante mosaïques, découvertes à Nîmes à diverses époques, je me bornerai aujourd'hui à vous faire connaître celle qui vient d'être trouvée, au mois de septembre dernier, à 50 centimètres au dessous du sol, dans le joli Théâtre des Variétés, que M. Casimir Poujol a eu le talent de faire exécuter, dans l'espace de trois mois, dans la rue des Chassaintes, à Nîmes.

La longueur de ce pavé est de 8^m09 du nord au midi, et sa largeur de 5^m53 de l'est à l'ouest ; le devant de la scène est rigoureusement établi sur son grand axe.

Les cubes ont 7 millimètres en tout sens ; le fond de la mosaïque est entièrement blanc et forme néanmoins des losanges de 20 centimètres de côté, qui ne sont distingués que par la disposition différente des cubes dans chaque losange ; disposition qui donne à la surface entière l'aspect d'un échiquier dont les carrés sont cependant tous de la même couleur. Il n'y a

point de cartouche dans le milieu ; mais , par contre, toute la mosaïque est circonscrite dans une élégante frise , admirable par sa simplicité ; et, comme il aurait été difficile d'en faire une description assez exacte pour en donner une idée juste, j'ai mis à contribution le bon vouloir de notre habile mosaïste, M. Mora , pour en obtenir le calque que voici.

Nos neveux retrouveront un jour cette mosaïque, parfaitement conservée, à la place que je viens d'indiquer dans ce but.

Décembre 1864.

NOTE

Sur une nouvelle inscription aux dieux proxumes;

Par le même.

CALV
INA.P
SVIS
V'S'L'M

Elle est gravée sur un petit autel votif trouvé, au mois de décembre dernier, près d'une carrière du chemin d'Alais. J'ai offert de l'acheter pour le Musée de la ville; on ne m'a fait encore aucune réponse.

C'est un vœu adressé à ses *Proxumi* par Calvina.

Ce petit monument inédit sur les *Proxumi* confirme les savantes observations dont le culte de ces divinités particulières avait été l'objet de la part de notre si regrettable confrère le commandant Ach. Çolson (*V. Mém. de l'Académie du Gard*, année 1851, p. 42).

Nous devons faire remarquer que, sur les quinze autels connus qui sont dédiés aux *Proxumi*, ce dernier est le seul sur lequel le nom de ces divinités n'est indiqué que par le sigle P. Mais la conformité parfaite de tous les autres détails avec les six spécimens que possède notre Musée ne peut laisser aucune incertitude sur l'interprétation de cette lettre.

NOTES

SUR L'EMPLOI DES PARFUMS DANS LES THÉÂTRES

ET DANS LES AMPHITHÉÂTRES ANTIQUES ;

Par M. A. AURÈS,

Membre résidant.

Les théâtres antiques étaient fréquemment arrosés de parfums; et, quoique ce luxe fût totalement inconnu aux premiers Romains, il est certain néanmoins qu'il se répandit bientôt dans la suite.

Properce et Ovide constatent ce double fait, en termes presque identiques, puisque le premier dit, en parlant des théâtres de l'ancienne Rome :

Nec sinuosa cavo pendeant vela theatro,
Pulpita solemnes non oluere crocos.

(Propert. lib. iv, *Carin.* 1, v. 16 et 17.)

Tandis que le second s'exprime, sur le même sujet, de la manière suivante :

Tunc neque marmoreo pendeant vela theatro,
Nec fuerant liquido pulpita rubra croco.

(Ovid., *Art. amat.*, lib. ii, v. 103 et 104.)

Ces textes suffisent, d'ailleurs, pour établir que le Safran (en latin : *Crocus* ou *Crocum*) était la subs-

tance odoriférante le plus souvent employée sur les théâtres.

Celui qu'on recherchait de préférence, pour cet usage, provenait de *Cilicie*, et plus spécialement du mont *Coryce*. C'est Pline qui nous l'apprend, dans son *Histoire naturelle*, où il dit, en parlant du Safran :

Prima nobilitas *Cilicio*, et ibi in *Coryco* monte.

(C. Plinii *Hist. nat.*, lib. XXI, cap. XVII.)

On l'employait, suivant le témoignage du même auteur, tantôt en poudre et tantôt délayé dans le vin.

Crocum vino mire congruit, præcipue dulci.

Tritum ad theatra replenda.

(Id., *ibid.*, lib. XXI, cap. XVII.)

Ce fréquent usage des parfums, et plus particulièrement encore du Safran, est unanimement attesté par les anciens auteurs.

Lucrèce en parle, de la manière suivante, dans son poëme sur la *Nature des choses* :

Neu simili penetrare putes primordia forma

In nares hominum, quum tetra cadavera torrent

Et quum scena *Croco Cilici* perfusa recens est ?

(Lucr., *de Rer. Nat.*, lib. II, v. 414-416.)

Voici, d'un autre côté, en quels termes Martial s'exprime, quand il veut indiquer que le sol d'un théâtre a été rendu glissant par ces arrosages parfumés :

Lubrica Corycio quamvis sint pulpita nimbo.

(Mart., lib. IX, *epigr.* XXXIX, v. 5.)

Apulée dit, à son tour, dans ses *Métamorphoses*, en donnant les détails d'une représentation :

Tunc de summo montis cacumine, per quamdam latentem fistulam, in excelsum prorumpit *vino crocus diluta*; sparsimque defluens, pascentes circa capellas odoro perpluit imbre. (Apul. *Metam.*, lib. 10.)

Ne sait-on pas enfin qu'Horace, lorsqu'il veut donner à entendre qu'une pièce a eu du succès au théâtre, se contente de dire :

Fabula recte *crocum* floresque perambulavit.

C'est dans la première épître de son II^e livre que cette locution se rencontre, sous la forme suivante :

Recte necne *crocum* floresque perambulet Attæ
Fabula si dubitem, clament perisse pudorem
Cuncti pene patres

(Hor., *Epist.* 1, lib. II, v. 79 et 80.)

Mais ce n'était pas seulement *sur la scène* proprement dite que des parfums étaient ainsi répandus en abondance, c'était aussi *sur les gradins des théâtres* et même des *amphithéâtres*, comme nous l'apprennent, à la fois, Spartien, dans sa *Vie d'Adrien*, et Sénèque le philosophe, dans ses *Questions sur l'histoire naturelle*.

Voici d'abord le texte de Spartien :

In honorem socrus suæ, aromatica populo dedit. In honorem Trajani, balsama et *crocum* per *gradus theatri* fluere jussit (Ælius Spartianus, in *Hadriano*)

Et voici, en second lieu, le texte de Sénèque :

Aqua autem sine spiritu quemadmodum posset intendi? Numquid dubitas quin sparsio illa, quæ, ex fundamentis mediæ arenæ crescens, in summam *amphitheatri* altitudinem pervenit, cum intentione aquæ fiat?

(Sen., *Nat. Quæst.*, lib. II, cap. IX.)

La difficulté consiste maintenant à savoir si l'aspersion dont il vient d'être parlé (*sparsio illa*) était faite, sur les gradins, avant l'arrivée des spectateurs, ou, au contraire, pendant qu'ils y étaient assis.

Or, sur ce point, Martial s'exprime deux fois de manière à ne laisser aucun doute. Il dit, en effet, d'une part, dans la 25^e épigramme de son v^e livre, en faisant l'éloge de ceux qui n'aiment à dépenser ni leur temps, ni leur argent, en de vaines profusions :

Hoc, rogo, non melius quam rubro pulpita nimbo
Spargere, et effuso *permaduisse* croco.

(Lib. V, *epigr.* XXV, v. 7 et 8.)

Ailleurs, en parlant des spectacles et des divers peuples qu'on y rencontrait, le même auteur ajoute :

Festinavit Arabs, festinaverit Sabæi,
Et Cilices nimbis hic *maduere* suis.

(*De Spect.*, *epigr.* III.)

Ainsi, il est parfaitement certain que les spectateurs eux-mêmes devaient être en effet *mouillés* par la pluie odorante (*odoro imbre*) dont Apulée nous parlait tout à l'heure, puisque *madeo* et *permadeo* sont des verbes neutres, exprimant l'un aussi bien que l'autre, quoique à des degrés différents, l'action d'être mouillé.

Enfin, et cette nouvelle citation sera plus concluante encore, s'il est possible, que toutes les autres, voici en quels termes Sénèque constate le même fait, dans sa 90^e épître :

Utrum tandem sapientiorem putas, qui invenit quemadmodum in immensam altitudinem crocum latentibus fistulis exprimat, qui Euripos subito aquarum impetu implet aut siccatur... an eum qui et aliis et sibi monstrat quam nihil natura durum ac difficile imperavit.

(Sen., *Epist.* xc.)

Il résulte incontestablement de là, si mon illusion n'est pas complète, que c'était d'une manière en quelque sorte imprévue et par des canaux invisibles (*latentibus fistulis*) que les liqueurs odoriférantes étaient habituellement lancées sous forme de pluie. Et pour les théâtres dont les gradins étaient surmontés de statues, on faisait plus encore, dans certains cas ; car alors c'était toutes ces statues à la fois qui servaient à projeter les parfums, comme Lucain nous l'apprend, en ces termes :

Utque solet pariter totis se effundere signis
Coeycii pressura croci, sic omnia membra
Emisere simul rubrum pro sanguine vius.

(Luc., *Phars.*, lib. ix, v. 308-310.)

Je n'ai pas besoin de faire remarquer maintenant qu'en l'amphithéâtre de Nîmes, où il n'y a jamais eu de statues, ce dernier raffinement n'a jamais pu être pratiqué.

C'était donc seulement par des canaux invisibles (*latentibus fistulis*) que les parfums y étaient projetés sur les spectateurs ; et ce sont, par conséquent, ces

canaux eux-mêmes qu'il m'a semblé nécessaire de rechercher et de faire connaître, si, par hasard, ils subsistent encore.

Or, comme je crois avoir eu l'heureuse chance de les découvrir, ce détail m'a paru assez intéressant pour être signalé à l'attention des archéologues.

Ces canaux traversent, dans la galerie elliptique du rez-de-chaussée, la voûte qui supporte directement les gradins de l'amphithéâtre; leur ouverture inférieure est apparente dans plusieurs endroits de cette galerie, et leur extrémité supérieure vient aboutir entre le onzième et le douzième gradin. Un seul de ces canaux reste intégralement conservé, dans la partie nord-est du monument.

MONUMENTS DE TÈBESSA.

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE,

Par le même.

L'annuaire publié, en 1861, par la Société archéologique de la province de Constantine contient un mémoire, sur Tébessa et ses environs, dans lequel on rencontre quelques assertions dont l'exactitude peut sembler contestable, et qu'il m'a paru nécessaire de signaler, à ce titre, dans l'intérêt des études archéologiques, à l'attention des archéologues et des architectes.

Après avoir fixé la hauteur totale des colonnes :

1^o Pour le temple de Minerve à 6^m,40,

Et 2^o Pour l'arc de triomphe de Caracalla à 5^m,73, l'auteur du mémoire, dont je veux combattre les assertions, traduit ces expressions, en pieds romains antiques, de la manière suivante :

6^m,40 = 21P,27 ; d'où P = 0^m,301;

Et 5^m,73 = 19P,35 ; d'où P = 0^m,296.

J'admets, sans aucune difficulté, que la longueur du pied romain peut être considérée comme variant,

suisant les temps et suivant les lieux ; je concède même, s'il le faut, qu'elle peut varier quelquefois, d'un monument à l'autre, dans le même temps et dans le même lieu ; mais ses plus grandes variations sont toujours comprises, si je ne me trompe, entre 295 et 297 millimètres, et par conséquent cette longueur ne peut jamais s'élever jusqu'à 301 millimètres ; d'où il est permis de conclure que l'expression de 21^p,27 est nécessairement fautive, puisqu'elle correspond, en fait, à une longueur de 301 millimètres attribuée au pied romain.

D'ailleurs, comment ne pas voir, quand on sait que le pied romain antique a toujours été divisé, soit en *douzièmes*, suivant le système italique primitif, soit en *seizièmes*, suivant le système grec employé plus tard, concurremment avec le système italique lui-même, comment, dis-je, ne pas voir que des expressions telles que 21^p,27 et 19^p.35 n'ont jamais pu exister, et sont complètement inadmissibles, par cela seul qu'elles sont données en *centièmes*.

La véritable longueur du pied romain antique doit être réduite, comme je le démontrerai tout à l'heure, à 295^{mm},6 pour les monuments de Tébessa, et la hauteur *théorique* des colonnes doit être fixée, en conséquence :

Pour l'arc de triomphe de Caracalla, à 19^p⁵/₈, soit 19^p,4^p,2^d = 5^m,7272, au lieu de 5^m,73 qui résultent de la mesure directe,

Et pour le temple de Minerve, à 21^p⁵/₈, soit 21^p 2^p 2^d = 6^m,3923, au lieu de 6^m,40.

D'un autre côté, la hauteur des colonnes de ce

dernier temple est fixée, dans le mémoire que j'étudie,
à 18^{mod},82

Celle des colonnes de l'arc de
trionphe à 19^{mod},10

Celle de l'architrave du même
monument à 2^{mod},87

Celle de la frise à 4^{mod},17

Et celle de la corniche à 1^{mod},73

Ce qui donne pour l'entable-
ment complet..... 8^{mod},77 ci 8^{mod},77

Et par conséquent pour l'ordre tout entier. 27^{mod},87

Cependant il n'est pas difficile de comprendre que de pareils résultats constitueraient, s'ils pouvaient être admis, une négation complète et absolue du système modulaire, quoiqu'il soit bien certain, je crois l'avoir prouvé dans un mémoire publié avant celui-ci (1), que les architectes de l'antiquité ont constamment pratiqué ce système.

Mais en opérant comme je viens de le dire, l'auteur du *Mémoire sur Tébéssa* s'est malheureusement conformé à la règle *moderne*, qui consiste à placer le module sur la base même des colonnes, tandis que la règle *antique* consistait, au contraire, à le placer toujours sur la section *moyenne* prise au milieu de la hauteur du fût.

Quant à moi, après avoir établi ce fait, en théorie et d'une manière générale, dans le mémoire dont je

(1) Voir le mémoire intitulé : *Nouvelle théorie du Module* déduite du texte de Vitruve, et application de cette théorie à quelques monuments de l'antiquité grecque et romaine — Nîmes, Clavel-Ballivet, 1862.

viens de parler, mon intention est de l'établir ici, une fois de plus, au point de vue particulier du monument de Tébessa.

La longueur des côtés du grand cube qui en constitue le corps principal varie, d'après les mesures directes, telles qu'elles sont données, entre 10^m,93 et 10^m,94, et l'on n'aura, je pense, aucune peine à admettre que cette longueur correspond, en réalité, à 37^p de 295^{mm},6 l'un, puisque $37 \times 0^m,2956 = 10^m,9372$. On sait d'ailleurs que Virgile a dit dans sa VIII^e églogue : « *Numero Deus impar e gaudet* », et que Végèce n'a pas craint de confirmer cet adage en ajoutant, à son tour : « *Imparem enim numerum observari moris est* ». (*De re militari*, lib. III, cap. VIII.)

Cette longueur totale de 37^p comprend, en second lieu, si je ne me trompe :

Pour l'un des pieds-droits, 10 ^p 3/4 soit 3 ^m ,1777 au lieu de 3 ^m ,17	résultant de la mesure directe
Pour l'ouverture centrale, 15 ^p 1/2 soit 4 ^m ,5818	au lieu de 4 ^m ,60
Et pour l'autre pied droit, 10 ^p 3/4 soit 3 ^m ,1777	au lieu de 3 ^m ,17
Ensemble, comme ci-dessus, 37 ^p soit 10 ^m ,9372	au lieu de 10 ^m ,94

Il est vrai que la largeur mesurée sur l'ouverture centrale se trouve ainsi un peu trop forte, tandis que la mesure des pieds-droits reste, au contraire, un peu trop faible ; mais cet agrandissement des vides et cette réduction des pleins n'a rien qui puisse surprendre, et se retrouve même, presque toujours, sur les monuments antiques, soit par le seul effet de la destruction des surfaces, soit par suite de la volonté même des anciens constructeurs.

En attendant, rien ne peut faire connaître encore si le pied employé par l'architecte du monument de

Caracalla était divisé en douzièmes ou en seizièmes, puisque, en effet, $10^p \frac{3}{4} = 10^p 3^p = 10^p 9^o$, et puisque $15^p \frac{1}{2} = 15^p 2^p = 15^p 6^o$, en désignant les palmes par p et les onces par o .

Mais la mesure des diamètres des colonnes peut servir à indiquer la vérité sur ce point ; car, en cherchant à traduire en mesures romaines l'expression du diamètre supérieur égale à $0^m,53$, on trouve :

$$1^p 9^o = 0^m,5173 \text{ avec une différence en moins de } 12^{mm},7 ;$$

$$1^p 3^p 1^o = 0^m,5357 \text{ avec une différence en plus de } 5^{mm},7 \text{ seulement ;}$$

$$\text{Et } 1^p 10^o = 0^m,5420 \text{ avec une différence en plus de } 12^{mm}.$$

Ainsi, il semble dès à présent permis de le dire, l'expression $1^p 3^p 1^d$ peut seule être admise pour le diamètre supérieur ; et, dans cette hypothèse, le diamètre de la base égal à $0^m,60$ ne peut correspondre qu'à $2^p 0^p 1^d = 0^m,6096$; d'où il résulte que le diamètre moyen, égal, à son tour, à $\frac{0^m,53 + 0^m,60}{2} = 0^m,565$, doit correspondre finalement à $1^p 3^p 5^d = 31^d = 0^m,5727$.

Si maintenant on veut bien remarquer :

1^o Que la hauteur totale de la colonne, déjà fixée à $10^p 1^p 2^d$, c'est-à-dire à 310^d , correspond rigoureusement à 10 fois 31^d , ou en d'autres termes à 10 diamètres moyens ;

Et 2^o que l'ouverture de l'arche centrale, déjà fixée à $15^p 2^p$, correspond avec la même rigueur à 8 diamètres moyens, puisque $15^p 2^p = 248^d$, tandis que, $8 \times 31^d = 248^d$, n'en résultera-t-il pas, je le demande, que le véritable module coïncide effectivement avec ce diamètre moyen ?

Et cependant ce n'est pas tout encore, car la mesure directe de l'entre-axe des colonnes est donnée comme correspondant à 2^m,02, d'où il semble permis de conclure :

En premier lieu, que cette mesure correspond à 6^p 8^p 1^d = 109^d = 2^m,0137, et en deuxième lieu, qu'elle correspond aussi à 3 diamètres et demi, puisque 3,5 × 31^d = 108^d,5.

En résumé donc, dans le monument que nous étudions,

Le diamètre supérieur correspond à 29^d = 1^p 3^p 1^d.

Le diamètre inférieur à 33^d = 2^p 0^p 1^d.

Et le diamètre moyen, égal au double module, à 31^d = 1^p 3^p 1^d.

Numero Deus impare gaudet.

L'entre-colonnement est ensuite égal à deux diamètres et demi ou cinq modules, soit, en nombres ronds, à 4^p 3^p 2^d; l'entre-axe se trouve porté de cette façon à trois diamètres et demi ou 7 modules, soit 6^p 3^p 1^d, et par conséquent enfin, en ajoutant à cette expression de l'entre-axe celle du diamètre moyen égale à 1^p 3^p 3^d, on trouve quatre diamètres et demi ou neuf modules, soit 8^p 2^p pour la longueur totale comprise, de dehors en dehors, entre deux colonnes mesurées au milieu de leur hauteur; de sorte qu'en définitive, si l'on n'a pas oublié que la largeur du pied-droit sur lequel ces colonnes se projettent est de 10^p 3^p, on voit qu'il reste exactement, pour la saillie des arêtes de ce pied-droit sur les extrémités des diamètres moyens des colonnes, 1^p de chaque côté, c'est-à-dire, *en nombre rond*, un demi-diamètre ou un module. Ainsi la largeur totale des pieds-droits, déjà fixée à 10^p 3^p, corres-

pond théoriquement à 5 diamètres et demi, ou 11 modules, et donne, en dernière analyse, pour le grand côté du cube, deux fois 5 diamètres et demi, plus 8 diamètres, soit 19 diamètres.

Il est vrai que ce dernier rapport n'est pas rigoureusement exact, puisque $37^p = 592^d$, tandis que $19 \times 31^d = 589^d$ seulement ; mais cette différence de 3^d résulte de ce que l'architecte s'est cru autorisé à ajouter :

1^o Un demi-doigt à l'entre-colonnement moyen, théoriquement égal à 2 diamètres $\frac{1}{2} = 4^p 3^p 1^d \frac{1}{2}$ lequel a été réglé, dans la pratique, à $4^p 3^p 2^d$, afin d'éviter l'emploi des mesures fractionnaires ;

Et 2^o un demi-doigt à la saillie de l'arête des pieds-droits sur le diamètre moyen des colonnes, théoriquement égale à un demi-diamètre, soit $3^p 3^d \frac{1}{2}$ et qui a été portée cependant, en fait, à 4^p ; ce qui a donné finalement $1^d \frac{1}{2}$ de trop de chaque côté de l'ouverture centrale, et par conséquent 3^d de trop sur la mesure totale.

N'oublions pas toutefois, pour justifier ces légers écarts, que Vitruve a dit, dans le deuxième chapitre de son VI^e livre :

« Lors donc que le module aura été déterminé et
» que les dimensions auront été exprimées par des
» chiffres, il appartiendra à l'intelligence de l'archi-
» tecte de les modifier, soit en plus, soit en moins,
» suivant ce que comporteront les circonstances loca-
» les, la destination ou la beauté de l'œuvre ; de telle
» sorte qu'une fois ces modifications effectuées, les

» proportions paraissent encore justement établies et
 » que l'aspect ne laisse rien à désirer (1) ».

J'ajoute, en dernier lieu, que la hauteur du piédestal des colonnes, égale à $2^m,57$, correspond aussi exactement que possible à 4 diamètres et demi ou 9 modules, c'est-à-dire à $8^p 2^p 3^d = 2^m,5680$; et que la hauteur de l'architrave, égale à $0^m,86$, correspond, avec la même rigueur, à un diamètre et demi ou 3 modules, soit $2^p 3^p 3^d = 0^m,8684$; les deux ensemble égalent donc 6 diamètres $= 11^p 2^p 2^d = 3^m,4364$, au lieu de $2^m,57 + 0^m,86 = 3^m,43$; et, par conséquent, en ajoutant à cette dernière quantité la hauteur totale des colonnes, déjà fixée à 10 diamètres $= 19^p 1^p 2^d = 5^m,7272$, au lieu de $5^m,73$, on trouve, depuis le sol jusqu'au dessus de l'architrave :

16 diamètres, soit $31^p = 9^m,1636$, au lieu des $9^m,16$ qui résultent de la mesure directe.

Mais la hauteur totale du monument est égale, comme nous le savons déjà, à 37^p , par conséquent la frise et la corniche ensemble mesurent $6^p = 1^m,7736$, au lieu des $1^m,77$ qui ont été observés directement; et ces deux parties ensemble correspondent ainsi, sauf l'addition des 3^d dont il a été déjà parlé, à 3 dia-

(1) « Cum ergo constituta symmetriarum ratio fuerit et commentus ratiocinationibus explicati, tunc etiam acuminis est « proprium providere ad naturam loci, aut usum, aut speciem, et « detractionibus vel adjectionibus temperaturas efficere, uti, cum « de symmetria sit detractum, aut adjectum, id videatur recte « formatum, in aspectuque nihil desideretur ». (Lib. VI, cap. II.)

mètres, afin de reproduire la hauteur totale de 19 diamètres (1).

D'autre part, la hauteur de la base des colonnes, égale à 0^m,43, correspond rigoureusement à 1 module $\frac{1}{2} = 1^p 1^p 3^d \frac{1}{4} = 0^m,4295$, et la longueur de la plinthe, égale à 0^m,80, correspond à son tour à 2^p 2^p 3^d = 0^m,7844, c'est-à-dire, suivant la règle de Vitruve' à 1 diamètre moyen plus $\frac{1}{4}$, plus $\frac{1}{8}$ de ce diamètre; puisque, en effet,

$$\begin{aligned} 1 \text{ diamètre moyen} &= 1^p 3^p 3^d \\ \frac{1}{4} &= 2^p \\ \frac{1}{8} &= 1^p \end{aligned}$$

$$\text{Ensemble, comme ci-dessus} = \underline{\underline{2^p 2^p 3^d}}$$

En dernier lieu, la hauteur du chapiteau, égale à 0^m,65, correspond à une fois et demie la hauteur de

(1) Cette hauteur de 6^p = 1^m,7736, soit 3 diamètres moyens, comprend :

1° La corniche dont la hauteur est de 1^p 3^p = 7^p = 0^m,5173 au lieu des 0^m,52 mesurés ;
Et 2° La frise dont la hauteur est de 4^p 1^p = 17^p = 1^m,2563 au lieu des 1^m,25 mesurés ;

$$\text{Ensemble, comme ci-dessus, } \underline{\underline{6^p}} = \underline{\underline{24^p}} = \underline{\underline{1^m,7736}} \text{ au lieu des } \underline{\underline{1^m,77}} \text{ mesurés ;}$$

et il est facile de voir que l'ensemble de ces deux parties joue, par rapport à l'entablement, à peu près le même rôle que la corniche et le dé du piédestal par rapport au piédestal lui-même.

Or, nous trouvons : 1° Pour la corniche du piédestal 3^p = 0^m,2217 au lieu des 0^m,22 mesurés,
Et 2° Pour le dé . . . 5^p 1^p = 21^p = 1^m,5519 au lieu des 1^m,55 mesurés,

$$\text{Ensemble. . . , } \underline{\underline{6^p}} = \underline{\underline{24^p}} = \underline{\underline{1^m,7736}} \text{ au lieu des } \underline{\underline{1^m,77}} \text{ mesurés.}$$

Ainsi il y a identité parfaite entre ces deux sommes, et ce sont les divisions seules qui varient, en restant pourtant toujours exprimées, suivant l'usage, par des nombres impairs, puisqu'on trouve, en effet, 7^p et 17^p dans le premier cas, 3^p et 21^p dans le second.

la base, ou, en d'autres termes, à 2 modules $\frac{1}{4} = 2^p$
 $0^p 3^d = 0^m,6466$.

En faut-il davantage, je le demande encore une fois, pour porter la conviction dans tous les esprits ?

J'aurais pourtant voulu, avant d'achever cette étude, exprimer, en fonction du module, la hauteur *sous clé* de l'arche centrale; mais les cotes m'ont complètement manqué pour cela, quoique l'on trouve, dans le texte du mémoire sur Tébessa, à la fin de la page 55, que cette hauteur est égale à 8^m,30. Malheureusement c'est là une erreur manifeste, parce que la hauteur du piédestal est égale à 2^m,57 et celle des colonnes à 5^m,73, et parce qu'ainsi c'est la hauteur totale, y compris la clé, qui est égale à 8^m,30 (2^m,57 + 5^m,73).

Toutefois, il paraît résulter des dessins que la hauteur de la clé est *plus grande* que la hauteur des chapiteaux des colonnes; et, s'il en est ainsi, il semble extrêmement probable que cette hauteur de la clé correspond exactement à 1 diamètre $\frac{1}{2}$.

Dans cette dernière hypothèse, dont il serait intéressant de pouvoir vérifier l'exactitude, il y aurait lieu de compter :

Pour la hauteur totale sous clé..... 13 diamètres,
et pour la hauteur des pieds-droits... 9 —

Ce qui permettrait de répéter, une fois de plus, avec le poète : *Numero deus impari gaudet.*

SUR
DEUX INSCRIPTIONS DE NIMES,

DONT UNE INÉDITE,

Offrant le nom de famille CASVRIA;

Par M. E. GERMER-DURAND,

Membre résident

M. Bressac, propriétaire d'une maison soumise à l'alignement, située au coin de la rue du Bât-d'Argent (n° 38) et de la place du Château, a trouvé, en démolissant la partie destinée à disparaître pour l'élargissement des abords de la place, un *titulus* portant l'inscription suivante, dont je mets l'estampage sous vos yeux :

D. M.
M. CASVRĪ
ORTENSIA
CASVRIA
FRATRI
PISSIM

*D[is] M[anibus] M[arci] Casurii. Ortensia Casuria
fratri piissim[o].*

« Aux dieux mânes de Marcus Casurius. Hortensia Casuria au plus tendre des frères ».

Le nom de famille CASURIUS (1) est déjà connu dans nos annales lapidaires. Rulman et Guiran avaient recueilli, et Ménard a publié (t. VII, p. 264) le *titulus* d'une flaminique augustale appartenant à cette famille. La pierre qui portait cette inscription est indiquée par Guiran (2) comme se trouvant, vers 1640, « *apud Varlet, huissier* », et il ajoute : « *Hodie non legitur. Ita Rulman.* », c'est-à-dire qu'elle était dès lors illisible, et que Guiran en copie le texte dans Rulman. Ménard, à son tour, la donne d'après Guiran, sans aucune observation ni interprétation.

D. M. || FLAMINIC. AVG || CASURII. VITI. ||
FVL. . VLAE || ATRIVS. DOMITIVS || ALVPVS ||
VXORI · OPTIMAE

(1) Il est un autre nom de famille qui se rapproche beaucoup de celui de *Casurius*; c'est celui de *Casunius*, qui, ainsi que le précédent, ne s'est pas rencontré jusqu'à présent ailleurs que sur les listes de l'épigraphie nimoise : circonstance qui nous engagerait à ne voir, dans ces deux noms, que des radicaux celtiques latinisés. — Le nom *Casunius* nous est donné, au féminin, par deux inscriptions locales. L'une a été découverte au XVIII^e siècle, à Fons-outre-Gardon, et publiée par Ménard (t. VII, p. 401); l'autre est déposée (ou plutôt *exposée* aux intempéries qui la dégradent) dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, sous le n^o 17. La première nous fait connaître le nom de *Casunia Servata*, et la seconde celui de *Casunia Philete*. Le *Catalogue du Musée de Nîmes* (p. 174, édit. de 1854) transcrit inexactement le surnom de l'époux de *Casunia Philete*. Il s'appelait *Quintus Soillius Chiriosophus* (Χειριοςοφος), et non *Chrisophus*, mauvaise lecture reproduite dans l'édition de 1863, p. 38. Ce *Catalogue* ne nous apprend ni où ni quand cette inscription a été découverte.

(2) Page 31 du manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque de Nîmes.

Les lacunes de la 3^e et de la 4^e lignes nous paraissent faciles à restituer.

L. 3. CASVRI. Je me demande tout d'abord ce que vient faire ici ce nom d'homme. Puisqu'il s'agit d'une flaminique, un nom féminin est nécessaire. C'est donc CASVRIÆ qu'il faut lire. Il reste maintenant l'espace d'une lettre, qui devait commencer le mot suivant VITI ; on peut, sans témérité, proposer AVITI. Le point qui suit ce mot, dans la copie de Ménard, indique la place de la lettre F, sigle du mot *filiae*. Cette troisième ligne doit donc se lire :

CASVRI[AE.A]VITI[F]

L. 4. FVL.VLAE. Je propose de lire FVL *ic* VLAE. On sait que tous les *cognomina* (surnoms ou sobriquets) des anciens, et particulièrement ceux qui étaient d'un usage héréditaire dans les familles formées par des affranchis, étaient empruntés à la langue commune et avaient par conséquent une signification. A l'origine, ces *cognomina* exprimaient des qualités ou des défauts physiques ou moraux, caractéristiques des personnes qui les portaient. Pour nous borner ici aux surnoms de femme, en voici quelques échantillons, recueillis presque exclusivement dans les inscriptions de Nîmes :

Aimable, Rustique, Amoureuse, Bègue, Petites-Lèvres, Lèvres ouvertes grandes comme une porte, Blanche, Frisée, Agréable, Fraîche et gracieuse, Noiraude; Petits pieds (1).

[1] Titia Amabilis (Mén., t. VII, p. 362); Cassicia Amabilis (Ib., p. 421). — Valeria Agricæ [grec ἀγροικῆς]. (Ib. p. 358); Apronia Rustica (L. Renier, *Inscr. rom. de l'Alg.*, 2479) — Pompeia Erotice (Mén., t. VII, p. 337). — Firmia Blaesina (Vin-

D'autres surnoms de femme étaient fréquemment tirés, par allusion ou par analogie :

1° Du règne végétal, comme *Vigne*, *Laurier*, *Myrte*, *Grappe de raisin*, *Figue*, *Branche d'olivier*, *Petit arbre*, *Verdoyante* (1) ;

2° Du règne animal, *Petite Chienne*, *Petite Chatte*, *Hirondelle*, *Tourterelle*, *Génisse*, *Ourse*, *Petite Louve*, *Peau de biche* (2).

Fulicula est un mot latin qui signifie « petite poule d'eau ». C'est le diminutif de *fulica*, qu'on trouve dans

cens, *Top. de Nîmes*, p. 576, n° 59). — Domitia Labulia (Mén., t. VII, p. 471). — Sena Labraturalis (*Inscr. de l'Alg.*, 2835). — Valeria Candida (*Top. de Nîmes*, p. 551, n° 111). — Quinta Crispa, Fabia Crispina (Mén., t. VII, p. 330). — Cornelia Grata (Ib., p. 357); Fabia Grata (Ib., p. 355). — Caesonia Horaea [grec ὠραίως]. (Ib., p. 356) — Maxima Nigella (*Top. de Nîmes*, p. 577, n° 70); Sulpicia Nigrina (Ib., p. 578, n° 78). — Pusonia Pedulla (Mén., t. VII, p. 318).

(1) Julia Ampelis [grec ἀμπελίς]. (*Top. de Nîmes*, p. 579, n° 89). — Cacia Daphne [grec δάφνη]. [P-E. Visconti, *Cento Inscr. Ostiensi*, XX] — Satia Myrtale [grec μύρταλις]. (Mén. t. VII, p. 337.) — Botrys [grec βότρυς], Staphyla [grec σταφύλη], noms de femmes esclaves, dans les comédies grecques et latines — Antonia Fica (Mén., t. VII, p. 348). — Tullia Elaina [grec ἐλαϊνός]. (*Inscr. de l'Alg.*, 1231.) — Manilia Arbuscula (Ib., 371). — Caecilia Thallusa [grec θαλάσσια] (Mén., t. VII, p. 416); Julia Thallusa (Ib., p. 423, et *Top. de Nîmes*, p. 571, n° 16).

(2) Octavia Catula (*Inscr. de l'Alg.*, 976); Cecilia Katula (Ib., 2154 et 2419). — Spuria Felicula (Mén., t. VII, p. 371); Fabia Felicla (*Cento Inscr. Ost.*, IX); Aurelia Felicla (*Ibid.*, XV); Valeria Felicula (Ib., XCV); Antonia Felicla (*Inscr. de l'Alg.*, 3009); Catilia Felicula (Cbmarmond, *Mus. lap. de Lyon*, p. 314); Aufidia Felicula (Ib., p. 428). — Umbria Cheltonia (Pellessier, *Rev. Arch.*, 6^e année, p. 135); Χελιδόνιον, nom d'une hétére athénienne (Luc., *Dial. mer.*). — Nelose Columbula (*Inscr. de l'Alg.*, 3377). — Da-

Pline (1), dans Virgile (2) et dans Ovide (3). Ce surnom semblera peut-être bien étrange, appliqué à une femme, et surtout à une flaminique. Je n'en connais pas d'autre exemple, je l'avoue; mais, après tout, qu'a-t-il de plus étrange que *Chelidonia*, *Chelidonium* (hirondelle), qu'on rencontre sur les marbres et dans les textes classiques (4)? Assurément, il est plus gracieux que les trois quarts des *cognomina* de femme empruntés au règne animal, que nous venons de citer.

Après avoir ainsi justifié le surnom de *Fulicula* donné à la flaminique *Casuria*, nous croyons pouvoir présenter, comme plausible et vraisemblable, la restitution suivante de l'inscription fruste recueillie par Ménard.

D. M.
 FLAMINIC·AVG
 CASVRI[AE·A]VITI[F]
 FVL[IC]VLAE
 ATRIVS·DOMITIVS
 ALVPVS
 VXORI·OPTIMAE.

D[is] M[anibus] flaminic[ae] aug[ustalis] Casuriae

malis [grec δάμαλις], nom de courtisane (Hor., *Od.* 1, xxxvi) — *Ælia Ursa* (*Cento Inscr. Ost.*, 1v); *Satria Ursa* (*Mus. lap. de Lyon*, p. 75). — *Arria Lupula* (*Inscr. de l'Alg.*, 350). — *Pinnia Nebris* [grec νεβρίς]. *Cento Inscr. Ost.*, xci).

Pour les surnoms d'homme, empruntés également au règne animal, voir Borghesi, *Œuvr. Num.*, I, 169 et 333.

(1) *Hist. Nat.*, XI, 37 = 44.

(2) *Georg.*, I, 363.

(3) *Met.*, VIII, 625.

(4) Voir la note 2 de la page précédente.

Fuliculae, Aviti f[iliae]. Atrius Domitius Alypus uxori optimae.

« Aux dieux mânes de Casuria Fulicula, fille de Casurius Avitus, flaminique augustale. Atrius Domitius Alypus à son épouse chérie ».

Casurius Avitus, le père de *Casuria Fulicula*, qui n'est désigné dans ce *titulus* que par son *cognomen*, AVITVS, était-il le parent du *Marcus Casurius* nommé dans l'inscription inédite qui vient d'être découverte, et qui fut consacrée à la mémoire de celui-ci par sa sœur *Hortensia Casuria* ?

Dans ce cas, les deux inscriptions dont je viens d'entretenir l'Académie nous auraient révélé les noms de quatre membres de cette famille nimoise de l'époque romaine : deux hommes, *Casurius Avitus* et *Marcus Casurius*, et deux femmes, *Casuria Fulicula* et *Hortensia Casuria*.

M. Casurius, dont nous venons de retrouver l'épithaphe, serait-il le même que le potier CASVRIVS, dont le nom se retrouve sur un fond de vase en terre de Samos conservé au Musée de Clermont-Ferrand (1) ? — On sait que cette industrie était fort développée à Nîmes. C'est du moins ce qu'affirme Ménard (2), après Caylus (3) ; et tout vient à l'appui de cette opinion.

(1) Bouillet, *Mém. de l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, nouv. série, t. VI, 427.

(2) Ménard, t. VII, p. 185.

(3) Caylus, *Rec. d'antiq.*, t. II.

QUATORZE

INSCRIPTIONS ROMAINES

ET UNE INSCRIPTION DU MOYEN-AGE,

PROVENANT DE

L'ANCIEN COUVENT DES AUGUSTINS;

Par le même.

Une maison historique de Nîmes va disparaître, au moins en grande partie, et sera bientôt remplacée par des bâtiments nouveaux, sans caractère et sans souvenirs : c'est l'ancien couvent des Augustins, rue du Mûrier-d'Espagne, autrefois rue la Roserie. Que d'antiquaires et d'artistes ont visité cette vieilleasure, qui était une espèce de musée épigraphique (1) !

Chargé, avec mon confrère M. Révoil, comme membres tous deux de la Commission municipale des

(1) Voir l'article publié, en novembre 1835, par M. Prosper Grésy, dans une revue nîmoise, où plusieurs membres de l'Académie se souviennent peut-être d'avoir fait leurs premières armes : *le Midi, feuille de décentralisation intellectuelle*, directeur, Aristide de Retz.

Beaux-Arts, de surveiller cette démolition, nous venons de faire entrer dans les collections du Musée :

1^o Quatorze inscriptions ou fragments d'inscriptions antiques ;

2^o Trois fragments d'ornements architectoniques romains du plus beau style, qui étaient, ainsi que les quatorze inscriptions, encastrés dans les murs de ce vieil édifice ;

3^o Une inscription du XIII^e siècle, qui était noyée dans un mur de cave ;

4^o Quelques débris d'architecture du moyen âge, une fenêtre du XIV^e siècle, que des remaniements successifs avaient laissé subsister.

D'après le relevé que j'en ai fait, il doit rester encore, dans la portion non démolie, une dizaine d'inscriptions ; mais on n'a détruit, pour le moment, que la partie postérieure de cette maison, celle qui donnait sur le canal de l'Agau ; et nous espérons bien glaner encore quelques débris, lorsque l'on reconstruira la façade sur la rue du Mûrier-d'Espagne.

A quelle époque l'ancien couvent des Augustins a-t-il recueilli tant de pierres romaines ? C'est une question que nous allons tâcher d'élucider.

Fondé dans le cours du XIII^e siècle (1), ce couvent

(1) Un acte en langue vulgaire, argué de faux par Ménard, qui l'a publié (t. 1, p. 102 des *Notes*), d'après une copie en forme, faite par le garde des Archives du roi en 1688, fixe au 5 juin 1212 la date de la bénédiction de la chapelle de ce monastère. Cet acte a-t-il été fabriqué à plaisir par un faussaire, comme le dit Ménard ? Nous ne le pensons pas ; et, en l'étudiant avec soin, nous n'y avons vu qu'une analyse en languedocien du XVI^e siècle d'un acte

fut abandonné en 1355, époque à laquelle ces religieux mendiants s'établirent dans un monastère situé hors la ville, non loin de la porte de la Couronne (1). Il devint alors propriété particulière, et, en 1552, il appartenait à un bourgeois de Nîmes, originaire de Saint-Gilles, Claude Besserié, qui l'habitait avec son frère, Tanneguy Besserié, conseiller au présidial de Nîmes, dès la création de cette cour.

Ami et confrère de Jean d'Albenas, comme lui conseiller au présidial, plus connu sous le nom de Poldo d'Albenas, auteur du *Discours historial* (2), le premier livre écrit sur nos antiquités locales, Tanneguy Besse-

latin, mal lu et mal compris par l'ignorant qui a essayé de le traduire. Plusieurs circonstances, que nous ne pouvons énumérer ni discuter dans cette note, nous ont amené à penser que, malgré quelques erreurs de traduction, quelques méprises de lecture, l'acte en langue vulgaire rejeté par Ménard est vrai au fond. — En supposant, d'ailleurs, que la date de 1212 ne soit pas rigoureusement exacte, nous croyons que l'établissement des Augustins à Nîmes et dans le couvent de la rue de la Roserie, remonte au milieu du XIII^e siècle, puisque, dès 1280, des personnages de distinction se faisaient enterrer dans leur cimetière, comme le prouve la pierre tumulaire retrouvée ces jours-ci, et que nous donnerons plus loin.

(1) « Hors des murs, au dessous de l'Esplanade, et tout près de la maison des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ». — Ménard, t. II, p. 150.

(2) *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nîmes*, par Jean Poldo d'Albenas; Lyon, Rouillé, 1560, in-fol. — Une branche des Albenas porte, au XV^e et au XVI^e siècle, le sobriquet de *Podoul*, dont j'ignore l'origine, et qu'on trouve le plus souvent écrit *Poldou*. C'est l'auteur du *Discours historial* qui en a fixé la forme *Poldo*, en l'incorporant à son nom de famille, sur le titre de son livre.

rié était, comme son ami, emporté à la fois par ce mouvement d'idées nouvelles et cet enthousiasme du paganisme qui caractérisent l'époque de la Renaissance et de la Réforme. Ce fut lui qui recueillit avec amour tous ces débris d'antiquités et en remplit l'ancien cloître des Augustins. Ce premier essai de musée épigraphique subsista jusqu'au milieu et peut-être jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Gaillard Guiran, lorsqu'il indique dans son *Recueil* (1) l'emplacement des inscriptions qui faisaient partie de la collection Bessérié, les désigne presque constamment, dans son latin pompeux, par ces mots : *in œdibus Besserianis*. Mais « l'hôtel Bessérié », pour parler comme Guiran, ne tarda pas à changer de propriétaire ; la famille Bessérié s'éteignit ou quitta le pays. La situation de cette maison au bord du canal de l'Agau la signalait naturellement aux préférences des teinturiers. En effet, pendant tout le XVIII^e siècle, et même jusqu'au milieu du nôtre, l'ancien couvent des Augustins fut loué d'abord, et ensuite acheté, par des membres de cette corporation, dont l'industrie était alors si florissante à Nîmes. Nous ne dirons pas à quels vils usages furent employés, par quels outrages furent dégradés les épitaphes, les tronçons de colonnes et les autres morceaux si pieusement recueillis par le conseiller Tanneguy Bessérié et son *compère* Jean d'Albenas. Estimons-nous heureux qu'un plus grand nombre n'ait pas péri. Et maintenant que la conservation de ce qui reste est assurée, étudions-les.

(1) Manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque de Nîmes.

I

CINTIAE·HONORAT
FIDELIS·TATULA

Au dessous d'une niche, renfermant un buste de femme d'un assez beau travail, remarquable surtout par une coiffure échafaudée, comme on en voit sur les médailles des impératrices de la fin du II^e siècle.

Il faut lire et traduire :

[*Dis Manibus*] *Cintiae Honorat[ae] Fidelis tatula.*

« Aux dieux mânes de Cintia Honorata, sa *petite-mère* Fidélis » — ou peut-être, mais moins probablement, « sa fidèle *petite-mère* », suivant qu'on prendra le mot FIDELIS pour nom propre (il y en a des exemples), ou pour épithète du substantif TATULA.

Grasser (1), en relevant cette inscription, vers la fin du XVI^e siècle, avait lu : FIDELIS TABULA, et sans aucun doute entendait par là « portrait fidèle, portrait ressemblant ». Reinesius (2), ne voulant pas ad-

(1) *De antiq. Nemaus.*, p. 214 de l'édit. de Bâle, 1614 : « Statuæ nonnullæ antiquæ cum in plateis, tum in ædibus visantur. Inter omnes autem nitidissima illa Cintæ est, cum inscriptione : CINTIÆ·HONORAT || FIDELIS·TABULA. Videmus faciem affabre factam, cum capitulo elatiore, quali hodie nobiles feminae turritam Cybelem referunt. Solebant autem antiquitus lautiores domine crinem fastigiare, et in summum verticem adstringere, in modum turris. Unle Juvenalis sat. 6: Tot adhuc compagibus altum Ædificat caput ».

(2) Th. Reinesii *Synlogma inscriptionum romanarum*. — Lipsiæ, 1682, in-fol

mettre l'interprétation par trop naïve de Grasser, voit dans TABVLA, une abréviation du substantif TABVLARIVS, « teneur de livres, caissier, archiviste, greffier ». Guiran (1) donne le texte sans commentaire et indique l'emplacement : *in ædibus domini de Besserié*. Ménard (2) lit inexactement TATVLLA, mais donne à ce mot son véritable sens.

Tata, en effet, est un mot de la langue enfantine des Romains, qui signifie « *papa* ». Il nous a été conservé par les grammairiens et les inscriptions (3), ainsi que son augmentatif *Tato*, « gros-père » (4), et ses diminutifs *Tatulus*, « petit-père » (5) et *Tatula*, « petite-mère (6) ».

II

SALVM. VENTRE

CAESONIAE

HORAEAE

M. FVSCIVS . NEDYMVS

CONIVGI . KARISSIMAE

SALVM. IRE

Cette inscription est surmontée, comme la précédente, d'un buste de femme portant une coiffure du même genre et de la même époque.

(1) Manuscrit déjà cité, p. 123.

(2) T. VII, p. 317.

(3) Varr. apud Non., 81, 5; — Orell., *Inscript.*, 2313 et 4943.

(4) Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 265, n° 97.

(5) Fabretti, *Ibid.*, p. 143, n° 162.

(6) Doni, cl. IV, n° 63.

[*Dis Manibus*] *Caesoniae Horacae. M[arcus] Fuscius Nedyms conjugii karissimae. Salv[u]m ire. Salv[u]m venire.*

« Aux dieux mânes de Césonia Horéa. Marcus Fuscius Nédymus à une épouse chérie. Bon voyage. Bonne arrivée ».

Grasser (1), qui avait vu cette pierre avant qu'elle fût encadrée, en a donné, mais inexactement, les légendes latérales : 1^o il met à gauche le SALVVM.IRE qui est à droite ; 2^o il lit SALVVM·REDIRE au lieu de SALVVM.VENIRE.

Guiran (2), en relevant cette inscription, vers 1640, dans la collection Bessérié (3), non seulement n'a pas aperçu les légendes latérales, mais il en nie l'existence. Voici sa description : *Desuper facies mulieris. Grasserus ab uno latere hujus lapidis ponit SALVVM·REDIRE, ab altero SALVVM·IRE ; sed male, quia nil tale legitur.* Ou le conseiller Guiran n'avait pas de bons yeux, ou peut-être, trompé par la disposition typographique du texte de Grasser, il s'attendait à trouver ces deux formules votives disposées en lignes perpendiculaires sur la face antérieure de la pierre, tandis qu'elles sont gravées horizontalement sur les faces latérales ; mais, parce qu'il n'avait pas eu l'idée de les chercher là où elles sont, était-il en droit de s'en prendre à Grasser ? Ménaïd, lui, a mieux aimé s'en tenir au texte et à la négation de Guiran que d'aller vérifier lui-même sur la pierre (4). Eût-il pris ce soin, il n'en aurait pas

(1) *De Ant. Nem.*, p. 222 de l'édition de 1614.

(2) Manuscrit déjà cité, p. 101

(3) « Apud dominum de Bessérié ».

(4) *Mén.*, t. VII, p. 356

vu plus que Guiran, attendu que, en 1750, la pierre était déjà engagée dans la muraille dont la démolition vient enfin de nous la rendre.

Les formules d'adieux et de bons souhaits adressées aux âmes qui s'en vont, ne sont pas extrêmement rares. On voit à la Porte-d'Auguste, sous le n° 7, une inscription à la mémoire de *Lucilla Secundilla* qui porte, sur la face latérale droite : SECVNDILLA . SALVE , et sur la face latérale gauche : LVCILLA . LVCET (1). Ménard, qui ne connaissait pas le SALVVM . IRE — SALVVM . VENIRE de notre inscription, cite (2), comme exemple de formules analogues à celles de l'inscription de *Lucilla Secundilla*, les suivantes, qu'il emprunte à Gruter : HAVE . HAVE . EROTION . ET . VALE . AETERNOM ; — VALE . ET . SALVE . ANIMA . J . OPPIAE . FELICIS , etc. Depuis Ménard, deux autres *tituli* ont été découverts dans notre pays, portant des formules du même genre; seulement, au lieu d'être inscrites sur les faces latérales de la pierre, elles sont en tête de l'épithaphe. La première est ainsi conçue : AVE DORIS || SALVE . DORIS (3); sur la seconde, on lit : HAVE . NAEVI || SALVOS . SIS . QVISQVIS . ES (4).

Les deux *cognomina* qui nous sont fournis par l'inscription que nous examinons sont tous deux empruntés à la langue grecque, indice assuré que

(1) Voir un mémoire de M. A. Pelet, sur les *Inscriptions antiques que renferme le cavædium de la Porte-d'Auguste*, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, année 1849-50, p. 33.

(2) Mén., t. VII, p. 354.

(3) Epithaphe de *Doris Sextilia*, trouvée à Brignon. Vincens, *Top. de Nîmes*, p. 533, n° 130.

(4) Epithaphe de *Cn. Naevius Diadumenus*, découverte à Nîmes. *Notices des trav. de l'Acad. du Gard*, 1907, p. 332.

Cæsonia et *M. Fuscius* appartenaient à des familles d'affranchis. Sur la signification du surnom *Horæa*, voir ci-dessus, p. 126-127. C'est le seul exemple que je connaisse de ce *cognomen*. Il n'en est pas de même de *Nédymus*; nous l'avons rencontré plusieurs fois (1). L'adjectif grec *νήδυμος*, suivant certains lexicographes (qui le font venir de *νη* privatif et du verbe *δομαί*) ne s'appliquerait qu'au sommeil, et il signifierait « profond, dont on a peine à sortir ». On ne voit guère comment, avec un pareil sens, cet adjectif aurait pu devenir une épithète caractéristique d'homme ou de femme. Suivant d'autres, l'étymologie serait *ήδης*, et alors il signifierait « doux, extrêmement doux ». C'est, je crois, le sens véritable, le seul conforme à l'emploi qu'on en a fait, en l'attribuant comme surnom.

Le nom de *Cæsonia* fait penser à cette quatrième femme de Caligula, *Milonia Cæsonia*, qui a sa place dans l'histoire des corruptions de la Rome impériale. Notre *Cæsonia Horæa* aurait-elle été une de ses affranchies ?

III

D · M

PVER · EUTYCHES

ANNOR · VII · TYCHE

MATER · ET · CESTIVS (sic)

TREPTION

D[is] M[anibus]. Puer Eutyches, annorum septem. Tyche mater, et Cestius t[h]reption.

« Aux Dieux mânes. Eutychès, enfant mort, à l'âge

(1) *Νήδυμος*, Boeckh, *Corp. inscr. gr.*, n° 1239; — C. Cornelius Nedymus, Marini, *Fratr. Arv.*, p. 448; — Nedyme, Grut., DCXCVI, 5.

de sept ans. Tyché, sa mère, et Cestius, son petit père nourricier ».

Je traduis exactement; mais l'on remarquera que le texte de ce *titulus* ne forme point de phrase régulière, et que celui ou ceux qui l'ont rédigé (sans doute *Tyché* et *Cestius*) étaient étrangers aux règles du style lapidaire et même de la construction et de l'orthographe latines.

J'ai appelé, par un *sic*, l'attention sur le mot *CESSTIVS* écrit avec deux *ss* devant le *t*. Cette faute d'orthographe, qui révèle peut-être un fait de prononciation particulière, n'est pas unique. On lit dans l'inscription du camp de César, récemment découverte à Nicopolis, le nom d'un officier (*decurio*) : *ANCESSIVS* pour *ANTESTIVS* et plus probablement *ANTISTIVS* (1).

Notre inscription est en caractères cursifs. L'accent qu'on remarque, à la troisième ligne, sur le mot *ANNORVM*, ne permet guère de l'attribuer à une époque plus récente que la fin du *iii^e* siècle ou le commencement du *iiii^e*.

Tyché, *Eutychès* sont des noms serviles, qu'on rencontre fréquemment. Nous avons, dans une inscription publiée par Ménard (2), une *Julia Tyché*. Quant aux *Eutychès*, nos listes épigraphiques en donnent plus de douze.

Le nom de *Cestius*, illustré par le rhéteur L. Cestius Pius, de Smyrne (3), se retrouve sur une inscription

(1) *Rev. Archéol.*, nouv. série, t. x, p. 213.

(2) *T.* VII, p. 364.

(3) *Senec. Controv.* I. III, præf. — *Quintil., Inst. oral.*, I. X, c. 5. — Aucun ouvrage de lui ne nous est parvenu.

nimoise qui a été publiée par Gruter (1) et par Grasser (2), et que Guiran place au château de Saint-Privat, d'où elle avait déjà disparu au commencement du xvii^e siècle (3). C'était un autel dédié à Jupiter et à Auguste (SANCTITATI || IOVIS. ET || AVGVSTI. SACRVM) par Lucilius, fils de *Cestius*.

Le mot *Threption* (inexactement écrit sans *h* après le *t*) est le diminutif de *Θρεπτήρ*, « père nourricier ». On retrouve ce diminutif, exactement écrit avec un *h* après le *t*, dans Gruter (4). Ménard (5) en fait un nom propre. J'y vois, sous la forme grecque, l'équivalent du *tatulus* des Latins (6).

IV

MÁNIBVS
L·PAPÍRII·PRÍSCI
C·FRÁTER

Manibus L[ucii] Papirii Prisci, C[aius], frater.

« Aux mânes de Lucius Papirius Priscus, son frère Caius Papirius ».

Cette inscription, à en juger par la présence des

(1) P. x, n° 1.

(2) P. 212 de l'édition de Bâle, 1611.

(3) *Vetus istud marmor conspiciebalur, patrum nostrorum memoria, in arce Sancti-Privati, prope Nemausum.* — Gaill. Guirani... *Explic. duorum vet. num. nemaus. ex ære*, p. 29 de la première édition, Orange, Ed. Raban, 1655, in-4°.

(4) P. cccxxi, n° 11.

(5) T. vii, p. 327.

(6) V. ci-dessus, p. 135

apices et l'emploi des *i* longs, remonterait, comme la précédente, à la fin du 11^e siècle de l'ère chrétienne. Il y a pourtant quelque chose d'insolite dans la manière adoptée pour exprimer le nom de *Caius Papirius*, qui élève cette tombe à son frère Lucius. L'initiale *C* est seule employée, sans être suivie du nom de famille et du *cognomen*. — L'inscription est en caractères cursifs.

Le *gentilitium* PAPIRIVS, assez fréquent dans les inscriptions d'Italie, est rare dans celles de l'Afrique et de la Gaule. A Nîmes, nous n'en avons point d'autre exemple que celui qui nous a été conservé par cette pierre.

V

...CAESAR...
...RMANIC...
...PRAEF...

Ce fragment, gravé sur marbre, en lettres magnifiques, est malheureusement trop incomplet pour qu'on puisse en essayer une restitution. Guiran, le seul auteur (à ma connaissance) qui l'ait recueilli (1), l'accompagne de la note que voici : *Fragmentum insignis (sic) marmoris, litteris plus quam digitalibus*. Les caractères de la première ligne ont 10 cent., ceux de la deuxième 9 cent., et ceux de la troisième 8 cent.

(1) Manuscrit déjà cité, p. 49.

environ. Est-ce cette proportion que Guiran a prétendu indiquer par l'expression : *plus quam digitalibus* ? En ce cas, il serait un peu loin de compte. En effet, le *digitus*, « travers de doigt », mesure de longueur, n'équivaut pas même à 2 cent. (0^m01,849.) Mais il est évident que Guiran, oubliant la valeur métrique que les Romains donnaient aux mots *digitus*, *digitalis*, a pris ce dernier comme signifiant « de la longueur du doigt ».

A la fin de la deuxième ligne, Guiran ajoute, après le C, un I, qui est possible, probable même, mais qui ne se voit plus aujourd'hui sur la pierre.

A la troisième ligne, il lit : PRAET, voyant un T dans ce qui reste de la partie supérieure de cette lettre ; mais c'est évidemment la partie supérieure d'un E ou plutôt d'un F. Nous n'hésitons pas à suppléer PRAEFECTUS, sous-entendu : AERARII ou FABRUM.

Le personnage dont le *cursus honorum* était tracé sur l'inscription dont nous n'avons plus que ce fragment devait avoir rempli des fonctions importantes à Nîmes, pendant le premier siècle de notre ère, époque à laquelle nous rapportons ce fragment.

La magnificence et l'élégante pureté des caractères de ce monument n'ont de comparable, dans nos collections, qu'une inscription, fragmentaire aussi, déposée au Musée sous le n^o 4, qui est certainement du même temps et due sans doute au même ciseau. M. Pelet en a tenté une restitution (1).

(1) Von *Catal. du Musée de Nîmes*, édit. de 1863, p. 91.

VI

D. M

G. APRONII. FVLVI

ET. SERVATAE

VXSORI

D[is] M[anibus] G[aii] Apronii Fulvi, et Servatae uxori.

« Aux dieux mânes de Gaius Apronius Fulvus, et à Servata, son épouse ».

Cette inscription n'est point accentuée, mais les caractères en sont beaux; on y remarque pourtant quelques ligatures. Ainsi le premier des deux I qui terminent le mot APRONII est placé au dessus du second jambage de l'N; l'A et l'E, à la fin de la 3^e ligne, sont également liés.

Tous les auteurs qui jusqu'ici ont recueilli ce *titulus* de la collection Besserié, Grasser (1), Rulman, Guiran (2), Reinesius (3), Ménard (4) donnent un G pour sigle du prénom d'Apronius; la pierre porte G.

VXSORI. Cette orthographe est presque constante sur les pierres funéraires, tandis que les textes écrits ne donnent presque jamais l's après l'x. Quelques auteurs pensent que cette règle, probablement euphonique, qui veut xs entre deux voyelles, était autrefois généralement observée. C'est, entre autres, l'opinion

[1] P. 223 de l'édit. de Bâle, 1614.

[2] Msc. déjà cité, p. 101.

[3] *Inscr. Syntagma*, ch. XIV, n° 24.

[4] T. VII, p. 357.

de M. R. Lepsius, que « l'ancienne langue latine exigeait régulièrement et constamment xs pour s dans le mot *sexaginta*, et probablement partout où le x était placé entre deux voyelles (1) ».

VII

D. M

CN. POMPEIO

EPITYNCHANO

VALERIA. CALLITY

CHE. VIRO

*D[is]M[anibus]. Cn[aeo] Pompeio Epitynchano.
Valeria Callityche viro.*

« Aux dieux mânes. A Cnéus Pompéius Epitynchanus. Valéria Callityché à son mari ».

Rulman, Guiran (2) et Ménard (3) lisent à tort POMPILIO, au lieu de POMPEIO.

Les affranchis des diverses branches de la *gens Pompeia* étaient fort nombreux à Nîmes. Outre l'*Epitynchanus* de notre *titulus*, nos listes épigraphiques en comptent dix autres appartenant à la branche célèbre distinguée par le prénom *Cnaeus*.

1.— *Cn. Pompéius Félix*, affranchi de Cn. Pompéius Lémiso, de concert avec son co-affranchi, Cn. Pompéius Fronto, élève à leur commun patron un tombeau

(1) *Bullettino dell' Instituto di corrisp. Archeol. per l'anno 1836*, p. 127.

(2) Msc. déjà cité, p. 117.

(3) T. VII, p. 364.

dont l'inscription, trouvée à Nîmes en brumaire de l'an XIII, dans les fouilles de l'église rurale de Sainte-Perpétue, a été publiée, en 1805, par l'Académie du Gard (1).

2. — *Cn. Pompéius Fronto* ne nous est pas connu seulement comme affranchi de *Cn. Pompéius Lémiso*; deux autres monuments nous ont conservé son souvenir. L'un, publié par Vénard (2), nous apprend qu'il était fils d'autre *Cn. Pompéius Fronto*; et l'autre, publié par Maffei (3) et Ménard (4), est une inscription votive à Junon, sur laquelle il prend le titre d'*apparitor* (5).

3. — *Cn. Pompeius Halieus*. Les affranchis prenaient ou recevaient souvent pour *cognomen* le nom qui désignait leur profession. *Halieus*, surnom très rare, n'est autre chose que la transcription latine du mot grec *ἁλιεύς*, « pêcheur ». — L'inscription qui nous a conservé ce *cognomen* a été trouvée, en 1778, dans un champ tout voisin de l'ancienne église de Saint-Baudile et provient des mesures de cette église, ruinée au XVI^e siècle (6).

(1) *Notice des trav. de l'Acad. du Gard pendant l'an XIII* (1804-1805), p. 21 — Cette inscription est aujourd'hui encadrée dans le mur du corridor de la maison n° 9, place de la Bouquerie, au coin de la rue Trajan.

(2) T. VII, p. 401.

(3) *Gallia Antiq. quædam selectæ...* Paris, 1733, in-4° Epist. XVI, p. 74.

(4) T. VII, p. 244.

(5) Les *apparitores* étaient des officiers publics attachés au service des magistrats romains. Ils comprenaient les *Accensi*, les *Lictores*, les *Præcones*, les *Scribæ*, les *Viatores*, etc. Voir *Ant. Rich. Dict. des Antiq. rom. et grecques*, à ces différents mots.

(6) *Top. de Nîmes*, p. 577, n° 67.

4. — *Cn. Pompeius Lemiso*. *Lemiso*, mot inconnu, qui n'appartient point aux langues classiques, et qui vient probablement du celtique. L'indication sur ce *titulus* de la tribu *Palatina* (1), à laquelle appartenait cet affranchi, permet de fixer une limite inférieure pour l'époque à laquelle vivaient *Lemiso* et ses deux affranchis, *Félix* et *Fronto* (nos 1 et 2). On sait, en effet, qu'après le règne de Caracalla on ne trouve plus mention des tribus sur les inscriptions.

5. — *Cn. Pompeius Maximus Fontanus*, petit-fils d'autre *Cn. Pompéius Maximus*, et, comme lui, affranchi de Cnéus, devait être (à en juger par l'aspect monumental du *titulus* du tombeau de famille qui, en vertu d'une clause de son testament, fut élevé pour lui-même, pour son père et son grand-père) un des riches citoyens de Nîmes. La pierre qui porte cette inscription (2) est encore aujourd'hui encastrée dans le mur de la maison qui fait le coin des rues de l'Horloge et du Grand-Couvent, où le savant antiquaire François Graverol, l'un des membres fondateurs de notre Académie, la fit placer en 1680.

6. — *Cn. Pompeius Primitivus* ne nous est connu que par l'inscription du tombeau que lui fit élever sa femme, *Firmia Helpis* (3).

7. — *Cn. Pompeius Sextus*, qui donna la liberté à *Cn. Pompéius Lémiso* (no 4), devait être le descendant

(1) *Notice des trav. de l'Acad du Gard pendant l'an XIII* (1804-1805), p. 21.

(2) Ménard, t. VII, p. 335.

(3) Mén., t. VII, p. 371. — Ce *cognomen* de femme, tiré du mot grec *ἐλπίς*, « espérance », se rencontre fréquemment dans les inscriptions de Nîmes.

d'un affranchi qui tenait son prénom, son nom et son surnom de ce second fils du grand Pompée, Sextus, célèbre dans l'histoire par le rôle qu'il joua après la mort de César et la résistance qu'il opposa à Antoine et à Octave.

8. — *Cn. Pompeius Heius*. C'est ainsi que je crois devoir lire le *cognomen* de cet affranchi sur une inscription de Teillan donnée par Séguier (1) et par Ménard (2) de la manière suivante : MARTI.AVG || SACRVM. CN.POMP || CN.F.VOLEIVS || D.D || D.L. Il me paraît évident que, dans cette inscription, comme dans quelques autres, Ménard et ses prédécesseurs ont, par inadvertance, amalgamé le sigle VOL, indicatif de la tribu *Voltinia*, à laquelle appartenaient les citoyens de Nîmes, avec le *cognomen*, toujours placé après ce sigle, d'après les règles constantes du style lapidaire. Je lis donc : *Marti Aug[usto] sacrum. Cn[aeus] Pomp[eius], Cn[aei] f[ilius], Vol[tinia tribu], Heius. D[ecreto] d[ecurionum] d[at]us l[ocus]*. Le texte recueilli par Séguier et Ménard ne donne point l'H au commencement du mot *Heius*; cette lettre, liée sans doute à l'E, n'étant figurée sur la pierre que par une petite barre transversale placée à droite, au milieu de la hauteur de la haste de l'E, le transcritteur ne l'aura pas aperçue. — Le nom d'*Heius* a été popularisé par Cicéron dans les *Verrines* (3). C'est celui d'un riche Mamertin qui possédait, dans son oratoire domestique, le *Cupidon* de Praxitèle, l'*Hercule* de Myron et les

(1) Manuscrit 13801 de la Bibl. de Nîmes, planche 1, n° 4.

(2) T. VII, p. 469.

(3) *De Signis*, cap. 2.

Canéphores de Polyclète, chefs-d'œuvre de sculpture, sur lesquels Verrès fit main basse (1).

9. — *Cn. Pompeius Varius*. Ménard (2) lit : VOLVARIUS, confondant encore ici le nom de la tribu (VOL) avec le *cognomen* qui le suit. — *Varius*, comme *Heius*, est un *gentilium* devenu *cognomen*.

EPITYNCHANUS. Ce surnom est commun sur les monuments lapidaires romains. Il vient du verbe grec ἐπιτυγχάνω, « rencontrer ». — Dans les inscriptions grecques, c'est la forme ἐπιτυγχάνων qui domine (3).

CALLITYCHE. Ce *cognomen* de femme, qui signifie « belle fortune », n'est pas rare sur les inscriptions antiques. Outre *Valéria Callitychê* de notre inscription, deux autres *tituli* nimois nous ont conservé les noms de *Vatinia Callityché* (4) et de *Messia Callityché* (5)

VIII

D. M

C. BODVACI

MAXIMI

MAXIMIA

PATERNA. FIL

ET. ANTHIS

LIB

(1) Voir la *Galerie de Verrès*, dissertation de l'abbé Fraguier, tome VI des *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*.

(2) T. VII, p. 373.

(3) V. Boeckh, *Corp. Inscr. græc.*, n^{os} 202, 2411, 3588, etc.

(4) Manuscrit de J.-F. Séguier, pl. 46, n^o 7 (Bibl. de Nîmes, 13801); — Ménard (t. VII, p. 370) lit, à tort, VATINI à la seconde ligne, au lieu de VATINIA.

(5) Grasser, *de Ant. Nem*, p. 222 de l'édit. de Bâle, 1614; — Manuscrit de Séguier, pl. 45, n^o 3; — Mén., t. VII, p. 355.

D[is] M[anibus] C[aii] Boduacii Maximi, Maximia Paterna, fil[ia], et Anthis, lib[erta].

« Aux dieux mânes de Caius Boduacius Maximus, Maximia Paterna, sa fille, et [Maximia] Anthis, son affranchie ».

Le nom *Boduacius* est encore mentionné sur une autre épitaphe nimoise, celle d'un tombeau élevé par un *Caius Boduacius Carus* à son père *Titus Boduacius Carus*, et à sa mère, Gaïa, fille de Messor (1). Ce *Boduacius Carus* était, à coup sûr, parent de notre *C. Boduacius Maximus*, si même il n'était son frère. — On remarquera que la fille de *C. Boduacius Maximus* abandonnant le nom gaulois de son père, prend le *cognomen* latin de celui-ci pour nom de famille. Qui reconnaîtrait dans *Maximia Paterna*, la fille romanisée du gaulois *Boduacius* ?

Une forme plus ancienne de ce nom gaulois, *BODVOCVS*, se lit sur des monnaies gauloises (2) et dans la liste des noms de potiers recueillis par M. E. Tudot (3). On trouve la forme *BODVACVS* parmi les noms gravés sur les écus des trophées, dans l'arc de triomphe d'Orange (4).

Maximia Anthis, qui se joignit à *Maximia Paterna* pour élever le tombeau de *C. Boduacius Maximus*, était-elle l'affranchie du père ou de la fille ? La rédaction du *titulus* laisse la question indécise.

(1) Encicento extér. de la Maison-Carrée, n° 60.

(2) *L'Art gaulois*, par An. de Barthélemy (*Rev. Archéol.*, 1.ouv. série, t. X, p. 2).

(3) *La Céramique gauloise*.

(4) Maffei, *Gall. antiq. sel.*, epist. xxv, p. 158.

Anthia, surnom de femme emprunté au grec ἀνθία, « fleurette », est le nom d'une hétére dans Athénée (1).

IX

D.M

INVENTI.SARRO

NIS.F.QVARTVLA

VXOR.SIBI.ET.VIRO 3

V.P

D[is] M[anibus] Inventi, Sarronis f[ilii]. Quartula, uxor, sibi et viro v[iva] p[osuit].

« Aux dieux mânes d'Inventus, fils de Sarro. Son épouse Quartula a élevé ce tombeau pour elle et pour son époux ».

INVENTI (2). Le participe du verbe *invenio*, employé comme nom ou comme surnom, paraît suspect au premier abord, et nous avons cru un instant que c'était une mauvaise lecture pour INVENTI, génitif de *Juventus*; mais la pierre ne laisse aucun doute : elle porte bien incontestablement INVENTI; et il faut reconnaître que ce fils du Gaulois *Sarro* avait choisi, pour se *romaniser*, un nom fort rare.

(1) *Deipnosoph.*, XIII, 586.

(2) Les trois dernières lettres — NTI — sont liées de manière à n'en faire qu'une.

SARRO est évidemment un nom gaulois analogue pour la forme, et peut-être pour le sens, à *Sauro, onis*, que nous offre une inscription trouvée à l'Esplanade en 1801 : SAVRO.LIB (1).

X

D. M

O. PLAVTI

SATVRNINI

D[is] M[anibus] O[ctavii] Plauti Saturnini.

« Aux dieux mânes d'Octavius Plautus Saturninus ».

Bien qu'*Octavius* ne soit pas d'ordinaire un *prænom*, mais un *gentilitium*, nous n'hésitons pas à donner cette interprétation du sigle O. On serait tenté d'y voir l'initiale Q du prénom *Quintus* ; mais sur la pierre, qui est parfaitement intacte, il est impossible de lire autre chose qu'un O. Une inscription de Vauvert (2) nous donne le nom d'un *Caius Octavius Saturninus* ; c'est peut-être le père de notre *Plautus Saturninus*, et la personne qui lui a élevé cette pierre, de dimensions extrêmement modestes (3), aura supprimé le prénom, réduit le nom de famille à une initiale, afin de pouvoir faire tenir le reste dans le champ encadré destiné à l'inscription.

(1) *Top. de Nîmes*, p. 582, n° 128.

(2) *Mén.*, t. VII, p. 370.

(3) A part les sigles D. M. placés sur le fronton, le champ encadré de l'inscription ne mesure que 20 cent. de hauteur sur 26 de largeur.

XI

D. M.
IVL. ASPASIAE
Q. AELIVS
SATVRNINVS
POSVIT

D[is] M[anibus] Iul[iae] Aspasiae Quintus Aelius Saturninus posuit.

« Aux dieux mânes de Julia Aspasia Quintus Elius Saturninus a élevé ce tombeau ».

ASPASTA. Ce nom, popularisé par deux courtisanes historiques, la Milésienne de Périclès et la Phocéenne de Cyrus le Jeune, n'a jamais (que je sache) été porté par une honnête femme; et j'incline fort à croire que notre *Aspasia* nimoise n'en était pas une. Si un lien légitime quelconque de parenté ou d'affinité eût existé entre Q. Elius Saturninus et la femme à laquelle il a élevé ce tombeau, le *titulus* l'aurait mentionné suivant l'usage.

On remarquera que cette inscription est accentuée; ce qui, comme nous l'avons dit précédemment (1), permet de lui attribuer une date approximative.

XII

D. M.
IVNIAE PRIMILLAE
IVNIA AVXESIS. ET. IV
NIVS GRAECVS. LIB

(1) Voir ci-dessus, p. 139.

D[is] M[anibus] Iunia Primillae Iunia Auxesis et Iunius Graccus, lib[erti].

« Aux dieux mânes de Junia Primilla Junia Auxésis et Junius Grécus, ses affranchis ».

Cette inscription est en caractères cursifs très grêles et très allongés. Bien lue à l'origine par Grasser (1), elle a été inexactement donnée par Ménard (2), dont le texte, à la seconde ligne, porte PRIMILIAE, et , à la troisième, AVXIESIS.

PRIMILLA. Ce *cognomen*, diminutif de *Prima*, est beaucoup plus rare que l'autre forme de diminutif *Primula*, laquelle se rencontre jusqu'à neuf fois sur nos listes épigraphiques.

AVXESIS (3). Ce *cognomen* de femme esclave ou affranchie, est emprunté, comme d'ordinaire, à la langue grecque. *Αὔξις* signifie « croissance, augmentation ». Les Romains le donnaient au fruit de l'accouplement de leurs esclaves ; c'était la *crue* de ce bétail humain. — Outre *Juni*, nous connaissons, par une inscription de Marguerittes (4), une autre *Auxésis*, une mère qui é'ève un tombeau à son fils *Diogènes* ; et , par une inscription de Nimes, une *Rustica Auxésis*,

(1) *De antiq. Nemaus.*, p. 228 de l'édition de Bâle, 1614.

(2) T. VII, p. 413. — V. aussi Séguier, Msc. 13301 de la Bibl. de Nimes, pl. 56, n° 3.

(3) Je ne reviens pas sur l'orthographe *xs*, au lieu de *x*, entre deux voyelles. V. ci-dessus, p. 143.

(4) *Top de Nimes*, p. 577, n° 62 ; — Séguier, msc. déjà cité, pl. 57, n° 1.

à laquelle son affranchie, *Rustica Honorata*, rend le même devoir (1).

GRAECVS, *cognomen* d'origine, qui n'est pas très rare (Γραικός). — Le Musée de Lyon possède un fragment de vase en argile rouge signé GRAECVS. Fecit (2). Ce potier *Græcus* serait-il le même que l'affranchi de *Junia Primilla* ?

XIII

D. M

BARBARVLAE

Q. V. ANNOS. XXII

M. II. D. IIII

BARBARA. ET

PHILVMENVS. P

ET. HELICON

CONTVBERNALI

KARISS. . . .

D. M. BARBARAE

ET. PHILVMENI. V. S. P

D[is] M[anibus] Barbarulae, q[uæ] v[ixit] annos viginti duo, menses duo, dies quatuor, Barbara et Philumenus p[ar]entes; et Helicon contubernali cariss

(1) Cette inscription est indiquée par Guiran (p. 143 de son Rec. manuscrit), *apud D. de Besserié*; et par Séguier (msc. déjà cité, pl. 71); et par Ménard (t. VII, p. 406), comme se trouvant à « l'ancien couvent des Augustins ». Peut-être la suite des démolitions nous la rendra-t-elle.

(2) Comarmond, *Descr. du mus. lapid. de la ville de Lyon*, p. 466.

[*inae*]. — *D[is] M[anibus] Barbarae et Philumeni.*
V[ivi] s[ibi] p[osuerunt].

« Aux dieux mânes de Barbarula, morte à l'âge de vingt-deux ans, deux mois, quatre jours. Barbara et Philuménus à leur fille, et Hélicon à sa compagne chérie. — Aux dieux mânes de Barbara et de Philuménus. Ils se sont élevé ce tombeau de leur vivant ».

Ménard est bien indulgent, lorsque, dans sa description de cette pierre (1), il se contente de trouver que « les caractères en sont médiocres ». Cette inscription, gravée à la pointe dans une pierre tendre, révèle, presque à chaque lettre, une main inhabile à manier le ciseau. C'est évidemment l'œuvre, non d'un lapicide de profession, mais du père de *Barbarula*, *Philuménus*, qui n'était qu'un pauvre esclave, ainsi que sa femme *Barbara*. Leur fille, *Barbarula*, avait épousé un esclave comme elle, *Hélicon*. Le mot *contubernalis*, employé pour désigner le lien qui les unissait et qui fut si vite rompu par la mort, ne laisse aucun doute sur leur condition servile.

Cette épitaphe en renferme réellement deux : celle de *Barbarula*, qui occupe les neuf premières lignes; et celle de son père et de sa mère, ajoutée après coup et resserrée, faute d'espace, en deux lignes. *Barbara* et *Philuménus*, après avoir, de concert avec leur gendre *Hélicon*, élevé le tombeau de leur fille *Barbarula*, songèrent à se ménager auprès d'elle une place, après leur mort. C'est alors que *Philuménus*, de la même main et sans doute avec le même outil qui avaient

(1) T. VII, p. 422.

tracé les neuf premières lignes, grava aussi les deux dernières. La rédaction et la disposition n'en sont pas meilleures que la gravure. Ainsi les sigles D. M (*Dis Manibus*) qui, toujours placés en vedette, forment à eux seuls la première ligne de tout *titulus*, sont confondus dans une même ligne avec le nom de *Barbara*. Ensuite les deux noms auraient dû être mis au nominatif, comme sujets du verbe *Posuerunt*, tandis qu'ils sont au génitif comme complément du *Dis Manibus*; mais les mânes étant, dans la croyance des anciens, l'âme même des morts, *Barbara* et *Philuménus*, vivants, ne pouvaient point consacrer une tombe à leurs propres mânes. C'est cette rédaction insolite qui a égaré Ménard : il interprète les deux lettres D. M par *De Munere*, et il suppose que « c'était par la libéralité de *Barbara* et *Philuménus* que leur affranchi (?) *Héli-con* avait érigé ce monument à *Barbarula*, sa femme, qui était sans doute leur esclave (1) ».

BARBARULA est, en effet, une esclave, comme l'indique le mot *contubernalis*, mais elle n'est pas l'esclave de *Philuménus* et de *Barbara* : elle est leur fille. Son nom même n'est que le diminutif de celui de sa mère.

PHILUMÉNUS (grec : φιλόμηνος, « aimé »), *cognomen* assez fréquent. Une inscription de Nîmes (2) nous fait connaître un sévir augustal, papetier (*cartarius*) de son état, et qui s'appelait *L. Valérius Philuménus*. Une inscription de Candiac, près de Nîmes (3), nous

(1) T. VII, p. 422-423.

(2) Ménard, t. VII, p. 236.

(3) Id., *ibid*, p. 355.

fournit le nom d'une *Domitia Philuméné*, que son mari appelle *uxor rarissimi exempli* (1).

HELICON, *cognomen* servile, du grec *ἑλικών*, « instrument de musique à neuf cordes ». Nous n'en connaissons pas d'autre exemple sur les inscriptions; mais on le trouve dans Platon (2), dans Plutarque (3), dans Athénée (4) et dans Suidas.

XIV

D.M

CONGENNCIAE ·

CORNELIAE

D[is] M[anibus] Congenn[uc]iae Corneliae.

« Aux dieux mânes de Congennucia Cornelia ».

Bien que la pierre ne donne pas d'v après les deux NN du nom gaulois romanisé CONGENNCIAE, j'ai cru néanmoins devoir en introduire un. Peut-être, en effet, le lapicide l'a-t-il caché et confondu dans l'N par une ligature, que la forme angulaire de cette lettre empêche de distinguer.

CONGENNVICIA. Nous ignorons la signification de ce nom gaulois; mais nous lui connaissons quelques ana-

(1) V. aussi Boeckh, *Corp. inscr. græc.*, n° 155, 584, 573, 1278; — Passionei, *Inscr. antiche*, p. 43, n° 19; — H. Cannegieter, *De mutata rom. nominum ratione*, p. 44.

(2) Ep. XIII, 360 c.

(3) *In Dione*, XIX; *In Alex.*, XXXII.

(4) *Deipnosoph.*, II, 48 b.

logues qui nous sont fournis par nos monuments d'épigraphie locale, et que, suivant l'excellent conseil du savant linguiste Ad. Pictet (1), nous croyons devoir en rapprocher.

Une inscription découverte, en 1809, dans les déblais de l'Amphithéâtre et dont le texte a été donné par Trélis, dans les *Mémoires* de notre Académie (2), nous fournit le nom de SEX. CON-GENNVS. SERANVS.

On voit encore, encastrée dans le mur de la cour d'une maison qui appartenait à M. Lombard de La Tour, rue Dorée, une pierre où se lisent les noms de SEX. AD-GENNVS. SOLVTVS et de sa sœur AD-GENNIA. LICINIA (3); enfin nous possédons, dans la Maison-Carrée (4), la tombe d'un SEX. AD-GENNVS. MACRINVS, tribun de la VI^e légion *Victrix*, qui appartient évidemment à la même famille que *Solutus* et *Licina*, et qui était peut-être leur frère.

(1) « ... Grouper entre eux les noms gaulois composés où le même élément revient avec plus ou moins de fréquence, comme ceux qui se terminent en *rix*, *marus*, *gnatus*, *genus*, etc., ou qui commencent par *catu*, *epo*, *ex*, *ambi*, etc. La signification de ces éléments... se révèle presque toujours avec sûreté à l'aide des langues néo-celtiques... Dès lors, cette première donnée fournit un bon point de départ pour l'interprétation des autres composants du nom ». A. Pictet, *Etudes sur les noms d'hommes gaulois empruntés aux animaux*, dans la *Revue Archéol.*, nouv. sér., t. X, p. 307.

(2) *Notice des trav. de l'Acad. du Gard*, année 1810, p. 378.

(3) Ménard, t. VII, p. 344.

(4) *Cat. du Musée de Nîmes*, n° 238, p. 157 de l'édit. de 1863.

XV

+ ANO. DNI. M. CC. XXX.
+ SEPTEBRIS. OBIT (sic)
+ DE PLACECIA. LEGUM.
+ REQUIESCAT. IN. PAC.

An[n]o D[omi]ni millesimo ducentesimo octogesimo, ...?.... septe[m]bris, obiit...N... de Place[n]cia, legum [doctor]. Requiescat in pac[e]. Amen.

« L'an du Seigneur mil deux cent quatre-vingt, et le... de septembre, est mort N. de Plaisance, docteur ès-lois. Qu'il repose en paix ! Ainsi soit-il ! »

On voit que la partie droite de la pierre manque, et que chaque ligne commence par une croisette. Les caractères sont profondément gravés et du gothique le plus pur. L'inscription est surmontée de deux écus en pointe, sur lesquels étaient gravées des armoiries en relief, qui ont été abattues au marteau, à l'époque sans doute où, le couvent des Augustins étant devenu une habitation particulière (seconde moitié du xiv^e siècle), le nouveau propriétaire, dans les reconstructions qu'il opéra, employa, comme matériaux, les pierres tombales qui peuplaient le cloître. Celle de notre docteur italien ne devait pas s'y trouver seule.

Bien que Nîmes n'ait possédé qu'à la fin du xiv^e siècle (1373), et pour bien peu de temps (1), une école de droit proprement dite, nous apprenons, par

(1) V. Ménard, t. II, p. 306-310, et *Preuves*, CLXXVI, p. 323.

l'épithape qui vient de revoir le jour, que, dès le milieu du XIII^e, on y enseignait le droit. L'Italie n'envoyait pas seulement dans notre ville ses marchands, dits *lombards*, mais aussi ses juristes. *N. de Plaisance*, originaire de la ville dont il porte le nom, comme le fameux *Placentin*, fondateur, un siècle auparavant, de l'école de droit de Montpellier, enseignait le droit à Nîmes, cent ans avant qu'un autre docteur italien, *Jean d'Amélie*, et un docteur en décrets du nom de *Gaubert*, appelés par les consuls, ouvrirent, au mois d'octobre 1373, une école publique de droit civil et canonique. Le local loué par les consuls pour y tenir les cours et qui fut approprié aux frais de la ville (1), était situé au faubourg des Prêcheurs, dans une maison appartenant à Guillaume Boyrand.

(1) « Item, die. III. Junii [1373] fuit ordinatum per dictos dominos consules, una cum eorum consilio, et etiam per dominos ecclesie, quod pro dicto studio fierent scolæ, supra Prædicatores, in hospicio Guillermi Boyrandi. Expendiderunt, tam pro curando dictum hospicium et extrahendo paleas, ligna et lapides qui erant in dicto hospicio, quam pro loqueriis magistrorum peyreriorum qui fecerunt quasdam fenestras in dicto hospicio, quia erant necessariæ, et pro portando lapides, cayronos, arenam et de cauce, et alia quæ fuerunt necessaria in dictis scolis, VI. francos, VIII. grossos... » — Extrait du compte du Clavaire pour l'année 1373. V. Mén. t. II, Pr. p. 324, col. 2; 325, col. 1, et 326, col. 1

NOTE

SUR UN

CERCUEIL EN PLOMB,

TROUVÉ A NIMES EN 1865;

Par le même.

En creusant une cave sous le sol d'une maison que l'on reconstruit, rue de Condé, numéro 6, à l'ouest de cette ile de l'Orange qui va bientôt être démolie, des terrassiers viennent de rencontrer, à une profondeur d'environ 3^m50, un cercueil en plomb, renfermant un squelette complet et bien conservé. A côté de ce squelette, les ouvriers qui, les premiers, ont soulevé le couvercle mobile de ce cercueil, prétendent n'avoir trouvé autre chose qu'un vase en terre cuite, qui fut presque aussitôt brisé par un manoeuvre, et un petit objet en cuivre tellement altéré par l'oxidation qu'il semblait impossible d'en distinguer même la forme primitive.

Ce cercueil, que nous avons examiné quelques jours après la découverte, mesure 1^m78 cent. en longueur, 0^m32 en profondeur, et 0^m40 dans sa plus grande largeur, c'est-à-dire à l'endroit des épaules, puis va en se rétrécissant de la tête aux pieds. La feuille de plomb qui forme la caisse, ainsi que celle du couvercle,

a partout 1 centimètre d'épaisseur. Ce cercueil reposait à nu dans la terre; on n'a trouvé à l'entour aucun débris ou détritrus ligneux, aucune de ces matières noires qui sont d'ordinaire le produit du bois consumé par le temps, rien enfin qui puisse faire supposer qu'il ait été, à l'origine, protégé par une caisse en bois. Le couvercle, non plus que les parois, extérieures ou intérieures, n'ont jamais reçu l'empreinte, je ne dis pas d'une inscription, mais même d'aucun signe ou symbole quelconque. Vers les quatre angles du cercueil se trouvent quatre manches (ou manilles) en plomb, destinés à en faciliter le transport.

Les fragments du vase brisé qui nous ont été remis nous ont permis de le reconstituer en très grande partie. Ce vase, d'une forme élégante, est fait d'une terre assez commune, d'un rouge peu foncé, et n'a jamais été verni. Il a été mis là tout neuf et n'a point subi l'action du feu. Le voici au quart de la grandeur naturelle.



Quant au petit morceau de cuivre oxidé, qui aurait été trouvé dans cette sépulture avec le vase, après

l'avoir traité successivement par l'huile et les acides, nous avons fini par le ramener à un état qui permet d'y reconnaître un moyen-bronze, dont on a cassé, régulièrement et à dessein, les deux segments supérieurs, l'un à droite et l'autre à gauche d'un buste radié, tourné à droite. Le revers paraît présenter, au centre, un personnage allégorique, debout. En l'absence de toute trace de légende et dans l'état de détérioration où se trouve ce bronze, il est bien difficile de lui assigner une attribution. Toutefois, l'attitude et la forme du buste, si vagues qu'elles soient, permettraient peut-être de se prononcer pour cette époque du bas-empire qu'on appelle des *trente tyrans*, et de voir dans cette monnaie un moyen-bronze de Postume ou de Tétricus.

Nous regrettons vivement de n'avoir point été appelé sur les lieux au moment même de la découverte, et de n'avoir point vu par nous-même. Les ouvriers, en pareille circonstance, sont des témoins au dire desquels il n'est pas toujours sûr de s'en rapporter ; car ils ont souvent, ou croient avoir, quelques raisons pour ne pas dire la vérité tout entière et ne pas déclarer tout ce qu'ils ont trouvé.

Octobre 1865.

COTTE DE MAILLES

TROUVÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE ;

Par le même.

Il vient d'être trouvé, dans le département de Vaucluse, entre Sorgues et Avignon, un objet fort intéressant.

On a rencontré, en creusant à une assez grande profondeur, un crâne humain, posé sur une masse informe de matière métallique présentant l'apparence de fer oxidé.

En la nettoyant et en l'examinant de près, on y a reconnu un tricot de fil de fer, qui ne peut être qu'une *cotte de mailles*.

On distingue aisément, à la couleur verte produite par l'oxidation, les sutures en fil de laiton qui réunissaient entre elles les diverses pièces, à l'endroit des jointures, pour les adapter aux membres que recouvrait cette puissante armure

Il est à regretter que l'état de coagulation de cette pièce et l'amalgame du sable avec le métal, résultat d'un séjour de deux ou trois cents ans sous la terre, ne permettent pas de rendre à ce tissu de fer sa flexibilité primitive et de le développer. On pourrait sans

doute alors reconnaître si c'est, comme nous le croyons, une cotte de mailles de chevalier ou peut-être le caparaçon d'un cheval de guerre. Mais la présence du crâne humain nous fait pencher vers la première hypothèse.

Notre concitoyen, M. André, orfèvre, qui est devenu propriétaire de cette relique de la chevalerie, vient d'en faire don à notre confrère, M. Numa Boucoiran, son ami, qui s'en est généreusement dessaisi en faveur du Musée de la ville, dont il est le zélé directeur.

Jun 1865.

SUR UN GLAIVE TROUVÉ DANS LE PETIT-RHONE ,

A SAINT-GILLES (Gard) ;

Par M. A. - Henri RÉVOIL ,

Membre résidant.

M. l'ingénieur en chef Dombres a présenté à l'Académie du Gard, par l'intermédiaire de M. Aurès, une arme intéressante trouvée sous le lit du Petit-Rhône, dans les fondations du pont que l'administration du chemin de fer de la Méditerranée fait construire à Saint-Gilles.

C'est un petit glaive long de 0^m44. La partie supérieure et l'extrémité de son fourreau tiennent encore à la lame, par l'adhérence de l'oxidation. La poignée, en bronze, terminée par un pommeau orné de feuilles d'acanthé, est formé de côtes qui devaient être garnies de fils de laiton. Sa garde, en forme de S, ayant à chaque extrémité une tête d'ange ou de génie, se fait remarquer par une sorte d'anneau, placé horizontalement et en saillie, et qui est décoré du même emblème. Sa lame porte au milieu deux cannelures.

Tels sont les caractères distinctifs de ce petit glaive.

Son examen a donné lieu à quelques incertitudes au sujet de l'époque à laquelle il pouvait appartenir.



$\frac{1}{2}$ exécution



Les observations suivantes permettront, je crois, d'établir cette époque d'une manière positive.

Il n'est pas d'origine romaine. — Il serait d'abord difficile d'admettre que, dans le gisement humide où il a été trouvé, il fût aussi bien conservé après quinze ou seize siècles d'enfouissement. Ensuite, par la forme de la garde et par ses ornements, ce petit glaive diffère essentiellement des armes romaines de cette grandeur et de cette espèce.

En effet, la poignée du *capulus*, terminée le plus souvent par une boule ou par une tête d'animal, était arrêtée par une garde, *mora*, barre toujours droite. C'est là une forme invariablement reproduite sur les bas-reliefs antiques et sur les peintures de Pompéï. Le fourreau, *vagina*, très large, était en cuir et en bois revêtu de métal, et le bout était formé d'une coquille ou d'une pointe en bronze, terminée par une boule.

Par sa dimension, le petit glaive de Saint-Gilles, en le supposant antique, ne se rapprocherait que du *clunaculum*, sorte de poignard ainsi appelé parce qu'il se portait par derrière (*quia ad clunes dependebat*). Encore le *clunaculum* était-il plus petit.

Il faut aussi abandonner la supposition qui tendrait à faire attribuer cette arme à la période du moyen-âge. — A cette époque encore, toutes les gardes sont droites, et on pourrait en citer de nombreux exemples tirés des manuscrits, des peintures et des tapisseries. On trouve quelques gardes recourbées en forme de croissant renversé : c'est un type particulier rapporté d'Orient par les Croisés.

Les traces d'arabesques, qui se distinguent encore assez bien sur le petit glaive de Saint-Gilles et qui ont

tous les caractères de l'ornementation de la Renaissance, sont une première indication pour fixer l'époque de sa fabrication. En effet, dans le bel ouvrage du *Moyen-Age et de la Renaissance*, de Ferd. Séré, dont le texte a été rédigé sous la direction du savant bibliophile Jacob, on voit, au chapitre *Armurerie*, deux armes du xv^e siècle et d'origine allemande, qui ont une très grande ressemblance avec celle que nous venons de décrire. L'une est une *rouelle*, et l'autre, plus petite, est une *main-gauche*.

C'est dans cette dernière classe que doit être rangé le petit glaive trouvé à Saint-Gilles. La partie de la garde, qui ressemblerait à ce que nous appelons la *coquille*, servait à appuyer la main gauche; on voit très souvent, dans les costumes du temps de François I^{er}, cette sorte de grand poignard servir ainsi à la contenance de ceux qui le portaient. L'anneau verticalement placé sur la garde avait pour objet, lorsqu'on montait à cheval, d'empêcher la lame de sortir du fourreau.

APERÇU

SUR LE

SYSTÈME ADMINISTRATIF ET FINANCIER

DES TRAVAUX PUBLICS

DANS LES PROVINCES ROMAINES ;

Par **M. L. MAURIN**,

Membre résidant.

Je crois que lorsque, cédant à une opinion fort répandue dans le vulgaire, on mesure la grandeur de l'ancienne Rome, telle que nous la révèlent les monuments dont nous contemplons les ruines, aux institutions qui lui valurent la conquête du monde, on commet un énorme et je dirai presque volontaire anachronisme. Si puissante est l'influence de l'habitude et des préjugés que, non seulement la foule ignorante et irréfléchie obéit au courant, mais les hommes d'étude et de savoir s'y laissent souvent entraîner, tout en ayant conscience de l'erreur.

Qu'étaient-ce que ces institutions, quand s'élevèrent les monuments dont nous admirons les restes et qui ont survécu aux coups du temps et des hommes ? La république avait péri dans les proscriptions, non la république démocratique, mais la république aristo-

cratique, la seule que Rome eût jamais connue; et sur ses débris s'était installée la monarchie impériale, c'est-à-dire le gouvernement d'un seul, substitué au gouvernement du sénat, et non du peuple, car celui-ci, malgré le Tribunat, qui ne fut qu'une illusion de pouvoir, n'était guère monté sur la scène politique que pour y jouer l'unique rôle de comparse.

Or, comment concilier la création de ces magnifiques constructions, dont se couvrirent les provinces romaines, avec les perturbations incessantes, amenées par un état politique où la soldatesque faisait et défaisait les souverains, où la tyrannie la plus ombrageuse et la plus capricieuse pesait sans frein sur la vie ou sur la fortune des citoyens? Il semble que, dans le pêle-mêle de conspirations ourdies par un anarchique régime contre la tranquillité générale, il n'y avait pas place pour des œuvres dont l'accomplissement exigeait surtout la durée et la stabilité, double condition qui faisait évidemment défaut.

Il est vrai que, de ce fonds où dominant les ombres, se détache une image lumineuse: c'est la période dite des Antonins. De Nerva, qui la commence, à Marc-Aurèle qui la termine, il s'est écoulé un peu plus de soixante-dix ans. A quelques intervalles près, ce fut une ère de calme et de repos, de justice et d'humanité, où, n'ayant plus à trembler pour la conservation de ses biens ou de sa vie, on put se livrer à des travaux qui, par leur grandeur et leur étendue, nécessitaient la libre et sûre possession de soi-même. Il est donc infiniment probable que c'est alors que furent conçus et exécutés la plupart de ces monuments, témoignage d'une existence heureuse et paisible. Pour ceux qui datent d'une période postérieure, il est permis de

conjecturer qu'on doit encore quelque chose aux Antonins, s'il est vrai qu'ils dotèrent les provinces d'un système d'institutions qui leur assura les moyens d'y travailler en sécurité. Tant que ce système ne fut pas foulé aux pieds par leurs successeurs, les mauvais princes n'y furent pas même un obstacle.

Mais cette proposition, pour être bien comprise, a besoin qu'on examine une question préalable qui est celle-ci :

Aux frais de qui et par l'initiative de qui s'exécutaient les travaux publics dans les provinces romaines ?

A priori, on ne peut concevoir que trois hypothèses à cet égard.

Ou bien la conception en était due à la spontanéité du pouvoir central, qui rayonnait de Rome par l'organe des gouverneurs, que ces gouverneurs fussent nommés par l'empereur ou le sénat, et ils étaient exécutés aux frais du trésor public;

Ou bien ils étaient conçus par les municipes, et à l'aide des revenus municipaux;

Ou bien par les particuliers, qui employaient libéralement leurs richesses personnelles à embellir leur ville natale.

A priori encore, on peut bien supposer que ces trois ordres d'action et de ressources ont concouru à l'œuvre générale; mais bien évidemment la mesure et la proportion ont dû être fort différentes.

Il y a là un élément dominant et principal qui a prévalu, un élément accessoire et secondaire qui est venu se juxtaposer à l'autre. En d'autres termes, il y a eu une manière de procéder qui a été la règle générale; il y a eu une autre manière de procéder qui n'a été que l'exception.

Où est la règle, où est l'exception ? C'est la question que je me propose de rechercher. Evidemment, les développements que comporte l'essai de solution de ce problème historique ont exigé d'assez vastes recherches. J'ai tâché de les condenser dans les quelques pages que je vais avoir l'honneur de lire, sans avoir la prétention de les avoir épuisées néanmoins ; car je reconnais qu'il me reste encore beaucoup à faire pour les compléter.

§ Ier.

Les inscriptions lapidaires fournissent peu de renseignements pour expliquer l'origine des monuments romains. Nous le savons mieux que d'autres, nous habitants d'une contrée qui possède tant de pierres antiques. En interrogeant ces pierres, nul ne l'ignore, on n'a jamais pu obtenir une réponse décisive pour savoir à quelles mains étaient dus les Arènes, la Maison-Carrée, la Tourmagne, les thermes de Nemausus, le temple de Diane.

Si, à l'aide des trous dans lesquels étaient scellées les lettres de bronze de l'inscription, notre savant antiquaire Séguier crut, dans le siècle dernier, reconnaître que la Maison-Carrée avait été élevée en l'honneur des petits-fils d'Auguste, qui ne sait que M. Pelet, notre regretté confrère, a modifié la leçon lapidaire, en substituant la lettre M à la lettre C, qui aurait exigé trois crampons au lieu d'un ? Ce qui lui a permis de reculer la date du monument au siècle de l'empereur Antonin, aux fils adoptifs de qui, selon lui, il

aurait été dédié. Sa conjecture, appuyée sur le style architectural qui s'y révèle, n'a rien que d'infiniment plus probable; mais notre confrère, à qui est tant redevable notre archéologie locale, n'ignorait pas, puisqu'il les a rappelées, je crois, dans un de ses mémoires, les objections élevées par Millin contre le système des crampons, et, à un autre point de vue non moins grave, celles de Sainte-Croix contre l'opinion des consécration édiculaires aux fils ou petits-fils des empereurs (1). Sans insister sur les arguments redoutables de ces deux membres éminents de l'ancien Institut, je me contente de faire observer que la dédicace, quelle qu'elle soit, ne prouve rien d'ailleurs quant à la question qui m'occupe, à savoir, par qui et aux frais de qui un monument comme la Maison-Carrée aurait été édifié.

Pour que cette question fût vidée, il faudrait rencontrer une inscription claire, précise, comme celle du pont d'Alcantara sur le Tage, qui nous apprend qu'il fut construit par quelques municipes voisins et à leurs frais; et malheureusement cela ne se voit pas. }

Mais, à défaut d'une indication semblable, qui ne laisse rien à chercher, parce qu'elle découvre tout ce qu'il est nécessaire de connaître, ne peut-on pas utiliser, pour nos pierres muettes, l'enseignement qui découle de cette indication elle-même? Par voie d'induction, ne peut-on pas conclure que tous les monuments romains des provinces, qui avaient une destination toute locale, comme le pont d'Alcantara, }

(1) On peut consulter avec fruit le travail d'un de nos regretés confrères, M. Simon Durant, qui, par d'autres objections très solides, n'a pas moins combattu la théorie de Séguier.

devaient avoir la même origine, c'est-à-dire devaient être l'œuvre des municipes qui les exécutaient à leurs frais ?

Je ne connais pas les travaux de Maffei, l'illustre ami de notre Séguier ; mais je crois néanmoins pouvoir affirmer que, depuis ses savantes recherches sur les amphithéâtres de Vérone et de Capoue, on ne met plus en doute que ce ne soit ces villes elles-mêmes qui les aient bâtis avec leurs propres ressources.

Sans doute, je vois poindre l'objection : ce pourrait être des faits particuliers, qui n'autoriseraient pas de conclusion générale ; mais, s'il serait dès à présent téméraire de leur donner une valeur d'affirmation absolue, il ne le serait pas moins, d'autre part, de ne leur en assigner d'aucune sorte, en vue de la thèse posée.

Prenons-les comme point de départ, pour de nouvelles recherches, et voyons si, en fouillant dans les documents historiques et législatifs de la Rome impériale, les faits que j'ai cités ne se généralisent pas et s'il ne s'en dégage pas cet enseignement, à savoir :

Que, toutes les fois que des monuments n'avaient pour but que de servir un intérêt purement local, leur construction était à la charge des municipes intéressés, et par conséquent que ce que nous savons du pont d'Alcantara et des amphithéâtres de Capoue et de Vérone était non l'exception, mais la règle commune.

Qui n'a lu et relu cette précieuse correspondance que Pline le Jeune entretenait avec l'empereur Trajan, pendant son proconsulat de Bithynie ? Les historiens y ont puisé à pleines mains ; et, à vrai dire, c'est, avec les épîtres que le même écrivain envoyait à ses amis

de Rome ou des provinces, la mine la plus riche en documents pour l'histoire de l'époque. Malgré tous les emprunts qui lui ont été faits, je crois qu'il reste quelque chose à en extraire encore, sur l'importance du rôle rempli par les municipes; non pas que les détails qui en rendent témoignage aient été jusqu'ici négligés, mais ce qui l'a été, c'est de mettre en relief la proposition qui s'en déduit.

Le chapitre des travaux publics occupe une grande place dans les communications que la déférence du légat de l'Empereur adresse à son souverain. Il s'agit, dans ces communications fréquemment renouvelées, de bains publics, de théâtres, de canaux, d'aqueducs, de gymnases, de places publiques.

Quelle en est la raison? Pline veut-il provoquer l'initiative impériale, ou bien réclame-t-il une ratification pour l'usage qu'il en a fait comme le délégué, *l'alter ego* de son souverain; ou bien sollicite-t-il des allocations de fonds du trésor public, ou encore la régularisation de dépenses faites par anticipation et qui, n'ayant pas été autorisées à l'avance, auraient eu besoin d'être approuvées après coup? Nullement, et le contraire même s'induit du texte des dépêches échangées entre l'empereur et son légat.

Les fonds sont faits par les municipes; il suffit de rapprocher les lettres de Pline des réponses de Trajan pour en être convaincu. Il en résulte très clairement que les travaux sont conçus et décidés, sans que l'empereur le sache, souvent même en voie d'exécution fort avancée, quand il en entend parler pour la première fois.

Voici quelques citations qui suffiront pour établir ces deux points.

S'agit-il d'ouvrages publics à Pruse, Pline écrit : « Les fonds pour les constructions se composent de. . . » Et Trajan répond : « Si les charges ne sont pas au-dessus des ressources des Prusiens, il faut les laisser faire ».

Ailleurs, Pline apprend à son maître qui l'ignore que les habitants de Nicomédie ont dépensé plusieurs millions de sesterces pour avoir de l'eau ; ceux de Nicée, plus encore pour avoir un théâtre et un gymnase, l'incendie ayant dévoré ceux qu'ils possédaient antérieurement.

Sinope aussi a besoin d'eau ; elle projette un aqueduc, et Trajan ne fait pas d'autre réponse, si ce n'est que, si cette ville peut s'en procurer par ses propres ressources, il ne faut mettre aucun obstacle à son entreprise.

Je pourrais citer encore ; mais par ces quelques citations, la proposition n'est-elle pas suffisamment éclairée, au double point de vue auquel je la ramène ?

N'est-il pas évident que l'empereur, ou même son lieutenant, n'est pour rien dans les projets d'utilité ou d'agrément que conçoivent les municipes, et que le trésor public est parfaitement désintéressé dans la question des voies et moyens ?

Cela ne veut pas dire, sans doute, que le pouvoir central qui siégeait à Rome n'eût rien à voir dans le ménage des cités et que toute intervention lui fût étrangère.

La raison et la teneur des communications de Pline prouvent cette intervention, au contraire ; mais elles en marquent le caractère et en déterminent les limites. La centralisation, qui prévaut dans notre société moderne, est un régime qui nous est venu, on le sait

bien, de la Rome impériale, et c'est le régime qui se trahit dans le langage du prince et de son lieutenant; mais il faut se garder de confondre ce qui est du domaine de cette centralisation avec ce qui n'en est pas; et, quant à la distinction à établir, l'exemple du présent peut, à un certain degré, nous servir de flambeau pour le passé.

Remarquons le attentivement, du reste, si Pline se mêle des travaux municipaux et s'il consulte Trajan à leur endroit, ce n'est bien évidemment ni pour exécuter une pensée descendue du trône ou émanée de sa propre initiative de légat, ni pour surveiller l'emploi des fonds du trésor public.

Non, le trône est si étranger à toutes les entreprises municipales que, nous l'avons vu, sans les dépêches du fonctionnaire vigilant, il les ignorerait, et si indifférent du côté du trésor public qu'il répète souvent des paroles comme celles-ci : « Laissez faire, si la dépense des villes n'excède pas leurs ressources ».

Ainsi donc sont bien précisés, sans doute, les droits et les obligations des cités. Elles peuvent, tout à leur aise, bâtir ou démolir pour rebâtir, s'il leur plaît; mais, faut-il ajouter, à leurs dépens.

Voici où commence la restriction et où intervient l'autorité centrale, qui l'apporte par elle-même ou par ses délégués :

Il y a défaut d'équilibre entre la dépense et les ressources; il faut aviser. Il y a mauvais emploi des ressources. Est-ce incurie ou malversation? Trajan appelle souvent l'attention de son légat sur ce dernier chef.

Tel est à son tour le droit du souverain, qui se pose en face de celui des cités.

Quelquefois l'autorité centrale ne vise pas si loin et n'atteint pas si haut. Elle ne s'exerce que par l'envoi d'un architecte, d'un niveleur, d'un fontainier de Rome, qui vient, sur la demande du lieutenant de l'empereur, aider les municipes à employer utilement leurs fonds, que gaspilleraient des mains inhabiles.

Ainsi, s'il est un fait incontestable, c'est que l'intervention impériale n'était provoquée et réalisée que dans l'unique et exclusif intérêt du trésor des cités ; et là où les travaux municipaux marchaient régulièrement et honnêtement, sans que les finances des villes fussent obérées, sans que leur argent fût mal dépensé, par négligence ou improbité, tout démontre que Pline ne s'en occupait pas et n'en occupait pas l'attention de son souverain.

Il me semble, du reste, que, à moins que Trajan ne l'exigeât de tous les gouverneurs de provinces, il devait y en avoir peu qui imitassent l'exemple de Pline, rendant un compte exact et fidèle des entreprises auxquelles se livraient les cités, en employant leurs finances pour des œuvres d'agrément comme un théâtre, ou d'utilité comme un aqueduc ; et, dans ce cas, l'initiative municipale devait être plus libre encore dans ses allures. Mais il importe peu néanmoins ; et, à supposer que la conduite de Pline fût celle de tous ses collègues, l'action municipale n'en est pas moins établie ; et, dès lors, la thèse paraît justifiée à ce double point de vue :

1^o Que l'édification des monuments, dans les provinces romaines, fut l'œuvre de l'initiative municipale ;

2^o Qu'ils furent exécutés aux frais des municipes.

Dira-t-on que les textes précités prouvent que les

choses se passaient ainsi sous le règne de Trajan, mais ne prouvent pas qu'il en fût de même sous ses successeurs ?

Un coup d'œil jeté sur divers titres du code théodosien, qui comprend les lois romaines depuis Adrien, notamment sur ceux *de operibus publicis et de aquæductu*, nous montre que le rôle des municipes n'a pas dû varier, en général du moins, sous les princes qui se succédèrent sur le trône. Ainsi y lisons-nous, par exemple, que les fonctionnaires municipaux qui ont nui aux cités, *qui læserint civitates*, par des dépenses exagérées en monuments, seront condamnés à l'exil, et la confiscation de leurs biens aura lieu au profit desdites cités, en réparation du préjudice. Une loi du Code, *de ratiocinario*, concourt avec les titres du code théodosien pour appuyer la démonstration.

La plupart des textes où il est question de deniers municipaux, sont des documents qui ne remontent pas plus haut, il est vrai, que le règne de Constantin ; mais ils reproduisent d'anciennes dispositions tombées en désuétude, et les appliquent à la situation nouvelle des villes.

Un fait s'en dégage au premier chef, c'est que les fonctionnaires municipaux compromettaient les revenus de celles-ci par la manie des constructions nouvelles. Les empereurs leur renouvellent incessamment la défense d'entreprendre d'autres monuments avant que les anciens soient terminés ou réparés, et les rendent responsables vis à-vis d'elles des suites de l'infraction. Je remarque en passant ce fait curieux, c'est que ces fonctionnaires, si avides de construire à nouveau, dépouillaient les anciens monuments au pro-

fit des récents. Ainsi ce ne sont pas seulement les barbares qui les ont détruits, ce n'est pas seulement le temps qui les a rongés de sa dent meurtrière; il y a eu encore les dévastations officielles. Inspiration de zèle du culte nouveau ou fantaisie vaniteuse d'un fonctionnaire en exercice, toujours est-il que les choses ne se passaient pas autrement. Et les empereurs intervenaient par des prohibitions, avec sanction pénale, qui témoignaient du mal plus qu'elles ne l'arrêtaient très probablement.

Qui sait si nos monuments non terminés, et dévastés avant de l'avoir été, n'ont pas dû leur inachèvement ou leur ruine aux causes que j'énumérais tout à l'heure? Et le Vandale Crocus, tant chargé d'iniquités par les historiens de notre cité, serait moins coupable peut-être que les pacifiques citoyens à qui était remise la gestion de la fortune municipale?

On sait que les villes des provinces avaient un corps municipal, la curie, dont les membres s'appelaient, de là, *décursions*. Ainsi ces inscriptions, si nombreuses dans notre pays parmi nos pierres tumulaires où figure la qualification de *décursion*, rappellent qu'il s'agissait là des conseillers municipaux de l'époque gallo-romaine.

Les *décursions* élisaient des *duumvirs* qui, sans parler du surplus de leurs attributions, exerçaient les fonctions qui sont aujourd'hui dévolues aux maires et adjoints (1).

Les *décursions* délibéraient sur les projets de travaux publics qui, selon les probabilités, leur étaient

(1) Voir les lois 27, 37, 41 au *Digeste*.

soumis par les duumvirs, et ils votaient les fonds nécessaires à leur exécution.

Des fonctionnaires, connus sous le nom d'édiles, rédigeaient les projets ; et, quand ils avaient été sanctionnés par la curie, les faisaient exécuter sous leur direction et leur contrôle.

Il existait, dans cette organisation municipale des provinces de l'empire romain, un fonctionnaire qui, dans l'ordre des voies et moyens applicables aux dépenses des cités, devait avoir une grande importance, quoique nominalement et en apparence il parût fort secondaire. C'était le *curator civitatis*, dont la charge était de veiller à la gestion des biens municipaux et à la perception des revenus.

Les biens municipaux étaient de deux sortes, les immeubles et les capitaux.

Les immeubles ne consistaient pas seulement en des édifices ou des terrains improductifs, tels que les places, les théâtres, les aqueducs, les pomœrium ou boulevards d'enceinte, qui ne rapportaient aucune redevance à la cité ; mais il s'y rencontrait des terres labourables, des prés, des bois, des maisons, des carrières de pierre, de craie, de sable, des mines, et même cette nature de propriété corporelle, les esclaves, dont le christianisme a proscrit la possession sans l'extirper complètement, puisqu'elle existe encore de nos jours dans des pays qui ont la prétention d'être chrétiens cependant.

Les terres vaines et vagues, tout ce qui n'était pas l'objet d'une appropriation privée, était, de droit, propriété des villes.

Probablement, c'était là l'origine primitive du domaine municipal. Mais, avec le temps, ce fonds pri-

mordial se grossit par le fait des acquisitions testamentaires.

Une multitude de citoyens riches et sans proches parents, tinrent à honneur d'enrichir la ville qui leur avait donné le jour, en disposant de leurs biens en sa faveur. Les institutions qui se font aujourd'hui au profit des œuvres de charité et des œuvres religieuses se faisaient alors au profit des cités. C'était une manière de pratiquer la bienfaisance, et, en la pratiquant, de racheter ses fautes, sentiment qui est de toutes les croyances; car les villes employaient les richesses qui leur étaient léguées dans une pensée de bienfaisance, nous dirions aujourd'hui de charité.

Les Antonins favorisèrent beaucoup le développement du domaine municipal, et plusieurs de leurs édits, qui témoignent de leur bon vouloir à cet égard, sont arrivés jusqu'à nous. Aussi fut-ce une ère de prospérité pour les cités provinciales que leur règne.

Comme il est facile de le supposer, les municipes n'exploitaient pas directement eux-mêmes leurs terres. Suivant l'expression moderne, ils ne les mettaient pas en régie. Ils les amodiaient par bail perpétuel ou à long terme, qu'on appelait *vectigal*.

C'est du *vectigal* qu'est né le contrat que nous connaissons sous le nom d'emphytéose et qui a surtout pour but la mise en valeur des terrains en friche.

On reconnaît bien vite, en étudiant toutes les lois sur lesquelles reposait le régime municipal des cités romaines, qu'elles avaient en vue de leur assurer le plus de ressources possibles; mais si cependant, malgré tout, le résultat ne répondait pas aux efforts, dans ce cas, et alors qu'il y aurait eu insuffisance dans ces ressources pour l'exécution des travaux publics,

elles avaient la faculté de combler le découvert à l'aide de l'impôt : car, suivant l'expression de Cassiodore, ces travaux devaient être opérés par la contribution générale des intéressés, *communi onere et communione*.

Toutefois, ce n'était pas sans une permission spéciale de l'empereur qu'on recourait à ce moyen de parer au déficit de la caisse municipale, parce que son emploi pouvait réagir sur les recettes du trésor impérial, en diminuant à son préjudice la capacité de la matière imposable, comme nous dirions aujourd'hui. Une loi du Code pose la nécessité de cette autorisation.

Tant que les cités provinciales jouirent de la plénitude indépendante de ce régime, qui avait eu pour but de leur assurer un budget des travaux publics, elles usèrent largement des bénéfices qu'il leur garantissait. Aussi ce fut alors que s'élevèrent les monuments dont les remarquables débris méritent si bien notre admiration que, pour nous expliquer leur grandeur et leur multiplicité, nous ne trouvons rien de mieux que d'en faire honneur à Rome elle-même. Il n'y a que la puissance de la cité-reine qui nous paraît capable d'avoir pu suffire à de telles œuvres.

Sans nier d'une manière absolue que le pouvoir central y ait contribué en quelque partie ou de quelque façon, je crois, avec l'histoire, que la vérité n'est pas dans l'opinion qui lui assignerait la part la plus large.

Celle-ci appartient aux municipes enrichis par des lois libérales; mais, il faut bien le dire, ces lois émanaient de l'initiative impériale. Voilà le vrai concours de celle-ci et son concours le plus actif.

Les constitutions des premiers empereurs validaient

les legs de sommes d'argent destinées à l'ornement des cités, tels qu'une place publique, un théâtre et autres monuments à ériger.

Sous Trajan, les cités furent autorisées à recevoir des successions, en quelque nature de biens qu'elles consistassent, mais seulement par voie d'institution fidéi-commissaire. Ce fut là l'objet du sénatus-consulte apronien.

Adrien fit plus encore ; et, supprimant la nécessité du fidéi-commis, il permit aux cités de recevoir directement.

En outre, elles succédèrent de droit aux décurions morts *ab intestat* et qui ne laissaient pas de postérité.

Je disais, plus haut, que, si les revenus des biens municipaux étaient au dessous de leurs dépenses, elles pouvaient, avec l'autorisation du prince toutefois, recourir à l'impôt ; mais il reste à ajouter que c'était à l'impôt indirect plutôt qu'à l'impôt direct.

C'est ainsi qu'il fut permis aux municipes d'imposer les marchandises importées dans leur enceinte ; mais cet impôt, bien qu'appelé *portorium*, nom donné à l'impôt de douane, ainsi que nous l'avons soutenu dans un mémoire lu à l'Académie il y a près de vingt ans, n'était ici bien évidemment qu'une taxe d'octroi.

Les décurions acquittaient un honoraire, quand ils étaient installés dans la curie : c'était encore une recette pour le trésor municipal.

Bien certainement, quand les magistrats étaient riches, l'honoraire payé à leur entrée en charge n'était pas la seule chose dont ils fissent profiter leur cité.

Ainsi probablement, après les jeux et les spectacles, qui étaient comme un devoir attaché aux fonctions et dont il fallait, bon gré mal gré, faire la dépense pour

amuser le peuple, les décurions devaient contribuer quelque peu à la décoration de leur cité, par quelques subventions applicables aux monuments. Dans quelle proportion, dans quelle mesure ? Je dirai plus tard ce que je pense à cet égard. Je ne veux, en ce moment, qu'établir la proposition que les revenus des cités s'augmentaient des largesses des décurions favorisés des dons de la fortune.

Mais ces largesses, qui furent volontaires dans le principe, finirent par devenir une exigence de position obligatoire ; et comme cette exigence concourait avec des engagements forcés vis-à-vis du trésor municipal et même vis-à-vis du trésor public dont ils étaient les percepteurs responsables, ceux qui avaient d'abord recherché les dignités municipales comme un honneur, s'efforcèrent plus tard de les fuir comme une charge intolérable.

La malice s'en mêla, et il arriva un moment où, à la différence de ce qui se passe de nos jours, où les électeurs qui donnent leurs suffrages sont des amis du candidat, ce furent ses ennemis qui se coalisèrent pour lui donner leurs voix. De là une curieuse constitution d'Alexandre Sévère qui permit aux gouverneurs des provinces d'annuler des élections faites dans le but de ruiner les élus.

D'autre part, un texte d'Ulpien, qui vivait sous ce prince, nous montre de quel œil on considérait les fonctions municipales en ce temps. Ce texte nous apprend, en effet, que les gouverneurs des provinces avaient le droit de ramener au sein de la curie les décurions fugitifs qui avaient cru pouvoir, en changeant de domicile, échapper au joug que leur imposaient les dignités municipales.

Si l'on n'est pas trop révolté de cette servitude qui attachait à la curie les personnes, comme, plus tard, elles le furent à la servitude de glèbe, on sera bien obligé de reconnaître que la précaution n'avait rien d'inutile. Nous lisons, en effet, dans le code théodosien, que les décurions de Claudianopolis, de Pruse, de Tottai et de Vans, partirent, un beau matin, pour se soustraire aux liens de cet emprisonnement fonctionnel; et le texte nous dit, avec une gravité solennelle, que, par suite, ils ont laissé les curies désertes, les cités sans magistrats et le fisc (ce qui n'était pas la faute la moins irrémissible sans doute) sans collecteurs.

Bien évidemment, le régime municipal était alors en pleine décadence. Mais telle n'était pas la condition au temps des Antonins qui, par leurs bonnes lois, et surtout par la scrupuleuse exécution de ces lois, donnèrent un certain lustre au décurionat, en assurant l'indépendance de leurs revenus aux cités, tandis que, sous leurs successeurs, elles furent peu à peu dépouillées de leurs biens.

C'est à cette période ou à celle qui suivit immédiatement que l'on doit très probablement l'édification des monuments provinciaux; mais ce n'est pas la libéralité des empereurs qui y employa les fonds du trésor public, c'est la caisse municipale qui en fit les frais. Si quelques-uns de ces monuments ne furent pas terminés et nous apparaissent encore de nos jours à l'état d'imperfection, c'est que les bonnes lois et la consciencieuse exécution qui avaient présidé à leurs commencements avaient disparu, quand leur maintien eût été si nécessaire pour les achever. C'est là, je crois, une proposition des plus acceptables, mais qui appelle

sa contre-épreuve par la réfutation de l'opinion contraire.

§ II.

Un économiste de nos jours, en parlant des voies de communication romaines, a dit qu'elles ont dépassé en solidité tout ce qui a été exécuté de plus magnifique en ce genre de temps immémorial.

Je dirai, à mon tour, que ces voies qui, pour le plus grand nombre, datent de l'empire, furent des routes stratégiques, et il est dès lors très naturel de penser qu'elles furent construites sous l'impulsion de l'autorité impériale et aux frais du trésor public.

Les chemins étaient, avec les légions, un des grands ressorts du mécanisme gouvernemental de l'empire; car il fallait aviser aux moyens de maintenir et de contenir tant de races diverses, qui étaient juxtaposées plus que fondues dans l'unité romaine, et dont la nationalité obstinée blanchissait incessamment d'écumé le frein qu'elles subissaient.

Mais s'il ne s'agissait plus d'un ouvrage auquel l'État fût intéressé; s'il ne s'agissait que d'un monument qui profitât à une localité, que ce monument fût un amphithéâtre destiné aux plaisirs du peuple, comme nos *Arènes*; une basilique pour les affaires judiciaires et commerciales, comme notre *Maison-Carrée*; un aqueduc pour les besoins de sa consommation d'eau, comme celui qui portait à Nîmes les ondes salubres d'*Eure* et d'*Airan*, il semble non moins naturel que ces œuvres fussent exécutées par ceux et aux frais de ceux qui en recueillaient l'avantage.

Les historiens modernes qui ont écrit l'histoire des destinées de l'Empire romain ont vivement regretté la perte de ce livre de recettes et de dépenses, *Ratiocinarium*, que l'empereur Auguste avait fait dresser pour l'instruction de son successeur. Si nous avions ce budget, complété par les additions ou les changements qui durent s'y introduire avec le temps, bien des questions insolubles ou tout au moins douteuses pour nous seraient éclairées de façon à ne laisser plus de prise à la controverse. Puisqu'il nous manque, à défaut de la certitude qu'il nous eût donnée, il faut bien se contenter de la probabilité.

Or, rien de plus conforme aux renseignements historiques et législatifs qui sont en notre pouvoir, qu'il ne devait pas y avoir, à la section des travaux publics du *Ratiocinarium* de l'empire, de chapitre pour les monuments municipaux. Tout au plus y avait-il un article de dons et secours que la munificence impériale octroyait aux villes pour les aider dans les grandes calamités, comme l'incendie, l'inondation, la ruine par l'effet du temps, et même pour les assister dans leurs entreprises nouvelles d'utilité publique. Ce serait à la manière dont les choses se passent dans notre société contemporaine, où l'Etat et le prince ne refusent jamais les libéralités que sollicitent d'eux les départements, pour réparer les effets d'un fléau dévastateur qui s'est abattu sur les champs ou sur les cités, ou pour les seconder dans l'œuvre de construction d'une église ou de quelque autre monument utile ; mais il faut bien ajouter que ce sont des libéralités qui ne figurent que pour un chiffre insignifiant dans le montant intégral de la dépense.

C'est ainsi que Jules Capitolin, l'historien d'Antonin,

neus apprend que cet empereur, à l'imitation de ses prédécesseurs, notamment de Vespasien et de Titus, sur lesquels Suétone avait fourni des détails précieux à ce sujet, aida à reconstruire, dans l'île de Rhodes et en Asie, des villes qui avaient été renversées par un tremblement de terre. Cela ne veut pas dire, sans doute, qu'il fit la totalité de la dépense, mais seulement qu'il n'y épargna pas les subventions.

Il est vrai que le prédécesseur d'Antonin, Adrien, a doté Nîmes d'une basilique que son biographe Spartien qualifie d'*opus mirabile*, en racontant qu'il le consacra à sa bienfaitrice Plotine, l'épouse de Trajan. Malgré les variations d'opinion de nos antiquaires, je crois, avec M. Pelet, qui me paraît avoir résolu victorieusement la question dans un de ses derniers travaux, que ce monument n'est autre que notre Maison-Carrée.

Mais que conclure de ce fait ? Qu'Antonin, originaire de Nîmes, a dû à son tour construire nos Arènes et l'aqueduc d'Eure et d'Airan ? Ce serait une conclusion qui me paraîtrait dépasser la portée des prémisses.

Quand on aura dit que, si Adrien, lui, qui était pour Nîmes un étranger, a doté notre ville d'un monument, il n'y a rien de téméraire à prétendre que son successeur, que rattachaient à elle des liens d'origine, a dû en faire autant, on n'aura pas fait sortir l'affirmation de la sphère des hypothèses purement gratuites.

Il est aisé de répondre que, si Adrien a bâti à Nîmes, l'histoire l'a consigné dans ses annales, tandis qu'elle garde le silence sur les constructions d'Antonin.

Et cependant elle n'a pas été muette pour celles qu'il a faites ailleurs qu'à Nîmes. C'est ainsi qu'elle nous a appris qu'il reconstruisit la ville de Pallante,

en Arcadie, que le souvenir d'Evandre recommandait comme le berceau de Rome.

Si Pausanias nous a conservé ce souvenir, Jules Capitolin, de son côté, nous apprend que, indépendamment des monuments qu'il éleva ou qu'il restaura à Rome, il bâtit dans le Latium des ponts, des phares ; il rendit par ses travaux les ports de Terracine et de Gaëte accessibles aux navires, comme Trajan l'avait fait avant lui pour le port de Centumcelles (aujourd'hui Civita-Vecchia) ; il construisit les thermes d'Ostie, l'aqueduc d'Antium, et le temple de Lanuvium. L'historien d'Antonin ajoute qu'en outre, il octroya des fonds à plusieurs villes, soit pour les aider à faire de nouveaux ouvrages, soit pour réparer les anciens qui tombaient en ruines ou qui avaient été dévorés par l'incendie, dans l'île de Rhodes et en Asie.

Dans ces faits, se révèle la distinction qui a été faite *supra*.

Il est bien évident que les ponts des voies stratégiques, les phares, les ports sont des œuvres d'utilité générale qui, dès lors, regardaient le trésor impérial.

S'il semble y avoir une exception pour les thermes d'Ostie, l'aqueduc d'Antium, le temple de Lanuvium et le reste, il est à remarquer que ces ouvrages intéressaient des cités qui touchaient pour ainsi dire aux portes de Rome et étaient comprises dans son territoire. Lanuvium était d'ailleurs la ville natale d'Antonin. Ces travaux-là peuvent être mis à côté de ceux de Claude sur le lac Fucin, auxquels plus tard Sévère participa.

On voit ensuite que, quand il s'agit d'ouvrages intéressant des villes situées dans les provinces qui ne sont plus le Latium, il n'est question que de

subventions pour les aider à faire de nouvelles constructions ou à réparer les anciennes. Jules Capitolin, qui fut aussi l'historien de Marc-Aurèle, dit que, très économe des fonds publics dans ses largesses, cet empereur vint pourtant au secours des villes en ruines. C'est là tout.

Ainsi, quand les empereurs ont dérogé à la règle générale, d'après laquelle les ouvrages municipaux ne concernaient que la caisse municipale, l'histoire l'a dit, et elle n'a pas même négligé de nous dire en quoi ils contribuaient à ces ouvrages, quand ils étaient exécutés selon cette règle :

D'où la conséquence qu'il n'y a aucune conclusion infirmative pour notre thèse à tirer des faits particuliers qu'elle a notés çà et là.

Et à voir le train des choses humaines comme elles se comportent d'ordinaire, est-ce l'usage qu'un écrivain, même sous les meilleurs princes, ait l'habitude de passer sous silence les monuments publics, jusqu'aux moins considérables, qui recommandent à la postérité la mémoire de ceux qui les élevèrent ? Il n'y a pas de flatterie à l'adresse de la puissance qui soit plus commune et plus autorisée, il faut bien en convenir.

Si donc, dans cette longue exhibition des monuments publics émanés des empereurs, qui ne nous a pas été épargnée par les annalistes contemporains, les provinces figurent si rarement à côté de Rome, il faut en conclure avec certitude que les choses se passaient autrement dans les provinces que dans la capitale.

Adrien ne fut, à vrai dire, qu'une exception. Ce prince avait ce que nous appelons, dans notre langage moderne, la maladie de la pierre. Il avait des préten-

tions d'architecte, comme Néron en avait eu de poète et de chanteur. On sait ce qu'il en coûta à un homme du métier, à Apollodore, pour avoir refusé son admiration à son rival couronné.

Ce n'est pas seulement notre Maison-Carrée qu'il construisit; mais, à peu près à la même époque, dans un voyage en Espagne, il répara et embellit le temple d'Auguste à Tarragone, *suo sumptu*, dit Spartien, nous dirions aujourd'hui aux frais de sa liste civile. Plus tard, suivant le même écrivain, il bâtit plusieurs temples en Grèce et en Asie, notamment celui qu'il dédia à Jupiter Olympien.

Plus d'un siècle et demi après, Dioclétien couvrit de monuments splendides la ville de Nicomédie; mais cela s'explique aisément, quand on pénètre les mobiles de la politique de cet empereur. Il préféra toujours le séjour de cette ville à celui de Rome, qu'il n'aimait pas, et c'est pour détrôner cette capitale détestée qui, depuis Auguste, n'avait cessé d'être décorée par la main de ses souverains, jaloux d'y laisser de magnifiques souvenirs de leur passage au trône, qu'il se plut à orner de pompeux édifices sa cité de prédilection.

Du reste, ce prince avait aussi des goûts d'artiste, et son palais de Salone, dont il reste encore d'imposantes ruines, nous l'apprendrait au besoin, s'il était nécessaire. Ajoutons toutefois que ce palais, construit loin de Rome et de Nicomédie, ne fut pas l'œuvre de l'empereur. Dioclétien avait abdiqué, quand il le fit élever, pour y jouir des charmes d'une retraite embellie par les arts.

A notre thèse, que les monuments publics des cités provinciales étaient édifiés avec les fonds municipaux, non avec ceux du trésor impérial, je ne crois pas

qu'on puisse opposer un passage de Spartien, dans la vie de Septime Sévère, où il est dit qu'il construisit, en beaucoup de provinces, un grand nombre de monuments remarquables. Il n'en cite aucun, du reste, à l'exception de ceux de Rome.

L'existence de cet empereur, qui s'écoula au milieu de guerres continuelles, rend infiniment probable que ces monuments avaient ce caractère d'utilité générale qu'eut la grande muraille qu'il fit élever en Ecosse, entre le Forth et la Clyde. C'étaient des ouvrages stratégiques. Après tout, ce ne serait qu'une exception qu'expliquerait la situation d'un empereur guerrier, qui vécut presque toujours loin de Rome, campé dans les provinces.

J'ai dit que le trésor impérial venait au secours des municipes par ses libéralités, et que l'histoire avait mentionné plus d'une fois cette intervention de la munificence souveraine.

On pourrait peut-être, en interrogeant mieux que je ne l'ai fait les historiens, trouver quelques chiffres d'allocation. Il en est deux, du moins, qui ne m'ont pas échappé et que me fournit Tacite dans ses *Annales*.

J'y lis que les habitants de Bologne reçurent de l'empereur Claude vingt millions de sesterces, et ceux de Lyon, de l'empereur Néron quatre millions, pour relever leurs villes qui tombaient en ruines.

Sans offrir des mentions ainsi précises et aussi fréquentes, l'histoire lapidaire ne révèle pas moins aussi la trace des générosités impériales, en fait de monuments municipaux, ainsi qu'en font foi diverses inscriptions rapportées par Muratori, notamment celle qui figure sur une pierre de l'amphithéâtre de Capoue, et

également l'inscription restituée par Pelet à nos thermes de Nemausus.

Mais à côté de la subvention d'argent, ne pouvait-il pas y avoir, pour les empereurs, un autre moyen de venir en aide aux travaux municipaux ?

On sait que les magnifiques routes impériales dont je parlais en tête de ce chapitre ont été ouvertes par les légions romaines. Les travaux des ports étaient aussi exécutés par elles. Les premiers canaux eux-mêmes eurent une destination stratégique et furent dus aux mêmes bras. Il n'est pas nécessaire de rappeler les *fossæ Marianæ* et le canal dont parle Tacite dans ses *Annales*, qui avait pour but de joindre la Meuse au Rhin, et que Corbulon fit construire pour arracher le soldat à l'oisiveté, *ut miles otium exueret*.

Les légions étaient campées dans les provinces, comme le sont aujourd'hui les régiments de l'armée française ; et, là où elles n'avaient pas à guerroyer, ne peut-on pas supposer qu'elles n'étaient pas exclusivement employées aux travaux publics militaires, et que leur concours aux pures œuvres de la paix n'était pas interdit ?

En d'autres termes, ne fût-ce que pour empêcher les légionnaires de s'amollir dans les délices d'une énervante oisiveté, n'est-il pas vraisemblable que les empereurs autorisaient leur emploi pour l'exécution des travaux publics municipaux ? Cette subvention de nouvelle sorte eût été le complément de leur part de coopération aux monuments provinciaux.

L'hypothèse n'est pas assurément gratuite, car elle repose sur plus d'un exemple analogue à celui que raconte Vopiscus de l'empereur Probus, qui employa les légions au dessèchement des marais de Sirmium

(Pannonie), autant pour assainir les lieux que pour accroître la zone des terres cultivables.

Elle serait, d'ailleurs, d'autant plus admissible qu'elle expliquerait un fait qui n'est pas sans provoquer quelque surprise.

En réfléchissant à la multitude de bras qu'ont exigée les monuments que nous avons sous les yeux, à une époque où l'on ne possédait pas les ressources de la mécanique moderne, on s'est demandé bien des fois où l'on avait pu les prendre. En effet, ce n'est pas tout que le Génie civil crée des plans, que les fonds ne manquent pas pour les exécuter, il faut encore des ouvriers pour cette exécution.

On sait que la peine des travaux publics figurait dans le code pénal romain. Néron, qui avait des fantaisies monumentales coûteuses, crut trouver, dans l'extension de cette peine, un moyen d'avoir sous la main une pépinière d'ouvriers qui pussent l'aider à les satisfaire. Voici à quelle occasion, et comment l'événement répondit peu à son attente.

Je copie Suétone : « Néron voulut construire un bain couvert depuis Misène jusqu'au lac Averno, l'entourer de portiques et y faire entrer toutes les eaux thermales de Baies. Il commença aussi un canal depuis l'Averne jusqu'à Ostie dans un espace de cent soixante milles, pour dispenser d'aller sur mer. Ce canal devait avoir une telle largeur que deux galères à cinq rangs de rames pussent s'y croiser. Pour accomplir de tels travaux, il fit transporter tous les détenus et ordonna qu'à l'avenir on condamnât aux travaux publics tous les criminels ».

Bien que de tels travaux parussent avoir pour but l'utilité publique, Suétone nous apprend que Néron

espérait découvrir d'anciens trésors qui avaient été cachés par la reine Didon, à sa fuite de Tyr, dans les terres, théâtre des fouilles.

L'expérience ne réussit pas, et l'emploi des condamnés, malgré tous ses efforts pour en accroître le nombre, ne l'empêcha pas d'appauvrir singulièrement le trésor public. L'historien nous le dit lui-même.

Ce n'est pas donc de ce côté qu'il faut chercher les bras qui construisirent les monuments que nous admirons ; serait-ce du côté des esclaves ?

C'est l'opinion en vigueur, mais ce n'est qu'un préjugé qui s'évanouit au contact de l'histoire ; je le crois du moins, et voici mes raisons de le croire :

Il est une proposition qu'il serait malaisé de nier, à savoir, que, dans le cours de l'histoire romaine, la période impériale fut loin d'être favorable à l'accroissement des cadres de l'esclavage. D'une part, on n'avait plus, pour les augmenter, ces guerres sur tous les points connus de l'ancien continent, au milieu desquelles avait vécu la République ; et de l'autre, il y avait, pour les diminuer, les affranchissements devenus de plus en plus fréquents.

Il faut bien ajouter que la population esclave, moins dense, était aussi plus efféminée ; qu'elle servait dans les villes plus que dans les champs, et qu'elle avait peu à peu perdu l'habitude des robustes travaux de l'agriculture, qui, en développant les forces musculaires de l'homme, le rendent propre à de plus rudes travaux encore.

Aussi ne tarda-t-il pas à se former une population libre pour les exploitations rurales, et ce fut là le fonds sur lequel s'opéra très probablement le recrutement pour les entreprises de travaux publics.

Déjà, sous Trajan, cette population s'était assez développée pour que Pline le Jeune pût écrire des paroles aussi significatives que celles-ci à son souverain qu'il entretenait du creusement du lac de Nicomédie : « Les bras ne manquent pas ici. La campagne et la ville sont fort peuplées. Il s'agit d'attirer les travailleurs par l'appât d'un salaire élevé ».

Mais, à côté de ces ouvriers évidemment libres, puisqu'on comptait sur l'élévation des salaires pour les avoir, se rencontraient des compagnies d'ouvriers tout organisées dans les rangs de la légion, des maçons, des charpentiers, des forgerons, etc.

N'est-il pas à supposer que ces compagnies, qui pouvaient fournir d'utiles éléments, ne demeuraient pas oisives dans leurs campements, et que les municipes obtenaient de l'empereur l'autorisation de les faire servir pour leurs propres travaux, travaux qui étaient familiers aux légionnaires ; car ils ne différaient pas de ceux auxquels il les employait lui-même dans une pensée d'utilité générale ?

De là s'expliqueraient ces pierres tumulaires dédiées à des légionnaires, que l'on trouve si fréquemment dans nos localités, et qui seraient comme un témoignage de la reconnaissance des populations.

Mais tout en gardant une réserve circonspecte sur cette question accessoire, toujours est-il :

1^o Que les cités provinciales n'auraient dû des monuments aux empereurs que dans des cas fort rares et tout à fait exceptionnels ;

2^o Que le plus souvent elles leur ont dû des secours, secours en argent très certainement, et secours en travailleurs très probablement.

C'est à cela que je réduis mes conclusions sur ce point.

§ III

J'aborde la troisième question qui a été posée en tête de ce travail.

Les particuliers n'ont-ils pas à revendiquer une part dans l'œuvre monumentale des provinces romaines ? L'affirmative est incontestable ; mais il faut seulement en limiter les proportions. Ainsi ce serait dépasser la mesure du vrai que de mettre dans leur lot ces vastes et imposants ouvrages dont l'érection était déjà une assez lourde charge pour une communauté, et qui, dès lors, ne pouvaient qu'excéder les facultés financières des individus.

S'il en avait été autrement, est-ce que le nom de leurs auteurs n'eût pas traversé les siècles et ne fût pas arrivé jusqu'à nous, préservé qu'il eût été de l'oubli par la reconnaissance du peuple ?

C'est ce qui est arrivé pour les exceptions qui ont pu se produire.

Ainsi, en ce qui concerne Rome, la liste des monuments dus aux largesses des particuliers serait longue à citer. Pour en juger par un exemple, contentons-nous d'emprunter un passage à la vie d'Auguste, par Suétone.

Cet empereur, qui eut l'ambition de laisser sa capitale de marbre après l'avoir trouvée de brique, la remplit de splendides monuments de toute sorte ; et, après en avoir fait la luxuriante énumération, son historien ajoute : « Souvent il engageait les principaux

citoyens à décorer Rome selon leurs facultés, ou par de nouveaux bâtiments, ou par des réparations qui les renouvelaient ou les embellissaient, *refectis et excultis monumentis*. Aussi y en eut-il beaucoup de construits par diverses personnes; c'est ainsi que Marcius Philippe érigea le temple de l'Hercule des Muses, et Cornificius celui de Diane; Asinius Pollion, le vestibule de la Liberté; Munatius Plancus, le temple de Saturne; Cornélius Balbus, un théâtre; Statilius Taurus, un amphithéâtre; enfin M. Agrippa un grand nombre de beaux monuments ».

Mais, pour revenir à ce qui est de notre thèse, c'est-à-dire aux monuments élevés dans les provinces par les particuliers, l'histoire a-t-elle négligé de nous transmettre la mémoire de ce riche et libéral citoyen d'Athènes, qui, sous le règne de l'empereur Adrien, fit un si magnifique emploi de son immense fortune, en édifiant une multitude d'ouvrages en Grèce et en Asie-Mineure ?

Hérodes Atticus — c'était son nom — bâtit à Athènes un stade en marbre blanc, un théâtre orné des plus précieuses sculptures, il répara l'Odéon; puis, sa bienfaisance sortant de sa ville natale, il construisit un théâtre à Corinthe, un stade à Delphes, des bains aux Thermopyles, un aqueduc à Canusium, en Italie, et un autre aqueduc à Troade, celui-ci avec un secours d'Adrien; enfin divers monuments dans l'Épire, la Thessalie, l'Eubée, la Béotie et le Peloponèse. De là, la gratitude des villes de l'Asie et de la Grèce consacra, par plusieurs inscriptions, le souvenir de ses bienfaits.

C'est dans de moindres proportions certainement qu'ont dû procéder les donateurs généreux qui ont

pu contribuer à l'embellissement de la cité dans laquelle ils étaient nés ou qu'ils habitaient.

De là, une demi-lumière sur leurs œuvres, et le plus souvent même une obscurité profonde.

Une lettre de Pline à Trajan lui apprend qu'une riche succession a été dévolue, par testament, aux villes d'Héraclée et de Tyane, pour le produit en être employé en ouvrages publics.

Dans une autre lettre, nous lisons que c'est de leur vivant que des citoyens, animés d'un patriotisme généreux, ont promis de faire la dépense d'utiles accessoires à des bâtiments construits avec les fonds municipaux : ainsi des basiliques autour d'un théâtre et des galeries qui en couvriront les derniers gradins.

A Nîmes, on voit une pierre dédiée à un citoyen G. Solonius, qui avait fait réparer à ses frais les bains publics.

Une inscription de Gubbio, interprétée par notre savant confrère M. Germer-Durand, rend le même témoignage.

Bien d'autres inscriptions de même sorte rappellent des générosités privées (1). Mais je ne crois pas qu'il y ait quelque effort à faire pour démontrer que des monuments comme nos Arènes et notre Aqueduc ne sont pas l'œuvre de particuliers.

Il ne serait cependant pas impossible que le concours des particuliers n'y eût contribué de quelque façon. Nous savons que le trésor impérial venait en aide aux cités. Comment celui des particuliers, inté-

(1) On peut lire, dans un article de la *Revue des deux Mondes* sur la vie romaine à Pompées, par notre brillant confrère M. G. Boissier, quelques indications fournies par l'épigraphie à ce sujet.
— 1^{er} avril 1866.

ressés comme habitants de la cité, eût-il fait défaut ? C'était une aide, limitée toutefois, par dons de sommes qui auraient été se confondre dans l'ensemble de la dépense municipale, sans laisser de trace et de souvenir personnel, comme il arrive de nos jours, quand on élève un monument par souscription. Les contemporains le savent bien, mais la postérité l'ignore.

Il n'est pas douteux que notre Nemausus ne fût une ville riche et habitée par des classes opulentes, qui pouvaient faire des sacrifices considérables pour son embellissement.

Strabon, qui composait sa géographie sous le règne de l'empereur Tibère, a signalé l'importance qu'avait notre cité en son temps, et il est aisé de là de conclure le reste.

« Vingt-quatre bourgades en dépendent, dit-il, et le peuple de cette ville ne répond pas devant les Préfets et les Gouverneurs de Rome ».

Il ajoute : « On y voit beaucoup de citoyens qui ont occupé des fonctions à Rome ».

A coup sûr, ce mouvement d'ascension qui portait nos compatriotes aux dignités de la capitale, ne dut pas s'arrêter sous les règnes suivants. Il est plus que probable, en effet, qu'il dut progresser avec l'ère des Antonins, et que le nombre des Nimois qui arrivèrent aux emplois élevés dut être fort considérable (1). On peut bien supposer qu'à leur tour ils firent comme leurs devanciers, en venant, dans leur ville natale, quand l'âge de la retraite avait sonné pour eux, jouir des richesses qu'ils avaient amassées. Que ces richesses

(1) V. la notice sur *Emilius Honoratus* publiée par l'auteur. *Mém. de l'Académie*, 1861.

contribuassent à l'embellissement de leur cité par l'usage qu'ils en faisaient, il n'y a là rien que de conforme à ce qui se voit tous les jours.

Il me semble que cette classe de fonctionnaires retirés, qui venaient à Nîmes avec leur grande fortune, devait former le noyau de l'aristocratie de notre cité, et qu'elle devait s'empresser d'y porter les goûts et les usages de la capitale. Aussi rien de plus vraisemblable que l'opinion émise par nos antiquaires, que l'aristocratie établissait ses demeures sur les pentes des collines qui s'étendent de la Fontaine aux Casernes. C'était, en effet, la coutume à Rome qu'elle habitât les hauteurs, et on sait d'ailleurs que Rome était le modèle qu'imitaient les grandes villes des provinces.

C'est un fait assez remarquable que la différence de nos inclinations avec celle de nos ancêtres. Tandis que nos résidences somptueuses s'épandent dans la plaine, les leurs recherchaient les hauteurs. Les avantages d'un air pur et les agréments de la perspective les y attiraient.

Laudaturque domus longos quæ prospicit agros.

En ce qui concerne notre cité, si c'était une vérité acceptée, que l'aristocratie, dans l'antiquité, habitait nos collines, la dérivation des sources d'Airan et d'Eure recevrait son explication la plus légitime.

Au lieu de la chercher dans le besoin que pouvaient en avoir nos pères pour les bains publics et les jeux de l'Amphithéâtre, on la trouverait essentiellement — le reste ne serait qu'un accessoire — dans les besoins domestiques des habitants de nos collines.

En effet, c'est un fait à remarquer que, sur cette ligne de hauteurs, qui s'étend de l'est à l'ouest de notre cité, les eaux font défaut, à peu d'exceptions près. Sur les portions de la plus grande altitude, il n'y a guère que des citernes; plus bas, il y a des puits creusés dans la brèche calcaire, dont les eaux sont imposables à cause des sulfates de chaux et d'alumine qui y sont en dissolution.

Pour des Romains chez qui les besoins d'eau étaient considérables, et qui avaient des cabinets de bains dans leurs demeures, ainsi qu'on a pu en juger lors de la découverte qui fut faite d'une mosaïque, dans une maison rue Porte-d'Alais, qui est la propriété de M. Maury, il fallait remédier à une telle disette : c'était de première nécessité.

On comprend bien que, dans de telles conditions, des particuliers opulents n'ont pas dû marchander des contingents de fonds aux décurions municipaux qui entreprenaient un aqueduc, dont la fourniture devait alimenter le quartier qu'ils habitaient et qui était dépourvu d'eau.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, qui est conforme aux vraisemblances historiques et topographiques, ceci ne diminue en rien la valeur de la thèse que j'ai soutenue et que je résume en ces termes :

Les monuments publics des provinces romaines ont été édifiés pour la plupart, et les plus considérables d'ailleurs, par les municipes, et avec leurs propres revenus.

Les empereurs n'y ont guère concouru que par des subventions, et peut-être par l'autorisation donnée d'y employer les soldats légionnaires.

Les particuliers riches des cités ont dû apporter à l'œuvre leur part contributoire, par libéralité ou même par intérêt personnel, part nécessairement restreinte.

Je ne puis me dissimuler que ce travail n'est qu'une esquisse, et ce n'est qu'à ce titre que je le communique à mes confrères.

DÉCOUVERTE

d'un nouvel exemplaire de

LA TABLE D'ABYDOS;

Par M. Eug. ARNAUD,

Associé-correspondant.

On désigne, sous le nom de *Table d'Abydos*, une inscription ou plutôt un tableau sculpté sur une des parois latérales d'un petit édifice en partie creusé dans le roc d'Abydos (1), et qui contient trois lignes superposées de cartouches (2) royaux, renfermant la liste des rois antérieurs à Sésostris (3), prince à qui le temple d'Abydos était dédié. Ce monument, devenu célèbre parmi les égyptologues, fut découvert, en 1818, par J.-W. Bankes, qui faisait exécuter des fouilles

(1) Abydos, aujourd'hui *Madfouneh*, qui signifie, en copte ou égyptien moderne, *la Ville enterrée*, était jadis la première cité d'Égypte après Thèbes. Elle était située dans la Thébaïde, ou Égypte supérieure (Haute-Égypte), sur la rive gauche du Nil, à quelques lieues au sud de Ptolémaïs. Dès le temps de Strabon, un demi-siècle avant J.-C., elle n'était plus qu'un village.

(2) Le nom de cartouches a été donné aux hiéroglyphes du petit temple d'Abydos, parce que chaque nom de roi est encadré dans un rectangle dont les petits côtés sont arrondis; ce qui donne à la figure l'apparence d'une cartouche de fusil.

(3) Ce monarque célèbre porte, dans l'inscription, le nom de *Amoun-Mai-Rhamsès*, c'est-à-dire « soleil gardien de la vérité, approuvé du soleil ». Champollion le désigne sous le nom de Rhamsès III, et l'identifie avec Sésostris.

sur la rive gauche du Nil, pour dresser un plan des ruines d'Abydos.

En 1822, un voyageur français, nommé Caillaud, vit à son tour ce monument et en envoya une copie à l'illustre Champollion le jeune, qui en tira un grand parti pour la classification chronologique des règnes des anciens Pharaons et l'intelligence des listes du célèbre annaliste égyptien Manéthon (1).

Des trois lignes ou bandes de cartouches dont se compose, comme nous l'avons dit, la *table d'Abydos*, aucune n'est intacte. La ligne inférieure, qui est la mieux conservée, contient dix-huit cartouches entiers, la seconde dix-huit, la troisième onze, en tout quarante-sept; tandis que les savants estiment que chaque ligne devait contenir au moins vingt-six cartouches; ce qui portait leur nombre à soixante-dix-huit (2).

Ces lacunes, infiniment regrettables pour la détermination précise des règnes des divers Pharaons qui ont occupé le trône d'Égypte avant Sésostris, viennent d'être comblées par la découverte d'un pendant de la *table d'Abydos*. C'est à un égyptologue français, bien connu des orientalistes, M. Mariette (3), spécialement chargé par un firman du vice-roi d'Égypte des fouilles opérées sur l'antique sol égypt-

(1) Ce prêtre historiographe vivait sous Ptolémée Philadelphie, vers le milieu du III^e siècle avant J.-C. Il avait composé une *Histoire universelle de l'Égypte*, dont il ne reste malheureusement que de faibles fragments conservés dans les écrits de Josèphe, d'Eusèbe, de Jules Africain et de George Syncelle.

(2) W. Brunet de Presle, *Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes*, p. 162 (Paris, 1850).

(3) Conservateur adjoint honoraire du Musée égyptien du Louvre, M. Auguste Mariette s'est établi en Égypte, où il a reçu le titre

rien, que cette découverte est due. Voici en quels termes ce savant la rapporte, dans une lettre adressée à M. Ernest Desjardins : « J'ai découvert à Abydos un magnifique pendant de la table de Saqqarah. Sêti Ier, accompagné de son fils, qui sera plus tard Ramsès II (Sésostris), fait une offrande à soixante-seize rois rangés devant lui, Ménès en tête (le premier roi de la première dynastie sur les listes de Manéthon). De Ménès à Sêti Ier, cette formidable liste passe à travers presque toutes les dynasties. Les six premières y sont représentées; puis nous sommes introduits en présence de souverains encore inconnus, appartenant à une période obscure qui suit la sixième dynastie et précède la onzième. De la onzième à la dix-huitième, la nouvelle table suit les voies tracées, qu'elle ne quitte plus pendant les règnes des Thoutmès, des Aménophis et du premier Ramsès.

Si tout, dans cette nouvelle liste, n'est pas absolument nouveau, du moins y trouvons-nous une éclatante confirmation de Manéthon; or, dans l'état de la science, c'est ce que nous pouvons espérer de mieux. Tout ce qui consolide Manéthon nous donne à nous-mêmes confiance en nos propres efforts; tout ce qui le contredit infirme les résultats que nous obtenons. La nouvelle table d'Abydos est, du reste, le plus complet et le mieux conservé des monuments que nous possédions en ce genre. Elle est d'un style splendide, et pas un cartouche n'y manque. Elle a été trouvée gravée sur les murs d'une petite salle du grand

de Bey. Investigateur aussi habile qu'infatigable, il a enrichi à lui seul le Musée égyptien de la ville savante de Boulak, située à 2 kilom N.-O. du Caire, de 27,000 pièces nouvelles.

temple d'Abydos, que nous déblayons en ce moment.— En face, une liste parallèle nous montre le même Sêti faisant une offrande à cent trente autres personnages qui, cette fois, personnifient les nomes et districts, ou divisions et subdivisions géographiques de l'Égypte. — Ainsi, d'un côté de la précieuse chambre que nos fouilles viennent de mettre au jour, est représentée l'histoire ; de l'autre, la géographie ».

Puisque M. Mariette a prononcé le nom de Manéthon, nous dirons, pour l'intelligence de nos auditeurs, que le célèbre annaliste a transmis à la postérité la liste de trente dynasties égyptiennes, qui se suivent dans le texte, mais que les savants n'ont pas toujours considérées comme successives ; car leur somme nous donnerait le chiffre de 5332 ans, auxquels il faut ajouter 340 ans qui se sont écoulés depuis l'époque de Manéthon jusqu'à Jésus-Christ. Nous obtiendrions ainsi le chiffre fabuleux de 5672 ans, pour la durée de la puissance égyptienne depuis Ménès, son premier roi, jusqu'au commencement de l'ère vulgaire. Les anciens avaient déjà pressenti l'impossibilité de pareils chiffres, comme on le voit dans Eusèbe, qui émet le premier l'idée de la contemporanéité de plusieurs des dynasties de Manéthon (1). Bossuet (2) se range à cette ma-

(1) Quod si temporum copia adhuc exuberet, reputandum est plures fortasse Ægyptiorum reges una eademque ætate extitisse. namque et Thinitas regnavisse aiunt et Memphitas et Saïtas et Æthiopas, eodemque tempore alios. Videntur præterea alii quoque alibi imperium tenuisse : atque hæc dynastiæ suo quæque in nomo semet continuïsse ; ita ut haud singuli reges successivam potestatem acceperint, sed alius alio loco eadem ætate regnaverit. Atque hinc contigit, ut tantus cumulus annorum confieret (Eusebii *Chronicus canon.*, lib. I, p. 94 ; ed. Med., 1818).

(2) *Disc. sur l'hist. univers.*, 1^{re} part., 1^{re} époq.

nière de voir, et après lui Dorigny (1), Volney (2) et l'anglais Marsham (3). Abandonnée par notre première génération d'égyptologues : les deux Champollion, Letronne, Lenormant, Wilkinson, Bœckh, Bunsen, Barucchi, etc., qui tous ont regardé les trente dynasties de Manéthon comme successives, elle a été reprise par les plus récents orientalistes : Lieblein, de Saulcy, etc., et défendue par eux avec succès. C'est un fait reçu, à peu près universellement aujourd'hui, que Manéthon, dans son Histoire universelle de l'Égypte, a bien donné les dynasties successives et les dynasties contemporaines des rois d'Égypte ; mais que ses compilateurs, ou tout au moins ses copistes, les ont maladroitement placées les unes à la suite des autres, comme si elles avaient été toutes successives. Une étude attentive de ces listes elles mêmes fournit la preuve de ce fait ; « car, d'un côté, Manéthon dit que le royaume d'Égypte avait duré 3555 ans, jusqu'à l'an 340 avant Jésus-Christ ; tandis que, d'un autre côté, la somme de toutes les trente dynasties s'élève à 5332 ans. Il est donc bien certain que Manéthon n'a pas compté toutes les dynasties comme successives. C'est déjà une preuve assez satisfaisante de la contemporanéité des dynasties dans Manéthon ; et ce qui est encore plus concluant, c'est que, si on met à part les dynasties qui, d'après les monuments, sont contemporaines, on trouve précisément les mêmes 3555 ans comme somme des dynasties successives ; mais pour obtenir cet heureux résultat, il est nécessaire de prendre la meilleure

(1) *Chronologie des rois du grand empire égyptien*. Paris, 1765, 2 vol. in-12.

(2) *Recherches nouvelles sur l'hist. ancienne*, p. 523.

(3) *Chron. can. ægypt. hebr. græc. et disquisit.*; Lond., 1672.

Ve SÉRIE, T. V, 1864-65.

rédaction de Manéthon, celle que nous a transmise Africain, et il faut compter les chiffres qui y sont donnés sans y rien changer (1) ». Il est vraisemblable même que ces 3555 ans doivent encore subir une réduction (2); car les divers textes hébreu, grec et samaritain de la Genèse sont loin de nous fournir un laps de temps aussi considérable. Le texte des Massorètes compte, en effet, 292 ans du déluge à Abraham; et les Septante, suivis par le Pentateuque samaritain, 942 ans. En y joignant les 2,000 ans environ compris entre Abraham et Jésus-Christ, on arrive, pour le premier texte, à 2292 ans, et, pour le second, à 2942; ce qui nous éloigne étrangement des 3555 ans de Manéthon, auxquels il faut ajouter les 340 ans écoulés de son époque à Jésus-Christ, en tout 3895 ans; à moins, toutefois, que les Egyptiens, comme plusieurs autres peuples, n'aient compris dans leur histoire des rois antédiluviens. Dans ce cas, il serait remarquable que les 3895 ans de Manéthon correspondissent presque exactement aux 4000 ans que la chronologie ordinaire compte de la création du monde à Jésus-Christ. Même en admettant, avec un éminent assyrologue, M. J. Oppert, professeur de philologie comparée à la Bibliothèque impériale, que les Massorètes ont diminué les générations postdiluviennes de 1000 ans pour les rapprocher des nôtres (3), on n'arrive jamais

(1) J. Lieblein, dans le *Journal asiatique*, 6^e série, t. III. Par., 1864, p. 557.

(2) Voy. les solides calculs de l'abbé Siouret, dans sa *Lettre à Mgr Graveran sur la chronologie du peuple juif et des peuples qui ont été en contact avec lui*; Par. et Quimper, 1855, p. 33-36.

(3) « Le système de la rédaction hébraïque actuelle », dit M. J. Oppert, est étrange. D'après lui, Noé est mort quarante-deux ans

à compter que 3512 ans de Jésus-Christ au déluge. Espérons que l'intéressante découverte de M. Mariette permettra de parvenir à une classification plus raisonnable des dynasties de Manéthon, dont personne, du reste, à cette heure, ne soupçonne plus la bonne foi.

avant la naissance d'Isaac, et Sem est mort dans la cinquantième année de la vie de Jacob, après avoir survécu à tous ses descendants jusqu'à Abram inclusivement. Selon nous, Arphaxad n'est pas né deux ans après le déluge, mais deux cent deux ans; il n'eut pas son fils Sélah dans sa trente-septième année, mais dans sa cent trente-septième année, et ainsi de suite. Les Massorètes ont tenu à rapprocher la durée des générations après le déluge des nôtres. Nous reviendrons sur ce sujet en nous bornant à énoncer ici que le *déluge hébraïque* ne tombe pas en 2512 avant Jésus-Christ, mais bien en 3512 avant Jésus-Christ ». (*Rapport à M. Fortoul sur le déchiffrement des inscriptions cunéiformes.*)

FRAGMENTS DE BIOGRAPHIES ACADEMIQUES.

I. Alexandre VINCENS-DEVILLAS. — II. Jean-César VINCENS-PLAUCHUT. —
III. Jacques VINCENS-SAINT-LAURENT. — IV. Suzanne ALLUT (Mme. VERDIER).

Par M. E. GERMER-DURAND,

Membre résidant

Ayant remarqué, dans le catalogue d'une collection d'autographes, dont la vente a eu lieu à Paris le 6 décembre dernier, plusieurs lettres d'anciens membres de notre Académie, j'en informai la Compagnie, qui m'autorisa, par une délibération en date du 3 décembre 1864, à les acquérir pour ses Archives (1).

Sur ces entrefaites, M^{lle} Vincens-Saint-Laurent (2), instruite que des lettres de son père et de son oncle Jean-César étaient en vente, avait donné commission pour les acheter, lorsqu'elle apprit du libraire Vallète qu'elles avaient été déjà acquises au nom de l'Académie. Ne pouvant plus en faire hommage à la Compa-

(1) Procès-Verbaux de l'Acad. du Gard, année 1864-65, p. 27.

(2) Andrée-Magdeleine-Estelle Vincens-Saint-Laurent, née à Nîmes, le 13 juillet 1788.

gnie, comme elle se l'était proposé, elle voulut du moins lui en rembourser le prix d'achat, et chargea de ce soin notre vénérable confrère, M. le baron Achille de Daunant (3). C'est ainsi que

Une lettre de *J.-C. Vincens-Plauchut*,

Deux de son frère cadet, *Jacques Vincens-Saint-Laurent*,

Et une de *M^{me} Verdier-Allut*,

Viennent d'entrer dans nos Archives. Avant de les y enfermer, et afin de pouvoir, en les communiquant à l'Académie, les éclairer de tous les renseignements nécessaires, j'ai été amené à faire quelques recherches biographiques, soit sur les auteurs de ces lettres, soit sur leurs correspondants, et en particulier sur les travaux littéraires ou scientifiques et la coopération académique de chacun d'eux. Ces recherches m'ont appris d'abord que ni Alex. Vincens-Devillas, ni son fils aîné Jean-César, ni *M^{me} Verdier-Allut* n'avaient obtenu, de la Compagnie dont ils furent des membres si distingués, l'Eloge ou la Notice que prescrivent les usages académiques. Ce silence, hâtons-nous de le dire, s'explique tout naturellement par des raisons de force majeure : Vincens-Devillas et son fils Jean-César sont morts, l'un en 1794, l'autre en 1801, alors qu'il n'y avait plus d'*Académie de Nismes*; et *M^{me} Verdier-Allut*, en 1813, presque à la veille du jour où l'*Académie du Gard* allait être dispersée par les événements qui accompagnèrent la chute du premier Empire. Nous avons cru devoir saisir cette occasion pour raviver devant vous la mémoire de ces devanciers, et pour re-

(3) Procès-Verbaux de l'Acad. du Gard, 1864 65, p. 52.

cueillir, soit dans nos Archives particulières, soit à d'autres sources, les éléments de leur biographie et surtout leurs titres académiques.

I. — Alexandre VINCENS-DEVILLAS.

L'éditeur de la *Topographie de la ville de Nîmes et de sa banlieue*, Jacq. Vincens-Saint-Laurent, après avoir donné, dans une note au bas de la p. 100, la liste (encore incomplète) des ouvrages imprimés ou manuscrits de son père, ajoute : « L'auteur de cette note doit s'interdire toute réflexion sur le mérite de l'homme de lettres qui fait le sujet de cet article : ce n'est point au fils à louer son père ; mais lui serait-il défendu d'espérer de la justice de ses concitoyens que la voix de l'opinion publique suppléera à son silence? »

Ce vœu filial s'est-il réalisé? La « voix de l'opinion publique » a-t-elle parlé? Je n'oserais l'affirmer. Ce que je sais, c'est que les générations se succèdent en condamnant trop souvent à l'oubli celles qui les ont précédées. Quelques noms à peine survivent un demi-siècle au plus, malgré les titres qui semblaient les recommander au souvenir de leurs héritiers. Heureux ceux qui ont appartenu à l'une de ces corporations savantes dont la vie se renouvelle par l'élection, et qui, se perpétuant à travers les révolutions, forment une famille plus large et plus durable, où le culte des souvenirs est toujours associé à celui des lettres!

Lorsqu'en 1752, quelques amateurs de littérature, hommes du monde, magistrats, négociants, conçurent le projet de faire revivre l'ancienne *Académie royale de Nîmes*, muette depuis quarante ans, ils n'étaient en

tout que douze (1). Ils songèrent immédiatement à s'adjoindre des confrères. Dans la séance du lundi 10 avril, le marquis de Rochemore, en proposant la candidature d'Alexandre Vincens, donna lecture de quelques pièces de poésie légère dont celui-ci était l'auteur : *le Drolet, le Signalement de ***, Épître à M...* La dernière de ces pièces est la seule qui nous soit parvenue (2). Comme elle est restée inédite, et qu'elle se fait remarquer par la verve et la facilité, nous la citerons presque tout entière, d'après la copie que nous en

(1) Je ne compte pas le marquis *Charles de Baschi-d'Aubais*, le seul membre survivant de l'ancienne Académie, qu'ils inscrivent en tête de leur liste, mais qui, habitant Paris, n'assista jamais aux réunions. Il n'est donc pas exact de dire, comme l'a fait M. Mich. Nicolas (*Hist. litt. de Nîmes et des localités voisines*, t. III, p. 136) que les restaurateurs de l'Académie de Nîmes « se joignirent au marquis d'Aubais pour relever cette société ».

Voici les noms des Académiciens qui assistaient à la première séance :

1. — Louis-Marc-Autoine de BÉRARD, écuyer ;
2. — Alexandre-Henri-Pierre de ROCHEMORE, marquis de SAINT-COSME ;
3. — Etienne-David MEYNIER, négociant ;
4. — Jean-Louis LECOINTE, officier au rég. d'infanterie de l'Ille-de-France ;
5. — Jean-Charles de PASCAL, baron de LA REYRANGLADE ;
6. — Jean RAZOUX, médecin ;
7. — Pierre PERILLIER, avocat ;
8. — Charles-Joseph GIRARD, négociant ;
9. — Jean-Jacques-Maurice REINAUD, conseiller au Présidial ;
10. — Jacques ALDEBERT, avocat ;
11. — Jean de MONTVAL, lieutenant-particulier au Présidial ;
12. — Pierre LECOINTE, avocat.

(2) Une note de Séguier, au bas de l'inventaire des pièces qui lui furent remises, lorsqu'il prit possession de ses fonctions de secrétaire-perpétuel, le 10 janvier 1765, nous apprend que ces deux pièces avaient été retirées des Archives par leur auteur.

trouvons dans nos Archives et qui est de la main même du marquis de Rochemore, à qui Vincens l'avait sans doute adressée, dans le cours d'un voyage à Toulouse, où l'avaient appelé des affaires de commerce.

EPIÏRE DE M. VINCENS A M ..

Ami , dont la philosophie ,
Puiséo auprès d'Anacréon ,
Du sel d'une aimable folie
Sçait assaisonner la raison ;
Qui tantôt auprès d'Uranie
Suivés les traces de Neuton ,
Tantôt, d'une plume hardie ,
De Bérose et de Manéthon ,
Dans notre illustre académie,
Prouvés la supposition
Tandis que, sans inquiétude ,
Vos jours sont remplis tour à tour
Par les agrémens de l'étude ,
Par les délices de l'amour ;
Dans une maudite voiture
Dés avant l'aurore enchâssé ,
D'une nouvelle meurtriçsure
Mon corps à chaque instant froissé
N'est plus bientôt qu'une blessure.
En vain mon esprit égaré ,
Cherchant à calmer sa détresse ,
Auprès des nymphes du Permesse
Vole dans le vallon sacré ;
Tandis que ma muse agitée
Songe à vous peindre mes rêves ,
Ma voiture précipitée
Semble s'abîmer aux enfers.
La rime fut épouvantée ,
Et le choc fracasse mon vers.

Voilà un vilain accident , qui refroidit tout à coup ma verve.
J'ay beau me ronger les ongles et me gratter le front , ma muse

est tout à fait à sec. C'est vraiment dommage. J'avais, en vérité, bien des (*sic*) jolies choses à vous conter; mais elles n'auroient point de grâce en prose. Je vous aurois peint surtout bien des originaux, que nous avons rencontrés sur notre route.

Un abbé, grand commentateur,
Qui, dans son docte verbiage,
De Manéthon admirateur,
Des chimères de cet auteur
Faisoit un pompeux étalage,
Et jadis, dans son vertigo,
Sur un fragment de demi-page
Avoit fait quatre in-folio.....
Un mauvais plaisant militaire,
Rusé surnois, railleur malin;
Une actrice, au maintien sévère,
Qui, d'une reine ayant le train,
A table fait la minaudière,
Et, prenant les tons les plus hauts,
Aux frais d'une duppe étrangère
Court dans sa chaise à six chevaux;
Un bréteur qui, sans rien entendre,
Venant sur moi flamberge au vent,
Veut me forcer à me défendre,
Pour avoir manqué de lui rendre
Une révérence en passant.....

J'aurais encore cent choses de ce genre à vous rimer; mais, dans ce cahotement perpétuel, il ne m'est pas même permis de penser, et je suis contraint d'abandonner l'entreprise.

C'en est fait; maudissant l'ornière
Qui vient de redoubler mes maux,
Fermant de rage la paupière,
J'implore le dieu des pavots.
Mais c'est vainement que je tente
De dormir ou de sommeiller.
Hélas! dans ma niche roulante
Il n'est permis que de bâiller.

Oui, bâiller et végéter, voilà mon sort, depuis le jour de mon

départ. Il me reste encore vingt jours d'un travail désagréable ,
et d'auze autres d'un voyage ennuyeux .

O soif perfide des richesses ,
A quoy réduis-tu les mortels ?
Hélas ! que de soucis cruels
Dévorent les cœurs que tu blesses !
Pourquoi faut-il que le trésor
D'un cœur droit, tendre, sociable ,
Fasse, sans le secours de l'or ,
De l'honnête homme un misérable ?
Indigné d'un pareil abus ,
C'est bien malgré moi que je trotte
Après les faveurs de Plutus ;
Mais, sans Cérès et sans Bacchus ,
Phœbus, transi de froid, grelotte ;
Et, sur le mont à double côte ,
On cueille des lauriers, sans plus.

J'ay employé la demi-journée que je passai à Toulouse à visiter
les galctas des libraires. Ma peine n'a pas été inutile ;

Car de Toulouse, à votre adresse,
Par un voiturier nommé *Pin* ,
J'ay fait de grec et de latin
Partir une fort grande caisse.
Vous y verrez maints vieux auteurs
D'histoire et de philosophie,
Commentateurs, littérateurs,
Poemes et géographie,
Et, sur le tout, un gros bouquin
Des dits de Platon le divin .

Voilà des troupes auxiliaires pour l'académie. Il sera aisé de
trouver encore d'autres secours, en fouillant les rebuts des bou-
tiques des libraires. On peut, même sans grande dépense, former
un cabinet ample dans ce genre ; car un auteur ancien in-folio
coûte bien moins qu'une misérable brochure du plus petit in-12
J'avois mis à part quelques-unes de ces bagatelles, dans l'idée
que le libraire, à qui j'achetois tant de bons livres, me les don-

neroit par dessus le marché; mais, quand il fut question de faire le prix du tout, il me dit :

« Pline, Suétone et Platon,
« Eusebe, Salluste, Strabon,
« Et Tite-Live et Cicéron,
« Valent ensemble deux pistoles;
« Mais ces lubriques farboles,
« *Gri-Gri* (1), *les Bijoux* (2), *Angola* (3),
« Ou *l'Ecumoire* (4) ou *le Sopha* (5),
« Enfans d'une lascive plume,
« Oh! je ne puis donner cela
« A moins d'un écu le volume ».

(1) *Gri Gri, histoire véritable*, traduite du japonais en portugais par Didaque Hadeczuca (de Cahuzac, anagr.), et du portugais en français par l'abbé de ***. — Nangazaki Klnpozzen-Kru, l'an du monde 39749, in-12. — Cette plate obscénité, due à un méchant auteur du xviii^e siècle, *Louis de Cahuzac*, de Montauban, n'avait que trois ans de date, lorsque Vincens la trouva chez les libraires de Toulouse.

(2) *Les Bijoux indiscrets*. 1748, 2 vol. in-12. On sait que *Denis Diderot* écrivit en quinze jours ce mauvais livre, afin de pouvoir donner cinquante louis à une femme de lettres, sa maîtresse, Mme de Puisieux, qui l'obsédait. « Honteuse ordure, dit Fr. Génin, dont la donnée a été prise dans un vieux fabliau du xiii^e siècle; mais du moins elle y est mise en œuvre avec plus de retenue et d'habileté; en sorte qu'il ne reste à l'imitateur que la tautologie de ses détails ».

(3) *Angola, histoire indienne*. — Paris, 1744, 2 vol. in-12. — C.-J.-L. A. de *La Rochette*, chevalier de *La Mortière*, né à Grenoble en 1701, auteur de cette rhapsodie, n'a guère laissé de souvenir que comme inventeur du *chantage* littéraire au xviii^e siècle. Il a commandé, pendant quelques années, le camp-volant de Voltaire. Décrié pour ses immoralités et ses escroqueries, sa famille le fit enfermer à Saint-Lazare (V. Bachaumont, *Mémoires secrets*).

(4) *L'Ecumoire*, c'est le titre sous lequel C.-P. *Jolyot de Crébillon* (plus connu sous le nom de *Crébillon fils*, avait d'abord publié *Tanzai et Néardarné*, histoire japonaise (Pékin, 1740, 2 vol. in-18), ouvrage obscène pour lequel il fut emprisonné au château de Vincennes.

(5) *Le Sopha*, conte moral, par M. J. D. C. (*Jolyot de Crébillon*). Pékin (Paris), 1745, 2 vol. in-12.

Tous ces livres sont tombés aujourd'hui dans l'oubli qu'ils méritent, non sans avoir gâté la société française d'avant la révolution; mais ils étaient fort à la mode en 1750.

Au reste, à l'air négligé et décousu de ma lettre, vous comprendés bien que, quoiqu'il y ait des vers, elle n'est que pour vous.

Que ces rimes extravagantes,
Que ces vers cloqués en courant,
Nés pour mourir au même instant,
Gardés dans vos mains indulgentes,
Soient cachés scrupuleusement!
Qu'ils n'aillent pas imprudemment
Se présenter à la lumière!
Plus d'un zoïle y trouveroit
À sa critique ample matière.
En vain ma muse prétendroit
Avoir indulgence plénière,
Vu le peu de temps qu'en effet
Lui coûte cette épître entière.
Sans doute que, d'après Molière,
L'aristarque lui répondroit :
Le temps ne fait rien à l'affaire.
Quant à nos aimables plaisans,
Dont l'agréable confrairie
D'une délicate ironie
Fait ses plus chers amusemens,
Dussent-ils sans ménagemens
Dauber et prose et poésie,
Que cette épître (j'y consens)
Fournisse à leur plaisanterie.
Qu'ils lisent icy, je vous prie,
Quoiqu'en vers durs et languissans,
Qu'à leur troupe amable et chérie
Je serai, par les sentimens,
Uni pendant toute ma vie.

Rien ne peut égaler ceux avec lesquels je suis, etc.

Nous ne pouvons rien dire du *Drolet* ni du *Signalement de ****, pièces qui ne nous sont point parvenues (1); mais il nous semble que l'épître que nous

(1) Nous avons dit plus haut (p. 215, note 2) que Vincens avait retiré ces deux pièces des Archives de l'Académie.

venons de publier presque en entier était un titre académique. Il y a là du trait et de la facilité, et (dans le fond comme dans la forme) le goût de l'époque. Aussi nos Académiciens de 1752 s'empressèrent-ils d'en admettre l'auteur (1). Huit jours après, il prononçait son discours de réception, où il développe cette pensée, que, « sans les qualités du cœur, il est impossible d'atteindre le but que tout homme raisonnable doit se proposer en cultivant les lettres ». Le directeur (2) terminait ainsi sa réponse au récipiendaire : « Que ne devons-nous pas attendre de la finesse, du naturel, de la délicatesse de votre esprit ? Nous avons vu ces qualités réunies dans deux de vos ouvrages lus dans nos assemblées ; ils prouvent votre mérite, ils ont éclairé notre choix... Oui, Monsieur, nous sommes assurés que, méprisant ces épigrammes indécentes ou injurieuses, ces satires souvent calomnieuses, toujours mordantes, et regardant les poésies galantes comme un badinage agréable auquel on peut se livrer quelquefois, votre muse ne chantera que des sujets dignes de vos talents et de la Société à laquelle vous venez de les consacrer ».

Alex. Vincens avait vingt-sept ans, lorsqu'il fut reçu, étant né à Nîmes le 29 janvier 1725. A partir de ce moment, il ne cessa de prendre la part la plus active aux travaux de ses confrères. Le 8 mai, il leur lisait une cantate intitulée : *Pygmalion*, qui ne nous est point restée. Le 15 juin, c'était une *Épître à Aglaé*,

(1) Séance du 17 avril.

(2) Jean-Jacques-Maurice REINAUD DE GÉNAS, alors l'un des plus jeunes conseillers du Présidial, et qui fut guillotiné à Nîmes, sur l'Esplanade, en avril 1794, en même temps que son fils, Jean-Maurice REYNAUD DE GÉNAS.

puis un poème intitulé *Eloge de la Sincérité*, demeurés dans nos Archives. L'*Epître à Aglaé* est une de ces « poésies galantes » qu'on appelait alors des « badinages agréables », et qui ne sont en réalité que des fadaises souvent grossières. Le poète y préconise l'épicurisme pratique ; mais ce qui prouve jusqu'à quel point les hommes, même les mieux élevés, avaient perdu le sens du *Quid decet*, c'est de voir notre Académicien mêler à ses peintures *légères* l'éloge du vénérable protecteur de l'Académie, de Mgr Prudent de Beccdelière :

Je chante les Amours, les Plaisirs et les Jeux ;

Vénus entre les bras des Grâces,

Souriant au miroir qui lui peint ses attraits ;

Son fils malin, qui vole sur ses traces

En aiguisant la pointe de ses traits.

Quelquefois, agité d'un plus noble délire,

A l'aspect d'un mortel couronné de vertus,

Sur des tons élevés j'ose monter ma lyre

Et tenter des accens à ma muse inconnus.

J'ose chanter l'aimable caractère

De ce vray sage, ami des douces mœurs,

Chef, ornement du sanctuaire,

Appui des malheureux, des orphelins le père,

Humble et modeste au faite des grandeurs.

Je dis par sa main bienfaisante

Le besoin prévenu, les pauvres soulagés ;

Sous sa protection puissante,

Des sciences, des arts la gloire renaissante

Et les talents encouragés.

Poursuis, Prélat, remplis l'espoir dont tu nous flattes,

Seconde d'un regard nos efforts généreux !

Les muses ne sont point ingrates

Pour leurs bienfaiteurs vertueux,

Et leurs peintures délicates

Sauront porter ta gloire à nos derniers neveux

L'Eloge de la Sincérité n'est guère qu'une déclai-

mation prosaïque, bourrée d'épithètes fanées ; nous n'y avons pas rencontré un vers heureux et bien venu.

Dans la séance du 7 décembre, Vincens lut encore une cantate intitulée *Jupiter* ; comme celle de *Pygmalion*, elle a disparu, sans doute retirée par lui. Ce fut là son adieu aux peintures mythologiques. Les seuls vers qu'il se permettra désormais, ce seront des fables allégoriques. Le caractère de ses travaux va devenir plus sérieux.

Dès le 28 décembre 1752, il soumettait à ses confrères un *Discours sur l'origine des Francs*, qui, après avoir été examiné par MM. de Mérez, Tempié et Meynier, fut réservé pour la séance publique que l'Académie se proposait de tenir bientôt. Cette séance eut lieu le 4 janvier 1753, dans la salle du collège des Jésuites (aujourd'hui la Bibliothèque de la ville). Elle fut présidée par Mgr de Becdelièvre, qui l'ouvrit par un discours « Sur les devoirs des Académiciens ». Vincens y lut son *Discours sur l'origine des Francs*. Le 3 mai suivant, il communiquait à la Compagnie son *Mémoire historique sur les anciennes Amazones*, le seul de ses tributs académiques qui ait été imprimé (1); et, le 28 juin, des *Observations sur les traductions des poètes latins, et particulièrement sur une imitation de l'ode d'Horace à Sextius*, dont nos Archives n'ont rien gardé. Dans la séance du 5 juillet 1753, il fut élu chancelier ; et c'est en cette qualité que, à la séance publique du 10 janvier 1754, il résuma les lectures faites, dans un compte-rendu qu'il crut pouvoir

(1) Voir p. 108-148 du *Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes*. — (Nîmes, A.-A. Belle), 1753, in-8° de 168 pages.

terminer par une espèce de dithyrambe (1). Ces vers sont, comme les derniers que nous venons de citer, un peu lourds et passablement prosaïques ; on n'en faisait pas d'autres alors, quand on avait le malheur de vouloir être sérieux. Il semble que la facilité brillante, la légèreté spirituelle qui caractérise l'*Épître* écrite de Toulouse s'en soit allée avec la légèreté des mœurs et des propos.

Le jeune négociant est devenu un homme grave. A la fin de l'année 1754, il a vingt-neuf ans ; il vient d'épouser Magdeleine Devillas, qui va bientôt le rendre père de Jean-César (2). C'est à partir de cette époque qu'il ajoute à son nom de famille celui de sa femme, et s'appelle *Vincens-Devillas*, sans doute pour se distinguer d'un autre négociant nimois, protestant comme lui et son parent, *Alexandre Vincens*, qui prit plus tard le nom de *Vincens-Valz*, lorsqu'il eut épousé Marie Valz, en 1766 (3). Les travaux d'érudition, d'économie politique, d'histoire vont désormais faire le fond de ses lectures académiques, et les petits vers, sans disparaître complètement, deviendront plus rares.

Les bucranes qui surmontent l'une des grandes

(1) Voir p. 151-167 du *Recueil* de 1756 : « Récapitulation des ouvrages lus à la séance publique de l'Académie royale de Nîmes, tenué dans la salle des RR. PP. Jésuites, le 10 de Janvier 1754 ».

(2) Voir l'article suivant.

(3) C'est de ce mariage que devait naître, en 1771, *Alexandre Vincens-Valz*, mort en 1830, et qui a laissé de si bons souvenirs au collège de Nîmes et à l'Académie du Gard. — Voir sur *Alexandre Vincens-Valz*, l'éloge lu par M. J.-B.-P. Nicot, secrétaire-perpétuel, dans la séance du 14 mai 1831. (*Mémoires*, année 1832, p. 311-325.)

entrées de nos Arènes, et qui étaient, il y a un siècle, plus apparents et plus distincts qu'aujourd'hui, avaient frappé l'attention de Vincens ; il en chercha la signification, et il consigna ses recherches et son explication dans un mémoire ainsi mentionné par le procès-verbal de la séance du 14 février 1754 : *Dissertation sur la marque hiéroglyphique des deux taureaux, dont les anciens se servaient pour désigner les colonies*. Ce titre est tout ce que nous connaissons de ce travail ; mais il suffit pour nous permettre de conclure que l'auteur voyait, dans ces bucranes, un symbole spécial aux cités coloniales. C'est là une interprétation singulière, et aujourd'hui inadmissible.

Des *Stances sur la Médiocrité*, lues à la séance du 21 mars, ne nous sont pas restées.

L'Académie ayant reçu, au mois de mai, un ouvrage tout récemment sorti des presses d'Amsterdam, intitulé : *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne, par rapport au Commerce et aux autres sources de la puissance des nations, traduites de l'anglais du chevalier John Nickolls (1)*, chargea Vincens de lui en présenter l'analyse ; ce qu'il fit dans la séance du 16 mai. Vincens ne laissa point son manuscrit entre les mains du secrétaire, il l'envoya au *Journal des Savants*, où il fut inséré (anonyme, comme toutes les notices que ce recueil publiait alors). On est frappé à la lecture de

(1) Deux éditions de ce livre parurent presque simultanément en Hollande, dans les premiers mois de 1754, l'une à Leyde, l'autre à Amsterdam. Une troisième édition fut publiée à Dresde (?), toujours à la date de 1754, augmentée d'un *Essai sur la Police et le Commerce des Grains*.

cet article (1), de la tendance utilitaire des idées exposées par Vincens, et de la tentative qu'il fait pour imprimer une direction positive aux travaux de ses confrères, jusque là uniquement consacrés à la littérature ou à l'érudition classique. « L'auteur nous reproche (dit-il) l'application peu utile des talents. La France est remplie d'Ecoles, de Colléges, de Sociétés littéraires. Nous admirons la réputation de l'esprit ; un François, né avec des talents, s'applique à les cultiver ; c'est là qu'il borne ses travaux ; il s'interdit sans retour les professions utiles. Les Auteurs paroissent former parmi nous un ordre de Nobles ; ils vivent *noblement* de la protection des riches, et de la gloire de leurs ouvrages.... Le goût des Arts mécaniques, du Commerce, de l'Agriculture n'établit point de société parmi nous. Les Académies n'entreprennent point de multiplier les Artistes, les Manufacturiers, les Cultivateurs ; mais les prix libéralement distribués multiplient presque sans mesure les Sçavans et les Poètes. L'Académie d'Amiens a seule osé jusqu'ici proposer des récompenses aux recherches évidemment utiles. Les François n'écrivent point sur les Arts nécessaires ; ils n'ont presque point écrit sur le Commerce, sur l'Agriculture, et ils négligent même à cet égard le secours des nations plus attentives ».

Si ces idées étaient nouvelles alors, elles n'en furent pas moins bien accueillies dans le milieu où Vincens les exposa. Les gentilshommes lettrés, nombreux alors dans l'Académie royale de Nîmes, applaudirent,

(1) *Journal des Savants* (édit. de Paris, in-4^o), juillet 1754, p. 431-437, et août 1754, p. 525-531.

comme les autres, au négociant littérateur parlant, avec une pointe d'ironie, de ces auteurs qui « vivent noblement de la protection des riches et de la gloire de leurs ouvrages ». C'était le courant des idées; l'utilitarisme était à la mode (1), et cette mode allait faire la fortune du livre de l'ex-jésuite Coyer, *la Noblesse commerçante* (2).

Vincens n'ignorait pas que le livre qu'il analysait devant l'Académie avec tant de complaisance, n'est point traduit de l'anglais, et que le prétendu chevalier John

(1) Voici en quels termes un *Journal étranger*, alors fort répandu, annonce, quelques années plus tard, la fondation de l'Académie royale de Metz. On verra que c'est le même fonds d'idées et la même langue, seulement plus mal parlée: « Rien de plus ridicule, a dit un homme de génie, que les déclamations qu'on fait contre les Académies des Provinces; car en supposant même que ces Académies ne fissent que peu de découvertes, on peut du moins les considérer comme des canaux par lesquels les connoissances de la Capitale se communiquent aux Provinces; or, rien de plus utile que d'éclairer les hommes; les Académies de Province y contribuent, elles sont donc très utiles, n'eussent-elles pour objet que la simple littérature; à plus forte raison doit-on applaudir à l'établissement de celles qui se consacrent *aux besoins les plus essentiels de l'humanité, aux seuls vrais besoins, à l'Agriculture, à la Cultivation (sic) et aux Arts qui les concernent.* C'est là l'objet de la nouvelle Académie que le Roi vient de fonder dans la ville de Metz, sous le titre de *Société royale des Sciences et des Arts*. . . . Les jettons de la Société auront, d'un côté, l'effigie de M. le Maréchal de Belle-Isle, et de l'autre l'emblème de la Société; sçavoir le Génie de l'Agriculture civile et celui de l'Architecture militaire, conférant ensemble, avec ces mots autour pour légende: *VUTILITATI PUBLICÆ*; et à l'exergue: *FVNDATVR METIS·M DCL·LX . . .*. (*Courrier d'Avignon*, 3 oct. 1760, n° LXXX, p. 323-324.)

(2) *La Noblesse commerçante* (par Fr.-Gabr. Coyer). Londres, 1756, in-12. — *Développement et défense du système de la Noblesse commerçante*, par l'abbé Coyer. Amsterdam, 1757, in-12.

Nickolls n'est autre que Plumard de Dangeul (1), fils d'un réfugié français, originaire de Dangeul, village du Maine dont il prit le nom à l'étranger. Ce qui prouve que notre Académicien connaissait le nom de l'auteur caché sous ce pseudonyme, c'est d'abord que, dans sa séance du 20 juin, l'Académie ayant « délibéré de remercier de son présent l'auteur de cet ouvrage », le procès-verbal l'attribue à M. d'Angueil (*sic*); c'est surtout le passage suivant par lequel se termine son second article, et où, sans révéler le pseudonyme, il laisse parfaitement voir qu'il le connaît : « Le Traducteur, dit-il, mériterait sans doute les (*sic*) éloges d'avoir choisi un original utile, et d'écrire avec de la force et de la précision ; mais l'écrivain qui a publié ce livre n'a pas besoin de recourir aux lumières étrangères, et ses talents le feront toujours soupçonner, ou de n'emprunter que les noms, ou du moins d'enrichir les originaux qu'il choisit pour modèles. Peut-être ne devons-nous pas le louer comme traducteur ; mais nous devons applaudir à ses connoissances, et nous féliciter de posséder un citoyen qui consacre au bonheur de sa Patrie les précieux avantages d'un esprit solide et éclairé ».

Le 19 décembre de cette même année 1754, Vincens lut une dissertation littéraire que le procès-verbal

(1) Plumard de Dangeul, qui n'a point d'article dans les Biographies, est l'auteur de deux autres ouvrages également relatifs au commerce et qui parurent anonymes ou pseudonymes : — 1^o *Le Rétablissement des Manufactures et du Commerce d'Espagne*, traduit de l'espagnol de D. Bernard de Ulloa, Paris, Etienne (La Haye ?), 1753, in-12, — 2^o *Examen de la conduite de la Grande-Bretagne, à l'égard de la Hollande, depuis la naissance de la République*. Paris (La Haye), 1756, in-8^o.

enregistre sous ce titre : *Parallèle des deux déclarations d'amour que Phèdre fait à Hippolyte, dans Sénèque, et dans Racine, son imitateur* ; et, le 16 janvier 1755, une *Dissertation sur les Vestales*. On voit que tous les sujets lui étaient familiers, l'érudition aussi bien que la critique littéraire, la poésie comme l'économie politique ; mais quelle était la valeur de ces travaux si variés ? Il nous en est resté si peu, soit imprimés, soit manuscrits, qu'il est bien difficile d'en porter un jugement.

L'Académie songeait, depuis deux ans, à publier un recueil des meilleures pièces lues dans ses séances, et elle avait chargé Vincens de préparer un plan de publication. Il le soumit à ses confrères, qui l'approuverent, dans la séance du 6 février 1755. Une fois la composition du volume arrêtée, on chercha un imprimeur à Paris : c'était déjà l'ambition des écrivains de province de se faire imprimer à Paris ; mais l'imprimeur ne se trouva point. Il fallut qu'un académicien, plus riche ou plus généreux que les autres, *Jacques Salles de Lascel*, s'offrit à faire les frais. A cette condition, le typographe nimois, Antoine-Accurse Belle, qu'on avait d'abord dédaigné, imprima ce premier et mince volume de la collection de nos *Mémoires* (1).

Malgré les tendances, désormais plus positives, de ses idées et de ses études, Vincens n'a point renoncé complètement aux vers ; seulement il aborde des sujets plus sérieux. Dans la séance ordinaire du

(1) Je revien d'rai, dans un travail spécial, sur les difficultés qui signalèrent le laborieux enfantement de ce premier volume, et sur les satires qui l'accueillirent dans Nîmes. Nul n'est prophète en son pays.

18 avril 1755, il lit une *Épître à la Mort*. Ses confrères durent la trouver bonne, puisqu'ils la réservèrent pour être récitée dans la séance publique du 15 mai suivant. J'ai peine à croire pourtant que, imbu, comme il l'était, de la philosophie épicurienne et matérialiste de son siècle, il ait pu traiter dignement un si formidable sujet. Et quant à la forme, était-elle moins prosaïque que celle de l'*Épître à Aglaé* et du *Poème sur la Sincérité*? Nous ne le pensons pas. Vincens possédait incontestablement ce qu'on appelle, en style technique, le *maniement du vers*, la *facture*; mais l'éclat, l'imagination, l'inspiration, le *mens divinior* lui manquait, comme du reste à presque tous ses contemporains. Il avait fait une étude sérieuse des ressources et des règles de la versification française : témoin la dissertation que le procès-verbal de la séance du 5 février 1756 mentionne en ces termes : « M. Vincens nous a donné une *Dissertation sur les troisièmes personnes du pluriel des verbes employées en poésie, telles que les mots AYENT, VOIENT, SOYENT, CROYENT, etc.*, où il prétend prouver que ces mots peuvent s'employer comme monosyllabes dans le courant d'un vers : il en a cité plusieurs exemples des auteurs les plus célèbres ». — Ces mots : « il prétend prouver » indiquent assez clairement, sous la plume du secrétaire perpétuel (le marquis de Rochemore), que les puristes de l'Académie n'admettaient pas la thèse soutenue par Vincens.

Quelques mois après, c'était sur une inscription mutilée que s'exerçait la sagacité naturelle de notre Académicien, et il entretenait ses confrères d'*Une inscription trouvée au village de Bellegarde*. Cette

inscription (ou plutôt ce fragment d'inscription), qu'on voit encore aujourd'hui encastrée dans le mur de façade de l'église de Bellegarde, ne se compose que des deux dernières lignes d'un *titulus*. Elles doivent se lire ainsi :

COL.IVL.AVGVST...

APOLLIN.FRATRI.S.. (1)

Comment Vincens les lisait-il, et surtout les interprétait-il ? Ménard, qui a publié ce fragment (2), deux ans plus tard, n'en donne aucune explication. Jean-César Vincens, qui le reproduit dans sa *Topographie de Nîmes* (3), passe complètement sous silence le mémoire de son père, qui devait cependant se trouver entre ses mains, puisqu'il n'est point resté dans nos Archives ; il « ne repète (dit-il) cette inscription qu'afin d'y joindre l'explication qui en a été donnée par Séguier ». Séguier était revenu de Vérone à Nîmes dans le courant de novembre 1755, et l'Académie s'était empressée (séance du 27 novembre 1755) de le faire passer de la liste des associés étrangers sur celle des membres résidants ; mais, appelé à Saint-Ambroix par des affaires de famille, il passa dans les Cévennes presque toute l'année 1756. Il n'assistait donc pas à la séance où Vincens lut son mémoire sur l'inscription de Bellegardes. Sans doute il eut plus tard l'occasion de lui en dire son avis, et de lui proposer une explication plus rationnelle et plus plausible

(1) L'A et le T sont liés.

(2) Tome VII, p. 470.

(3) Page 573, n° 28.

que la sienne. C'est celle que J.-C. Vincens a recueillie dans sa *Topographie*.

Un autre mémoire d'érudition, qui ne nous est pas non plus parvenu, fut soumis par Vincens à l'Académie (séance du 21 avril 1757), et lu par lui, le 12 mai suivant, à la séance publique de cette année-là. Il était intitulé : *Sur la manie qu'avait Auguste de passer pour Apollon*.

Le 22 juin de l'année suivante, Vincens lut, en latin, à ses confrères une élégie latine sur les monuments de Nîmes, composée par un médecin allemand du xvi^e siècle, Jean Stiegel, qui avait visité notre pays, et « l'accompagna de ses réflexions », dit le procès-verbal. C'est cette même élégie qui devait être, cinquante ans plus tard, de la part du second fils d'Alexandre Vincens, l'objet d'un travail et d'une traduction en vers recueillis dans nos *Mémoires* (1).

Elu directeur de l'Académie en mai 1760, il l'était encore lorsqu'il présida, en cette qualité, la séance publique tenue dans la grand-salle de l'Hôtel-de-Ville, le 28 mai 1762. Il l'ouvrit par la lecture d'un mémoire intitulé : *Combien l'humanité est nécessaire aux gens de lettres*. Bien que la *Topographie* affirme (2) que cette dissertation fut insérée, en son temps, dans le *Mercur* ou le *Journal des Savants*, nous n'avons pu encore l'y retrouver (3).

C'est dans cette même séance publique que Vincens

(1) *Notice des Travaux de l'Acad. du Gard pendant l'année 1809*, p. 427-447.

(2) *Topogr. de Nîmes*, note de la p. 100.

(3) Il est vrai que, pour le *Mercur*, nous n'avons eu à notre disposition qu'une collection incomplète.

eut à répondre, comme directeur, au discours de réception d'un académicien élu le 22 avril précédent, Guillaume de Rochefort (1), littérateur estimable, connu surtout par sa traduction en vers de l'*Illiade* et de l'*Odyssée*, et qui devait, cinq ans après, occuper à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le fauteuil laissé vacant par la mort de Léon Ménard.

De 1762 à 1765, les Procès-Verbaux nous font défaut ; c'est sans doute que, pendant ces trois années, il n'y eut point de réunions. Elles reprirent en 1765. Un appel de l'intendant de la province (2), fait à l'Académie de Nîmes, au nom du ministre des Finances (3), vint bientôt la pousser dans la voie des travaux économiques, où Vincens devait trouver l'application de ses connaissances spéciales. Par une dépêche en date de Montpellier, 18 avril 1765, adressée « à Messieurs les Directeurs et Associés de l'Académie des Sciences à Nîmes », l'intendant de Saint-Priest les informe que des personnes attachées à l'administration de M. le contrôleur-général des Finances ont acquis, de concert avec lui et avec l'agrément de M. le duc de Praslin (4), le privilège d'une *Gazette de Finance*,

(1) *Guillaume Dubois de Rochefort*, né à Lyon en 1731, mort à Paris le 25 juillet 1788, venait de résigner l'emploi de receveur-général des fermes à Cette, qu'il occupait depuis douze ans, pour aller à Paris se livrer à son goût pour les études littéraires. Il avait noué des relations avec quelques membres de l'Académie de Nîmes, et particulièrement avec Séguier. Ce fut pendant un séjour qu'il fit dans notre ville, en se rendant de Cette à Paris, qu'il fut proposé et reçu associé étranger.

(2) *Jean-Emmanuel Guignard*, vicomte de Saint-Priest.

(3) *Clément-Charles-François de L'Averdy*, qui ne garda pas longtemps son portefeuille.

(4) *César-Gabriel de Choiseul*, duc de Praslin, était alors ministre des affaires étrangères.

d'Agriculture et de Commerce. « Pour se procurer les avis, notices et extraits de tout ce qui se passera d'intéressant dans la province relativement à ces trois objets, il (le contrôleur-général des Finances) a senti tout ce qu'il pouvoit se promettre du zèle et des lumières des citoyens distingués qui, comme vous, Messieurs, consacrent leurs moments à des découvertes et à des dissertations utiles et sçavantes pour le plus grand bien de l'Etat. Il me charge, en conséquence, de vous prier de sa part de vouloir bien lui adresser directement, par une correspondance suivie et régulière, tout ce qui viendra à votre connaissance concernant la Finance, les expériences d'Agriculture, les Arts et le Commerce, les Etablissements, Manufactures et inventions notamment, etc... Je connais votre zèle, Messieurs, pour tout ce qui peut embrasser l'avantage de l'Etat et du Gouvernement, et j'ai assuré d'avance M. le Contrôleur-général qu'il pouvoit compter sur vous pour remplir ses vues, qui se rapprochent si bien de votre façon de penser personnelle ; et il m'a déjà témoigné qu'il vous sçauroit un gré infini des connaissances que vous lui donneriez sur ces trois objets ». L'Académie ne se montra pas sourde à une invitation qui lui venait de si haut ; et, dans sa séance du 23 mai 1765, elle chargea son nouveau secrétaire-perpétuel, Séguier (1), de répondre à la lettre de l'intendant « et de lui marquer l'empressement qu'on avoit de concourir aux vues de M. le Contrôleur-général ». En effet, dans l'assemblée suivante, qui n'eut lieu que

(1) Dans la séance du 10 janvier 1765, le marquis de *Rochemore*, secrétaire-perpétuel depuis 1752, ayant demandé à être déchargé de ses fonctions, Séguier fut élu à sa place.

le 21 juin, Vincens communiqua à ses confrères une *Lettre sur la différence des Mesures et des Poids dans le royaume*, que Séguier s'empressa d'expédier directement au Contrôleur-général. Comme on sait, L'Averdy ne fit que passer au ministère des finances, et nous ne croyons pas que son projet de *Gazette de Finance*, etc. ait jamais abouti. Le mémoire de Vincens est donc resté inédit, et le manuscrit lui-même se sera sans doute perdu.

Entre temps, Vincens cultive encore les Muses ; mais il semble qu'elles lui tiennent rigueur de ses préférences pour les études positives et utilitaires. Son vers devient de plus en plus lourd et prosaïque. Témoin la fable suivante, qu'il lut à l'assemblée du 9 février 1769, et que nous avons retrouvée dans les archives de l'Académie :

LE VICE ET LA HONTE,

Fable.

Le Vice avec la Honte avoient, au temps jadis,
Entre eux formé les nœuds d'une amitié fidèle ;
Partout où l'un étoit admis,
L'autre arrivoit à tire-d'aile.
En tous tems, en tous lieux, on les voyoit unis.
Mais, parmi gens de cette espèce,
Vit-on jamais durer longue société ?
Chaque jour, s'élevait quelque noise, et sans cesse
Le reproche éclatoit, d'un et d'autre côté.
Le Vice sur la Honte exerçoit un empire
Odieux et cruel. Souvent, dans son delire,
Il la battoit, il l'étouffoit.
Elle, à son tour, croisoit tous les projets du Vice.
Le Vice étoit hardi, la Honte étoit timide.
Un jour qu'ils étoient en chemin,
Sur un nouveau débat, notre couple décide,

Las de se quereller, qu'il faut rompre. Soudain
Le Vice part tout scul, et sa course rapide
Atteint aussitôt le Destin,
Qui marchoit devant'eux, et portoit dans sa main
De Thémis la terrible épée.
De son côté, la Honte détrompée,
Abandonnant ce mauvais cœur,
Rejoignit la Vertu, qui s'étoit arriérée;
Et, sous le nom de la Pudeur,
Vit, depuis, avec elle en sœur,
Et ne s'en est plus séparée.

Dans ce siècle pervers, voilà comme l'on vit:
Le vice est plein d'audace, et la vertu rougit.
Mais l'audace conduit le vice
Tôt ou tard dans le précipice.
Pourquoi faut-il que la vertu,
Trop souvent par la modestie
D'un voile timide obscurcie,
N'ait qu'un mérite méconnu?

Elu chancelier de l'Académie pour la seconde fois (1), le 29 avril 1773, Vincens-Devilleas récitait, à la séance publique du 8 juin (2), une autre fable allégorique, ayant pour but de montrer que les productions de la terre, telles que la nature les fait naître, même avec le secours de l'Agriculture, ne sont point suffisantes à l'homme, et que c'est l'Industrie qui lui procure les jouissances qui rendent sa vie heureuse

(1) Vincens-Devilleas avait été nommé chancelier, pour la première fois, vingt ans auparavant, en 1753 (V. ci-dessus, p. 223).

(2) C'est à l'ouverture de cette séance publique que Mgr de Beccdelièvre, reprenant le sujet traité par lui vingt ans auparavant (V. ci-dessus, p. 223), prononça un discours *sur l'usage que les gens de lettres, et principalement les Académiciens, doivent faire de leurs talens, et les écueils qu'ils doivent éviter.*

dans la société. Tel est le thème peu poétique qu'il développe dans la pièce de vers suivante :

L'INDUSTRIE ET LA FORCE.

Fable allégorique.

La terre n'est qu'un atelier
Où l'homme fut, tout nud, placé par la nature.
Au produit du terroir il ne doit se fier.
S'il ne veut coucher sur la dure,
Souffrir le chaud et la froidure,
Q'il s'industrie et devienne ouvrier.
Que tenons-nous du sol le moins sauvage ?
Des présents ébauchés, qu'un travail compliqué
Doit, en les transformant, tailler à notre usage.
S'il n'est en toiles fabriqué,
Votre chanvre est-il bien utile ?
De vos innombrables moutons
A quoi serviroient les toisons ?
Qu'en ferés-vous, sans la main qui les file ?
Je le soutiens, sans l'homme industriel,
A peine le seigneur du plus grand territoire
Dans le creux de sa main aurait-il de quoi boire.
L'art seul nous fait jour, l'art seul nous rend heureux.
Mais, sans tant disserter et faire le capable,
Je vous veux conter une fable
De la plus haute antiquité,
Qui prouve cette vérité.

L'Industrie, au siècle de Rhée,
Avec le Travail son époux,
Dans une fertile contrée
Coulait paisiblement des jours sereins et doux.
De ses nombreux enfans l'active colonie
Peuploit au loin ces beaux climats.
Tout ce qui fait cherir la vie,
On l'y trouvoit, à chaque pas.
Le nécessaire, l'agréable,
Le commode, le délectable,

Tous les besoins, tous les plaisirs
Partout prévenaient les désirs ;
Et (ce qui de ces biens relevait l'excellence),
Au milieu de cette abondance,
Régnoit toujours l'égalité,
La concorde et la liberté.

La Force, un jour, en parcourant la terre
A la tête de ses soldats,
Au peuple industrieux vint déclarer la guerre,
Et pénétra dans ses Etats.

La province, en deux jours, fut sans peine envahie ;
La malheureuse colonie,
Fuyant le glaive des vainqueurs,
Alla chercher fortune ailleurs,
Et la trouva : car l'Industrie
Trouve partout à se loger :
Le monde entier est sa patrie.

D'abord nos conquérans songent à partager.
En fiefs, arrière-fiefs, en grandes seigneuries
Les terres sont entre eux aussitôt réparties,
Les champs aux soldats divisés.

La caisse publique est pillée,
Les magasins sont épuisés.

De soye et de brocard la troupe est habillée,
Les meubles, les bijoux sont partout étalés.
De tous biens, pour jamais, ils se crurent comblés.
Mais, du secours des arts la horde dépouillée,
Usant toujours, ne réparant jamais,
Au bout de quelques mois se vit déguenillée,
Et sentit l'indigence au milieu des succès.

Les uns manquoient d'habits, les autres de coëffure,
Ceux-ci de linge, et ceux-là de chaussure.

Ce peuple de nobles guerriers
N'avait point d'artisans : leur âme étoit trop fière !
Enfin, bientôt la Force, avec sa cour altière,
Fut sans chemise et sans souliers.

Hélas ! au milieu de l'année,
Vers la moisson, ce fut bien pis,
Lorsqu'une brûlante rosée,
En une seule matinée,
Eut calciné tous les épis.

Tout fut perdu sans espérance.
Le pays n'avoit point de greniers d'abondance.
De tirer des blés du dehors,
Impossible ! nulle apparence :
Le commerce avoit fui ; les ports,
Délaissés pendant son absence ,
Etoient demeurés sans vaisseaux ,
Sans pilotes , sans matelots.
Dans cette triste conjoncture ,
Manquant d'habits , de nourriture ,
Le grand nombre périt ou de froid ou de fam.
Pour comble de misère enfin ,
La Force ne parvint à conserver sa vie
Qu'en allant mendier son pain
Dans le nouveau pays où régnoit l'Industrie.

On le voit, ce n'est plus que de la prose rimée. Voilà ce que les prétentions philosophiques et l'inspiration utilitaire avaient fait de l'apologue naïf et malin créé par La Fontaine. Ce ne fut pas la dernière tentative poétique de notre Académicien ; mais des questions plus graves vont désormais l'occuper. A partir de cette année 1774, sans cesser de prendre part aux travaux de l'Académie (1), et d'assister exactement à ses séances, il semble avoir consacré tous les loisirs que lui laissaient les soins de son commerce : 1^o à des études sur l'industrie en général et sur les fabriques de Nîmes en particulier ; 2^o à la rédaction de brochures et de mémoires relatifs à l'état civil des protestants.

Le procès de la dame Roux, née Roubel, contre son mari qu'elle avait abandonné , procès plaidé en mars 1774, avait attiré l'attention publique sur la grave question de la validité des mariages protestants. Ce

(1) Ses fonctions de chancelier finirent le 21 février ; il y fut remplacé par le baron de Marguerittes.

fut le sujet d'un assez grand nombre de brochures publiées alors à Nîmes par les parties intéressées, sans compter les plaidoyers et les répliques des avocats pour et contre (1), et le Discours de l'avocat du roi (2). Dans le nombre, on en distingua une, anonyme, intitulée : *Réflexions sur les mariages des protestants de France, à l'occasion de demoiselle JEANNE ROUBEL, contre sieur HENRI ROUX, Négociant de la ville de Nîmes, dans une cause actuellement pendante.* M.DCC.LXXIV (3). Elle était l'œuvre de Vincens-Devillas. L'auteur y étudie la question de droit avec science et gravité, sans toucher aux faits de la cause. A l'abri de son anonyme, il traite son sujet comme l'aurait pu faire un jurisconsulte d'alors, indifférent à la question religieuse.

« Consultons nos loix, dit-il, pour sçavoir si les Protestans François existent légalement parmi nous ; s'ils sont même forcés d'y exister. Consultons nos loix, et définissons d'après elles le Protestant François.

(1) *Plaidoyer sur la validité d'un mariage protestant*, par M. TROUSSEL, avocat au Conseil supérieur. Nîmes, veuve d'A.-A. Belle, 1774, in-8° de 40 p. — *Réplique pour demoiselle Jeanne Roubel, de la ville de Nîmes, demanderesse et suppliante, contre sieur Henri Roux, négociant de la même ville, assigné et défendeur.* (Signé : M^e MAIGNAUD-LAYRAC, avocat.) Avignon, Toussaint Domergue, 1774, in-12 de 30 p. sans le titre. — *Second plaidoyer, ou Réplique sur la validité d'un mariage protestant*, par M. TROUSSEL, avocat au Conseil supérieur. Nîmes, veuve d'A.-A. Belle, 1774, in-8° de 55 p.

(2) *Discours de M. MAZER, avocat du Roi au Présidial de Nîmes, dans la cause du sieur et de la dame Roux.* Nîmes, Veuve d'A.-A. Belle, 1774, in-12 de 41 p.

(3) In-12 de 35 p., sans nom de ville ni d'imprimeur. Imprimé chez Pierre Beaume, qui venait de s'établir à Nîmes, précisément à cette époque.

» Qu'est-ce qu'un Protestant François, dans l'état actuel de notre législation ? C'est un citoyen qui ne peut vendre ses immeubles sans la permission du Prince ; qui ne peut parvenir aux emplois militaires ni aux offices de Judicature ; qui ne peut exercer certaines professions attachées plus intimement à l'administration de la justice ou à l'ordre public ; qui ne peut s'absenter un certain temps hors du royaume, sans donner lieu à la Régie de s'emparer, au moins provisoirement, de ses biens ; qui ne peut élever ses enfants en pays étranger, sans permission du Prince ; qui ne peut faire d'assemblées, ni religieuses ni politiques, avec ceux qui partagent sa croyance ; qui ne peut enfin, sans encourir les peines les plus graves, abdiquer à jamais sa patrie, et, usant du droit naturel accordé à tous les hommes par leur naissance, se faire une patrie nouvelle.

» Mais si, de l'assemblage de ces conditions rigoureuses, nous passons aux différens droits dont l'équité de nos lois fait jouir le Protestant François, c'est un citoyen qui peut, dans l'intérieur de sa maison, avec sa femme et ses enfants, suivre paisiblement sa croyance, et former à l'Etat des sujets fidèles ; c'est un Citoyen qui peut donner et recevoir par testament, même entre-vifs ; qui peut contracter, hypothéquer ses biens, paroître dans les Tribunaux, en demandant et en défendant, sans autorisation, délibérer dans les assemblées de parens, nommer un tuteur, l'être lui-même, exercer en un mot tous les actes civils ; c'est un Citoyen auquel on ne peut *médire ni méfaire* pour raison de sa croyance, et à qui nul Tribunal ne peut infliger de peine, pour cela seul qu'il existe Protestant ; c'est un Citoyen enfin, qui peut exercer toutes les professions civiles, excepté celles qui exigent expressément la catholicité, qui combat utilement pour sa patrie dans nos armées, où sa croyance n'est pas recherchée ; qui peut surtout donner à son commerce, soit de terre, soit de mer, la plus grande étendue, bien sûr que la protection d'un Gouvernement éclairé encouragera ses travaux.

» Si telle est, en effet, la définition du Protestant François, sous le double rapport et de ce qu'il peut faire et de ce qui lui est interdit, qui pourroit nier qu'un tel homme n'ait une existence civile, qu'il ne soit vraiment Citoyen, comme tous les autres ? Mais Citoyen astreint à des conditions plus rigoureuses, et par là même d'autant mieux fondé à demander la libre jouissance des droits naturels, de ces droits que la formation des sociétés humaines a eu pour objet d'assurer à chaque individu, mais qu'aucune société ne peut ni ravir ni détruire ».

Pour prouver que tel est, en effet, l'état des protestans français, l'auteur examine les lois rendues à leur sujet, depuis l'édit de 1685, révoquant celui de Nantes, jusqu'à la déclaration de 1724, alors la dernière loi sur cette matière et qui résume les dispositions de toutes les précédentes ; et il y trouve la reconnaissance très positive de l'existence des protestans français. Mais, si les lois du royaume reconnaissent et protègent leur existence, peut-on prétendre qu'elles leur interdisent le mariage, en les soumettant, pour l'obtenir, à demander un Sacrement qu'ils ne sauraient recevoir sans abjurer, ou que les ministres de l'Eglise ne pourraient leur administrer sans profanation ?

Cette citation et cette brève analyse suffirent pour donner une idée du fond et de la forme de cette brochure, qui se fit remarquer alors, au milieu de beaucoup d'autres, qui n'avaient ni la même modération dans le ton ni la même clarté dans l'exposition.

Ces travaux de polémique, dans lesquels Vincens-Devillas se constituait le défenseur et l'interprète de ses co-religionnaires, n'absorbaient pas son infatigable activité. Le 16 juin de cette même année 1774, il lisait à l'Académie un *Mémoire sur le commerce de la soye dans la ville de Nîmes*. Ce mémoire est peut-être le même que celui que l'éditeur de la *Topographie* intitule : *Essai historique sur l'origine de la soie*, en énumérant (1) les opuscules de son père demeurés manuscrits. Nous n'en connaissons rien ; le procès-verbal de la séance où il fut lu n'en donne que le titre.

(1) Note de la page 100.

Au mois de mai 1780, la séance publique de l'Académie eut un caractère particulier. Ce jour là, devait avoir lieu la réception d'une *académicienne*, M^{me} la baronne de Bourdic, femme du major de la citadelle. Son remerciement fut fait moitié en vers, moitié en prose; et le directeur de l'année, Etienne-David Meynier, provoqué par la circonstance, terminait lui-même sa réponse par les vers suivants :

« Mais mes expressions sont trop foibles; c'est aux poètes à célébrer ce jour par des chants dignes d'une favorite des Muses; c'est à eux à le marquer comme un jour de fête à jamais célébré pour notre Compagnie.

O vous, dont aux transports d'une joye unanime
Le beau feu déjà se ranime,
Instruisés et le siècle et la postérité!
Consacrés à jamais, au temple de Mémoire,
Et ceux qui font un choix qui les comble de gloire
Et celle qui l'a mérité ».

Ces vers sont-ils bien de Meynier? Je soupçonnerais volontiers Vincens-Devillas de les lui avoir *prêtés*, afin d'introduire la lecture de sa fable. Quoi qu'il en soit, celui-ci prit la parole après le directeur, et récita la pièce suivante :

LES FLEURS ET LES DEUX JARDINIERS,

Table allégorique.

Sur un terrain fécond, mais ouvert à tous vents,
Naissent des fleurs, dont Zéphir sur ses ailes,
A chaque retour du printemps,
Portait les semences nouvelles,
Et qu'au hazard la Nature assemb'la
C'étoient des fleurs simples et naturelles :
Force bluets, peu d'immortelles,
Et des pavots par-ci par-là.

Le mal étoit qu'à leur naissance
Souvent les fougueux Aquilons
Détruisoient tout, faisoient avorter les boutons.
Deux jardiniers voisins, de grande expérience,
De ce terrain connoissant l'excellence,
Y mirent de concert les plus brillantes fleurs ;
Et, pour développer l'émail de leurs couleurs,
Ils n'épargnoient ni travail ni dépense
L'un (1), tout le jour, béchoit, transplantoit, arrosoit,
Et jamais ne se reposoit.
Avec un soin infatigable,
D'instrumens de culture il avoit amassé
Un assortiment innombrable ;
Du précieux engrais qu'il avoit entassé
Le magasin étoit inépuisable.
L'autre (2) fit, à grands frais, élever un abri
Contre l'injure de la bise :
Par ses soins, une serre est justement assise
Pour concentrer les rayons du midi.
Tout prospéroit, et la Nature,
Par des effets variés, singuliers,
De sa plus superbe parure
Étaloit tout l'éclat. Mais nos deux jardi-
niers, Négligeant les fleurs odorantes,
Ne cultivoient que les plus éclatantes,
Et sembloient ne viser qu'à séduire les yeux.
Les Pivoines, les Amarantes
Environnoient le Pavot orgueilleux ;
La superbe Tulipe élevoit sa couronne
Près des Tricolors bigarrés ;
L'Héliotrope, auprès de l'Anémone,
Déploit ses rayons dorés.

(1) M. Séguier, dont les travaux savans sont connus de toute l'Europe, a donné son riche cabinet à l'Académie de Nîmes, dont il est secrétaire-perpétuel, et a cédé sa maison à cette Compagnie, pour le prix de quinze mille livres, qu'il a lèguées aux pauvres (*Note de Vincens-Devillas*).

(2) M. l'Evêque de Nîmes a payé, à l'acquit de l'Académie, les quinze mille livres du prix de la maison de M. Séguier, que celui-ci avait délégué aux pauvres, après sa mort et celle de mademoiselle sa sœur (*Note de Vincens-Devillas*).

Mais, malgré leur magnificence,
Ces belles fleurs séchoient sur pié.
Le spectateur, contemplant en silence,
Sans jamais en cueillir, restoit extasié.
Brillantes d'un éclat pompeux, mais inodore,
Des agréables dons de Flore
Il leur marquoit la plus belle moitié.
A cette erreur la Nature s'oppose ;
Mais, pour guérir le préjugé commun,
A nos deux jardiniers que faut-il ? Une Rose.
Elle naquit : des qu'elle fut éclosé,
Leurs bouquets à l'éclat joignirent le parfum.

Génie altier, Science austère,
Goût délicat, Esprit, Talent,
Vous n'obtenés le plus souvent
Qu'une admiration vulgaire.

Mais BOURDIC, en ce jour, dans votre sanctuaire
Conduit sur ses pas l'enjouement,
Les grâces et le sentiment.
Vous lui devrés le don de plaire.

Cette lecture fut sans doute accueillie par des murmures flatteurs et de vives marques d'approbation. Ce qu'il y a de certain, c'est que, s'il faut en juger par les compliments académiques, nos prédécesseurs, vers la fin du dix-huitième siècle, goûtaient singulièrement ce genre faux et bâtard de la *fable allégorique*, et qu'ils avaient en haute estime les essais de Vincens en ce genre. Tantôt, c'est le P. Paulian, qui, en parlant de son confrère (1) l'appelle « le rival des Phèdre et des La Fontaine » ; tantôt, c'est Boissy d'Anglas qui s'écrie (2) : « Je verrai ici la morale déguisée sous les plus aimables fictions, et notre sublime La Fontaine

(1) Dans la Réponse qu'il fit, comme chancelier, au Discours de réception de J.-C. Vincens, le 9 janvier 1783.

(2) Dans son Discours de réception, 23 janvier 1783.

trouvant un heureux imitateur dans l'un de vos plus estimables confrères ».

Vincens-Devillas connaissait les langues étrangères, ou tout au moins l'italien. Il avait entrepris une traduction de l'*Histoire d'Italie* de Guichardin ; et, dans le courant de l'année académique 1783-84, il occupa toute une séance en lisant à ses confrères le commencement du second livre de cette traduction.

Mais c'est désormais à l'étude des questions commerciales que Vincens-Devillas va consacrer plus que jamais son activité. C'est à son instigation que, en 1786, l'Académie avait proposé, pour sujet du prix fondé par l'abbé d'Ornac de Saint-Marcel, prévôt de la cathédrale de Nîmes et l'un des vingt-six académiciens (1), la question suivante (2) : « Quels seroient les moyens de favoriser et d'augmenter le commerce des vins et des eaux-de-vie du Bas-Languedoc » ? Un commerçant de Béziers, membre du corps municipal de cette ville, nommé L. Vincentis, persuadé que le seul moyen de procurer le développement de cette branche de commerce si importante pour le pays, c'était de « corriger les abus qui se prati-

(1) Sur l'abbé D'ORNAC DE SAINT MARCEL, voir l'éloge lu par Vincens-Saint-Laurent, *Mém. de l'Acad. du Gard*, année 1808, p. 478-485.

(2) L'Académie n'ayant reçu aucun mémoire (celui de L. Vincentis ne pouvait concourir), prorogea le concours jusqu'à l'année suivante ; mais, comme les traités de commerce récemment conclus avient ouvert de nouveaux débouchés aux vins et aux eaux-de-vie de France, elle crut devoir modifier ainsi l'énoncé de la question : « Quels seroient les moyens d'améliorer les différentes qualités de vins et les eaux-de-vie du Bas-Languedoc, et d'en étendre le commerce dans les divers climats ? »

quent par les commissionnaires, lorsqu'ils expédient les vins et eaux-de-vie à l'intérieur ou à l'extérieur du royaume », envoya à l'Académie, en communication confidentielle, et non avec l'intention de concourir pour le prix, un mémoire sur la question, et, à la suite de ce mémoire, un projet de règlement sur la matière, qu'il comptait soumettre à l'approbation des Etats ; il demandait que les députés de la ville et du diocèse de Nîmes se joignissent à ceux de Béziers pour en réclamer l'exécution. C'est naturellement à Vincens-Devillas que ces pièces furent remises dans la séance du 25 août 1786, avec demande d'un rapport sur la question. Ce rapport fut sans doute fait, mais nous ne l'avons point retrouvé.

Après la mort de Séguier (1^{er} septembre 1784), l'Académie avait nommé une commission de trois membres chargée d'accueillir les étrangers qui venaient visiter ses « cabinets » et de veiller à la conservation des diverses collections qu'il lui avait léguées dès avant sa mort. Vincens-Devillas fut l'un des membres de cette commission (1). Ces trois commissaires eurent, en outre, mission de s'occuper des moyens de reconquérir les lettres que Séguier avait écrites aux savants de l'Europe. Dans un rapport lu à l'Académie, le 22 février 1787, par J.-J. André, comme rapporteur de la Commission, je remarque le passage suivant : « Les démarches de vos commissaires n'ont pas été infructueuses ; et, pour premier succès, ils se flattent de procurer bientôt, et, sans frais,

(1) Jean-Jacques ANDRÉ et Jean GRANIER étaient les deux autres.

à l'Académie, les lettres de M. Séguier au savant Schlaeger, correspondance aussi importante par son étendue que par les objets qui y sont traités (1) ».

Dans le désir qu'elle avait de faire honneur à la mémoire de Séguier, l'Académie avait aussi projeté une autre publication, celle du grand ouvrage de ce trop modeste savant, intitulé *Index inscriptionum antiquarum absolutissimus*. Vincens-Devillas avait profité de l'admission du philologue J.-B.-G. d'Ansse de Vil-loison à l'Académie de Nîmes, en mai 1787, comme associé, pour l'intéresser à cette publication (2), qui n'aboutit point.

(1) Les commissaires écrivirent, en effet, au nom de l'Académie à la veuve de Schlaeger, qui leur répondait, de Gotha, le 27 mars 1787 : « . . . J'ai l'honneur, Messieurs, de vous remettre toutes ces lettres, comme elles se suivent, tant de Vérone que de Nîmes. Le nombre en monte à près de 60. Vous y trouverez par-ci par-là des choses qui ne se disent qu'entre amis ; mais je me serois fait un scrupule, Messieurs, d'en rien retrancher vis-à-vis de vous : les intérêts de cet illustre defunt sont en trop bonnes mains, pour que le jugement n'en doive pas dépendre uniquement de vous-mêmes. Je fais partir ce volume sous l'adresse de M. Mayer, à Lyon, que notre ami commun, M. Grimm, vient de m'indiquer ; et je me flate qu'il vous parviendra sûrement et en peu. — Veuve *Schlaeger*, née *Schauer* » — Que sont devenues ces 60 lettres de Séguier ? Contrairement à l'espérance de M^{me} Schlaeger, se sont-elles perdues en route ? — La Bibliothèque de Nîmes possède, dans le tome XIV de la collection des lettres adressées à Séguier, une série de 54 lettres de Schlaeger, datées de Gotha (26 décembre 1750 — 5 mai 1757). Qu'il eût été intéressant de pouvoir mettre les réponses de Séguier à côté de ces lettres, qui traitent de géologie, de botanique, de numismatique, d'épigraphie, etc. !

(2) Voir, à ce sujet, p. 58-59 des notes ajoutées par notre confrère, M. Gaston Boissier, à son *Discours prononcé à la distribution des Prix du Lycée de Nîmes, le 10 août 1857*. — Nîmes, C. Durand-Belle, 1857, in-8° de 66 pages.

En reconnaissance d'une si active collaboration de la part de Vincens-Devillas, l'Académie lui conféra de nouveau les fonctions de directeur, qu'il remplit pendant l'année académique 1787-1788, année qui fut marquée par la réception de trois jeunes littérateurs de mérite, ses disciples, les camarades de ses deux fils *Jean-César* et *Jacques*, déjà académiciens eux-mêmes depuis plusieurs années. C'étaient *Alexandre Pieyre* (1), *J.-M.-A. Griolet* (2) et *Jean Pieyre* (3). Aussi Alex. Pieyre, en répondant, de Paris, à la lettre par laquelle Vincens-Devillas lui annonçait le succès de cette candidature, lui dit-il, avec plus de candeur que d'élégance : « Je vous prie de vouloir bien présenter ma reconnaissance dans toute son étendue à la compagnie dont j'ai l'honneur d'être membre, et dans laquelle je suis admis d'une manière si flatteuse. C'est autant une société d'amis qu'une assemblée d'hommes éclairés... ».

La réception de Griolet eut lieu avec une solennité extraordinaire, dans une séance publique tenue exprès. Griolet, à la fin de son discours, rendit un hommage bien mérité à l'homme distingué qui lui avait ouvert les portes de l'Académie. Empruntons ici quelques lignes au compte-rendu qu'*Emile Vincens*, le

(1) Auteur de *l'École des Pères*. Il fut reçu en juillet 1787, presque aussitôt après la représentation de sa comédie au Théâtre-Français.

(2) Voir, sur J.-M.-A. Griolet, le travail de notre vénérable confrère, M. le baron Ach. de Daunant, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1861, p. 244-274.

(3) Jean Pieyre, qui devint, sous l'Empire, le baron Pieyre, fut reçu à l'Académie le 20 janvier 1788.

seul des fils du directeur qui ne fût pas académicien (1), rédigea alors pour le *Journal de Nîmes* :

« *M. Griolet*, après avoir montré, dans tout son discours, avec un style élégant et pur, une raison mûre, un goût formé, unis à toute la chaleur d'un jeune ami des lettres, finit par laisser parler la sensibilité de son cœur, en s'applaudissant d'être admis dans cette Assemblée par un Académicien, à la famille duquel attaché dès l'enfance, il croit devoir une partie, de son goût pour les lettres.

» *M. Vincens* le père, Directeur, a répondu au remerciement de *M. Griolet* ; et le public, à la grâce, à la facilité de l'élocution, reconnaissant le Poète qui l'a charmé tant de fois, parut écouter cette réponse avec intérêt. Les titres de gloire de *M. Griolet* y sont rappelés avec soin : ses succès au barreau, dans une cause intéressante; ses recherches sur la métaphysique des langues; son Discours sur l'influence de Boileau (imprimé en ce moment à Paris), qui a mérité deux fois les éloges de la Compagnie, et au sujet duquel (dit *M. Vincens*) « l'Académie a balancé deux fois la couronne sur la tête de l'orateur, plutôt qu'elle ne la lui a déniée » (2).

L'Académie tint encore, le 27 janvier 1788, une séance publique pour la réception de MM. *Jean Pieyre*

(1) Marc-Antoine-Emile VINCENS, né à Nîmes le 17 septembre 1764, mort à Paris vers 1845. Forcé de quitter la France en 1793, quand sa famille fut en butte aux persécutions révolutionnaires, il alla s'établir à Gênes. Dans les premières années de l'Empire, il fut nommé membre ordinaire non-résidant de l'Académie du Gard.

(2) *Journal de Nîmes*, 2^e année, n° LI, p. 418, 27 déc. 1787.

et *Massip de Bouillargues* (1). Elle fut aussi présidée par Vincens-Devillas ; il ne nous est resté aucun document sur les lectures qui y furent faites.

Le 9 mai 1788, eut lieu la séance publique annuelle, dans laquelle devait être décerné le prix, ajourné et doublé, du concours sur la question des Vins et Eaux-de-vie ; mais il n'y eut point de lauréat. L'Académie n'avait reçu qu'un mémoire, très étendu, il est vrai, et très estimable par son érudition ; mais le jury ne trouva pas que l'auteur, qui ne paraissait pas avoir connu les qualités spécifiques des vins du Bas-Languedoc, eût répondu à ce qu'exigeait le programme. Le peu de succès de cette question, proposée pendant deux années consécutives, détermina l'Académie à la retirer.

Vincens-Devillas, encore directeur, avait ouvert cette séance publique par « un discours allégorique sur l'union de l'Agriculture de l'Industrie, dont le résultat a été que, si l'Agriculture est la mère de l'Industrie, celle-ci est un enfant reconnoissant, qui multiplie au centuple les bienfaits de sa mère (2) ». Cette allégorie était intitulée : *Pantagène et Philoponie, ou l'alliance de l'Agriculture et de l'Industrie*.

Arriva la Révolution. Comme la plupart de ses confrères de l'Académie, comme presque tous les esprits honnêtes d'alors, il la vit arriver avec bonheur, et tout d'abord il n'eut qu'à se louer des changements

(1) Fils de François-Hercule de MASSIP-BOUILLARGUES, surnommé *Bouche-d'Or*, qui avait été successivement avocat du roi au Présidial, et, en 1771, avocat-général au Conseil supérieur. Reçu à l'Académie de Nîmes, le 16 novembre 1753, il venait de mourir en 1787.

(2) *Journal de Nîmes*, 3^e année, n^o XX, p. 161, 15 mai 1788.

opérés. Les assemblées politiques qui se formèrent alors avaient trop à attendre de ses lumières pour ne pas faire appel à sa collaboration.

Député de Nîmes à l'assemblée du tiers-état de la sénéchaussée tenue dans la salle de l'Auditoire de cette sénéchaussée (17-31 mars 1789), pour la rédaction des doléances et la nomination de huit députés aux Etats-Généraux, il fut élu l'un des trois scrutateurs. On sait que, parmi les députés qui sortirent de cette élection, se trouvait Etienne-David Meynier, son confrère à l'Académie.

Nous ignorons quelle fut l'attitude de Vincens-Devillas pendant les tristes événements qui ensanglantèrent Nîmes, aux mois de mai et de juin 1790. Ce dut être un premier et triste échec à ses belles et patriotiques espérances. La nécessité de venir au secours de cette société si profondément ébranlée, qui menaçait de glisser dans le sang et de s'abîmer dans l'anarchie, ranima sans doute son courage.

Le 8 juillet 1790, il est l'un des membres composant l'administration du département du Gard, assemblée dans laquelle il retrouve cinq de ses confrères d'Académie, Pierre Lecointe, Henri Mazer, Ant. Chaubaud-Latour, Jean Pieyre et enfin son disciple bien-aimé, le procureur général-syndic, Jean-Marie-Antoine Griolet. Dans la séance du 9, il fut nommé l'un des commissaires chargés d'entendre le compte qui devait être rendu par le commissariat des sept départements de la ci-devant province de Languedoc.

Le 2 novembre, l'assemblée ayant délibéré de se partager en cinq bureaux, afin d'accélérer l'expédition des affaires et de les traiter avec plus d'ordre, Vincens-Devillas fut nommé président du troisième

bureau , ayant dans ses attributions l'agriculture , les communaux , le commerce, la mendicité, les hôpitaux, les prisons, les établissements publics, les sciences et les arts. C'étaient là des matières qu'il avait étudiées et qui allaient à ses prédilections d'économiste autant qu'à son dévouement civique. Le 9 novembre , il soumet à l'approbation de l'assemblée un arrêté relatif à la mendicité, par lequel sont institués des ateliers de charité. Le 11, il rédige et fait sanctionner une adresse à l'Assemblée nationale, pour lui demander les fonds nécessaires à l'entretien du pont du Saint-Esprit. « Tant que la gabelle a existé, dit-il, cette somme a été prise sur le produit d'un droit appelé *Petit-Blanc* , perçu sur tous les sels qui remontaient le Rhône, et qui se portoit à environ quatorze mille francs, sur lesquels on en prélevoit deux mille pour l'hôpital de la ville du Saint-Esprit, dont la construction, de même que celle de l'église Saint-Louis renfermée dans la citadelle, a une origine commune avec celle du pont, ayant été bâtis à la même époque, du règne de Philippe-le-Bel et du produit des aumônes des fidèles. Les fonds qui jusqu'ici ont fourni à l'entretien du pont ont cessé avec la gabelle; il s'agit donc aujourd'hui de fournir à leur remplacement, que l'importance de ce pont, appartenant à une grande communication, rend extrêmement urgent. Il est du devoir du département d'en prévenir l'Assemblée nationale , et il est digne de sa sagesse et de sa prévoyance d'assigner des fonds pour cet objet, qui ne souffre point de délai, des dégradations subites pouvant exiger les plus promptes réparations, tant aux piles qu'aux digues du Lauzon et de la rive gauche du Rhône. Le Pont-Saint-Esprit est un monument national et de la plus grande utilité... »

Les cinq bureaux de l'assemblée administrative ayant été, dès le 11 novembre, réduits à trois, Vincens-Devillas demeura président d'un bureau chargé des affaires relatives aux biens nationaux, aux impositions, à l'agriculture, aux communaux, au commerce, aux sciences et aux arts. C'est comme président de ce bureau qu'il donna lecture à l'assemblée d'un mémoire qu'il avait dressé *Sur le rétablissement de la manufacture des bas de soye dans Nîmes par un traité de commerce avec l'Espagne*. On délibéra de le mettre sous les yeux du roi et des représentants de la nation. En conséquence, Vincens rédigea une adresse à l'Assemblée Nationale (1) à laquelle nous empruntons les passages suivants : « Parmi les manufactures établies dans le département du Gard, celle des bas de soye est une des plus importantes. La matière qu'elle employe est une production du pays, et il est peu de contrées, dans le département, où sa main-d'œuvre ne fournisse des objets de travail et des moyens de subsistance à un grand nombre d'individus.... Mais, depuis que la cour d'Espagne a adopté un système qui paroît aussi contraire à ses intérêts qu'au génie de ses peuples ; depuis qu'avec une faible population et presque sans agriculture, ambitionnant de s'emparer de toutes les manufactures et de fournir seule à l'immense consommation de ses colonies, elle a espéré vaincre tous les obstacles par la prohibition rigoureuse de tous les ouvrages de manufacture étrangère, la principale branche de la fabrique des bas de

(1) Procès-Verbaux de la première session de l'assemblée admin. du dep. du Gard, p. 56-58 (*Archives de la Préf.*, L. 2).

soye de Nîmes a été anéantie..... L'assemblée administrative n'a pu considérer une telle perte sans les plus vifs regrets, et sans chercher un moyen de la réparer, s'il est possible. Elle n'en a pu voir que dans un traité de commerce entre la France et l'Espagne, entre deux nations qui, par l'ancienneté et l'intimité de leur alliance, sembleroient ne devoir former qu'une seule et même famille ».

Le 9 décembre, à la séance du matin, c'est un rapport dans lequel il propose la liberté du commerce des eaux-de-vie ; et, à la séance du soir, une adresse à l'Assemblée nationale, pour réclamer contre l'impôt sur les boissons qui venait d'être mis à l'étude. Il combat avec force cet impôt, comme désastreux à plusieurs points de vue, « particulièrement dans nos contrées méridionales, où le vin est une denrée de première nécessité pour le peuple, qui ne connaît presque pas l'usage de la viande, et surtout comme odieux par le mode de perception. « Les Français, qui ont été ci-devant soumis à cette servitude, ont frémi d'effroi en voyant préparer de nouveau les chaînes qu'ils viennent de secouer avec tant d'énergie. Mais quels sentimens ce spectacle pourroit-il inspirer à ceux que les monarques les plus absolus n'ont jamais pu courber sous un tel joug ? A ces peuples qui ont eu peine à supporter le droit mitigé de l'*équivalent*, qui n'atteignoit pas le commerce étranger, qui respectoit les subsistances du peuple, qui ne portoit sur les citoyens que dans ces momens où le plaisir et la joye rendoient son poids insensible ? Ne seroit-il pas à craindre que ce régime, inoui dans ces contrées, n'affoiblit dans le cœur des peuples le sentiment des bienfaits d'une constitution pour laquelle ils sont

brûlans de zèle, parce qu'elle leur a promis la liberté » ?

Dans la séance du 10 décembre, l'avant-dernière de cette première session, Vincens-Devillas lut un projet d'adresse à l'Assemblée nationale, sur le meilleur emplacement pour le corps administratif. Le choix des administrateurs s'était arrêté sur la Maison-Carrée. Nous extrayons de l'adresse le passage suivant :

« Le Corps administratif d'un arrondissement destiné à rappeler, par sa dénomination nouvelle, l'un des plus beaux monumens de la grandeur romaine, s'est plu à étendre ce rapport intéressant, et il a trouvé satisfaisant de penser que les affaires générales du Département du Gard pourroient être réglées par ses administrateurs rassemblés dans la *Maison-Quarrée*. Depuis 1689 seulement, elle sert d'église aux RR. PP. Augustins, à qui la donna Louis XIV. Leur couvent fut construit tout auprès. Les cinq ou six religieux qu'il renfermoit d'ordinaire sont actuellement réduits à deux ; et cette maison nationale ne sauroit tarder à être sans emploi. L'administration de la ci-devant province, magnifique et libérale, en avoit presque prononcé la destruction, pour isoler l'antique édifice au milieu d'une place publique. Aujourd'hui, le Conseil du Département, considérant que la démolition récente des remparts l'a suffisamment développé dans toutes ses faces, vous demande à l'occuper lui-même, afin de veiller constamment à la conservation d'un monument si précieux, et à son entretien, dont il se chargeroit de faire les fraix. C'étoit l'hôtel-de-ville de Nismes, au XII^e siècle ; abandonné depuis, il souffrit des dégradations considérables ; et le consacrer, en ce moment, aux travaux d'une Administration populaire et paternelle, ce seroit assurer la durée éternelle de ce majestueux bâtiment, et hier, dans l'esprit des étrangers qui accourent de toutes parts pour l'admirer, la vue du plus beau gage de la perfection des arts chez les Romains à l'idée du plus doux bienfait de la régénération des loix chez les François. Presque sans dépense, le Conseil-Général pourroit en faire le lieu de ses séances, et il lui permettroit de les rendre publiques, vœu qui vous a été déjà présenté par plusieurs départemens, et qui doit être encore plus celui des administrateurs que des citoyens qui les ont choisis.

« La maison des Augustins a 111 toises quarrées de surface, sa

valeur n'est pas de plus de 18,000 livres; et le devis et plan estimatif, que nous joignons à ce mémoire, vous fera connaître encore que 2,400 livres de réparations suffiront pour la mettre en état de remplir le service ordinaire de l'administration. . . .

» Par cette inauguration nouvelle de la Basilique jadis consacrée aux petits-fils d'Auguste, un monument d'adulation et de servitude sera transformé en un monument de patriotisme et de félicité. Ainsi après avoir, pendant dix-huit siècles, attesté la magnificence et le goût délicat d'un peuple que le despotisme commençoit à corrompre, il deviendra l'heureux théâtre de ces vertus mâles et sévères qu'inspire le titre sacré de citoyen libre; et, construit l'année même où commença l'ère chrétienne, il servira encore à marquer à jamais, aux yeux des habitants de cette contrée, l'époque mémorable de cette grande révolution, qui, par sa vaste influence sur toutes les nations, sera peut-être justement appelée par la postérité l'ère française !

C'est par l'ordre de ce même Conseil départemental que fut imprimé, en 1790, un mémoire intitulé : *Réflexions sur les greniers d'abondance*, que mentionne la *Topographie* dans le petit nombre des ouvrages imprimés de Vincens-Devillas (1).

Lorsque l'administration départementale fut reconstituée en septembre 1791, Vincens-Devillas en fit encore partie, et cette fois sous la présidence de son vénérable confrère à l'Académie, Etienne-David Meynier, revenu à Nîmes, après avoir rempli son mandat à l'Assemblée constituante. Dans la session du Conseil administratif qui eut lieu du 15 novembre

(1) Un petit article sur Vincens-Devillas, dans la *Biographie* de Michaud, dit que ce fut « en 1809 » que cette brochure fut imprimée par ordre du Conseil du département du Gard. On aurait lieu de s'étonner d'une pareille confusion de dates, si l'on ne réfléchissait que cet article, fourni à la *Biographie* par Vincens-Saint-Laurent (bien qu'il ne soit signé que d'un Z), ne fut imprimé que deux ans après sa mort, et ne put par conséquent être revu par lui.

au 14 décembre, Vincens-Devillas présida, comme doyen d'âge, la première séance. Il obtint l'honneur de la voix prépondérante, fut nommé l'un des commissaires chargés d'examiner les comptes du précédent directoire; et, le 17 novembre, il fut élu président du second bureau, chargé des questions concernant la comptabilité et les impositions. Le 24, il rédigea un projet d'adresse à l'Assemblée nationale relatif aux impositions. Voilà tout. Il s'efface de plus en plus devant son élève Griolet, dont l'influence, la plume et la parole sont partout, et qui remplit presque à lui seul la scène, jusqu'à ce que des hommes moins capables, mais plus violents, poussés par le flot irrésistible, viennent à leur tour l'occuper, Dieu sait comme.

Pendant, le 19 août 1792, le nom de Vincens-Devillas figure encore au bas de l'arrêté du Conseil administratif « relatif à la formation des assemblées primaires et de l'assemblée électorale, pour le rassemblement de la Convention nationale ».

Mais, pendant que les bons citoyens s'efforçaient d'établir un peu d'ordre dans cette société si profondément désorganisée, les partis avaient fait leur œuvre. Déjà plus d'une fois Vincens-Devillas avait eu à gémir des conséquences extrêmes tirées, par les impatients ou les méchants, des principes qu'il avait professés toute sa vie. Après avoir provoqué des réformes qui lui semblaient sages, il refusa de s'associer aux renversements. S'il ne monta point sur l'échafaud, comme Etienne-David Meynier et tant d'autres de ses confrères de l'Académie, il alla grossir le nombre des victimes qui gémissaient dans les prisons, et n'en sortit qu'après la Terreur. Mis en liberté en août 1794, il

se retira à la campagne (1), souffrant des suites de sa captivité; il y mourut, quelques jours après, triste, déçu, désenchanté (2).

II. — Jean-César VINCENS-PLAUCHUT.

Né à Nîmes, le 16 septembre 1755, Jean-César Vincens, fils aîné d'Alexandre Vincens-Devillas, fut élevé sous les yeux de son père, et presque uniquement par son père, dans cette maison (3) que le P. Paulian, dans son style académique, appelle « le

(1) *Andron*, domaine appartenant alors à la famille Vincens, au nord d'Amargues et sur le territoire de cette commune.

(2) Pour compléter la liste des opuscules laissés par Vincens-Devillas en manuscrit, nous devons ajouter, d'après les indications fournies par la *Topographie*, les trois suivants, dont nous n'avons trouvé trace nulle part ailleurs : — 1^o *Dissertation sur une Médaille de Brutus*; — 2^o *Essai sur l'Agriculture et l'Industrie, relativement à la population et à la richesse de la ville de Nîmes et de son territoire*; — 3^o *Dialogue entre un économiste et un fabricant de Lyon*. Quant au *Mémoire sur l'état des Cévennes*, cité par la *Topographie* au nombre des travaux de Vincens demeurés en manuscrit entre les mains de ses fils, c'est par erreur qu'on le lui a attribué. Il est l'œuvre de Jacques Delon, de Saint-André-de-Vauborgne, membre du district de Saint-Hippolyte, qui l'adressa à l'Assemblée administrative (Voir à la p. 140, les *Procès-Verbaux* déjà cités). — Une faute d'impression a défiguré le titre de ce mémoire, dans l'*Hist. littér.* de M. Mich. Nicolas (t. III, p. 165), où on l'intitule : *Observations importantes sur l'état actuel du Commerce*.

(3) La maison occupée par la famille Vincens-Devillas était (et est encore) située dans une des rues les plus étroites de l'intérieur de la ville, la rue Saint-Baudile, qui va de l'Agau à la rue des Tondeurs. C'est celle qui porte aujourd'hui le n^o 2, et dont la porte s'ouvre en face de la rue de la Ferrage.

sanctuaire des muses (1) ». Toutefois, son père l'envoya terminer ses études à Paris. Il en revint vers 1774, avec un goût de plus en plus prononcé pour l'étude des sciences; et il continua de s'y livrer, tout en s'occupant, sous les auspices de son père, des intérêts commerciaux auxquels celui-ci l'avait associé.

En 1780, avant même d'avoir atteint sa vingt-cinquième année, il se mariait avec demoiselle Louise Plauchut (2); mais ni les préoccupations de sa récente

(1) Réponse du P. A.-H. Paulian, chancelier, au discours de Jean-César Vincens, 9 janvier 1793 (*Archives de l'Académie*).

(2) C'est par suite de ce mariage, que, à l'exemple de son père, il prit plus tard, comme distinctif, le nom de *Vincens-Plauchut*, sous lequel il fut surtoit connu à Nîmes, et qui était resté à son fils *Auguste-Jean*, né le 27 septembre 1783 et mort seulement dans ces dernières années. — Voici l'acte de mariage de J.-C. Vincens, que nous avons retrouvé dans les registres aujourd'hui déposés aux Archives de l'état civil: — « L'an mil sept cens quatre-vingt et le quinziesme mars, a été béni par nous, *Paul Rabaut*, pasteur soussigné, le mariage d'entre M. *Jean-César Vincens*, négociant, natif et habitant de cette ville de Nîmes, fils légitime de M. *Alexandre Vincens*, négociant, et de dame *Magdeleine Devillas*, d'une part; et demoiselle *Louise Plauchut*, native et habitante de la même ville, fille légitime de M. *Jacques Plauchut*, bourgeois, et de feue dame *Madeleine Claveroly*, d'autre part. Leur contrat reçu M^e *Nicolas*, notaire royal dud. Nîmes, et les bans préalablement publiés. Présens à la bénédiction nuptiale: M. *Henri La Roquette*, M. *Pierre Lapierre*, M. *Jacques Colomb* et M. *François Maystre*, tous négocians et habitans dud. Nîmes. — Au bas de cet acte, on lit les signatures suivantes: *J. César Vincens. Louise Plauchut. Vincens* (le père du marié). *Vincens-Devillas* (sa mère). *Jacq Plauchut* (le père de la mariée). *Colomb. Pierre Lapierre. Jaques Colomb. Jaques Devillas* père. *Jean Devillas* fils. *Plauchut. Claveroly de Pieyre. Jean Pieyre. J.-A. Vincens. Boyer* père. *Emule Vincens* (le frère du marié). *Lapierre Fr Maystre. Boyer-Devillas. Dardathion. Valz-Vincens. Jeanne Pieyre. M. Dardathion. Toulon de Laroquette. Vincens-Valz. H. La Roquette. Lapierre. Boyer-Devillas. Paul Rabaut*, pasteur.

- union ni le soin des affaires, rien ne put l'arracher à ses studieuses habitudes. Il avait fait connaissance à Paris avec quelques jeunes gens, passionnés comme lui pour les sciences positives, et en particulier pour la botanique, elle était alors fort à la mode. C'était presque une manie, puisque les gens frivoles eux-mêmes s'en mêlaient. « L'histoire naturelle, dit un bel esprit de l'époque, surtout la botanique, est un goût de mode dont on ne saurait que s'applaudir, puisqu'il fournit un remède contre la paresse du cabinet, si nuisible à la santé. Une partie de nos gens du monde ont changé la devise *Veneri et Musis* contre celle-ci *Flora et Musis*; mais comme il faut toujours tenir au sexe par quelque endroit, il semble que le ciel a fait naître exprès le célèbre M. Linnæus, auteur du fameux système sexuel, qui nous veut faire voir dans les végétaux des mariages de toute espèce. Selon ce grand botaniste, c'est souvent dans le royaume de Flore comme chez nous; on ne rencontre que polygamie, criptogamie, etc. Les mariages fidèles sont aussi rares dans les classes des plantes, que parmi les différens ordres des hommes. Le libertinage se glisse partout; et si l'on en croit un jeune Suédois, ami de M. Linnæus, le règne des pierres n'est pas plus chaste que celui des plantes. Les naturalistes sont actuellement sérieusement occupés à découvrir le mariage secret des pierres, et il y a apparence qu'il n'échappera pas à ces Argus (1) ».

Ce n'est pas avec cette légèreté, mais avec une passion sérieuse que J.-C. Vincens et ses amis s'en

(1) *Courrier d'Avignon*, 25 novembre 1760, n° 95.

occupaient. De retour à Nîmes, il entretint avec eux une correspondance suivie. Celui qui paraît avoir eu le plus d'influence sur la direction scientifique de ses travaux, c'est un jeune gentilhomme du Gévaudan, alors officier au régiment d'Orléans, le baron de *Servières*, reçu associé correspondant de l'Académie de Nîmes, en même temps que J.-C. Vincens obtenait le titre d'académicien ordinaire, en janvier 1783. C'est le baron de Servières qui avait mis son ami et son collaborateur en relation avec Boudon de Saint-Amans, à qui est adressée la lettre qui vient d'entrer dans nos Archives.

Je compte consacrer un jour une notice au baron de Servières, qui a appartenu à notre compagnie. Pour le moment disons deux mots de Saint-Amans, le botaniste agénaï, correspondant de J.-C. Vincens.

Jean Florimond (1) Boudon de Saint-Amans, né à Agen le 24 juin 1748, était de sept ans plus âgé que notre académicien nimois. Toutefois, à l'époque où J.-C. Vincens entra en relation avec lui, il n'avait encore publié que quelques articles d'agriculture ou d'histoire naturelle dans les journaux scientifiques de cette époque. Il a laissé la réputation d'un botaniste distingué et même d'un archéologue estimable. Son *Essai* (inédit) *sur les antiquités de Lot-et-Garonne* a obtenu la grande médaille d'or de l'Académie des

[1] Jean Florimond Boudon de Saint-Amans prétendait descendre par sa mère de Florimond de Ræmond, historien français du XVI^e siècle, d'une ancienne famille de l'Agénaï, qui, après avoir appartenu au calvinisme, fut converti par un miracle dont il fut témoin à Laon, en 1566, et depuis lors écrivit beaucoup contre ses anciens co-religionnaires.

inscriptions. Boudon de Saint-Amans était déjà premier consul d'Agen, en 1782; quand J.-C. Vincens entra en correspondance avec lui. Nommé, en 1790, commissaire du roi pour l'organisation du département de Lot-et-Caronne, il fit partie de l'administration supérieure de ce département, dont il présida le conseil général jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée seulement le 28 octobre 1831 (1).

On verra, par la lettre que nous allons transcrire, que J.-C. Vincens parle de botanique comme un homme parfaitement au courant de la science, et presque comme un maître.

« Monsieur, — Daignés agréer mes très sincères remerciemens pour l'obligeante réponse dont vous m'avez honoré. Quoique M. le Baron de Servières eut voulu se charger, dans le tems, de vous témoigner ma vive reconnaissance, je n'eusse pas cependant différé jusqu'à aujourd'hui à le faire moi-même, sans le désir de vous informer en même tems du succès des *Tables universelles* (2), que je voulais dresser. Votre correspondance et vos lumières, que vous m'offrés d'une manière si obligeante et si flatteuse, me sont un bien trop précieux pour que je ne m'empresse pas d'en profiter. Je craindrais seulement, si je ne suivais que mon goût là-dessus, de devenir bientôt importun.

» A l'aide des renseignemens très détaillés que vous avés eu la complaisance de me donner, j'ai essayé de dresser les *Tables universelles* et d'y inscrire les plantes de nos environs, comme je l'avais déjà fait pour les tables sexuelles (2). C'est dans ce travail

(1) Saint-Amans le botaniste a laissé un fils, Pierre-Honoré Boudon de Saint-Amans, céramiste distingué, sur les travaux duquel on trouve quelques renseignemens dans une note de M. E. Oberkampf, publiée par *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, n° 50, 25 janvier 1866, t. II, col. 60-61.

(2) Je ne crois pas que ces *Tables universelles*, non plus que les *Tables sexuelles*, aient été publiées. Je doute même que J.-C. Vincens ait jamais achevé ce travail; ce n'était peut-être pour lui qu'un instrument d'étude.

ingrat que vos notes m'ont été d'une grande utilité et que j'ai senti toute l'obligation que je vous avais. Me voilà arrivé à la syngénésie; mais un voyage en Suisse (1) m'oblige d'interrompre cette fatigante opération. Les Tables universelles ne me paraissent pas à beaucoup près aussi commodes que les Tables sexuelles, quoiqu'il y ait plusieurs classes où ces dernières ne sont pas d'un plus grand secours aux commerçans que le *Genera*. La syngénésie est de ce nombre. La recherche des genres, dans les différens ordres de cette classe, dont les caractères sont très difficiles à saisir par ceux qui ne sont pas encore exercés, n'est pas facilitée par la subdivision des calyces, si commode dans un grand nombre d'autres. Je prévois de plus grandes difficultés encore pour les plantes *Dioïques*. Cependant, comme je n'ai distribué, par la méthode du D^r Schaffer (2), qu'un petit nombre de plantes (celles du pays seulement), ce n'est que par un très long usage de l'original, qui contient apparemment tous les genres de *Linneus*, qu'on peut juger sainement des avantages ou des désavantages de l'une et l'autre table; et je vais faire de nouvelles tentatives pour m'en procurer un exemplaire.

« M. le baron de Servières, dont vous connaissez surment l'infatigable activité, a bien voulu nous accorder une quinzaine de jours. Il n'a fait qu'augmenter chés moi le vif désir de vous connaître personnellement que m'avait inspiré votre lettre, et de devenir un de vos disciples. Les circonstances s'y opposant, j'avais chargé mon frère (3), qui comptait de revenir par Agen, de vous témoigner de bouche les sentiments que je ne pourrais exprimer ici que faiblement; mais le changement de garnison de son régiment ne lui permet pas de prendre cette route (4).

(1) On voit que l'activité du jeune savant suffisait aux études et aux affaires, et savait au besoin interrompre les unes au profit des autres.

(2) Jacques-Christien Schæffer (et non *Schaffer*), naturaliste allemand, né à Querfurt (Prusse), le 30 mai 1718, mort à Ratisbonne, le 5 janvier 1790. Son *Isagoge ad Botanicam*, à laquelle J.-C. Vincens fait ici allusion, parut à Ratisbonne, en 1759, 1 vol. in-8°.

(3) Jacques Vincens, frère cadet de *Jean-César*, connu sous le nom de *Vincens-Saint-Laurent*, était alors officier au régiment de Barrois, infanterie (Voir l'article suivant).

(4) Le régiment de Barrois, qui avait pour colonel le marquis de Chabrilan, et pour lieutenant-colonel Des Hours de Mandajors (Paul-Philippe), d'Alais, tenait auparavant garnison à Cambrai.

« Quoique dans un pays de plaine, nous avons, dans nos environs, un assés grand nombre de plantes. Si vous en désiriés, j'ose me flatter que vous voudriés bien me charger du soin de les recueillir. Rien ne saurait m'être plus agréable que de trouver de fréquentes occasions de vous être de quelque utilité et de vous donner des preuves de ma reconnaissance.

« J'ai l'honneur d'être, avec la considération respectueuse que vous m'avez inspirée, — Monsieur, — Votre très humble et très obéissant serviteur, — VINCENS DE VILLAS le fils (1).

« A Nimes, le 10 octobre 1782.

« A Monsieur — Monsieur de Saint-Amans, — premier consul à Agen ».

L'année même où J.-C. Vincens écrivait à M. de Saint-Amans la lettre qu'on vient de lire, l'Académie de Nimes proposait, pour sujet de son prix annuel, la question suivante : « Quelles sont les causes qui s'opposent, dans le Bas-Languedoc, au succès de l'éducation des vers-à-soie ». J.-C. Vincens concourut ; son mémoire fut-il couronné ? Je ne le pense pas ; mais je ne saurais l'affirmer. Les procès-verbaux de l'Académie manquent dans ses Archives depuis l'année 1774 ; et nous n'y avons rencontré aucun autre document qui ait pu nous renseigner (2).

(1) Ainsi orthographié, en séparant la particule *de* du nom *Villas*. Bien que ce nom ait dû originaiement s'écrire ainsi et que l'étymologie indique cette orthographe, jamais cependant le père de *Jean-César* ne l'écrivit de cette façon. Mais cette décomposition du nom *Drevillas* est si naturelle que le greffier Rigal, dans le protocole d'une pièce officielle, le *Procès-Verbal de la première assemblée de l'administration du Gard* (Arch. dép., L. 2), fait d'Alex. Vincens un *ci-devant*, ni plus ni moins. En effet, après avoir écrit : « Roques, ci-devant de Clausonnette, ... Galissard, ci-devant de Marignac », il ajoute : « Vincens, ci-devant Vincens de Villas ».

(2) Le P. A. H. Paulhan, en répondant, l'année suivante (9 janvier 1783), au Discours de réception de J.-C. Vincens, s'exprime de façon à faire penser que le concours n'aboutit pas : « Vos

Couronné ou non, ce travail fut, de la part de son auteur, l'objet de remaniements et de perfectionnements continuels ; il ne cessa de le revoir et de le modifier jusque dans les dernières années de sa vie ; et Vincens-Saint-Laurent nous apprend (1) que le docteur Nysten, à qui il avait communiqué ce manuscrit de son frère, le cite avec éloges dans ses *Recherches sur les maladies des vers-à-soie* (2).

Ce mémoire ne fut pas le seul titre académique de J.-C. Vincens. Pendant un séjour que le baron de Servières fit à Nîmes auprès de son ami, probablement pendant la « quinzaine » qu'il lui avait « accordée » en septembre 1782 (voir la lettre précédente), les deux jeunes savants avaient jeté les bases d'un travail qui devait être, pour la chimie, ce qu'étaient, pour la botanique, les *Tables universelles* dont J.-C. Vincens entretient M. de Saint-Amans. Bien qu'aucune notice biographique (toutes pourtant sont l'ouvrage de Vincens-Saint-Laurent ou procèdent de documents fournis par lui) n'ait mentionné ce travail, il devait alors avoir quelque importance, si nous en jugeons par ce qu'en a dit le P. Paulian. Après avoir cité, comme un des titres académiques de J.-C. Vincens, « cette *Carte phisico-chimique*, à laquelle vous avés eu tant de part, et dont l'invention est l'effet d'un génie créateur », il revient avec tant d'insistance sur le mérite de ce

essais, Monsieur, sont des coups de maître... Témoin votre excellent mémoire sur les vers à soye, dont l'Académie n'avoit différé le couronnement que pour le rendre plus cher, plus utile au public ».

(1) *Notice des Trav. de l'Acad. du Gard*, 1808, p. 55-67.

(2) Paris, 1808, 1 vol. in-8°.

tableau que, tout en faisant aussi large que possible la part du compliment académique, il est impossible de ne pas attacher quelque valeur à de tels éloges, dans la bouche d'un juge d'ailleurs compétent. « J'étonnerois le lecteur, en lui présentant votre Carte phisico-chimique, monument de votre travail assidu, et de vos immenses connoissances dans une science où, à votre âge, on commence à peine à tâtonner. En effet, des résultats sans nombre (on en compte 1378) qu'on trouve à l'instant, par la combinaison de 53 corps, pris deux à deux, voilà le fruit précieux de vos doctes veilles, et voilà ce qui aggrandit, même en Phisique, la sphère de nos connoissances. J'en ai fait moi-même l'heureuse expérience. Je ne connoissois, avec les plus grands Physiciens, que quatre manières d'extraire l'air inflammable, dont nous faisons un si grand usage. Votre *Carte phisico-chimique* nous présente vingt-sept manières de nous procurer un air inflammable, aussi fort que celui que nous retirons du fer, de l'étain ou du zinc, par le moyen de l'acide vitriolique et du charbon de bois renfermé dans un canon de fusil par le moyen du feu. De concert avec un chimiste (1) aussi habile et aussi laborieux que vous, mettez au plus tôt la dernière main à votre travail, tentez les combinaisons qui n'ont pas encore été essayées, remplissez au plus tôt les cases que vous avés laissées en blanc... ».

On voit, par ces dernières lignes, que le travail de J.-C. Yincens et du baron de Servières était encore inachevé, lorsqu'ils le soumirent à l'Académie. Il

(1) Le baron de Servières.

demeura sans doute en cet état d'imperfection, et il n'a jamais vu le jour. Tel qu'il était, l'Académie lui trouva assez de mérite pour le récompenser en accordant à J.-C. Vincens le titre d'Académicien ordinaire et à son ami celui d'Associé.

J.-C. Vincens fut reçu, le 9 janvier 1783, dans cette société où l'appelaient, depuis plusieurs années, ses travaux, son savoir et les vœux des parents et amis qu'il comptait en grand nombre dans les rangs du docte aréopage. Son frère cadet, Vincens-Saint-Laurent, l'officier au régiment de Barrois, y avait été admis l'année précédente, à titre d'Associé.

J.-C. Vincens avait choisi, pour sujet de son discours de réception, le « tableau des progrès de la Chymie, depuis ses origines jusqu'à nos jours ». Dès les premières pages, après la série obligée des phrases de modestie et des allusions élogieuses aux illustrations de l'Académie, il s'excuse, en fort bons termes, de ne pas « parler la langue des Racine et des Fontenelle ». Nous regrettons de ne pouvoir transcrire tout entier ce discours qui est resté inédit, et qui est loin d'être sans mérite ; nous en citerons la fin :

» La Chymie va porter de nouvelles lumières sur l'Agriculture. L'Atmosphère a une si grande influence sur la Végétation, que la connoissance des différents fluides qui la composent ne peut être indifférente à l'ait de se procurer d'abondantes récoltes. Cette partie si importante de l'économie rurale ne peut que recevoir un grand jour de l'étude approfondie de la nature des diverses terres destinées à recevoir et à faire germer le grain que le laboureur leur confie. La fermentation des Vins, leur conservation, celle des grains, les préparations du Beurre, du Fromage ; enfin tous les procédés de l'Agriculture ne sont-ils pas autant de procédés chymiques ?

» Sans l'étude de la Chymie, l'Histoire Naturelle, qui s'étoit bornée jusqu'ici à la connoissance si trompeuse des formes exté-

rieures, ne seroit encore qu'une science de mots et une nomenclature stérile. C'est au seul flambeau de l'analyse qu'est due la clarté qui nous guide dans la recherche des propriétés des Corps et de leur utilité dans les Arts ; c'est par le secours de cette science qu'ils apprennent à flatter s' agréablement notre sensualité, à multiplier et à varier à l'infini nos jouissances.

« Cependant la Chymie, malgré les progrès rapides qu'elle a faits depuis quelques années, est encore (on ne peut se le dissimuler) bien loin du terme où la plupart des autres sciences ont été poussées, dans ce siècle philosophe. La Pharmacie et la Métallurgie, ces deux branches les plus avancées de la Chymie, sont bien éloignées de leur point de perfection, et les analyses végétale et animale ne sont pas encore sorties de l'enfance.

« L'immensité des objets qu'embrasse la Chymie, ses rapports intimes avec la plupart des Phénomènes les moins connus de la Nature, l'assiduité de l'observation qu'elle exige, la connoissance approfondie de la pratique des Arts, la longueur souvent rebutante des expériences, et les dangers auxquels elles exposent, ne sont pas les seuls obstacles qui se sont opposés aux progrès de cette science. Pour cultiver la Chymie avec tout le succès qu'on est en droit d'en attendre, il faudroit encore, suivant l'expression d'un célèbre Académicien, que les Philosophes fussent riches, ou que, du moins une fois, les Riches fussent philosophes.

« C'est surtout dans une ville telle que la nôtre, dont l'existence est presque uniquement fondée sur les Manufactures et les Arts, que l'étude de la Chymie devroit être cultivée. L'espoir de porter de nouvel es connoissances dans ces objets importants et de contribuer à leur avancement, sont de puissans motifs aux yeux du Citoyon, pour nous déterminer à ne pas négliger une science d'une utilité si reconnue. Eh ! quoi de plus propre, Messieurs, à en faciliter, à en accélérer le progrès, que les trésors que vous possédez ! Dans quels lieux le Disciple des Sciences Naturelles pourroit-il trouver plus d'objets dignes de ses méditations, des objets plus capables d'étendre ses connoissances, de multiplier ses découvertes, qu'au milieu de ces précieuses collections formées par les savantes mains de votre illustre Secrétaire, et dont ses bienfaits vous ont rendu possesseurs (1) ? Après avoir contempilé la

(1) Depuis trois ans, l'Académie étoit entrée en possession de la maison et des collections dont Séguier avoit voulu la faire jouir, même avant sa mort. L'acte fut passé chez M^e Nicolas, notaire, le 19 janvier 1780. On sait que c'est Mgr de Beccélièvre qui paya les quinze mille livres, prix de la vente de la maison.

Nature dans l'immensité de son étendue, c'est ici que le Philosophe doit venir l'étudier dans la multiplicité variée de ses effets; c'est ici la Grote où ce Protée repose, où il se laisse surprendre. C'est ici qu'après l'avoir garotté des liens de l'étude, le Chymiste peut le poursuivre dans ses différentes métamorphoses, l'interroger, le presser, et le forcer enfin à dévoiler ses mystères et à prononcer ses oracles ».

Après la lecture d'un tel morceau, terminé par cette brillante péroraison, que pouvait faire le chancelier Paulian, sinon accabler le récipiendaire sous une pluie d'éloges et de fleurs académiques ? C'est à quoi il ne manqua pas, et il y en eut pour toute la famille. Il alla même jusqu'à s'inscrire en faux contre la modeste affirmation du nouvel Académicien, déclarant qu'il était étranger à la langue poétique. « Je vous en prévient, Monsieur, je me suis mis en garde contre les pièges que m'auroit tendus votre modestie. Vous nous annoncés un Mémoire sur une matière dont l'idiome, hérissé de mots techniques, ne peut se prêter aux formes élégantes de la poésie ; et vous avés choisi ce sujet, dites-vous, parce que vous ignorés la langue des Fléchier, des Racine et des Fontenelle. Que vous ignoriés la langue de Racine, j'en doute, et j'en doute avec raison. Né dans le sanctuaire des muses, élevé par un père, le rival des Phèdre et des Lafontaine, le Parnasse vous seroit-il inconnu ? Le Dieu des vers n'auroit-il inspiré que votre digne frère (1) ? La langue de Racine vous est sans doute aussi peu étran-

(1) Vincens-Saint-Laurent, qui s'était dès lors fait connaître dans la société nimoise par quelques pièces de poésie, et entre autres par une petite comédie en vers, intitulée *Le Jugement de Paris*, représentée avec quelque succès sur le théâtre de Nîmes (Voir l'article suivant).

gère, Monsieur, que celle de Fontenelle, que vous avés fait revivre par la manière claire, intéressante et méthodique dont vous avés traité le plus sec, le plus insipide des sujets. Le précepte d'Horace a été votre boussole : *Cui lecta potenter erit res, Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo* ».

Il y avait bien un peu de malice dans l'insistance que mettait le P. Paulian à vouloir faire de J.-C. Vincens sinon un poète, du moins un rimeur. Il faisait, en effet, des vers, et même il en faisait facilement et beaucoup ; mais, comme ils étaient faibles et que lui-même n'attachait aucun prix à ces frivoles productions, qui n'étaient pour lui qu'un délassement, une distraction à ses études sérieuses, il a eu le bon goût de n'en rien publier. Tout au plus en lisait-il parfois dans des réunions de famille, ou dans le salon de M^{me} de Bourdic, à la Citadelle, sorte de petit cénacle où se réunissaient les trois frères Vincens, les deux Pieyre, Gaillard le fils, leur ami Griolet, Aug. Gaude, et quelques autres jeunes littérateurs nimois, ainsi que Mmes A** V** et de La Bl***, sans compter un bas-bleu provençal, M^{me} la baronne de Montanclos (1), à laquelle Auguste Gaude adressa bien des vers galants, et qui venait parfois présenter ses hommages à la « Dixième Muse de l'Académie de Nîmes (2) ».

(1) *Marie-Emilie Mayon*, connue sous le nom de *baronne de Montanclos*, née à Aix en 1736, morte à Paris le 29 août 1812. Veuve du baron de Princen, elle avait épousé en secondes noces Charlemagne Cuveher Grandin de Montanclos.

(2) C'est le titre que lui donne M^{me} de La Bl***, en tête d'une pièce de vers qu'elle lui adresse et qui a paru dans le *Journal de Nîmes*, 1^{re} année, n^o XXXIV, 24 août 1787, p. 270.

Mais ces vers, que Jean-César récitait timidement à l'oreille de quelques amis indulgents, ne faisaient aucun tort à ses travaux sérieux. Il continuait à se livrer avec ardeur à l'étude des sciences physiques. Pendant l'année qui suivit son admission à l'Académie, il y lut un *Mémoire sur l'application du principe de la pompe à feu à la direction des aérostats* (1), qui fut réservé et mis sur le programme de la séance publique du 4 mai 1784. On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que le problème, non encore résolu, de la navigation aérienne préoccupe les savants. C'est la même année que J.-C. Vincens entreprit, sous la direction de Séguier, un catalogue du cabinet d'histoire naturelle que celui-ci avait donné à l'Académie, et qu'il soumit à ses confrères « le prospectus et un essai de cet ouvrage ».

En 1785, il prit part, comme chimiste, à une polémique scientifique relative à la question des désinfectants. Un M. Janin de Combeblanche, se disant chimiste, avait inventé une composition, un acide végétal, qu'il avait appelé *Vinaigre antiméphitique*. Des commissions nommées par l'Académie des Sciences et par l'Académie de Médecine avaient été chargées d'éclairer le gouvernement sur la valeur de l'*Antiméphitique* pour la désinfection des fosses d'aisance, et, après de nombreuses expériences (disait-on), en avaient constaté les bons effets. Un accident arrivé à Nîmes, en septembre 1785, à l'occasion de la vi-

(1) Ce mémoire sur les aérostats est sans doute le même que *J.-J. André*, chancelier, indique en ces termes, dans son compte rendu de l'année 1784 : « M. Vincens le fils aîné nous a présenté le parallèle de la méthode de M. de Montgolfier et de celle de M. Charles ».

dange des fosses d'aisances de la maison de M. R^{***}, avait appelé l'attention du corps municipal sur l'*Anti-méphitique* du docteur Janin de Combeblanche, et l'usage en avait été prescrit par une ordonnance de police pour la vidange des latrines, lorsque Vincens, pour éclairer les magistrats municipaux, leur fit remettre un mémoire que nous avons trouvé écrit de sa main, et qui porte en tête : *Note envoyée d'Andron, le 1^{er} octobre 1785, à MM. de l'administration municipale de la ville de Nîmes, par M. Vincens le fils, de l'Académie Royale de cette ville.* Ce mémoire a pour but de démontrer l'insuffisance, et même le danger, de l'emploi du *Vinaigre* du docteur Janin pour détruire le méphitisme des fosses d'aisances. Le chimiste nimois prétend que les expériences répétées par ordre du gouvernement, par l'Académie des Sciences et par le Bureau de Santé, ont prouvé jusqu'à l'évidence l'inutilité du nouvel anti-méphitique, et sont venues à l'appui d'une théorie qui l'avait déjà démontrée. Il expose ensuite cette théorie, dans le développement de laquelle nous ne le suivrons pas, mais d'où il résulterait que le *Vinaigre* du docteur Janin, s'il fait disparaître et absorbe l'odeur infecte, ne détruit pas les *gaz méphitiques* ou *meurtriers* qui occasionnent tant d'accidents.

Nous ne savons si nos magistrats municipaux de 1785 se rendirent aux raisons du chimiste; mais nous ne le pensons pas, et voici pourquoi. L'explosion d'une fosse d'aisances, arrivée le 31 janvier 1786, ayant failli occasionner les plus graves accidents et presque fait écrouler une maison située au carrefour des rues *Buade* (aujourd'hui des Barquettes), de la *Pellisserie* (aujourd'hui du Refuge), de la *Fruiterie* et de l'*Es-*

pic, J -C. Vincens en prit texte pour appeler l'attention publique sur la question. Il écrivit au *Journal de Nismes* une lettre signée : « Un de vos abonnés, de l'Académie royale de Nimes », et qui se terminait par les lignes suivantes : « On a voulu donner le vinaigre comme un préservatif de cet accident ; mais il n'est pas plus efficace, dans cette occasion, que pour la neutralisation de l'acide méphitique. L'acide végétal est non seulement incapable de prévenir l'explosion des fosses d'aisances, il peut encore la favoriser dans de certains cas, et en augmenter le danger. Je crois avoir démontré cette vérité dans le Mémoire que j'ai mis sous les yeux de l'Administration municipale de cette ville, à l'occasion de l'ordonnance de police sur l'emploi du vinaigre dans l'opération des vidanges (1) ».

Un partisan de l'*Anti-méphitique Janin*, du nom de *L. Vellu*, entreprit de le défendre dans des *Observations* que le *Journal de Nismes* publia (2). *Jean Pieyre*, dans une lettre (3) signée : « Un Académicien des Arcades de Rome (4) », reproduisit les arguments de J.-C. Vincens. La querelle menaçait de s'éterniser ; le rédacteur (5), craignant sans doute qu'une si longue insistance sur un pareil sujet ne mît sa feuille en *mauvaise odeur* auprès du public, crut devoir y couper court en proposant l'expérience suivante :

(1) *Journal de Nismes*, 1^{re} année, n° VI, 9 février 1786, p. 46.

(2) Première année, nos IX et X, 2 et 9 mars 1786, p. 67 et 74.

(3) *Ibid.*, n° XI, 16 mars 1786, p. 81.

(4) Dans un voyage que Jean Pieyre, à peine âgé de vingt ans, avait fait en Italie, il avait été reçu (nous ne savons à quel titre) membre de l'Académie des Arcades de Rome.

(5) J.-M. Boyer-Brun.

« On cherchera une fosse bien méphitique, et l'on y descendra un oiseau renfermé dans une petite cage. Si, après l'avoir laissé quelque temps dans la fosse, il est asphixié, la fosse est très certainement méphitique. Alors on injectera une suffisante quantité de vinaigre. Après cette opération, on descendra un autre oiseau dans la fosse, et l'on observera de le laisser autant de temps que le premier dans l'atmosphère méphitique. S'il n'est point asphixié, l'Académicien de Nismes et celui des Arcades ont tort ; s'il l'est, MM. Janin et Vellu sont condamnés..... Voilà notre aperçu ; nous indiquons le puits dans le fond duquel la vérité s'est cachée ; c'est à ceux qui l'aiment de l'en tirer (1) ».

On aime mieux continuer la discussion que de tenter cette expérience si simple. J.-C. Vincens fit une copie de la note qu'il avait adressée le 1^{er} octobre précédent aux officiers municipaux, et l'envoya au *Journal de Nismes*, qui lui en accusa réception en ces termes : « Les raisons que l'auteur apporte prouvent qu'il est excellent chimiste, et que l'amour de l'humanité a guidé sa plume (2) ». De son côté, L. Vellu avait adressé au rédacteur une lettre en réponse à celle de Jean Pieyre. « Elle est fort bien faite (dit le *Journal*), et l'auteur y détaille de nouveaux faits et de nouvelles autorités bien capables d'augmenter le nombre des partisans de M. Janin. Nous éprouvons le plus vif regret de ne pouvoir faire usage de ces deux pièces intéressantes. Nous exhortons les auteurs à les faire

(1) *Journal de Nismes*, 1^{re} année, n^o XI, p. 83.

(2) *Ibid.*, n^o XII, p. 93.

imprimer (1) ». La polémique en resta là, et je ne sache pas que J.-C. Vincens ni L. Vellu aient livré leurs mémoires à l'impression.

En 1786, notre chimiste n'était pas seulement « membre de l'Académie royale de Nîmes », titre qu'il aimait à prendre, il en était encore le chancelier; et c'est pour s'acquitter des devoirs attachés à cette charge que, le 5 mai, jour de la séance publique, il mit sous les yeux de l'Assemblée le précis des travaux de l'année. Ce travail n'est point resté dans nos Archives. Nous n'avons d'autres renseignements sur cette séance, qu'un article du *Journal de Nîmes* (2), où nous lisons, à propos du compte-rendu du chancelier : « M. Vincens le fils a rendu ce compte de la manière piquante avec laquelle il est en possession de se faire écouter, qui plaît à ses confrères, et qui amuse le Public. M. Vincens a profité de cette occasion pour annoncer un ouvrage intéressant qu'il nous prépare. C'est une histoire naturelle de cette ville, très-détaillée et très-raisonnée. Le plan est vaste, et l'Auteur promet des découvertes qui surprendront ses Concitoyens, comme les vieillards de Rome s'étonnoient d'apprendre, dans la description du jeune et modeste Varron, des merveilles du territoire de leur patrie qu'ils avoient toujours ignorées ».

Il est impossible de ne pas voir dans ces lignes, et surtout dans la comparaison avec le « jeune et modeste Varron », une intention ironique à l'adresse de J.-C. Vincens. Tout modeste qu'il était, il en fut pro-

(1) *Ibid.*, n° XII, 23 mars 1786, p. 93-94.

(2) Article signé Z, n°s XIX et XX, 11 et 18 mai, p. 148-149 et 156-159.

fondément blessé, et les siens encore plus. Aussi lorsque, l'année suivante, l'imprudent journaliste crut pouvoir postuler un des trois fauteuils alors vacants à l'Académie, il eut beau appuyer sa candidature par un discours tout à fait conforme aux tendances de l'époque, et contenant le *Plan d'un cours élémentaire de Philosophie naturelle*, il se vit évincé sans aucun espoir de succès ultérieur (1).

Où le voit, J.-C. Vincens avait déjà conçu l'idée et tracé le plan de sa *Topographie de Nismes*, de cette œuvre patriotique, qui est, à nos yeux, son véritable titre à la reconnaissance de ses concitoyens. Il y travailla dès lors sans relâche. « Malgré l'étendue de ses ressources personnelles, dit Vincens-Saint-Laurent (2), trop modeste pour y avoir une confiance exclusive, il ne négligea aucun soin de s'en procurer d'étrangères;.... et son zèle à interroger quiconque pouvoit lui prêter une utile clarté ne peut se comparer qu'à la complaisance avec laquelle chacun s'empressoit de le seconder ». Il fit même appel à la publicité du *Journal de Boyer*, pour demander des renseignements sur la véritable contenance de la *velte* locale, mesure pour les eaux-de-vie (3). Il est vrai que, dans la lettre qu'il lui adressa, il trouvait l'occasion de contester l'exactitude d'une note sur la contenance de la *velte* ajoutée par le rédacteur à une annonce

* (1) Les trois fauteuils furent donnés à trois disciples de Vincens-Devillas : les deux frères *Pieyre* et *J.-M.-A. Griolet*. Voir ci-dessus p. 249.

(2) Préface de la *Topographie*, p. 1x.

(3) Voir la lettre signée : *V. le F. de l'Ac. R. de Nismes*, 2^e année, n^o XI, 15 mars 1797, p. 94-95.

commerciale insérée dans le précédent numéro, et d'apprendre aux lecteurs de Boyer que cette note se « retrouve dans l'*Encyclopédie*, dans le *Manuel du négociant* et dans plusieurs autres ouvrages qui se sont copiés successivement ».

Dès-lors, presque toutes les lectures que J.-C. Vincens fait à l'Académie ne sont guère que les travaux préparatoires ou même les chapitres déjà écrits de son ouvrage. C'est ainsi que, dans la séance publique du 10 mai 1787, il lut un morceau sur la *Population de la ville de Nismes*, qui est devenu le chapitre XI de la première partie de la *Topographie* (1). Voici en quels termes, le *Journal de Nismes* (2) mentionne cette lecture : « M. Vincens le fils lut un *Apperçu de la population de la ville de Nismes, pour servir à l'histoire naturelle de cette ville et de son territoire*. Cet académicien traita ce sujet important avec beaucoup de sagacité ; et le résultat de ses calculs parut aussi certain que les données d'après lesquelles ils ont été faits ». Est-ce un éloge, est-ce une critique de la part du journaliste ? Nous croyons que son but a été de voiler sa pensée, en la donnant à deviner au lecteur et en laissant transpercer l'épigramme. Il faut reconnaître, du reste, que les recherches statistiques sur la population, à l'époque où J.-C. Vincens fit les siennes, étaient loin de posséder les éléments plus sûrs d'information que nous avons aujourd'hui. L'éditeur de la *Topographie* a senti lui-même la convenance d'annoter longuement

(1) Pages 114-123.

(2) 2^e annéc. n^o XX, 17 mai 1787, p. 158.

ce chapitre et de le compléter ou rectifier par un tableau qu'il y a joint.

Le plan de cet ouvrage, qui embrassait, entre autres choses, la description des antiquités, ne permettait pas à son auteur de demeurer indifférent aux découvertes archéologiques qui se faisaient dans Nîmes ou aux environs. Dans une lettre (1) en date du 18 août 1787, il signale en ces termes à l'attention publique la découverte qu'on venait de faire d'une belle mosaïque :

« On vient de découvrir, dans la rue de la Maison-Carrée (2), chez M. *Laporte*, Consul de cette ville, une Mosaïque digne de l'attention de tous ceux de nos Compatriotes qui ne regardent pas nos monuments antiques avec indifférence. . . . M. l'Intendant, informé de la découverte de ce Pavé, remarquable par la singularité du dessin et par sa belle conservation, s'est empressé de l'assurer à la curiosité publique. Le zèle de M. de *Ballainvilliers* pour la ville de Nîmes, et son amour pour les antiquités qui en font le lustre, l'ont porté à offrir une somme au propriétaire de la Mosaïque, pour en achever le déblai. Enflammé par cette générosité, M. *Laporte* s'est déterminé sur le champ à faire des constructions considérables, qui préviendront la dégradation de ce beau pavé (3); et pour consacrer à jamais la munificence de M. de *Ballainvilliers* (4), il se propose de graver l'inscription suivante sur une

(1) Insérée dans le *Journal de Nîmes*, 2^e année, n^o XXXIV, 23 août 1787, p. 269-270. — C'est dans cette lettre, que, pour la première fois (à ma connaissance), J.-C. Vincens ajoute à son titre de membre « de l'Académie Royale de Nîmes » celui de membre « de la Société des Antiquaires de Londres ». J'ignore la date précise de son affiliation à cette société étrangère, et les travaux qu'il présenta comme titres académiques.

(2) Auparavant rue de la *Peyre-Mouillade*.

(3) Voir, pour la description de cette mosaïque, la *Topogr. de Nîmes*, p. 551-553.

(4) Le baron *Bernard de Ballainvilliers*, né en 1760, mort le 24 septembre 1835, était intendant de Languedoc à l'âge de 25 ans. Dès les

Pierre de la même carrière que celles de la Maison Carrée, trouvée parmi les débris de sa maison, et qui paroît avoir servi à quelque construction romaine : PAVÉ — DE MOSAÏQUE ANTIQUE, — DÉCOUVERT — A QUATRE PIEDS DE PROFONDEUR, — CONSERVÉ — PAR LA MUNIFICENCE — DE BERNARD DE BALLAINVILLIERS, — INTENDANT DE LANGUEDOC, — ET PAR LES SOINS — DE PIERRE LAPORTE, — CONSUL DE LA VILLE DE NISMES, — ET PROPRIÉTAIRE DE CETTE MAISON. — 1787. »

J.-C. Vincens et le consul Laporte se trompaient également, lorsqu'ils s'imaginaient « consacrer à jamais » par leur inscription la munificence de l'Intendant. Trente ans ne s'étaient pas écoulés, Ballainvilliers n'était pas encore mort, que déjà la pierre antique sur laquelle ils avaient fait graver cette inscription était arrachée de sa place et retaillée par le haut et par le bas, pour servir de seuil à l'entrée de la maison qui porte aujourd'hui le n° 14 dans la rue de la Maison-Carrée. Cette pierre, usée sous les pieds, laisse à peine distinguer, à droite et à gauche, le commencement et la fin des lignes 2, 4, 6, 7, 9 et 10 de l'inscription. Quant à la mosaïque, elle subsiste (fort endommagée peut-être), et, en tout cas, invisible, dans la cave de cette même maison ; la munificence de l'Intendant n'a donc pas eu pour effet de « l'assurer à la curiosité publique ».

Un des actes qui avaient le plus concilié l'affection des Nimois à M. de Ballainvilliers, c'était la fondation de l'*Association patriotique*. De concert avec

premières années de sa courte administration, trompée par la Révolution, il avait donné aux Nimois et à leurs monuments toutes les marques du plus bienveillant intérêt. A plusieurs reprises, il avait fait de longs séjours à Nîmes, et gagné l'affection et la reconnaissance de toutes les classes de citoyens.

l'évêque P.-M.-M. de Balore, l'Intendant en avait jeté les bases vers la fin de cette année 1787. La population ouvrière de Nîmes était alors en proie au fléau du chômage; *la fabrique n'allait pas*. L'*Association patriotique* fut fondée par une réunions de citoyens, catholiques et protestants, pour venir en aide aux ouvriers sans travail et fournir à leurs besoins, jusqu'au moment où des temps plus heureux leur permettraient de se suffire; elle aidait aussi les ouvriers malades et estropiés. Des commissaires, nommés pour chaque quartier de la ville, indiquaient au *Député* de leur quartier les ouvriers ou artisans à assister. Les *Députés* en rendaient compte au Bureau, et des secours proportionnés aux besoins étaient distribués d'après le rapport de chaque député. Le Bureau se composait de deux Présidents, l'Intendant et l'Evêque, d'un Syndic (1), d'un Syndic-Adjoint (2), d'un Trésorier (3) et d'un Secrétaire (4); de plus, deux députés du Chapitre, deux du Présidial, six du Commerce, un des Consuls, deux Curés, deux Nobles, deux Avocats, un Procureur ou un Notaire, et un Bourgeois.

Toutes les classes de citoyens s'empressèrent de prêter leur concours à cette œuvre charitable. Les Académiciens, les parents et les amis de J.-C. Vincens étaient en grand nombre dans les rangs de

(1) *J.-J. André*, ou *André-Devillas*, négociant, membre de l'Académie depuis 1752, beau-frère d'*Alex. Vincens-Devillas*, et par conséquent oncle de *Jean-César*.

(2) L'abbé *de Bérage*, chanoine de la Cathédrale de Nîmes.

(3) *Bresson de Valensole*, ou *Bresson-Valz*, négociant.

(4) *Thoulouse*, procureur.

l'association. C'est pour elle qu'il écrit un *Mémoire sur l'assistance des Ouvriers*, lu par lui à la séance publique de l'Académie du 13 décembre 1787 (1), dans lequel il exposait que « la classe la plus indigente du peuple, réduite à acheter en détail la provision journalière des denrées de première nécessité, payait environ, sur chaque objet vendu, deux fois plus que le particulier aisé; de sorte que la valeur de 18 sous, fournie à l'ouvrier en denrées, lui représentait un secours de 35 sous en argent ».

Ces divers travaux ne faisaient point oublier à Jean-César son grand ouvrage; c'est surtout pendant les années 1788 et 1789 qu'il y consacra presque tout son temps. C'est alors aussi que, « pour traiter la partie médicale, indispensable au complément de son ouvrage », il songea à s'adjoindre un collaborateur. Il eut le bonheur de le trouver dans un tout jeune médecin de Nîmes, que des prix nombreux remportés dans les concours académiques signalaient déjà comme promettant à la science un maître distingué (2): c'était Baumes. L'ouvrage qui devait sortir de cette heureuse association était terminé vers le milieu de l'année 1789, et présenté à la Société de médecine de Paris, qui, dans sa séance publique du 23 janvier 1790, lui accordait le premier prix du concours ouvert sur la

(1) Celle qui eut lieu pour la réception de *Griotel*.

(2) *J.-B.-Timothée Baumes*, né à Lunel le 2 mai 1767, mort à Montpellier le 17 juillet 1828. Etabli à Nîmes comme médecin depuis deux ou trois ans seulement, Baumes remportait, en janvier 1787, un prix proposé par la Société de Médecine de Paris. C'était le douzième.

topographie médicale du royaume, et décernait à chacun des auteurs une médaille d'or.

L'ouvrage ne fut point publié alors. Les circonstances politiques ne le permettaient pas : on était, à Nîmes, en pleine révolution. Déjà se dessinait la lutte entre la *Société des Amis de la Constitution*, composée de républicains ardents, et la municipalité, soupçonnée de tendances monarchiques et réactionnaires, à la tête de laquelle se trouvait le baron de Marguerittes (1) : lutte déplorable, d'où allaient sortir les massacres des 13, 14 et 15 juin.

Arraché à ses études par le flot révolutionnaire, J.-C. Vincens crut servir une cause qui lui paraissait juste, puisqu'elle était à ses yeux la cause même du progrès et de la liberté. Nommé membre du *directoire du district* de Nîmes (2), il était en même temps l'un des quatre secrétaires du club qui tenait en échec l'administration municipale. Les nombreuses brochures et feuilles de tout genre, lancées par ce club pendant les mois de mai, juin et juillet 1790, « dans l'unique but de propager l'esprit public pour l'affermissement de notre constitution », nous ont gardé les noms des membres qui composaient, pendant les mois de mai, juin et juillet 1790, le bureau de la Société des Amis de la Constitution. En mai, elle a pour

(1) *J.-A. Teussier*, baron de *Marguerittes*, né à Nîmes le 30 juillet 1744, membre de l'Académie de Nîmes et de plusieurs autres académies, guillotiné à Paris le 20 mai 1794, n'a point encore de *Notice* dans nos *Mémoires*.

(2) Et non pas du *Directoire du Département*, comme le donne à entendre la note de la page XIII de la Préface, mise en tête de la *Top. de Nîmes*, par Vincens-Saint-Laurent.

président Pierre Vigier-Sarrasin (1), et pour secrétaires : Courbis, Vincens-Plauchut, Rabaut-Dupuis (2), et Troussel (3). En juin et juillet, Aubry (4) est président ; les deux premiers secrétaires sont les mêmes, Courbis et Vincens-Plauchut ; Hébert le fils et Jean Pieyre le fils (5) ont remplacé Rabaut-Dupuis et Troussel. On frémit en voyant sans cesse, à la dernière page de ces publications, le nom de Vincens-Plauchut accolé à celui de Courbis, qui devait plus tard le jeter en prison comme coupable de fédéralisme ; mais que ne voit-on pas en temps de révolution ? Il faut songer d'ailleurs que, aux premiers mois

(1) *Vigier-Sarrasin* fut élu président du Tribunal-Criminel, le 13 juin 1791 ; car tout se faisait par l'élection populaire : évêques, curés, juges, officiers, etc.

(2) *Pierre-Antoine Rabaut-Dupuis*, connu aussi sous le nom *Rabaut le Jeune*, né à Nîmes, le 19 janvier 1746, mort à Nîmes, le 13 septembre 1808. Juge de paix et Administrateur du district, en 1792, il fut proscrit, comme fédéraliste, en 1793, par son ex-collaborateur Courbis, et quitta la France. Rentré après la Terreur, il fut élu membre du Conseil des Anciens en 1797, il entra en 1799 au Corps-Législatif, où il siégea jusqu'en 1806.

(3) Avocat du sieur *Roux* dans l'affaire relative à la dissolution d'un mariage protestant (V. ci-dessus, page 210, note 1), Procureur du roi à l'Hôtel-de-Ville en 1789, Troussel devint, en 1790, l'un des membres actifs de la *Société des Amis de la Constitution*.

(4) *François Aubry*, né à Paris, vers 1755, mort en Angleterre en 1802, était capitaine d'artillerie, à Nîmes, en 1789. Grâce à l'influence que lui donnait le club qu'il présidait, il se fit élire député à l'Assemblée Constituante pour le département du Gard. Déporté à Cayenne, après le 18 fructidor, il parvint à s'échapper et se réfugia en Angleterre.

(5) *Jean Pieyre* fut élu, le 7 juillet 1790, membre de l'administration du département du Gard, et, le 10 septembre 1791, député à l'Assemblée Législative, où il siégea en même temps que son ami Vincens-Plauchut.

de 1790, Courbis n'était pas l'abominable Courbis de 1792 et de 1793, ce monstre sanguinaire dont Voulland (1) faisait, en 1794, cet éloge bien mérité : « *Courbis*, connu dans tout le département du Gard et dans tous ceux qui l'environnent sous le titre honorable de *Marat du Midi*, ou de *Chalier* (2) de la commune de Nîmes », et qui fut, à son tour, mis en pièces, après le 9 thermidor, par les mains d'une populace furieuse. C'était un procureur comme tous les autres procureurs; il n'avait alors d'autre autorité que celle d'un patriote de bonne volonté, toujours prêt à payer de sa personne, comme lieutenant d'une des compagnies de la légion nimoise.

Le véritable chef du mouvement révolutionnaire à Nîmes, à cette époque, la tête et l'âme de la *Société des Amis de la Constitution*, même alors que Vigier-Sarrasin la présidait, c'était François Aubry, le brillant capitaine d'artillerie. Vincens-Plauchut et Jean Pieyre étaient ses aides de camp et ses secrétaires. C'est de leur plume que sont sorties les diverses publications, adresses, etc., qui inondèrent Nîmes à ce moment, et dont la plus importante, au point de vue de l'histoire

(1) *Rapport et projet de décret présentés, au nom du Comité de surveillance et de sûreté général, par Jean-Henri VOULLAND, député du département du Gard à la Convention Nationale, sur la destitution et l'emprisonnement du citoyen Courbis, maire de Nîmes, destitué et incarcéré par arrêté du représentant du peuple Boissel, délégué dans les départements du Midi.* — De l'Imprimerie Nationale (janvier 1794), in-8° de 27 pages.

(2) *Marie-Joseph Chalier*, terroriste fameux de Lyon, né à Suze, en Piémont, en 1747, guillotiné à Lyon le 16 juillet 1793. Son exécution fut suivie du soulèvement des Lyonnais contre la tyrannie sanglante de la Convention.

locale est intitulée : *Vérités historiques sur les événements arrivés à Nîmes, le 13 de juin et les jours suivants, par le club des Amis de la Constitution* (1). C'est là qu'on peut juger, comme aussi dans les documents du même genre publiés par le parti opposé, jusqu'à quel point la passion politique peut faire exagérer, dénaturer ou sous-entendre les faits les plus patents et les plus avérés, et qui sont connus de tous sur les lieux mêmes où ils se sont passés. Il est vrai que toutes ces brochures, écrites en apparence pour le pays, s'adressaient en réalité aux départements voisins, et surtout à la capitale, aux membres de l'Assemblée constituante. Quelques-unes même étaient imprimées à Paris, avant de l'être à Nîmes.

J.-C. Vincens n'était pas seulement secrétaire de la *Société des Amis de la Constitution*, il était aussi vice-président du Directoire du district de Nîmes. Au milieu de ses préoccupations administratives et de ses entraînements politiques, que devenaient ces chères études qui avaient été jusqu'ici sa noble et unique passion ? Une occasion se présenta, où ses amis se

(1) (Nîmes, J. Gaude, Juillet 1790), in-8° de 32 pages. — Il faut y joindre quatre brochures ou feuilles volantes publiées avant celle-là : — 1° *Avis important aux Citoyens actifs de Nîmes*, in-8° de 4 pages (Nîmes, P. Beaume, avril 1790); — 2° *Avis aux Agriculteurs, Ouvriers et Artisans*, in-8° de 4 pages (Nîmes, J. Gaude, avril 1790); — 3° *Avis pressant d'un Catholique de Nîmes, Ami de la Constitution, à ses Frères*, in-8° de 4 pages (Nîmes, J. Gaude, mai 1790); 4° *Adresse du Club des Amis de la Constitution, de Nîmes, à l'Assemblée nationale. Du 4 mai 1790*. Paris, Baudouin (1790), in-8°, et bien d'autres qu'il serait trop long de cataloguer, et qui n'étaient que des réimpressions ordonnées par le Club, avec des apostilles d'approbation signées de tous les membres du bureau.

souvinrent que le vice-président du district était un chimiste distingué. Le Comité de salubrité de l'Assemblée nationale avait pris, le 20 novembre 1790, un arrêté relatif à une enquête sur les sels. En exécution de cet arrêté, le conseil administratif du Gard députa J.-C. Vincens « à l'effet de se rendre aux salins de Peccais, pour y prendre des échantillons du sel des différens salins et de différens âges, savoir de six mois, d'un an et de deux ans; lesquels échantillons, portés par ledit commissaire au département, ou à son directoire, seront scellés et cachetés du sceau du département (1) »; sans doute pour être expédiés au comité de salubrité. Nous ignorons quel fut le résultat de cette petite mission; mais nous savons que J.-C. Vincens avait plus de zèle et plus de connaissances spéciales qu'il n'en fallait pour la bien remplir. Nous aimons à penser que, malgré la saison avancée, notre commissaire, en se rendant à Peccais ou en en revenant, s'arrêta quelques jours à Andron, pour se reposer auprès de son frère, qui s'y trouvait alors, et dans le calme des champs, des fatigues de sa vie publique.

Jusqu'au mois d'août 1791, où se préparent les élections pour la nouvelle législature qui doit succéder à l'Assemblée Nationale, nous ne trouvons aucune trace d'une participation quelconque de sa part aux travaux du Directoire du District. Le 7 septembre, l'assemblée électorale du département du Gard, ayant pour président Pierre Vigier-Sarrasin, pour secrétaire

(1) *Procès-Verbaux de la première session de l'Assemblée administrative du département du Gard*, p. 97 (Arch. de la Préf. du Gard, L. 2).

Antoine Allut (1), procureur de la commune d'Uzès, et pour scrutateurs Jean Moureau, de Beaucaire, Paul Durand, de Saint-Hippolyte, et Beaux (2), de Saint-Jean-du-Gard, proclama *Vincens-Plauchut* député du Gard à la première législature. Trois jours plus tard, ses amis, *Antoine Allut* et *Jean Pieyre*, étaient également élus (3).

Vincens-Plauchut et ses amis n'eurent qu'un rôle fort effacé, dans cette Assemblée Législative « sur laquelle les amis de l'ordre avaient fondé de si grandes espérances, et qui ne sut déployer qu'une défiance aveugle envers la royauté, une passion effrénée à s'emparer de tous les pouvoirs, unie à une extrême inhabileté à les exercer (4) ». L'activité et les lumières de Vincens-Plauchut furent mises à profit dans le Comité des Domaines, dont il était membre. Dans la séance du 3 décembre 1791 (5), il fit, au nom de ce comité, un Rapport à la suite duquel l'Assemblée décréta que le terme du 1^{er} janvier 1792, fixé par le décret du 27 avril 1791, aux acquéreurs de domaines nationaux, serait prorogé jusqu'au 1^{er} mai 1792. Ce

(1) Frère de M^{me} Verdier-Allut (Voir l'article IV.)

(2) *Justin Beaux de Maguelles*, avocat, reçu à l'Académie de Nîmes, le 23 mai 1773, est encore du nombre de nos prédécesseurs qui n'ont pas eu leur *Notice*.

(3) Les cinq autres députés du Gard à l'Assemblée Législative furent : *Jacques Delon* (V. ci-dessus, p. 259, note 2); *Ménard*, de Sumène; *Tavernel*, juge du Tribunal de District de Beaucaire; *Giraudy*, de Roquemaure; *Leyris*, d'Alais.

(4) M. Ach. de Daunant, *Lettres inédites de Griollet*, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, année 1861, p. 256.

(5) C'est probablement par suite d'une faute d'impression que le *Catal. de la Bibl. de Nîmes, Supplément*, p. 441, donne à ce Rapport la date du 3 décembre 1792.

rapport fut imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale Législative (1).

Vincens ne fut point réélu à la Convention Nationale qui, dès le 21 septembre 1792, fut installée à la place de la Législative. Sans doute cet essai des fonctions de législateur avait suffi pour lui démontrer l'impuissance des honnêtes gens à maîtriser de pareilles tempêtes. Il avait été témoin des horreurs qui, déjà à cette époque, avaient déshonoré Paris. Son mandat expiré, il revint à Nîmes. Hommes et choses avaient marché à Nîmes, pendant son absence. Ses amis et lui commençaient à n'être plus dans *le mouvement*. Il aurait voulu se retirer de la vie publique; mais pouvait-il refuser son concours à ses amis, et ne pas s'associer au généreux élan avec lequel les honnêtes gens s'unirent un moment, mais inutilement, hélas! après le 31 mai, pour secouer le joug odieux et sanglant de la Montagne, et délivrer Nîmes et le département du Gard de l'ignoble dictature de Courbis? Le 24 juin, les députés des communes du district de Nîmes, assemblés dans la salle d'audience du Palais-de-Justice, se constituent en assemblée représentative des communes du district, et déclarent que les procureur-syndic et administrateurs du district de Nîmes (2) n'ont jamais eu la confiance de leurs administrés, et qu'ils sont destitués. Le président annonce que le

(1) Rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom du Comité des Domaines, par J.-C. Vincens, Député du Gard. Séance du 3 décembre 1791, au soir. — Paris, de l'Impr. Nat. (déc. 1791), in-8 de 4 pages.

(2) C'étaient *Rovère*, président; *Courbis*, procureur-syndic; *Thoulouse*, *Labrousse*, *Simon Peschaire*, *Michel Moustardier*, *Mourriès*, *Duverniet*, *Vernède* et *Rey*.

scrutin est ouvert pour la nomination du procureur-syndic provisoire, qui doit remplacer Courbis. L'unanimité des suffrages, moins deux, est donnée au citoyen *Rabaut-Dupuis*. Il est immédiatement proclamé, par le président, procureur-syndic provisoire de l'administration du district de Nîmes. On procède ensuite au remplacement des membres du directoire du district. Le scrutin dépouillé donne l'unanimité des suffrages à *Castor Chas*, l'unanimité moins trois à *Vincens-Plauchut*, et à *Brest et Capon*, officiers municipaux à Cabrières. Le président les proclame membres du directoire de district provisoire (1).

Cette généreuse insurrection des départements contre la tyrannie de la Convention, à laquelle le Gard s'était associé avec tant d'élan, échoua par des causes diverses que nous n'avons pas à énumérer ici (2). Ceux qui s'étaient mis en avant devaient être victimes de leur dévouement. Courbis, redevenu tout-puissant dans Nîmes, se vengea sur ceux qui l'avaient destitué. Quelques-uns parvinrent à se soustraire par la fuite. Arrêté à Andron, où il s'était retiré, Vincens-Plauchut, fut immédiatement incarcéré par ordre de ce même Courbis qui, trois ans à peine auparavant, siégeait à côté de lui au bureau de la Société des Amis de la Constitution. Il passa quatorze mois en prison. Six fois il comparut devant le tribunal révolutionnaire, six fois

(1) Voir *Pièces qui font connaître les Fédéralistes du Gard, et qui ont servi de base à l'épuration des autorités constituées*. Paris, de l'Impr. Nation. (1793), in-8° de 133 pages. — A la suite du Rapport de Borie.

(2) Elles ont été judicieusement indiquées par M. de Daunant, *Lettres inédites de Griolel*, p. 261.

il fut sauvé par les dépositions favorables des habitants d'Almargues, sans doute aussi par les démarches de quelques amis qu'il avait encore dans les rangs du parti revenu au pouvoir. Il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor.

Depuis lors, retiré à la campagne, il reprit ses travaux. « Il s'étoit proposé, nous dit Vincens-Saint-Laurent (1), d'étendre à toute la partie inférieure du département du Gard le travail qu'il avoit précédemment fait pour le chef-lieu et pour son territoire. Il consacroit à réunir les matériaux de ce nouvel ouvrage tous les loisirs que lui laissoient le jury central de l'instruction publique, dont il étoit membre; le Conseil général du département, qui, à la dernière session (2), l'avoit choisi pour son secrétaire; un *Manuel* qu'il avoit entrepris pour la réduction des poids et des mesures locales sur le nouveau système; quelques mémoires (3) destinés au lycée (4), auquel il appartenoit en qualité d'ancien académicien (5), et

(1) Préface de la *Topog. de Nîmes*, p. XVI-XVII.

(2) Celle de 1801

(3) Aucun de ces mémoires n'a été lu au Lycée.

(4) C'est, en effet, sous le nom de *Lycée du département du Gard* que l'Académie de Nîmes, rétablie par le préfet J.-B. Dubois, reprit ses travaux, le dimanche 12 juillet 1801 (23 messidor an IX). Elle ne garda cette dénomination que jusqu'au mois de mai 1802. « Pour se conformer à l'article de la loi organisatrice de l'instruction publique, qui interdit à toutes les associations littéraires le nom de *Lycée*, l'assemblée délibère de prendre à l'avenir celui d'*Académie du département du Gard*. Le Secrétaire veillera à ce que les planches des diplômes et les sceaux de la Société soient corrigés en conséquence. » (Extrait du procès-verbal du 10 mai 1802—20 floréal an X.)

(5) On lit, dans le procès-verbal de la première séance du Lycée : « L'assemblée a déclaré que les Associés de l'Académie de Nîmes sont de droit Associés du Lycée. »

à la Société d'agriculture du département de la Seine, dont il étoit le correspondant; et les soins d'une santé de plus en plus délabrée. La mort ne lui a pas donné le temps d'exécuter son projet; la veille du jour qui termina sa vie, il s'en occupoit encore: les notes qu'il a rassemblées fourniront du moins de précieux documens pour la topographie de nos plaines, depuis le Saint-Esprit jusqu'à la mer. Elles pourront être publiées (1) dans un recueil de mémoires sur divers sujets de physique, d'hygrométrie, de chimie et de minéralogie; sur l'inoculation considérée dans ses rapports avec l'économie politique, et sur l'éducation des vers-à-soie ».

C'est à Andron, dans cette même maison de campagne où, six ans juste auparavant, étoit mort son père, que Jean-César Vincens succomba, au mois d'août 1801. Il n'avait pas encore accompli sa 46^e année.

III. — Jacques VINCENS-SAINT-LAURENT.

Un « éloge historique » de Vincens-Saint-Laurent a été lu, dans la séance publique du 7 juin 1832, par le docteur Phélip (2). Ce n'est donc pas pour lui payer un tribut, qu'il a déjà reçu, que nous venons vous entretenir de lui; mais les recherches que nous

(1) Elles ne l'ont jamais été; peut-être Vincens-Saint-Laurent en a-t-il utilisé une partie dans les mémoires qu'il a lus, sur ces matières, à l'Académie du Gard, de 1801 à 1811.

(2) *Mémoires de l'Acad. royale du Gard*, année 1832, p. 285-303,

avons faites à propos de son père et de son frère, nous ayant révélé, sur les débuts littéraires et académiques de Jacques Vincens, des détails que nous n'avons vus consignés dans aucune des notices biographiques dont il a été l'objet, nous avons cru devoir les relever ici, en insistant davantage sur cette partie moins connue de sa vie, qui s'est écoulée de 1780 à 1800.

Né à Nîmes le 9 janvier 1758, Jacques ne fut point, comme son frère aîné Jean-César, élevé dans la maison paternelle. Dès l'âge de neuf ans, il fut envoyé dans un pensionnat du canton suisse des Grisons. Il en revint à l'âge de seize ans, passa quatre années dans sa ville natale, et dans cette maison de la rue Saint-Baudile dont nous avons déjà parlé, perfectionnant, sous la direction paternelle et à côté de son frère aîné, les connaissances littéraires et scientifiques qu'il pouvait avoir rapportées de son séjour en Suisse. A l'âge de vingt ans, c'est-à-dire en 1778 (1), il entra, comme sous-lieutenant, dans le régiment de Barrois-Infanterie, en garnison à Cambrai.

Dans le sein de cette petite académie domestique que son père avait formée autour de lui, Vincens-Saint-Laurent puisa de bonne heure le goût de la poésie; et, dès l'année 1778, il circulait de lui, dans

(1) C'est M. Michel Nicolas (*Hist. litt. de Nîmes*, t. III, p. 216) qui précise ainsi cette date; mais nous avons vainement cherché le nom de Vincens-Saint-Laurent sur la liste des officiers du régiment de Barrois, en 1778 et 1779 (voir *Etat militaire de France*, par M. de Roussel, année 1778, p. 306; année 1779, p. 302). Ce n'est donc qu'à l'âge de vingt-deux ans, et en 1780, que Vincens-Saint-Laurent quitta Nîmes pour Cambrai, et sa famille pour le régiment de Barrois.

Nîmes, des quatrains, des madrigaux, des vers galants, de ces petites poésies de société alors si fort à la mode, et que des plumes faciles produisaient sans y attacher la moindre importance. Il possédait déjà une assez grande habitude du vers, lorsqu'il arriva au régiment. Il employa une grande partie de ses loisirs de garnison à versifier ; et lorsqu'il rentra à Nîmes, dans les derniers mois de l'année 1781, notre semestrier rapportait dans sa valise, entre autres pièces de poésie qu'il allait soumettre à la critique de ses amis, un petit acte en vers intitulé *le Jugement de Paris*. Cette comédie fut lue dans le petit cénacle de la rue Saint-Baudile, peut-être aussi dans le salon de M^{me} de Bourdic ; elle fut retouchée peut-être de la main paternelle, et, au mois de décembre 1781, représentée sur le théâtre de Nîmes. Elle y obtint sans doute un succès d'estime ; mais ce succès, si modeste qu'il fût, suscita des envieux au jeune officier. On fit circuler des bruits de plagiat ; on alla jusqu'à formuler d'une manière précise l'accusation : on affirmait (tout bas) que le prétendu auteur du *Jugement de Paris* avait trouvé sa comédie toute faite, avec bien d'autres morceaux, dans le portefeuille d'un de ses amis, mort récemment (1), et qui avait laissé ses manuscrits à sa disposition.

Ces bruits calomnieux ne pénétrèrent point jusque dans l'Académie ; ou, s'ils y pénétrèrent, ils n'y prirent point assez de consistance pour faire échec à la candidature de Vincens-Saint-Laurent, qui avait été, quelques jours après la représentation du *Jugement de*

(1) M. Gaillard, fils d'un honorable négociant de Nîmes, ami de la famille Vincens.

Paris, proposé pour le titre d'Associé. Le patronage de son père et de son oncle J.-J. André, tous deux membres de l'Académie depuis sa restauration, et qui y jouissaient d'une si grande et si légitime influence, les sympathies de leurs amis suffirent pour la protéger. Dans les premiers jours de février 1782, Vincens-Saint-Laurent fut nommé, à l'unanimité, associé. Les bruits malveillants s'assoupirent; mais nous les verrons reparaître plus tard et acquérir une fâcheuse publicité. C'est le propre de la calomnie de couvrir sous la cendre et de faire explosion à certains moments.

Le discours de réception du sous-lieutenant académicien, dont le manuscrit est resté dans nos Archives, porte la date du 14 février 1782. Nous en extrayons les passages suivants, qui permettront de se faire une idée du talent de l'auteur, et montreront que son titre à l'association fut précisément cette comédie dont la paternité lui était si méchamment contestée :

« L'Académie, si j'ose le dire, fut mon berceau. Avec son sang, un de vos membres m'a transmis le goût des sciences et de l'étude, et votre exemple a nourri dans mon âme ce penchant que ses premiers soins avoient développé. Sans cesse occupés à raffermir le trône chancelant des beaux-arts, à les rendre plus utiles au bien de la patrie et de l'humanité, vous avez excité l'émulation, enflammé tous les cœurs du noble désir de la gloire... La médiocrité elle-même, soutenue peut-être par l'admiration, a tenté de sortir de son obscurité. Tel est du moins l'aiguillon qui m'a poussé sur la scène (1). Quoique aveuglé par l'amour-propre sur les défauts de mon ouvrage (1), j'ai moins voulu être applaudi qu'encouragé. J'étois loin de penser que ce foible essai me vaudroit le titre honorable dont je suis revêtu. Malgré l'unanimité

(1) Allusions à la récente représentation de la comédie intitulée *le Jugement de Paris*.

de vos suffrages, je ne puis me dissimuler que les titres d'un père ont excité votre indulgence, et qu'elle seule m'ouvre les portes du sanctuaire. En y entrant, je connois les devoirs qui me sont imposés. Après celui de la reconnaissance, je place la nécessité de l'étude et l'obligation d'acquérir des connoissances nouvelles. Loin de vous, Messieurs, tous les momens que les fréquens loisirs de mon état me permettront de consacrer aux belles-lettres, seront employés à me rendre plus digne du Lycée où vous daignés m'admettre. . . .

Après les compliments d'usage à l'évêque protecteur, à Séguier, à M^{me} de Bourdic et autres notabilités de l'Académie, le récipiendaire aborde le sujet qu'il a choisi, et se demande « par quelle fatalité, les arts libéraux ont décliné au XVIII^e siècle, tandis que la philosophie et les sciences ont fait de rapides progrès ? » Et il accuse de cette décadence « le génie frivole et léger d'un siècle, où le *beau* est remplacé par le *joli* ». Reconnaissons-le, il fallait un certain courage, à cette date, et un bon sens déjà mûr pour oser proclamer la supériorité littéraire et artistique du XVII^e siècle.

* Ces deux expressions, le *beau* et le *joli*, sont en effet (dit-il) le caractère distinctif des ouvrages des deux siècles. Mais en vain, dans le nôtre, on prétend que le goût a rectifié les fautes échappées au génie dans le siècle précédent. Ce goût, dont nous l'accusons d'avoir manqué, ce goût, dont nous sommes si vains, n'est que le masque de notre foiblesse, et le *joli* est la première dégradation du *beau*. Ainsi, le passage du *beau* au *joli* est le premier pas que les arts ont fait vers leur décadence.

* Louis XIV leur imprima ce caractère de grandeur qui les porta tout-à-coup au plus haut degré de la perfection. L'architecture, la peinture, la sculpture, la poésie, tout se ressentit du génie du maître ; l'élévation de l'âme du monarque passa dans celle de tous les artistes. Sur les débris gothiques, s'élevèrent de magnifiques édifices, comparables aux plus beaux monumens de la grandeur romaine ; le pinceau, rival de la nature, retraça les grands événemens ; les héros, les hommes illustres respirèrent sous le ciseau

du sculpteur ; la poésie , épurée et ennoblie , devint un nouveau langage , digne des objets nouveaux qu'elle avoit à chanter. Aujourd'hui , la poésie , cette langue sublime des dieux , n'est plus qu'un jargon inintelligible ; tout , comme notre siècle , est devenu frivole et léger.

Après avoir montré ce qu'était devenue la tragédie au XVIII^e siècle , et fait (bien entendu) une exception en faveur de Voltaire , « ce dictateur de l'empire des lettres , qui a plus que personne lutté contre la décadence » , Vincens-Saint-Laurent passe à l'état de la comédie :

« N'étoit-ce pas assez de la *désespérante perfection* de Molière ? Falloit-il encore borner la carrière , et rétrécir le cercle des objets qu'il est permis de peindre ? L'auteur comique ne peut aujourd'hui mettre sur la scène que les héros de la bonne compagnie , de cet assemblage de gens sans caractères marqués , dont le ton , les ridicules et les vices mêmes sont uniformes , ou distingués par les plus légères nuances. . . Ces entraves que l'esprit du siècle a mises à l'art dramatique ajoutent au triomphe de Molière et rendent sa durée plus certaine. Il sera , dans tous les tems , l'homme unique dans son genre. Rival et peut-être vainqueur de Corneille , Racine eut un digne successeur. Mais , dans deux routes que la médiocrité n'avoit point frayées , dès le premier pas Lafontaine et Molière atteignirent le but , et virent tous leurs successeurs dans la même carrière venir se briser au pied de leur throne.

« Pour obtenir quelques succès , Regnard ajouta le grelot de la folie aux attributs de la muse comique. Destouches emprunta son masque , il en couvrit la froide raison et la fit adopter , à la faveur de cette imposture. Lachaussée , nous offrant l'homme sous un aspect plus moral , peignit la vertu plutôt que le ridicule. Piron , seul , fit croire qu'il avoit ressuscité la bonne comédie ; mais , après la *Métromanie* , tous ses pas dans la carrière furent marqués par des chutes. L'espérance s'évanouit , et le théâtre resta livré aux barbares , qui semblent vouloir achever sa destruction.

« Dans cette décadence presque universelle , il ne reste d'asyle aux beaux-arts que dans les compagnies littéraires. Elles seules peuvent prévenir , ou du moins retarder , la ruine de leur empire ; leurs efforts imposent encore une barrière aux invasions du mauvais goût. . »

Dans sa réponse au récipiendaire, œuvre de convenance, d'habileté et de courtoisie, l'abbé d'Ornac de Saint-Marcel, directeur de l'année, entremêle la leçon à l'éloge et donne au jeune écrivain des conseils où se révèlent à la fois le littérateur homme du monde et le prêtre indulgent et aimable, qui sait concilier les usages de la politesse académique avec les devoirs que lui impose son caractère sacré.

« C'est sans doute un titre glorieux, d'être né, pour ainsi dire, dans le sein de cette Académie, qui, en vous associant aujourd'hui à ses travaux littéraires, a voulu donner un nouveau prix aux premiers essais de vos talents et les adopter comme d'heureux présages de ce qu'elle peut attendre de leur maturité. Mais cette naissance privilégiée semble aussi vous imposer une nouvelle obligation de justifier de plus en plus le choix de l'Académie. Si elle a pu penser, en vous accordant ses suffrages, à contenter les désirs d'un père qu'elle compte avec complaisance au nombre de ses membres, elle a voulu en même temps couronner le mérite naissant d'un fils, que des applaudissements publics ont semblé tout récemment nous solliciter de recevoir dans la place honorable que vous occupez aujourd'hui. Lorsque la voix publique se joint ainsi à celle du sang pour annoncer en vous le germe de ce goût sage et épuré, qui empêche l'esprit de s'égarer dans son essor et le contient dans les bornes et les règles d'une saine critique, nous ne pouvons qu'accueillir les droits que vous avés à la gloire que donnent les lettres; et il ne nous reste d'autre vœu à former, que de voir ce goût s'accroître en vous par degrés, et se perfectionner par l'étude et la réflexion.

« Vous venés vous-même de nous exposer les titres qui vous appelloient parmi nous, avec autant de délicatesse que de vérité. Après vous avoir entendu, nous jugeons que votre âme est pénétrée des objets vers lesquels son goût naturel l'entraîne, et qu'en parlant de votre art, vous n'avez eu qu'à exprimer les sentiments gravés dans votre cœur. . . . Vous nous avés fait une peinture aussi vraie qu'ingénieuse des altérations qu'a souffert la scène comique, toutes les fois qu'elle a été livrée à des auteurs qui se sont écartés des véritables règles du goût et du génie, et qu'ils y ont voulu mettre le *joli* à la place du *beau*. . . . L'Académie est persuadée que le public, et comme votre juge et comme le nôtre,

applaudra toujours aux suffrages qui vous ont appelé parmi nous, et que jamais il ne sortira rien de votre plume, qui ne puisse vous honorer à nos yeux et à ceux de vos compatriotes. La gloire des lettres doit toujours être liée à celle de la vertu et des mœurs. Des auteurs, dignes des regards et de l'admiration de la postérité, mais qui trop souvent ont osé franchir les bornes sacrées qu'une sage raison doit prescrire à leur génie, n'ont ils pas perdu une partie de leur réputation, dont ces taches seules ont pu ternir l'éclat ? Que ne peut-on effacer de leurs écrits tout ce qu'une philosophie sage et vertueuse désavoue, tout ce qui a fait gémir la religion et les mœurs ? . . . Cette Académie se fera toujours une gloire de suivre et de tracer les routes légitimes hors desquelles l'esprit et la raison ne peuvent que s'égarer. . . . »

Vincens-Saint-Laurent accepta les conseils de l'abbé de Saint-Marcel d'aussi bonne grâce que ses éloges ; et il s'en montra toujours profondément reconnaissant. Aussi lorsque, en 1808, il eut, comme secrétaire-adjoint, à faire l'éloge du neveu de l'évêque de Bédoules, de l'ex-prévôt de la cathédrale de Nîmes, qui, vingt-six ans auparavant lui avait souhaité la bienvenue académique, il fut si bien inspiré par ses souvenirs que l'on peut citer comme un modèle du genre, les quelques pages (1) qu'il lui consacra et dont l'expression émue traduit avec bonheur la douce effusion d'une âme reconnaissante.

Vincens-Saint-Laurent passa à son régiment toute l'année 1783, mêlant à ces exercices poétiques et littéraires, qui avaient tant de charme pour lui, l'étude de l'administration militaire. En 1784, il est de retour à Nîmes. Il fréquente assidûment le salon de M^{me} de Bourdic et prend une part active aux travaux

(1) Voir *Notice des trav. de l'Académie du Gard pendant l'année 1808*, p. 478-485.

de l'Académie. C'est dans une des séances de cette année qu'il lut un *Eloge de Jean-Baptiste Gresset*, mentionné par J.-J. André dans son compte-rendu lu à la séance publique du 4 mai 1784, mais que nous n'avons plus. L'auteur de *Vert-Vert* était mort quelques années auparavant (1); toutefois ce n'est qu'en 1785 que Bailly et Robespierre publièrent chacun un *Eloge* du poète picard, dont les spirituels badinages eurent un si prodigieux succès dans cette société du XVIII^e siècle si frivole, si gaîment infidèle à ses traditions. L'*Eloge* lu à l'Académie de Nîmes par Vincens-Saint-Laurent eut donc l'avantage de la priorité; il ne fut cependant pas réservé pour la séance publique.

En 1785, le sous-lieutenant du régiment de Barrois, résolu à quitter la carrière militaire et à s'établir dans son pays natal, se maria. Il épousa, le 22 août, demoiselle *Marguerite Maigre* (2). Une particularité qui nous a frappé dans l'acte de bénédiction nuptiale, que nous donnons en note (3), c'est que Vincens-Saint-

(1) Jean-Baptiste-Louis Gresset, né à Amiens en 1709, y mourut dans les premiers jours de juin 1777.

(2) Sœur cadette de *Louis Maigre*, qui fut membre de l'Académie du Gard, dès son rétablissement en 1801 sous le nom de Lycée, et qui mourut en 1823. — Voir la Notice lue par le docteur Phélp dans la séance publique du 27 août 1824 (*Mém. de l'Acad. royale du Gard*, 1832, p. 303-311).

(3) « L'an mil sept cens quatre vingt cinq, et le vingt-deuxième aoust, j'ai béni, après la publication des bans, le mariage d'entre noble *Jacques Vincens de Saint-Laurent*, officier au régiment de Barrois infanterie, natif de cette ville, fils légitime de M. *Alexandre Vincens*, citoyen de la ville de Nîmes, et de dame *Magdeleine Devillas*, d'une part; et de demoiselle *Marguerite Maigre*, aussi native et habitante de cette ville de Nîmes, fille légitime de M. *André Maigre*, citoyen de cette ville, et de feu dame *Mar-*

Laurent y est qualifié de *noble*, sans doute parce qu'il portait encore l'épée. Du reste, ce nom a subi, par suite des révolutions, plus d'une variation. Jusqu'à la fin de l'année 1790, il l'écrit et on l'écrit constamment : *Vincens de Saint-Laurent* (1); de 1791 à 1797, *Jacques Vincens* (2); de 1797 jusqu'après la Restauration, *Vincens-Saint-Laurent*; en 1819, le *de* reparaît (3), mais non pas habituellement.

Après son mariage, Vincens-Saint-Laurent donne sa démission, et consacre une partie de son temps à l'exploitation agricole du domaine d'Andron. Pendant qu'à Nîmes Jean-César mène de front l'étude et les affaires, dans lesquelles il est aidé par son frère

guerite Chabanel, d'autre. Leur contrat reçu en sa date par M^e *Nicolas*, notaire royal de cette ville. Présens à la bénédiction nuptiale : MM *François Lapierre* et *Pierre Lapierre*, anciens négocians; M. *Jean Boyer*, bourgeois, et M. *Alexandre Vincens-Falz*, tous habitans de cette ville, signés avec nous et les parties. — *Vincens de Saint-Laurent. Marguerite Maigre. Vincens* (le père du marié). *Vincens-Devillas* (sa mère) *Vincens-Plauchut* (son frère aîné). *E. Vincens* (son frère plus jeune). *A. Maigre* (le père de la mariée). *Maigre père* (grand père de la mariée). *Maigre* fils aîné, *Louis Maigre* (ses freres). *Anne Maigre. Jeanne Maigre. Marie Maigre. Boyer-Devillas. Maigre-Boyer. J.-A. Vincens. Lapierre. Lapierre. Gachon*, pasteur. (Reg. Piot., Naiss.-Mar., 10^e série, t. 22, p. 178).

(1) Voir l'acte de bénédiction nuptiale, ci-dessus.

(2) Voir tous les actes authentiques de la période révolutionnaire, et entre autres : *Liste du Juré (sic) de jugement, formée par le Procureur-Général-Syndic*, in folio de 4 pages, *A Nîmes, chez C. Belle, Imprimeur National du Département du Gard, rue des Fourbisseurs*, 1792. — On lit, à la 4^e page de cette liste : « Jacques Vincens, Electeur et Capitaine de volontaires, en résidence à Aimargues ».

(3) Voir, plus loin, le premier des autographes récemment entrés dans nos Archives.

Emile, pendant que le père, tout en gardant la haute surveillance de la maison de commerce gérée par deux de ses fils, applique l'activité de son intelligence à des travaux littéraires ou à des recherches d'économie politique, l'ex-sous-lieutenant du régiment de Barrois, établi à Andron, fait valoir ce domaine et se livre à des expériences agricoles, dont plus tard il utilisera les résultats dans de nombreux mémoires lus par lui, soit à l'Académie du Gard, soit à la Société d'agriculture de la Seine. En attendant, il s'amuse à traduire en vers des épisodes du poème de l'Arioste, et vient les lire à l'Académie, dont il suit les séances aussi souvent que le lui permet son séjour habituel à la campagne. L'un de ces morceaux eut les honneurs de la séance publique du 5 mai 1786. Voici le passage du compte-rendu du *Journal de Nismes* (1) relatif à cette lecture : « En imitant de l'Arioste *Alcine et Roger*, M. de Saint-Laurent a choisi un épisode si long, que, pour que sa pièce ne fût que longue, il a fallu resserrer tous les détails, et étrangler l'histoire. Il en est résulté qu'il n'y a plus eu d'intérêt dans le récit ; et par un autre inconvénient du choix, la plupart des descriptions de ce morceau avoient déjà été imitées en divers lieux par M. de Voltaire. Quant à l'exécution, M. de Saint-Laurent paroît s'être un peu trop livré à sa facilité, et quelque gracieux qu'ait paru son ouvrage, nous le croyons inférieur aux jolies pièces du même genre que le public connoît ». Quelles sont ces « jolies pièces » auxquelles le journaliste fait allusion ? Vincens-Saint-

(1) Article signé Z, n° XIX, 11 mai 1786.

Laurent n'avait encore rien fait imprimer ; sans doute elles couraient manuscrites (1).

Le 1^{er} juin 1787, la comédie d'Alexandre Pïeyre, *l'École des Pères*, avait été jouée avec grand succès à Paris, au Théâtre Français, ou (comme on disait alors) par les Comédiens ordinaires du roi. Vincens-Saint-Laurent connaissait la pièce de son compatriote et ami : il l'avait entendu lire dans les réunions de la rue Saint-Baudile ou de la Citadelle ; elle avait été représentée, dès 1782, sur le théâtre de Nîmes et sur celui de Montpellier. Il voulut être le premier à se réjouir à Nîmes du succès obtenu à Paris ; il envoya au *Journal de Nîmes* un article où éclate sa joie (2). Nous y apprenons que c'est sous le titre des *Chagrins domestiques* que Pïeyre avait d'abord fait représenter sa pièce à Nîmes ; et il faut reconnaître que ce titre

(1) Vincens-Saint-Laurent paraît n'avoir recherché, pour ses productions poétiques, que le demi-jour des salons et la demi-publicité des académies. « Il ne se croyait pas né poète ; s'il ne pouvait toujours résister au désir de rimer (dit M. Mich. Nicolas, *Hist. litt. de Nîmes*, t. III, p. 225), il avait du moins assez de fermeté de caractère pour détruire lui-même ses vers presque aussitôt qu'il les avait écrits ; et ses enfants, fidèles observateurs de sa volonté, ont condamné à l'oubli ceux qui, à sa mort, avaient échappé à ce rigoureux arrêt ». — Les accusations de plagiat, dont il a été question (V. ci-dessus p. 294), et que nous allons voir bientôt se reproduire, ont dû contribuer aussi, quoiqu'elles fussent (croyons-nous) de pures calomnies, à lui inspirer cette terreur de la publicité pour les poésies qu'il rimait avec tant de facilité et d'abondance.

(2) « Le public de Paris a confirmé le jugement du public de Nîmes. L'ouvrage de notre concitoyen a pleinement réussi : son triomphe a été brillant et complet ; et tout le monde, en convenant que, depuis très longtemps, il n'y en a point eu de pareil, est d'accord qu'il n'y en a point eu de mieux mérité ». Article signé V. de S.-L., n° XXIV, 14 juin 1787.

était peu gai pour une comédie (même morale ,
comme la sienne), et qu'il a bien fait de le changer.

Notre académicien agronome ne s'occupait pas seulement de poésie et d'agriculture. Avec un grand nombre de ses parents et amis, il prit une part active, à la fin de cette année 1787, à l'organisation de l'*Association patriotique* dont nous avons déjà parlé (1) et qui, fondée sous le patronage de l'intendant et de l'évêque, faisait appel aux sympathies et au concours de tous. La reconnaissance des Nimois pour la généreuse initiative de l'intendant Balainvilliers était telle que, de toute part et à propos de tout, on parlait, sinon de lui élever des statues, comme au temps des Romains, du moins de consacrer par des inscriptions le souvenir de ses bienfaits. Voici en quels termes, le 2 décembre 1787, Vincens-Saint-Laurent faisait part part au public, par l'intermédiaire du *Journal de Nismes* (2), de la rédaction qu'il proposait :

Monsieur, — Une Inscription doit sans doute consacrer la mémoire de l'*Association Patriotique*, et du généreux Instituteur de cet établissement de bienfaisance. Voici, sur ce sujet, un essai que je vous prie de soumettre, par la voie de votre prochain Journal, au jugement de nos concitoyens. — J'ai l'honneur d'être etc. VINCENS DE SAINT-LAURENT.

Inscription pour l'Association patriotique de la ville de Nismes.

A — BERNARD DE BALLAINVILLIERS, — CITOYEN DE NISMES PAR SON PROPRE CHOIX, — L'UNION DES ORDRES DE LA CITÉ, — EN QUI — L'EXEMPLE DE SA BIENFAISANCE — A EXALTÉ CETTE VERTU. — 1787.

(1) Voir ci-dessus, page 280-281.

(2) N° XLIX, 6 décembre 1787, p. 393.

Dans le même numéro du *Journal de Nismes*, un anonyme (1) propose de faire placer, au bas de l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, une pierre sur laquelle serait gravée l'inscription suivante, qui nous paraît avoir, plus que la précédente, une qualité essentielle au style épigraphique, même en français, la précision :

A — BERNARD DE BALLAINVILLIERS — INTENDANT DE LANGUEDOC, — CITOYEN DE NISMES PAR SES BIENFAITS, — ET PREMIER FONDATEUR — DE L'ASSOCIATION PATRIOTIQUE, — *Les Consuls et les Citoyens de Nismes.* — 1787.

Du reste, le projet ne fut point réalisé; aucune des deux inscriptions n'eut l'honneur d'être gravée sur le marbre. Sans doute la modestie du jeune intendant s'y refusa. Vincens-Saint-Laurent sut trouver un autre moyen de se rendre l'interprète de la reconnaissance publique. L'Académie ayant tenu, quelques jours après, une séance publique pour la réception de J.-M.-A. Griolet, il y lut des stances sur l'*Association patriotique*. « Tout ce que la ville de Nismes doit aux soins, à l'urbanité et à la générosité de M. de Balainvilliers, y est ingénieusement rappelé. Notre étroite enceinte abattue, les embellissements de notre ville commencés, les monuments de la grandeur romaine découverts et restaurés (2), les précieuses reliques du peuple-roi déterrées et conservées, le commerce protégé, les indigens nourris d'abord en secret

(1) Nous pensons que c'est le rédacteur lui-même, J.-M. Boyer-Brun.

(2) En projet seulement; et tous ces projets allaient être suspendus par la Révolution.

aux dépens de *M. de Balainvilliers* ; enfin son exemple réveillant le patriotisme et la bienfaisance de *l'Union des ordres de la cité*, et, ce que nous n'osions espérer dans une crise cruelle, des secours assurés, non seulement aux victimes de la calamité présente, mais accumulés encore pour subvenir à jamais (1) aux calamités futures ; voilà ce qu'a chanté *M. de Saint-Laurent*, d'un ton proportionné à la hauteur du sujet. Malgré quelques négligences, des vers heureux, qui expriment les sentiments uniformes de tous les citoyens, ont été vivement accueillis, et on a surtout applaudi au mouvement qui termine la pièce :

J'ose te rendre grâce, au nom de la Patrie,
D'en avoir si bien espéré (2) ».

Le succès de cette pièce de circonstance, qui paraît n'avoir pas été sans mérite, fut un nouvel encouragement pour l'auteur.

Vincens-Saint-Laurent était lié d'amitié avec le chevalier de Florian. Pendant qu'il se trouvait en garnison à Cambrai, il lui avait adressé des vers ; et à son retour, en passant à Paris, il avait été faire un petit pèlerinage à Sceaux, pour saluer son aimable compatriote. Une correspondance littéraire s'en était suivie ; et, en juillet 1786, Florian, présenté pour une place d'associé par Vincens-Devillas, en son nom et au nom de son fils, était naturellement admis à

(1) *A jamais !* — C'est toujours à la veille de voir s'écrouler ses frères édifices que la vanité humaine proclame bien haut la durée de ses œuvres !

(2) *Journal de Nîmes*, t. II, n° LII, p. 419, 27 déc. 1787.

l'unanimité. Dans la lettre de remerciement au secrétaire-perpétuel Razoux, en août 1786 (1), il se plaît à reconnaître que c'est « à l'amitié de M. Vincens de Saint-Laurent » qu'il doit « une gloire et un honneur depuis longtemps l'objet de ses désirs ». Lorsqu'à la fin de 1787, Florian publia *Estelle*, il fit parvenir l'un des premiers exemplaires à l'Académie de Nîmes, avec une charmante lettre au secrétaire-perpétuel (2), où il manifeste modestement l'espérance que l'Académie sera peut-être indulgente pour les défauts de son ouvrage, « en faveur (dit-il) du sujet que j'ai choisi. Le Languedoc est le lieu de la scène, la ville de Nîmes joue un grand rôle dans mon roman; et j'ai employé le peu de talent que j'ai reçu de la nature à célébrer ma patrie et ses habitants. Puissent mes efforts être agréables à mes compatriotes! Puisse surtout l'Académie, par son suffrage, me donner la récompense la plus douce de mon travail!» Vincens-Saint-Laurent fut chargé d'examiner le roman pastoral du chevalier de Florian. Nous avons encore le rapport qu'il lut à ce sujet, dans la séance du 24 janvier 1788. C'est un travail approfondi et soigné, écrit

(3) Cette lettre, dont l'original existe dans nos Archives, a été publiée, avec un certain nombre de lettres inédites de l'auteur d'*Estelle*, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1856-57, p. 351. Mais l'éditeur lui a donné la date de 1787, bien qu'elle porte au dos, de la main de Razoux, la mention qu'elle a été reçue en « août 1786 ». De plus, il la donne comme adressée à Séguier, qui était mort le 1^{er} septembre 1784.

[1] Cette lettre, dont nos Archives possèdent également l'original, a été, comme la précédente, publiée dans le même volume de nos *Mémoires* (p. 350). On l'a supposée à tort, comme celle dont nous venons de parler, adressée à Séguier.

par un homme comprenant les vrais principes de la critique littéraire. Il commence, en examinant l'*Essai sur la pastorale* qui se trouve en tête du roman, par exposer « la poétique » d'après laquelle Florian a composé son livre ; puis il donne une analyse de la fable romanesque, et conclut ainsi : « M. de Florian a suivi toutes les règles qu'il a lui-même imposées aux poètes bucoliques. Il tient peut-être la première place parmi eux, puisqu'il a su employer le *naturel aimable* et la touchante simplicité de Virgile, et le talent de Gesner à développer une action intéressante, et à faire respecter l'innocence et chérir la vertu. Que n'ai-je pu faire sentir tout son mérite ! Mais ce n'est que dans l'ouvrage même qu'on peut trouver cet heureux mélange de simplicité, de grâce, de finesse et de sensibilité dans les caractères, dans les pensées, dans le style ; mélange qui forme, si j'ose m'exprimer ainsi, la physionomie de l'auteur, et qu'on peut, en quelque sorte, appeler l'esprit du cœur ».

Vincens-Saint-Laurent travaillait toujours à sa traduction de l'Arioste ; et, dans la séance publique du 9 mai 1788, il donnait lecture d'une traduction en vers du xv^e chant du *Roland furieux*, dont plusieurs morceaux furent applaudis (1).

Mais au moment même où il recueillait ainsi la légitime récompense due à ses essais littéraires, l'envie s'appêtait à troubler sa vie paisible et ses studieux loisirs, en renouvelant les accusations de plagiat dont nous avons déjà parlé (2). Le 15 juillet 1788, un

(1) *Journal de Nismes*, 3^e année, n^o xx, 15 mai 1788, p. 161.

(2) Voir ci-dessus, p. 294.

anonyme (la calomnie est toujours anonyme) écrivait au rédacteur du *Journal de Nismes* la lettre que voici :

Monsieur, — Lorsque vous avez fait, dans votre intéressant Journal, l'éloge de la nouvelle Administration municipale (1), tout le monde s'est empressé d'y applaudir, et chacun auroit voulu y ajouter quelque trait. Voici un quatrain qui auroit fort bien figuré dans votre article : il est, je crois, de feu M. Gaillard le fils, qui l'attacha, il y a quelques années, au bas du portrait de M. le Baron de Marguerittes :

Le Sage dont les traits s'offrent à nos regards
Fut, en naissant, marqué par le sceau du génie ;
Et ce présent du Dieu des Arts
Fut un bienfait pour sa patrie.

J'espère que vous voudrez bien, Monsieur, insérer ma lettre dans votre Journal sans me nommer : la raison qui me porte à vous en prier, est toute simple, et la voici. Quelques littérateurs de ma connaissance se sont parés, non des plumes du paon, mais des vers et des ouvrages de M. Gaillard, et ils ne pourroient voir sans chagrin que je suis à portée, comme eux, de puiser dans son portefeuille; et que j'ai assez de bonne foi pour ne pas m'enrichir de ses dépouilles. Or, comme je ne veux faire de la peine à personne, pas même aux plagiaires, je désire ne pas être connu (2).

L'attaque était publique : il fallait y répondre devant le public. Voici la lettre que Vincens-Saint-Laurent adressa, le jour même, au rédacteur du *Journal de Nismes*, qui, en prêtant sa feuille à de pareilles accusations, se souvenait peut-être un peu trop que

(1) Le baron de Marguerittes, premier consul maire; Chas, second consul, et Eyroux, troisième consul, avaient été installés dans leurs charges, le 15 juin précédent. Voir le compte rendu de cette installation solennelle dans le *Journal de Nismes*, 3^e année, n^o xxv, 19 juin 1788, p. 204.

(2) *Journal de Nismes*, 3^e année, n^o xxix, 17 juillet 1788, p. 235.

l'influence de la famille Vincens, toute puissante alors dans l'Académie, lui en avait naguère fermé les portes.

Monsieur, — La calomnie n'a-t-elle pas assez des vivans à persécuter? Faut-il encore qu'elle s'acharne contre les morts! C'est pour la seconde fois que j'ai à réclamer contre ses imputations en faveur d'un ami au tombeau; c'est pour la seconde fois qu'elle outrage la mémoire de M. Gaillard le fils; c'est pour la seconde fois, enfin, qu'elle attribue mes foibles productions à un homme de lettres dont l'esprit et les talens étoient universellement reconnus. Lorsque je hasardai au théâtre ma petite comédie du *Jugement de Paris*, on accusa M. Gaillard d'en être l'auteur, et j'eus à le défendre de cette inculpation: aujourd'hui on tire de l'oubli une malheureuse inscription faite par moi, il y a dix ans, pour le buste de M. de Marguerites, et la méchanceté, qui poursuit la mémoire de mon ami, ne manque pas de l'en déclarer l'auteur. Eh! non, Monsieur l'anonyme, ce quatrain n'est pas de M. Gaillard; j'en suis le seul coupable, et le témoignage de M. Pieyre, celui de M. de Boissy-d'Anglas, et celui de M. le Baron de Marguerites ne me laissent pas le moyen de le désavouer. Je vous prie, Monsieur, d'insérer cette lettre dans votre prochain Journal, et de faire connaître la vérité à l'anonyme de votre Feuille, qui l'auroit apprise plus directement, s'il n'avoit pas craint de se nommer. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, etc. — VINCENS DE SAINT-LAURENT.

Le style un peu tragique et par trop pompeux du début de cette lettre montre assez, quand la date ne le dirait pas, qu'elle fut écrite *ab irato*. Il nous semble aussi que notre académicien déplace un peu la question et surtout pousse à l'excès la modestie, lorsqu'il trouve que c'est outrager la mémoire de son ami que d'attribuer à Gaillard le *Jugement de Paris* et le *quatrain* en litige. Le littérateur qui réclamait la paternité de ces deux pièces ne pouvait, malgré toute l'humilité imaginable, espérer que les lecteurs le prendraient au mot, et regarderaient comme une « incul-

pation outrageante » l'assertion de l'anonyme qui prétendait les restituer à Gaillard le fils. Certes, le quatrain n'a rien d'extraordinaire; mais ce n'est point parce qu'il le trouve mauvais que l'anonyme le met au compte de Gaillard, c'est parce qu'il l'en *croit* ou feint de l'en *croire* l'auteur.

La lettre qui fut écrite, le lendemain, au *Journal de Nismes*, sous le pseudonyme *L. C. de Malespels* (1), et qui parut dans le même numéro, datée « de Malespels, le 18 juillet 1788, par Lunel », moins bien écrite peut-être, est plus calme et plus habile.

Monsieur, — L'extrême délicatesse de votre correspondant anonyme, qui a l'avantage d'être à portée de *puiser dans le portefeuille de M. Gaillard le fils*, et la bonne foi très louable de *ne pas s'en enrichir*, m'oblige de lui déclarer qu'il a eu le malheur de se tromper dans cette occasion, et d'induire tout le public en erreur. Il *croit* que le quatrain pour le portrait de *M. de Marguerites* est de *M. Gaillard*, de ce Littérateur enlevé trop tôt aux Muses et à ses amis. Mais *M. Gaillard* étoit assez (*sic*) riche de son propre fonds, pour qu'il soit permis (2) de lui attribuer les ouvrages d'autrui : ses cendres en murmuroient.

Je dois à sa mémoire de déclarer qu'il n'est pas l'auteur de ce quatrain ; cet ouvrage est un in-promptu d'un de vos compatriotes avantageusement connu par de petits vers, et composé à déjeuner chez M. le Baron de *Marguerites*, en présence de *M. Gaillard* et

(1) *Le Comte, ou le Chevalier de Malespels*. — Ce prétendu chevalier de *Malespels*, n'étoit autre qu'*Emile Vincens*, le plus jeune frère de Vincens-Saint-Laurent. — *Malespels* étoit une métairie située au nord d'*Andron*, sur les confins des territoires d'*Aimargues* et de *Galargues*, que possédait la famille Vincens. C'étoit autrefois un prieuré du nom de *Saint-Roman-de-Malespels*, dont la dime appartenait alors à la mense de la cathédrale d'*Alais* et lui rapportait 1500 livres.

(2) Le jeune écrivain vouloit évidemment dire : « . . . trop riche de son propre fonds pour qu'il soit permis. . . », ou mieux . . . pour qu'il soit nécessaire. . . ».

de plusieurs autres jeunes Littérateurs, que votre illustre Consul se plaisoit à rassembler, pour échauffer et encourager leur talent par ses conseils et par son exemple. Le quatrain, adopté par la Société poétique, fut déposé au-dessous du buste du Citoyen zélé, de l'Académicien éloquent, dont le ciseau justement renommé de *M. de Vaudé* (1) a pris soin de conserver les traits.

Je ne nomme pas ici l'Auteur de cet in-promptu, je craindrois d'alarmer sa modestie, ma réclamation en sa faveur étant faite à son insu ; mais, dépositaire d'une vérité que *M. Gaillard* lui-même m'a confiée, je me crois obligé de la publier. Cette vérité est parfaitement connue de *M. le Baron de Marguerittes*, et j'en appelle à son témoignage (2). La gloire est si difficile à acquérir, que la moindre parcelle mérite d'être recueillie : il me paroît donc juste de restituer à l'auteur du quatrain celle qui lui appartient. Elle ne doit point être mesurée sur le nombre de vers de l'in-promptu ; car *in tenui labor non nimia gloria*. J'observerai à cette occasion que, s'il est vrai que des geais se soient quelquefois parés des plumes de *M. Gaillard*, d'autrefois (*sic*) on l'a maladroitement paré de celles d'autrui. Si votre Correspondant en doutoit, je pourrois lui en administrer des preuves authentiques...

(1) *De Vaudé*, ou *Devaudé*, sculpteur nimois, ou du moins établi à Nîmes pendant les vingt-cinq dernières années du XVII^e siècle et les vingt premières de celui-ci, nous a laissé quelques ouvrages qui ne sont pas sans mérite. Il est l'auteur des frises du Palais-de-Justice, dont quelques-unes ont été conservées, lors de la dernière reconstruction, et les autres descendues dans les caves. De curieuses maquettes en terre cuite de ces frises sont conservées dans le cabinet de *M. Hippolyte Fajon*, conseiller à la cour. Nous ignorons ce qu'est devenu le buste du baron de Marguerittes ; mais la Bibliothèque de la ville possède celui de Séguier, et l'Académie un excellent masque du même Séguier, qui lui a été offert en 1855 par *M. le conseiller Fajon* (Voir les *Procès-Verbaux de l'Ac. du Gard*, 1854-55, séance du 14 avril 1855). — Cet artiste avait fait aussi, pour l'Académie, un buste de son protecteur de Bédélièvre.

(2) Il est à remarquer que le baron de Marguerittes n'a jamais répondu, publiquement du moins, à ce double appel fait à son témoignage : 1^o dans la lettre de Vincens-Saint-Laurent ; 2^o et d'une manière plus directe, dans celle-ci. Peut-être l'a-t-il fait autrement que par écrit et ailleurs que dans un journal, par exemple dans une de ces réunions littéraires et poétiques qui se tenaient soit chez lui, soit chez M^{me} de Bourdic, soit dans la maison Vincens.

L'anonyme ne se tint pas pour battu et revint à la charge. Le lendemain du jour où paraissaient, dans le *Journal de Nismes*, la lettre de Vincens-Saint-Laurent et celle du prétendu comte ou chevalier de Malespels, il adressait au rédacteur celle qu'on va lire. Il persiste lâchement à cacher la main qui lance le trait; car, si cette réplique n'est pas précisément anonyme, elle est signée d'un pseudonyme qui ne dit pas davantage. Cette fois, il ne s'agit plus seulement du quatrain; il a l'air de vouloir contester à Vincens-Saint-Laurent même sa comédie du *Jugement de Pâris*; il va jusqu'à se permettre des allusions fort transparentes à l'endroit des travaux scientifiques de J.-C. Vincens :

Monsieur, — Il faut en convenir, M. *Vincens* est prompt à prendre feu, et il s'emporte bien facilement; *que diable va-t-il faire dans cette galère?* Mais encore, s'il vous plaît, quelle est la calomnie pour laquelle il jette les hauts cris, et de laquelle il se plaint avec tant d'amertume? la voici. J'ai attribué à feu M. *Gaillard* quatre petits vers que M. *Vincens* réclame! Quel crime énorme! Puis-je espérer qu'on me le pardonnera?

Examinons cependant ce grand crime, et voyons quelles en ont été les funestes suites. J'ai accusé des gens que je n'ai pas seulement désignés, quoiqu'il m'eût été possible de le faire, de plagats généralement reconnus; et voilà que M. *Vincens* prend aussitôt la balle au bond, et tâche de la renvoyer au nez d'un pauvre anonyme qui ne pensait pas à lui! Ah! c'est un peu trop fort. Qu'auroit-il donc fait, si l'on se fût avisé de dire qu'il avoit lui-même pillé à M. *Gaillard* le petit chef-d'œuvre que M. *Vincens* appelle *sa comédie du Jugement de Pâris*? C'est alors seulement qu'il auroit eu raison de se récrier; c'est alors seulement qu'il auroit été pardonnable de le faire. Mais se fâcher de ce qu'on attribue ses vers à M. *Gaillard*, ce n'est pas se montrer raisonnable ni bon ami; et si elle n'étoit poussée à l'excès, la modestie de M. *Vincens* ne devroit pas l'empêcher de s'apercevoir que la réputation littéraire de M. *Gaillard* ne peut que gagner de cette méprise, et qu'on oblige un ami mort ou vivant, lorsqu'on lui fournit l'occasion de se faire connaître d'une manière avantageuse.

Quel homme est donc M. *Vincens* ! Ma foi, je ne le conçois guère, et je conçois encore moins sa manière d'agir. Je la comprendrais mieux, Monsieur, si je pouvois supposer qu'il vous a adressé sa terrible lettre dans l'intention d'apprendre au public qu'il a fait, pour me servir de ses propres expressions, *la malheureuse inscription* que vous imprimâtes le 15 de ce mois dans votre Journal ; mais il est impossible, d'après les modestes sentimens que montre M. *Vincens*, et que tout le monde lui connoît, d'admettre une semblable supposition. Si, malgré toute apparence, il vous avoit pourtant écrit dans cette vue, j'en serois véritablement charmé, parce qu'il m'auroit mis à portée par là de lui faire compliment sur son quatrain, et de l'exhorter à choisir toujours aussi bien ses sujets.

Venons-en maintenant à M. *le Comte de Malespels*, et félicitons-le, quoiqu'il ne nous ait pas appris grand'chose, de ce qu'il a réclamé, avec une charité vraiment fraternelle, les droits de l'Auteur qu'il ne nomme pas, *de crainte de faire rougir sa modestie*. Il a bien raison de le dire : *la gloire est difficile à acquérir* ! C'est pour cette raison que je persisterois à attribuer le quatrain en litige à feu M. Gaillard, si M. *Vincens* et M. *le Comte de Malespels* n'assuroient le contraire. Quoi qu'il en puisse être, il faut nécessairement, pour restituer à l'Auteur de ce quatrain *la gloire* qui lui appartient, que M. *le Comte de Malespels* le nomme, et qu'il *administre les preuves authentiques* qui doivent démontrer qu'on a *quelquefois maladroitement paré M. Gaillard des plumes d'autrui*. S'il le fait, comme je n'en doute pas dès qu'il le propose, je lui promets en reconnaissance de dévoiler certains savans qui se sont arrogés un nombre prodigieux d'inventions et de découvertes, sans jamais en avoir produit aucune. Ainsi, M. *le Comte de Malespels* indiquera des Charlatans littéraires, et moi, je démasquerai des Jongleurs qu'on rencontre à chaque pas dans la carrière des sciences et des arts. Nous aurons tous les deux bien de la besogne, j'en conviens ; mais j'espère remplir ma tâche à la satisfaction du public, que nous amuserons, si M. le comte de Malespels tient sa parole.

Je reviens maintenant à M. *Vincens*, et je le supplie de souffrir que je lui conseille de laisser reposer en paix les tranquilles cendres de M. Gaillard, et d'être bien assuré que, si cet estimable littérateur vivoit, bien des *Juvenilia*, produits dans le monde comme d'excellentes choses, seroient encore dans l'ombre du portefeuille. Au reste, si l'excessive sensibilité de M. *Vincens* ne l'eût porté à se fâcher, j'aurois, à son exemple, détaillé tous mes noms, car j'en avois une grande envie. Je ne le fais point toute-

fois, parce que son air menaçant m'en empêche, et me laisse à peine le courage d'en écrire un par lequel je serai toujours flatté d'être connu. Puisse désormais M. Vincens avoir un peu plus de pblegme; alors il me connaîtra plus particulièrement... Je suis, avec une véritable estime et une parfaite considération, etc. —
CANDIDE.

Une pareille polémique ne pourrait finir aujourd'hui que par un duel; et, quand on songe aux mœurs actuelles de la presse (que le *progrès* devrait cependant avoir adoucies) et à la fréquence des provocations et même des duels à propos de querelles littéraires, on se demande comment l'ex-sous-lieutenant du régiment de Barrois et l'ex page Descombiès, collaborateur de Boyer et auteur probable de ces lettres si méchantes, ne sont pas allés sur le terrain. Il est vrai que le motif était bien futile, et nous avons peine à comprendre qu'on ait pu batailler tout un mois et passionner sans doute l'attention publique, à propos d'un misérable quatrain. Cependant ne nous y trompons pas : sous ces frivoles prétextes, les hommes se classaient, se groupaient alors, pour la grande lutte qui allait s'ouvrir, à Nîmes comme dans toutes les villes de France. Ces petites coterie littéraires, qui, à la fin de l'année 1788, escarmouchent ainsi dans le *Journal de Nîmes*, seront, dans un an, des partis politiques. Nous verrons, d'un côté, la famille Vincens et ses amis; de l'autre, le baron de Marguerittes, Razoux (1), Boyer-Brun, Descombiès, etc.; les Amis de la Constitution dénon-

(1) *Jean Razoux*, médecin célèbre de Nîmes, avait succédé à Séguier, comme secrétaire-perpétuel de l'Académie. Il n'a point de Notice dans nos *Mémoires*.

cant à l'Assemblée nationale une municipalité qu'ils accusent d'être réactionnaire. Et ces discordes désoleront, ensanglanteront Nîmes, jusqu'à ce que vienne la Terreur, qui mettra ces adversaires d'accord, en envoyant les uns en prison, les autres à l'échafaud.

Afin de consoler Vincens-Saint-Laurent de ces tracasseries littéraires, l'Académie saisit avec empressement toutes les occasions qui se présentèrent de lui donner des preuves d'estime et de sympathie. Il fut nommé membre de la commission chargée d'examiner les vingt-six pièces de poésie envoyées à l'Académie pour le concours de l'année. L'Académie n'avait point indiqué de sujet ; aussi la moisson fut-elle abondante ; malheureusement la qualité était loin d'égaliser la quantité. Sur les *vingt-six* morceaux (restés dans nos cartons), la commission en jugea *vingt-et-un* indignes de l'attention de l'Académie. Le 16 avril 1789, Vincens-Saint-Laurent, choisi par la commission pour présenter le rapport, déclarait, en son nom, que ces vingt-et-une pièces avaient tout d'abord été écartées, « soit par leur peu d'importance, soit par l'excès de leur ridicule, soit par leur extrême faiblesse, soit enfin par leur trop grande médiocrité » ; et, par une brève analyse et des citations judicieusement choisies, il prenait soin de justifier les arrêts que la commission avait portés à l'unanimité. Mais son embarras fut grand, quand il s'agit d'exposer à la compagnie que, sur les cinq morceaux réservés, il avait été absolument impossible à la commission de s'entendre.

Jusqu'ici (dit il) les opinions des commissaires ont été absolument conformes ; mais elles sont devenues étrangement con-

traies, dans le jugement des cinq pièces qui ont mérité un examen plus particulier, et entre lesquelles s'est établie la concurrence. Soit que les impressions que chacun a reçues à la lecture de ces divers ouvrages aient été modifiées par son propre caractère; soit que chacun se soit involontairement attaché de préférence au genre le plus conforme à la trempe de son esprit; soit enfin qu'écartant même cette espèce d'intérêt, chacun ait cru voir plus de perfection dans le poème qu'il a adopté, chacun a choisi invariablement un objet de prédilection; et les suffrages, ainsi divisés, n'ont pu se réunir sur aucune des cinq pièces. Mais il a résulté de cette division un examen plus rigoureux, et par conséquent une appréciation plus exacte du mérite et des défauts de chaque ouvrage. C'est maintenant à l'Académie en corps à les juger et à fixer les incertitudes de MM. les commissaires...

Quelques mois après, l'Académie profita de la première vacance qui se présenta, pour faire passer Vincens-Saint-Laurent de la catégorie des Associés dans celle des Membres ordinaires. *François Tempié*, l'un des restaurateurs de l'*Académie royale de Nismes*, en 1752, venait de mourir (1). Son fauteuil fut aussitôt donné à Vincens-Saint-Laurent, qui, depuis qu'il avait quitté le régiment, aspirait à ce titre de Membre ordinaire. Vincens le père avait même eu un instant le projet de lui céder son fauteuil, mais ses confrères n'avaient pu consentir à se séparer de lui. L'élection n'eut pas lieu sans résistance. Bien des Académiciens, à la tête desquels il faut placer le secrétaire-perpétuel Jean Razoux, commençaient à trouver la famille Vincens suffisamment représentée dans la Compagnie.

Le nouvel élu voulut faire de l'éloge de son prédécesseur un manifeste en faveur des idées qui triomphaient

(1) *François Tempié*, né à Vauvert dans les premières années du XVIII^e siècle, avait été reçu à l'Académie le 27 mars 1752. Il était avocat et subdélégué de l'intendant.

alors, en faveur de ce qu'il appelle, d'un mot assez vague, « la philosophie générale », de ce qu'on appelle aujourd'hui « la Révolution ». Le sujet n'y prêtait guère. François Tempié, élève des Jésuites, était demeuré, toute sa vie, l'ennemi des *philosophes*; mais, au mois de décembre 1789, comment résister au besoin de lancer un dithyrambe en l'honneur de Voltaire et de Rousseau? La seconde partie du discours de Vincens-Saint-Laurent n'est pas autre chose; et ce morceau traduit trop bien, dans la forme et dans le fond, l'exaltation froide et factice qui s'était alors emparée de tous les cerveaux, pour que nous ne croyions pas devoir en transcrire ici quelques passages.

Quoique doué d'un esprit d'analyse et de réflexion, d'un amour ardent pour la vertu, d'un zèle éclairé pour le bonheur des hommes, en un mot de toutes les qualités qui constituent le véritable philosophe, M. Tempié parut en redouter le titre. Ami de la paix, il craignit un nom qu'il voyait être le signal de la persécution... Cependant cette Philosophie qu'on a tant calomniée, dont on a fait tant de peur aux âmes faibles, est au moral, si j'ose le dire, ce que le feu élémentaire est dans la nature: une chaleur vivifiante et cachée, qui pénètre, anime et féconde tout. C'est cette Philosophie qui n'a pas encore étouffé, mais qui du moins tient enchaînés la Superstition et le Fanatisme; c'est elle dont la voix poursuit les préjugés, dénonce les erreurs, condamne les vices et pardonne les faiblesses; c'est elle dont les efforts ont voulu de tout temps placer et affermir l'autorité sur la base inébranlable des droits des peuples et de la liberté de l'homme; c'est, en un mot, cette philosophie générale, qui ne fait point secte, qui n'est ni péripatéticienne, ni cartésienne, ni économiste, mais qui est universelle, amie de la vertu, des mœurs et de l'humanité, constante dans ses principes, et courageuse dans ses réclamations.

O sublime cause de tout bien! Ame invisible du monde! Immortelle Philosophie! reçois nos hommages et les tributs de notre reconnaissance! Semblable à la lumière du soleil, ta lumière, des

qu'elle paraît, franchit l'espace, atteint l'horizon et donne à tout la vie et l'être. L'ignorance et l'erreur, je le sais bien, cherchent à obscurcir ta redoutable clarté; mais tu dissipes leurs nuages et tu les frappes de l'éclat de tes rayons. Ceux dont la puissance, usurpée sur la faiblesse et la crédulité, tient à la durée des préjugés, ceux-là t'accusent de te plaire aux opinions nouvelles; et cependant tu ne répans que d'éternelles vérités. Poursuis, Divinité bienfaisante! Méprise les vaines clameurs de tes obscurs détracteurs et de tes perfides ennemis! Inspire toujours le génie, ranime son courage, réchauffe son ardeur; rapporte-lui le bien qu'ont produit tes maximes annoncées par sa bouche, et montre-lui celui qui reste à faire? Tu as aboli la servitude en France, mais l'esclavage opprime ailleurs une multitude d'infortunés, hommes, comme ceux qui les enchaînent; tu as conquis la liberté de la presse sur la superstition et le despotisme, mais il faut encore l'affermir sur la cendre de tant de bûchers qui lui servent de base; tu as établi l'empire de la tolérance, mais il reste à étendre ses droits et à perpétuer sa domination; tu as porté la lumière dans le cahos de l'anarchie, et réintégré la nation dans ses nobles prérogatives, mais il reste à les défendre contre les usurpations du despotisme, contre les pièges de l'intrigue, et contre les attentes de l'intérêt personnel; tu as dissipé les nuages dont ces ennemis de l'état, ces funestes alentours du trône, voulaient offusquer la raison et l'équité d'un roi juste et bon, mais il faut encore assurer ton flambeau dans la main de nos maîtres, l'emparer de leur berceau, et leur enseigner à être hommes, pour qu'ils soient dignes de devenir rois.

Que dis-je! Mes vœux vont être exaucés. Le tems de ton règne est arrivé: du sein de la persécution, tu t'es élevée à l'empire. Mais c'étoit fait de toi, sans la constance inébranlable de tes ministres immortels; c'étoit fait de la France, si les Montesquieu, les Rousseau, les d'Alembert et ce Voltaire, ton plus ferme appui, ton pontife suprême, intimidés ou abattus par l'oppression, avoient déserté tes autels, abandonné ton culte et cessé de te défendre. Eux seuls ont conservé le feu sacré, eux seuls ont sauvé les droits de l'humanité, la liberté des peuples, du naufrage qui les menaçait; et ces généreux défenseurs, ces immortels dépositaires de ces précieux débris les ont transmis, avec leur esprit, à cette élite de la nation, à cette assemblée de sages, à ce sénat auguste de citoyens intrépides, appelés à rétablir, sur des fondemens inébranlables, l'édifice éternel du bonheur des Français.

Ombres sacrées ! Mânes adorés ! S'il vous reste encore quelque sensibilité, ah ! sans doute, c'est pour la félicité des hommes, pour le bien de la patrie, pour ces objets auxquels vous consacraîtes vos travaux et votre vie. Eh ! bien, sortez de vos sombres demeures, venez jouir de votre ouvrage, venez goûter les fruits de votre génie, venez bénir avec nous ces hommes vertueux, que le patriotisme a élevés au dessus de l'humanité. . . .

Et cela dure plusieurs pages encore, toujours sur ce ton lyrique, qui était la note du jour, et qui nous fait sourire aujourd'hui. Puis viennent des complimens pour quelques-uns des membres ou associés de l'Académie, qui avaient été élus députés à l'Assemblée Nationale ; pour Meynier de Salinelles, « ce patriote éclairé, que sa modération, sa fermeté, son éloquence simple, facile et insinuante firent choisir pour porter à la noblesse encore isolée les dernières résolutions de la chambre des communes » ; pour Boissy d'Anglas, ce jeune citoyen, également embrasé de l'amour des lettres et de la patrie, qui suspendit les sons de sa lyre pour consacrer ses talens à son pays, dont l'infatigable activité fit accorder au Vivarais un plus grand nombre de députés ». Mais il n'y a pas un mot pour l'évêque de Nîmes, Cortois de Balore, pour le baron de Marguerittes, pour l'évêque de Perpignan, Desponchès, qui joignaient pourtant, comme Meynier de Salinelles et Boissy d'Anglas, la qualité d'Académicien de Nîmes à celle de député. Ce discours se termine par un pompeux éloge de Rabaut-Saint-Etienne, et une mise en demeure à l'Académie de lui réserver le prochain fauteuil vacant.

Me sera-t-il permis, Messieurs, d'associer à ces hommages un de nos concitoyens sur lequel ses talens et ses succès littéraires, dès longtemps, vous donnent des droits ? Et ne croira-t-on pas qu'il s'agit encore d'un de vos confrères, lorsque je parlerai de cet

homme vraiment privilégié, à qui la nature a départi tant de sortes d'esprit ? de cet homme tour à tour savant profond, littérateur distingué, orateur éloquent, philosophe aimable, et si cher à tous ceux qui le connaissent par l'élévation de son âme, par ses vertus et par l'extrême douceur de ses mœurs ? de ce citoyen sage, mais énergique, modéré, mais intrépide, que la fureur la plus absurde a quelquefois osé outrager, mais qui n'a répondu à ses lâches détracteurs qu'en s'efforçant de contribuer à une révolution dont ils devoient eux-mêmes goûter les bienfaits ; esprit vaste, âme forte, que j'ose appeler l'instituteur du peuple ; qui le premier lui a fait connaître ses prérogatives et sentir sa dignité ; dont les écrits, à la portée de toutes les classes de citoyens, sont devenus leur catéchisme politique, ont été la règle de nos fidèles représentans, et seront à jamais la gloire de notre ville ; qui s'est signalé dans toutes les délibérations de l'Assemblée Nationale ; qui, du haut de cette tribune de Versailles, devenue la chaire de la Philosophie, a fait si souvent parler à la vérité un langage si touchant et si persuasif ; qui, enfin, a été l'un des premiers coopérateurs dans tous les travaux, et doit être regardé, par la France entière, comme un des plus précieux instrumens de son bonheur ? Ah ! sans doute son nom ne déparera point ceux qui méritent notre encens ; et (pourquoi craindrois-je de le dire avec la voix publique, qui dès longtemps le désigne à votre choix ?) le nom du citoyen qui a servi la patrie par ses talens et ses vertus ne devoit plus être étranger dans ce lycée, où les vertus sont honorées, et qui lui-même est à la fois l'asile et le prix des talens.

Nous ne savons si tous les Académiciens goûtèrent également cette harangue et surtout cette manière d'imposer un candidat. C'était la première fois que le studieux asyle de Séguier entendait ces tirades politiques ; ce devait être aussi la dernière. Le jour approchait où deux membres de l'Académie, devenus l'un (1) administrateur du département, l'autre (2) son procureur-général syndic, viendraient, au nom de la Nation, briser le sceau de l'Académie, confisquer ses

(1) Henri Mazer.

(2) J.-M.-A. Griolet.

papers et ses collections, précieux legs de Séguier, et mettre le scellé sur les portes de cet hôtel que l'Académie devait à la munificence de l'évêque de Becdelièvre, et qui allait être vendu comme domaine national. Heureusement, un autre membre de l'Académie, Jean Picyre, rachètera cette demeure qui méritait bien de ne pas tomber en des mains indignes; ce futur baron impérial y asseoir son majorat, et la sauvera ainsi, pendant un demi-siècle, jusqu'à ce qu'elle devienne la propriété d'un de nos honorables confrères, le docteur Pleindoux, qui l'occupe actuellement.

Au commencement de 1790, Vincens-Saint-Laurent, à qui son long séjour à Andron avait fait bien des amis dans la population d'Amargues, songea à se faire élire maire de cette commune. A cet effet, il parla dans une assemblée d'électeurs; mais son éloquence, trop académique peut-être pour l'auditoire auquel il s'adressait, ne parvint pas à lui gagner un nombre de voix suffisant. Sa candidature échoua; et cette mésaventure électorale fournit au journaliste Descombiès, chez qui les dissidences politiques étaient venues se joindre aux rancunes littéraires, l'occasion d'un article satirique intitulé : *Les deux étoiles, anecdote*, et signé : *Le Bailli de **** (1). Bien que les noms des personnes et des lieux soient partout remplacés par deux étoiles (**), les lecteurs de 1790 ne pouvaient s'y tromper. Vincens-Saint-Laurent se montra toujours supérieur à ces petites tracasseries; et

(1) *Journal de Nîmes*, 5^e année, n^o xv, 21 février 1790, p. 114-116.

lors des massacres qui eurent lieu à Nîmes, au mois de juin de la même année, il s'en vengea noblement, en arrachant plusieurs victimes aux fureurs du parti victorieux (1).

Pendant que son frère Jean-César siégeait à la Législative, il fit un voyage à Paris. Il fut témoin, le 20 juin 1792, de l'envahissement des Tuileries par les bandes du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau. Il vit Louis XVI se présenter avec calme à l'émeute furieuse; il l'entendit répondre, à l'injonction de sanctionner le décret contre les prêtres auquel il avait apposé son veto, que sa sanction était libre, et que ce n'était le moment ni de la solliciter ni de l'obtenir. Ce spectacle de la royauté assaillie dans son palais par une populace ameutée remplit d'indignation son âme avant tout française; et il fut l'un des premiers à signer la pétition dressée par l'ex-constituant Guillaume pour demander à l'Assemblée la punition des coupables et l'éloignement de Paris des fédérés (2).

Revenu à Nîmes avec son frère, à la fin de septembre 1792, il est élu capitaine d'une compagnie faisant partie du bataillon des volontaires du Gard; et, à la

(1) Voir *Statistique morale de la France, ou Biographie par départements*, par une Société de gens de lettres sous la direction de M. ANDRAUD (de l'Allier), 4^e livraison, Gard. — Paris, Moreau-Rosier, 1829, in-8^o de 104 pages. — Ce recueil biographique, malheureusement trop succinct, mérite d'autant plus de confiance, du moins pour la livraison qui comprend le département du Gard, que ces notices ont été rédigées sur des documents fournis par Emile Vincens.

(2) Cette pétition, couverte de 20,000 signatures, fut présentée à l'Assemblée, le 1^{er} juillet 1792.

tête de cette compagnie, il a le bonheur de sauver la ville de Lunel d'un massacre (1). Le bataillon des volontaires du Gard ayant été désigné pour faire partie du corps d'armée envoyé contre la Savoie, il fut bientôt appelé aux fonctions de commissaire-ordonnateur en chef de l'armée des Alpes. Cette place éminente lui attira des persécutions. « Il fut arrêté sous l'absurde accusation de concussion, pour un marché qui avait été passé par des commissaires de la Convention, et avant qu'il fût chargé du service de l'administration. Traduit à la barre de l'Assemblée, il présenta les pièces signées par les commissaires de la Convention près l'armée des Alpes. Il n'en fut pas pas moins renvoyé devant le tribunal criminel de Lyon; mais là, et à une époque où il suffisait d'un simple soupçon pour porter sa tête sur l'échafaud, il fut entièrement lavé de l'accusation intentée contre lui (2) ». Dégoûté de fonctions qui l'exposaient à de pareils dangers, il donna sa démission, et revint à Nîmes, où ses amis le rappelaient, pour les aider à organiser la résistance. Au mois de juin 1793, les communes du Gard s'étaient formées en assemblée représentative, où chacune d'elles avait envoyé, suivant son importance, un ou plusieurs députés (3). Dans la séance tenue à Nîmes par ces députés, le 22 juin, au matin, le citoyen Lavauguyon, député de la ville de Bordeaux, monta à la tribune et exposa

(1) J'ignore dans quelles circonstances. Je ne trouve ce fait mentionné que par M. Mich. Nicolas (*Hist. litt. de Nîmes, etc.*, t. III, p. 218)

(2) Mich. Nicolas, *ibid.*, p. 219.

(3) Sur l'organisation fédéraliste à Nîmes, voir ci-dessus, p. 259.

que lui et son collègue étaient prêts à partir pour différents départements, « à l'effet de remplir la glorieuse mission qui leur a été confiée par leurs commettans ». Il demande que, conformément à la délibération prise par l'Assemblée dans la séance de la veille, elle procède à la nomination de deux citoyens qui parcourent avec eux les départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Hautes et Basses-Alpes, de l'Ardèche, de la Drôme et de la Haute-Loire. « Nous sommes jaloux, dit-il, d'avoir des coopérateurs pris dans votre sein. Les circonstances nous forcent à partir; qu'ils se joignent à nous; et, confondant nos efforts et nos moyens, nous concourrons plus efficacement au salut de la chose publique ». Le député de Bordeaux descendit de la tribune au milieu des applaudissements de l'assemblée; on déclara « que le peuple du Gard, usant de ses droits inaliénables, se mettait en état de résistance à l'oppression et allait joindre ses armes à celles de tous les vrais amis de la liberté, de l'égalité et de la république une et indivisible ». Puis on demanda au Comité des rapports de proposer les deux députés qui devaient être adjoints aux députés de la Gironde « dans la mission glorieuse que ceux-ci avaient à remplir ». Un membre de ce Comité proposa, en son nom, les citoyens *Beaux* (1), de Saint-Jean-du-Gard, et *Jacques Vincens*, de Nîmes. L'assemblée couvrit ce choix d'applaudissements, et chargea les membres du bureau d'expédier à ces députés les pouvoirs qui leur étaient nécessaires (2). Dans

(1) Sur *Justin Beaux de Maguielles*, voir plus haut, p 288, n. 2.

(2) « L'assemblée arrête que les dépenses que la mission imposée auxdits députés les nécessitera à faire seront payées sur les fonds

la séance qui eut lieu, le soir du même jour, on donna lecture de la lettre du citoyen Jacques Vincens, qui « accepte avec reconnaissance la mission que l'assemblée lui a conférée dans la séance du matin ». L'assemblée applaudit au dévouement du citoyen Jacques Vincens. Les députés bordelais et nimois partirent ensemble le lendemain. Nous avons dit (1) quel échec attendait de si généreuses espérances.

Après l'insuccès de la tentative fédéraliste, Vincens-Saint-Laurent, comme tous ceux qui y avaient pris part, fut mis hors la loi; mais, plus heureux que son père et son frère Jean-César, il parvint à se réfugier en Suisse. Ses biens furent confisqués; ses parents, sa femme jetés en prison. « Après le 9 thermidor, il rentra en France, son premier soin fut de faire annuler le divorce auquel on avait forcé sa femme de consentir. Cependant, le séjour de Nîmes n'étant pas sans quelque danger pour sa liberté, il jugea prudent d'aller passer deux années à Gênes, auprès de son frère Emile (2) ».

De retour à Nîmes en 1797, il consacra ses loisirs à des études littéraires et économiques; et lorsque,

provenant des sous additionnels, ou autres fonds publics du département; et, à cet effet, elle autorise son bureau à envoyer expédition du présent arrêté à l'administration du département du Gard, pour que, par une ordonnance de 2,000 livres, par lui expédiée en faveur des citoyens *Beaux* et *Vincens*, sur les fonds ci-dessus désignés, ils pourvoient à son exécution.

» L'assemblée arrête, que lesdits citoyens *Beaux* et *Vincens* demeurent chargés de justifier de l'emploi de ladite somme de 2,000 livres ». (*Pièces qui font connaître les Fédéralistes du Gard*, etc., p. 11-21).

(1) Voir ci-dessus, p. 290.

(2) Mich, Nicolas, *Hist. litt. de Nîmes*, t. III, p. 220.

dans les premiers mois de l'an IX (nov.-déc. 1800), le préfet J.-B. Dubois eut, par un arrêté bientôt revêtu de l'approbation du ministre de l'intérieur, reconstitué l'ancienne Académie sous le nom de *Lycée du Gard*, Vincens-Saint-Laurent fut des premiers appelés à en faire partie à titre d'ancien académicien (1). Les procès-verbaux qui nous restent des séances du Lycée ne datent que du 12 juillet 1801 ; mais, à partir de cette époque, ils nous permettent de constater que Vincens-Saint-Laurent fut un des membres les plus assidus et les plus laborieux. Tantôt on lui confie des rapports sur des ouvrages envoyés à l'Académie (2), tantôt il est nommé membre de commissions et en particulier de celle qui fut chargée, dans la séance du 20 mai 1802, d'examiner les mémoires envoyés au concours sur l'*Eloge de Malesherbes*, concours qui

(1) Des vingt-six membres qui composaient l'Académie de Nîmes, à l'époque de sa dispersion, en 1792, seize vivaient encore. Huit seulement, qui habitaient Nîmes, prirent part aux travaux de cette première année. C'étaient MM. *Alison*, *J.-J. André*, *d'Augier*, *J. Granier*, *P.-A. de Labaulme*, l'abbé *d'Ornac de Saint-Marcel*, *Alex. Pieyre* et *Vincens-Saint-Laurent*. — *J.-C. Vincens-Plauchut*, retiré à Andron, et mort bientôt après l'ouverture du Lycée, n'assista à aucune séance. — *Massip de Bouiltargues* n'y parut point, et ne tarda pas à donner sa démission (Voir le procès-verbal de la séance du 30 janvier 1802). — *Boissy d'Anglas*, devenu membre du tribunat, habitait Paris. — *Jean Pieyre*, alors préfet de Lot-et-Garonne, résidait à Agen. — *Fr. Causse de Serviès de Vallongue*, devenu aveugle et malade, ne siégeait point. — *Griotel* était établi à Gènes, auprès de son ami Emile Vincens. — Quant au dernier évêque de Nîmes, *Mgr Cortois de Balore*, et à *M. J.-J. Baron*, on les avait oubliés. Cet oubli fut réparé dans la séance du 30 avril 1803, où deux fauteuils leur furent réservés.

(2) V. le Procès-verbal des séances des 11 nov. et 11 déc. 1801, et 11 mars 1802.

n'aboutit pas, et qui fut renvoyé, sans plus de résultat, à l'année suivante. D'autres fois, il lit, au nom de son frère Emile (1) ou de son ami Boissy d'Anglas (2), des pièces qu'ils lui ont adressées pour être offertes en hommage à l'Académie. Ou bien il est chargé, dans la dernière séance de l'année, de dresser l'ordre de travail pour l'année suivante (3). Mais le grand travail qui l'occupe, c'est la publication de la *Topographie de Nismes* de son frère Vincens-Plauchut, annotée et complétée par lui. Le 11 novembre 1801, il avait donné lecture à ses confrères du Lycée de la préface dont il a fait précéder cet ouvrage, et le 21 novembre 1802, il leur fait hommage du premier exemplaire qui venait de sortir des presses de la veuve Belle (4).

Le 11 décembre 1802, il est nommé membre d'une commission qui doit s'occuper d'une nouvelle description des antiquités de Nismes. Nous remarquons, parmi les membres de cette commission, les noms de deux académiciens qui, vingt ans plus tard, réaliseront ce projet par la publication d'un bel ouvrage sur les

(1) Séance du 21 décembre 1801. Cette pièce est intitulée : *Le nouveau siècle*.

(2) Séance du 31 mars 1802 : *Épître au citoyen Jean Pieyre, sur le bonheur de cultiver les lettres et l'amitié*.

(3) Voir les procès-verbaux des séances du 8 août 1801 et du 8 août 1803.

(4) *Topographie de la ville de Nismes et de sa banlieue*, par le citoyen Jean-César Vincens, ... et par le citoyen Baumes; ... ouvrage qui a obtenu le prix d'encouragement de la Société de Médecine de Paris en 1790; publié avec des notes par le citoyen Vincens-Saint-Laurent, conseiller de préfecture, de la ci-devant Académie de Nismes et du Lycée du Gard. — Nismes, imp. de la veuve Belle, an x-1802, in 4° de xxiv et 588 pages.

monuments de Nîmes, MM. S.-V. Grangent, ingénieur en chef, et Ch. Durand, ingénieur ordinaire du département (1). C'est dans le courant de cette année académique que Vincens-Saint-Laurent fut nommé suppléant du secrétaire-adjoint, qui était alors C.-F. de Trinquelague. Il venait d'être aussi nommé récemment conseiller de préfecture. Le préfet J.-B. Dubois qui avait pu, comme président de l'Académie, apprécier ses lumières et son zèle, songeait depuis quelque temps à l'attacher à son administration. C'est ce qu'il fit, aussitôt que l'un de ses quatre conseillers de préfecture, Casimir Daniel, membre aussi de l'Académie, eut été nommé secrétaire-général de la préfecture du Var.

Vincens-Saint-Laurent lut, dans la séance du 31 décembre 1802, un rapport qui intéresse trop vivement l'histoire de notre Compagnie pour que je ne croie pas utile d'en donner ici quelques extraits. Il s'agissait d'assurer la conservation dans la ville de Nîmes des collections léguées autrefois par Séguier ; et on craignait que par suite de la transformation de l'Ecole centrale du Gard en Lycée universitaire, ces collections ne fussent dispersées ou transférées dans la capitale.

Tant qu'a subsisté la loi qui assurait au public la jouissance, dans le chef-lieu du département, des dépôts scientifiques et

(1) *Description des monuments antiques du midi de la France*, dédiée au Roi, par MM. Grangent, . . . , C. Durand, . . . , S. Durant, . . . , tous membres de l'Académie royale de Nîmes. — Paris, imp. de Crapelet, 1819, in-folio de XI et 121 pages, avec un grand nombre de planches gravées.

littéraires attachés à l'Ecole centrale, l'Académie n'a pas eu lieu de regretter que la plus grande partie de ces richesses ait cessé d'être son patrimoine. Mais aujourd'hui qu'il est certain que ces précieux objets ne restent pas unis aux Ecoles publiques, tout fait à l'Académie un devoir d'en solliciter la conservation dans le lieu même où ils sont rassemblés; tout lui impose la loi de faire valoir, auprès du Gouvernement, les droits du Département, ceux de la ville de Nîmes et ses propres titres à un acte de justice, qui n'en sera pas moins reçu comme un bienfait.

Le fonds de la Bibliothèque, ainsi que le cabinet d'Antiquité et d'Histoire naturelle de l'Ecole centrale, appartenaient à l'illustre Séguier, membre de l'Académie de Nîmes. Son amour pour les sciences l'attachait d'une affection particulière à cette société littéraire; il en croyait les travaux utiles, il désirait ardemment d'en seconder et d'en étendre les succès. . . . L'Académie a joui, jusqu'à sa destruction, des libéralités de Becdelièvre et de Séguier. A la renaissance de l'ordre et de la liberté, ceux des membres de cette Société qui existaient encore se sont rassemblés à la voix du Préfet du Gard. L'Académie s'est reproduite, formée de ses débris et accrue d'autres amis des sciences et des arts. . . . Son objet n'est point aujourd'hui de revendiquer, à titre de propriété, le don précieux de Séguier. Avant que les lois en eussent fait une propriété publique, elle lui en avait en quelque sorte donné le caractère, en ouvrant son Musée à jours fixes: elle ne demande au Gouvernement que de lui en rendre le dépôt. En accédant à sa prière, le Gouvernement satisfera en même temps et aux vœux du fondateur et au désir de donner à cet établissement toute l'utilité dont il est susceptible.

Séguier n'eut pas seulement en vue l'Académie de Nîmes, en lui léguant son Cabinet et sa Bibliothèque: il voulut aussi en assurer la jouissance à cette grande cité où il avait reçu le jour. . . . Le Roi lui-même avait désiré le Cabinet de Séguier; ce fait est attesté par les lettres de M. de Joubert, trésorier des Etats de Languedoc. . . . Séguier, dès qu'il les eut reçues, se hâta de consacrer la donation à l'Académie, et ne lui fit connaître les propositions du Roi qu'après s'être dépouillé pour elle. . . . Ils ont des titres bien intéressans, ceux qui furent l'objet de cette préférence.

Tels sont les motifs sur lesquels l'Académie doit appuyer ses sollicitations. Une circonstance heureuse lui facilite les moyens d'invoquer la justice et la bienveillance du Gouvernement. Le Conseil municipal de la ville de Nîmes, en députant le Maire de

cette commune (1) pour réclamer l'établissement d'un lycée, a délibéré qu'il lui serait adjoint deux autres députés pris dans le sein de l'Académie, et le choix est tombé sur son Vice-Président et son Secrétaire. C'est à ces deux membres de notre Société et à leur collègue, qui lui appartient aussi, et sur le dévouement et les lumières desquels elle peut compter, qu'il convient de confier ses intérêts; ils tiennent de si près à ceux de la commune que les deux missions ne peuvent que s'être réciproquement utiles.

Après la lecture de ce rapport, l'Académie prit une délibération par laquelle elle donnait mission aux citoyens Paul-Ange de Labaulme, son vice-président, Jean-Julien Trélis, son secrétaire, et Dominique-Casimir Fournier-Valaurie, de demander au gouvernement : 1^o que la bibliothèque, les manuscrits, les médailles, les collections d'antiquités et d'histoire naturelle, actuellement attachés à l'Ecole centrale du Gard, et tous les objets qui peuvent être réunis à ce dépôt, soient déclarés propriétés départementales; 2^o qu'il soient conservés dans l'emplacement où ils sont rassemblés; 3^o que la garde en soit confiée à l'Académie du Gard, et, sous sa surveillance, à un conservateur pris dans son sein, au choix de l'autorité publique.

Le zèle et l'activité du conseiller académicien, l'universalité de ses connaissances l'avaient mis en haute estime parmi ses confrères. Aussi lorsque, le 20 janvier 1803, Ch.-Fr. de Trinquelague, que les travaux de son cabinet empêchaient de remplir ses fonctions de secrétaire-adjoint, demanda, non un successeur, mais un suppléant, toutes les voix se réunirent sur

(1) C'était alors M. Fournier de Valaurie. Voir son éloge lu par Vincens-Saint-Laurent dans la séance publique du 21 décembre 1811, *Notice des Trav. de l'Ac. du Gard*, 1811, 2^e partie, p. 367-381.

Vincens-Saint-Laurent, qui entra en fonctions, séance tenante. C'est dans cette même séance qu'il acquitta son tribut académique de l'année par la lecture d'un conte en vers intitulé *l'Ingrat*, qu'il avait imité de l'espagnol.

L'Académie qui, pendant plus d'un siècle d'existence, n'avait publié que le mince volume de 1756, songeait à donner à ses travaux une publicité annuelle et régulière. Le 19 juin 1803, elle nomma une commission chargée de préparer la publication d'un choix de mémoires, et dont les travaux ne devaient aboutir que deux ans plus tard, par la publication d'un fascicule peu considérable, il est vrai (1), mais qui est devenu le point de départ des importantes publications faites par notre Compagnie sous le premier empire.

Le 14 juillet 1803 (on fêtait toujours l'anniversaire de la prise de la Bastille), eut lieu la séance publique de l'année. Vincens-Saint-Laurent l'ouvrit par la lecture de la notice des travaux académiques depuis la dernière séance publique. « Cette notice, dit le procès-verbal, contient une courte analyse de tous les ouvrages présentés à l'Académie, dans le courant de l'année, par ses membres ordinaires et par ses associés; une indication succincte des objets traités en commun, un souvenir des événemens honorables ou intéressans pour la Compagnie; et

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804-1805), lue à la Séance publique du 10 frimaire an XIV (1^{er} décembre 1805), par M. Trélys, secrétaire perpétuel.* — Nismes, veuve Belle, 1805, in-8^o de 55 pages.

l'éloge de MM. de Vallongue (1), Saint-Lambert (2), Laharpe (3) et de Mme Viot (4), le premier académicien titulaire et les trois autres associés, morts dans le courant de l'an XI ». Non seulement ce compte-rendu est demeuré inédit, mais le manuscrit en a même disparu de nos archives. Nous le regrettons d'autant plus vivement qu'il contenait la notice nécrologique de M. de Vallongue et celle de Mme de Bourdic-Viot.

A partir de 1804 jusqu'en 1812, les publications de mémoires faites par l'Académie du Gard, sous le titre de *Notices des travaux*, témoignent de l'activité et du zèle que Vincens-Saint-Laurent ne cessa de déployer dans ses fonctions de secrétaire-adjoint. On trouve encore de lui, dans les deux volumes (5) pu-

(1) *François Causse*, seigneur de Servès et de Vallongue, reçu à l'Académie le 20 mars 1752, était, en 1769, administrateur général des postes à Paris. Il mourut au commencement de 1803.

(2) *Jean-François de Saint-Lambert*, l'auteur du poème des *Saisons*, avait été reçu à titre d'Associé, à l'Académie de Nîmes, le 1^{er} février 1770. Né à Nancy, le 26 décembre 1716, il mourut à Paris, le 9 février 1803.

(3) *Jean-François de Laharpe*, né à Paris le 20 novembre 1739, mort le 11 février 1803, avait été reçu en 1755, sur la présentation de Boissy d'Anglas, son ami.

(4) *Marie-Anne-Henriette Payan de l'Estang*, née à Dresde en 1746, veuve, en 1762, de son premier mari, M. de Rivière, marquis d'Antiemont, qu'elle avait épousé à treize ans, se remaria en secondes avec M. de Bourdic, et, après sa mort, en 1796, à M. Viot, administrateur des domaines. Elle mourut près de Bagnols (Gard), le 9 août 1802, assistée, à ses derniers moments, par son vieil ami et confrère, l'abbé d'Ornac de Saint-Marcel.

(5) *Notice ou Aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822*, par M. Phélp, Médecin, Secrétaire, — Nîmes, P. Durand-Belle, 1822, 2 vol. in-8°, l'un de 378 et l'autre de 231 p.

bliés par M. Phélip en 1822, deux éloges académiques, celui de l'ancien évêque de Nîmes, *P.-M.-M. Cortois de Balore* (4), et celui de *Claude Verdier* (5).

Au premier retour des Bourbons, Vincens-Saint-Laurent avait accueilli cette restauration, sinon avec transport, du moins avec résignation. S'il fallait même en juger par une *Lettre consistoriale* (1), qu'il a signée et peut-être rédigée (car il était alors secrétaire du Consistoire de Nîmes), il y aurait eu quelque chose de plus que de la résignation. Nous extrayons de ce document quelques citations.

Vous le savez, nos très-chers Frères, irrité contre la France, où germaient des semences multipliées d'impiété et de crime, le Seigneur déploya sur elle des châtimens terribles et la livra à toutes les horreurs de la licence populaire... L'autorité légitime fut méconnue, le diadème profané, et le sang du meilleur des Rois, le sang de Louis XVI fut répandu !... Les mains sacrilèges qui ensanglantaient la terre s'élevèrent contre le ciel : le Dieu de l'Univers fut blasphémé, ses temples avilis, ses autels brisés, et ses ministres immolés sous le glaive de l'irréligion triomphante... Lorsqu'un vœu tardif, mais salutaire, pour le rétablissement du pouvoir suprême, éclata universellement, une honte excessive ou une crainte insensée, fortifiées par les vaines et déplorables préventions de quelques esprits abusés, détournèrent de Louis XVIII les desirs du peuple qui l'appelaient sur le trône de ses pères, et les dirigèrent vers un Etranger qui, revêtu de l'ascendant d'une grande renommée militaire, singulièrement favorisée par les circonstances, et cachant, sous le nom d'amour du bien public, les gigantesques projets d'une ambition effrénée, fit naître d'abord quelques douces espérances, lesquelles furent bientôt flétries sans

(4) T. II, p. 154-168.

(5) *Ibid.*, p. 163-172.

(1) *Lettre pastorale et consistoriale aux fidèles de l'Eglise réformée de Nîmes*. (Signée : J. OLIVIER-DESMONT, président. VINCENS-ST-LAURENT, secrétaire) — (Nîmes, J. Gaude, mai 1814), in-8° de 16 pages.

retour par les actes de son règne de fer. Il serait aussi pénible à notre cœur qu'inutile à notre but, nos très-chers Frères, de retracer ici les maux affreux que ce monarque d'un moment, instrument de colère dans les mains du Très-Haut, a répandus sur la patrie... O Français! peuple malheureux, dont l'or et le sang ont été si criminellement prodigués pour des projets sans rapport avec votre intérêt, le régime dévastateur de l'Étranger doit laisser, dans votre âme froissée, de longs souvenirs, comme il laissera sur votre pays des traces profondes... Tout-à-coup la main puissante et sévère qui, du sein de l'obscurité, avait élevé au faite des grandeurs l'oppressur du monde, l'en précipite avec éclat!... C'est par ce Dieu de clémence qu'ont été inspirés et guidés ces monarques généreux qui ne sont venus nous combattre que pour nous délivrer de la guerre, et n'ont renversé un trône d'iniquité que pour le remplacer par un trône de justice.

Il est enfin arrivé, nos très-chers Frères, le jour glorieux où la dynastie des Bourbons remonte sur le trône des lis, dont une des plus effrayantes révolutions qui aient jamais désolé la terre l'avait passagèrement éloignée. L'amour et les vœux des bons Français redemandaient en secret Louis XVIII au Dieu des miséricordes, et le Dieu des miséricordes a exaucé ces vœux du cœur... Que la douceur des sentimens que vous inspirent des circonstances aussi ravissantes, une félicité aussi inattendue, ne soit point altérée, nous vous en conjurons, nos très-chers Frères, par des craintes sur votre avenir, et par la pénible pensée que vos principes religieux pourraient détourner de, dessus vous la protection du Prince... Soyez tous persuadés qu'en venant au milieu de son peuple, Louis XVIII n'y distingue point des hommes dont la foi et le culte sont séparés par quelques nuances, mais qu'il n'y aperçoit que des enfans heureux de le revoir et de vivre sous sa domination paternelle...

A Nîmes, en Consistoire, le 11 mai de l'an de grâce 1814. Pour le Consistoire, J. OLIVIER-DESMONT, président. VINCENS-ST-LAURENT, secrétaire.

Au mois de juillet suivant, quand le baron Mayneud de Pancemont, premier président de l'ex-cour impériale, et l'un des membres de la députation que l'Académie avait chargée d'aller à Paris, « présenter au Roi l'hommage de son respect », rapporta à l'Académie, avec la permission de reprendre la qualification

de royale, le droit de porter la décoration du lis, Vincens-Saint-Laurent la reçut et la porta, comme tous ses confrères. Toutes ces preuves de *royalisme* furent-elles effacées par quelque imprudence à l'époque des Cent-Jours ? Nous l'ignorons ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut arrêté, à la seconde restauration, et conduit de brigade en brigade au château d'If. Mis en liberté, après quelques jours de détention, il résolut d'aller fixer son domicile à Paris, et d'y chercher une sécurité qu'il croyait ne plus pouvoir trouver dans son pays.

Tous les loisirs de cette retraite, ou de cet *exil*, comme il l'appelle dans une lettre que nous donnerons plus loin, furent consacrés aux lettres et aux sciences, qui en devinrent la consolation. Nommé correspondant de la Société d'agriculture de la Seine, membre du Consistoire de Paris, de la Société biblique, de la Société de la morale chrétienne, son activité n'avait pas assez de tous les devoirs que lui imposaient ces affiliations. Il trouvait encore du temps pour enrichir notre littérature par d'utiles traductions (1). Dès 1817, il lisait à la Société d'agriculture une notice sur Trau-

[1] Nous voudrions, avec le *Catalogue de la Bible de Nîmes*, suppl., p. 390, pouvoir compter l'ouvrage intitulé : *Mélanges historiques et politiques*, par A.-H.-L. Heeren. Traduits de l'allemand par J. V. L***. — Paris, Treuttel et Wützig, 1817, in-8° de 270 pages. Mais, outre que les initiales devraient être J. V. S. L., et non pas seulement J. V. L., la qualité du « Conseiller de légation » dont le traducteur fait suivre ses initiales, me semble jeter du doute sur cette attribution. Je ne sache pas, en effet, que Vincens-Saint-Laurent ait jamais été attaché à aucune légation.

cat (1). Le sujet de ce dernier travail montre combien il était fidèle aux souvenirs de son pays. Il se tenait au courant des destinées de l'Académie et des travaux de ses anciens confrères. A peine la belle publication de MM. Grangent, Ch. Durand et S. Durant sur les Monuments de Nîmes fut-elle commencée, qu'il adressa au ministre la pétition suivante, dont la minute autographe vient d'entrer dans nos Archives.

Citoyen de Nîmes, je me suis occupé toute ma vie de l'étude des Antiquités de cette ville; et je dois aux ouvrages que j'ai publiés sur ce sujet (2) l'honneur d'appartenir, depuis quinze ans, en qualité de Correspondant, à l'Institut, Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

C'est à ces titres, Monseigneur, que j'ose supplier votre Excellence de m'accorder un exemplaire des *Monuments antiques*, que viennent de publier MM. Grangent et Durand. — Je suis avec un profond respect, — Monseigneur, — De Votre Excellence — Le très humble et très obéissant serviteur, — VINCENS DE SAINT-LAURENT, — rue Bleue, n° 27. — Paris, 23 décembre 1819.

La réponse à cette pétition ne se fit point attendre; le 5 janvier 1820, Vincens-Saint-Laurent recevait la première livraison du bel ouvrage de ses anciens confrères de l'Académie du Gard; et il y retrouvait mis en œuvre les mémoires et dissertations qu'il avait entendu lire par M. Grangent, dans les séances, alors

(1) *Notice historique sur François Traucat, jardinier de Nîmes au XVI^e siècle*, par M. Vincens-Saint-Laurent, Correspondant de la Société royale et centrale d'Agriculture. — Paris, Mmc Huzard, 1818, in-8° de 27 pages.

(2) Vincens-Saint-Laurent ne peut vouloir parler ici que de la publication faite par lui de l'ouvrage de son frère Jean-César, la *Topographie de Nîmes*. Il parait, en effet, que tout ce qui a rapport aux monuments et aux inscriptions de Nîmes a été refondu ou ajouté par lui.

qu'il tenait, avec tant de dévouement et d'habileté, la plume de secrétaire-adjoint. Il continuait à entretenir des relations de bonne confraternité avec la plupart des collègues qu'il avait connus et aimés. Nous en avons la preuve dans la lettre suivante, adressée en remerciement au savant qui, pendant plus d'un demi-siècle, a été l'infatigable collaborateur de l'Académie du Gard, vous avez nommé le baron L.-A. d'Hombres-Firmas (1).

Paris, 8 février 1821.

J'ai reçu, Monsieur et cher Confrère, avec un plaisir tout patriotique, le double présent de fruits de notre pays que vous avez daigné me faire. Vos châtaignes sont excellentes, et le *Dictionnaire Languedocien* (2) est encore meilleur; et, pour un exilé comme moi, ces produits du sol natal sont d'un prix inestimable. Recevez-en mes sincères remerciements, et ne m'oubliez pas, je vous prie, pour le second volume du vocabulaire. Quoique j'aie l'édition de 1785 (3), je suis jaloux de compléter la nouvelle. Celle-ci n'eût-elle sur l'autre que l'avantage d'être précédée de votre intéressante Notice sur l'Auteur (4), ce serait déjà un titre suffisant pour lui mériter la préférence; mais je ne doute pas que vos soins ne l'aient perfectionnée sous d'autres rapports, et c'est ce que je me propose d'examiner, en les comparant, au premier instant de loisir.

(1) Louis-Augustin d'Hombres, né à Alais, le 6 juin 1776, mort le 5 mars 1857. — Voir *Notice historique sur M. le baron d'Hombres-Firmas, d'Alais*, par l'abbé C. Castan, professeur au collège d'Alais. — Alais, Veirun, 1859, in-8° de 51 pages.

(2) *Dictionnaire languedocien-français*, par M. l'abbé de Sauvages, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par L. A. D. F. — Alais, J. Martin, 1820, 2 vol. in-8°.

(3) Donnée à Nîmes, par Gaude père et fils. C'était la 2^e édition; la première avait paru à Avignon, en 1750.

(4) Cette notice fut tirée à part: *Notice biographique sur l'abbé de Sauvages*, par son neveu L.-A. d'Hombres-Firmas. — Alais, J. Martin, 1820, in 8° de 24 pages.

L'exemplaire destiné à M. Renouard (1) lui a été rennis, avec l'addition préalable que vous avez désirée. J'ai fait rendre aussi à M. de Blainville (2) la lettre que votre paquet renfermait pour lui, et j'ai déposé moi-même, dans les mains de M. de Lasteyrie (3) celle qui lui était adressée.

Le volume des *Mémoires de la Société d'Agriculture* pour 1818, n'est pas encore publié. J'ai négligé de m'informer des motifs du retard ; mais il y a si longtemps qu'on s'en occupe que sans doute il ne tardera pas à paraître. Quant aux *Annales*, il me semble qu'elles sont au courant..

Agréez, Monsieur et cher Confrère, de nouvelles assurances de mon dévouement et de ma considération la plus distinguée —
VINCENS-SAINT-LAURENT.

A Monsieur — Monsieur le Chevalier d'Hombres-Firmas, —
Membre de plusieurs Sociétés savantes, — à Alais, Gard.

L'année suivante, parurent plusieurs traductions qui n'ont pas peu contribué à faire connaître le nom de Vincens-Saint-Laurent. C'est d'abord celle du *Manuel historique* d'Heeren (4), c'est-à-dire du second volume de cette traduction ; la traduction du premier volume est due à J.-J. Guizot (5) ; puis un choix de pièces traduites de Kotzebue, enfin le Théâtre suédois ; comprenant cinq pièces, précédées d'un coup-d'œil

(1) *Antoine-Augustin Renouard*, libraire et bibliographe, né à Paris, le 21 septembre 1763, mort le 13 décembre 1853.

(2) *Henri-Marie Ducrotay de Blainville*, célèbre naturaliste, né à Arques près Dieppe, le 12 septembre 1777, mort à Paris, le 1^{er} mai 1850.

(3) *Charles-Philibert de Lasteyrie*, agronome, industriel et publiciste, né à Brives-la-Gaillarde, le 4 novembre 1759, mort à Paris, le 3 novembre 1849.

(4) *Manuel historique du système politique des états de l'Europe et de leurs colonies, depuis la découverte des Indes*, par Heeren. Traduit de l'allemand sur la 3^e édition. — Paris, Treuttel et Würtz, 1822, 2 vol. in-8°. — Deuxième édition, Paris, Labitte, 1842.

(5) *Jean-Jacques Guizot*, né à Nîmes, en 1789.

sur la littérature suédoise. Tout le monde connaît et apprécie la part de collaboration que Vincens-Saint-Laurent a prise à la *Biographie universelle* de Michaud.

Vincens-Saint-Laurent mourut à Paris, le 6 mai 1825, à l'âge de 67 ans.

IV. — Suzanne ALLUT (Madame VERDIER).

Suzanne Allut (1), née à Montpellier, le 16 janvier 1745, était venue habiter Uzès par suite de son mariage avec M. Verdier, négociant de cette ville, qu'elle épousa en 1769. C'est à l'époque de son mariage que ses poésies commencèrent à être connues en dehors du cercle intime qui seul jusque là en avait reçu la confiance. En 1769, une idylle intitulée *le Temps*, fut couronnée aux Jeux-Floraux de Toulouse. Les *Almanachs des muses* de 1775, 1777, 1785, 1786, 1787 contiennent des pièces qui l'avaient déjà fait connaître à l'époque où elle écrivit la lettre dont nos Archives viennent de s'enrichir. Cette lettre est adressée « A Monsieur Dampmartin, capitaine au régiment Royal-Cavalerie, à Vesoul ».

Anne-Henri de Dampmartin, né à Uzès, le 30 juin 1755, mort à Paris le 12 juillet 1825, était entré, en 1770, au séminaire de Paris, pour obéir au

(1) Voir la *Notice sur Mme Verdier-Allut*, par Mme F.-A. Fornier de Clausonne, sa fille, en tête des *Géorgiques du Midi*, Paris, Mich. Lévy, 1862

vœu de sa famille , qui le destinait à l'Eglise ; mais, ne se sentant pas de vocation pour l'état ecclésiastique, il en était bientôt sorti pour embrasser la carrière des armes. Entré, comme sous-lieutenant, en 1772, au régiment de Limousin-Infanterie, nous le trouvons, en 1785, capitaine au régiment Royal-Cavalerie. Dampmartin avait alors 30 ans. Il n'avait encore publié aucun des nombreux ouvrages qui l'ont fait connaître plus tard ; mais, doué d'un esprit vif et curieux, il consacrait une partie des loisirs de sa vie de garnison à l'étude et aux lettres.

Uzès, ce 6^e juin, 1785.

En vérité, Monsieur, je ne sais si vous reconnoîtrez mon écriture, tant j'ai tardé à vous répondre ; mais, c'est que j'ai fait beaucoup de choses, depuis que je vous ai écrit ; trop fatiguée des plaisirs nombreux et variés de notre Uzès, j'ai été m'en délasser à Montpellier, où j'ai passé le mois de may avec ma sœur et mes enfants. Vous sentez qu'il est bien doux de se retrouver dans son païs et parmi les amis de son enfance ; c'est ce plaisir qui m'a occupée toute entière, et qui m'a réellement fait suspendre toutes mes correspondances ; je voulois vous écrire avant mon départ, des occupations relatives à mon voyage m'en empêcherent, et je n'ai pu trouver un moment à Montpellier ; j'en sus de retour depuis jeudy ; je n'ai encore vû personne, et je me suis enfermée pour écrire des lettres, et pour soigner un rhume que j'ai rapporté de mes courses, car on gagne souvent bien des maux à courir le monde ; heureusement, je n'ai eu que celui-là. Comme vous êtes aussi grand admirateur de M. Necker que moi, il faut que je vous dise que je l'ai vû à Montpellier ; vous jugés assez combien cette visite m'intéressoit ; je l'ai donc vû, j'ai vû aussi Mme et Mlle Necker, j'ai été fort fâchée qu'ils partissent deux jours après mon arrivée ; j'aurois tâché de faire un peu plus de connoissance avec eux. M Necker a plutôt l'air de la bonté que du génie, Mme Necker (1) est fort aimable, quoique malade et souffrante, quant

(1) Suzanne Curchod, fille d'un ministre du pays de Vaud, née en 1759, morte près de Lausanne en 1794, avait épousé le financier Jac-

à la demoiselle (1), elle a, dit-on, plus d'esprit que son père et sa mère ensemble ; vous voyez qu'elle n'en doit pas manquer.

Dites-moi à présent ce que vous êtes devenu, pendant que je passois à Montpellier des moments si agréables. Vous avez sans doute des plaisirs plus vifs, et, ne vous en déplaît, moins innocens ; car je sais bien que votre maladie est incurable ; aussi je ne me mêle plus de la guérir. Je ne vous dis rien d'Uzès, je ne me suis point encore reconnu ; je crois qu'il est aussi aimable qu'à l'ordinaire, et digne du profond attachement que vous avez pour lui. N'y viendrez-vous pas cet hiver ? Souvenez-vous que votre place est toute prête et nos oreilles très disposées à écouter vos contes, et vos confidences. En attendant, recevez les compliments de ma sœur (2), de mon frère (3), de MM. Rafin, et songez que vous ne devez pas régler votre exactitude sur la mienne ; je serois privée trop longtemps du plaisir d'avoir de vos nouvelles.

ALLUT-VERDIER (4).

ques Necker, à Paris, en 1764. Au moment où Mme Verdier la vit à Montpellier, elle avait quarante-six ans. C'était une femme lettrée, dont le salon réunissait tous les beaux-esprits de la dernière moitié du XVIII^e siècle. Elle faisait mieux encore : elle était charitable. Sept ans auparavant, elle avait fondé à Paris l'hospice qui porte son nom. Marmontel en a fait, dans ses *Mémoires*, un délicieux portrait, et qui doit être ressemblant. Elle a laissé d'assez nombreux écrits.

(1) Anne-Louise-Germaine Necker, plus connue sous le nom de Mme de Stael, depuis son mariage avec Eric Magnus, baron de Stael-Holstein, diplomate suédois, qu'elle épousa l'année suivante, avait alors 16 ans.

(2) Mme Verdier veut parler ici de la sœur de son mari, Mlle N. Verdier, « à peu près de son âge, à qui elle était unie par l'amitié la plus étroite ». — V. *Notice sur Mme Verdier-Allut*, par Mme Fornier de Clau-sonne.

(3) Antoine Allut, son frère chéri, le compagnon de son enfance, de ses études, qui avait avec elle une parfaite conformité de goûts et un tel attachement, qu'il avait quitté le lieu de son domicile pour venir vivre auprès de sa sœur. Ce frère périt victime de la Terreur... Membre de plusieurs sociétés savantes, ami de M. de Buffon, député à l'Assemblée législative en 1791, Antoine Allut fut envoyé à l'échafaud par le tribunal révolutionnaire, en 1793 ». — V. la même *Notice*, p. 17.

(4) Toutes les lettres que nous avons pu voir de M^{me} Verdier sont ainsi signées : *Allut-Verdier*, et non *Verdier-Allut*. — Cette lettre porte encore un cachet armorié, en cire rouge, où l'on distingue, dans une couronne

Uzès, ville épiscopale, possédait alors une société choisie (1). A.-H. de Dampmartin, le fils du gouverneur de la ville, y avait connu Mme Verdier, pour les vertus et les talents de qui il avait toujours ressenti la plus vive admiration. L'existence de cette société, qui se suffisait à elle-même et dont les réunions formaient comme une sorte d'académie libre, explique comment il a pu se faire que l'Académie de Nîmes, qui avait adopté Mme de Bourdic, n'ait pas songé, dans le dernier quart du XVIII^e siècle, à inscrire, sur la liste de ses associés, le nom, déjà connu dans les lettres, de Mme Verdier.

Ce n'est, en effet, qu'en 1801 que l'Académie de Nîmes, rétablie (comme nous l'avons dit) par le préfet J.-B. Dubois, répara cet oubli; mais elle le fit avec le plus grand empressement et de la manière la plus honorable. Nous lisons, dans le procès-verbal de la séance du 28 messidor an ix (12 juillet 1801): « Vou-
lant rendre un hommage public aux grandes connaissances et aux talens modestes de Madame Verdier, d'Uzès, le Lycée l'a admise, par acclamation et à l'unanimité, au nombre de ses associés ». Mme Verdier accueillit la nouvelle de cet hommage bien légitime avec la joie contenue et la modestie digne qui faisaient

de feuillage, deux écus accolés, surmontés d'une couronne, et ayant pour supports un lion à droite et à gauche un oiseau; l'écu de gauche est d'azur, à une croix d'or; celui de droite, de gueule à 3 étoiles en chef, plus une pièce qu'on ne peut plus distinguer.

(1) Voir, sur les esprits distingués qui composaient la bonne société d'Uzès avant la Révolution, *Notice biogr. sur Fr. Larnac, homme de lettres*, par Emile Larnac, son fils, cons. à la Cour royale de Nîmes.— Nîmes, Ballivet et Fabre, 1841, in-8° de 75 pages.

le fond de son caractère. Voici comment, se trouvant à Nîmes, chez son gendre (1), elle répondait, le 13 août 1801, à la lettre par laquelle le citoyen J.-J. Trélis, secrétaire du Lycée, lui avait fait part de sa nomination :

J'apprends par votre lettre, citoyen, que le Lycée du Gard m'a fait l'honneur de me mettre au nombre de ses membres ; veuillez bien vous charger de mes remerciemens auprès de lui. Quelque éloignée que je sois de paroître dans aucune association littéraire, je ne puis me refuser au plaisir de faire partie d'une société composée de mes compatriotes, où je trouve plusieurs de mes amis, et qui se distinguera par ses talens et ses lumières. — Agréez, citoyen, les témoignages de ma considération. — ALLUT-VERDIER.
— Nîmes, 25^e Thermidor, [an] 9^e.

Le procès-verbal de la séance publique du 25 mesidor an XI (14 juillet 1803) nous apprend que, à la suite de l'éloge de M^{me} de Bourdic-Viot, prononcé par le secrétaire-adjoint Vincens-Saint-Laurent (2), il fut donné lecture « d'une élogie de la composition de M^{me} Verdier, ouvrage d'une simplicité touchante, où le talent a célébré le talent, et que le public a reçu avec des applaudissemens d'autant plus vifs que chacun retrouvait, dans l'expression de l'auteur, ses propres sentimens ». Nous avons encore le manuscrit autographe de cette élogie, demeurée jusqu'ici inédite, et nous la donnons ici.

(1) *François-Auguste Fornier de Clausonne*, entré, en 1796, dans la carrière judiciaire, était alors juge au tribunal d'appel. Il fut l'un des hommes distingués appelés par le préfet Dubois à former le Lycée du Gard. Il est mort, en 1826, président de chambre en la cour royale de Nîmes.

(2) Voir ci-dessus, p. 333.

ÉLÉGIE

SUR LA MORT DE M^{me} VIOT.

La mort a donc sur toi levé sa faux cruelle !
O VIOT, tu n'es plus ! Une nuit éternelle
 Te cache à nos yeux pour jamais.
L'amitié, sur la tombe où tu viens de descendre,
 Ne peut plus offrir à ta cendre
Que douleur impuissante et stériles regrets.
Puissent, puissent du moins tes mânes les entendre,
 Ces regrets, ces gémissemens !
Où rencontreroient-ils un intérêt plus tendre ?
Ces lieux sont pleins de toi ; ces lieux que si longtemps
 On te vit nommer ta patrie,
Et qu'enorgueillissoient, dans l'été de ta vie,
 Et ta présence et tes talens.
C'est ici que, savante en l'art heureux de plaire,
Tu joignois à l'esprit les grâces, l'enjoûment ;
C'est ici que l'écho répondit si souvent
 Aux accens de ta voix légère ;
C'est ici que la main dont le riant pinceau
 De la Fauvette et du Momeau
 Peignit si bien l'amour volage,
 Prit, sous les yeux de la raison,
Avec même succès un plus mâle crayon,
 Pour tracer l'éloge d'un Sage (1).
Si le sort envieux te fixa loin de nous,
 A tes souvenirs les plus doux
Ces demeures jamais ne furent étrangères,
 Et ton âme en leurs habitans
 Se plut à voir, de tous les tems,
 Des concitoyens et des frères.
Quoi ! lorsqu'après quinze ans le sort t'y ramenoit,
C'est dans ce même lieu que la mort te gardoit
 Ses inévitables atteintes !

(1) *Eloge de Montaigne*, par Henriette Bourdic-Viot. — Paris, Ch. Pougens, an VIII (1800), pet. in-18 de 103 pages, sans compter le feuillet d'errata.

A peine, hélas ! renduë à mes empressemens ,
Tu m'allois échapper ! Et nos embrassemens
Etoient de l'amitié les dernières étreintes !
Ah ! si la voix de ma douleur
Perce jusques à toi sur le sombre rivage ,
Reçois ces chants plaintifs , accepte cet hommage ,
Que j'offre surtout à ton cœur ;
A ce cœur dont je fus chérie (1) ,
A ce cœur tendre , affectueux ,
Dont les sentimens généreux
Désarmoient jusques à l'envie.

Vous qui, parmi vos noms chers au goût, au génie,
Avec tant de plaisir aviez inscrit le sien ;
Vous qu'ici des beaux-arts le noble amour rallie ,
Venez ; et , confondant votre deuil et le mien ,
A cette cendre inanimée
Rendons les funèbres honneurs ;
Et sur le monument qui la tient renfermée
Portons des lauriers et des fleurs !

Et toi, repose en paix, digne objet de nos pleurs ,
Que trop tôt nous ravit la Parque meurtrière ,
Repose ; et ne crains point que ses coups destructeurs
T'anéantissent toute entière.
A son gré, de tes ans elle a tranché le cours ;
Mais, au-dessus de ses outrages ,
Dans nos cœurs et dans tes ouvrages ,
C'est là que tu vivras toujours.

Cette élogie, qui était comme le bouquet de l'éloge

(1) Mme de Bourdic-Viot n'avait pas seulement de l'affection pour Mme Verdier, elle professait encore la plus vive et la plus sincère admiration pour son talent, comme le prouvent deux mots charmants que nous sommes étonné de ne pas voir cités dans la notice mise en tête des *Géorgiques du Midi*. — Elle disait un jour à Mme Dufrenoy, en parlant des femmes-poètes de son temps : « Nous sommes une foule de *mussettes*, Mme Verdier seule est une muse ». — Une autre fois, elle disait, en défendant son amie contre ceux qui regrettaient de ne pas trouver plus de chaleur d'imagination sous la correction pure et sévère de Mme Verdier : « Prenez garde, elle n'a de froid que l'épiderme. »

académique prononcé par Vincens-Saint-Laurent, ne fut pas le seul morceau de M^{me} Verdier qu'on entendit dans cette séance publique de 1803. Fournier de Clausonné la termina, en récitant à l'assemblée un poème de sa belle-mère, intitulé : *L'Origine de la Poésie* (1). Ce morceau, dit Trélis dans son procès-verbal, a été accueilli avec toute la faveur que doivent toujours attirer aux productions de l'auteur la correction, le rythme harmonieux et le coloris de ses vers, et le talent, qui lui est éminemment propre, de rendre la langue flexible et de la plier, sans la moindre apparence d'effort, aux formes les plus poétiques, sous l'air néanmoins de la plus grande simplicité ».

L'Académie eut successivement (2) communication d'extraits, toujours « trop peu nombreux et trop courts », des *Géorgiques languedociennes*, principal titre littéraire de M^{me} Verdier. Ils étaient « dérobés à sa modestie plutôt qu'obtenus d'elle (3) ». C'est surtout lorsqu'il s'agissait d'imprimer quelques fragments dans les volumes que le secrétaire-perpétuel Trélis publiait chaque année, que se manifestaient ses hésitations et ses réserves : la femme-auteur s'alarmait devant une publicité pourtant assez restreinte. C'est qu'elle ne croyait jamais son œuvre assez corrigée, assez perfectionnée. Nous en avons la preuve dans cette lettre, écrite à Trélis, alors qu'il achevait

(1) Ce petit poème a été publié à la suite des *Géorgiques du Midi*, p. 229-242.

(2) Voir les *Notices des Travaux de l'Académie du Gard*, par J.-J. Trélis, 1807, p. 356-362 ; 1810, p. 483-490.

(3) *Notice des Trav. de l'Ac. du Gard*, 1807, p. 361.

l'impression du volume de 1810, où l'on trouve de très-courtes citations du quatrième chant, *la Vendange* :

Je suis bien éloignée, Monsieur, de croire que quelques citations de mon ouvrage ajoutent un prix au recueil de l'Académie ; mais je ne me refuse pas à un désir qui me flatte, non que je consente à laisser insérer le morceau en entier ; outre qu'il ne faut pas abuser de la patience des lecteurs, je ne le crois pas encore en état d'être présenté à la critique, et je me doute qu'il est susceptible de quelques corrections. Il y a si longtemps que je ne l'ai revu (1) qu'il est presque échappé de ma mémoire. Il y en a une copie entre les mains de M. de Clausonne ; vous pourrez voir ensemble ce que vous en voudrez détacher. Je vous prie seulement de ne pas faire les citations trop longues ni trop nombreuses. Puisque vous voulez bien vous intéresser à cet ouvrage, je vous dirai qu'il est fini. J'aurais sans doute doublement besoin de vos conseils pour la dernière partie, et qui traite d'une production de votre pays (2) dont je n'ai pas la moindre idée et dont je n'ai parlé que sur des mémoires.

Veillez bien, Monsieur, me rappeler au souvenir de Madame Trélis, et agréer les assurances de ma considération. — ALLUT-VERDIER.

Uzès, 29^e juillet 1811.

Malgré la répugnance que M^{me} Verdier éprouvait pour la publicité, le caractère vraiment pur et élevé de son talent, la légitime admiration de quelques amis

(1) Je remarque que la publication faite en 1862 par M. Gust. Fornier de Clausonne assigne (p. 87) pour date à la composition de ce quatrième chant les années 1811-1812. Il y a la sans doute une erreur de date. D'abord, la communication en fut faite à l'Académie en 1810 ; et l'on voit de plus, par cette lettre, que, lorsqu'il s'agit, en 1811, d'en imprimer des extraits, M^{me} Verdier déclare qu'« il y a si longtemps qu'elle ne l'a revu qu'il est presque échappé de sa mémoire ».

(2) La seconde moitié du quatrième chant, *les Châtagnes*. — J.-J. Trélis était d'Alais.

capables de l'apprécier avaient plus d'une fois appelé sur elle l'attention publique. Boissy d'Anglas avait révélé cette muse provinciale à son ami Laharpe, dont le vers souvent cité (1) n'a pas peu contribué à la réputation de M^{me} Verdier. Dans le cercle d'hommes distingués qui l'entouraient à Uzès, deux surtout se faisaient remarquer par la ferveur de leur admiration, par le sincère dévouement de leur amitié. J'aime à croire que c'est surtout à M^{me} Verdier que pensait Dampmartin lorsque, dans son essai intitulé *Des romans* (2), il disait en style galant de l'époque, à propos des femmes-auteurs : « Des femmes, dont le règne fut d'abord fondé sur le pouvoir de leurs attraits, se sont maintenant assuré des succès plus durables. Elles entremêlent de lauriers les guirlandes de myrthe et de roses qui les couronnaient ». François Larnac, en 1808, lisait, à la séance publique de l'Académie, des vers adressés à M^{me} Verdier, qui, sept ans auparavant, à la fin de son poème intitulé *L'origine de la poésie* (3), avait célébré l'auteur de *Thémistocle*. Ces vers n'ont point été insérés par Trélis dans la *Notice* de l'année 1808. Il en donne pour raison « que cette pièce a déjà imprimée (4) ». Mais comme le journal dans lequel elle fut sans doute insérée serait introuvable, nous croyons qu'on nous saura gré de repro-

(1) « Et Verdier, dans l'idylle, a vaincu Deshoulière ».

(2) Page 159 du livre intitulé : *Des Romans*, par A.-H. Dampmartin. — Paris, Ducauroy, an x — 1803, in-12 de 166 pages.

(3) Lu à la séance publique du 14 juillet 1803. — Voir ci-dessus, p. 346.

(4) *Notice des Trav. de l'Acad. du Gard*, 1808, p. 410.

duire les vers de Fr. Larnac (1), d'après le manuscrit original qui repose dans nos Archives.

VERS A M^{me} VERDIER.

Digne élève de Polymnie,
Vous qui, sans faste et sans apprêts,
De la riante idylle et de l'humble élégie
Ornez si noblement les timides attraits ;
Par quel mystère du génie
Pouvez-vous réunir ce langage du cœur,
De ce rythme inconnu la savante harmonie
Et ce mélange heureux de force et de douceur ?
Tous les biens dont Tibulle a tracé la peinture,
Tous ceux qu'a célébrés la muse des Gesners,
Les prestiges du sang, le cri de la nature,
Voilà l'objet de vos concerts.
Quel touchant coloris, quelle tendre magie,
Soit que d'un époux au tombeau
Vous arrosiez de pleurs l'urne froide et chérie ;
Soit que vous reiraciez le douloureux tableau
D'une jeune vestale, insensible à vos larmes,
Des voiles de la mort enveloppant ses charmes,
Le front caché sous un bandeau ;
Ou soit que d'une fille, objet de vos allarmes,
Votre sollicitude entoure le berceau,
L'effort d'un goût pur et sévère
Se dérobe à nos yeux sous l'attrait du talent ;
Et tout respire en vous le charme involontaire
De la grâce et du sentiment.
Racine, jeune encore, habità ces rivages ;
Il essayait sa voix au pied de ces coteaux.
Plus loin, du cœur humain contemplant les orages,
Son esprit méditait ces sublimes tableaux
Où des grands et des rois il peignit les naufrages.

(1) Cette pièce ne figure pas dans les fragments publiés par M. Emile Larnac, à la suite de sa *Notice biographique sur Fr. Larnac* (Voir ci-dessus p. 343, note 1).

Là , sous l'azur des plus beaux cieux ,
En rêvant il surprit au chantre de Délie
Ce coloris délicieux ,
Ce charme attendrissant , que la mélancolie
Imprime à l'amour malheureux.
Il aime encor les bois consacrés par sa muse ;
Son ombre autour de vous erre dans ces climats ,
Et jusqu'aux rives de Vacluse
Lui-même conduisit vos pas ,
Quand votre voix , brillante et pure ,
Honorant à jamais cet immortel séjour ,
En présence de la Nature ,
Offrit un cantique à l'Amour.
Mais c'est peu d'ennoblir le luth de Deshoulière :
Sous un nouvel aspect vous frappez mes regards.
Vous savez du talent agrandir la carrière ,
Et chez vous l'art des vers célèbre tous les arts.
Cessez de dérober à leur troupe fidelle
Cent trésors inconnus dont le Pinde est jaloux :
Vous fuyez vainement l'honneur d'être immortelle.
Vous l'êtes déjà , malgré vous.

En 1809, l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse décerna à Mme Verdier le titre de *Maître* (ou *Maîtresse*?) ès-Jeux-Floraux. Elle fut aussi membre de l'Académie des Arcades de Rome et de la Société des sciences et lettres de l'Hérault.

Le 3 mars 1813, l'Académie du Gard était avisée, par une lettre datée d'Uzès et signée : *Vincent fils*, que Mme Verdier avait « terminé sa carrière » le 27 du mois précédent. Ce fut Trélis qui se chargea de payer à sa mémoire le tribut poétique qu'elle-même avait, dix ans auparavant, payé à Mme de Bourdieu-Viot ; et, dans la séance publique de cette année, il lut la pièce suivante, restée inédite dans nos cartons.

SUR LA MORT DE M^{me} VERDIER ,

Monodie.

Quando ullam invenient parem ?

Organe des soupirs, voix des tendres douceurs,
Qui d'Ovide exilé sus charmer les malheurs,
Douce Lyre, à ma voix daigne répondre encore !
Je le sais trop, hélas ! onze lustres passés
Rendent mes doigts pesans et mes accens glacés.
Ce n'est donc pas pour moi qu'aujourd'hui je t'implore :
Un plus digne sujet sollicite tes chants.
Viens à l'objet sacré que la tombe dévore
Apporter en tribut tes sons les plus touchants !

C'en est fait, elle dort dans l'éternel silence,
Elle dort à jamais, celle de qui la voix
A nos cœurs transportés fit sentir tant de fois
Des arts et des vertus la divine puissance.
O vous qui l'inspiriez, chastes divinités,
Sous quels bois inconnus, vers quels bords écartés,
Dites, où portiez-vous votre erreur vagabonde ?
Un spectre s'est montré, sa faux brille à nos yeux.
Ah ! volés au-devant de ce monstre odieux,
Terrassés sa furie, et conservez au monde
L'un des plus beaux présens que lui firent les cieux !

Le voilà donc, le sort des fils de l'Harmonie !
Cette immortalité tant promise au génie,
La voilà ! . . . Noms fameux, je vous appelle en vain :
Audacieux Milton, voluptueux Horace,
Toi, père de *Méropé*, et Virgile et le Tasse . . .
Ils ne répondent pas . . . Rien n'échappe au destin.
Homère, Homère enfin, le grand Homère même,
N'a-t-il pas des mortels subi la loi suprême ?
Seulement ses beaux vers ont triomphé du sort.
Oui, le courroux d'Achille et les erreurs d'Ulysse,
Les pleurs de Pénélope et son chaste artifice
Charmeront nos neveux et braveront la mort.

C'est ainsi qu'à jamais vivront dans la mémoire
Les fortunés sujets par VERDIER illustrés.
Bords fameux, si souvent des Muses célébrés,
Que l'amour et les arts consacrent à la gloire,
Vous en serés garans ; mais votre ciel si pur,
Vos vergers si féconds, votre liquide azur,
Le mystère inconnu de vos sources profondes,
Auront bien moins d'attraits pour la postérité
Que les chants où VERDIER en décrit la beauté.

Oui, lorsqu'accumulant outrage sur outrage,
Le temps aura foulé les débris de notre âge,
Qu'on ne parlera plus de Pétrarque éclipsé,
VERDIER, le voyageur, appelé par ta muse,
Viendra graver ton nom sur son chiffre effacé
Et redne tes vers aux échos de Vaucluse.
Eh! quoi, ce don si beau, des siècles respecté,
Qui dispense la gloire et l'immortalité,
N'a pu te préserver de la faux meurtrière!
Tu tombes... Qu'ai-je dit, et quelle est mon erreur?
Non, tu vis à jamais! Non, tu vis tout entière.
Le tombeau n'a reçu qu'une vaine poussière;
Ton âme, ta raison, ton esprit enchanteur
Vivent au sein du Dieu qui remplissait ton cœur.
Dans des palais brillant d'éternelles lumières,
Lafayette et Lambert, Sévigné, Desboulrières
S'empissent d'accueillir leur émule et leur sœur.

Sapho... Mais, à ce nom, la pudeur qui s'offense
S'éloigne en se voilant; le vice et la licence
Par l'éclat des talens ne sauraient être absous.
Consolantes vertus, quels attraits purs et doux
Vous prêtez aux accords que VERDIER fit entendre!
Soit quand, s'abandonnant au charme le plus tendre,
Pour sa fille adorée elle formait des vœux;
Soit lorsque, s'exhalant en sanglots douloureux,
Sa voix de son époux disait la fin cruelle
Ou le sanglant destin d'un frère digne d'elle;
Ou bien quand, s'arrachant à ces tristes objets,
Sous le modeste toit d'un azyle champêtre,
Elle peignait des champs le bonheur et la paix,
Et les riches trésors du sol qui la vit naître :

L'insecte au fil doré, le précieux froment,
 Le marron s'échappant de sa coque épineuse,
 Des grappes de Bacchus le nectar écumant,
 Et du pâle olivier la liqueur onctueuse.
 Oui, la douce pitié, les soins compatissans,
 La nature, l'hymen, l'amitié généreuse,
 Ont eu tous ses amours, ont eu tous ses accens.

Toi, d'un sexe adoré censeur atrabilaire,
 Qui des arts devant lui veux fermer la carrière,
 Au sein de ses foyers viens contempler VERDIER,
 Et dis-nous par quel don elle sut allier
 Aux pensers les plus hauts le soin le plus vulgaire,
 Et quitter, pour l'aiguille ou les humbles fuseaux,
 Le commerce enchanteur de Virgile ou d'Homère,
 Et le clavier sonore et les doctes pinceaux.

O noble emploi du temps! O rapides journées,
 De l'étude aux devoirs sans relâche enchaînées!...
 Mais ces devoirs pour elle ont été le bonheur.
 Venez nous l'attester, vous, sa fille si chère (1);
 Vous, son fils (2), suspendez votre juste douleur.
 Dites avec quel soin, quelle constante ardeur
 Et la raison du sage et l'âme de la mère
 Ont formé votre esprit, vos talens, votre cœur.
 Elle a vu vos succès. Des voûtes éternelles
 Elle contemple encor votre tendre amitié,
 Vos immortels regrets, vos larmes fraternelles;
 Elle voit votre amour, son amour est payé.

Et nous, n'avons nous pas de sa douce présence
 Éprouvé mille fois la suprême influence?
 Près d'elle, les vertus trouvaient leur élément,
 Son exemple excitait le plus pur sentiment.

(1) Mme F.-A. Fournier de Clausonne, mère de notre honorable confrère, M. Gustave Fournier de Clausonne, président de chambre en la Cour.

(2) Verdier-Alot, n. à Uzès, en 1776, mort en 1845, maire d'Uzès.

Ainsi des doux Zéphyrs les ailes printannières,
Pressant des végétaux les papilles légères,
Dans les airs inondés des plus douces odeurs
Versent tous les parfums qu'ils expriment des fleurs.

Mais j'aperçois trop tard le danger où m'engage
D'un zèle irréfléchi l'audacieux essor.
Faisons taire, il est tems, un indiscret langage.
Elle seule aurait su se rendre un digne hommage.
Dans ce séjour des arts (1), ah! que ne puis-je encor
Entendre les accens, échos de sa pensée ?
Dieux ! avec quel plaisir notre oreille empressée
Volerait au devant de ces aimables sons !
Ainsi, quand Philomèle achève ses chansons,
Aux soupirs affaiblis de sa voix fugitive
Le berger attentif s'arrête sur la rive ;
Ou telle encor plutôt une famille en pleurs,
Près d'un père mourant sans remords, sans terreurs,
Recueille avec respect sa dernière parole
Et les derniers éclairs d'un esprit qui s'envole !



(1) La grand'salle de la Bibliothèque de Nîmes, où avait lieu la séance publique.

L'ANDALOUSIE,

L'ART ARABE

ET LE PEINTRE MURILLO,

FRAGMENT D'UN VOYAGE EN ESPAGNE;

Par M. Jules SALLES,

Membre résident

§ I.

De toutes les provinces de l'Espagne, l'Andalousie est celle qui offre le plus grand intérêt, autant pour le touriste vulgaire que pour l'historien, l'artiste, et surtout pour celui qui veut suivre, dans le passage d'une civilisation antérieure, les vestiges de cet art merveilleux qui marque d'un si puissant cachet les monuments construits sous la domination arabe. En effet, s'il est en Europe une contrée qui, plus que toute autre, ait conservé sa physionomie propre et résisté à l'esprit d'imitation, c'est l'Andalousie. Dans cette province, la plus fertile de la Péninsule ibérique, le voyageur traverse de superbes plaines ou *vegas* qui ressemblent à de vastes jardins, des chaînes montagneuses qui s'appellent la Sierra-Morena ou la Sierra-Nevada et dont les mines enfoncées dans leurs entrailles tentèrent la convoitise des Phéniciens, des Carthaginois et des Romains; tantôt les beaux pâturages qui en tapissent les versants et où paissent de magni-

riques troupeaux de mérinos; et puis, à mesure qu'on s'approche de la mer; toute trace de végétation européenne disparaît pour faire place aux plantes exotiques. Les palmistes ou palmiers nains s'emparent de tout le terrain que le laboureur ne sait pas leur disputer : le câprier, l'olivier sauvage, croissent spontanément dans les terres rocheuses ; le sol est couvert de myrthes, de térébinthes, de lentisques, d'agavés et de bananiers.

Et cependant, cette contrée est moins originale encore par l'aspect des lieux et par ses produits naturels que par le caractère et les mœurs des habitants. Cette originalité tient à trois causes principales : le climat, la nature du pays et surtout le séjour de huit siècles qu'y ont fait les Arabes. De leur contact est resté dans les coutumes, dans les habitudes, dans le sang même, un élément oriental qui a résisté jusqu'à ce jour aux empiètements de la civilisation moderne.

C'est un des événements les plus curieux de l'histoire que cette apparition des Maures en Espagne, qu'ils ont été forcés d'abandonner au moment même où ils semblaient y avoir assuré leur puissance pour arriver à la postérité la plus reculée. Semblables à ces météores qui, remplissant les airs de leurs clartés subites et répandant leurs feux de l'un à l'autre horizon, vont s'éteindre dans le néant, après quelques instants d'une rapide existence, les Arabes, apparaissant sur la péninsule ibérique, la remplissent soudain de leurs œuvres et des fruits de leur génie, depuis les rochers de Gibraltar jusques aux Pyrénées, depuis les bords de l'Océan jusques aux rivages de Barcelone. Peuple brave, vif, ingénieux, éclairé, dont l'active industrie, vivifiant les contrées que l'orgueil indolent des Goths vouait à la stérilité, amena la richesse au

moyen d'abondantes irrigations, son indomptable courage, égal dans la fortune et dans les revers, entouré de puissance le trône de ses califes; son génie exercé, développé par l'étude, alluma dans les villes un foyer permanent de lumières qui, répandant au dehors leurs brillantes émanations, éclairèrent l'Europe et y firent germer l'amour de la science; son esprit chevaleresque enfin, imprimant à ses actions un caractère inconnu de grandeur et de noblesse, le couvre aux yeux de la postérité d'une teinte vague de merveilleux, d'un vernis magique d'héroïsme qui rappelle les temps enchantés d'Homère et montre les héritiers des demi-dieux de la Grèce.

C'est surtout en parcourant l'Andalousie que l'on retrouve partout l'empreinte de son passage : on ne fait pas un pas dans les provinces de Grenade et de Valence sans que quelque monument utile à l'agriculture ne rappelle le séjour de leurs anciens possesseurs. C'est eux qui dirigèrent le cours des eaux en les rassemblant dans de vastes bassins ou les conduisant au moyen de canaux et d'aqueducs dans l'intérieur des terres. Les fiers Espagnols sont forcés de reconnaître qu'ils doivent aux Maures tous les ouvrages de ce genre qui subsistent encore dans les provinces les mieux cultivées de l'Espagne, où il faut aller admirer ces monuments d'une architecture si nouvelle et si originale, construits avec un art poussé à sa dernière limite et que, depuis lors, on n'a pas même cherché à imiter.

Dans le cours du VIII^e siècle, à l'époque où les Arabes et les Maures pénétrèrent en Portugal et détruisirent l'empire des Goths, parurent trois genres d'architectures : l'*arabe*, formé d'après les anciens

modèles grecs ; le *mauresque* en Espagne, d'après les restes des monuments romains, et le *nouveau gothique*, dans le royaume des Visigoths, qui tenait de l'arabe et du mauresque, et dont le règne dura depuis le x^e jusqu'au xv^e siècle. Les deux premiers genres diffèrent peu l'un de l'autre ; cependant le *mauresque* se distingue de l'*arabe* par ses arcades formées d'un segment plus grand que le demi-cercle, ce qu'on appelle *arc en fer à cheval* ou *cintre outrepassé*. Mais le gothique ou ancien allemand offre beaucoup plus de différence : les arcs gothiques sont aigus, tandis que les arcs arabes sont circulaires ; les églises gothiques ont des tours droites ou des flèches en pointe, tandis que les mosquées, terminées en coupole, ont çà et là des minarets élancés, surmontés d'une sphère ou d'une pomme de pin ; les murs arabes sont décorés de mosaïques et de stuc, ce qu'on ne rencontre dans aucune ancienne église gothique. Celles-ci sont extraordinairement légères ; de grandes fenêtres les éclairent souvent avec des vitraux peints de diverses couleurs. Dans les mosquées arabes, la plupart du temps le toit est bas, les fenêtres de grandeur médiocre et souvent couvertes de beaucoup de sculptures, de sorte qu'on en reçoit moins de lumière que par la coupole et les portes ouvertes. Les portes des églises gothiques avancent profondément à l'intérieur ; les murs latéraux sont garnis de statues, de colonnes, de niches et d'autres ornements ; par contre, les portes des mosquées et des autres bâtiments arabes sont plates et arrasées. Enfin les colonnes gothiques sont souvent groupées plusieurs ensemble et l'une dans l'autre, tandis que les colonnes arabes et mauresques sont toujours solitaires.

Tels sont les caractères principaux qui distinguent ces deux genres d'architecture ; nous les retrouverons en visitant la célèbre mosquée de Cordoue et cette ancienne résidence des monarques mahométans à Grenade qu'on appelle l'*Alhambra* ou *Maison-Rouge*, ressemblant plutôt à un palais enchanté qu'à un ouvrage fait par la main des hommes.

Pour vous donner une idée sommaire de l'Andalousie, nous avons détaché de notre album de voyage les pages qui ont trait aux trois villes principales de cette province, Cordoue, Séville et Grenade : Cordoue, avec sa mosquée d'Abd-er-Rahmman ; Séville, avec sa Giralda, son Alcazar et ses Murillo ; Grenade, avec son Alhambra. Ces trois villes sont les trois diamants de la couronne andalouse, les trois plus belles perles de toutes les Espagnes.

§ II.

CORDOUE.

Patrie des deux Sénèque et du poète Lucain, Cordoue est bien loin aujourd'hui de sa splendeur d'autrefois. Fondée par la première colonie romaine qui s'établit en Espagne, elle atteignit l'apogée de sa splendeur sous les califes Abd-er-Rahmman, qui en firent la capitale de la puissance arabe en Espagne. A cette époque, antérieure à l'an 1000, elle possédait un million d'habitants, d'immenses palais, 900 bains publics, plus de 600 mosquées avec leurs minarets, une foule de marchés, de bazars, d'ateliers, de fabriques, d'hotelleries ; mais aujourd'hui, *quantum mutata ab illa!* à peine si l'on y rénnirait 40,000

habitants, y compris tous ses faubourgs; encore cette population minime vit-elle dans des ruelles misérables et des carrefours irréguliers. En parcourant cette ville déserte, vous rencontrez des façades sans édifices, où croissent la mousse et la mauve; des fenêtres sans vitres ni boiserie, où passent librement les oiseaux amis des grandes ruines; des monastères inhabités, des temples déserts, des places où l'herbe croit, des rues silencieuses à toute heure, des marchés où l'on ne vend pas, des ateliers où l'on ne travaille pas, une population inactive, endormie, qui ne jouit plus des bienfaits de la civilisation de l'Islam, sans participer encore aux douceurs du progrès de notre époque.

Véritable et somptueux musée d'antiquités, la moderne Cordoue porte néanmoins avec dignité les lambeaux de sa splendeur passée : elle vit avec ses vieux écussons, jusqu'à ce qu'ils tombent en poussière; elle n'aspire pas à substituer un art nouveau à l'art monumental que les temps lui ont légué; elle garde ses pierres romaines, ses reliques arabes, ses édifices à ogives; elle fait comme le gentilhomme pauvre qui supporte la faim sans rien demander à personne. Mais mieux que le gentilhomme pauvre, elle cache un diamant dans son sein, elle possède encore un joyau précieux, envié de toutes ses rivales. Ce précieux joyau est sa cathédrale, la plus belle peut-être qu'il y ait en Espagne, et, dans tous les cas, l'unique dans son genre, puisque cette cathédrale n'est autre que la *Mozquita*, c'est-à-dire la mosquée du calife Abdérame.

Trois religions ont célébré leurs rites sur son emplacement. Ce fut d'abord un temple élevé en l'honneur

de Janus. Plus tard, au temps des Goths, il fut consacré à S. Georges, et appartient, dit-on, à un ordre de chevalerie institué dans le but de prêcher les Ariens et de les convertir à la foi catholique. Lorsque les Arabes s'établirent en Espagne, ils choisirent Cordoue pour leur capitale. Abd-er-Rahmman Ier, en s'y déclarant indépendant de la souveraineté des califes de Damas, résolut d'ériger, au centre de son empire, la plus belle mosquée de l'Espagne, égale en richesses à celle de Damas, supérieure à celle que les Abbassides venaient d'élever à Bagdad. On assure qu'il donna lui-même le plan de cet ouvrage, et que, désirant beaucoup le voir terminé, il y travaillait de ses propres mains une heure par jour, afin de donner aux ouvriers l'exemple de la diligence. Le temple de Saint-Georges fut rasé; et, sur ses ruines, s'éleva le nouveau monument, lequel, commencé en l'an 770, fut seulement terminé sous le règne suivant, dans l'année 795 (1).

(1) Celui du roi Hixem, qui mit autant d'ardeur à établir la paix et assurer le bonheur de son peuple que son prédécesseur à faire des conquêtes. Voici des vers qu'on lui attribue et qu'il composa à propos d'une belle terre dont on lui proposait l'acquisition :

La main du noble est ouverte et libérale.
L'amour du gain est incompatible avec la grandeur d'âme.
J'aime les jardins fleuris et leur douce solitude,
J'aime le zéphyr des champs et la riante parure des prés,
Mais je ne veux pas en être le propriétaire;
Car je n'ai reçu du ciel les trésors qu'afin de pouvoir les donner.
Dans les temps heureux, donner est tout mon plaisir!
Quand la guerre m'appelle, combattre est mon devoir.
Je prends la plume ou l'épée, suivant l'occurrence.
Mais que surtout mon peuple soit heureux!
Je n'ai pas besoin d'autres biens.

Quand on songe qu'il y a mille ans, une œuvre si étonnante, avec des proportions si colossales, fut exécutée en si peu de temps (25 ans) par un peuple tombé depuis dans la plus sauvage barbarie, l'esprit s'étonne et se refuse à croire aux prétendues doctrines de progrès qui ont cours aujourd'hui.

L'édifice est un quadrilatère mesurant 207 mètres en longueur sur 147 en largeur. 19 portes donnaient entrée à la mosquée ; les arcs qui entourent ces portes, ou du moins ceux qui ont résisté à l'action du temps et aux dévastations de toutes les époques, sont cintrés selon la forme classique de l'art mauresque, et ornés de mosaïqués en petites faïences blanches et rouges, alternant avec des bandes de stuc découpé en forme de dentelles. Les portes, en bois de mélèze ou de cyprès, étaient recouvertes de plaques en métal doré : c'est assez vous dire qu'elles ont toutes été successivement enlevées.

A part la beauté mâle et gracieuse des arcs qui forment l'entrée de la mosquée, l'extérieur du monument n'offre rien de bien remarquable ; mais il n'en est point ainsi de l'intérieur, et, le seuil une fois franchi, on reste pétrifié de surprise et d'admiration.

Il faut dire aussi que j'y entrai admirablement préparé.

Pour pénétrer dans le sanctuaire, on doit traverser une vaste cour à fontaines, plantée de palmiers, de citronniers et d'orangers ; ces derniers, de dimensions énormes, peut-être contemporains des rois maures, étaient chargés de fruits et de fleurs exhalant un parfum si suave et si pénétrant que mes sens en furent comme enivrés. Je dus éprouver quelque chose de semblable à l'effet que produit le hatchich sur le cer-

veau des Orientaux. Par la vue, je me croyais dans le jardin des Hespérides; par l'odorat, j'étais transporté dans le paradis de Mahomet.

C'est dans ces conditions que je m'arrachai à l'atmosphère embaumée du *patio de los naranjos* (cour des oranges) pour franchir le seuil du sanctuaire. Je dois le dire, rarement ai-je éprouvé, dans mes nombreux voyages, une aussi forte impression d'étonnement. Le premier coup d'œil est féérique : j'eus besoin de me tâter les membres et de jeter la vue sur la forme de mes vêtements modernes pour m'assurer que je n'étais pas le jouet d'un rêve ; il me semblait à chaque instant voir sortir de la pénombre qui enveloppe l'immense vaisseau un farouche sectateur de l'Islam, avec sa grande barbe et sa longue robe flottante, et s'avancer vers moi pour chasser du lieu saint le téméraire qui venait le profaner (1).

Il n'y a rien dans la cathédrale de Cordoue qui ressemble à une église : ni voûtes élancées, ni les trois ou cinq nefs traditionnelles, ni croisée, ni chœur, ni autels. . . . du moins au premier aspect. L'œil s'égaré dans une forêt de colonnes qui forment des allées s'entrecroisant et s'allongeant à perte de vue : ces colonnes, au nombre de 850, sont de marbres rares, de porphyre, de syénite et autres matières précieuses ; elles n'ont pas plus de 0,50 centimètres de diamètre sur $\frac{1}{4}$ mètres de haut ; leur chapiteau, d'un corinthien arabe, plein de force et d'élégance, rappelle moins l'acanthé de Grèce que le palmier d'Afrique. Chaque deux colonnes porte un double étage d'arcs superpo-

(1) On sait qu'autrefois les sectateurs de l'Islamisme avaient seuls le droit d'entrer dans les mosquées.

sés, séparés d'une clé à l'autre par une distance de 1^m50 environ, et concentriques dans la plus grande partie du temple; les douelles de ces arcs sont peintes alternativement en blanc et en rouge, ce qui donne à l'ensemble une teinte rosée qui repose agréablement les yeux et produit le meilleur effet.

Les différentes nefs (on en compte 19 dans la longueur du temple et 36 dans sa largeur), sont voûtées en demi-coupoles d'un goût assez médiocre, et qui ont remplacé, dans les restaurations modernes, les anciens plafonds arabes avec leurs caissons, leurs losanges, toutes leurs magnificences orientales, taillées dans le bois de mélèze et telles que nous les retrouverons dans l'Alhambra de Grenade et l'Alcazar de Séville. Il paraît que ce bois précieux, vieux de onze siècles, a été échangé contre des sommes considérables, et que l'industrie locale en a fabriqué des violes, des guitares et d'autres objets de menuiserie : *desinit in piscem!* C'est ainsi que finissent presque tous les monuments élevés à grands frais dans ces jalons de l'histoire, marqués par le goût des arts et l'amour des grandes choses. Un siècle de décadence suffit pour détruire tout ce que le génie a amassé de gloire, croyant construire pour l'éternité. N'a-t-on pas vu, à Rome, des pontifes qui ont laissé démolir le Colisée pour employer les matériaux à la construction de leurs palais ou de ceux de leurs favoris ?

Mais rentrons dans la mosquée d'Abd-er-Rahmman et arrêtons-nous un instant devant cette chapelle qu'on nomme le vestibule du *Mihrab*. C'est là qu'était déposé le Coran; c'était l'endroit formidable et sacré où le dieu de l'Islam révélait sa présence. Les pèlerins avaient le droit d'y entrer, et, comme à la Kasbah de

la Mecque, ils devaient en faire sept fois le tour à genoux. On voit encore la trace de leurs pieds sur les dalles de marbre usées circulairement par suite de ce frottement si souvent répété.

Le sanctuaire arabe a été conservé jusqu'à nos jours avec une scrupuleuse intégrité. C'est une merveille, sous le rapport architectural ; plus on l'examine en détail, et plus on y reconnaît l'empreinte d'une civilisation arrivée à son plus haut développement artistique. Vainement essayerions-nous de vous décrire les arabesques les plus gracieusement compliquées qui se croisent et s'entrelacent avec un art infini ; de les comparer à de la guipure de dentelle dont les dessins seraient formés par des versets du Coran écrits en lettres de cristal ; de vous dépeindre cette galerie à trèfles qui supporte une voûte creusée dans un seul bloc de marbre et dont la forme, si souvent reproduite dans l'architecture mauresque, prend le nom de *media naranja* (demi-orange), nous n'arriverions jamais à faire passer dans votre imagination la millième partie de la réalité, ni des impressions que nous avons éprouvées pendant nos longues promenades dans ce splendide et curieux spécimen de l'art arabe.

Nous avons dit qu'après la chute de l'Islam (1), la mosquée dut être appropriée au culte catholique. Une telle œuvre n'était pas facile, avec un style d'architecture si en dehors des temples chrétiens ; on l'essaya cependant, après une longue lutte entre le Chapitre et l'administration municipale qui, jalouse de conser-

(1) Le roi S. Ferdinand fit la conquête de Cordoue, en l'an 1236.

ver à la postérité le curieux monument qu'elle possédait dans ses murs, refusa longtemps de laisser porter le marteau sur la merveille arabe. Aussi, lorsque, trois ans après, Charles-Quint traversa l'Andalousie, témoigna-t-il un grand mécontentement au sujet des travaux entrepris : « Si j'avais su, dit-il aux chanoines, ce que » vous vouliez faire, vous ne l'auriez pas fait ; car ce » que vous faites là se trouve partout, et ce que vous » aviez auparavant n'existait nulle part dans le monde ». — L'œuvre commencée ne s'en continua pas moins, et le monument moderne, que Théophile Gautier appelle une *verrue architecturale*, fut enté au milieu du temple mauresque.

Sans être aussi sévère que l'auteur de *Tra los montes*, et tout en accordant que nous aurions vivement préféré voir la mosquée d'Abd-er-Rahman dans son état primitif, nous devons convenir aussi que la partie moderne, en rapport avec les besoins du culte catholique, bien que construite dans le style *plateresque* ou gothique flamboyant, ne forme pas une gamme trop dissonante avec l'ensemble de l'édifice. D'ailleurs n'est-ce pas à la religion chrétienne que nous devons la conservation de tant de précieux monuments ? Combien de temples païens, surtout en Italie, dont il ne resterait plus de vestiges, si l'on n'avait fait respecter leur sanctuaire antique en élevant un autel ou une croix à la place même où avait coulé le sang des victimes.

Reconnaissons aussi que dans la mosquée de Cordoue, la place occupée par le *coro* et le *trascoro* est peu importante relativement à la dimension du vaisseau ; il faut, pour ainsi dire, chercher le chœur et les cinquante-deux chapelles semées dans les diverses

nefs, tandis que l'œil embrasse tout de suite la perspective féerique de colonnades qui fuyent à perte de vue. C'est bien encore une mosquée, et non une cathédrale : point de comparaison possible entre ces deux sanctuaires de la religion ; autant les temples gothiques sont élevés, autant la mosquée de Cordoue présente de surface ; on dirait une église renversée : si la vue ne monte pas vers les cieux, elle s'étend à l'infini, et se perd dans un quinconce de colonnes et de portiques ; c'est l'immensité en profondeur.

Mon impression a été d'autant plus vive que le monument était complètement désert, bien que le jour où j'y entrai pour la première fois fût un dimanche ; mais les offices étaient terminés et la rare population de Cordoue était rentrée au logis ou garnissait les bancs des promenades publiques. Seul, dans l'immense *mozquita*, j'avais peine à maîtriser les élans de mon enthousiasme, en égarant mes pas dans le labyrinthe de colonnes qui s'entrecroisaient devant mes yeux. — Je me croyais seul, -lorsqu'un bruit et une odeur inusités dans un lieu saint attirèrent mes pas vers la *silleria* de la cathédrale, et ce ne fut pas sans étonnement qu'à la place même où les chanoines chantent les offices du soir, assis dans ces admirables stalles qui sont elles-mêmes un objet de curiosité dans le temple, je vis le sacristain éteindre une cigarette et cacher un flacon qu'il était en train de vider avec un ami. Il s'avança de suite vers moi et m'offrit ses services pour visiter la cathédrale ; mais voyant, à mon sourire, que j'avais surpris son occupation peu orthodoxe : « Les offices finis, me dit-il, l'église redouble vient mosquée et le sacristain cicérone. — Je ne vous reproche pas la cigarette, lui dis-je, car je

» n'oublie pas que nous sommes en Espagne ; mais
» vous oubliez que Mahomet défendait l'usage du vin,
» et, si vous ne respectez pas l'autel, vous offensez éga-
» ment le prophète». Il se retira, moins confus de mon
observation que désappointé de n'avoir pu empocher
une piécette ; et je repris ma promenade et mes rêve-
ries, qui se prolongèrent autant qu'un rayon de jour
me permit de distinguer la riche ordonnance de ce
merveilleux édifice.

J'ajouterai, en terminant ce que j'avais à dire sur
Cordoue, que lorsque cette cité, veuve de ses califes,
devint la succursale de Séville, elle conserva long-
temps encore une certaine influence, qu'elle dut à sa
grande *mozquita*, objet durable de la vénération des
Arabes, et le seul titre qui lui restait à la suprématie
dont elle avait joui autrefois. Disons aussi que, devant
aucune œuvre humaine, sauf peut-être en présence
des monuments de Pœstum, je n'avais éprouvé de
plus vives sensations que dans cette visite au temple
de l'Islam.

§ III

Séville.

Quien no ha visto Sevilla
No ha visto maravilla,

dit le proverbe espagnol, et le proverbe a raison :
c'est une vraie merveille que cette ville, avec ses rues
tentées, ses maisons fermées par des portes en fer ci-
selé, d'un travail inconcevable, et dont les arabesques

decoupées à jour envoient aux passants les émanations des orangers qui garnissent les cours intérieures; Séville, avec ses hommes chaussés de la guêtre en cuir jaune toute garnie d'aiguillettes; ses femmes coquettement drapées dans une mantille qui, sans rien enlever aux contours d'une taille flexible, encadre gracieusement le pur ovale du visage, s'harmonise avec l'ébène de la chevelure et ne voile pas même l'ardeur d'une prunelle qui brille sous la frange longue et soyeuse d'une paupière humide. Oui, c'est une merveille que cette cité, avec sa splendide cathédrale, le temple le plus vaste de toute l'Espagne et le plus chrétien qu'il soit donné de voir. Sa tour de la Giralda, qui s'élançe gracieusement dans les airs à la hauteur de 121 mètres, est construite de telle façon, à l'intérieur, qu'on pourrait y monter à cheval jusqu'au sommet; véritable *palladium* de la ville, auquel un vieux manuscrit adresse ces vers :

Tu, maravilla octava, maravillas
A las pasadas siete maravillas.

« Huitième merveille, tu émerveilles toi-même les sept merveilles antérieures ».

Séville, avec son palais de l'Alcazar, digne pendant de l'Alhambra de Grenade, ses jardins *San-Elmo*, complantés de dix mille pieds d'orangers (1), sa manufacture de tabacs, où 4,000 femmes sont occupées à faire des cigarres ou à rouler le *papelito*; ses rues, pleines d'animation; ses maisons, avec leurs fenêtres grillées qui s'entr'ouvrent à la tombée de la nuit pour

[1] C'est là qu'habite le duc de Montpensier.

entendre de si douces conversations (*hablar à la reja*), interrompues par le chant des sérénades ; sa tour de l'or , crénelée à la mauresque et dont le pied baigne dans le Guadalquivir ; son cirque des taureaux , le plus grand de toute la Péninsule ; ses ravissantes promenades , ses 444 places , les 400 tours qui ornent ses murailles , et son beau ciel bleu !

Tout cela forme un ensemble vraiment enchanteur, et fait comprendre l'orgueil andalous , qui place sa capitale au dessus de toutes les autres cités espagnoles , en rappelant son surnom de *très noble , très loyale , très héroïque et invincible* qu'elle tient du bon roi Alphonse-le-Sage. *Muy noble , muy leal , muy heroica y invincible.*

Il est impossible de trouver un contraste plus grand qu'entre Cordoue et Séville. C'est la tristesse et la gaieté, le calme et l'agitation, la mort et la vie, en un mot. Cordoue produit l'effet d'un vaste cimetière qui évoque encore de nos jours les fantômes d'Abdérame, du grand capitaine Gonsalve et de toutes ses gloires passées. L'animation de Séville, au contraire, peut se comparer à une ruche d'abeilles où, comme à Naples, chacun va, vient, se promène, se coudoie, chante, crie et semble dire : « Jouissons du présent, hier » n'existe plus et demain ne nous appartient pas ! »

Une gaie rumeur fait partie de l'air qu'on y respire, le langage est le plus pur et le plus mélodieux de l'Espagne ; les femmes y manient l'éventail avec un art totalement inconnu en France ; elles l'ouvrent et le ferment avec un petit bruissement qui vous poursuit partout , à la promenade , à l'église , aux spectacles ; dans leurs agiles mains, il devient un télégraphe dont chaque mouvement est un signe de politesse ou de dédain,

d'amitié ou d'indifférence, d'amour ou de mépris, de rendez-vous accepté ou refusé.

Mais pour moi, Séville rappelle surtout le nom de Murillo ; c'est là que le grand peintre espagnol prit naissance, et composa ses plus beaux ouvrages.

Un fait curieux à remarquer dans la vie de Murillo, c'est qu'il ne sortit jamais de sa patrie. Sans avoir besoin de voyager, de passer les mers, et d'aller, avec les autres artistes, demander à l'Italie le secret de ses chefs-d'œuvre, il se borna à étudier les maîtres dans le Musée de Madrid. Ce qui ne l'empêcha pas de traiter mille sujets divers, de peindre tous les genres, paysages, fleurs, marines et portraits, l'histoire et les miracles, les misérables accroupis sur le pavé et les bienheureux emportés par les anges à travers les royaumes du paradis.

Le contraste est un des caractères les plus marqués de l'art espagnol ; personne ne l'a plus souvent mis en œuvre que Murillo, mais il l'a fait plus heureusement que les autres peintres de sa patrie, Ribéra, par exemple, qui cherchait des oppositions brusques de lumière et d'ombre, et qui a reproduit des scènes à faire reculer d'horreur, peintures d'écorcherie et d'abattoir qui semblent avoir été faites pour des « cannibales par un valet de bourreau ». Chez Murillo, le contraste éclate par le rapprochement imprévu des conditions, par l'antithèse des caractères et des pensées ; et tandis que l'Espagnolet n'avait pris dans la religion que les mystères sombres, le peintre de Séville a laissé tout ce qu'elle avait d'effrayant pour n'en voir que le côté tendre, aimable et radieux. C'est là ce qui fait que Murillo fut très poétique, si on le compare aux autres

artistes espagnols et que son talent jeta le plus grand lustre sur l'école sévillane.

Dans le principe, Séville n'avait pas de Musée, mais sa cathédrale, ses églises, ses couvents étaient autant de riches collections. Ces derniers ont été fermés lors de la mesure d'*esclaustracion* qui s'est étendue à tout le royaume ; de leurs richesses éparses, un instant menacées de pillage, on a formé le beau musée de la *Merced*, dans lequel on compte jusques à 19 toiles du grand maître de la couleur.

A l'inverse de l'Italie, les églises d'Espagne ne brillent ni par le nombre ni par la qualité des tableaux ; sauf quelques rares exceptions, nous n'y avons jamais trouvé que des toiles fort médiocres et le plus souvent très mauvaises. L'art espagnol ne se fait pas remarquer par l'idéal, tant s'en faut ; toutes les règles de l'esthétique se résument dans un réalisme brutal. Ce peuple a besoin du vrai, avant tout, et du vrai sous quelque forme qu'il se présente et quelque repoussant qu'il soit. Voilà pourquoi la sculpture, avec sa noble simplicité, ne lui suffit pas ; il lui faut des statues coloriées, des madones fardées, revêtues d'habits véritables et couvertes d'ornements et de bijoux

Jamais, à son gré, l'illusion matérielle n'est portée assez loin : les Espagnols sont passés maîtres dans ce genre hybride ; mais, avouons-le, malgré le talent incontestable de ceux de leurs artistes qui se sont consacrés à la statuaire en bois, l'effet produit est plutôt celui d'un cabinet de figures en cire, et non l'impression que doit faire naître un art aussi noble que celui de la sculpture.

Les églises d'Espagne sont remplies de ces statues en bois colorié, d'autant plus grotesques qu'elles

affectent davantage de se rapprocher de la nature vivante ; quelques-unes sont repoussantes d'horreur, et, parmi celles-ci, l'image du Christ peut être citée en première ligne. En voyant ce cadavre, ruisselant de sang et lacéré de plaies béantes, que l'on offre à la vénération des fidèles, nous nous sommes souvent demandé comment l'on pouvait prier en présence d'aussi affreuses représentations de la Divinité. Et cependant, ô bizarrerie de la nature humaine ! ce même peuple qui se ruait comme vers une fête pour voir des malheureux conduits au bûcher, et qui assistait sans pâlir aux tortures de l'inquisition, se sent vivement ému devant ces figures en bois peint, qui grimacent la douleur, la souffrance ou la mort. Je me rappelle avoir rencontré dans une des rues de Séville une jeune femme arrêtée devant un magasin d'images et qui versait des larmes en regardant une mauvaise lithographie représentant un cerf harcelé par des chiens. J'avais vu la même femme, la veille, à une course de taureaux, acclamer des cris les plus joyeux l'un de ces magnifiques animaux dont les cornes venaient d'éventrer un pauvre cheval qui traînait dans l'arène ses entrailles palpitantes. Bizarre organisation de ce peuple, chez qui la représentation de la douleur produit plus d'impression que la douleur elle-même !

Pour en revenir à Murillo, la rareté de bons tableaux dans les églises espagnoles nous a fait d'autant plus apprécier ceux que l'on trouve dans la chapelle de la *Caridad*, de cette confrérie fondée depuis un temps fort ancien, dans le but principal de recueillir et d'enterrer les cadavres des suppliciés, jusques là laissés en pâture aux animaux. Cette chapelle renferme deux des plus belles pages de Murillo, que la gravure

a trop popularisées pour que j'en fasse ici la description. Il suffira de nommer *Moïse frappant le rocher* et la *Multiplication des pains et des poissons*, pour réveiller, dans l'esprit de ceux qui ont vu ces deux compositions, l'idée de la plus savante ordonnance jointe au coloris à la fois le plus vigoureux et le plus suave. A côté de ces deux grandes toiles, il y en a deux autres de moindres dimensions, et dans lesquelles se retrouvent aussi toutes les qualités éminentes du maître. Pourquoi faut-il qu'on laisse, en pendant à ces belles peintures, un autre tableau signé *Valdès* qui représente un archevêque mort, dans son cercueil entrouvert, revêtu de la pompe pontificale et déjà envahi par une légion de vers ! Murillo disait de cette terrible peinture qu'il fallait se boucher le nez pour la regarder.

Mais le plus grand et le plus beau de tous les tableaux de Murillo qui soit à Séville, se trouve dans la chapelle des fonts baptismaux de la cathédrale. Il représente S. Antoine de Padoue à genoux dans sa cellule, au moment où l'enfant Jésus, attiré par la force de sa prière, descend de nuées en nuées pour se placer entre les bras du saint : ce dernier renverse la tête dans une extase de volupté céleste, et lève les bras avec un indescriptible transport d'amour vers le Dieu resplendissant de lumière et de beauté qu'il veut serrer contre sa poitrine. « Je mets ce tableau divin, dit » Théophile Gautier, qu'il faut toujours citer en parlant d'un voyage en Espagne, au-dessus de la *Sainte Elisabeth de Hongrie*, que l'on voit à l'Académie de » Madrid, au-dessus du Moïse, au-dessus de toutes les » Vierges et des enfants Jésus du maître, si beaux si » purs qu'ils soient. Qui n'a pas vu *S. Antoine de*

» *Padoue* ne connaît pas le dernier mot du peintre de Séville ».

Nous sommes fâché de ne point être encore parfaitement d'accord avec l'éminent critique en fait d'art ; mais tout en nous associant de grand cœur aux éloges qu'il donne au *S. Antoine*, nous lui préférons cependant la *Sainte Elisabeth* qui se trouve à Madrid, et qui nous a paru mériter le premier rang autant par la grandeur de la composition que par le charme du coloris. Nous avons consacré la plus grande partie du temps que nous avons passé à Madrid à faire une copie de cette œuvre remarquable ; et c'est après l'avoir étudiée en détail dans toutes ses parties que nous ne craignons pas de la proclamer l'une des œuvres les plus séduisantes dans l'histoire de la peinture. Permettez-nous donc de nous y arrêter un moment, car elle résume à elle seule toutes les qualités du peintre de Séville

Au milieu d'une belle ordonnance architecturale et sous les arcades d'un vaste et élégant portique, on entrevoit les apprêts d'un festin : les convives sont déjà à table ; quelques places restent vides cependant : ce sont celles de la reine de Hongrie et de ses suivantes, qui ont quitté le banquet pour donner leurs soins à de pauvres enfants dévorés par la teigne. On apporte une vaste aiguière d'argent, devant laquelle on voit une jeune et belle femme, portant sur le voile monastique une couronne royale, éponger délicatement la tête d'un enfant déguenillé et dévoré par l'impure maladie. Vainement ses blanches mains voudraient se refuser à l'œuvre repoussante que leur impose la pitié, la touchante expression du sourire montre que la charité a vaincu le dégoût et que la religion triomphe.

Tout en lavant le pauvre souffreteux, elle jette un regard compatissant sur un de ses camarades qui se gratte la tête avec furie et auquel elle semble dire : « Ton tour viendra tout à l'heure ». La reine est entourée de ses femmes, dont l'une verse le contenu d'une aiguïère en or sur la tête du malade, l'autre porte un plateau sur lequel sont posés des drogues et des parfums. Comme contraste à la richesse de leur costume, une vieille femme du peuple, assise sur les marches d'un escalier suit de l'œil le mouvement de la reine et semble appeler sur elle les bénédictions célestes; enfin, plus près encore du spectateur, sur le premier plan du tableau, un mendiant, l'un de ces mendiants espagnols comme Murillo seul savait les peindre, détache d'une jambe ulcérée la compresse appliquée sur une plaie livide.

Certes le sujet de ce tableau n'est pas attrayant, et les éléments qui le composent semblent bien disparates entre eux ; il ne fallait rien moins que le talent du peintre et la magie de sa palette pour faire accepter une telle donnée, même par les plus délicats. Hàtons-nous de dire qu'il y a complètement réussi.

Un tel sujet, en effet, réunissait merveilleusement les deux manières extrêmes de Murillo, savoir, la misère déguenillée et vermineuse des mendiants espagnols et la noblesse à la fois simple et sublime qu'il savait donner aux figures des saints.

Ces contrastes se trouvent parfois dans la nature, mais le peintre ne peut les faire accepter sur la toile qu'en les harmonisant et les poétisant par son pinceau. Or, que d'élégance et de délicatesse dans la figure de sainte Elisabeth, et comme ses blanches mains indiquent bien la noblesse de race ! Cette tête et ces mains

semblent avoir été peintes par Van-Dyck, dont l'artiste espagnol aimait tant à s'inspirer. La jeune fille qui porte le plateau serait digne de Raphaël ; mais si le sentiment et le dessin atteignent ici le peintre d'Urbino, combien celui-ci est distancé par la magie de la couleur et ce *rendu* qui touche à ses dernières limites. Le mendiant du premier plan sort de la toile ; on croirait voir un personnage vivant, tant l'illusion est complète, trop complète, car la plaie de la jambe est si vraie que le regard s'en éloigne bien vite pour se reporter sur la figure angélique de sainte Elisabeth. tellement belle, tellement séraphique qu'il est impossible de rêver une tête plus idéale.

Et que dire, par contre, des pauvres enfants souffreteux qui donnent à cette œuvre son principal intérêt ? Celui qui se laisse panser à les traits du visage éclairés par le reflet du bassin d'argent, ce qui produit un merveilleux effet de couleur ; son camarade, qui se gratte en faisant une affreuse grimace, et enfonce les ongles dans sa poitrine nue rappelle, le fameux *Pouilleux* du même maître que possède le Musée du Louvre. Enfin, il n'est pas une seule figure, un seul accessoire de ce splendide tableau qui ne soit traité d'une manière magistrale et qui ne défie la plus sévère critique. Pour résumer notre pensée, nous dirons que, dans la conception philosophique de son œuvre, Murillo, a pu mettre en scène les deux extrémités que la Religion rapproche et que la charité chrétienne réunit, le luxe et la misère, les haillons et la soie, la santé et la douleur : dans son exécution, on trouve toutes ses manières réunies, depuis le réalisme de ses mendiants jusqu'au spiritualisme de ses plus belles Assomptions. Voilà pourquoi nous préférons ce ta-

bleau au *S. Antoine de Padoue*, et le mettons en première ligne, parmi les plus éminentes compositions du peintre de Séville.

L'œuvre de Murillo est une des plus considérables que présente l'histoire de la peinture. Ses toiles enrichissent les collections de toutes les capitales de l'Europe. A Paris, il est surtout connu par la splendide *Conception* qui faisait partie de la galerie du maréchal Soult, et que ce dernier avait obtenue en échange de la grâce accordée à deux moines qu'il se disposait à faire pendre comme coupables d'espionnage. A la mort du maréchal et à la vente de sa collection, qui eut lieu en 1852, Napoléon III, alors Président de la République, fit acheter ce tableau pour le Musée du Louvre : les enchères en furent poussées jusques à 615,000 francs. Le Louvre possède, en outre, d'autres toiles encore plus importantes de ce grand-maître de la couleur ; mais c'est surtout en Andalousie, sa patrie, qu'il faut aller l'étudier ; c'est surtout à Madrid, devant la *Sainte Elisabeth de Hongrie*, cette riche composition dont notre description n'a pu vous donner qu'une bien faible idée et qui mérite assurément une des premières places, non seulement dans l'œuvre de Murillo, mais dans les chefs-d'œuvre de la peinture de tous les pays et de toutes les époques

Revenons maintenant à l'Andalousie, et allons retrouver l'art arabe à Grenade, où il nous apparaîtra dans sa plus belle manifestation en visitant le palais de l'Alhambra.

§ IV.

GRENADE.

Grenade a laissé dans ma mémoire deux impressions qui ne s'effaceront jamais : l'Alhambra et une soirée chez le roi des Gitanos. Commençons par cette dernière.

Tout d'abord il faut convenir que la ville de Grenade est bâtie dans une situation délicieuse : sa magnifique *vega* ou campagne, fertilisée par le Genil et ses affluents, est le sol le plus riche de toute l'Espagne. C'est un immense bassin de 68 kilomètres de tour, coupé dans tous les sens par des canaux d'irrigation pratiqués par les Maures, semé de jolis villages et présentant, du haut des collines qui dominent la cité, un aspect tout à fait grandiose. Traversée par deux rivières, dont l'une charrie des paillettes d'or et l'autre roule des sables d'argent, Grenade est abritée des vents par la Sierra-Nevada dont on aperçoit les sommets neigeux, à chaque angle des rues, si fort rapprochés par la transparence de l'air qu'il vous semble pouvoir les toucher avec la main du haut des balcons et des *miradores* (1).

Elle peint ses maisons des plus riches couleurs ,

a dit Victor Hugo dans ses *Orientales*. C'est vrai. Les

[1] On désigne, sous le nom de *miradores*, les balcons vitrés en saillie sur la rue, ornés de fleurs et de draperies, qui sont presque toujours d'une rare élégance.

maisons un peu riches sont peintes extérieurement : la sculpture est ici remplacée par des semblants d'architecture, d'ornements en grisailles et de faux bas-reliefs. On ne peut dire que tout cela ait quelque valeur au point de vue artistique ; mais ces peintures ont cela de bon qu'elles reposent les yeux et font un heureux contraste avec la teinte blanche des murailles passées au lait de chaux qui abîment la vue dans la plupart des villes du midi de l'Espagne.

Grenade est bâtie sur trois collines : les *Tours vermeilles*, ainsi nommées à cause de leur couleur et que l'on prétend d'origine romaine ou même phénicienne, occupent la première ; l'*Alhambra*, avec son palais, ses tours et ses jardins, couvre la seconde ; l'*Albaycin* est situé sur le troisième monticule, séparé des autres par un ravin profond encombré de cactus, de coloquintes, de pistachiers, de grenadiers, de lauriers-roses, au fond duquel roule le Darro avec la rapidité d'un torrent alpestre.

La ville moderne occupe la partie de la vallée qui s'étend entre les collines de l'Albaycin et de l'Alhambra. Les rues sont généralement tortueuses et étroites, surtout dans les quartiers d'origine arabe : beaucoup de maisons ont conservé leur ancienne distribution mauresque, c'est-à-dire une vaste entrée, un vestibule, un élégant *patio* orné de fleurs et de fontaines d'eau vive ; l'escalier, pratiqué dans un des angles du *patio*, conduit à l'étage supérieur où se trouvent des chambres spacieuses, bien aérées, donnant presque toutes sur de beaux jardins et sur la Vega.

Pour le voyageur qui arrive de France, c'est une chose singulière que la vie qu'on mène à Grenade : point de cette activité dévorante, de cette fièvre de

gain qui agite la foule dans la rue et semble mettre en action le proverbe des Américains : *Time is money*. Ici, au contraire, chacun va tout à son aise le long des maisons, choisissant de préférence le côté de l'ombre, s'arrêtant pour causer avec ses amis et ne trahissant aucune hâte d'arriver à sa destination. La vie intérieure est remplie par la conversation, la sieste, la musique et la danse ; ce sont là les choses les plus importantes pour les Grenadins et les Grenadines, tout le reste n'est que superfluités bonnes tout au plus pour les peuples du Nord. Comment pourrait-il en être autrement, dans un pays favorisé d'un si beau climat, où la vie matérielle est, pour ainsi dire, réduite à sa plus simple expression. Avec trois ou quatre sous par jour, un Andaloux peut vivre comme un prince. Pour cette somme, il aura du pain très blanc, une énorme tranche de pastèque et un petit verre d'anisette ; la cigarette lui tiendra lieu de café, et son logement ne lui coûtera que la peine d'étendre son manteau par terre, sous un portique ou quelque arche de pont.

C'est à Grenade qu'habite une grande partie de la population bohémienne qui vint se fixer en Espagne à la suite de nombreuses pérégrinations.

Ce peuple nomade, dont la constitution physique, les mœurs et surtout le langage révèlent une origine asiatique, parut pour la première fois dans l'histoire de la Hongrie, au x^e siècle, sous le nom de *Zingari*. Dispersé plus tard dans toute l'Europe, il fut longtemps errant comme ces pasteurs arabes qui, plantant leurs tentes partout où ils trouvaient une source et des pâturages pour leurs chameaux, changeaient de place lorsque la source était épuisée ou les pâturages

dévorés. On les trouve sous le nom de *Tatars* en Suède et en Danemarck, de *Zigeuner* en Allemagne, de *Gypsies* en Angleterre, de *Bohémiens* en France; en Espagne, enfin, on leur a donné le nom de *Gitanos* pour désigner leur caractère rusé. Un grand nombre d'entre eux vint se fixer à Grenade : ils habitent un quartier distinct, ainsi qu'à Séville, obéissent à un chef, et ce n'est pas une des moindres curiosités du pays que celle d'une soirée passée au milieu de la tribu.

La reine de toutes les Espagnes, lors de son dernier voyage en Andalousie, fut désireuse de voir les gitanos de Grenade ; on organisa pour cela une fête dans laquelle ils exécutèrent leurs danses, auprès desquelles les danses espagnoles elles-mêmes paraîtraient froides et décolorées.

Nous voulûmes aussi, mon compagnon de voyage et moi, nous donner le même divertissement ; et, moyennant quelques *douros*, notre cicérone se chargea d'aller prévenir le chef, pour qu'il eût à se procurer un local et le personnel nécessaire.

Vers les huit heures du soir, on nous introduisit dans une espèce de bouge où respirait, mangeait et dormait une famille entière, composée d'hommes, de femmes, d'enfants, d'ânes, de cochons, de poules, de pies et autres animaux de différentes espèces. Nous montons un escalier en bois vermoulu, dont chaque marche craquait sous nos pieds, et nous nous trouvons dans la salle de bal (*escuela de bailes*), éclairée par quatre à cinq chandelles qui répandaient une odeur nauséabonde. Des murs blanchis à la chaux, des chaises autour de la chambre pour les spectateurs et les acteurs de la scène qui allait se

jouer devant nos yeux : tels étaient l'ameublement et la seule décoration. Je me trompe : la vraie décoration était quatre jeunes et belles gitanas au teint basané, à la chevelure d'ébène, avec un œillet rouge à chaque tempe, le fichu gracieusement drapé sur un sein de quatorze à quinze ans, la basquine en velours et le jupon à falbalas, dont le tissu léger et bariolé de couleurs vives ondoyait en plis légers sur des formes plus souples et plus élégantes que celles de l'acier de nos costumes modernes.

Dès que nous eûmes pris place, elles se levèrent toutes, vinrent nous saluer d'un gracieux sourire, en nous jetant chacune leur nom : *Dolores*, *Concepcion*, *Carmen* et *Incarnacion*. Puis, elles se mettent en position, les reins cambrés, le poing sur la hanche, la tête haute et fière ; la guitare prélude par quelques accords, quatre paires de castagnettes lui répondent à la fois, et les jeunes filles exécutent tour à tour les danses de leur tribu.

Ces danses n'ont aucun rapport avec celles de l'école française : point de ces grands ronds de jambe, de ces sauts, de ces pirouettes, de ces écarts qui font ressembler une femme à un compas forcé ; elles diffèrent aussi des danses espagnoles et se rapprochent beaucoup de la manière des almées mauresques. Au lieu des jambes, c'est le corps qui danse, ce sont les reins qui se cambrent, les flancs qui se ploient, la taille qui se tord avec des modulations harmonieusement lascives du torse, avec des renversements de bras au dessus de la tête, avec des alternatives de langueur voluptueuse et de passion effrénée ; tout le drame de l'amour, depuis son timide début jusqu'au paroxysme du délire. Les amateurs de couleur locale pourront

trouver là à se satisfaire amplement, pourvu qu'ils n'y apportent pas des appréciations morales trop sévères.

Les quatre bayadères qu'on avait réunies offraient chacune un caractère de beauté différent.

Dolorès avait le vrai type andalous, c'est-à-dire les attaches des membres très fines, le coude-pied cambré, la taille de panthère, les yeux fendus en amande et allongés jusqu'aux tempes; sous les franges de leurs longs cils bruns, brillait une ardente prunelle, dont le manège, si bien exprimé par le mot *ojear*, n'a pas d'équivalent dans notre vocabulaire français.

Toute la grâce de *Concepcion* se résumait dans son sourire; la coquette savait qu'elle avait de jolies dents: sérieuse quand elle était assise, elle entr'ouvrait les lèvres au premier tintement des castagnettes, et parvenait, sans aucune contraction, à conserver son gracieux sourire et montrer deux rangées de perles d'ivoire, pendant tout le temps que durait le boléro.

Carmen n'était encore qu'une enfant, à peine âgée de douze printemps; mais à cet âge on voit parfois de jeunes mères dans la race des gilanos, et Carmen, avec son profil busqué, laissait déjà percer, sous la forêt de cheveux qui les ombrageait, ses grands yeux orientaux faits de nacre et de jais, si mystérieux, si contemplatifs, qu'ils relèveraient jusqu'à la poésie la figure la plus disgraciée.

Quant à *Incarnacion*, elle dépassait de toute la tête ses autres compagnes, et s'en distinguait encore plus par son type de mulâtresse. C'était la fille du chef: elle avait, comme lui, une grande taille, un teint cuivré, des cheveux crépus, et des lèvres

épaisses ; de ses yeux, relevés à la chinoise, jaillissaient des éclairs quand elle arrivait à exprimer dans sa pantomime certains degrés de la passion ; impossible alors de soutenir son regard qui fascinait comme celui du serpent.

Chacune dansait tour à tour avec un cavalier vêtu à la mode du pays ; veste brodée, culottes en velours, ornées de boutons en filigranes d'argent, ou de piécettes à colonnes soudées à un crochet, guêtres en cuir de Ronda historiées de piqûres et d'aiguillettes, attachées seulement par les premiers boutons en haut et en bas, de manière à laisser voir le mollet, ce qui est le signe de la suprême élégance.

A la fin de chaque danse, la gitana faisait le tour de la société, tendant à chacun de nous les plis d'un tablier où tombaient de nombreuses piécettes attirées par l'aimant d'un provoquant sourire ; et, comme intermède, le roi, ou chef de la tribu, pinçait de la guitare en musicien consommé. Je ne me serais jamais douté de tout ce qu'on pouvait tirer d'un aussi pauvre instrument ; entre d'aussi habiles mains, ses cordes rendaient des sons d'un éclat et d'un moelleux qui nous tinrent longtemps sous un charme inexprimable. Quant au virtuose, c'était un des plus beaux types bohémiciens qui se puissent voir : sa taille était élevée ; doués d'une force herculéenne, ses membres avaient cependant la forme et les proportions de l'Apollon Pythien ; sa tête, au teint olivâtre, prenait de singulières expressions de douceur et d'intelligence, quand il s'abandonnait au charme de la mélodie ; puis, parfois un éclair brillait dans ses yeux, ses traits contractés laissaient deviner des instincts féroces, ceux d'un homme qui, pour moins

de cinquante francs, vous aurait débarrassé de votre ennemi. Jamais je n'oublierai la figure de cet étrange personnage.

On apporta de nombreuses bouteilles de vin, mais un seul verre pour toute la société : une gitana y trempait les lèvres et venait ensuite l'offrir à chacun de nous. Malheur à celui qui eût manifesté la moindre répugnance de boire après elle ! Celui-là n'aurait pas été bien sûr de rentrer chez lui sans recevoir un coup de *navaja* ou de *trabucco*.

Vous me demanderez peut-être quelle est la valeur morale de ces jeunes filles qui, si jeunes, expriment avec tant de volupté tous les degrés d'un amour qui n'a rien de très platonique. Certes, je ne voudrais pas me porter garant de la sagesse des bohémiciens ; mais je dois rendre hommage à la vérité en disant que chacune de ces bayadères redevenait modeste et réservée en reprenant son siège autour de la salle de bal. A part le caractère des danses qui, malgré leur couleur prononcée, étaient bien moins inconvenantes cependant que celles tolérées par la police municipale dans certains bals publics de Paris, il ne se passa rien, dans cette soirée, de contraire aux mœurs. Aussitôt que les vibrations de la guitare s'éteignaient avec le tintement des castagnettes, les *zingara* reprenaient leur place à côté les unes des autres, en évitant tout contact avec les jeunes gens de notre société qui auraient voulu entamer une conversation trop familière.

Les danses et les libations se prolongèrent fort avant dans la nuit ; mais voyant que les têtes commençaient à s'échauffer sous les vapeurs du Xérès et du Malaga, je m'esquivai prudemment pour aller res-

pirer, sous la voûte d'un ciel brillamment constellé, une atmosphère plus pure et plus tranquille.

Entrons maintenant dans l'Alhambra, dans cette retraite mystérieuse où les rois maures goûtaient tous les plaisirs et oubliaient tous les devoirs de la vie, mot magique qui résume une histoire de huit siècles, avec ses mœurs, ses coutumes, sa religion orientale, et qui nous offrira, avec les plus curieux vestiges de l'art du moyen-âge, le plus beau modèle de l'architecture mauresque en Europe.

On pénètre dans le palais en traversant un parc d'arbres à haute futaie. Vous venez de quitter un ciel d'azur, un soleil ardent, une atmosphère lumineuse et transparente, toute chargée de lueurs phosphorescentes, vous vous trouvez tout à coup dans une obscurité profonde, sous de vastes ombrages formés par des peupliers, des saules, des massifs d'orangers, de cyprès, de cerisiers et d'acacias, qui donnent une fraîcheur délicieuse et laissent tamiser à peine quelques rayons de soleil. Ce demi-jour, la tranquillité qui y règne, troublée seulement par le chant des oiseaux qui saluent votre bienvenue, vous plongent dans une douce rêverie : on se recueille, on se rejette en arrière du temps présent ; et, quand les premières tours de l'Alhambra s'offrent aux yeux, on a déjà divorcé avec le XIX^e siècle et la civilisation moderne, pour se reporter au temps du malheureux Boabdil, le dernier des rois maures de Grenade.

Alors vous apparaît la *Puerta-Judiciala*, ou porte du Tribunal, qui forme au palais arabe une entrée

vraiment majestueuse. Elle présente un bel arc en fer à cheval, sur lequel est sculptée une main avec un doigt levé vers le ciel; un peu plus haut, on aperçoit une clé également sculptée dans la frise : on prétend que les Maures disaient aux chrétiens : « Vous n'entrerez à Grenade que lorsque la main aura rejoint la clé ». — La main ouverte est un emblème arabe qui met en fuite les armées ennemies et rend inutiles les conjurations des sorciers, comme la petite main de corail qu'on porte en guise d'ornement, dans le midi de l'Italie, est censée conjurer la *jettatura* ou mauvais œil. La clé forme le principal signe de la loi de Muslim; elle représente les pouvoirs que Dieu donna au prophète d'ouvrir et de fermer les portes du ciel.

Cette première entrée franchie, chaque pas que l'on fait dans l'immense palais rappelle quelque souvenir gracieux ou terrible. Ici s'élève majestueusement la tour de Comarès, dont les créneaux découpent leurs dentelles vermeilles dans l'azur limpide du ciel; cette tour est occupée en entier par la salle des ambassadeurs, la plus grande de l'Alhamhra; elle forme un carré parfait dont chaque côté n'a pas moins de quarante mètres; ses murs, hauts de dix-sept mètres, supportent un plafond en bois de cèdre qui offre ces mille combinaisons mathématiques familières aux architectes arabes. A quoi comparer le réseau d'ornements entrelacés qui ornent ses murailles, sinon à des guipures superposées? Vous me direz qu'on a souvent abusé de cette comparaison; il n'en est pas d'autre cependant pour donner l'idée de ces découpures de pierre, si ce n'est ces broderies de papier, taillées à l'emporte-pièce dont on se sert pour orner les boîtes à bonbons. L'architecture gothique elle-

même, avec ses dentelles de marbre et ses délicates rosaces à jours, paraîtrait grossière à côté du style mauresque.

Un des caractères de ce style est d'offrir très peu de saillie et de reproduire l'emploi de l'écriture même comme motif de décoration. Il est vrai que l'alphabet arabe, avec ses formes contournées et mystérieuses, se prête merveilleusement à cet usage. Les inscriptions de la salle des ambassadeurs signifient : *Gloire à Dieu, puissance et richesse aux croyants!* ou contiennent les louanges d'Abu Nazar, lequel, *s'il eût été transporté tout vif dans le ciel, eût effacé l'éclat des étoiles et des planètes.*

Voici maintenant le *mirador de la reina*, ou salle affectée à la toilette princière, dans laquelle on remarque une dalle de marbre percée de petits trous pour laisser passer la fumée des parfums que l'on brûlait sous le plancher; et, tout à côté, la salle de bains surmontée d'une galerie où se plaçaient les musiciens et les chanteurs. Un passage obscur conduit dans le jardin de *Lindaraja*, où fut trouvé le magnifique vase connu, par les amateurs de céramique, sous le nom de vase de l'Alhambra : il est en porcelaine émaillée de dessins bleu et or, monument d'une rareté inestimable qui ferait à lui seul la gloire d'un musée.

On ne peut faire un pas dans ce riche palais sans aller d'étonnement en étonnement. Nous voici dans la célèbre cour des lions (*patio de los leones*); cent vingt-huit colonnes de marbre blanc l'environnent, les arcs qu'elles supportent sont d'une élégance extrême et d'une coupe toute particulière; puis, de ce ravissant ensemble de petites voûtes, de

niches et de colonnettes, l'œil arrive à une coupole en bois ouvragé et assemblé comme une précieuse marqueterie. Au milieu se trouve la célèbre fontaine. Elle est formée d'une vasque en polygone de douze côtés, soutenue par autant de lions grossièrement sculptés et dont la réputation a été par trop surfaite dans les anciennes poésies arabes. Toutefois, l'ensemble en est fort pittoresque et contribue à faire de cette cour le plus précieux des monuments arabes que possède l'Espagne.

Dans la voûte de la salle du tribunal, qui se trouve en face, notre cicerone appela notre attention sur des peintures arabes, les seules peut-être qui soient parvenues jusqu'à nous. Ces peintures, qui ont l'air d'être sur cuir collé à des panneaux de cèdre, prouveraient, ainsi que les lions de la fontaine, que le précepte du Coran, qui défend la représentation des êtres animés, n'a pas toujours été scrupuleusement observé par les Maures.

La salle *des deux sœurs* doit son nom à deux immenses dalles en marbre blanc, de grandeur égale et parfaitement semblables; elle est remarquable par sa voûte ou coupole dans la forme que les Espagnols appellent fort expressivement *media naranja* (demi orange); c'est un miracle de travail et de patience que nous ne pouvons mieux comparer qu'aux gâteaux d'une ruche, où le bleu, le rouge et le vert brillent encore, dans le creux des moulures, d'un éclat presque aussi vif que s'ils venaient d'être posés.

Mais quelles sont ces larges taches rougeâtres que l'on nous fait apercevoir au fond d'un bassin?

La population chrétienne de la péninsule avait déjà juré la ruine de l'islamisme, lorsque les dissensions

intérieures vinrent hâter la chute de l'empire musulman à Grenade. A cette époque, vivaient deux des premières et plus puissantes familles d'Espagne : celle des Abencerrages et celle des Zegrîs ; cette dernière, qui occupait à la cour des rois de Grenade toutes les fonctions importantes, était l'ennemie la plus déclarée des Abencerrages. L'amour d'un Abencerrage pour la sœur du roi Abou-Hassan, qui régnait alors, précipita la perte de toute cette famille. Au milieu du silence de la nuit, l'heureux amant escaladait le palais de son souverain pour jouir des faveurs de la belle Alfaïma, lorsque un jour il fut surpris par les Zegrîs, qui le dénoncèrent au monarque. Furieux de cette insulte, Abou-Hassan attire, sous un prétexte spécieux, tous les Abencerrages à l'Alhambra, et les fait impitoyablement massacrer sous ses yeux. Trente-six têtes tombèrent sous le glaive. Ces taches rouges qu'on nous montrait sont celles de leur sang.

Oublions vite ce souvenir sanglant de l'Alhambra, et continuons notre promenade sur les pavés de faïences coloriées, sous les voûtes en bois de cèdre et dans ces chambres de diverses dimensions où l'art mauresque a prodigué ses plus riches fantaisies. Il est vrai qu'aujourd'hui, une grande partie de ce vaste palais est en ruines ; mais ce qui reste est plus que suffisant pour donner une idée exacte du génie de cette époque et d'un art architectural qui n'a jamais été dépassé.

Toutefois, avant que le temps eût porté sa dent meurtrière sur la demeure des califes, les hommes avaient commencé l'œuvre de destruction. Un jour, Charles-Quint s'étant trouvé trop à l'étroit dans l'Al-

cazar des rois maures, à Cordoue, eut la fantaisie de faire construire un palais à Grenade et choisit de préférence, comme emplacement, la colline de l'Alhambra. Ce palais, dans le style gréco-romain, est certainement une œuvre très digne d'intérêt, autant par sa dimension que par l'immense colonnade circulaire qui en dessine l'intérieur; mais on ne peut que lui jeter l'anathème, en pensant qu'il recouvre une égale étendue de l'Alhambra, qu'on fit démolir pour recevoir ses lourdes constructions.

Nous craindrions de fatiguer votre attention en prolongeant une description qui ne pourrait donner qu'une idée bien imparfaite de l'immense palais des rois maures, et nous irons faire nos adieux à Grenade du haut d'une de ses tours, celle de la Vela, qui renferme une cloche dont les sons ont une grande influence sur le peuple. On la met en branle pendant vingt-quatre heures, sans aucun arrêt, le jour anniversaire de la prise de Grenade par les chrétiens, qui eut lieu le 2 janvier 1492. Tous s'empressent à l'envi de se suspendre à la corde, les jeunes filles surtout, parce que celle qui parvient à sonner le plus fort est sûre de trouver un mari dans le courant de l'année. Comme nous n'étions pas à Grenade à l'époque de cet anniversaire, nous nous sommes contentés de jouir du magnifique panorama que l'on embrasse sitôt qu'on est monté sur la plate-forme de la tour. D'abord, au premier plan, l'Alhambra avec ses ruines, ses souvenirs, ses jardins, ses promenades et le palais inachevé de Charles-Quint, que l'on prendrait pour un cirque romain; plus loin, le Généralife, cette maison des fêtes de l'Alhambra, avec ses eaux jaillissantes, ses cyprès séculaires et ses bosquets de myrtes et de lau-

riers-roses qui abritèrent les amours d'Abencerrage et de la sultane Alfaïma ; à l'ouest, la vallée du Taradis, couverte de nopals et de peupliers gigantesques ; vers le nord, et comme contraste, la Sierra-Elvira, avec sa terre brûlée par les foyers volcaniques, d'où jaillissent des sources d'eau minérales ; à l'horizon, la grande chaîne de Padul, au bas de laquelle s'étend la *Vega*, arrosée par le Génil, et qui, selon l'expression d'un poète, ressemble à un manteau vert orné de passemens d'argent ; enfin, à vos pieds, la ville avec ses maisons étagées sur la pente du coteau, ce qui lui donne la forme d'une grenade entr'ouverte ; et tout ce splendide paysage enveloppé par un ciel bleu d'une merveilleuse pureté, glacé de reflets blancs par la réverbération des neiges de la Veleta, telle est l'impression que nous avons conservée de la dernière ville occupée par les Maures. En descendant de la tour de la Vela, et en quittant l'Andalousie, nous comprenons le cri de ces pauvres Arabes qui, du fond des déserts qu'ils habitent aujourd'hui, chaque jour, au lever du soleil, les mains élevées, les regards fixés vers le Nord, adressent leurs vœux à Allah, et le conjurent de leur rendre Cordoue, Séville et Grenade.

OBSERVATIONS

GRAMMATICALES ET PHILOLOGIQUES :

Par M. Charles LIOTARD,

Membre résidant.

A l'instar de Ménage et de Vaugelas, *de précieuse mémoire*, j'ai de longtemps entrepris une croisade contre les *vices d'oraison*, dans le but, sinon dans l'espoir, de réagir contre certaines négligences qui me paraissent de nature à compromettre de plus en plus la rectitude et la pureté de notre belle langue.

A vouloir chercher et mettre en lumière quelques abus de langage, j'aurais pu me prendre à l'irruption de cette avalanche de termes odieux, empruntés depuis peu, soit aux langues d'outre-mer, soit à l'idiome des palefreniers et des lorettes, soit à l'argot des estaminets et des ateliers ; mais c'eût été reproduire, avec moins de talent, la thèse qui fait le sujet d'une spirituelle boutade de M. Viennet.— Certes, les excentricités de la *langue verte* font beau jeu à la sage critique de nos jours, et peuvent fournir de nouveaux chapitres à une moderne cacologie ; mais je ne veux m'attaquer aujourd'hui qu'aux irrégularités qui, sans offenser les oreilles, ne blessent que la syntaxe ou le bon sens.

Ce serait bien le cas de recourir, au début d'une pareille étude, aux précautions de l'exorde par insinuation, car j'ai à me prémunir contre deux écueils de ma tâche ; et d'abord, l'aridité du sujet qui, bien que très académique, se prête fort peu aux grâces du langage, et peut paraître presque déplacé au seuil de la saison printanière (1).

D'autre part, s'attaquer aux puissances de la littérature ou à l'élite de la société polie ; trouver à redire aux paroles tombées des plumes les plus éloquentes ou murmurées par les lèvres les plus mignonnes, peut sembler passablement audacieux ; d'autant, que le Français est rétif à la censure et que les lisières répugnent à son esprit.

Ne dira-t-on pas aussi que, dans certains cas et chez certains écrivains, un peu de négligence est une grâce de plus ? — Et c'est précisément contre ce charme décevant, contre ce laisser-aller dangereux que je m'insurge : j'ai à cœur de prouver que l'exactitude scrupuleuse dans la propriété des termes et dans l'agencement logique de la phrase n'est point incompatible avec l'élégance et l'agrément de la diction : manquons-nous d'écrivains qui sont tout à la fois clairs, corrects et élégants ? Est-il nécessaire d'appeler en témoignage Bossuet, Montesquieu, Voltaire, Villemain, Saint-Marc Girardin ? — Que si l'on m'objectait que nous ne sommes plus au temps des oracles et des écrivains autoritaires ; que, tout étant aujourd'hui sujet de controverse, la liberté de langage doit être en rapport avec la liberté de discussion ; si l'on veut

(1) Lu en séance publique, à la date du 28 avril 1866.

laisser aux innovations ou à la fantaisie une latitude sans limites ; si, sous prétexte de facilité et de rapidité dans la manifestation des idées par la parole, on veut permettre de braver la logique et le sens commun, je n'hésite pas à déclarer que je ne suis pas libéral à ce point. — Libre à vous de dire avec le bonhomme Chrysale :

Je vis de bonne soupe, et non de beau langage.

Quant à moi, je vis des deux.

Cela dit, je me lance à la *chasse du solécisme*.
Ecoute qui voudra, profite qui pourra !

**Retourner, Répondre, Obéir, Enseigner, Hériter,
Echapper, Mentir.**

Une faute assez fréquente consiste à donner la forme passive à des verbes neutres ou intransitifs :

Je laisse au commerce, pour lequel on a inventé la langue spéciale qu'on appelle la *langue des affaires*, la responsabilité d'une foule de locutions qui échappent à la critique ainsi qu'à l'analyse, et qui ne sauraient être justiciables de la grammaire.

Permis aux chefs de cabinet, en matière commerciale, d'écrire sur leurs cartons :

Lettres à répondre, lettres répondues ;

d'écrire à leurs correspondants : *je vous retourne votre traite* de tel jour ; mais, s'il m'était permis, à moi, de donner un conseil à ces messieurs de la finance, qui

se préoccupent, avant tout, de la brièveté des formules, se retranchant sans doute derrière l'axiome :

Le temps, c'est de l'argent ,

je leur dirais : Soyez bref, soyez expéditif tant que vous voudrez dans vos correspondances, mais parlez français.

Je pourrais toutefois rabattre un peu de ma rigueur à l'endroit du style commercial; mais M. Thiers, dans un livre d'une tout autre portée, me paraît moins excusable. Je ne saurais lui passer d'avoir écrit à plusieurs reprises, dans son *Histoire de la Révolution* :

« *Les réquisitions n'étaient pas obéies* ».

Il n'eût pas été plus long de dire :

Les réquisitions restaient sans effet.

Tout passif suppose un actif, et réciproquement; d'où résulte la transformation, toujours possible, d'une proposition de la forme active en la forme passive; le complément direct de l'actif devenant alors le sujet du passif correspondant :

Le loup mange l'agneau.

L'agneau est mangé par le loup.

Le verbe neutre, que quelques grammairiens modernes préfèrent appeler intransitif, ne saurait se prêter à cette transformation.

Obéir a toujours été considéré comme intransitif, et, par suite, il ne reçoit pas de complément direct; il ne peut se construire qu'avec la préposition à : *obéir à son chef, obéir à la loi.*

M. Thiers n'a donc pas pu dire régulièrement :

« Les réquisitions n'étaient pas obéies », ou étaient mal obéies.

Comme il aurait dit :

Les armées étaient mal nourries ou n'étaient pas nourries.

Et voyez comme le mauvais exemple est contagieux :

Voici M. Jules Simon qui, à la suite ou à l'exemple de M. Thiers, écrit, à propos de la législation anglaise sur le travail des enfants dans les manufactures :

« Ce qui prouve bien quelle était l'énormité du mal, c'est qu'une telle loi put être regardée comme un bienfait par les intéressés et fut très mal obéie par les patrons (1) ».

Ne pouvait-il, ne devait-il pas dire :

La loi fut mal observée, ou fut éludée, peu respectée ?

Et quelques pages plus loin (2), le même écrivain fait, en termes excellents, cette excellente observation :

« Rien n'énerve plus un pays que d'avoir des lois et de leur désobéir ».

Il aurait dû dire, pour être conséquent :

Et de les désobéir, avec un complément direct.

Augustin Thierry écrit aussi (vous voyez que je ne

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} décembre 1864, p. 719.

(2) *Ibid.*, p. 726.

cite pas le menu fretin de la littérature, et c'est d'autant plus fâcheux) :

« La politique de la raison est sans doute la plus haute et la plus digne *d'être obéie* (1) ».

M. Ratisbonne écrit à son tour (Traduction de l'*Enfer* du Dante, chant II, page 33) :

Et toi-même, par qui sa voix fut obéie.

Mgr le cardinal de Bonnechose (discours au Sénat sur la question romaine — 17 mars 1865 — *Moniteur*, page 285, 3^e col.) :

« Je puis vous attester que. . . . j'ai trouvé dans le gouvernement (du Pape), toutes les garanties nécessaires, pour que l'autorité centrale *soit obéie* ».

Croyez-vous que l'un ou l'autre eût écrit : *Obéir la voix, obéir l'autorité?*

Et Racine ne fait-il pas dire à Iphigénie. . . :

. . . . Mon père,
Quand vous commanderez, vous serez obéi.

Il ne lui aurait certes pas fait dire qu'elle était prête à *obéir son père*.

Malgré de trop hauts et trop dangereux exemples, et malgré mon indignité relative, je persiste dans ma proscription par respect du principe.

Je suis plus disposé à passer à Michelet la phrase que voici (2) : « Mademoiselle de La Loubère se retira

(1) Avant-propos des *Temps mérovingiens*, cite par M. de La Farelle : *Consulat de Nîmes*, p. 161.

(2) *Histoire de France*, tome XIV, page 112.

dans un couvent, où elle *enseigna les enfants* jusqu'à sa mort ».

Le P. Félix écrit également, dans la *Paternité chrétienne* (1) : Impuissant à *enseigner son enfant*.

M. Thiers (2) a dit aussi : Par nos malheurs, nous avons *enseigné l'Europe* ;

Et, quelques lignes plus loin : La France est la nation qui a *enseigné la liberté* au monde.

Le verbe *enseigner* a cela de particulier que, généralement neutre avec un nom de personne, *enseigner à quelqu'un*, il est considéré comme actif avec un nom de chose :

Enseigner l'histoire, Enseigner les mathématiques.

Le P. Félix, Thièrs et Michelet, en l'employant activement avec un nom de personne, ont pour excuse, disons mieux, pour justification, l'exemple du rudiment :

Doceo pueros grammaticam.

Leur façon de parler rentre donc dans la classe des latinismes.

Je préférerais toujours néanmoins, avec un nom de personne, *instruire à enseigner*.

Une autre expression de Michelet n'a que l'apparence de l'incorrection : Les pensionnaires de Saint-Cyr devaient être bien faites ; elles *passaient* pour cela

(1) *Conférences sur la famille*, page 232.

(2) *Discours* au Corps législatif, 28 mars 1865.

la *visite* d'un médecin, qui leur en donnait certificat (1).

Passer n'a pas ici le sens de *transire*, *passer par*, *passer à travers*, qui lui imposerait la construction des verbes neutres.

Il présente une signification analogue à celle de *passer condamnation*, *passer un examen*.

On propose de le faire venir de *pati*, *passum*, qui ont donné *passion* et *passif*.

Pati, souffrir, accepter, subir : *passer la visite*, *passer condamnation*.

Souffrir, subir la visite, la condamnation.

Il est donc régulièrement actif dans ce cas.

Autre exemple de ces hardiesses, élégantes peut-être, mais non moins coupables : M. Toussenel, à propos du chant du cygne (2) : Le mensonge a réussi, parce qu'il était joli, comme tout ce qu'a *menti* la Grèce.

M. Toussenel, si sévère pour l'espèce humaine, aurait pu l'être un peu plus pour lui-même.

Cette construction, que je n'ai rencontrée qu'une fois, du verbe *mentir*, rappelle celle d'*hériter*, verbe essentiellement neutre : *hériter de quelque chose*, *de quelqu'un*, et qui reçoit fréquemment le complément direct, comme dans ce passage : L'italien a *hérité cette expression* figurée du latin (3).

Je relève enfin, dans George Sand, le même vice de construction avec *échapper*.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, du 1^{er} juin 1861, p. 551.

(2) *Le Monde des oiseaux*, tome I, p. 277.

(3) F. Génin, *Récréations philologiques*, tome II, p. 152.

On lit dans les confidences d'une jeune fille (1) :

« Sa vue s'affaiblissait de jour en jour; elle ne pouvait presque plus se servir de son aiguille, et, même pour tricoter, elle avait besoin que je fusse auprès d'elle pour relever les mailles qu'elle échappait ».

J'hésite à prononcer, au nom de la grammaire outragée, la condamnation d'une expression regrettable, dans un écrivain charmant et presque sans rival de nos jours (à ne considérer que la distinction, la grâce et le naturel dans le langage); c'est justement à cette qualité, à ce laisser-aller d'une tournure si avenante, que j'attribue cette légère erreur, fort rare dans l'œuvre immense de George Sand.

Ignoscenda quidem, sciret si ignoscere grammaticus.

Il faut être, en effet, impoli comme un grammairien, ou méticuleux comme un puriste, pour trouver à reprendre dans ce style souple, élégant, délicat et dénué de prétention (2).

Mais avec les ménagements et les accommodements, que deviendrait la régularité de notre langue ? Qu'on me pardonne donc un excès de sévérité, en considérant où pourrait entraîner l'imitation de certaines aberrations, bien qu'on puisse les appeler : les écarts du Génie !

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} août 1864, page 252.

(2) On peut différer d'opinion sur les doctrines philosophiques ou sur la portée morale de l'œuvre de George Sand; mais il ne peut y avoir qu'un avis sur la valeur littéraire du premier prosateur de notre temps.

Parfait, Complet, Achevé.

La raison ne saurait admettre l'emploi des qualificatifs *complet, parfait*, accompagnés d'un terme de comparaison.

C'est une vérité banale et incontestable que le mot *complet* rejette la possibilité du plus ou du moins : une chose est complète ou ne l'est pas. Tous les jours cependant, cette expression me choque, comme une fausse note, chez les écrivains les plus recommandables.

M. Montégut (1), dans une étude très remarquable sur les œuvres d'imagination de M. Michelet, le représentant, non point comme un professeur d'histoire naturelle, mais comme l'heureux vulgarisateur, sous une forme poétique, des faits scientifiques dont la découverte appartient aux hommes spéciaux, s'exprime ainsi :

« Il doit à sa science de fraîche date une grande
» partie de la poésie dont ses livres sont remplis; si
» sa science était *plus complète*, peut-être son imagination serait-elle plus calme, et nous y perdriions
» les couleurs si vives par lesquelles il exprime son
» ravissement ».

Le critique ne pouvait-il pas dire : si sa science était plus *étendue*, plus *profonde*, plus *sûre*, au lieu de plus *complète* ?

(1) *Revue des Deux-Mondes*, du 1^{er} février 1861, p. 732.

M. Montégut, quelques lignes au-dessous du passage cité, revient complaisamment sur sa pensée en ajoutant :

« S'il était *plus familier* avec la science, il est à » croire que son imagination serait moins ardente et » plus émoussée..... » et peu après : « *plus savant*, il serait moins poète.

Plus savant, plus familier, je le veux ; plus complet, non.

M. Michelet lui-même écrit (1) :

« Certains ordres religieux prenaient de préférence leurs sujets en Berry, comme mieux équilibrés, *plus complets*, propres à tout ».

M. Perrin, dans un article sur le Salon de 1861, à propos de Flandrin (2) :

« Chargé de travaux plus importants, vers lesquels » son goût l'entraîne davantage, où il peut trouver un » *plus complet* développement de ses facultés, » M. Flandrin essaie en vain de se soustraire à ces » exigences ».

M. de Pontmartin (3) :

« Pour que mes conclusions fussent plus faciles, il » faudrait que mes données fussent *plus complètes* ».

Un éditeur va jusqu'à mettre en tête d'un volume de M. de Bonald :

(1) Article sur Saint-Cyr, *Revue des Deux-Mondes*, du 1^{er} juin 1861, p. 569.

(2) *Revue Européenne*, 15 juin 1861, p. 786.

(3) *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} décembre 1861, p. 715.

Œuvres très complètes, ouvrage entièrement terminé.

Tout cela est faux et très regrettable. Essayez donc de dire :

Ce travail est complet, mais cet autre est plus complet. Autant vaudrait dire que ce qui est complet ne l'est pas.

J'en dirai autant de l'emploi du mot *parfait*. (*Perfectus*, achevé.) Il est évident qu'il n'y a rien à ajouter à cet état des choses ou des personnes.

Voici l'emploi exact et satisfaisant du mot dans un passage de Lucien (1), *Dialogue d'Hermodime* ou *les Sectes* :

« Il ne nous suffira pas pas d'avoir trouvé une » beauté quelconque, nous cherchons la beauté *parfaite*, qui est nécessairement *unique* ».

En effet, la perfection impose à l'esprit l'idée d'un dernier terme de comparaison, d'un point extrême au delà duquel tous les efforts de l'imagination demeurent impuissants, idéal inaccessible à la faiblesse humaine, qui le poursuit sans pouvoir jamais l'atteindre.

Comment ne pas blâmer, dès lors, les expressions telles que celles-ci :

M. Montégut, dans l'article déjà cité, sur Michélet (2), parlant du livre de Gilbert White, sur l'histoire naturelle de Selborne, écrit :

(1) Traduction de M. Eug. Talbot, tom. I, p. 313.

(2) P. 733.

« Le livre du bon curé White forme le contraste *le plus parfait* avec les livres de M. Michelet ».

M. Vitet, parlant d'un tableau du Titien (1) :

« Ce quelque chose, c'est le style, c'est un certain » reflet de la flamme idéale, un imparfait rayon de » céleste beauté, devant lequel pâlit *la plus parfaite* » image des beautés de ce monde ».

Le P. Félix semble affectionner cette expression que je condamne.

On lit, en divers endroits de ses *Conférences sur la famille* :

« La société domestique est plus que le principe de » la société publique; elle en est *le plus parfait* exem- » plaire » (p. 22).

« La constitution domestique, le type *le plus parfait* » de la constitution sociale » (p. 23).

Il répète, presque dans les mêmes termes (p. 36) :

« La société domestique, avec ses trois éléments, » le père, l'enfant, la mère..... nous apparaît comme » le type *le plus parfait* de la vie sociale ».

Un peu plus bas, dans la même page 36 :

« Plus les sociétés s'en approchent, plus *elles sont* » *parfaites* ».

Pourquoi n'aurait-il pas dit :

Plus elles *approchent de la perfection* ?

Je n'approuverai pas davantage le passage suivant, du même écrivain et dans le même livre (p. 33) :

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1861, p. 801.

« Pour offrir à la vie sociale son type *le plus*
» *achevé et le plus charmant* tout ensemble ».

Toute expression qui est, par elle-même, comme *achevé, charmant*, le dernier degré d'un état, d'une situation, ne doit pas s'allier avec la forme accessoire du plus ou du moins (1).

Payante — Chantante.

Vous vous refuserez sans doute à admettre comme légitime la forme :

(1) Qu'on ne m'oppose pas le terme de grammaire *Plus-que-parfait*. La réponse est trop facile à cette objection :

Parfait, dans cette locution composée, n'emporte pas la signification morale d'*excellent en qualité* ; c'est une des formes de l'idée de *passé*, le *prétérit* de la grammaire latine.

Or, ce qui est passé est plus ou moins passé : nous avons le passé d'hier, le passé d'avant-hier, le passé d'il y a cent ans.

Le passé dit *défini* : il vint, il partit, il parla, exprime un fait plus reculé que le passé dit *indéfini* : il est venu, il est parti, il a parlé ; aussi ce passé défini, dépourvu d'auxiliaire, est quelquefois appelé passé *historique* : c'est la forme généralement adoptée pour les récits de l'histoire remontant à une époque éloignée.

Le *plus-que-parfait* (entendez : plus que passé), comme le passé *antérieur*, serait avec plus de raison appelé *passé relatif* ; il sert à exprimer un fait passé, relativement à un autre qui est également passé, mais subséquent (moins éloigné dans le passé, moins parfait).

Quand j'eus déjeuné (*passé antérieur*), je me mis en route. — Le premier passé est antérieur au second.

J'avais déjeuné (*plus que passé*), quand ma sœur entra. — Le fait de déjeuner était déjà passé, quand se produit le fait subséquent, qui est aussi passé au moment où l'on parle.

Une rue *passante*, pour fréquentée, comme l'on dit, mais très correctement :

*Humeur changeante, table tournante, image parlante
ou frappante.*

Rue *passante* est, si je me le rappelle, une des énormités signalées dans les grammaires à l'usage de l'enseignement élémentaire; et cependant vous vous surprendrez peut-être à dire : étoffe ou couleur *voyante*, quoique cette alliance soit proscrite au même titre.

Mais je reconnais avec tristesse qu'il est telles incorrections dans la langue, comme dans les mœurs, auxquelles on se fait par habitude et dont on arrive à dire, avec le fabuliste :

Ce qui nous paraissait terrible et singulier
S'apprivoise avec notre vue,
Quand ce vient à la continue.

En tout cas, nos régulateurs dans l'ordre administratif sont bien plus tolérants : des circulaires ministérielles (celles de l'instruction publique, s'il vous plaît) ont laissé passer, que dis-je ? ont autorisé, consacré, peut-être inventé les formes :

École payante, café chantant.

C'est-à-dire, probablement, école qui paie, café qui chante.

On voyait écrit, sur une des portes du local de l'Exposition régionale de Montpellier, en 1860 :

Entrée payante.

Expressions abominables, qu'on ne saurait poursui-

vre avec trop d'énergie et contre lesquelles je réclame

..... ces haines vigoureuses

que recommande le Misanthrope contre les vices de son temps.

Revue — Répétition.

Nous sommes gens de *revue* : j'aime cette expression ; elle est vraie, elle marque à bon droit la répétition d'un fait qui plaît et qu'on désire.

Une revue de troupes me-satisfait moins : on disait mieux autrefois dans le même sens : *montre*, *parade* ; ces termes, ou celui d'inspection, vaudraient mieux : *parade* pour une revue d'honneur, *montre* pour un examen plus sérieux.

La revue des troupes revient souvent, je le veux bien ; mais la première démonstration de cette nature, se rapportant à un corps de soldats tout neufs, sera aussi abusivement appelé une *revue*.

Les folies de fin d'année que donnent quelques théâtres de Paris sont à bon droit appelées *revues*, parce qu'on y *revoit*, on y fait défiler devant les spectateurs, sous une forme caustique ou plaisante, toutes les curiosités ou sottises qui se sont déjà montrées en réalité dans le courant de l'année. — Mais ce terme, appliqué aux recueils hebdomadaires ou mensuels qui traitent de sujets politiques, religieux, littéraires, est-il aussi convenable ? Pas précisément, car les articles que contiennent ces revues y paraissent pour la première fois.

Le mot *répétition* peut donner lieu à une remarque analogue :

On met un ouvrage de théâtre à l'étude : on essaie , avant la représentation , l'effet de la pièce , et l'on dit : une *première* répétition , comme une première représentation.

Passé pour les études successives après la première : on répète alors véritablement pour la deuxième, la troisième fois, *concedo*.

Ne vaudrait-il pas mieux dire : un essai, une épreuve ?

Souci, se soucier.

Ces expressions, qui tirent leur origine de *solicitus* (inquiet), impliquent l'idée d'anxiété, et par suite de *peine, chagrin*.

La fleur de souci, autrefois la soulcie, est l'emblème de la tristesse, de la mélancolie (humeur noire) ; — *je me soucie* signifie donc je m'inquiète , je me fais du chagrin ; *je ne me soucie pas*, je ne m'inquiète pas.

Penses-tu, lui dit-il, que ton titre de roi
Me fasse peur ou *me soucie* ?

C'est ainsi que l'emploi judicieusement La Fontaine, dans l'apostrophe du moucheron au lion.

L'abus que j'essaierai de constater et de caractériser n'a rien de local, qui consiste à dire : je ne *me soucie pas*, pour je n'éprouve pas de plaisir ; tandis que cette expression signifie rigoureusement : je n'éprouve pas de peine — c'est une véritable antiphrase.

Je ne me soucie pas de sortir, pour : Je ne désire pas de sortir, je n'aurai pas de plaisir à sortir, doit s'entendre : je n'aurai pas de chagrin si je ne sors pas, je m'inquiète peu (*parum curo*) de sortir ou de ne pas sortir.

Je ne *me soucie* pas de vos injures, de vos plaintes, de vos menaces : voilà l'emploi régulier du mot, équivalant à l'observation de La Fontaine, à propos du meunier qui laisse l'âne se plaindre sans s'en inquiéter : Le *meunier n'en a cure*, ne s'en fait pas de souci ; car le mot *cura* répond bien à la même idée : souci, inquiétude.

Post equitem sedet atra cura.

Je désirerais donc voir consacrer l'usage régulier et logique du verbe *soucier*, et que l'on dit : au lieu de *je ne me soucie pas de votre compagnie*, *je ne me soucie pas d'aller dans le monde*, je ne tiens pas à votre société, je n'aurais pas de plaisir à aller dans le monde.

On pourra remarquer, dans la récente traduction de Lucien par M. Talbot, l'emploi alternatif de *soucier* dans les deux acceptions, dont l'une me paraît devoir être proscrite.

On lit dans la pièce : *Apologie pour ceux qui sont aux gages des grands* (1).

« A l'égard des autres, lors même qu'ils se réuniraient tous pour m'accuser, il me suffira de leur répondre : Hippoclide *ne s'en soucie guère* ».

(1) Tome I, p. 282.

C'est-à-dire ne s'en fait pas de souci, ne s'en met pas en peine — telle est l'expression vraie.

Mais à la page suivante (1), dans la pièce : *Sur une faute commise en saluant*, le même traducteur écrit :

« Dire à quelqu'un *μακρα χαρειν* (bien de la joie),
» cela signifie qu'on ne *se soucie pas* d'être avec lui ».

Expression inexacte de la pensée : *on n'a pas de plaisir*.

La même irrégularité se rencontre, dans ce passage d'un agréable petit livre de M. de Callières (2) :

« J'en connais qui ne parlent d'ordinaire que de leur
» chasse, et des rares perfections de leurs chiens, ou
» de quelque autre chose dont nous nous *soucions*
» aussi peu ».

Est-ce à dire : autre chose qui nous cause souci, inquiétude — non — l'auteur veut dire : autre chose aussi peu agréable, d'un petit intérêt pour nous.

Je serais presque tenté de donner raison à ce paradoxe de Duclos :

« Si l'on voulait définir les mots que l'on comprend
» le moins, il faudrait définir ceux dont on se sert le
» plus (3) ».

Combien d'expressions, en effet, dont le vulgaire ne connaît pas la valeur, et qu'il risque d'employer à faux, faute d'en avoir recherché l'origine.

Mais pourvu qu'on s'entende, me dira-t-on? — et

(1) Tome 1, p. 283.

(2) *Des mots à la mode*, p. 41.

(3) *Considérations sur les mœurs*, début du chap. IX.

sans doute, le plus souvent on s'entend en parlant faux ; mais, s'entendrait-on moins bien en respectant la propriété des termes ?

J'avais énoncé déjà cette observation, lorsque je l'ai rencontrée venant corroborer la mienne, dans un livre peu connu de l'abbé de Choisy (*Journal de l'Académie française*) (1) :

« Si vous donnez une fois la liberté de parler comme
» l'on voudra, pourvu qu'on s'entende, bientôt chacun
» se fera un langage à sa façon, et avec le temps on
» ne s'entendra plus ».

Dessert.

J'emprunterai une dernière observation au livre de Callières déjà cité :

· DES MOTS A LA MODE.

Que direz-vous de l'expression : *apporter le dessert, servir le dessert* ?

Je dirai, moi, qu'elle forme un contre-sens intolérable : je sais bien que vous pourrez y voir un exemple de la figure, qui autorise l'emploi du conséquent pour l'antécédent. — Cela ne m'empêche pas de la condamner comme illogique, et non pas, comme le fait l'auteur des *mots à la mode* (2), parce qu'elle n'est pas « *de beau langage* ».

(1) *Opuscules sur la langue française*, par divers académiciens, p. 182.

(2) 2^e partie, p. 27.

Voici comme il raisonne à cet égard. Le passage est assez curieux pour être transcrit en entier.

Le dialogue est entre l'abbé et le commandeur ; le commandeur pose ainsi la difficulté :

Un riche bourgeois de Paris , fort honnête homme (1), mais qui ne sait pas les délicatesses de notre langue , a eu le malheur de commettre ces quelques incongruités qui auraient terriblement offensé Philaminte :

» Laquelle aimez-vous mieux de ces deux soupes :
» Pour moi , j'aime la *soupe de santé*.

» Quand on eut desservi les potages , il me dit , le verre à la main : Monsieur , permettez-moi de *saluer vos grâces*.

» Il prit un gigot de mouton , et dit en le coupant :
» Quand l'*éclanche* est tendre , je l'aime mieux que les
» *petits-pieds* (gibier); et , après qu'on eût mangé de
» l'entremets , il dit à ses gens : Qu'on nous *apporte le dessert* ».

L'abbé ne comprend pas en quoi ce riche bourgeois a failli en parlant ainsi.

Le commandeur , homme de goût , qui connaît le suprême dans l'art de bien dire , répond sérieusement par l'explication suivante :

« Ce n'est pas une grande faute que de dire une
» *soupe de santé* au lieu d'un *potage de santé*; une
» *éclanche* pour un gigot ; des *petits-pieds* pour du

(1) Notons qu'*honnête homme* signifie , dans la langue du temps , un homme du monde , c'est-à-dire appartenant à la bonne société. (Le livre a paru en 1692.)

» gibier ; *dessert* pour le fruit , et je *salue vos grâces*
» pour dire qu'on boit à la santé de quelqu'un. Ces dif-
» férences ne roulent que sur les délicatesses de notre
» langue.

» Quoi ! répond l'abbé , un homme qui dit à son
» ami : Je vous prie de *venir manger ma soupe* ne
» parle pas français ?

» Il parle français , répond le commandeur ; mais
» il ne s'exprime pas noblement , et quoique le mot
» soit français, et en usage dans cette manière de s'ex-
» primer familière et triviale, le bel usage veut qu'on
» dise un *potage de santé*.

» Le même usage fait qu'on dit toujours à la cour :
» on a *servi les potages*, on est aux *potages*, et jamais :
» on a servi les *soupes*, on est aux *soupes* ; et qu'on
» y dit toujours : on *est au fruit*, on a *servi le fruit* (1),
» et jamais : on est *au dessert*, on a *servi le dessert* ,
» qui est le terme dont les gens de ville s'expriment
» en pareil cas. — On pourrait même dire, en faveur
» du mot *dessert*, qu'il est plus propre pour désigner
» le dernier service, parce qu'on y sert autre chose
» que du fruit, surtout en certain temps de l'année où
» les fruits manquent. — Cela n'empêche pas que le
» *dessert* ne soit une façon de parler purement bour-
» geoise, et qui n'est d'aucun usage à la cour ».

Remarquez le motif de la proscription : le mot
n'est pas d'usage à la cour .

(1) Lesage dit en effet dans *Gil-Blas* :

« Lorsqu'on en fut *au fruit*, nous leur apportâmes une copieuse
» quantité de bouteilles.... ».

(*Gil-Blas*, liv. III, ch. IV.)

Pour moi, je ne suis pas puriste de cette façon : qu'on donne aux pauvres la *desserte* de la table; qu'en faisant enlever le potage, le rôti, les fruits, les confitures, vous disiez : *On a desservi* ; à la bonne heure.

Je me borne à condamner, au nom du bon sens et de la syntaxe, la construction :

Apporter, servir le dessert.

Soupe-Potage.

Notons, en passant, à l'occasion de cette légère dissertation, en quoi *soupe* diffère de *potage*.

Une *soupe* est proprement la tranche de pain qui s'imbibe dans le *potage* ; ce dernier étant une substance essentiellement liquide, puisque le mot dérive de *potum*, à boire, comme *potion*.

On dit très bien, par suite, *tremper la soupe*.

Il me revient un vague souvenir que Voiture, dans un de ces récits hyperboliques dont il a le secret, représente un individu se disposant à se jeter à la nage pour attraper une *soupe* dans un *potage* par trop allongé.

Passez sur l'exagération de l'idée, sur le goût un peu hasardé de la plaisanterie — l'expression est juste et vraie.

C'est donc à tort que le commandeur conseille aux petites gens de la ville de dire, comme à la cour : le *potage* au lieu de la *soupe* ; on ne peut pas substituer, à volonté, l'une à l'autre expression : la soupe est au potage ce que la croûte est au bouillon. Ce sont deux

éléments qui se complètent l'un par l'autre ; ce sont deux parties d'un tout ; on peut servir un potage dépourvu de soupe ; on ne saurait faire une soupe sans potage (1).

(1) Rabelais mentionne, dans son catalogue de l'abbaye de Saint-Victor, un certain traité de Thomas Bricot : *De differentiis soup-parum*, où se rencontreraient peut-être quelques développements intéressants sur le même sujet ; nous avons malheureusement perdu tout espoir de mettre jamais la main sur ce livre introuvable.

SORRENTE;

Par M. Eugène BRUN,

Associé-résident.

Sorrente, ville de cinq à six mille habitants, est bâtie sur un plateau calcaire, que baigne la mer, entre le golfe de Naples et celui de Salerne. C'est une des plus agréables excursions que puissent faire les voyageurs dans les environs pittoresques de Naples. Comme ville, Sorrente est peu digne d'attirer notre attention. Son passé, bien qu'elle soit très ancienne, n'a laissé aucune trace historique. Elle fut érigée en colonie romaine par Auguste et ornée par lui d'édifices publics, dont il ne reste plus que des ruines, sans importance. Sorrente est célèbre dans les temps modernes par la naissance du Tasse. On montre encore les restes de sa maison aux bords de la mer, et celle de sa sœur, où il vint se réfugier après son évasion des prisons de Ferrare sous le déguisement d'un pâtre.

En arrivant à Sorrente par terre, on traverse une plaine fertile, qui se termine brusquement à la mer par une ligne de côtes rocheuses et qu'entoure une chaîne de verdoyantes montagnes. Quand on débouche dans cette plaine, plantée d'orangers et de citron-

niers, on est embaumé des parfums qui s'en échappent. C'est un véritable jardin des Hespérides. Les montagnes qui l'environnent et la reverbération de la mer en font une terre tropicale. Les hivers y sont inconnus. Les oranges et les citrons se suspendent de tout côté aux bords de la route sur votre tête.

Sorrente a été de tout temps renommée pour la beauté de ses femmes. Leurs attraits, et sans doute aussi leur complaisance, firent donner à cette ville par les Grecs le nom de Sirentum, la ville des Sirènes, d'où les Romains tirèrent celui de Sorrentum et d'où lui est venu son nom moderne de Sorrente. C'est non loin de sa côte que sont situés ces groupes d'îlots de rochers, appelés par Virgile *Sirenum scopuli*, passage autrefois dangereux pour les navires et théâtre de fréquents naufrages.

Difficiles quondam multorumque ossibus albos.

Les perfides enchanteresses, dont ils portent le nom, attiraient de loin les navigateurs par leurs chants, et les dévoraient, lorsqu'ils avaient l'imprudence d'en approcher; fable ingénieuse, qui nous peint les habiles artifices des belles femmes de ce pays pour dépouiller les étrangers captivés par leurs charmes. Ulysse fut assez heureux, grâce aux sages conseils de Minerve, pour échapper à leurs séduisantes embûches. Virgile connaissait sans doute ce site ravissant de Sorrente, lorsqu'il y a placé le séjour des Sirènes, malgré la tradition homérique, qui le plaçait sur les côtes de la Sicile, et le Tasse semble s'en être inspiré dans sa description des jardins merveilleux d'Armide.

Les belles descendantes des anciennes Sorrentaises

ont-elles les mœurs aussi faciles que leurs devancières ? Question délicate , que nous n'oserions trancher par l'affirmative , faute d'une étude suffisante ; mais , à coup sûr , elles sont très familières avec les étrangers. La campagne de Sorrente est parsemée d'élégantes villas à demi cachées sous les ombrages des bosquets qui les environnent. Elles se louent à de riches étrangers , qui viennent passer la saison d'hiver dans le pays à cause de sa douce température. Les grands de Rome , par un reste des mœurs champêtres de leurs aïeux , aimaient trop les plaisirs de la villégiature , pour ne pas avoir recherché un site aussi agréable. Le poète Stace , dans ses Sylves , a chanté la belle villa que Pollius Félix , l'un des opulents personnages de son temps , y possédait , et sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui la villa Paolo.

Heureux habitants de Sorrente ! quel beau ciel , quelle belle mer , quelle belle terre ! Qui ne voudrait vivre et mourir dans un coin de ce beau pays ! Comme il doit faire bon y vieillir ! La vieillesse ne doit y être qu'une jeunesse prolongée. Il semble qu'après avoir vécu dans un lieu si favorable au bonheur de l'homme , on a épuisé toute la mesure de félicité dont notre nature est susceptible , et qu'on n'a plus à désirer une meilleure vie. Comprend-on qu'on puisse s'expatrier d'une terre si bénie du ciel ? Comme le Tasse expia cruellement le vain désir de gloire qui la lui fit désertter ! Oh ! comme il aurait été plus heureux , s'il avait eu la sagesse de continuer à y vivre dans l'obscurité ! La pléiade des immortels poètes eût compté une étoile de moins ; mais , au lieu d'aller mourir misérablement à Rome dans la cellule d'un couvent , après une vie abreuvée de déceptions et abrégée par les

souffrances, il aurait mené dans sa patrie une vie paisible, terminée par une heureuse vieillesse. Un jour, à Rome, j'étais sur le mont Janicule. J'avisai à quelque distance un monastère, d'où l'on devait avoir une belle vue de la ville éternelle. J'allai frapper à sa porte : un bon Frère vint me l'ouvrir et voulut me faire visiter son cloître. Je ne pensais pas au couvent où le Tasse était venu se réfugier pour s'y consoler de ses malheurs. Mon introducteur me fit entrer dans une cellule inoccupée, qui renfermait quelques vieux meubles appartenant à une autre époque. Sur un de ces meubles était placé un masque en plâtre, représentant les traits d'un personnage que je connaissais, mais dont le nom ne me revenait pas d'abord à la mémoire. Le Tasse ! m'écriai-je après un moment de réflexion. J'étais dans le couvent de Saint-Onuphre. C'est dans cette chambre qu'il mourut, reprit le Frère. Ce masque en plâtre est le modèle de son visage relevé sur son cadavre. Voilà les chétives dépouilles qu'il a laissées et qui étaient son unique richesse ! Il me conduisit ensuite dans une cour, où il me montra la place d'un chêne séculaire, renversé en 1842 par un ouragan, sous lequel l'infortuné poète aimait à se reposer, en rêvant aux vicissitudes douloureuses de sa vie. O trompeur amour de la gloire, que de malheureux tu as faits ! Pour quelques-uns auxquels elle a souri, combien d'autres elle a déçus ! Combien de ceux qui l'ont obtenue, n'en ont joui qu'après leur mort ! C'est une étoile brillante, qui ne se lève souvent que sur un tombeau.

Sorrente est environnée d'un ravin profond, où croissent des orangers et des citronniers, qui l'enbaument de leurs parfums. Elle est dominée par une haute

montagne, dont la base est occupée par des plantes tropicales, et sur les flancs de laquelle s'échelonnent jusqu'au sommet tous les genres de productions naturelles qu'on rencontre sous les climats tempérés. Les ruines solitaires d'un vieux couvent la couronnent. Nous doutons qu'il soit ailleurs un point culminant du globe, d'où le regard embrasse une plus belle et plus vaste perspective. En face, la mer et ses profondeurs immenses ; derrière , l'amphithéâtre élevé des montagnes de la Calabre, que surmontent de gigantesques festons de neige ; à droite et à gauche , aussi loin que la vue puisse s'étendre , le magnifique rivage de la mer Tyrrhénienne, avec sa riche bordure de montagnes, de plaines, de golfes et ses gracieux dessins d'arabesques. Le regard porte si loin , qu'on aperçoit distinctement les deux cîmes de l'Etna et les extrémités de la Sicile.

Nous nous assîmes, saisi d'admiration par ce merveilleux spectacle , pour en mieux jouir à notre aise. Que les œuvres de Dieu sont grandes ! Comme tout révèle la main du Créateur dans cette machine savante de l'univers ! que d'art dans ce désordre apparent des diverses parties qui la composent ! quel aspect tristement monotone ne présenterait pas la surface plane de la terre , sans le relief pittoresque de ses montagnes et les points de vue variés qu'on découvre de leur cîme ! Comme elles élèvent l'âme ! comme elles élargissent l'esprit ! comme elles épurent le cœur des sordides passions qui le corrompent, en nous rapprochant du ciel, notre patrie supérieure ! L'homme, errant dans les plaines, n'aurait devant lui qu'un horizon borné, et son regard ne s'étendrait guère au delà du coin de terre qui peut le nourrir. Les ailes que la nature lui

a refusées, les montagnes les lui fournissent. Chacune d'elles est comme un autel où l'homme se sent envahi par un besoin impérieux de prière. C'est pour cela que les anciens, comme les modernes, choisissaient de préférence les hauteurs pour l'emplacement de leurs sanctuaires. C'est aussi le motif qui portait les fondateurs de monastères à les bâtir sur quelque élévation. Toutes les manifestations de Dieu, dans les scènes bibliques, se sont accomplies sur une montagne. Oh! nous comprenons, sans l'approuver, le sentiment de dévotion qui poussait de pieux solitaires, plus préoccupés de leur bonheur que de celui de leurs semblables, à se réfugier sur les montagnes, pour se mettre de plus près en communication avec Dieu. Mais les montagnes ne sont pas seulement destinées à orner le globe, elles ont aussi des influences salutaires sur les conditions vitales des êtres. Entre autres bienfaits, elles font naître les vents, qui assainissent l'atmosphère, et forment les rivières, qui rendent à la mer le superflu des eaux que la terre en a reçues, après qu'elles l'ont fertilisée. Et cette mer, qui nous effraie par ses terribles menaces, quelle source de méditations profondes! Quelle idée de l'infini elle suscite dans notre esprit par son immensité! Comme elle nous manifeste la puissance du créateur! Quel rapide chemin elle est devenue depuis la découverte de la navigation, elle qui semblait être une barrière! C'est de son sein que s'exhalent ces vapeurs qui se résolvent en pluies fécondantes pour nos campagnes. On peut être sûr que, si quelque chose nous paraît imparfait dans les œuvres du Créateur, c'est que nous en ignorons la raison d'être. Les déserts, par exemple, ne sont-ils pas destinés à exciter l'homme au travail,

cette loi fondamentale de sa vie, pour se procurer des sources nouvelles de bien-être, en fertilisant leurs immenses étendues de terrains incultes? Lorsque, par le progrès des temps et l'extension de nos connaissances, les hommes en seront arrivés à mieux comprendre les desseins du Créateur, on sera étonné de voir que les vices apparents de l'architecture du globe n'étaient que l'effet d'une sage combinaison. Que de grâces, de contrastes saisissants, de sites grandioses ou charmants et de beautés de toute espèce dans la nature! Comme tout se rapporte au bonheur de l'homme dans l'organisation de notre planète! Malheureux que nous sommes! Nous passons à nous combattre les quelques jours que nous avons à vivre sur ce globe, que la sagesse divine avait arrangé avec tant de soin pour notre bonheur. Et cette machine, qui dénote un si habile ouvrier, ne serait qu'une œuvre fortuite! Insensés, avec leurs molécules crochues, qui auraient formé le monde en se combinant au hasard d'après leur convenance réciproque. Si l'athée existait réellement, ce serait un être monstrueux; car ce serait un être sans cœur!

Nous abaissâmes nos regards vers Caprée, située à deux ou trois milles de la côte, et que nous nous étions proposé d'aller visiter, mais où la violence du vent nous avait empêché d'aborder. Nous aurions voulu voir sa fameuse grotte d'azur, où la mer, en y pénétrant par une étroite ouverture, produit un si curieux phénomène de lumière. Nous aurions voulu voir surtout les ruines de ses douze palais bâtis par Auguste, qui aimait, dans sa vieillesse, à venir s'y dérober aux poursuites du fantôme accusateur de la liberté romaine, et que son farouche successeur en-

sanglanta par tant de meurtres. C'était là, comme on sait, la redoutable citadelle de la tyrannie et l'asile caché des infâmes débauches de Tibère. Et il faut convenir qu'il ne pouvait pas choisir un lieu plus favorable pour y braver l'indignation du monde. L'île entière n'est qu'un rocher accessible à de simples barques, par deux côtés seulement, et partout ailleurs taillé à pic. O émouvantes vicissitudes des choses humaines ! un ermite a fait sa cellule dans les ruines d'une de ces chambres que souilla le plus effréné libertinage ! Nous regardions avec horreur le sommet perpendiculaire d'où le féroce tyran, au sortir de ses orgies, faisait précipiter dans la mer ses malheureuses victimes, en sa présence même, pour mieux jouir de leur supplice, après leur avoir fait subir des tortures longues et raffinées, *post longa et exquisita tormenta*, d'après le langage énergique de Suétone. Il nous semblait le voir rire de leurs cris lamentables au moment où, prêt à son signal, le bourreau les poussait dans l'abîme. Et c'est là qu'avaient abouti les triomphes de Rome ! Est-il bien sûr que la République n'aurait pas pu se soutenir, si César ne l'eût pas renversée ? Qu'aurait-il pu d'ailleurs arriver de pire que cette longue succession de tyrans sanguinaires, débauchés et incapables, qui opprimèrent le monde, ruinèrent la fortune de l'empire et le livrèrent sans défense aux Barbares ? L'éventualité la plus probable, c'est que les peuples, fatigués de leur oppression, se seraient révoltés et auraient reconquis leur indépendance. Les Barbares auraient rencontré devant eux une masse compacte de nationalités vigoureuses, qui auraient énergiquement résisté à leur invasion, et la grande catastrophe sociale qui termina l'agonie de Rome, n'aurait pas eu

lieu. L'ère des Césars, en amenant cette désastreuse invasion, fut donc un grand malheur pour l'humanité et une fatale déviation des destinées humaines, qui auraient suivi un cours plus heureux. La transformation sociale, opérée par le christianisme, se serait accomplie paisiblement, et la civilisation n'aurait pas eu à passer par cette longue éclipse du moyen-âge, d'où elle a eu tant de peine à sortir. — Peut-on calculer les progrès que le monde aurait faits, sans l'ambition d'un seul homme?

Que de souvenirs se pressaient dans ma mémoire à la vue de ces beaux rivages qui se développaient au loin devant moi, et le long desquels se sont déroulées les scènes les plus renommées de l'histoire et de la mythologie classiques ! Je me plaisais à les évoquer du fond de ma mémoire et à contempler les lieux où elles se passèrent. Ce sont là de ces impressions qui ne s'effacent jamais et qu'on aime à savourer toute sa vie.

En promenant mes regards sur les plantureuses montagnes qui m'environnaient, je les reportais en idée sur nos collines arides et rocailleuses. Quand j'irai m'égarer encore dans leurs sentiers pierreux, oh ! comme j'aimerai à me représenter les belles montagnes de Sorrente ! Je jetai un dernier coup d'œil sur ce grandiose et superbe panorama, puis je repris à regret le chemin de Naples. J'improvisai en route quelques strophes pour essayer de peindre l'enthousiasme que m'avait inspiré la vue du beau pays d'où je m'éloignais. Je les transcris ici, sans y rien changer, telles que je les retrouve parmi mes notes de voyage.

Terre de l'oranger, adieu, belle Sorrente !
Les sirènes chantaient sur ta côte odorante.

Leurs chants semblent vibrer encor
Sur les brillants rochers qui bordent tes rivages.
Que sont de nos cités les alentours sauvages,
Près de ta plaine aux pommes d'or ?

D'un éternel printemps les brises te caressent.
Entre leurs bras d'azur, deux beaux golfes te pressent.
Tu ne sens jamais les frimats.
Tu fus de Torquato l'immortelle patrie.
Il n'est pas d'oasis qui soit aussi fleurie
Sous les plus radieux climats !

Ici tout est parfums, amour, plaisir et joie ;
Le sort à tes enfants file des jours de soie :
On renaît dans l'antique Eden.
La terre te nourrit sans aucune culture ,
L'orange et le citron pendent à ta ceinture ,
Tes champs sont un riant jardin.

Heureux ceux que le ciel sur tes bords a fait naître !
Que n'ai-je dans ta plaine un asile champêtre ?
Qui pourrait ne pas s'émouvoir
En te quittant , ô terre aimable et fortunée ?
Si je ne puis finir ici ma destinée ,
Puissô-je du moins te revoir ?

ETUDE

sur

PHIDIAS ET LES GRECS ;

Par M. Albert MEYNIER,

Associé résident.

I

Précédées par quelques autres galeries qui en sont comme la préparation et le prélude, il y a au Musée britannique trois salles, où l'on ne saurait entrer sans émotion, pour peu que l'on porte en soi l'instinct du beau. C'est d'abord l'*Hellenic Room*. Là sont les moulages des deux frontons du temple d'Égine, élevé à Jupiter cinq siècles au moins avant Jésus-Christ. Ils représentent les Grecs disputant aux Troyens le corps de Patrocle. Là aussi sont rangés les marbres découverts, en 1812, dans les ruines du temple d'Apollon Épicure, près de Phigalie, en Arcadie. Ictinus avait élevé ce monument, et la frise qui décorait sa cella était due au ciseau d'Aliamène, élève de Phidias. Mais qu'est-ce que tout cela auprès des merveilles que renferment les deux *Elgin-Rooms*? Là sont les débris du Parthénon, métopes, frises et frontons, enlevés pour la plupart au monument, à demi détruit par lord

Elgin, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, de 1801 à 1803, et vendus par lui au British Museum en 1816, au prix de 35,000 liv. st.

Si ces fragments, exposés dans une salle aux murs nus et sans ornement, nous impressionnent vivement, que devaient-ils inspirer à ceux qui purent les contempler couvrant les murailles admirablement décorées et peintes d'un somptueux édifice, au milieu du plus enchanteur des paysages, parmi toutes les séductions d'une magnifique nature, et d'un ciel resplendissant de lumière? « Dans sa grandeur rudimentaire et primitive, dit M. Charles Blanc dans sa *Grammaire des arts du dessin*, l'art ne contemple que la nature inorganique ». C'est alors que, par une architecture colossale, obélisques ou pyramides, « jeux monstrueux, comme parle M. Laugel, de la géométrie en enfance », il cherche à copier les grands spectacles de la nature et à s'assimiler lui-même à l'intelligence qui les a créés. Peu à peu, il descend au dedans de son propre être et se contemple; et, pour interpréter ses pensées, s'imité lui-même. Alors apparaît la sculpture, simple hiéroglyphe d'abord; puis viennent les statues bizarres et terribles des grottes de l'Inde; les colosses de Koyound-jik ou de Khorsabad; les images raides et gigantesques de l'Égypte, immobiles comme ses institutious. Pourtant, comme la vie antique, qui se passe toute au dehors, est éminemment favorable à la sculpture, celle-ci, se développant par degrés, ne tarde pas à devenir l'imitation des formes vivantes. Ces statues colossales et symboliques, si chères aux nations jeunes, dont l'esprit est vivement frappé par une telle immensité, cèdent la place à une manifestation de la vie plus abondante et plus vraie. C'est à

ce moment que paraît l'art grec, avec ses deux tendances principales, l'ionienne et la Dorienne, rivales en sculpture comme en tout le reste : la première, plus précoce, aidée par une richesse plus grande, une civilisation plus avancée, plus mobile, plus féconde, plus éprise du beau ; la seconde douée de moins d'initiative, mais de plus solides qualités. Egine et Athènes caractérisent ces deux tendances ; et leur lutte, dont l'origine s'entoure de fables, ne se termina que par la ruine d'Egine et l'abaissement de son école. Onatas, qui avait vécu peu après les guerres médiques, en avait été le plus grand nom. « Il est, dit M. Beulé dans son *Histoire de la sculpture avant Phidias*, le dernier représentant d'une école qui n'a compté que peu d'années, parce que l'art est tombé avec le peuple, et qui finit au moment où l'école attique s'épanouit radieuse, au moment où Phidias commence le Parthénon ».

Le style de cette école nous est cependant connu depuis le jour où, en 1811, furent découverts ces précieux fragments des frontons du temple d'Egine, aujourd'hui l'ornement de la glyptothèque de Munich. Ce qui frappe avant toute chose dans ces quinze statues, c'est l'identité presque absolue des figures. Les attitudes et les costumes servent seuls à les distinguer et à varier un même type, dont l'unité les domine toutes. La tête est sans expression, les épaules larges, le ventre plat et la poitrine bombée ; les hanches fines et les cuisses fortes, les genoux osseux ; les mains et les pieds un peu naïfs, comme dans toutes les écoles primitives. Si l'ensemble est satisfaisant, il est juste de dire cependant que ce modèle humain est rendu par son côté le moins idéal, le plus trivial. L'ana-

tomic est parfaite; le modèle saisi au vif est plus ressemblant à-la nature que le Thésée de Phidias; et pourtant leur réalisme vigoureux, leur science parfaite du nu et du mouvement charment moins que les figures idéales, un peu molles peut-être, du Parthénon. C'est que, pour les Eginètes, l'étude des muscles et des contours l'emporte sur tout le reste, tandis qu'Athènes cherche la vie dans la forme, dans l'enveloppe extérieure du corps humain.

On voit, par ce qui précède, que les frontons d'Egine, plus anciens d'un demi-siècle, nous aident à comprendre ceux du Parthénon, et que, devant nos yeux, l'art va s'épurant, se dégageant chaque jour un peu plus de la matière, dût-il même, dans cette évolution vers l'idéal, laisser quelque chose de sa force et de sa vigueur.

Tout homme porte en lui une idée de la beauté; les belles choses qu'il rencontre ont pour lui quelque chose de déjà vu; et il poursuit sans cesse l'idéal, exemplaire primitif du livre qu'il feuilète dans cette vie. Cet idéal existe-t-il véritablement, absolument? Beaucoup le contestent; mais ce qui est hors de doute, c'est que l'artiste court après lui et cherche à l'atteindre avec une telle ardeur que bientôt, idéalisant ses modèles, il veut en faire des types permanents et généraux. Or, l'homme est trop complexe pour qu'il soit possible d'en agir ainsi avec lui. Le génie de l'artiste consiste donc à ne point se perdre dans la généralité des formes et à concevoir une figure qui porte en elle, d'une manière évidente, les grands caractères de l'humanité. « C'est ainsi que Phidias, écrit M. C. Blanc, ramenant à une merveilleuse unité tous les traits qui caractérisent le calme de la force souveraine,

une sérénité auguste et la beauté dans la toute-puissance vénérable et formidable, créa le type du maître des dieux, le Jupiter olympien. cette statue qu'il vit surgir dans sa pensée en lisant un vers d'Homère, et qui était belle si divinement que les Athéniens regardaient comme un malheur de mourir sans l'avoir vue ».

Pour qu'une œuvre soit parfaite, il faut donc qu'elle soit caractérisée et belle, la beauté des formes, la sobriété du geste, la modération du mouvement, telles seront les premières lois de la sculpture. « Le geste de l'orateur, disait Cicéron, ne doit pas dépasser sa tête »; et Michel-Ange ajoutait, dans le même sens : « Il faut qu'une statue se compose de telle sorte qu'elle puisse rouler du haut d'une montagne sans qu'aucun de ses membres vienne à se rompre ».

Examinez ses statues, ne sont-elles pas des exemples de ce précepte? et n'a-t-il pas largement montré qu'il avait aussi ce sentiment de la mesure possédé au plus haut degré par l'antiquité ?

Il suit de là que le propre de la sculpture est de représenter des situations, pendant que le peintre exprimera des actions. La vérité, la beauté des formes, tels sont ses moyens de plaire, tels sont les deux points qu'elle doit chercher à concilier, évitant les actions violentes, poursuivant, avant tout le reste, la simplicité : simplicité de formes comme d'expression et de sujet, simplicité qui parfois doit lui faire omettre certains détails naturels.

On voit clairement, par ce qui précède, que la peinture doit se garder d'imiter la sculpture, de lui emprunter ses modèles : « L'influence de la sculpture sur la peinture, dit M. Guizot dans ses *Etudes sur les beaux-arts*,

pour n'avoir point de résultats fâcheux, doit se borner à former le dessin des artistes et à leur donner ce goût du beau, ce sentiment de l'idéal, source féconde de chefs-d'œuvre ». Au surplus, les peintres se doivent répéter ce que disait Antoine Coypel : « Faisons, s'il se peut, que les figures de nos tableaux soient plutôt les modèles *vivants* des statues antiques, que ces statues les originaux des figures que nous peignons ».

Ces principes suprêmes de l'art ne trouvèrent jamais un moment plus favorable à leur apparition que le siècle de Périclès. A ce moment, l'esprit humain se dégage des liens de l'art symbolique, le champ de l'imitation libre et féconde s'ouvre devant lui. Alors naissent les chefs-d'œuvre en qui la grandeur de la forme le dispute à la vérité de l'expression. C'est un instant de réveil et de renaissance, où les arts plastiques peuvent sans contrainte rechercher le beau par tous les moyens, mais c'est aussi de ce moment suprême que l'intelligence se perd le plus vite. Déjà certains architectes romains déclarent que l'ordre dorique est impropre à la construction des temples, ils oublient Ictinus et le Parthénon ! Or, l'arrêt porté par eux pesa sur l'art grec jusqu'au jour où des hommes habiles, savants, ingénieux, tels que Barthélemy ou Winkelmann, le tirèrent enfin de cet oubli. Mais, faute d'en connaître les fondements d'une manière suffisante, ils se virent contraints de l'inventer d'après des données incomplètes, et nous conduisirent à l'art grec de David et de son école. Ils oublièrent cette loi essentielle d'un art si longtemps négligé, cette loi qui bientôt se révéla d'elle-même aux yeux d'observateurs plus attentifs : je veux dire la vie dans sa juste mesure, dans son parfait équilibre avec l'ordre et la règle ; la vie qui est, avant toutes choses, le

critère auquel on peut reconnaître les œuvres des plus beaux temps de la Grèce! Aussi bien, si l'on veut comprendre et sentir vivement l'esprit qui animait les Hellènes, une seule chose est à faire, il faut comparer ensemble leurs œuvres littéraires et les marbres travaillés par eux qui ont survécu; alors, dans les créations des arts plastiques, on retrouvera les ouvrages des écrivains. Dans la Vénus de Milo, il nous semblera revoir Phryné apparaissant devant ses juges, belle et triomphante de sa beauté; comme aussi, dans cette longue suite d'éphèbes qui ornent la frise du Parthénon, nous reconnaitrons ces jeunes gens dont M. Taine, après Platon, nous a tracé le charmant portrait, et qui, calmes et forts, nobles et modestes, semblent quitter à peine les leçons du maître de la sagesse dont l'éclat divin illumine encore leurs regards.

II.

Phidias, fils de Charmidès, naquit l'an 494 avant Jésus-Christ. « Il appartenait, dit G. Planche, à cette famille de génies excellents qui paraissent dans l'histoire à de rares intervalles ». Il faisait partie de cette génération vigoureuse élevée parmi les dangers des guerres médiques. Il cultiva d'abord la peinture à l'exemple de ses frères, Panéas et Plisténète; mais, comme plus tard Michel-Ange, dédaigna bientôt ce talent, et ne reprit qu'une fois ses pinceaux pour faire le portrait de l'Olympien, comme on appelait Périclès. Je m'assure cependant qu'à ce double don de l'artiste, la sculpture polychrome dut gagner des raffinements délicats. Son éducation fut complète, il étudia la géométrie, l'opti-

que, l'architecture. Un certain Hippias fut son maître, jusqu'au jour où il vint à Argos recevoir les leçons du Dorien Agéladas, célèbre alors pour ses œuvres, et sur lequel devait rejaillir depuis la gloire de ses disciples Phidias, Myron, Polyclète. C'est là que, dans ce génie unique, s'accomplit la fusion des deux tendances ionienne et dorienne. Ionien de naissance, et, à ce titre, amoureux de la fantaisie, de la couleur et de l'idéal, Phidias reçut une éducation dorienne, et se fortifia dans cette étude des muscles et des contours où brillait l'école d'Égine. Il put ainsi devenir le point culminant de ce long développement des écoles grecques; de telle sorte qu'après lui, l'art, immobilisé d'abord par les canons de Lysippe et de Polyclète, ne sut bientôt plus que descendre et dépérir.

Son premier ouvrage fut une Minerve Thryséléphantine pour Pellène, cité voisine d'Argos. Bientôt Athènes et Platées le chargent d'immortaliser leurs victoires : trophées menteurs en quelque sorte ; car on a peine à concevoir comment les dépouilles de Marathon auraient pu suffire à tant de chefs-d'œuvre. Aussi bien Hérodote ne parle pas de ce fantastique butin, et il est fort improbable que, pendant vingt ans, il soit demeuré caché et comme inconnu, sans même qu'on y ait puisé pour reconstruire la ville d'Athènes, ruinée et brûlée deux fois par Mardonius et par Xerxès. Ce qui est plus vrai, c'est que Cimon, ayant pris le pouvoir et relevé la ville, inventa la dime de Marathon, afin de célébrer à son aise, grâce à des trésors récemment acquis, la mémoire de Miltiade, son père.

L'énorme n'est pas toujours grand et beau. Il paraît pourtant que la Minerve Poliade, construite par Phidias, alors âgé de vingt ans, au sommet de l'Acropole, dont

la lance et l'aigrette se voyaient depuis le cap Sunium, qui avait soixante-quinze pieds de hauteur, dont Mys, l'antique toreuticien, avait sculpté le bouclier d'après les dessins de Parrhasius; dont l'aspect terrible devait, si l'on en croit la légende, mettre un jour en fuite les hordes barbares d'Alaric; il paraît, dis-je, que cette masse sublime de bronze ravissait l'admiration. — La Minerve de Platées était en bois doré, les pieds, les mains et la tête seuls en marbre pentélique. Après ce travail ingrat, Phidias sculpta treize statues destinées à rappeler, dans le temple de Delphes, la mémoire de Marathon : Apollon, Minerve, Miltiade, et dix demi-dieux, symbolisant les tribus d'Athènes, telles étaient les nouvelles images élevées par Cimon à la gloire de son père. Cimon, dont le nom a disparu devant celui de son rival Périclès, a énormément fait pour embellir sa patrie. Ces travaux annonçaient dignement les merveilles qui devaient suivre; il attirait auprès de lui les artistes; parmi eux, Polygnote, de Thasos, auquel sa sœur Elpinice ne refusa pas ses faveurs. Sa munificence, son goût pour les arts étaient extrêmes; et il ne tint pas à lui qu'il n'enlevât à Périclès sa plus belle gloire. La lutte entre eux fut longue; et, seize ans après la chute de Cimon, l'exil de son fidèle Thucydide laissa définitivement Périclès maître du terrain. — Pendant ce temps, le talent de Phidias, comme prévoyant la tâche qui l'attendait, achevait de se développer et de mûrir. Il s'engageait dans des voies nouvelles, étonnant les vieux maîtres, impuissants à l'imiter et à changer leur manière. — Quelques-uns, plus jeunes, tels qu'Agoracrite ou Agamène, subissant tout à fait son ascendant, se mettaient à son école, et lui formaient un aussi brillant cortège que celui qui devait suivre un jour le fameux

disciple des vieux Ombriens. Entre Raphael et Phidias il y a, du reste, plus d'un rapport. Tous deux consacrèrent leur génie à rendre sensible une religion ; tous deux, tirant leur art des entraves hiératiques où il étouffait, lui donnèrent un champ plus vaste et le rendirent plus divin, par cela même qu'ils le rendaient plus humain.

Dès lors, les œuvres de Phidias n'avaient plus de proportions colossales, mais elles étaient empreintes de beautés et de perfections nouvelles. Bien des statues étaient sorties de ses mains, mais aucune n'égalait sa Minerve en bronze de Lemnos. Pausanias et Lucien nous rapportent qu'on l'appelait en Grèce « la belle Lemnienne », tant elle était admirée ; et que, seule parmi ses statues, Phidias l'avait signée de son nom, comme devant être son chef-d'œuvre. Aussi bien que tant d'autres ouvrages de l'artiste, cette Minerve nous manque aujourd'hui ; avec eux, s'est perdue toute trace d'une évolution dont nous n'avons plus que les points extrêmes. Comment Phidias est-il passé de l'impersonnalité des Hermoglyphes, des Eudéos, des Amphicrates, auxquels ne manquait aucune qualité pratique, mais la seule inspiration, aux figures vivantes du Parthénon ? La réponse à cette question, nous la faisons tout à l'heure, en parlant de cette fusion des tendances dorienne et ionienne opérée en Phidias, et par laquelle s'unirent en lui, dans une synthèse harmonieuse, la simplicité sévère, la science pratique, la mâle grandeur d'une part, et de l'autre l'idéal, le mouvement, la délicatesse et la grâce.

Phidias avait cinquante ans, lorsque Périclès le chargea de diriger les travaux entrepris par ordre du peuple. Quel moment ! un trio unique brille dans

Athènes ! Périclès, l'éloquence et la majesté ; Aspasia, la grâce et la beauté ; Phidias, l'artiste inspiré qui va les résumer tous deux dans ses œuvres. Dès lors, il est libre d'appliquer cet art qui, ainsi que l'a si bien dit M. Beulé, « part du vrai pour atteindre une vérité plus sublime ». C'est alors que l'artiste reprit l'érection du Parthénon. Ictinus et Callicrates, les deux architectes, lui étaient subordonnés : à ce prix seulement, on a pu donner au Parthénon cette unité parfaite qui en est le caractère. On voulait un temple vivant, dont les murs racontassent la gloire d'Athènes ; il fallait donc qu'un sculpteur imprimât à ce temple l'unité de pensée et d'exécution, de composition et de style, nécessaire à toute œuvre d'art, si l'on ne veut pas trouver en elle quelque chose de contraint et de forcé. C'est pourquoi, selon l'heureuse expression de Gustave Planche, « dociles à ses ordres, Ictinus et Callicrates préparèrent les tablettes où il devait écrire son poème ».

Le Parthénon fut inauguré la 11^e année de la LXXXV^e olympiade, c'est-à-dire 438 ans avant Jésus-Christ. Quel beau jour ce dut être pour l'artiste que celui où l'œuvre entièrement conçue et dessinée par lui, avec ses lignes légèrement recourbées pour qu'elles fussent moins froides et plus naturelles, avec ses frontons, ses frises, tout couverts de sculptures, avec sa robe de couleurs brillantes et harmonieuses, fut livrée aux regards charmés ; où le colosse de la déesse, formé de plaques d'ivoire ajustées et taillées par des procédés que nous ignorons aujourd'hui, avec ses draperies d'or et ses yeux de pierres précieuses, fut donné à l'adoration des Athéniens ! Aux idoles grossières des anciens jours une image plus belle était substituée, toute resplendissante de l'intelligence divine. Grâce à ce reflet de l'infini,

une religion plus pure, plus sereine devait entrer dans les mœurs; désormais la vérité n'était plus pour quelques adeptes, et les symboles épais sous lesquels la jalousie des prêtres la dérobaient au vulgaire, laissaient passer jusqu'à lui quelques-uns de ses rayons les plus purs. C'est ainsi que l'art brisait les antiques règles, et cherchait noblement sa nouvelle voie. Pourtant Phidias aspirait à manifester aux hommes la divinité d'une manière plus visible encore et plus éclatante; l'idéal qu'il portait en lui ne lui semblait pas encore exprimé. Aussi n'hésita-t-il pas à quitter Athènes pour se rendre chez les Eléens, et y élever, au Jupiter d'Olympie, un colosse magnifique d'ivoire et d'or. Ses élèves, pendant ce temps, décoraient les frontons du temple, tandis que d'autres, sous la conduite d'Ictinus, travaillaient au sanctuaire de Phigalie. — Strabon, parlant de Jupiter Olympien, dit que Phidias est le seul qui ait vu les dieux. Phidias lui-même, interrogé où il avait pris son modèle, répondit un jour : « J'ai voulu traduire ce vers d'Homère : Il dit, et abaisse ses sourcils en signe d'approbation ; la chevelure sacrée du dieu-roi s'agita sur sa tête immortelle, et le vaste Olympe en trembla ». — Le dieu était en ivoire et nu jusqu'à la ceinture, il siégeait sur un trône d'or, d'ivoire, de pierreries et d'ébène; sur ce trône, étaient représentés les grâces et les heures, le char du soleil, la naissance de Vénus, Diane et Niobé, Prométhée couvert de chaînes. La chaussure et le manteau du dieu étaient d'or, semés d'animaux et de fleurs. Sa main droite tenait une victoire Thrysléphantine, sa gauche s'appuyait sur un sceptre surmonté d'un aigle; la sérénité, la clémence, l'intelligence suprême, et la suprême bonté se lisaient sur le front du père des dieux et des hommes. La seule vue d'un tel

chef-d'œuvre inspirait une piété plus vive aux mortels. L'admiration des Eléens fut si grande, que les descendants de Phidias, établis en Elide, durèrent, sous le nom de Phaidrontes, veiller sur l'œuvre de leur aïeul, et que, dans son atelier soigneusement conservé, fut placé un autel consacré à tous les dieux.

Est-ce en Elide et parmi de tels honneurs que Phidias termina sa vie ? ou bien, comme le dit Philochore, ces mêmes Eléens le firent-ils mourir ? Pour moi, je préfère la version de Plutarque ; c'est aussi celle que la tradition a consacrée. Phidias, après avoir terminé le colosse Olympien, revint à Athènes ; c'était le moment où la fortune de Périclès commençait à baisser. Il est jeté en prison et accusé de trois crimes : le premier était d'avoir détourné une partie des trésors destinés à l'exécution de la Minerve : heureusement les pièces de la statue purent être démontées et pesées, et cette accusation au moins fut repoussée. Il en fut sans doute de même de la seconde : elle consistait à avoir débauché de jeunes Athéniennes pour les livrer ensuite aux passions de Périclès. Mais la troisième imputation était plus grave : Phidias fut accusé d'impiété pour avoir osé sculpter sa figure et celle de Périclès sur le bouclier de la déesse. Il mourut misérablement, empoisonné dans sa prison ; et Socrate put, une dernière fois, s'instruire à l'exemple de celui qui avait donné si souvent une forme vivante à ses idées.

Avec Phidias fut brisée cette triple couronne que l'éloquence, l'art et la poésie ceignaient sur le front d'Athènes ; le dictateur, pour raffermir son pouvoir ébranlé, commença dès lors à lancer sa patrie dans ces guerres longues et terribles où elle devait succomber : dès lors on put dire que Phidias était nécessaire à la

paix, et pleurer sur les funérailles sanglantes que l'Olym-
pien voulait lui faire.

Nous venons de nous étendre sur les œuvres de Phidias qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Que n'y aurait-il pas à dire sur les sculptures du Parthénon dont le temps nous a conservé une partie? Gardons-nous pourtant d'imiter les savants qui, lorsque les marbres d'Elgin arrivèrent en Angleterre, en analysèrent les beautés. Ils firent assaut d'érudition; mais, dans ce déluge de paroles, il n'y eut pas une voix pour constater simplement que ces statues étaient belles; que l'essence même de toute beauté, je veux dire la vérité, éclatait en elles au plus haut degré. Il aurait fallu se placer en dehors de toute préoccupation de tradition ou d'école, pour rendre à Phidias cette suprême justice, seule digne de lui, qu'il avait mieux que tout autre travaillé à interpréter et à agrandir la nature. Pour Phidias, en effet, l'art était un moyen, et non pas un but; c'était la transformation naturelle, mais hardiment conçue et exécutée de la simple réalité. Il partait de la réalité et transformait son modèle en l'étudiant; il nous montrait par avance l'impuissance du réalisme, et la merveilleuse beauté de l'interprétation. Si l'on tient compte de la distance où devaient être vues ses sculptures, que de beautés n'y trouve-t-on pas: vérité, simplicité sereine des figures; ampleur, souplesse des draperies, majesté de leurs plis à contenter le plus difficile, élégance qui paraît plus abondante, si on la compare à la sécheresse des Eginètes; mais qui n'est que riche, si on l'envisage en elle-même. Ces draperies, en un mot, ne sont pas réelles, mais elles sont certainement vraies, parce qu'elles sont logiques. On peut à travers elles deviner tout ce qu'elles cou-

vrent; c'est évidemment une exagération, mais qu'on ne saurait trop admirer.

Certes, ce n'est ni Onatas ni aucun autre Eginète qui aurait su mettre ainsi dans ses marbres cette étincelle sacrée; ce n'est pas eux qui, s'affranchissant des scrupules hiératiques, auraient su ainsi interpréter la nature. Il y a des instruments de diverses sortes, dans ce grand concert que forme sans cesse l'humanité, et parmi eux des lyres d'or, habiles à comprendre et à rendre dans son ensemble l'harmonie sublime dont les autres ne savent qu'indiquer quelques accords. Ce n'est point par préoccupation d'un vague idéal que ces grands artistes travaillent ainsi; ils rendent le monde tel qu'ils le voient; mais leurs sens plus perçants distinguent mieux les nuances de l'orchestre universel. Aussi bien, chacun a son caractère particulier, sa faculté maîtresse dirai-je, et fait sa partie distincte au milieu du chœur général.

C'est ainsi que Phidias reproduisit à merveille le caractère calme et serein de la fête qu'il voulait représenter. On y sent à chaque figure l'oubli des travaux ingrats, la douce liberté, le joyeux essor d'un repos réparateur. Tout y est léger, corps et âmes, jusqu'à la crinière redressée de ces sveltes coursiers qui, en retombant, eût risqué de les alourdir. Quelle grâce dans ces vierges et dans ces éphèbes; quelle mesure sans pareille, quel souffle dans tous ces théores! Ce n'est ni une extase ni un délire qui les possède; mais une auréole céleste entoure leurs têtes, une âme divine habite en eux; et, quand nous les regardons, attentifs, nous sentons je ne sais quelle flamme en jaillir, pour nous rendre plus forts et meilleurs.

III.

A mesure que j'avance dans cette étude, un remords s'empare de moi : Ne suis-je pas tombé dans le défaut signalé par le beau livre de M. Eugène Véron sur le progrès intellectuel de l'humanité ? Ne suis-je pas de ceux qui éprouvent le besoin de tout expliquer par de profondes raisons, qui oublient que l'esthétique moderne, et toutes ses subtilités, bien que créées d'après les œuvres des anciens, n'étaient pas connues à ceux-ci ; et qui, perdant de vue l'extrême personnalité des statues grecques, leur donnent largement tout ce qui leur manque, grâce à notre admiration traditionnelle et à cette même impersonnalité. Certes, il est beau de préférer à la beauté de la chair prise isolément la vie qui éclate dans les magots de Van Ostade ; et je mettrai toujours, au-dessus des beautés si opulentes et des carnations si riches de Rubens dans la galerie du Louvre, la moindre toile de Fra Angelico ou la plus petite Marguerite d'Ary-Scheffer, malgré les erreurs de dessin dont elles fourmillent. Mais est-il vrai que les statues de Phidias ne soient belles que d'une beauté inférieure, que la beauté intellectuelle et morale leur fasse entièrement défaut ; et que les âges modernes en aient seuls connu le secret ? Je crois au contraire avoir démontré, dans les pages qui précèdent, combien Phidias avait délivré l'art des entraves sacrées qui l'écrasaient, combien il l'avait rendu plus humain. Dégageons-nous autant que possible de notre temps et de ses idées ; voyons, dans les sculptures du Parthénon, ce qu'elles sont en effet, l'œuvre du plus bel âge de la Grèce ; et demandons-nous s'il n'y a pas en elles toute la psycho-

logie dont cet âge était susceptible. Ce qu'on a dit du Moïse de Michel-Ange : « C'est la pensée, mais la pensée agissante », ne peut-on pas le dire aussi de la frise des Panathénées ? La pensée n'est plus la même ; mais c'est toujours une grande pensée mise au service d'une grande action. L'une et l'autre diffèrent profondément, comme le xv^e siècle en Italie diffère du siècle de Périclès, comme le nôtre diffère à son tour du xv^e siècle. C'est folie de vouloir, remontant la chaîne des temps, retrouver, dans le lointain des âges, l'idée qui fleurit aujourd'hui. Ne disons donc plus que Phidias n'a su faire que de belles formes sans vie, et que ses successeurs ont commencé les premiers à faire respirer le marbre. C'est lui au contraire qui, le premier, a réagi contre la raideur d'Onatas et des Eginètes, lesquels formaient de beaux corps surmontés de têtes insignifiantes et sans vie. C'est lui dont les générations suivantes ne surent que déformer les modèles, sous prétexte les rendre plus parfaits. Il avait trouvé cette forme qui s'harmonisait à merveille avec la pensée de son temps. Il lui arriva comme à Michel-Ange : celui-là aussi avait fondu, dans une synthèse puissante, les tendances de son époque ; son œuvre fut gâtée par des disciples ignorants. C'est la destinée marquée d'avance aux progrès de l'art comme à ceux de toutes les autres formes de la pensée humaine. Dès qu'un homme paraît, qui formule par un travail complet, quel qu'il soit, la croyance et les idées de son temps, son œuvre est immédiatement dépassée ; et le troupeau humain poursuit sa marche vers une autre étape, qu'il n'arrivera peut-être pas à marquer par un semblable et aussi parfait monument.

Phidias a senti et connu toutes les vérités de son art ; il les a exprimées comme un contemporain de Pé-

riclès pouvait le faire : de là vient que bien des gens ne savent pas le comprendre. Le xv^e siècle, si voisin de nous, est aussi pourtant lettre close pour beaucoup. Mais ceux dont les yeux savent s'ouvrir devant les manifestations d'une pensée vraiment belle, ceux qui savent élargir le cercle de leur esprit par la science et l'étude, je les défie de demeurer insensibles devant les œuvres du fils de Charmidès. Mais il y a plus, et c'est là que se trouve la supériorité vraiment grande de Phidias, aussi bien que celle de Michel-Ange : il y a, dans leurs œuvres, un je ne sais quoi qui doit saisir et transporter, j'en ai vu plus d'un exemple, toute personne même ignorante des grands principes dont nous parlions tout à l'heure. Il semble que, par une inspiration prophétique, ces grands génies aient connu l'exemplaire unique et éternel du beau, dont les génies inférieurs ne perçoivent que des émanations partielles. C'est pourquoi leurs œuvres, quoi qu'on en ait, conservent le privilège d'être la source pure où les générations suivantes, plus fortes en psychologie (c'est peut-être vrai), mais à coup sûr moins habiles à manifester l'union parfaite de l'âme et du corps, viennent à l'envi se désaltérer !

Phidias est certainement du petit nombre de ceux qui sentent que le devoir des artistes est d'éveiller dans les âmes un souvenir de leur origine céleste, et de les purifier par le spectacle de la beauté. Il sait que, dans un portrait, doit se retrouver non une ressemblance méprisable, mais l'empreinte d'un caractère ; il porte haut cet art qui seul voit la matière s'animer dans ses mains, et, non content de produire je ne sais quelle illusion vaine comme la peinture, il sait véritablement donner un corps aux idées, nouveau Prométhée qui

engendre un homme nouveau. Grâce à lui, devient visible à la foule, dégagé des mystères dont le style hiératique se plaisait à l'envelopper, ce Dieu unique qui créa le monde et le remplit. Son âme sait ouvrir les ailes et atteindre le beau sans effort. Elle sait aussi, dépouillant de tous ses voiles l'intelligence divine, la manifester aux mortels.

Les œuvres de Phidias qui nous restent nous permettent de croire qu'il n'a jamais perdu de vue cette pensée, qui est comme la base et le fondement de la méthode et de l'art : « Le calme est la première beauté du corps, de même que la sagesse est la plus haute expression de l'âme ».

Ce que je vais dire ressemble fort à un paradoxe, c'est pourtant l'exacte expression de ma pensée : Michel-Ange, statuaire, n'a-t-il pas été, par dessus tout, préoccupé de cette vérité ? Si nous considérons le *Penseur* et le *Julien de Médicis*, la *Pietà* de Saint-Pierre, le *Moïse* même, l'inimitable chef-d'œuvre devant lequel mon admiration ne saurait tarir, que trouvons-nous, sinon la sagesse et le calme ? non le calme banal et sans force de ceux dont la vie s'est écoulée, sans déchirement et sans crise, mais le calme après la tempête, le calme des grandes eaux de l'Océan, sous lesquelles s'élaborent les vagues terribles et les sinistres ouragans.

Gustave Planche disait, avec une véritable éloquence, de cette merveilleuse statue : « Il est vieux, et la neige de sa chevelure laisse déjà soulever au vent ses flocons éclaircis ; mais comment a-t-il vieilli ? a-t-il connu des années plus jeunes et moins sages ? les rides qui se lisent à son front sont-elles demeurées après les épreuves tumultueuses, comme le limon et le gravier après les

flots fangueux ? a-t-il vécu avant de savoir ? n'est-il pas sorti des mains de Dieu plein de sagesse et d'années » ?

C'est sur ces pensées de sagesse et de beauté si harmonieusement unies que je veux finir cette étude, où tant d'idées si peu sages se sont trouvées réunies un peu au hasard. Je veux finir en répétant cet éloge que jadis Cicéron prononça de Phidias :

Menti insidebat idea pulchritudinis

LA JEUNE FILLE ET LE ROSIER,

Fable ;

Par M. J.-C. BOUSQUET,

Membre résidant.

Edilde, encore enfant,
Cultivait un rosier avec un soin extrême ;
Le voir grandir, c'était le bonheur même
Pour son cœur innocent.
« Veillons sur lui, se disait-elle,
Veillons sur lui, je l'aime tant !...
Des fleurs il porte la plus belle
Par son éclat doux et brillant ;
Et, pour me payer la constance
Que j'aurai mise à le servir,
Il m'offrira ses roses à cueillir,
Et leur parfum pour double récompense ».
Edilde, hélas ! lisait dans l'avenir
Avec les yeux de l'espérance,
Et n'y voyait que succès et plaisir.
Le printemps vient ; tout renaît à la vie,
Et reprend ses couleurs...
Edilde, à chaque instant, d'espoir toujours ravie,
Va voir si les boutons enfin deviennent fleurs...
Ils s'ouvrent !... de douleur elle reste saisie !
Leur sein flétri ne laisse à découvert
Qu'une fleur desséchée,
Tombant, de son pied détachée,
Au plus léger souffle de l'air.

La pauvre enfant se désespère ;
Et toute en pleurs, dans les bras de sa mère,
Court épancher un chagrin si cuisant.
Celle-ci la console ; et puis, en souriant :
« Tu te plains bien à tort, c'est de ton imprudence
Qu'est venu tout le mal... De grâce, écoute-moi :
Je reconnais d'abord qu'on ne pouvait de toi
Attendre plus de soins ni plus de complaisance ;
Mais enfin, dans quel lieu, pendant la floraison,
As-tu laissé l'objet d'un si beau zèle ?
Tout à côté d'une plante cruelle
Dont la perfide exhalaison
Frappe les fleurs d'une atteinte mortelle !
Que ce rosier te serve de leçon !
Et puisse de sa mort le souvenir fidèle
T'apprendre à fuir tous les cœurs corrompus ;
De leur exemple ainsi la funeste influence
Dans l'âme la mieux faite étouffe la semence
Des dons les plus heureux, des plus belles vertus ».

LES DEUX PAPILLONS,

Fable ;

Par le même.

Deux papillons, pris d'un désir volage ,
De bon matin s'étaient mis en voyage ;
De fleurs en fleurs ils faisaient leur chemin ,
Lorsque le ciel, se voilant d'un nuage ,
Les menaça d'un orage prochain.
Ils tirèrent de l'aile, en quête d'un asile ;
Mais à quoi bon ? L'eau tombait à torrents :
Il ne lui fut que trop facile
D'arrêter court nos inconstants.
De retour, cependant, le soleil étincelle ;
Il les ranime ; et, sous ses chauds rayons ,
L'amour des fleurs les reprend de plus belle ;
Que voulez-vous ? ils étaient papillons.
Mais, ô douleur ! Dans ses fureurs cruelles,
De l'un d'eux cet orage avait blessé les ailes ;
C'est vainement qu'il prétend voltiger.
Il ne peut s'élever à plus d'un pied de terre ;
Et, des méchants désormais tributaire,
Il ne saurait fuir le danger.
Le mal était grave sans doute,
S'en affliger était bien juste, hélas !
Mais le plus sage, en pareil cas,
C'est de chercher d'abord la route
Qui peut nous tirer d'embarras.
Le mutilé ne l'aurait pas trouvée ,
Quand l'autre, s'adressant à ce pauvre éperdu :
« Consolez-vous, vous n'avez rien perdu ;
Puisque ma vie est conservée

Frère, pour vous je volerai ;
Liés désormais l'un à l'autre ,
Mon aile deviendra la vôtre ,
Et vous viendrez partout où je serai » .
Cela dit , tout joyeux du bien qu'il allait faire ,
Sur son épaule il prit son frère ;
Et, regagnant les lieux témoins de leurs beaux jours ,
Il ajouta : « Nous devons tout aux nôtres ;
Si nos parents nous laissent sans secours ,
De quel droit irons-nous en demander aux autres » ?

LE COLPORTEUR ;

Par M. Ant. BIGOT,

Membre résident.

Après neuf grands mois de voyage,
Du foyer cherchant le repos,
Le colporteur, la balle au dos,
Se dirigeait vers son village.
Il vit passer les longs convois
Que la vapeur bruyante entraîne,
Et le vieux coche aux bancs étroits
Lourdement rouler vers la plaine...
Et seul, son bâton à la main,
Joyeux, il se mit en chemin.

S'il ne prit ni wagon, ni coche,
Ce n'est pas faute d'argent, — non :
Il eût payé coche ou wagon ;
L'or sonnait au fond de sa poche.
Mais le brave homme se disait :
L'or, c'est le pain de la famille. —
Puis, sans songer, il achetait
Quelques beaux jouets pour sa fille.
L'écu dans la peine amassé
Avec joie était dépensé.

A sa fille, enfant blonde et rose,
A sa fille, son seul amour,
Le porte-balle, à son retour,
Apportait toujours quelque chose.

— Et fins berceaux à rideaux blancs,
Coffrets mignons, boîtes nacrées,
Bébés noyés dans les volants,
Béliers bruns à cornes dorées,
Sous l'humble toit du colporteur
Doublaient le charme du bonheur.

Près de son enfant caressante,
Le pauvre père était heureux.
Sa femme était morte, — et tous deux
Ensemble ils parlaient de l'absente.
Ne pleure pas, disait l'enfant,
Quand des pleurs mouillaient l'œil du père :
Le bon Dieu, tu l'as dit souvent,
Le bon Dieu nous rendra ma mère...
— Et sur sa joue elle essuyait
La larme amère qui fuyait.

Aussi, voyez, il marche vite
Le colporteur ! Quand l'aube luit,
Il se met en route, et la nuit
Lui semble longue à chaque gîte.
Il gravit l'aride côteau,
Le vent souffle avec violence,
La neige entre dans son manteau,
Il a froid. Qu'importe ? il avance.
Il brave tout : froid, neige et vent,
Pour un baiser de son enfant !

Il marche, il voit par la pensée
Sa fille, joyeuse, accourir ;
Et derrière elle, il voit venir
La vieille servante empressée. —
La nuit tombe... un vieux toit, là-bas, ¹
En avant du hameau se montre ;
C'est le sien, il presse le pas ;
Mais nul ne vient à sa rencontre...
Au seuil, qui semble abandonné,
Il s'arrête et heurte, étonné.

La porte s'ouvre , une lumière
Tremble au chevet de son enfant.
— Morte ! dit la vieille en pleurant.
Morte ! morte !... — Et le pauvre père,
L'œil hagard sur son cœur serra
L'enfant pour la tombe vêtue ;
Puis, sur sa couche, il expira.
L'amour fait vivre et l'amour tue.
Sous le grand chêne au tronc noueux,
Côte à côte , ils dorment tous deux.

LE VIEUX MAZET;

Par le même.

Au nord de ma ville natale,
La garrigue, aux abords poudreux,
Dans sa verte maigreur s'étale.
En arrosant ce sol pierreux
De sa sueur, un prolétaire
Quatre murs blancs en fit surgir.
Du vieux mazet de mon grand-père
Je garde un bien doux souvenir.

Avec grand-père, à cette vigne,
J'allais presque tous les jeudis.
Dès l'aube éveillé, sur un signe,
Leste, j'enfourchais l'âne gris.
Tandis que je livrais bataille
Aux nids, aux lézards, aux grillons,
Grand-père élevait sa muraille
Et béchait dru ses bruns sillons.

Le plat d'escargots, le dimanche,
Quand venaient les premiers raisins,
Fumait là, sur la nappe blanche,
Pour la famille et les voisins.
Le vin du crû par chaque verre
Excitait les cœurs à s'unir.
Du vieux mazet de mon grand-père
Je garde un bien doux souvenir.

Sous la treille courbée en voûte
Les douces chansons s'envolaient ;
Dans la poussière de la route
Vers le but les boules roulaient.
Les gais enfants à têtes blondes,
Aux pieds des blancs vieillards assis,
Suspendaient leurs joyeuses rondes
Pour écouter de vieux récits.

Jeux innocents, discours frivoles,
Longues promenades à deux,
Danses légères, valse folles,
Pour huit jours nous rendaient heureux.
Le long des buis à feuille amère,
Nous allions rêver et courir.
Du vieux mazet de mon grand-père
Je garde un bien doux souvenir.

La mort toujours moissonne ou glane :
Grand-père, hélas ! mourut un jour.
En d'autres mains passa son âne :
L'on vendit sa vigne à son tour ;
Et, depuis longtemps, à la place
Du mazet qu'on a démolì,
Le rail s'étend, le wagon passe,
Passe, rapide, avec l'oubli.

Enfant de mon siècle, j'admire
Les merveilles de la vapeur.
Qu'elle aille, étendant son empire ;
Aucun progrès ne me fait peur.
Mais, malgré moi, mon cœur se serre
Quand je vois les vignes fleurir ;
Du vieux mazet de mon grand-père
Je n'ai plus rien... qu'un souvenir !

LA MÈRE ET L'ENFANT,

ou

LA PRIÈRE EXAUCÉE;

Par M. C. LIQUIER,

Membre résidant.

La pâleur de la mort gagne, à chaque moment,
Les traits inanimés de l'angélique enfant
Qu'un long mal rend l'objet des plus vives alarmes.

Sa paupière est sans mouvement,
Et sa mère, qui fond en larmes,
Sent que son cœur bat faiblement.

Dans une anxiété cruelle :
« Mon Dieu, mon Dieu ! s'écriait-elle,
Prenez pitié de ma douleur !... »

C'est mon unique enfant, lui seul fait mon bonheur..

A ma tendresse maternelle

Ne le ravissez pas, Seigneur !...

O Christ ! ma suprême espérance,

Divin Sauveur, en qui j'ai foi,

Mon cœur navré vers vous s'élançait ;

Soyez touché de ma souffrance,

Sauvez mon fils ; secourez-moi !

De Jésus, ô mère chérie !

Quand pour nous, sublime martyr,

Sur la croix il donnait sa vie,

Témoin de sa lente agonie,

Que ne dûtes-vous pas souffrir ?

Vos tourments sont les miens, bonne Vierge Marie!
Pour son fils qu'elle adore, une mère vous prie...

Voudrez-vous le laisser mourir ?

D'où vient ce rayon de lumière,

Sur ce front ranimé tout à coup descendu ?

Quelle invisible main rouvre cette paupière ?

Le cri de ta douleur du ciel est entendu...

Sèche tes pleurs, heureuse mère,

Ton enfant vit, il t'est rendu !...

LA FÊTE D'UNE MÈRE ;

Par le même.

Des nuits la brillante courrière,
Eteignant ses derniers rayons,
N'argentait plus de sa lumière
Les plus hautes cimes des monts.
L'hiver, de ses plus sombres voiles,
Avait couvert le firmament ;
Leur ombre cachait les étoiles ;
Le vent mugissait sourdement.
A travers ses longues rafales,
Du milieu des bois ténébreux,
On entendait par intervalles
Sortir des hurlements affreux.
Au fond de sa haute demeure,
De l'aquilon fuyant l'effort,
L'oiseau de nuit, même à cette heure,
Gardait un silence de mort.
On n'eût trouvé dans la campagne
Aucun villageois attardé ;
Sur les pentes de la montagne
Aucun ne se fût hasardé.
Au beffroi d'un manoir antique,
Caché dans l'épaisseur des bois,
L'airain, d'un son mélancolique,
Avait retenti douze fois.

Lorsque partout, dans la vallée,
Régnaient le silence et la nuit,
Dans cette demeure isolée
Pourquoi ces clartés et ce bruit?
A cette table de famille
Pourquoi ces parents appelés?
Autour de ce foyer qui brille,
Pourquoi ces enfants rassemblés?
De leur mère c'était la fête,
Et des marques de leur amour
Elle se montrait satisfaite
Et les caressait tour à tour.
« Mes chers enfants, leur disait-elle,
Ici pour nous tout est bonheur;
Quand, dans cette saison cruelle,
Tant d'êtres sont dans le malheur!
Des faveurs de la Providence
Vous êtes comblés ici-bas;
Mais, près de nous, à l'indigence
Tout manque, ne l'oublions pas!...
Dans cette sombre nuit peut-être
Plus d'un voyageur éperdu
Prie en vain Dieu de le remettre
Dans le chemin qu'il a perdu.
A secourir du voisinage
Les malheureux, consacrez-vous;
Et, pour ceux qui sont en voyage,
A leur prière unissons-nous ».
Elle dit, une voix plaintive
Du dehors pénétra soudain;
On entendit ces mots : « J'arrive
Transi de froid, mourant de faim.
Errant dans la forêt voisine,
Enfin j'ai gravi le côteau,
D'où la protection divine
M'a guidé jusqu'à ce château.
Venez en aide à ma détresse;
Hélas ! je me sens défaillir !

Prenez pitié de ma jeunesse...
Ah! ne me laissez pas mourir »!
Et, devenant plus faible encore,
Cette voix murmurait : « Mon Dieu,
Heureusement ma mère ignore
Tout ce que je souffre en ce lieu »!
De notre commune patrie
C'était un des nouveaux enfants,
De sa Maurienne chérie
Parti dès ses plus jeunes ans.
A cet appel de l'infortune
Déjà chacun est accouru.
Tous prêtant une aide opportune,
L'enfant est vite secouru.
Il gisait au seuil de la porte,
Pâle, glacé, sans mouvement;
Près du foyer on le transporte;
On le réchauffe lentement.
Bientôt il rouvre sa paupière.
« Ah! que de grâces je vous dois,
Dit-il, je reverrai ma mère...
Merci du jour que je revois! »
La jeune famille, joyeuse,
De plus en plus s'intéressait
Au succès de l'œuvre pieuse,
Qui pour l'enfant s'accomplissait.
L'un sur ses jambes engourdies
Etend un vêtement moelleux,
D'autres à ses lèvres pâlies
Présentent un vin généreux.
Le cœur des uns dicte à leur bouche
Les plus encourageants propos;
D'autres vont préparer la couche
Où doit s'achever son repos.
Des plus douces larmes baignée :
« Dieu, dit leur mère, veut m'offrir,
Pour couronner cette journée,
Une infortune à secourir.

Mes enfants ! pour une âme honnête
Et qu'enflamme la charité,
Le plus beau bouquet d'une fête,
C'est une œuvre d'humanité ».

ROME A BAÏES;

Par M. Eugène BRUN,

Associé résidant.

Elle a fini de vaincre , et , roulant ses drapeaux ,
Elle n'aspire plus qu'aux douceurs du repos.
« Il est temps de jouir du fruit de mes conquêtes ,
Dit-elle , de mon règne inaugurons les fêtes.
Que , pour me divertir , dans un spectacle affreux ,
L'homme et les animaux se déchirent entr'eux.
Faisons un grand banquet des dépouilles du monde.
Dépeuplons à la fois la terre , l'air et l'onde.
Que de tout ce que peut consommer un Romain
La liste , de stupeur , frappe le genre humain.
Rassemblons , pour charmer nos loisirs magnanimes ,
Des troupes de chanteurs , d'histrions et de mimes.
Démolissons les monts. Pour nos amusements ,
Couvrons le monde entier de vastes monuments.
Rasons la Rome ancienne aux cabanes de pâtre
Et fondons à sa place une Rome d'albâtre ,
Somptueuse cité , qui soit digne de moi.
Couronne-toi , César ; César , je te fais roi.
J'abdique entre tes mains. Chantons César , ma Muse.
Qu'il gouverne à son gré , pourvu que je m'amuse ;
Que l'annonce et les jeux ne cessent de pleuvoir ,
Et qu'il me laisse en paix gorgé sous son pouvoir » !

Le beau lac de Baïa l'attire par ses charmes .
Sur la plage brûlante , elle jette ses armes ,

Et, se réfugiant contre l'ardeur de l'air
Dans de fraîches villas construites sous la mer,
Elle dort au doux bruit de l'onde somnolente,
Qui se brise au dessus de sa tête indolente.
De chants harmonieux résonnent ces palais,
Sur lesquels les pêcheurs étendent leurs filets ;
Et le nocher s'étonne, en passant à leur cime,
Des magiques accords qui sortent de l'abîme.

Loin des regards du monde, en ce lieu retiré,
La coupe en main, le front de guirlandes paré,
Elle rit, elle chante, elle se rassasie,
Oubliant sa grandeur, des plaisirs de l'Asie.
Elle passe les nuits au milieu des banquets,
Promène ses amours à l'ombre des bosquets,
Dans un esquif léger, que pousse le zéphyre,
Sur la mer se balance en jouant de la lyre,
Et parcourt, en chantant, le golfe parfumé
Des roses de Pestum, dont il est parsemé.
Des montagnes de mets, monument redoutable
De sa voracité, s'entassent sur sa table.
De manger et de boire elle ne cesse pas,
Pour les recommencer, dégorge ses repas ;
Et, se penchant du haut de quelque promontoire,
Fait des rives du lac un vaste vomitoire.
Ses nombreux fournisseurs écumant les marchés
Des lieux les plus lointains et les plus rapprochés.
Elle épuise le monde, et sa famine altière
Dévore en un festin une province entière.
Elle se blase enfin, et le plus fin ragoût
N'a plus le moindre sel qui châtouille son goût.
Ses doctes cuisiniers se creusent la cervelle
Pour lui manipuler quelque sauce nouvelle,
Et des rebuts impurs de sa faim aux abois
S'engraissent par milliers les animaux des bois.

Son luxe, dédaignant les cris de sa victime,
Gaspille les trésors du monde qu'elle opprime.

Elle s'est amollie , et ses habits royaux
Lui fatiguent le corps du poids de leurs joyaux.
L'éclat du jour la blesse; on recouvre la plage,
Sous ses pieds délicats, de mousse et de feuillage.
On l'étend sur des lits de plume et de duvet;
On chasse le moustique autour de son chevet;
Une douce musique, en flattant son oreille,
La berce mollement, pendant qu'elle sommeille.
L'Inde, pour la parer, à pleines cargaisons,
Débarque ses tissus des plus fines toisons.
L'art de la statuaire et tous les arts plastiques
De ses palais dorés décorent les portiques.
C'est pour elle, elle seule, au fond des mers d'Ophir,
Qu'on pêche le corail, la perle et le saphir.
Elle balaie au loin, voluptueuse esclave,
La plage des longs plis d'un pompeux laticlave,
Et jette à ses amants, ainsi qu'un vil rebut,
Les vases précieux dans lesquels ils ont bu.
De parfums odorants à flots elle s'inonde,
Et sent la courtisane nue lieue à la ronde.
Le souffle dissolu du règne des Césars
Fait de tous ces palais autant de lupanars.
De ce lieu séduisant, qu'infeste la licence,
Ne peut pas, sans péril, s'approcher l'innocence.
La jeune fille, encor dans sa simplicité,
En y mettant le pied, perd sa virginité,
Et le dernier Romain, ennemi de l'empire,
Se corrompt au milieu de l'air qu'on y respire.
Un monde sensuel, que le joug abrutit,
Dans le libertinage à Baïa s'engloutit.

Mais dans les voluptés tandis qu'elle se plonge,
Eclate dans son sein un cancer qui la ronge.
Sous sa robe de pourpre et tous ses ornements,
Elle laisse échapper de sourds gémissements.
Pour se purifier, mourante elle se lave
Dans les eaux de la mer et dans les eaux de lave
Colle en râlant sa bouche à tous les soupiraux
Des monts, pour aspirer le gaz des minéraux,

Et se creuse partout, pour assainir sa plaie,
Des piscines au pied des volcans de la baie.
Inutile remède; elle souffre toujours
Et le mal qui la ronge empire tous les jours.
Son fougueux appétit est glacé par la fièvre;
La coupe des festins s'échappe de sa lèvre.
Une ride précoce a flétri ses appas.
L'image de la Mort s'assied à ses repas,
Et souille tous les mets que, d'une main savante,
Pour allécher son goût, l'art culinaire invente.
Le cristal sur sa table, à son pâle regard,
Réfléchit en tous sens ce squelette hagard.
Un sang tout corrompu roule dans ses artères.
Elle boit à longs traits le soufre des cratères.
Son empire est fini; ses putrides lambeaux
Du fond de l'horizon attirent les corbeaux.
Des spectres irrités lui reprochent sans cesse,
Dans ses nuits sans sommeil, sa honte et sa bassesse.
Tous ses anciens héros, sortant de leur cercueil,
Défilent devant elle en cortège de deuil,
Et, foulant à leurs pieds son brillant diadème,
Sans pitié pour ses maux, lui jettent l'anathème.
Chaque nuit, de Bâja vient visiter les bords
Et dans son sein coupable allumer le remords
De l'austère Caton l'ombre républicaine,
Se déchirant le flanc sur la plage africaine.
Elle pleure ses lois. César domine seul
Et la liberté gît dans un sanglant linceul.
Ses plus nobles enfants sont tombés sous le glaive,
Qui sur tout front superbe incessamment se lève.
Elle maudit le jour, où de Catilina
Sous un maître absolu la terreur l'inclina.
Le cirque est le seul lot de tout son héritage
Que, pour la consoler, on lui laisse en partage.
Elle sent maintenant combien le joug est dur
Et combien au forum on respire un air pur.
Ses déprédations et ses folles largesses
De la terre opprimée ont tari les richesses.

Le maigre laboureur déserte les sillons
Et les hordes du nord fondent par tourbillons.

Sur ses destins futurs, dans sa pâle détresse,
De Cumes elle alla consulter la prêtresse.

« O toi qui lis dans l'avenir,
Dit-elle, prêtresse inspirée,
Rassure mon âme éplorée ;
Réponds : que dois-je devenir ?
Je sens s'affaïsser tout mon être,
Je sens s'échapper de mes mains
L'empire éternel des humains,
Que tu prédis à mon ancêtre.
Par un retour cruel du sort,
Faut-il que, dans sa fleur, expire
Cet immense et superbe empire,
Qui semblait défier la mort !
Connais-tu quelque heureux dictame
Qui soit apte à me rajeunir
Et puisse prolonger la trame
De mon règne prêt à finir ?
Si ton oracle est favorable,
Je te bâtirai, sur ma foi,
Un temple plus digne de toi
Que cet asile misérable ».

Mais à peine dans l'autre eut-elle mis le pied,
Que, d'un bond furieux sautant de son trépied :

« Des Césars esclave impudique,
Fuis, lui vociféra la vierge fatidique.
De ton souffle pestiféré
Ne souille pas ce sanctuaire,
Que visita jadis ton vénérable père
Et que ses pas ont consacré.
Qu'as-tu fait de tes mœurs austères,
De ton pieux courroux contre les adultères ?
Tu n'aimes plus la liberté,
Qui fait seule les grandes âmes.
Tu n'aimes que le luxe et les plaisirs infâmes.
Pharsale abattit ta fierté.

Le ciel t'arma de son tonnerre,
Pour établir des lois le règne sur la terre,
Et pour en épurer les mœurs.
L'or est ta seule jouissance ;
Le destin te rejette et brise ta puissance ;
Pourris dans la matière et meurs.
Va panser tes honteux ulcères ;
Verse l'eau des volcans dans tes impurs viscères.
Creuse les monts en sens divers.
Dans les fontaines minérales,
Messaline aux abois, pour étouffer tes râles,
Roule tes flancs rongés de vers.
Que te sert le soufre des mines,
Pour soutenir tes sens, qui tombent en ruines ?
La santé ne se refait pas.
Toutes les sources de bitume
Ne pourraient te guérir du mal qui te consume.
Ton seul remède est le trépas.
Reprends ta bêche et ta charrue,
Respire l'air des champs et l'odeur de la rue ;
Rase tous ces beaux monuments,
Où, pour t'opprimer, on te fête ;
Rejette ces festons qui te parent la tête.
Déchire ces vils ornements.
La liberté patriotique,
Fille de l'indigence, habite un toit rustique.
Elle enfante les peuples forts.
Laisse les palais aux eunuques.
Le luxe est l'oreiller des nations caduques,
Le froid linceul des peuples morts.
Bannis les arts mous de la Grèce.
Sous les habits de luxe, il n'est pas de Lucrèce.
Rallume le feu de Vesta,
Bois des ruisseaux les pures ondes,
Sème du Latium les campagnes fécondes
Que la discorde dévasta.
Que ta main de labeur se gerce ;
Lebras robuste, seul, lance le trait qui perce. ✓

L'homme fort de bure est vêtu.
D'un pain noir fais ta nourriture.
Serre autour de tes reins une rude ceinture.
On n'est grand que par la vertu.
Le séjour de Baïa te souille.
César, en t'amusant, de tes droits te dépouille.
Il te corrompt pour t'asservir.
Fuis ce lieu de luxure immonde
Et reprends fièrement cet empire du monde
Qu'un coupable osa te ravir.
• Est-ce pour te laisser abattre
Sous les pieds d'un tribun, que tu sus tant combattre,
Que tu chassas d'indignes rois,
Que, sur les monts et sur les seigles,
De l'aurore au couchant tu promenais tes aigles
Et soumis la terre à tes lois ?
Subis la peine de tes crimes.
Les maîtres absolus sont les seuls légitimes,
Quand un peuple est dégénéré.
L'ère de ta grandeur s'achève.
Le dernier des Romains s'est percé de son glaive.
Déjà Néron est engendré.
Levez-vous du Rhin à l'Euphrate,
O peuples asservis ! Lève-toi, Mithridate !
Sous les murs de Rome croulants,
Etouffez la rage féroce
Des tyrans débauchés, progéniture atroce
Qu'elle couve au fond de ses flancs !
République, noble hécatombe,
Dors en paix ! que de pleurs couleront sur ta tombe !
Tes mânes sacrés sont vengés :
Le règne des Césars commence.
Il n'est plus de justice, il n'est plus de clémence,
Et tous les droits sont abrogés.
Malheur aux races qui vont naître !
Un monstre déchaîné de la terre est le maître.
Il sème partout la terreur.
Le sang rougit tous les rivages.
Quittez tous vos trésors ; dans les antres sauvages

Sauvez-vous pour fuir sa fureur.
Mais ! quel sombre démon m'inspire ?
Dans un affreux fracas s'éroule tout l'empire.
Tu n'as pas porté le flambeau
Des arts, Rome, chez les barbares,
Et maintenant, au bruit de sinistres fanfares,
Ils viennent creuser ton tombeau.
Leur figure seule épouvante.
Déserte le banquet et fais-toi leur servante.
Des forêts grossiers nourrissons,
Dédaignant le vil gland des chênes,
Ils te chassent partout de ces fertiles plaines,
Dont tu gaspilles les moissons.
Ils mettent ta grandeur en pièces,
Ils détruisent tes arts, ils brûlent tes richesses ;
Et, comme de fougueux autans,
Dispersant tes palais sous l'herbe,
Renversent en un jour cet empire superbe,
Que tu mis à fonder mille ans » !

La sybille se tut ; de sa fin misérable
Rome ouit en tremblant l'arrêt inexorable.
Elle traîna longtemps l'ombre de sa grandeur
Sur les bords de Baia, déchus de leur splendeur.
Elle se sent mourir, et la devineresse
La poursuit des terreurs de sa voix vengeresse.
Elle regrette alors l'humble toit de roseau,
Où sa main de Lucrece a tourné le fuseau,
Le dur grabat de chaume, où reprenaient courage
Ses membres fatigués par un long labourage,
Et la table frugale, où des mets sans apprêts
La contentaient, le soir, au retour des guérets.
Elle hait ces plaisirs dont elle s'est repue,
Ce luxe dans lequel elle s'est corrompue,
Et tout cet appareil de grandeur mensonger,
Cause de ses malheurs, qu'il ne peut soulager.
Dans les convulsions de sa longue agonie,
Elle lève le bras contre la tyrannie ;

Mais elle étouffe un monstre, elle en engendre cent,
Et de sa large plaie échappe tout son sang.
Elle voudrait en vain revenir à la vie,
Qu'elle perdit, le jour qu'elle fut asservie.
Ni les eaux des volcans, ni les eaux de la mer
Ne purent la guérir de son impur cancer ;
Et, quand le Goth vainqueur vint frapper à sa porte,
Il n'eut qu'à l'enterrer : elle était déjà morte.

SOUVENIRS ET REGRETS;

Par M. Daniel GRASSET,

Associé Résident.

Je sais sur la colline,
Une blanche maison;..

LAMARTINE.

I

Je sais, au pied de la colline ,
Une hospitalière maison :
Des fleurs, des arbres verts, un coteau qui s'incline ,
Bornent son modeste horizon.

D'un côté, le vieux Rhône, au gracieux méandre ,
Roule dans chaque flot un lointain souvenir ;
De l'autre, le rail-way semble en avant étendre
Ses deux longs bras vers l'avenir.

II

Que de fois, abrité sous la charmille épaisse
J'écoutai le bateau mû d'un souffle puissant ,
Quand l'aile tournoyante à son flanc qui s'abaisse
Frappe à coups redoublés le flot retentissant.

Au même instant, le *train*, qui bruyamment chemine ,
Par la stridente voix de son rude sifflet
S'annonçait; et bientôt la pesante machine
Passait comme la foudre... et le sol s'ébranlait.

III

Mais, bruits impuissants ! fureur vaines !
Vous n'étiez bientôt plus que des rumeurs lointaines ,
De nos vallons à peine éveillant les échos !
Voix confuses , de l'homme évoquant la présence ,
Peuplant la solitude , animant le silence
Sans troubler le repos.

Dans le calme profond de ce charmant asile ,
Vous portez à l'esprit mille pensers divers :
Par vous , d'une aile plus agile ,
La rêverie atteint , dans l'espace immobile ,
Les vastes horizons que vous avez ouverts.

IV

Suivant , sans me hâter , ces riantes allées
Que parfument les fleurs , qu'enrichissent les fruits ,
Blotti sous ces berceaux , mystérieux réduits ,
Où les fauvettes désolées
Pleurent déjà leurs amours envolées ,
Que j'aimais à rêver , quand , au lointain , ces bruits
S'en allaient s'éteignant dans les vastes espaces ,
De ces immenses corps ne laissant nulles traces...
Comme les feux errants meurent au sein des nuits.

V

Voyez le sol étroit que la route ferrée
Borde au pied des rians côteaux ,
Et que ferme , au couchant , la rive resserrée
Du grand fleuve aux mille bateaux.

Que ce champ si borné vit de métamorphoses !
Que d'ans y sont passés ! que d'hommes ! que de choses !

Depuis que, reine encor, gardant ses propres lois,
Votre vieille cité (1), l'orgueil du sol gaulois,
Dans les flots transparents de son fleuve terrible
Mirait, sur un fond bleu, ses tours, ses forts remparts,
Ses temples, ses palais, sur la colline épars,
Son forum si bruyant, aujourd'hui si paisible!

VI

Ces flots coulent toujours... le fleuve marche encor...
 Mais le soir — quand les rayons d'or
De ce même soleil qui vit les jours antiques
Colorent le courant de leurs reflets magiques —
 De ces images magnifiques,
Que l'onde scintillante aimait à caresser,
Nulle à ce fond mouvant ne vient plus se tracer.
 Seules, les *jeunes* basiliques,
Pour nous, d'un temps lointain déjà vieilles reliques,
Se dressent sur la rive et se mirent aux flots.
Où planait l'aigle d'or aux ailes symboliques (2),
 Brillent l'hostie et la coupe mystiques (3).
Mais les fiers conquérants (4), les hardis matelots (5),
 Les batailleurs du moyen-âge (6),
Le réformé farouche aux sinistres complots (7),
Les dragons du grand roi (8), tous, phalange sauvage;
Châteaux, glaives — asile, instruments de leur rage —

(1) Vienne, en Dauphiné.

(2) César avait donné pour insignes à la cité Viennoise l'aigle d'or aux ailes déployées.

(3) Sous les anciens rois Bourguignons, les armes de Vienne étaient : un écusson à l'orme de sinople, chargé d'un calice d'or, surmonté de la sainte hostie d'argent.

(4) Les Romains, conduits par Jules César.

(5) Les Carthaginois, après le passage de la Durance.

(6) Sous le règne des premiers rois Bourguignons.

(7) Le baron des Adrets avait résolu et déjà même commencé la destruction de la cathédrale de Vienne.

(8) Les dragonnades de Louis XIV.

Tels que l'épi fauché qu'emportent les autans,
Tout, ici, tout passa, balayé par le temps.

VII

Et, quand la nuit étend ses voiles sombres
Sur ces champs, aujourd'hui déserts, silencieux,
On croit voir, à l'entour, de vaporeuses ombres
Se dresser, se mouvoir, se mêler sous les cieus,

Puis, formant, au sein des ténèbres,
Des cohortes sans fin, des cortèges funèbres,
S'étendre, s'allonger en chœurs mystérieux ;
Puis enfin, resserrés dans ces étroits espaces,
S'élançant au-delà, pour dérober aux yeux

Les invisibles traces
De leurs pas odieux.

VIII

Et moi, tel que ces morts, dont la foule chemine
Halétante, effleurant à peine le gazon,
Je sens comme un fardeau peser sur ma poitrine
Et je respire à peine en ce court horizon.
Je voudrais l'élargir, effacer la colline,
Abattre sous mes pas le bois qui la domine,
Reculer loin, bien loin, la rive trop voisine...
Ce monde tout entier me semble une prison.

IX

Mais non : bientôt se dissipe le rêve...
A ces illusions soudain vient faire trêve
Une douce réalité.
Au lieu de remonter le long cours des années,
D'interroger la sombre antiquité,
Savourons avec volupté,
Dans ce riant séjour, les heures fortunées
D'un temps si fugitif, bientôt si regretté.

X

Au lieu de ranimer cette cohue errante,
Foule ignorée, indifférente,
Qui peuplait autrefois ces lugubres débris,
Enfermons-nous dans ces charmants abris
Qu'offrit à nos loisirs une amitié si douce.
Là, des ombrages frais, de verts tapis de mousse,
Une onde murmurante, un riche écrin de fleurs,
Roses et dahlias, pensée et clématite,
Et vous, modeste marguerite,
Jadis fille des champs, qui laissez lire aux cœurs,
Sur vos pétales symboliques,
Les plus tendres secrets, les aveux sympathiques,
Depuis, par des destins plus hauts, non pas meilleurs,
Reine aux airs aristocratiques ;
Verveines aux mille couleurs ;
Vous aussi, beaux œillets, aux senteurs enivrantes,
Que, pour un hôte, au sein des touffes odorantes,
Cueille une prévenante main,
Et dont les corolles mourantes
Jetaient de doux parfums encor le lendemain.

XI

Et puis, quand on atteint le haut de la colline,
Quel immense horizon tout autour se dessine !
Le fleuve, en long rubans ou d'azur ou d'argent,
Se déroule à nos pieds : dans ses flots vont nageant
La nacelle, la barque et la lourde sapine,
Et les minces bateaux, dont tour à tour les vents
Font flotter dans les airs les panaches mouvants
Ou de blanche vapeur, ou de noire fumée ;
— Des deux côtés, une rive semée
De villas, de châteaux, de champs, de prés, de bois,
De murs gris, étayant la vigne jaunissante,
De tuiles rouges sur les toits,
De ruisseaux resserrés à l'onde jaillissante ;

— Plus loin, le pont léger suspendu dans les airs,
Et la flèche élançée, au clocher du village,
Et ce pli gracieux qui courbe le rivage ;
— Puis encore, au delà, des côteaux toujours verts,
Un grand rideau de monts, qu'au loin l'immense espace,
Dès que l'aube paraît, dès que le jour s'efface,
Sait colorer d'azur ou voiler de vapeurs.

XII

- Mais, mieux que les côteaux, les fleurs et les prairies,
Mieux que les horizons aux mirages trompeurs,
Mieux que les flots bruyants, mieux que les rêveries,
J'aimais l'intimité des douces causeries :
A midi, pour tromper les brûlantes ardeurs,
Sous le dôme touffu des ombreuses allées ;
Le soir — c'étaient déjà les premières veillées —
 Autour de la table pressés,
Sous la douce lueur de la lampe commune,
Devisant tous gaiement, contant les jours passés,
Arrangeant l'avenir, conviant la fortune
A ne pas renverser, d'un caprice jaloux,
Nos modestes projets, nos espoirs les plus doux.

XIII

Mêlant aussi tout bas un mot de politique
 A cet entretien vagabond,
On louait, on blâmait, d'un ton calme, énergique,
 Mais souffrant toujours la réplique,
Empire, royauté, présidents, république ;
Et puis, par un traité sûr autant que fécond,
On faisait de l'Europe un faisceau symbolique,
 Un grand concert tout pacifique,
Où chacun devait vivre en un calme profond.
Puis, des retours soudains : — franchissant l'Atlantique,
 On abordait aux Etats-*dés*-Unis ;
 On critiquait tel chef, telle manœuvre ;
 On se mettait soi-même à l'œuvre

Pour réconcilier ces frères ennemis ;
Et, redevenus bon amis ,
Le Nord avec le Sud , faisant trêve au carnage ,
Promettaient de briser les fers de l'esclavage...
— Aujourd'hui ?... Non...un jour, demain, plus tard ,
Et s'embrassaient unis , rendant le même hommage ,
Le même culte au dieu Dollar.
Après , pour soutenir un brillant paradoxe ,
D'autres , faisant l'histoire des combats
Depuis la primitive boxe
Jusqu'aux terribles branle-bas
Des *Monitors* et des *Alabamas* ,
Bénéissaient les savants d'appliquer leur génie
A créer des engins dont la force infinie
Doit rendre les combats cent fois plus meurtriers.
Nos vieux canons , nos fusils , nos mortiers ,
A peine tuaient-ils les hommes par milliers !..
Fi donc ! Rien n'est parfait , pour mettre l'harmonie
Entre des combattants rebelles à nos voix ,
Comme de les tuer d'un coup tous à la fois !...
Sublime invention ! admirable merveille !
L'homme , s'il en reste un , verra dans ces beaux temps
S'accomplir , de tout point , l'oracle de Corneille ,
Et « les combats » cesser « faute de combattants »(1)...

XIV

Si , las de discuter bataille ou politique ,
Nous laissons les Yankees , les guerres , le Mexique ,
Pour les dames passant alors du grave au doux ,
On devisait romans , théâtre , sport , musique ;
Puis , régal plus friand que toilette et bijoux !
Un brin de médisance allumait la critique...
Et les cancans du jour bientôt défilaient tous ,
Assaisonnés à l'aigre-doux.
Quelques lettrés glosaient , plutôt d'un ton jaloux

(1) Tout ceci était écrit au commencement de l'année 1865.

Que d'une voix franchement ennemie,
Sur un sujet pour eux toujours rempli d'appas :
Ils glosaient..... sur l'Académie.....
C'est ce qu'on fait toujours.... tant que l'on n'en est pas.
Et le temps , à travers ce léger bavardage ,
S'écoulait doucement, sans peines, sans efforts ;
La conversation , toutes voiles dehors ,
Sur ces océans sans rivage
Voguait longtemps, voguait sans fin...
Parfois , hélas ! faisant naufrage
Aux durs ronflements du voisin ,
Qui, lassé de nous suivre en si lointain voyage ,
Avait jugé prudent et sage
De dormir à moitié chemin.

XV

O fortunés moments ! douces , charmantes heures ,
Qu'on passe ainsi sans les compter !
Comme elles se font regretter
Quand on a déserté ces riantes demeures !

XVI

Car le voici déjà le moment du départ ,
Des doux remerciements et de l'adieu pénible.
Adieu donc , nid charmant , seuil béni , toit paisible !
Vous gardez la plus douce et la meilleure part
De mes chers souvenirs , de mes regrets sincères...
— Faut-il ajouter : de mes vœux ?...
Faut-il dire en partant : Amis , soyez heureux... ?
Le ciel s'étonnerait de semblables prières :
Le bonheur ! le repos ! Ah ! le ciel vous les doit :
Jamais sous ce modeste toit
La peine , le chagrin oseraient-ils descendre ?...
Chacun mérite ici le bonheur qu'il reçoit
Par le bonheur qu'il sait autour de lui répandre.

NOTE

SUR UN INSECTE NUISIBLE A LA VIGNE;

Par M. PLAGNIOL,

Membre résidant

La lutte de l'habitant des campagnes contre les obstacles et les difficultés qui l'entourent, a toujours existé ; mais elle est devenue plus pénible et plus fâcheuse, depuis quelque temps. Ainsi, en laissant à part ce qui se rapporte au fléau si redoutable qui est venu frapper une industrie agricole si prospère auparavant, celle de l'éducation des vers-à-soie, on a vu apparaître successivement la maladie de la pomme de terre, qui a fait de nombreux et durables ravages, et qui, sans disparaître entièrement, s'est du moins fort amoindrie; ensuite l'oïdium de la vigne, qui se reproduit encore avec une certaine intensité, mais que l'emploi du soufre parvient à neutraliser temporairement.

La vigne trouve encore d'autres ennemis. Divers insectes lui font la guerre (1). Un nouvel insecte, de

(1) Voici le classement des principaux insectes nuisibles à la vigne :

1° L'altise, coléoptère appartenant au genre de ce nom dans la tribu des chrysomélines, famille des cycliques ;

2° Le gribouri de la vigne ou écrivain, coléoptère qui fait

l'ordre des coléoptères, vient de faire invasion dans les plantiers de vigne des environs de Quissac, où j'ai ma propriété. Il a déjà montré que son action est redoutable. Au mois de mai dernier, on vit cet insecte se multiplier tout à coup extraordinairement et à tel point que, sur un seul plant de vigne, on pouvait compter jusqu'à trente-deux de ces insectes. Les bourgeons de vigne, alors encore très tendres, étaient dévorés et disparaissaient promptement.

L'insecte est de petite taille; il atteint à peine quatre à cinq millimètres; c'est un coléoptère tétramère. Les quatre articles du torse existent. Le pénultième, plus fort que les deux autres, est profondément bi-lobé. C'est entre les deux lobes que s'insère le quatrième article, qui est beaucoup plus mince que les autres et terminé par un ongle. Les jambes sont robustes et les cuisses en forme de massue. Le corselet est plus long que large. La tête est les deux tiers en longueur de celle du corselet. Elle va un peu en diminuant vers son extrémité; mais celle-ci se dilate brusquement. Les yeux sont très rapprochés du corselet.

partie du genre eumolpe, et non du genre gribouri, proprement dit. Il est redoutable à l'état de larve ou ver et à celui d'insecte parfait;

3° Le rynchite-bacchus, confondu sous le nom tantôt d'attelabacchus, tantôt de charançon-bacchus, et désigné communément sous la dénomination de bêche ou lisette : il appartient au genre rynchite de la famille des rynchophores;

4° Le charançon rouge, du genre charançon, de la famille des rynchophores;

5° La pyrale de la vigne, appartenant au genre pyrale, de l'ordre des lépidoptères : c'est la larve de ce lépidoptère qui produit de grands ravages.

Les antennes ont moitié environ de la longueur totale du corps. Elles s'insèrent dans une fossette noire placée vers l'extrémité de la tête. Elles sont coudées. Le premier article forme presque la moitié de la longueur totale de l'antenne. A cet article viennent se joindre sept autres articles, plus un dernier, en forme de massue, présentant trois divisions; ce qui constitue en tout onze articles. Le coude est après le premier article. Une fossette noire existe entre celles où les antennes prennent naissance.

Les élytres recouvrent entièrement l'abdomen et sont d'un gris brun très clair. Des bandes longitudinales, formées de points noirs, se montrent en outre sur les élytres. Sur la tête on distingue aussi des bandes latérales formées de points noirâtres.

D'après l'ensemble de ces caractères, l'insecte doit appartenir à la division des curculionites (charançonites), *gonatocères brévirostrés*, et constituer une espèce faisant partie du genre otiorhynque.

Quel moyen employer pour combattre ce nouvel ennemi? Il n'y avait pas lieu de chercher à lui donner la chasse directement. Un pareil travail eût été trop dispendieux et certainement insuffisant. Je songeai alors à recourir au soufre.

Je ne m'attendais nullement à ce que cette substance pût faire périr les insectes. Le soufre n'agit que par son odeur, qui est faible, et, dans certains cas, par une action particulière, mais peu énergique, de contact. Je présumais toutefois que cette odeur et cette action suffiraient pour repousser l'insecte, qui, comme tous les êtres de la classe à laquelle il appartient, est très sensible à de pareils effets; et qu'il serait amené à abandonner le plant de vigne, lorsque ce plant aurait

été soumis au soufrage. C'est ce qui s'est réalisé complètement.

Je fis souffrir abondamment la jeune vigne. Dès le lendemain, tous les petits insectes étaient descendus du cep, pour ne plus y remonter. Le mal était donc arrêté. La végétation s'est ensuite rétablie dans les meilleures conditions. Il faut admettre que le soufre a non seulement chassé les insectes, mais que, suivant l'action stimulante qu'il exerce en général sur les plantes, il a aidé à réparer le dommage causé aux ceps en premier lieu. Quoi qu'il en soit, le procédé de préservation dont il s'agit est simple, facile et dans des conditions tout à fait pratiques. Aussi nous le recommandons avec confiance.

NOTE

sur la

VARIATION DE LA DÉCLINAISON MAGNÉTIQUE A NIMES,

DE 1854 A 1864;

Par le même.

J'ai déterminé directement, il y a quelques années, la déclinaison magnétique à Nimes. La connaissance de cette quantité angulaire intéresse non seulement la physique générale du globe, mais encore elle donne lieu à certaines applications. Comme cet élément est sujet à varier avec le temps, la mesure que nous avons fait connaître ne se rapporte plus à l'état actuel des forces magnétiques terrestres. Il importait de chercher à constater le changement qui est survenu à ce sujet dans notre localité.

C'est en mars 1854 que nous avons mesuré, à l'aide d'instruments appropriés à ce genre de recherches, la déclinaison magnétique à Nimes. Sans recourir à une nouvelle détermination expérimentale, nous nous sommes proposé de faire connaître, par un autre procédé, la variation qui s'est produite.

Les travaux de Humboldt, et plus tard ceux de Gauss, ont démontré que, dans notre hémisphère, ou du moins dans l'Europe occidentale, les mouvements magnétiques qui se manifestent simultanément en divers lieux, s'opèrent dans des directions sensiblement parallèles, de sorte que les forces magnétiques de ces

différents lieux conservent entre elles les mêmes différences d'orientation.

Il ne sera pas inutile de faire voir comment cette loi se vérifie pour la déclinaison magnétique. Nous citerons, en premier lieu, les observations dues à M. Lamon, directeur de l'Observatoire de Munich. Il est venu à diverses reprises à Paris, où il a déterminé, avec d'excellents instruments, la déclinaison magnétique, pendant qu'à l'Observatoire de Munich on faisait des observations semblables rigoureusement correspondantes. Il a trouvé ainsi que la différence de déclinaison pour les deux villes était :

En 1853, de $4^{\circ} 41' \frac{9}{10}$, en plus pour Paris;

En 1856, de $4^{\circ} 42' \frac{6}{10}$ — —

En 1857, de $4^{\circ} 41' \frac{4}{10}$ — —

Voici maintenant les résultats comparés d'autres observations qui, sans avoir été faites exactement à la même époque, ont eu lieu du moins à des époques assez rapprochées.

Différence de déclinaison entre Paris et Toulon :

En 1818, de $2^{\circ} 54'$, différence en plus pour Paris;

En 1822, de $2^{\circ} 51'$ — —

En 1832, de $2^{\circ} 52'$ — —

En 1857, de $2^{\circ} 55'$ — —

Entre Paris et Alger :

En 1832, de $2^{\circ} 28'$, différence en plus pour Paris;

En 1848, de $2^{\circ} 27'$ — —

Entre Paris et Marseille :

En 1817, de $2^{\circ} 31'$, différence en plus pour Paris;

En 1820, de $2^{\circ} 27'$ — —

En 1857, de $2^{\circ} 33'$ — —

Entre Paris et Toulouse :

En 1850, de 0° 4', différence en plus pour Paris ;

En 1854, de 0° 3' — — — —

Comme nous avons en vue de recourir à la comparaison des observations de Paris avec celles de Nimes, nous avons choisi, pour confirmer la loi dont il s'agit, des exemples relatifs principalement à des lieux plus ou moins rapprochés de ceux dont les données devaient entrer dans nos calculs. D'après ce que nous venons de voir, il y a donc lieu d'admettre, entre autres, que les différences de déclinaisons magnétiques observées simultanément à Paris et à Nimes peuvent être regardées comme sensiblement constantes.

Or, au mois de septembre 1854, la déclinaison à Paris était de..... 20° 10'

A Nimes, au mois de mars de la même année, la déclinaison était de..... 17° 57'

2° 13'

la différence se trouvait par conséquent de 2° 13', en faisant abstraction toutefois de l'effet dû à ce que, dans les deux stations, l'observation a été faite à des époques différentes; mais, dans le cas présent, cet effet est négligeable, vu qu'il atteint à peine l'ordre des minutes.

Maintenant, une observation faite à Paris, en septembre 1864, par M. Laugier, a montré que la déclinaison était de..... 18° 57'

Si l'on en déduit la différence constante qui vient d'être calculée..... 2° 13'

On obtient, pour la valeur de la déclinaison à Nimes, à l'époque de sept. 1864, 16° 44'

Nous avons voulu vérifier le chiffre ainsi déterminé en suivant une autre marche. Nous avons fait usage, à

cet effet, de l'une des deux formules calculées par M. Benjamin Valz, d'après la nombreuse série d'observations exécutées par M. Lamon. Cette formule, qui repose d'ailleurs sur la même loi dont nous avons parlé, permet de déduire la déclinaison magnétique d'un lieu de celle d'un autre lieu dont les coordonnées géographiques sont connues

Voici cette formule $\Delta = \pm 0,24 D \pm 0,4 D'$, dans laquelle Δ désigne la différence de déclinaison magnétique de deux lieux, D la différence de latitude de ces lieux, et D' leur différence de longitude. Ces signes sont déterminés d'après la considération que, dans l'Europe occidentale, la déclinaison augmente avec la latitude et diminue avec la longitude comptée de l'Ouest à l'Est. Introduisant dans la formule les données relatives à Paris et à Nimes, on est conduit à la valeur $\Delta = 2^{\circ} 12'$, qu'il faut retrancher de la valeur de la déclinaison à Paris pour avoir celle de Nimes.

Or, cette quantité est précisément égale au chiffre de la correction que nous avons obtenu. Ainsi la déclinaison à Nimes, pour l'époque indiquée, a bien été de $16^{\circ} 44'$. Si on la compare à celle de 1854, on trouve une différence de $1^{\circ} 13'$, d'où résulte une diminution annuelle moyenne de $7' \frac{8}{10}$.

L'observation directe a montré qu'à Paris la déclinaison est décroissante depuis 1827, et que le chiffre de diminution, qui va en s'élevant depuis cette époque, a été de $6' \frac{1}{4}$ de 1860 à 1861, et de $8' \frac{1}{4}$ de 1863 à 1864. Une période semblable doit avoir existé à Nimes pour le même ordre de phénomène.

ANALYSE MATHÉMATIQUE

DES

MÉLANGES OU BATTEMENTS RÉGULIERS DE CARTES,

ET

CURIEUSES RÉCRÉATIONS MATHÉMATIQUES QUI EN DÉRIVENT ;

Par M. THOMAS de SAINT-LAURENT,

Membre non résidant.

**Analyse mathématique des battements réguliers
de cartes.**

Les mélanges ou battements réguliers de cartes jouissent de plusieurs propriétés remarquables, dont les géomètres n'ont pas dédaigné de s'occuper. Guyot, dans l'une de ses récréations mathématiques, fait usage du battement que voici : On tire les deux premières cartes du jeu, puis les trois suivantes, que l'on place au-dessus des deux premières ; puis deux nouvelles cartes, qu'on place, à tour, impair au-dessous des deux premières tirées ; puis trois autres, qu'on place, à tour pair, au dessus du jeu qui se forme, et ainsi de suite. Quand le jeu est épuisé, on recommence de la même manière indéfiniment.

On peut voir, dans le quatrième volume des *Annales*

de *mathématiques* de Gergonne, l'analyse d'une récréation mathématique, où l'on emploie le battement suivant : On distribue une à une en trois paquets les vingt-sept cartes dont se compose le jeu. Cette distribution étant faite, on reforme le jeu en relevant les paquets dans un ordre assigné, qui est constamment le même, pour recommencer indéfiniment la même distribution et la même formation du jeu. Dans le mémoire dont il est question, ce battement est exécuté trois fois de suite, puisqu'il a pour but de faire trouver une formule qui fait connaître quel rang occupe dans le jeu, après la dernière levée, une carte pensée *à priori*, sachant le rang qu'aura successivement occupé sur le tapis le paquet qui contenait la carte pensée. On aurait pu rendre la récréation beaucoup plus piquante, en faisant usage de l'une des propriétés de ce battement, qui permet aussi de découvrir le nom de cette carte et de la nommer avant de la retourner, ainsi qu'on le verra ci-après.

Enfin on trouve, dans le septième volume des savants étrangers (*Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*), un mémoire de Monge sur ce sujet. Cet illustre géomètre y examine le mélange qui consiste à battre les cartes une à une, en plaçant alternativement la carte de tour impair au-dessous du jeu qui se forme et la carte de tour pair au-dessus. Le jeu étant épuisé, on recommence le même battement et indéfiniment.

Tous ces battements jouissent d'une propriété qui leur est commune, à savoir que, au bout d'un certain nombre de battements, quelquefois fort restreint, toutes les cartes reviennent exactement à la place qu'elles occupaient primitivement.

Le moyen le plus simple de traduire en analyse un

battement régulier quelconque est, ce nous semble, de faire usage du calcul aux différences finies, dont l'emploi est si avantageux dans la plupart des problèmes de combinaison. Toutefois, ce n'est pas sous ce point de vue que les géomètres dont nous venons de parler ont envisagé cette matière, que du reste ils n'ont fait qu'effleurer. Il n'existe nulle part, que nous sachions, des formules générales pour exprimer toutes les circonstances d'un battement régulier quelconque. C'est ce qui nous a déterminé à rechercher ces formules, qui s'obtiennent avec la plus grande facilité par la méthode que nous avons adoptée, et qui font trouver, par suite, une foule de récréations mathématiques curieuses, que nous donnerons à la suite de ce mémoire.

Nous examinerons d'abord le troisième battement défini ci-dessus dont s'est occupé Monge, attendu qu'il est l'un des plus simples que l'on puisse concevoir; nous le traiterons avec quelques détails, parce qu'il pourra servir de modèle pour d'autres battements analogues.

Battement de Monge

La première question qu'il faut résoudre, dans la théorie des battements réguliers, est celle-ci :

Un jeu composé d'un nombre pair m de cartes ayant été primitivement ordonné dans un ordre convenu, par exemple, dans l'ordre des couleurs, cœur, carreau, pique et trèfle, et dans chaque couleur : as, roi, dame, valet, dix, neuf, huit, sept, etc.,

on bat ce jeu x fois de suite de la même manière et l'on demande quel rang occupera dans le jeu, après le $x^{\text{ième}}$ battement, la carte qui occupait primitivement le rang z .

Solution pour le battement de Monge. — Pour faciliter la traduction analytique, nous donnerons le nom d'*élément du battement* au couple formé par deux cartes consécutives passées, l'une à tour impair au-dessous du jeu qui se forme, et l'autre à tour pair au-dessus du même jeu. Ainsi un jeu de m cartes contiendra $\frac{m}{2}$ éléments. Cela posé, soit après le $x^{\text{ième}}$ battement, Y_x la fonction qui exprimera le rang qu'occupe dans le jeu la carte qui occupait primitivement le rang z . Si l'on fait un battement de plus, cette fonction deviendra Y_{x+1} , et il s'agira d'exprimer Y_{x+1} en fonction de Y_x , m et z . Or, en effectuant ce $(x+1)^{\text{ième}}$ battement, lorsqu'on sera arrivé à l'élément dont fait partie la carte que l'on considère, ou cette carte sera la première de son élément, ou bien elle en sera la seconde. Il y aura ainsi deux cas à examiner.

Premier cas. — Si cette carte est la première de son élément, elle sera placée à tour impair au-dessous du jeu qui se forme, et il faudra, pour compléter l'élément, passer une carte de plus au-dessus du même jeu; de sorte que la carte en question sera la dernière des Y_{x+1} cartes employées jusqu'à présent. Le reste du battement devra s'effectuer sur les $m - (Y_x + 1)$ cartes restantes, dont la moitié seulement passera au-dessus du jeu; de sorte que le rang de cette carte sera $Y_x + 1 + \frac{m - (Y_x + 1)}{2}$; et comme, d'autre part, ce rang est exprimé par la fonction Y_{x+1} , on aura l'équation :

$$Y_{x+1} = Y_x + 1 + \frac{m-(x+1)}{2}$$

C'est-à-dire

$$Y_{x+1} = \frac{1}{2}Y_x + \frac{m+1}{2} \quad (1)$$

Deuxième cas. — Si la carte que l'on considère est la seconde de son élément, elle sera passée à tour pair au-dessus du jeu qui se forme et se trouvera ainsi la première des y_x cartes employées jusqu'à ce moment. Le reste du battement s'effectuera sur les $m-y_x$ cartes restantes, dont la moitié seulement passera au-dessus d'elle; de sorte que son rang sera $1 + \frac{m-y_x}{2}$; et comme, d'autre part, ce rang est aussi marqué par la fonction Y_{x+1} , on aura cette nouvelle équation :

$$Y_{x+1} = 1 + \frac{m-y_x}{2}$$

C'est-à-dire

$$Y_{x+1} = -\frac{1}{2}Y_x + \frac{m+2}{2} \quad (2)$$

Les équations (1) et (2) contiennent la solution complète de la question qui nous occupe, et elles renferment de plus toutes les propriétés du battement. On voit que ce sont deux équations linéaires du premier ordre aux différences finies à coefficients constants, et que par conséquent la question se rattache à la théorie des séries récurrentes. Pour obtenir les termes généraux des séries dont les équations (1) et (2) expriment la loi entre deux termes consécutifs quelconques, il faudra intégrer ces équations. A cet effet, on se rappellera que l'équation générale

$$Y_{x+1} = aY_x + b \quad (3)$$

a pour intégrale complète *

$$Y_x = Ma^x + \frac{b}{1-a} \quad (4)$$

M étant une constante arbitraire.

D'après cela, les intégrales de nos deux équations seront

$$Y_x = M\left(\frac{1}{2}\right)^x + m + 1$$

$$Y_x = M'\left(-\frac{1}{2}\right)^x + \frac{m+2}{3}$$

dans lesquelles les constantes arbitraires M, M' devront être déterminées conformément à la nature de la question, qui exige que, à l'origine du battement, on ait à la fois $x=0$ et $Y_x=Y_0=z$. Ainsi, on aura, pour déterminer M et M', les deux équations

$$z = M + m + 1$$

$$z = M' + \frac{m+2}{3}$$

de sorte que nos intégrales complètes seront définitivement

$$Y_x = \frac{z + (m+1)(2^x - 1)}{2^x} \quad (1')$$

$$Y_x = \frac{3z(-1)^x + (m+2)[9^x - (-1)^x]}{5 \cdot 2^x} \quad (2')$$

Examinons maintenant comment on peut déduire de ces résultats le nombre de battements nécessaires pour que les cartes reviennent exactement dans l'ordre primitif. Il est nécessaire ici de faire une hypothèse sur m.

Soit $m=22$. Nos formules nous donnent le moyen de reconnaître les places consécutives occupées par la carte qui avait primitivement le rang z. Dès lors, pour l'objet que nous avons en vue en ce moment, on conçoit que les équations (1) et (2) seront d'un emploi plus commode que leurs intégrales (1') et (2').

Cherchons d'abord la suite des places occupées dans les x battements consécutifs par la carte qui était primitivement la 5^{ième} du jeu. 5 étant un nombre impair, il faudra faire usage de l'équation (1) qui deviendra

$$Y_{x+1} = \frac{11+x^2}{2}$$

On fera dans cette équation $Y_x=5$ et $x=1$; il en résultera

$$Y_2=14$$

Ainsi, après le premier battement, la carte qui était primitivement la 5^{ième} du jeu, occupera la 14^{ième} place. 14 étant un nombre pair, il faudra abandonner la première formule et avoir recours à l'équation (2), qui deviendra

$$Y_{x+1} = \frac{21-x}{2}$$

On y fera $x=2$ et $Y_x=14$. Il en résultera

$$Y_3=5.$$

Or, 5 étant le nombre du départ, on voit que, en continuant l'opération de la même manière, on obtiendrait la suite 5, 14; 5, 14; 5, 14; Ainsi les cartes qui occupent le rang 5 et 14 échangent continuellement leur place entre elles, sans se mêler avec les autres cartes.

Cherchons maintenant la suite des places occupées par la carte qui était primitivement la 3^{ième} du jeu. 3 étant un nombre impair, on fera usage de la première formule, dans laquelle on fera $Y_x=3$, d'où $Y_{x+1}=13$. 13 étant encore un nombre impair, on continuera à se servir de la même formule, dans laquelle on fera $Y_x=13$; ce qui donnera $Y_{x+1}=18$. 18 étant un nombre pair, on abandonnera la première formule, pour faire usage de la seconde, dans laquelle on fera $Y_x=18$, d'où on tirera $Y_{x+1}=3$. 3 étant le nombre du départ, on aura la suite 3, 13, 18; 3, 13, 18; Donc la carte qui était primitivement la 3^{ième} du jeu occupe successivement les places 13 et 18, et les car-

tes qui occupaient ces trois places sont rétablies dans l'ordre primitif après trois battements.

Pareillement, on trouvera que la carte qui était primitivement la 2^{ème} du jeu, donnera lieu à la suite 2, 11, 17, 20; 2, 11, 17, 20; 2, 11, 17, 20

Ainsi celle-ci forme une période de 4 termes, comme la précédente en formait une de 3, et la première une de 2.

La carte qui était la première du jeu donne lieu à la suite suivante, dont la période est de 12 termes : 1, 12, 6, 9, 16, 4, 10, 7, 15, 19, 21, 22;

Enfin la carte qui était primitivement la 8^{ème} du jeu donne lieu à la période monome 8; 8; 8; c'est-à-dire que cette carte reste constamment à la même place.

En jetant un coup d'œil sur le tableau suivant, qui représente 12 battements successifs du jeu, on se rendra facilement compte de ce qui se passe.

Etat primitif du jeu...		Etat après le 1er batt.	
1	2	3	4
2	3	4	5
3	4	5	6
4	5	6	7
5	6	7	8
6	7	8	9
7	8	9	10
8	9	10	11
9	10	11	12
10	11	12	13
11	12	13	14
12	13	14	15
13	14	15	16
14	15	16	17
15	16	17	18
16	17	18	19
17	18	19	20
18	19	20	21
19	20	21	22
20	21	22	23
21	22	23	24
22	23	24	25
23	24	25	26
24	25	26	27
25	26	27	28
26	27	28	29
27	28	29	30
28	29	30	31
29	30	31	32
30	31	32	33
31	32	33	34
32	33	34	35
33	34	35	36
34	35	36	37
35	36	37	38
36	37	38	39
37	38	39	40
38	39	40	41
39	40	41	42
40	41	42	43
41	42	43	44
42	43	44	45
43	44	45	46
44	45	46	47
45	46	47	48
46	47	48	49
47	48	49	50
48	49	50	51
49	50	51	52
50	51	52	53
51	52	53	54
52	53	54	55
53	54	55	56
54	55	56	57
55	56	57	58
56	57	58	59
57	58	59	60
58	59	60	61
59	60	61	62
60	61	62	63
61	62	63	64
62	63	64	65
63	64	65	66
64	65	66	67
65	66	67	68
66	67	68	69
67	68	69	70
68	69	70	71
69	70	71	72
70	71	72	73
71	72	73	74
72	73	74	75
73	74	75	76
74	75	76	77
75	76	77	78
76	77	78	79
77	78	79	80
78	79	80	81
79	80	81	82
80	81	82	83
81	82	83	84
82	83	84	85
83	84	85	86
84	85	86	87
85	86	87	88
86	87	88	89
87	88	89	90
88	89	90	91
89	90	91	92
90	91	92	93
91	92	93	94
92	93	94	95
93	94	95	96
94	95	96	97
95	96	97	98
96	97	98	99
97	98	99	100

La première ligne du tableau représente le jeu dans l'ordre primitif, savoir : 1, as de cœur; 2, roi de cœur; 3, dame, etc.

La seconde ligne représente l'état du jeu après le premier battement. On voit que les cartes de rang pair se sont placées au dessus du jeu, et les cartes de rang impair au dessous. La première carte de la période de 12 termes a été remplacée par la dernière 22 de cette période, tandis que la carte 1 a remplacé la 12^e; celle-ci a remplacé la 6^e, qui elle-même a remplacé la 9^e, ainsi de suite; c'est-à-dire que chaque carte de la période s'est avancée d'un rang à droite dans cette période, la dernière carte ayant remplacé la première. De même, dans la période de 4 termes, la dernière carte 20 de cette période est venue remplacer la carte 2, qui a remplacé la carte 11; celle-ci a remplacé la carte 17, et enfin la 17^e carte a remplacé la dernière 20 de cette période. Il en est de même de la période de 3 termes où 18 est venu remplacer 3, qui a remplacé 13, qui a remplacé 18. Dans la période de 2 termes, les deux cartes ont échangé leur place, et enfin la carte fixe 8 est toujours restée à la même place.

Au second battement, le même mouvement s'opère dans les périodes. Chaque carte remplacera sa voisine de droite et sera remplacée par sa voisine de gauche, la dernière carte de la période venant remplacer la première. On passera ainsi d'une ligne à l'autre, et après 12 battements on arrivera à la 13^e ligne, qui représente le jeu dans l'état primitif.

Les colonnes verticales du tableau représentent les diverses périodes. Pendant que celle de 12 termes fait sa révolution, celle de 4 termes opère la sienné trois

fois ; celle de 3 termes l'exécute quatre fois ; celle de 2 termes, où les cartes échangent continuellement leur place, s'effectue six fois, et enfin la carte fixe reste toujours la 8^e du jeu.

Donc dans un jeu de vingt-deux cartes soumis au battement de Monge, les cartes se partagent en cinq familles ou périodes de 1, 2, 3, 4 et 12 termes. Dans chacune de ces périodes, écrites comme nous l'avons fait ci-dessus, un battement a pour effet de faire avancer chaque carte d'un rang vers la droite, la dernière venant prendre la place de la première; de plus, on voit que ces périodes forment des suites intermittentes, composées de fragments pris dans deux séries récurrentes différentes, l'intermittence ayant lieu à chaque passage du pair à l'impair et réciproquement.

Comme les nombres 1, 2, 3, 4, qui représentent le nombre des termes des quatre périodes les plus simples, sont facteurs de 12, qui est le nombre des termes de la période la plus longue, on voit que pendant que cette période effectuera sa révolution, chacune des autres effectuera la sienne un nombre entier de fois ; de sorte qu'après douze battements consécutifs, toutes les cartes rentreront à la fois dans l'ordre primitif. Ainsi, comme nous l'avons annoncé d'abord, il suffit de douze battements consécutifs pour qu'un jeu de vingt-deux cartes soit rétabli dans l'ordre primitif.

Recherche de la formule qui exprime le premier terme d'une période quelconque.

Si l'on voulait trouver des formules pour reconnaître quel doit être le nombre m des cartes, pour que

le jeu admette une période de 1, 2, 3, ... termes, on pourrait opérer de la manière suivante :

Pour qu'un jeu jouisse d'une période monôme, soit z le rang qu'occupe la carte fixe, il suffira de faire dans l'équation (2') $x = 1$ et $y_x = z$. On aura $z = \frac{m+2}{3}$, ce qui prouve qu'il faut choisir le nombre m dans la progression arithmétique

$$1, 4, 7, 10, 13, 16, 19, 22, \dots 3Z - 2, \dots$$

Lorsque $m = 22$, on trouve comme ci-dessus $z = 8$.

Pour les jeux qui ont une carte fixe de rang impair, il faudrait faire usage de la formule (1') et on trouverait $z = m + 1$.

Cette formule fait voir que si le jeu de m cartes comptait une carte de plus, auquel cas il aurait un élément incomplet, cette carte serait toujours la dernière du jeu ; d'où l'on peut conclure que lorsque m est impair, il suffit de changer m en $m - 1$ dans les formules du battement pour obtenir les périodes.

Si l'on veut que le jeu jouisse d'une période binôme, soient z et z' les termes de cette période. Il est facile de voir que, pour résoudre cette question, il suffit de faire $x = 1$ dans les deux équations (1') et (2'), puis de changer y_x en z' dans la première, et de changer dans la seconde z en z' et y_x en z . On obtient ainsi deux équations, d'où l'on déduit les valeurs suivantes :

$$Z = \frac{m+3}{3} \qquad Z' = \frac{3m+4}{3}$$

Donc les jeux qui jouissent de cette propriété sont tels que le nombre m appartient à la progression arithmétique

$$2, 7, 12, 17, 22, \dots 5Z - 3, \dots$$

En opérant de la même manière, on trouverait que les trois termes d'une période trinôme de la forme

(p, i, p), c'est-à-dire pair, impair, pair, sont exprimés par les formules

$$Z = \frac{m+4}{7} \quad Z' = \frac{3m+5}{7} \quad Z'' = \frac{5m+6}{7}$$

Cette période se rencontre pour un jeu de 10 cartes ; elle est alors 2, 5, 8.

De même, les termes d'une période trinôme de la forme (i, i, p) sont donnés par les formules

$$Z = \frac{m+5}{9} \quad Z' = \frac{5m+7}{9} \quad Z'' = \frac{7m+8}{9}$$

Cette période se rencontre, comme on l'a vu, dans un jeu composé de 22 cartes ; elle est alors 3, 13, 18.

On trouvera semblablement que lorsque un jeu admet une période de 5 termes de la forme (p, p, i, i, p), le premier terme de cette période est donné par la formule :

$$Z = \frac{m+6}{11} \text{ (Exemple : } m=16)$$

De même la fraction $\frac{m+7}{13}$ représente le 1^{er} terme d'une période de 6 termes de la forme

(i, p, p, i, i, p) (m=6) ;

— — $\frac{m+8}{15}$ représente le 1^{er} terme d'une période de 4 termes de la forme (p, i, i, p) ;

— — $\frac{m+9}{17}$ représente le 1^{er} terme d'une période de 4 termes de la forme (i, i, i, p) ;

— — $\frac{m+10}{19}$ représente le 1^{er} terme d'une période de 9 termes de la forme

(p, p, p, i, p, i, i, i, p) (m=28) ;

— — $\frac{m+11}{21}$ représente le 1^{er} terme d'une période de 6 termes de la forme

(i, p, i, i, i, p) (m=10)

De même la fraction $\frac{m+12}{25}$ représente le 1^{er} terme d'une période de 11 termes de la forme

(p, i, p, i, p, p, p, i, i, i, p) (m=34);

— — $\frac{m+13}{25}$ représente le 1^{er} terme d'une période de 10 termes de la forme

(i, i, p, p, p, p, i, i, i, p) (m=12);

— — $\frac{m+14}{27}$ représente le 1^{er} terme d'une période de 9 termes de la forme

(p, p, i, p, p, i, i, i, p) (m=40);

Il serait facile de prolonger plus loin ce tableau ; mais on aperçoit déjà que le premier terme d'une période quelconque, dans le battement de Monge, est exprimé par la formule $\frac{m+n}{2n-1}$, n représentant la série des nombres naturels.

Recherche de la formule qui exprime le dernier terme d'une période quelconque.

Étant en possession de la formule qui exprime le premier terme d'une période quelconque, il convient de se procurer l'expression générale du dernier terme de cette même période, parce que cette formule nous servira pour démontrer une propriété commune à toutes les périodes. On résoudra facilement cette question, en considérant le *contrebattement* du battement de Monge. Nous donnons le nom de *contrebattement* à un battement ayant pour résultat de détruire l'effet d'un battement donné. L'effet de ce battement sur les périodes est d'imprimer aux cartes un mouvement

contraire à celui qu'elles effectuaient dans le battement direct. Ainsi, chaque carte, au lieu de remplacer sa voisine de droite et d'être remplacée par sa voisine de gauche, remplacera au contraire sa voisine de gauche et sera remplacée par sa voisine de droite. Il suffira donc pour avoir les formules du contrebattement de changer dans les formules du battement Y_{x+1} en Y_x et Y_x en Y_{x+1} .

Les formules du contrebattement de Monge seront, d'après cela,

$$Y_{x+1} = m + 2 - 2Y_x \quad (5)$$

$$Y_x = 2Y_{x+1} - m - 1 \quad (6) (*)$$

Maintenant le premier terme d'une période quel-

(*) C'est ce qu'on peut vérifier d'ailleurs en cherchant directement les formules de ce contrebattement, et ce calcul offrira l'avantage de préciser l'emploi de chaque formule, suivant le cas.

Les cartes ayant été battues une première fois d'après le battement de Monge, toutes les cartes de rang impair se trouvent au dessous du jeu, et toutes les cartes de rang pair se trouvent au dessus, c'est-à-dire que si le jeu est composé de 22 cartes, la ligne suivante représente l'état du jeu après le battement

22.20.18.16.14.12.10.8.6 4.2.1 3.5.7 9.11.13.15.17.19.21

d'où l'on voit que pour rétablir le jeu dans l'état primitif, il suffit de faire deux paquets, l'un contenant les cartes de rang impair, l'autre contenant les cartes de rang pair, et de passer au dessous de la première carte du premier paquet la dernière carte du second; puis au dessous du jeu qui se forme, la seconde carte du premier paquet, et au dessous de celle-ci l'avant-dernière carte du premier paquet, ainsi de suite.

Cela posé, pour trouver directement les formules de ce battement, soit un jeu composé de m cartes ordonnées selon l'ordre naturel déjà employé, on prendra les $\frac{m}{2}$ dernières cartes du jeu, pour former le premier paquet; puis les $\frac{m}{2}$ premières cartes pour former le second paquet, soit toujours Y_x la fonction qui indique le rang qu'occupe dans le jeu la carte qui occupait primitivement

conque étant toujours compris dans la première partie du jeu, on voit qu'il faut employer la formule

$$Y_{x+i} = m + 2 - 2Y_x,$$

Substituons dans cette formule, en place de Y_x , la fraction $\frac{m+n}{2n-1}$, nous trouverons $\frac{m(2n-3)+2n-1}{2n-1}$, formule qui exprime, d'une manière générale, le dernier terme d'une période quelconque.

Propriétés communes à toutes les périodes.

Remarquons que lorsque le jeu a une carte qui occupe un rang fixe, auquel cas le rang de cette carte est exprimé par $\frac{m+2}{3}$, cette carte a au dessous d'elle deux fois autant de cartes qu'elle en a au dessus. En

le rang Z. Si, après un nombre quelconque x de battements, on fait un battement de plus, cette fonction deviendra Y_{x+1} . Y_x pourra faire partie du premier ou du second paquet.

Si Y_x est plus petit que $\frac{m}{2}$, Y_x sera compris dans le second paquet. En effectuant le $(X+1)^{\text{ème}}$ battement, il faudra, pour arriver à l'élément dont fait partie la carte que l'on considère, employer toutes celles qui sont au dessous d'elle, avec pareil nombre du dessus de l'autre paquet, c'est-à-dire $2(\frac{m}{2} - Y_x)$ ou $m - 2Y_x$ cartes. Plaçant ensuite l'élément dont fait partie cette carte et dont elle est la seconde, il faudra ajouter 2 à ce nombre, et on aura :

$$Y_{x+1} = m + 2 - 2Y_x$$

Si Y_x se trouve dans la seconde partie du jeu, elle occupera dans ce jeu le rang $Y_x - \frac{m}{2}$, et il faudra employer avant elle un nombre de cartes exprimé par $Y_x - \frac{m}{2} - 1$; il faudra employer le même nombre de cartes du dessous de l'autre paquet, c'est-à-dire qu'on aura employé $2Y_x - m - 2$ cartes. Ajoutant 1 pour arriver à la carte en question, on aura :

$$Y_{x+1} = 2Y_x - m - 1$$

La première formule s'appliquera aux nombres compris entre 1 et $\frac{m}{2}$, et la seconde aux nombres compris entre $\frac{m}{2} + 1$ et m.

effet, elle a au dessus d'elle $\frac{m+2}{3} - 1$ ou $\frac{m-1}{3}$ cartes ; et elle en a au dessous $m - \frac{m+2}{3} = \frac{2m-2}{3}$; ce qui vérifie la propriété énoncée.

La même propriété existe pour la période binome. En effet, le premier terme de cette période étant exprimé par $\frac{m+3}{5}$, la carte qui occupe ce rang dans le jeu a au dessus d'elle $\frac{m+3}{5} - 1$ ou $\frac{m-2}{5}$ cartes, tandis que la dernière carte de la période qui occupe le rang $\frac{3m+4}{5}$ en a au dessous d'elle $m - \frac{3m+4}{5} = 2 \times \frac{m-2}{5}$.

Cette propriété est générale pour toutes les périodes. On peut la démontrer de la manière suivante :

Le premier terme d'une période étant $\frac{m+n}{2n-1}$, la première carte a au dessus d'elle $\frac{m+n}{2n-1} - 1 = \frac{m-n+1}{2n-1}$ cartes.

La dernière carte de cette période, dont le rang est exprimé par la formule $\frac{m(2n-3)+2(n-1)}{2n-1}$, en a au dessous d'elle $m - \frac{m(2n-3)+2(n-1)}{2n-1} = 2 \times \frac{m-n+1}{2n-1}$.

On a donc ce théorème remarquable : La dernière carte d'une période en place dans le jeu a deux fois autant de cartes au dessous d'elle que la première carte de la période en a au dessus.

De plus, dans toute période, il y a entre le pénultième et le dernier terme autant de cartes qu'au dessous de la dernière.

En effet, pour se procurer le pénultième terme d'une période quelconque, ce terme se trouvant toujours dans la seconde partie du jeu, il faudra employer la formule de contrebattement

$$Y_{X+1} = 2Y_X - m - 1$$

et mettre à la place de Y_X le dernier terme de la période, qui est $\frac{m(2n-3)+2(n-1)}{2n-1}$, ce qui donnera :

$$Y_{X+1} = \frac{3mn - 5m + 2n - 5}{2n-1}$$

Si l'on veut savoir le nombre de cartes comprises entre le pénultième terme et la dernière carte de la période, il faudra retrancher de $\frac{m(2n-3)+2(n-1)}{2n-1}$ le nombre qui exprime le rang du pénultième terme et l'unité. On aura ainsi $2 \times \frac{m-n+1}{2n-1}$. Ce nombre est exactement le même que le nombre de cartes qui se trouvent au dessous de la dernière carte de la période. Ainsi ce nouveau théorème est démontré.

Moyen rapide de découvrir à priori le nombre et la nature des périodes dans lesquelles se partage un jeu quelconque.

La fraction $\frac{m+n}{2n-1}$ représentant le premier terme d'une période quelconque, on peut se demander quelle est la valeur à donner à n, pour que cette période commence par l'unité, auquel cas elle sera terminée par la dernière carte du jeu m, ainsi que le prouve l'équation $Y_{x+1} = \frac{m+2-Y_x}{2}$, dans laquelle, si on fait $Y_x = m$, on a $Y_{x+1} = 1$.

Il suffira, pour trouver cette valeur de n, d'égaliser la fraction précédente à l'unité, ou bien d'égaliser à m le dernier terme $\frac{m(2n-3)+2(n-1)}{2n-1}$; ce qui donnera, dans les deux cas, $n = m + 1$.

Lorsque n sera connu, la première fraction qui donnera le premier terme de la période, permettra en même temps de découvrir à priori le nombre et la nature des périodes, dont se compose un jeu quelconque. Voici comment on opérera :

Soit $m = 22$; on en déduira $n = m + 1 = 23$ et la fraction caractéristique de la première période (qui est ici de 12 termes) sera $\frac{m+23}{4}$.

On écrira cette suite :

$$\begin{array}{r} \frac{m+23}{45} \\ \frac{8m+24}{45} \\ \frac{8m+28}{45} \\ \frac{7m+26}{45} \\ \frac{9m+27}{45} \end{array}$$

dans laquelle les coefficients de m sont formés par la série des nombres impairs, et les termes constants par la série des nombres naturels. En simplifiant les fractions qui sont susceptibles de l'être par la suppression des facteurs communs au numérateur et au dénominateur, ou trouvera toutes les fractions caractéristiques des périodes que comporte le jeu. Ainsi la seconde fraction $\frac{8m+24}{45}$, qui est équivalente à $\frac{m+8}{15}$, indique qu'un jeu de 22 cartes comporte une période de 4 termes de la forme p, i, i, p .

La troisième fraction, qui se réduit à $\frac{m+5}{9}$, indique une période de trois termes de la forme i, i, p . La cinquième, qui se réduit à $\frac{m+3}{3}$, indique une période de 2 termes; enfin la huitième, $\frac{15m+30}{45} = \frac{m+2}{3}$, indique une période monome ou la carte fixe.

Si on prolongeait le tableau, on arriverait à $\frac{45m+45}{45}$ ou $m+1$, qui est la place de la carte fixe, lorsque le jeu est composé de $m+1$ cartes, c'est-à-dire lorsqu'il a un élément incomplet.

Considérons encore un jeu de 52 cartes. Ici on aura $n=53$, et la période commençant par l'unité aura pour expression $\frac{m+53}{105}$. Cette fraction indique une période de 12 termes de la forme

$$i, i, p, i, p, p, i, i, i, i, i, p. \\ (1.27.40.7.30.12.21.37.45.49.51.52.)$$

La série des fractions sera :

$\frac{5m+54}{105} = \frac{m+18}{21}$, qui est encore une période de 12 termes de la forme

p, p, p, i, i, p, i, i, i, i, p
(2.26.14.20.17.35.44.5 29.41.47.50);

$\frac{5m+55}{105} = \frac{m+11}{21}$, qui indique une période de 6 termes de la forme

i, p, i, i, i, p
(3.28.13.33.43.48);

$\frac{7m+56}{105} = \frac{m+8}{15}$, qui indique une période de 4 termes de la forme

p, i, i, p
(4.25.39.46);

$\frac{9m+57}{105}$ » »

$\frac{11m+58}{105}$ qui indique une période de 12 termes de la forme

p, p, i, p, p, p, p, i, p, i, i, p
(6.24.15.34.10.22.16.19.36.9.31.42);

$\frac{13m+59}{105}$ » »

$\frac{15m+60}{105} = \frac{m+4}{7}$, qui indique une période de 3 termes de la forme

p, i, p
(8.23.38);

Etc. » »

$\frac{21m+63}{105} = \frac{m+3}{5}$, qui correspond à une période de 2 termes

i, p
(11.32)

Etc. » »

$\frac{55m+70}{105} = \frac{m+2}{3}$, qui correspond à une période monome, ou carte fixe; c'est la dix-huitième du jeu.

Ainsi un jeu de 52 cartes comprend huit périodes ou familles distinctes, savoir : une période monome, une binome, une trinome, une de 4 termes, une de 6 termes et trois de 12 termes. Et comme les nombres

1, 2, 3, 4, 6 sont facteurs de 12, il s'ensuit qu'il suffira de douze battements consécutifs, pour que les 52 cartes reviennent dans l'ordre primitif.

Nous ferons remarquer, avant de quitter le battement de Monge, que, lorsque le nombre m des cartes dont se compose le jeu est une puissance exacte de 2, c'est-à-dire lorsque $m=2^n$, le nombre de battements nécessaires pour ramener le jeu dans l'ordre primitif est égal à $n+1$. Par exemple, pour un jeu de 16 cartes, il ne faut que cinq battements; il n'en faut que six pour un jeu de 32 cartes, que sept pour un jeu de 64 cartes, que onze pour un jeu de 1024. On démontrera cette loi en poussant la vérification aussi loin qu'on voudra.

Battement de Monge modifié.

On peut rendre le battement de Monge un peu plus compliqué, en supposant que, au commencement du battement, on prend les n premières cartes consécutives, sans les mêler, pour les passer à tour impair au dessous; puis placer la $(n+1)^{\text{ème}}$ carte au dessus, la $(n+2)^{\text{ème}}$ au dessous, et ainsi de suite, comme dans le battement de Monge. Toutes les cartes étant épuisées, on recommence le battement, en ayant soin de passer toujours n cartes au dessous en commençant, sans les mêler. Proposons-nous de rechercher les formules de ce battement.

Supposons qu'on l'ait exécuté x fois et représentons toujours par Y_x le rang qu'occupe dans le jeu, après le $x^{\text{ème}}$ battement, la carte qui avait primitivement le rang z . Si l'on fait un battement de plus, cette fonc-

tion deviendra Y_{x+1} ; et, lorsqu'on sera arrivé à la carte dont elle représente le rang, cette carte pourra se trouver dans le paquet de n cartes qu'on prélève au commencement du battement, auquel cas il faudra compléter ce paquet à n cartes; le reste du battement s'effectuera sur les $m-n$ cartes restantes (n étant supposé pair), dont la moitié seulement passera au dessus d'elle. Le rang de cette carte sera donc $Y_x + \frac{m-n}{2}$. On aura par conséquent :

$$Y_{x+1} = Y_x + \frac{m-n}{2} \quad (7)$$

Si la carte que l'on considère ne se trouve pas dans le premier paquet, lorsqu'on sera arrivé à l'élément dont elle fait partie, elle sera la première ou la seconde de son élément.

Si elle est la première, elle passera à tour impair au dessus du jeu, et alors il faudra compléter l'élément en mettant une carte de plus au dessous du jeu qui se forme; le reste du battement s'effectuera sur les $m-Y_x-1$ cartes restantes, dont la moitié seulement passera au dessus, ce qui donnera :

$$Y_{x+1} = 1 + \frac{m-Y_x-1}{2} = \frac{m+1-Y_x}{2} \quad (8)$$

Si la carte que l'on considère est la seconde de son élément, elle passera à tour impair au dessous du jeu, et on aura :

$$Y_{x+1} = Y_x + \frac{m-Y_x}{2} = \frac{m+Y_x}{2} \quad (9)$$

Les formules (7), (8), (9) représentent toutes les circonstances du battement. La première, dans laquelle on voit que la différence de deux termes consécutifs est constante, représente une progression arithmétique, dont la raison est $\frac{m-n}{2}$. On devra l'employer pour tous les nombres de 1 à n inclusivement. La

seconde s'emploiera pour les nombres impairs plus grands que n , et la troisième pour les nombres pairs plus grands que n .

Soit, par exemple, $m=22$, $n=4$. On aura :

$$Y_{x+1} = Y_x + 9 \quad (10)$$

$$Y_{x+1} = \frac{22 - Y_x}{2} \quad (11)$$

$$Y_{x+1} = \frac{22 + Y_x}{2} \quad (12)$$

Faisons dans la première formule $Y_x=1$, on aura $Y_{x+1}=10$. En posant dans la troisième formule $Y_x=10$, nous aurons $Y_{x+1}=16$, etc. En continuant ainsi, on trouvera la période de 11 termes

1.10.16.19.2.11.6.14.18.20.21.

Faisons maintenant dans la première formule $Y_x=3$, on a $Y_{x+1}=12$. 12 étant un nombre pair >4 , nous poserons dans la formule (12) $Y_x=12$, et on aura $Y_{x+1}=17$. Pour $Y_x=17$, la formule (11) donne $Y_x=3$. On a donc la période de 3 termes

3.12.17. — 3.12.17.

On trouvera de même une période de 7 termes

4.13 5.9.7.8.15.

Il y aura une carte fixe, c'est la dernière; en effet, pour $Y_x=22$, l'équation (12) donne $Y_{x+1}=22$.

Les nombres 1, 3, 7, 11 étant premiers entre eux, il faudra un nombre de $3 \times 7 \times 11$ battements pour que les cartes reviennent dans l'ordre primitif; c'est-à-dire 231 battements. Pendant ce temps la première période exécutera vingt et une fois sa révolution; la seconde, de 3 termes, soixante-dix-sept fois, et la dernière, de 7 termes trente-trois fois.

On voit que, dans ce battement, les périodes se forment par le concours de 3 formules différentes.

Remarquons que, dans le cas particulier de $n=2$, on pourra négliger la première formule, puisque la formule (11) pour $Y_x=1$ et la formule (12) pour $Y_x=2$ donnent les mêmes résultats qu'elle. Les deux dernières formules seront donc les formules de ce battement, dont nous ferons usage dans les récréations mathématiques qui suivront.

Nous avons supposé, dans l'article précédent, que m et n étaient pairs; mais ces nombres peuvent être indifféremment pairs ou impairs; et, si l'on accentue les lettres m et n , lorsqu'elles représentent des nombres impairs, on aura à examiner les quatre combinaisons différentes m, n ; m, n' ; m', n ; m', n' , qui donneront lieu chacune à un battement différent. La première combinaison a été examinée dans l'article précédent; passons à la seconde, où m est pair et n' impair.

Y_x désignant toujours la fonction qui représente, après le $x^{\text{ème}}$ battement, la carte qui occupait primitivement le rang z , lorsqu'on fera un battement de plus, Y_x deviendra Y_{x+1} ; si Y_x fait partie du paquet n' , il faudra, en commençant le $(x+1)^{\text{ème}}$ battement, compléter ce paquet à n' cartes; et, comme n' est impair, il faudra passer une carte au dessus, afin que le reste du battement s'effectue sur un nombre pair de cartes; il restera alors $m-n'-1$ cartes, dont la moitié seulement passera au dessus de la carte que l'on considère. On aura :

$$Y_{x+1}=1+Y_x+\frac{m-n'-1}{2}$$

C'est-à-dire :

$$Y_{x+1}=Y_x+\frac{m-n'+1}{2} \quad (13)$$

Si Y_x est plus grand que n' , on rentre dans le cas du battement de Monge. Les formules sont donc :

$$Y_{x+1} = \frac{m+1+Y_x}{2} \quad (14)$$

et
$$Y_{x+1} = \frac{m+2-Y_x}{2} \quad (15)$$

la première formule devant être employée pour les nombres 1, 2, 3, ... n' ; la seconde, pour les nombres impairs plus grands que n' , et la troisième, pour les nombres plus grands que n' .

Soit $m=22$ et $n'=3$. Les formules seront :

$$Y_{x+1} = Y_x + 10 \quad (16)$$

$$Y_{x+1} = \frac{23+Y_x}{2} \quad (17)$$

$$Y_{x+1} = \frac{24-Y_x}{2} \quad (18)$$

On trouvera une période de 16 termes

1.11.17.20.'2.12.6.9.'16.4.10.7.'15.19.21.22.

une période de 3 termes 3.13.18; une période binôme 5.14, et une carte fixe la huitième du jeu. Le nombre de battements nécessaires pour ramener le jeu dans l'état primitif sera 48, plus petit multiple des nombres 16, 3, 2, 1.

Examinons maintenant la combinaison m' , n .

Ici, lorsque y_x fera partie du paquet n , on complétera ce paquet à n cartes, puis on passera une carte au dessus, afin que le reste du battement s'effectue sur un nombre pair de cartes. On aura ainsi :

$$Y_{x+1} = 1 + y_x + \frac{m'-n-1}{2} = y_x + \frac{m'-n+1}{2} \quad (19)$$

Si y_x est plus grand que n et est en même temps une carte de rang pair, elle sera placée à tour impair au dessous du jeu, et il faudra compléter l'élément en plaçant une carte au dessus. Le reste du battement

s'effectuera sur les $m' - y_x - 1$ cartes restantes, dont la moitié passera au dessus d'elle. On aura :

$$Y_{x+1} = 1 + y_x + \frac{m' - 1 - y_x}{2} = \frac{m' + 1 + y_x}{2} \quad (20)$$

Si, au contraire, y_x est une carte de rang impair, elle sera la seconde de son élément et passera au dessus à tour pair. On aura alors :

$$Y_{x+1} = 1 + \frac{m' - y_x}{2} = \frac{m' + 2 - y_x}{2} \quad (21)$$

Soit $m' = 23$, $n = 4$. On trouvera une période de 9 termes : 1.11.7.9.8.16.20.22.23, une période de 4 termes : 2.12.18.21, et une période de 10 termes : 3.13.6.15.5.10.17.4.14.19. Le jeu reviendra dans l'ordre primitif après cent quatre-vingts battements. (180 est le plus petit multiple des nombres 9.4.10.)

Examinons enfin le cas m' , n' .

Pour ce cas, on trouvera sans peine que les formules sont :

$$Y_{x+1} = y_x + \frac{m' - n'}{2} \quad (22)$$

$$Y_{x+1} = \frac{m' + 1 - y_x}{2} \quad (23)$$

$$Y_{x+1} = \frac{m' + y_x}{2} \quad (24)$$

La première s'appliquera aux nombres 1, 2, 3... n' ; la seconde aux nombres pairs $> n'$ et la troisième aux nombres impairs $> n'$.

Soit $m' = 23$, $n' = 3$; les formules seront :

$$Y_{x+1} = y_x + 10 \quad Y_{x+1} = \frac{24 - y_x}{2} \quad Y_{x+1} = \frac{23 + y_x}{2}$$

On trouvera les périodes suivantes :

1.11.17.20. 2.12.6.9. 16.4.10.7. 15.19.21.22.

3.13.18.

5.14.

8.

23.

Ainsi, il y a deux cartes fixes, la huitième et la vingt-troisième, une période binome, une trinome et une de 16 termes. Il faudra quarante-huit battements pour que les cartes reviennent dans l'état primitif.

On peut voir que les formules de ce dernier cas rentrent dans celles du second, en remplaçant dans celles-là m par $m'-1$.

La même remarque s'applique au cas numéro 3 dont les formules rentrent dans celles du premier, en changeant dans celui-ci m en $m'+1$.

Battement à élément complexe.

On peut généraliser le battement de Monge en supposant que, au lieu de battre les cartes une à une, on passe alternativement un paquet contenant i cartes consécutives à tour impair et un autre paquet de p cartes consécutives à tour pair, pour continuer le battement de la même manière jusqu'à l'épuisement des cartes.

L'élément du battement contiendra alors $i+p$ cartes, et l'on suppose que m est un nombre multiple de $i+p$, afin de ne pas avoir d'élément incomplet. Nous donnerons à un pareil battement le nom de battement à élément complexe.

Soit toujours y_x la fraction qui exprime le rang qu'occupe dans le jeu, après x battements, la carte qui occupait primitivement le rang z . Si, lorsqu'on fera le $(x+1)^{\text{ème}}$ battement, la carte dont y_x représente le rang est la première de la première partie de l'élément i , on complétera cette partie d'élément à i cartes; et, pour compléter l'élément entier $i+p$, on

passera p cartes au dessus. Le rang de la carte en question sera donc en ce moment $p+y_x$, et le reste du battement s'effectuera sur les $m-y_x-p-i+1$ cartes restantes, dont il passera au dessus de la carte que l'on considère une quantité exprimée par la fraction $\frac{p}{i+p}$. Le rang de la carte dans le jeu sera donc :

$$Y_{x+i} = p + y_x + \frac{p}{i+p} (m - y_x - p - i + 1)$$

c'est-à-dire :

$$Y_{x+i} = \frac{p(m+i) + iy_x}{i+p} \quad (1)$$

Si la carte que l'on considère est la seconde de son élément, on aura :

$$Y_{x+i} = p + y_x + \frac{p}{i+p} (m - y_x - p - i + 2)$$

ou

$$Y_{x+i} = \frac{p(m+2) + iy_x}{i+p} \quad (2)$$

Si elle est la troisième de son battement, on aura :

$$Y_{x+i} = \frac{p(m+3) + iy_x}{i+p} \quad (3)$$

etc.....

Si elle est la $(i-1)^{\text{ème}}$ de son élément, on aura :

$$Y_{x+i} = \frac{p(m+i-1) + iy_x}{i+p} \quad (i-1)$$

Si elle est la $i^{\text{ème}}$, on aura :

$$Y_{x+i} = \frac{p(m+i) + iy_x}{i+p} \quad (i)$$

Ces formules sont en nombre i .

Si la carte que l'on considère est la $(i+1)^{\text{ème}}$ de son élément, elle se trouvera la première des p cartes passées à tour pair au dessus. Il faudra compléter la seconde partie de cet élément, en ajoutant $p-1$

cartes au dessus de celle-là. Le rang de la carte sera donc :

$$Y_{x+i} = 1 + \frac{p}{i+p}(m - y_x - p + 1)$$

c'est-à-dire :

$$Y_{x+i} = \frac{i+2p+p(m-p-y_x)}{i+p} \quad (i+1)$$

Si elle est la $(i+2)^{\text{ième}}$ ou la seconde du paquet p , il faudra compléter ce paquet en ajoutant $p-2$ cartes au dessous et le rang de la carte sera :

$$Y_{x+i} = 2 + \frac{p}{i+p}(m - y_x - p + 2) = \frac{2i+6p+p(m-p-y_x)}{i+p} \quad (i+2)$$

Si elle est la $(i+3)^{\text{ième}}$, on aura :

$$Y_{x+i} = \frac{3i+8p+p(m-p-y_x)}{i+p} \quad (i+3)$$

etc.

Enfin, si elle est la dernière du paquet p , son rang sera :

$$Y_{x+i} = p + \frac{p}{i+p}(m - y_x) = \frac{pi+2p+p(m-p-y_x)}{i+p} = \frac{p(i+p+m-y_x)}{i+p} \quad [(i+p)]$$

Ces formules en nombre $i+p$ sont applicables :

La première aux nombres $\equiv 1$	}	Mod. $(i+p)$
La deuxième — $\equiv 2$		
La troisième — $\equiv 3$		
.....		
La $i^{\text{ième}}$ $\equiv i$		
La $(i+1)^{\text{ième}}$ $\equiv i+1$		
.....		
La $(i+p-1)^{\text{ième}}$ $\equiv i+p-1 \equiv -1$		
Et la dernière aux nombres $\equiv 0$		

On peut remarquer que ces $i+p$ équations étant toujours du premier ordre aux différences finies et à

coefficients constants s'intégreront exactement de la même manière que celles du battement de Monge, qu'elles reproduisent pour les valeurs $i=p=1$.

Ces formules générales renferment une infinité de battements complexes différents, puisqu'on peut prendre pour les lettres i et p des nombres entiers quelconques, égaux ou inégaux. Nous allons les appliquer aux cas les plus simples, et par conséquent les plus praticables.

Soit, d'abord, $i=1$ et $p=2$. Les formules sont :

$$Y_{x+1} = \frac{2(m+1)+y_x}{3}$$

$$Y_{x+1} = \frac{2m+1-2y_x}{3}$$

$$Y_{x+1} = \frac{2m+6-2y_x}{3}$$

Elles s'appliqueront: la première, aux nombres $\equiv 1$, mod. 3; la seconde, aux nombres $\equiv 2$, et la troisième, aux nombres $\equiv 0$, mod. 3.

Si l'on suppose $m=12$, on trouvera une période de huit termes 1.9.4.10.12.2.7.11; une période binôme 3.8 et deux cartes fixes 5 et 6. Il faudra donc huit battements pour ramener le jeu dans l'état primitif.

Soit $i=2$, $p=1$. Les formules seront :

$$Y_{x+1} = \frac{m+1+2y_x}{5}$$

$$Y_{x+1} = \frac{m+2+2y_x}{5}$$

$$Y_{x+1} = \frac{m+3-y_x}{3}$$

La première de ces formules servira pour les nombres $\equiv 1$, mod. 3; la seconde, pour les nombres $\equiv 2$, mod. 3, et la troisième, pour les nombres divisibles par 3.

Supposons encore $m=12$, on trouvera les deux périodes 1.5.8.10.11.12 et 2.6.3.4.7.9, chacune de

Elles s'appliquent :

La première aux	nombres	$\equiv 1$	}	Mod. 5.
La seconde	—	$\equiv 2$		
La troisième	—	$\equiv 3$		
La quatrième	—	$\equiv 4$		
Et la cinquième	—	$\equiv 0$		

Si l'on fait $m=25$, on trouvera la période unique de 25 termes :

1.16.22.25.3.13.7.19.5.15.9.11.20.6.18.4.14.8.10.12.
21.24.2.17.23.

Il faudra vingt-cinq battements pour ramener le jeu dans l'état primitif.

Si l'on fait $m=35$, on trouvera les six périodes suivantes :

1.22.31.34.2.23.7.25.9.17.29.5.21.30.6.24.8.16.28.4.
20.12.37.33.

3.19.11.26.32.35.

10.18.

13.

14.

15.

On voit qu'il y a une période de 24 termes, une de 6 termes, une de 2 termes et trois cartes fixes ; de sorte qu'il faudra 24 battements pour ramener le jeu dans l'état primitif.

Soit, enfin $i=3$ et $p=2$. Les cinq formules du battement seront :

$$\left. \begin{aligned} Y_{x+1} &= \frac{2(m+1)+3y_x}{5}, & \text{applicable aux nombres} & \equiv 1 \\ Y_{x+1} &= \frac{2(m+2)+3y_x}{5}, & & \equiv 2 \\ Y_{x+1} &= \frac{2(m+3)+3y_x}{5}, & & \equiv 3 \\ Y_{x+1} &= \frac{2m+3-2y_x}{5}, & & \equiv 4 \\ Y_{x+1} &= \frac{2m+10-2y_x}{5}, & & \equiv 0 \end{aligned} \right\} \text{Mod. 5.}$$

Si l'on fait $m=30$, on trouvera quatre périodes, savoir :

Une période de 23 termes, 1.13.21.25.4.11.19.5.12.20.6.16.22.26.28.30.2.14.7.17.23.27.29; une période de 5 termes, 3.15.8.18.24, et deux cartes fixes, la 9^{me} et la 10^{me}.

On voit qu'il faudra 23×5 ou 115 battements consécutifs pour que le jeu revienne dans l'ordre primitif.

Nous ne pousserons pas plus loin ces applications, que chacun pourra étendre facilement.

Battements à deux paquets séparés.

Considérons maintenant le battement où l'on distribue une à une, en deux paquets, les m cartes dont se compose le jeu. La distribution étant faite, on peut relever les paquets de deux manières différentes. Supposons qu'on place constamment celui de droite au dessus de celui de gauche, pour recommencer indéfiniment de la même manière.

Nous donnerons toujours le nom d'*élément du battement* au couple de deux cartes consécutives placées l'une à tour impair au dessus du premier paquet, et l'autre à tour pair au dessus du second. Cela posé, soit, après x battements consécutifs, y_x la fonction qui exprime le rang qu'occupera, dans le jeu, la carte qui occupait primitivement le rang z . Si l'on fait un battement de plus, cette fonction deviendra Y_{x+1} . Or, en effectuant ce $(x+1)^{\text{ème}}$ battement, lorsqu'on sera arrivé à l'élément dont fait partie la carte que l'on con-

sidère, cette carte sera la première de son élément, ou elle en sera la seconde. Il y aura ainsi deux cas à examiner.

Premier cas. — Si cette carte est la première de son élément, elle sera placée à tour impair au dessus du paquet de gauche, et il faudra compléter l'élément en plaçant une carte de plus au dessus du paquet de droite. La carte en question sera alors, dans son paquet, la première des y_x+1 cartes employées jusqu'à présent. Le reste du battement devra s'effectuer sur les $m-y_x-1$ cartes restantes, dont la moitié passera au dessus de cette carte; de manière que, lorsque la distribution sera terminée, la carte que l'on considère aura, dans son paquet, le rang $1+\frac{m-y_x-1}{2}$; et, comme on est convenu de placer le paquet de droite au dessus de celui de gauche, cette quantité devra s'augmenter du terme $\frac{m}{2}$; de sorte qu'on aura l'équation

$$Y_{x+1} = 1 + \frac{m-y_x-1}{2} + \frac{m}{2}$$

c'est-à-dire

$$Y_{x+1} = \frac{2m+1-y_x}{2} \quad (1)$$

Deuxième cas. — Mais si la carte que l'on considère est la seconde de l'élément auquel elle appartient, elle sera passée à tour pair au dessus du second paquet; et, comme le reste du battement s'effectuera sur les $m-y_x$ cartes restantes dont la moitié seulement passera au dessus d'elle, il s'en suit que, lorsque le jeu sera formé, cette carte occupera le rang $1+\frac{m-y_x}{2}$. Ce rang étant

d'ailleurs marqué par la fonction Y_{x+1} , on aura cette autre équation :

$$Y_{x+1} = \frac{n+2-y_x}{2} \quad (2)$$

La première de ces formules s'appliquera aux nombres impairs, et la seconde aux nombres pairs.

Si l'on veut trouver le nombre de battements nécessaires pour que les cartes soient rétablies dans l'ordre primitif, il faudra opérer comme il suit.

Remarquons d'abord qu'avant de faire aucune hypothèse sur elles, les formules (1) et (2) montrent que, dans ce battement, il existe toujours, quel que soit m , une période binome, entre la première et la dernière carte du jeu, qui échangent constamment leurs places entre elles. En effet, si l'on fait dans l'équation (1) $y_x=1$, il en résulte $y_{x+1}=m$; et, comme m est un nombre pair, il faudra abandonner la formule (1) pour avoir recours à la formule (2), où l'on fera $y_x=m$; ce qui donnera $y_{x+1}=1$.

Soit $m=22$. On aura donc d'abord la période 1.22. — 1.22. Si l'on cherche la suite des places occupées par la carte qui avait primitivement le rang 2, il faudra faire $y_x=2$, dans l'équation (2), etc., et l'on obtiendra la période intermittente de 6 termes,

$$2.11.17.14.5.20. \quad \text{—} \quad 2.11.17.14.5.20.$$

Pour la carte qui était primitivement la troisième du jeu, on trouvera la suite formée par la période de 6 termes :

$$3.21.12.6.9.18. \quad \text{—} \quad 3.21.12.6.9.18.$$

Pour la carte qui était primitivement la quatrième du jeu, on aura la suite fermée par la période intermittente de 6 termes :

$$4.10.7.19.13.16. \quad \text{—} \quad 4.10.7.19.13.16.$$

Quant aux cartes qui occupaient primitivement dans le jeu les rangs 8 et 15, elles ne changeront pas de place ; il y aura donc deux périodes monomes.

Ainsi, on a deux périodes monomes, une période binome et trois périodes de 6 termes ; et, comme 1 et 2 sont facteurs de 6, il s'ensuit qu'il ne faudra que six battements consécutifs, pour que toutes les cartes reviennent en même temps à leur place primitive.

Examinons maintenant le cas où les cartes étant distribuées une à une en deux paquets, comme dans le battement précédent, on relève les paquets en plaçant constamment celui de gauche au-dessus de celui de droite.

Par un raisonnement analogue au précédent, on trouve sans peine que les formules du battement sont :

$$Y_{x+1} = \frac{m+1-x}{2} \quad (3)$$

$$Y_{x+1} = \frac{2(m+1)-x}{2} \quad (4)$$

Soit $m=22$. On trouvera que, dans ce cas, les cartes se succèdent dans l'ordre marqué par la période intermittente unique de 22 termes.

1.11.6.20.13.5.9.7.8.19.2.22.12.17.3.10.18.14.16.15.4.21.

Ainsi, il faudra vingt-deux battements pour que les cartes soient rétablies dans l'ordre primitif.

Soit $m = 50$. On formera le tableau suivant :

1.25.13.19.16.43. 4.49.

2.50.26.38.32.35. 8.47.

3.24.39. 6.48.27.12.45.

5.23.14.44.29.11.20.41.

7.22.40.31.10.46.28.37.

9.21.15.18.42.30.36.33.

17.

34.

présentant huit suites, dont six sont fermées par des périodes intermittentes de 8 termes et deux par des périodes monomes; d'où l'on conclut qu'il suffit, dans ce cas, de huit battements consécutifs, pour que les 50 cartes du jeu reviennent toutes en même temps à leur place primitive.

Si m est impair, la $m^{\text{ème}}$ carte ne viendra plus se placer, comme dans le battement de Monge, à une place fixe au-dessous du jeu; elle se placera au-dessus du premier paquet; et, lorsqu'on aura superposé sur celui-ci le paquet de droite, elle se mêlera aux autres cartes dans un nouveau battement. Ainsi, les formules du battement sont tout-à-fait distinctes des précédentes; mais il est facile de se convaincre qu'on les obtiendra en changeant simplement m en $m-1$ dans la formule (2) (1^{er} cas). Les formules de ce battement seront donc m' représentant un nombre impair :

$$Y_{x+1} = \frac{2m'+1-y_x}{2} \quad (5) \qquad Y_{x+1} = \frac{m'+1-y_x}{2} \quad (6)$$

C'est ce dont on peut s'assurer, d'ailleurs, en calculant ces formules.

Lorsque, au contraire, c'est le paquet de gauche qu'on superposera sur celui de droite, il faudra changer m en $m+1$ dans la formule (3), et les formules du battement seront :

$$Y_{x+1} = \frac{m'+2-y_x}{2} \quad (7)$$

$$Y_{x+1} = \frac{2(m'+1)-y_x}{2} \quad (8)$$

Battements à trois paquets.

Nous allons nous occuper maintenant d'un battement cité au commencement de ce mémoire, et qui

consiste à distribuer une à une, en trois paquets, les m cartes dont se compose le jeu ; cette distribution étant faite, on reforme le jeu en relevant les paquets dans un ordre assigné qui est constamment le même, pour recommencer indéfiniment la même distribution et la même formation du jeu. Ce battement a été employé dans les *Annales de mathématiques de Gergonne* (4^{me} volume); mais ses formules n'ont pas été données et sont encore inconnues. Nous allons les rechercher.

Soit toujours m le nombre des cartes dont se compose le jeu ; m devra être ici multiple de 3 et l'élément du battement sera composé de trois cartes consécutives placées, dans le cours du battement, l'une au-dessus du premier paquet, la deuxième au-dessus du second paquet, et la troisième au-dessus du troisième paquet. Remarquons que, après la distribution des cartes en trois paquets, comme il y a six manières de relever les trois paquets, on pourra reformer le jeu de six manières différentes; ce qui donnera lieu à six battements distincts ; car il est convenu qu'on formera toujours le jeu en relevant les paquets dans un ordre assigné constamment le même. Mais nous n'en examinerons qu'un ici, parce que, dans celui-là, pour un jeu de 27 cartes, le retour à l'ordre primitif a lieu au bout de trois battements seulement, et parce qu'il nous servira pour une des récréations mathématiques dont il sera parlé ci-après. Dans les autres cas et pour le même jeu, il faudrait six battements pour ramener les cartes dans l'état primitif.

Dans ce battement, on relève le troisième paquet le premier, puis on place le second au-dessus, puis le premier au-dessus du second. Cela convenu, soit toujours y , la fonction qui indique le rang qu'occupera,

dans le jeu, après le $x^{\text{ième}}$ battement, la carte qui occupait primitivement le rang z . Si l'on fait un battement de plus, cette fonction deviendra y_{x+1} . Or, en effectuant ce $(x+1^{\text{ième}})$ battement, lorsqu'on sera arrivé à l'élément dont fait partie la carte que l'on considère, ou cette carte sera la première de son élément, auquel cas y_x sera un nombre de la forme $3n-2$; ou elle en sera la seconde, auquel cas y_x sera de la forme $3n-1$; ou bien elle en sera la troisième, et y_x sera de la forme $3n$. Il y aura ainsi trois cas à examiner.

Premier cas. — Si cette carte est la première de son élément, elle sera placée au-dessus du premier paquet, et il faudra, pour compléter l'élément, placer une carte de plus au-dessus du deuxième et du troisième paquets. Le reste du battement s'effectuera sur les $m-y_x-2$ cartes non employées jusqu'à présent, dont le tiers seulement passera au-dessus de la carte en question; et comme, d'après la manière dont les paquets sont relevés, ce premier paquet restera au-dessus du jeu, on aura l'équation

$$Y_x = 1 + \frac{m-y_x-2}{3} = \frac{m+1-y_x}{3} \quad (1)$$

Deuxième cas. — Si la carte que l'on considère est la seconde de son élément, on complétera l'élément en plaçant une carte de plus au-dessus du troisième paquet; de sorte que, lorsque le jeu sera formé, le rang de notre carte sera $\frac{m}{3} + 1 + \frac{m-y_x-1}{3} = \frac{2m+2-y_x}{3}$. Ainsi on aura l'équation

$$Y_{x+1} = \frac{2(m+1)-y_x}{3} \quad (2)$$

Troisième cas. — Enfin, si cette carte est la troisième de son élément, son rang sera $\frac{2m}{3} + 1 + \frac{m-y_x}{3}$,

lorsque le jeu aura été formé. On aura par conséquent l'équation

$$Y_{x+1} = \frac{3(m+1) - x}{3} \quad (3)$$

Ces trois équations sont de la même nature que celles que nous avons déjà examinées et s'intégreront au moyen de la formule (4) (page 493). L'équation (1) devra être employée, lorsque le nombre y_x sera $\equiv 1 \pmod{3}$; l'équation (2), lorsque y_x sera $\equiv 2 \pmod{3}$; et enfin l'équation (3), lorsque y_x sera de la forme $3n$.

Par exemple, soit $m=27$. On pourra former par ces formules le tableau suivant, qui présente, dans la première ligne horizontale, l'état du jeu à l'origine du battement, et, dans les trois autres lignes, l'état du jeu après le premier, le deuxième et le troisième battements. Les colonnes verticales indiquent la suite des places occupées par la même carte, dans le cours du battement, c'est-à-dire les périodes :

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.	26.	27.
25.	22.	19.	16.	13.	10.	7.	4.	1.	26.	23.	20.	17.	14.	11.	8.	5.	2.	27.	24.	21.	18.	15.	12.	9.	6.	3.
9.	18.	27.	8.	17.	26.	7.	16.	25.	6.	15.	24.	5.	14.	23.	4.	13.	22.	3.	12.	21.	2.	11.	20.	1.	10.	19.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.	26.	27.

On voit que, le battement se forme de huit périodes de 3 termes, et de trois périodes monomes, et que, par conséquent, il suffit de trois battements consécutifs, pour que les cartes soient rétablies dans l'ordre primitif.

On voit que par les principes que nous avons indiqués, il sera toujours facile de traduire en analyse un battement régulier quelconque. La méthode des différences se prête avec la même facilité à la traduction analytique des battements à éléments variables suivant une loi donnée.

**Des récréations mathématiques auxquelles peuvent
donner lieu les battements réguliers.**

On peut déduire de la théorie des battements réguliers une foule de récréations mathématiques curieuses, dont nous nous dispenserons de faire l'énumération, chacun pouvant, d'après ce qui précède, les multiplier ou les varier à son gré. Nous nous bornerons à en indiquer quelques-unes, pour montrer le parti que l'on peut tirer à cet égard de ces sortes de battements.

Parmi ces récréations, les plus piquantes sont, sans contredit, celles qui sont fondées sur les permutations à exécuter dans toutes les périodes d'un jeu, soit pour le former dans l'état primitif, soit pour l'établir dans tel état de mélange qu'on voudra. Pour cela, il est nécessaire de se familiariser avec le déploiement du jeu dans l'ordre de ses périodes, et, réciproquement, de passer de l'ordre des périodes à l'ordre primitif en reformant le jeu. Ce déploiement s'effectue de la même manière pour toute espèce de battements. Nous allons l'appliquer au battement de Monge pour un jeu de vingt-deux cartes, dont les périodes nous sont déjà familières.

Nous rappellerons que le jeu est supposé ordonné dans l'ordre des couleurs : cœur, carreau, pique et trèfle, et, dans chaque couleur, dans l'ordre : as, roi, dame, valet, dix, neuf, huit et sept; que, de plus, chaque carte est numérotée, en commençant par la première, as de cœur, de 1 à m.

Cela posé, pour développer dans l'ordre de ses périodes un jeu de vingt-deux cartes, qui doit être

soumis au battement de Monge, il faut, si le jeu n'a encore été soumis à aucun battement, supposer mentalement les diverses périodes dans lesquelles se décompose le jeu écrites horizontalement sur le tapis de la manière suivante :

1.12. 6. 9. 16.4.10.7. 15.19.21.22.

2.11.17.20.

3.13.18.

5.14.

8.

Puis on placera la première carte du jeu, la couleur tournée en dessous, à la place marquée par 1 ; la seconde carte à la place marquée par 2, à la tête de la période de 4 termes ; la troisième carte sur le chiffre 3, à la tête de la période de 3 termes ; la quatrième carte à la seconde place du second tiers de la période de 12 termes, c'est-à-dire à la sixième place dans cette période ; la carte cinq sur le chiffre 5, premier terme de la période binome ; la carte six à la troisième place dans la période de 12 termes ; la carte sept à la huitième place dans la même période, ou bien à la dernière place du second tiers ; la carte fixe huit au chiffre 8 sous le premier terme de la période binome ; la carte neuf à la quatrième place dans la période de 12 termes ; la carte dix à la septième place dans la même période, entre 4 et 7 ; la carte onze à la seconde place dans la période de 4 termes ; la carte douze à la seconde place dans la période de 12 termes ; la carte treize au second rang dans la période de 3 termes ; la carte quatorze au second rang de la période binome ; la carte quinze au neuvième rang de la période de 12 termes, ou bien la première du dernier tiers ; la carte seize, la première du second tiers de la période de 12

termes; ou la cinquième de cette période; la carte dix-sept au troisième rang de la période quaternaire; la carte dix-huit au troisième rang de la période ternaire; la carte dix-neuf à la dixième place de la période de 12 termes, ou bien à la seconde du dernier tiers; la carte vingt à la quatrième place de la période quaternaire; enfin, les cartes vingt-et-un et vingt-deux à la suite de la période de 12 termes, qu'elles complètent.

Le jeu étant ainsi développé avant tout battement, les périodes sont, dans l'ordre direct, telles qu'elles ont été données par les formules du battement, et chaque terme de la période est en même temps le numéro d'ordre (dans le jeu primitif) de la carte qui le recouvre. Par conséquent, toutes les fois que le jeu sera développé de cette manière, la personne qui fait le développement sera en mesure de nommer chaque carte. Pour reformer le jeu, on prendra la première carte à la tête de la période de 12 termes; on prendra la seconde carte que l'on mettra sous la première, à la tête de la période de 4 termes; on prendra ensuite la troisième carte pour la placer au dessous de la seconde, à la tête de la période ternaire; puis la quatrième à la seconde place du second tiers de la période de 12 termes; la cinquième à la tête de la période de 2 termes, et ainsi de suite.

Le jeu sera ainsi reformé. Il est essentiel de se familiariser avec ces deux opérations qui n'exigent qu'un peu de mémoire.

Quelle que soit la nature du battement, on emploiera le même moyen, soit pour développer le jeu dans l'ordre de ses périodes, soit pour reformer le jeu.

Si le jeu avait été soumis à un nombre quelconque

de battements et qu'il fût nécessaire, pour effectuer une récréation mathématique, de le développer dans l'ordre de ses périodes, on opérerait exactement de la même manière, en supposant que les cartes dans le jeu sont numérotées suivant l'ordre des nombres naturels, comme s'il n'avait été soumis à aucun battement. On arrivera ainsi à des périodes renversées, mais qu'il sera facile de rétablir dans l'ordre naturel sans voir les cartes, en faisant passer successivement de gauche à droite, dans chaque période, autant de cartes qu'il y a eu de battements effectués.

Ce qui précède permet d'effectuer les récréations mathématiques suivantes :

PREMIÈRE RÉCRÉATION.

On propose à une personne de choisir une carte dans un jeu composé de m cartes. On fait mettre ensuite cette carte dans le jeu à une place déterminée par celui qui fait le jeu; après quoi le jeu est soumis à un nombre de battements réguliers fixé par la personne qui a choisi la carte. Les battements terminés, la personne qui fait le jeu trouve immédiatement la carte choisie et la remet.

Solution. — Choisissez le nombre m des cartes de telle manière que le jeu admette une carte fixe; par exemple, s'il est question du battement de Monge, le nombre m doit être tel que la formule $\frac{m+2}{8}$ représente un nombre entier, et cette formule indique dans le jeu le rang de la carte fixe. Il suffit donc pour cela que le jeu soit composé de $4.10.16.22\dots 6k-2$ cartes. Ainsi, si le jeu est composé de vingt-deux cartes, il

faudra que la carte choisie soit mise à la huitième place; pour un jeu de seize cartes, ce serait la sixième.

On peut varier cette récréation en choisissant des battements à éléments complexés, pour lequel il existe, selon le cas, 1.2.3.4..... cartes fixes.

DEUXIÈME RÉCRÉATION.

On propose à une personne de choisir deux cartes, dans un jeu de m cartes. Ces cartes sont ensuite remises dans le jeu aux places désignées par la personne qui le tient; puis le jeu est soumis à un nombre quelconque de battements réguliers déterminé par la personne qui a choisi les cartes; et lorsque les battements sont terminés, la personne qui fait le jeu trouve immédiatement les deux cartes choisies.

Solution — Supposons toujours qu'il s'agit du battement de Monge; la personne qui fait le jeu pouvant disposer de l'emplacement des deux cartes, choisira les places déterminées par les formules $\frac{m+3}{5}, \frac{3m+4}{5}$, c'est-à-dire qu'il faudra choisir m de telle manière que le jeu admette une période binome. Il suffit pour cela que m soit pris dans la progression arithmétique 2.7.12.17.22..... $5k-3$. Ainsi, pour un jeu de vingt-deux cartes, il faut faire mettre les cartes choisies à la cinquième et à la quatorzième place.

Si le nombre des battements est pair, les cartes choisies se retrouveront à la même place. Si le nombre des battements est impair, il faudra les permuter avant de les faire connaître, afin de les présenter dans l'ordre où elles ont été remises.

On pourrait de la même manière faire choisir trois,

quatre ou un plus grand nombre de cartes, en préparant des jeux susceptibles d'admettre une période de 3 termes, ou une période de 4 termes, etc.

TROISIÈME RÉCRÉATION.

Un jeu de m cartes, ordonné comme il a été dit ci-dessus, ayant été soumis à n battements consécutifs suivant les formules du battement de Monge, on propose, tout nouveau battement étant interdit, de rétablir le jeu dans l'ordre primitif, sans voir autre chose que le dos des cartes.

Solution. — Soit $m=22$ et $n=3$; on développera le jeu dans l'ordre de ses périodes, qui seront, comme on sait, au nombre de 5; la première de 12 termes, la seconde de 4, la troisième de 3, la quatrième de 2 et la cinquième monome. Le jeu ayant été soumis à trois battements consécutifs, on fera passer successivement de gauche à droite dans la première période, qui est de 12 termes, trois cartes; par ce changement, la période sera directe, telle que

1.12.6.9 16.4.10.7 16.19.21.22.

On fera le même changement dans la période de 4 termes, ou, ce qui reviendra au même, on fera passer de droite à gauche une carte; ce qui rétablira la période dans l'ordre direct. Il n'y aura aucun changement à effectuer dans la période de 3 termes, qui se trouvera dans l'ordre direct, puisqu'on n'a effectué que trois battements. Dans la période de 2 termes, il n'y aurait rien eu à faire, si le nombre des battements eût été pair; mais comme ce nombre est impair, il faut permuter les cartes entre elles pour que la période

soit dans l'ordre direct. Il n'y a rien à faire à la période monome; c'est une carte fixe. Après ces divers changements, toutes les périodes seront dans l'ordre direct, et il n'y aura plus qu'à reformer le jeu de la manière indiquée ci-dessus. Le jeu se trouvera ainsi ordonné comme dans l'état primitif.

On opérera de la même manière pour effectuer la même récréation mathématique, quel que soit le nombre m des cartes dont se compose le jeu, et quelle que soit la nature du battement dont les formules feront connaître les diverses périodes.

QUATRIÈME RÉCRÉATION.

Deux jeux, composés chacun de m cartes ordonnées comme il a été dit ci-dessus, suivant l'ordre des couleurs, etc., étant donnés, on soumet l'un d'eux à n battements réguliers consécutifs, dont les formules sont connues. Cela posé, on propose de mettre le second jeu dans le même état que le premier, sans voir les cartes, et sans les soumettre à aucun battement.

Solution. — Tout battement étant interdit, on n'a d'autre moyen que de développer le jeu dans l'ordre de ses périodes et d'effectuer dans les périodes les changements correspondant aux changements qui ont eu lieu dans le premier jeu, par suite du battement. Ainsi, le premier jeu ayant été battu n fois consécutives, ces n battements ont eu pour effet de faire passer successivement dans chaque période n cartes de gauche à droite; il suffira donc de faire passer successivement

de gauche à droite, dans chacune des périodes du jeu développé, n cartes. Les périodes seront alors renversées exactement comme dans le premier jeu.

S'il s'agit, par exemple, de deux jeux de vingt-deux cartes, dont l'un aurait été mêlé trois fois, d'après le battement de Monge, les cinq périodes primitives du jeu développé seraient, après avoir fait passer, dans chaque période, 3 cartes de droite à gauche :

19.21.22. 1.12. 6. 9.16. 4.10. 7.15.

11.17.20. 2.

3.13.18.

14. 5.

8.

Reformant ensuite le jeu comme il a été dit, en prenant pour la première carte celle qui se trouve à la tête de la période de 12 termes; mettant au-dessous d'elle la carte placée à la période de 2 termes, et ainsi de suite, le second jeu se trouvera évidemment mêlé au même point que le premier, puisque, dans les deux jeux, les périodes seront absolument dans le même état.

CINQUIÈME RÉCRÉATION.

Un jeu de m cartes est distribué à autant de personnes, de manière que chaque personne ait une seule carte. Ces cartes sont remises à la personne qui fait le jeu, qui prie chacun des membres de la société de se numéroter et de retenir la carte qu'il a choisie; les cartes sont classées les unes au-dessous des autres, dans l'ordre de leur numéro. Puis la galerie détermine le nombre de battements réguliers consécutifs, auxquels

sera soumis le jeu, composé de ces m cartes, et la personne qui fait le jeu s'engage, sans les soumettre à aucun autre battement, à remettre à chaque personne la carte qu'elle aura choisie, pourvu que celui qui fait le jeu ait la faculté de développer les cartes sur le tapis.

Solution. — On développera le jeu battu, dans l'ordre de ses périodes; on rétablira les périodes dans l'ordre direct, en faisant passer successivement dans chacune d'elles, de gauche à droite, autant de cartes qu'il y aura eu de battements effectués. Alors il sera facile de reformer le jeu et de remettre à chaque personne sa carte; mais il sera plus piquant de ne pas former le jeu, et d'appeler chaque personne dans l'ordre 1, 2, 3, etc., en lui remettant sa carte, à mesure qu'on la tire de la période.

SIXIÈME RÉCRÉATION.

Un jeu de m cartes, primitivement ordonné suivant l'ordre déjà employé, a été soumis un nombre quelconque de fois à trois espèces différentes de battements, savoir :

1° n fois au battement de Monge, dont les formules sont

$$Y_{\nu+1} = \frac{m+1-\nu x}{2} \qquad Y_{x+1} = \frac{m+2-\nu x}{2}$$

2° n' fois au battement à deux paquets fixes (page 521) dont les formules sont

$$Y_{x+1} = \frac{2m+1-\nu x}{2} \qquad Y_{\nu+1} = \frac{m+2-\nu x}{2}$$

3^o n'' fois au battement dont les formules sont

$$Y_{x+1} = \frac{m+1-yx}{2} \qquad Y_{x+1} = \frac{m+yx}{2}$$

et qui ne diffère de celui de Monge que, en ce qu'au commencement de chaque battement, on passe deux cartes de suite, sans les permuter, à tour impair, toutes les autres cartes étant successivement battues une à une, à tour pair et à tour impair (page 510). Cela posé, on propose, tout nouveau battement ou contre-battement étant interdit, de rétablir le jeu dans l'ordre primitif, sans voir les cartes.

Solution. — Soit $m=22$. 1^o On développera le jeu dans l'ordre des périodes du dernier battement effectué. Ces périodes sont ici au nombre de quatre, savoir :

4.11. 6.14.18.20.21.

2.12.17.13.10.16.19.

4.13. 5. 9. 7. 8.15.

22.

et comme le jeu a été battu n'' fois, il faudra, pour rendre les périodes directes, passer successivement dans chaque période n'' cartes de gauche à droite. Puis on ploiera le jeu, et pour favoriser cette formation, on se rappellera que chaque terme de la série intermittente, dont toute période est composée, doit toujours être considéré comme étant le numéro d'ordre de la carte qui couvre son emplacement, et comme fixant par conséquent le tour d'appel de cette carte, pour prendre rang dans le jeu qui se ploie; ce qui exige que la suite des termes de chaque période soit parfaitement gravée dans la mémoire, seul moyen d'ailleurs de prévenir toute erreur dans la levée des cartes. Le jeu se

trouvera alors dans l'état où il était après la seconde espèce de battement employé.

2° On déploiera le jeu dans l'ordre des périodes propres au battement à deux paquets séparés. Ces périodes sont ici :

1.22.

2.11.17.14. 5.20.

3.21.12. 6. 9.18.

4.10. 7.19.13.16.

8.

15.

et comme ce battement a été employé n' fois de suite, il faudra passer successivement dans chaque période n' cartes de gauche à droite; après quoi, on ploiera le jeu dans l'ordre des nombres naturels, en supposant toujours que chaque carte est numérotée d'après le nombre qu'elle recouvre dans le tableau précédent. Le jeu sera alors dans l'état où il se trouvait après la première espèce de battement employé.

3° Enfin on déploiera le jeu dans l'ordre des périodes du battement de Monge, qui sont, comme on sait :

1.12. 6. 9.16. 4.10. 7.15.19.21.22.

2.11.17.20.

3.13.18.

5.14.

8.

et comme ce battement a été employé n fois, on fera passer successivement de gauche à droite n cartes; après quoi, on ploiera le jeu, qui se trouvera ainsi rétabli dans l'ordre primitif.

SEPTIÈME RÉCRÉATION.

Un jeu de m cartes ayant été soumis à n battements consécutifs, on propose, tout nouveau battement suspendu, de disposer les cartes entre elles, sans les voir, de telle manière qu'il suffise d'un seul battement pour qu'elles rentrent dans l'ordre primitif.

Solution. — Soit $m=22$, et supposons que le battement employé soit celui de Monge, qui exige douze battements consécutifs, pour que les vingt-deux cartes rentrent dans l'ordre primitif.

On développera le jeu dans l'ordre de ses périodes, et si l'on suppose $n=5$, on voit qu'il aurait fallu faire encore 6 battements pour que le jeu fût dans l'état demandé. Si donc on fait passer successivement dans chaque période six cartes de gauche à droite, l'effet demandé sera produit, puisque, en employant le jeu dans cette hypothèse, il se trouvera dans l'état indiqué par la douzième ligne du tableau de la page 497.

Nous allons appliquer cette solution un peu modifiée au cas de $m=27$, ce qui servira de préparation à la récréation suivante. Nous supposerons qu'il s'agit d'établir un jeu de vingt-sept cartes, primitivement ordonné comme de coutume, dans un état tel qu'il suffise d'un seul battement pour que les cartes reviennent dans l'état primitif.

Cherchons d'abord les périodes dans lesquelles se décompose le jeu. m étant impair, il faudra opérer sur $m-1$ cartes, c'est-à-dire sur vingt-six cartes, la vingt-septième devant occuper une place fixe au-dessous du jeu, comme on l'a vu ci-dessus.

Faisant usage des formules du battement de Monge, qui seraient ici

$$Y_{x+1} = \frac{27+yx}{2} \qquad Y_{x+1} = \frac{28-yx}{2}$$

on trouvera la période unique

1.14.7.17.22.3.15.21.24.2.13.20.4.12.8.10.9.18.5.16.6 11.19.25.23.26.

Ainsi il faudrait vingt-six battements consécutifs pour ramener le jeu dans l'ordre primitif. Par conséquent, il en faudrait vingt-cinq pour l'établir dans l'état demandé. Il sera beaucoup plus simple de développer le jeu suivant sa période unique, de faire passer ensuite une seule carte de gauche à droite et de ployer le jeu, en supposant que la période ainsi modifiée porte en étiquette sur le dos de la première carte 1, 14 sur le dos de la seconde, 7 sur celui de la troisième, et ainsi de suite, selon la série des chiffres de la période. Le jeu sera alors dans l'état suivant :

14.13.15 12.16.11.17.10 18.9.19 8.20.7.21.6.22.5.23.4.24.3.25.2.26.1.

Mais, dans la pratique, il sera préférable de faire usage du contrebattement dont il a été question dans la note de la page 503.

HUITIÈME ET DERNIÈRE RÉCRÉATION.

Une personne a pensé une carte dans un jeu de vingt-sept, soumis trois fois de suite au battement de la page 526, et cette personne a indiqué, après chaque battement, le rang qu'occupait sur le tapis le paquet contenant la carte pensée. On propose, avec ces seules données, de déterminer : 1^o le rang qu'occupera dans le jeu, après le dernier battement, la carte pensée,

2^o de déterminer le nom de cette carte, que la personne qui fait le jeu pourra ainsi nommer avant de la retourner.

Solution. — Le jeu ayant été préparé, comme il a été dit à la fin de la récréation précédente, on le montre, en ayant soin de ne pas déranger les cartes, à la personne qui doit en penser une, puis on exécute trois fois de suite le battement en retenant le rang du paquet qui contenait la carte pensée à chaque battement. — Le rang qu'occupera la carte pensée dans le jeu sera donnée par la formule $X = r - 3r' + 9r''$, dans laquelle r , r' , r'' représentent les rangs occupés successivement sur le tapis par le paquet contenant la carte pensée.

Cette formule a été calculée par M. Gergonne (*Annales de mathématiques*, tome IV, page 276). Nous n'en rapporterons pas la démonstration, que chacun pourra trouver soi-même, puisque ce calcul ne dépend que de l'algèbre élémentaire.

Nous ferons remarquer que, par la nature du battement, la même formule fait aussi connaître le nom de la carte pensée, puisqu'il suffit de trois battements consécutifs pour que le jeu soit rétabli dans l'ordre primitif, et qu'alors le chiffre correspondant à X se trouve être le même que le numéro d'ordre de la carte dans le jeu primitif, numéro d'ordre qui est l'équivalent de son nom. Mais comme l'obligation de montrer chaque carte du jeu à la personne qui a pensé la carte, pour qu'elle puisse indiquer le paquet qui la contient pourrait lui faire remarquer le retour des cartes à l'ordre primitif, et par conséquent lui faire surprendre le secret de la récréation, il convient de

préparer préalablement le jeu, en le soumettant à un mélange régulier, dont les formules permettront de fixer toujours la position de la carte qu'on a en vue.

Il suffira, par exemple, de contrebattre une seule fois le jeu primitif avec le contrebattement qui détruit l'effet du battement de Monge, dont nous avons donné le mécanisme dans la note de la page 503.

Le jeu se trouvera alors dans l'état indiqué à la fin de la récréation précédente; et, x étant connu, on obtiendra le nom de la carte pensée par les formules du battement de Monge, savoir :

$$N = \frac{27+x}{2} \quad N = \frac{28-x}{2}$$

la première de ces formules étant applicable lorsque x est impair, et la seconde lorsque x est pair.

Supposons, par exemple, que le paquet contenant la carte pensée ait successivement occupé sur le tapis les rangs 2, 1, 1. On aura ici :

$$r=2, r'=1, r''=1 \text{ et } x=8.$$

8 étant un nombre pair, on fera usage de la deuxième formule qui donnera :

$$N = \frac{28-8}{2} = 10$$

Or, 10, dans le jeu régulièrement ordonné, correspond au roi de carreau. Donc, la carte pensée est la huitième du jeu (après la dernière levée des paquets), et son nom est le *roi de carreau*.

Pour calculer plus rapidement le nombre x , on peut réduire en table la formule $x=r-3r'+9r''$. Voici cette table dont il est très facile de se souvenir :

VALEUR DE

x	r	r'	r''
1	1	3	1
2	2	3	1
3	3	3	1
4	1	2	1
5	2	2	1
6	3	2	1
7	1	1	1
8	2	1	1
9	3	1	1
10	1	3	2
11	2	3	2
12	3	3	2
13	1	2	2
14	2	2	2
15	3	2	2
16	1	1	2
17	2	1	2
18	3	1	2
19	1	3	3
20	2	3	3
21	3	3	3
22	1	2	3
23	2	2	3
24	3	2	3
25	1	1	3
26	2	1	3
27	3	1	3

Si, par exemple, les valeurs de r, r', r'' ont été 2, 3, 2, on voit que, à la ligne horizontale 2, 3, 2 de la table des valeurs de r, r', r'' correspond pour x la valeur 11. Or, 11 étant un nombre impair, on fera usage de la première formule qui donnera :

$$N = \frac{27+11}{2} = 19$$

Or, dans le jeu ordonné d'après nos conventions, le nombre dix-neuf correspond à la dame de pique. Ainsi la carte pensée est la onzième du jeu préparé ; elle serait la dix-neuvième du jeu ordonné, et son nom serait la *dame de pique*

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces sortes de récréations, qui ne sont après tout que *nugæ difficiles* propres à distraire un instant ; seulement nous ferons remarquer, en terminant, que leur secret est assez difficile à pénétrer pour les personnes qui n'en ont pas la clé, puisque, dans le battement de Monge, qui est le plus simple de tous, il faut toujours, sauf le cas des périodes monomes, le concours de deux équations aux différences finies pour déterminer la position de chaque carte dans les diverses périodes ; et que, si on voulait faire usage de battements à éléments complexes, il faudrait un bien plus grand nombre d'équations aux différences, pour déterminer ces emplacements.



Résultats des observations météorologiques faites à Saint-Hippolyte-de-Caton (Gard), en 1865, par M. le baron Charles d'Hombres.

MOIS.	BAROMETRE A ZÉRO				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			VENTS DOMINANTS.	NOMBRE DE JOURS							ANÉMOMÈTRE.								
	MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA		MAXIMA.	MINIMA	MÉDIA.	PLUIE TOMBÉE				Beaux.	Nuageux.	Couverts.	Pluie.	Vent.	Brouillard.	Glacé.	Gelée blanche.	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
			de MIDI.	de MOIS.				de JOUR	de NUIT.	de MOIS.																	
Janvier.....	754 57	729 32	743 52	743 44	14 "	2 25	8 63	39 "	4 50	42 50	N.-E.	12	11	8	5	5	5	7	7	2	10	"	3	5	2	1	8
Février.....	756 33	735 38	747 07	747 04	14 "	-5 50	6 90	12 "	"	12 "	N.-O.	19	5	4	4	14	"	10	3	8	1	"	"	2	"	17	
Mars.....	756 06	733 34	743 29	743 23	15 25	0 "	7 40	16 "	44 "	60 "	N.	20	2	9	6	22	"	13	13	16	4	"	"	8	"	3	
Avril.....	756 54	741 71	750 79	750 75	23 50	4 50	17 35	32 50	25 25	60 75	S.	15	7	8	8	4	4	"	"	2	1	"	"	19	1	7	
Mai.....	752 95	743 03	748 27	748 29	26 60	14 50	20 20	12 "	20 75	32 75	S.	11	14	6	13	10	3	"	"	3	8	"	1	15	"	4	
Juin.....	753 99	741 36	749 06	749 14	31 80	19 "	26 11	p	19 "	19 "	N.	18	9	3	3	8	1	"	"	11	4	"	"	5	"	9	
Juillet.....	751 26	742 05	748 41	748 42	34 50	18 "	27 41	1 50	69 25	70 75	N.-O.	19	11	1	8	6	4	"	"	4	3	"	"	11	1	12	
Août.....	752 11	743 63	748 26	748 28	34 "	18 60	26 81	4 "	"	4 "	N.-E.	16	13	2	5	6	1	"	"	6	9	"	"	8	2	6	
Septembre.....	755 61	746 79	752 47	752 48	34 40	17 75	25 40	7 "	"	7 "	N.	25	3	2	4	7	4	"	"	10	6	"	3	5	"	6	
Octobre.....	750 01	738 60	745 58	745 76	25 50	10 "	17 07	66 50	66 25	132 75	S.	6	17	8	17	5	2	"	"	1	8	"	"	11	2	3	
Novembre.....	760 70	737 27	748 03	748 01	18 50	4 "	14 57	67 80	37 "	104 80	S.	13	5	14	12	10	5	"	"	5	2	11	"	12	1	4	
Décembre.....	760 60	739 05	753 45	753 42	16 "	-1 50	6 59	72 50	52 "	124 50	N.	21	3	7	7	6	7	17	13	14	6	"	"	7	2	2	
	9 heures matin 760 70 16 nov.	9 heures soir 729 22 16 janv	748 18	748 17	5 juillet 34°50 2 h. ap. mid.	13 fév. -5° 50 9 h. matin.	17° 04	329 80	341 "	670 80	N.	195	100	70	68	103	36	37	31	79	71	"	7	108	11	5	64



RÉSULTAT
DU
CONCOURS OUVERT EN 1865.

Pour le concours de poésie de 1865, qui avait pour sujet : *Le Canal Saint-Louis et le Port du Bas-Rhône*, deux poèmes seulement étaient parvenus à l'Académie.

L'Académie, sur le rapport d'une commission, composée de MM. L. Maurin, J.-C. Bousquet, Ch. Liotard, A. Bigot et E. Gaspard, a décidé, dans sa séance du 29 juillet 1865, qu'aucun des deux morceaux n'était suffisamment digne d'obtenir le prix. — (Voir ci-dessus, p. 96-99, le Rapport de M. E. Gaspard.)

PROGRAMME DU CONCOURS DE 1866.

Faire l'histoire d'un des chefs-lieux de canton, ou d'une des localités importantes du département du Gard, qui n'ont pas encore été l'objet d'un travail de ce genre, comme Aimargues, le Pont-Saint-Esprit, Saint-Gilles, Sauve, Valleraugue, Villeneuve-lez-Avignon, etc.

L'auteur devra mettre à profit les archives municipales et départementales, citer les pièces inédites les plus intéressantes que ce dépouillement ne peut manquer de fournir, et en particulier celles qui jettent le plus de jour sur l'histoire de l'administration communale, et sur les relations de la commune avec le pouvoir central, pendant les quatre derniers siècles.

Cette notice pourra comprendre l'appréciation biographique des hommes qui ont appartenu à la localité par la naissance ou par des services rendus, soit dans les fonctions civiles et militaires, soit dans les sciences, les lettres, les arts ou l'industrie.

Les œuvres des concurrents devront être adressées, affranchies, au secrétariat de l'Académie, avant le 1^{er} juillet 1866, et porter une épigraphe ou devise, reproduite dans un pli cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Le prix offert par l'Académie consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

LISTE

DES

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE DU GARD,

Pendant l'année 1864-1865.

L'Etang de Berre et le Bas-Rhône, immenses ports de refuge, par M. le baron de Rivière, broch. in-8°, Nîmes, Soustelle, 1864.

Cinq discours prononcés à l'audience solennelle de rentrée de la cour royale ou impériale de Nîmes (années 1846, 1851, 1853, 1857, 1860), par M. Cas. Liquier, avocat-général, 5 broch. in-8°.

Question du chemin de fer de Rodez à la Méditerranée, par M. Tr.-Brun (du Vigan), broch. in-8°, Paris, 1863.

Canal et Port Saint-Louis (par M. Hippolyte Peut), 1 vol. in-8°, Paris, 1864.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 8, 9 et 10 avril 1863. — Histoire, Philologie et Sciences Morales, 1 vol. in-8°; — Archéologie, 1 vol. in-8°.

Le *Forum Voconii* au Luc en Provence, par M. Frédéric Aube, broch. in-8°, Aix, 1864.

Etude sur la signification des noms de lieux en France, par A. Houzé, 1 vol. in-8°, Paris, 1864.

L'Agriculture régularisée, pétition au Sénat, par M. Emm. Pendaris, 1 vol. in-12, Toulouse, 1864.

Lettres d'un Bénédictin (M. le baron Sittima de Grovcstins), 4^e série, lettre xiv.

Jarnac enfermé par lui-même. Réponse à M. E. Levasseur, par A. Humbert, broch. in-8°, 1864.

Nouvelle locale. — Henti de Lamure, ou Mémoires d'un moine du couvent de Franquevaux, manuscrit de 1811, par E. Causse, in-8°, Nîmes, Roger et Laporte, 1864.

- Culte et iconographie de S. Jean-Baptiste dans le diocèse d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet, broch. in-8°.
- Journal de la santé du roi Louis XIV, par J.-A. Leroy, 1864, 1 vol. in-8°.
- Annuaire du département du Gard pour l'année 1864, par MM. Ern. et Ch. Liotard, Nîmes, Clavel-Ballivet et C°, oct. 1864, in-12 de 966 pages.
- Recherches relatives à la géographie et aux antiquités, ou Dictionnaire topographique et Répertoire archéologique du canton du Beausset, par M. l'abbé Magl. Graud, Toulon, 1864, 1 vol. in-8° de 158 pages.
- Lou Portafuia de l'Ouvrié, recueil de poésies languedociennes, par M. Hippolyte Roch, ferblantier, de Montpellier, 1 vol. in-18, Montpellier, 1864.
- Étincelles, poésies, par M. Adrien Roux, d'Uzès, 1 vol. in-18, Uzès, Malige, 1864.
- Poésies, par M. Eusèbe de Salles, 1 vol. in-18.
- Le Musée Napoléon à Amiens, par M. l'abbé J. Corblet, broch. in-8°, 1864.
- Le Nouveau-Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ. Version d'Eug. Arnaud, pasteur de l'Eglise Réformée de France, publiée par la Société biblique protestante de Paris, 1 vol. in-8°, Paris, 1865.
- Examen des comptes de la Justice criminelle en France, par M. Vingtrinier, Rouen, 1864, broch. in-8°.
- Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, dans les temps anciens et modernes (par H. de Barrau), 4 vol. in-8°, Rodez, 1853-1860.
- Ordres équestres. Documents sur les ordres du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem en Rouergue, — 1861, Rodez, 1 vol. in-8°.
- Du rôle de la ville de Nîmes dans le développement intellectuel de la France. Disc. prononcé le 21 déc. 1864, à l'inauguration des Conférences littér. et scient. de Nîmes, par A. Germain, broch. in-8°.
- La Gastronomie contemporaine, épître en vers, par M. Adrien de Séguret, broch. in-8°.
- De l'abolition de la misère, par M. J. Fuix, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Somme, broch. in-8°.
- Les Chants du Peuple, par J.-G. Ponzio (Jules Guérin), 1 vol. gr. in-8°, Nîmes, Clavel-Ballivet et C°, 1865.

- La Loi. — Premières leçons du Cours de philosophie morale, professé à la Faculté des lettres de Montpellier, par Ch. Jeannel, Montpellier, J. Martel aîné, 1858, in-8° de 115 pages.
- Le Progrès est-il illimité? Disc. prononcé à la séance de rentrée des Facultés, le 15 nov. 1860, par M. Ch. Jeannel, Montpellier, J. Martel aîné, 1860, broch. in-8° de 34 pages.
- Existe-t-il un principe de vie distinct de l'âme? par M. Ch. Jeannel, prof. de phil. à la Fac. des lettres de Montpellier, broch. in-4° de 96 pages, Montpellier, Boehm et fils, 1862.
- Réponse de M. Trouessart, professeur de Physique, à M. Coyteux, broch. in-8°.
- Traité de la transcription hypothécaire, par M. Fernand Verdier, 2 vol. in-8°, Nîmes, Clavel-Ballivet et C°, 1864.
- Meteorologische Beobachtungen aufgezeichnet auf Christiania's Observatorium (Observations météorologiques faites à l'Observatoire de Christiania), 3^e et 4^e cahiers, 1848-1855, p. 281-448.
- Om de geologiske Forhold paa Kyststraecningene of nordre Bergenhus Amt (De la constitution géologique de la préfecture de Bergenhus du Nord), par MM. Irgens et Hiortdahl, broch. in-4° avec une carte, une planche de profils et des gravures sur bois dans le texte.
- Om Sneebraeene Folgefon (Sur les champs de neige ou glaciers du Folgefon), par M. S.-A. Sexe, broch. in-4°, avec une carte et des gravures sur bois dans le texte.
- Det kongelige norske Fredericks Universitets Aarsberetning for Aaret 1862 (Programme annuel de l'Université royale de Frédéric de Norvège, pour l'année 1862), publié par Chr. Holst, secrétaire de cette Université, broch. in-8°.
- Index scholarum in Universitate regia fredericiana, centesimo secundo ejus semestri, anno M.DCCC.LXIV ab a.d. XVII kalendas februiarias habendarum (Liste des cours qui auront lieu à l'Université royale frédéricienne, pendant le premier semestre de sa 51^e année, à partir du 16 janvier 1864), signé Chr. Holst, secrétaire de l'Université. — Christiania, 1864, broch. in-4°.
- Index scholarum... centesimo tertio ejus semestri, ab Augusto mense meunte... (Liste des cours du 2^e semestre de la 51^e année, commençant au 1^{er} avril 1864)—Christiania, broch. in-4°.
- De l'Arianisme des peuples germaniques qui ont envahi l'empire romain, par M. J.-Ch. Revillout, prof. d'histoire au lycée de Grenoble, Paris, veuve Joubert, 1850, 1 vol. in-8°.
- Note sur l'Inqulinat, par M. Ch. Revillout, secr. de l'Académie Delphinale de Grenoble, broch. in-8°, Paris, Impr. Impér. 1863.
- Note sur l'Eglise et les affranchis, par M. Ch. Revillout, prof.-

- suppl. à la Fac. des lettres de Montpellier, broch. in-8°, Paris, Impr. Impér. 1864.
- La prose française avant le xvii^e siècle. Disc. prononcé à l'ouverture des cours de Littér. franç. à la Fac. des lettres de Montpellier, par M. Ch. Revillout. Montpellier, J. Martel aîné, 1864, broch. in-8°.
- Caractères et tendances du xvii^e siècle. Discours prononcé à l'ouverture du même cours, par le même, Montpellier, Gras, nov. 1864, broch. in-8°.
- Des moyens d'élever, au sein des classes rurales, le niveau des connaissances agricoles, par M. J. Durand (Mémoire couronné par l'Académie de Mâcon), broch. in-8° de 40 pages.
- Le Breviari d'Amor, de Maître Ermengaud, suivi de sa lettre à sa sœur (publié par M. Gabr. Azais, secrétaire de la Société de Béziers), t. I, titre, 4^e livr. du texte, comprenant les pages 463-557, plus 8 planches.
- Suite à l'*Eloge de la Folie* d'Erasmus, ou Lettres d'un Bénédictin, (par le baron Sirtéma de Grovestins), 5^e série, lettres i-x, 1865.
- Souvenirs de voyage. — La Hongrie, par M. J. de Séranon, broch. in-12, Aix, 1865.
- Rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de France, par M. Barth. Hauréau (séance du 29 juillet 1864), broch. in-4°. Paris, Didot, 1864.
- Géographie de la France et de l'Algérie, à l'usage des écoles primaires, par M. Oct. Teissier, 1 vol. in-18, Toulon, E. Aurel, 1865.
- Recherches critiques sur l'épître de Jude, présentant une introduction à l'épître, et un commentaire sur chaque verset, par Eug. Arnaud, pasteur. Strasbourg, Berger-Levrault, 1851, 1 vol. in-8°.
- Le clergé chrétien dans les campagnes après la grande invasion, par M. Ch. Revillout, Paris, Impr. Impér., 1864, broch. in-8°.
- Album de l'étranger dans Nîmes et les environs (par Louis Boucoiran), in-4° de 72 pages avec planches. Nîmes, 1865, Roger et Laporte.
- Rapport sur les fouilles de Beuvraignes, par M. l'abbé J. Corblet, broch. in-8°, Amiens, 1865.
- La Fée des Sables, par Alex. de Lamothe. Paris, Ch. Blériot, 1865, 1 vol. in-18 illustré de gravures sur bois.
- Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 30, 31 mars et 1^{er} avril 1864. — Histoire,

- Philologie et Sciences morales, 1 vol. in-8° de xvii et 566 pages.
— Archéologie, 1 vol. in-8° de 282 pages, avec planches. Paris, Impr. Impér. 1865.
- Penser et croire, poésies choisies, suivies de « Le Tasse à Sorrente », poème, par J. Canonge. Nîmes, Soustelle, 1865, vol. in-32 de 260 pages.
- Poésies morales et religieuses, par André Aubus, d'Uzès. Uzès, H. Malige, 1865, 1 vol in-18 de 235 pages.
- Memorie storico-politiche sugli antichi Greci e Romani, di Cristoforo Negri. Turin, 1864, in-8° de 232 pages.
- Causeries et propos divers sur une nouvelle industrie à Nîmes (Bougies stéariques du Val-de-Grézan), par Ulysse Donzel, membre de l'Académie nationale de Paris. Nîmes, Soustelle, 1865, broch. in-8° de 40 pages.
- Discours d'installation de M. Ph. Eyssette, comme président du tribunal de Largentière. Privas, Roure fils, 1862, broch. in-8°.
- Le cardinal de Retz, son génie et ses écrits, par Marius Topin. Paris, 1864, 1 vol. in-18.
- Aguesmortes, par le même. Nîmes, Clavel-Ballivet et C^e, broch. gr. in-8° de 63 pages.
- Nouvelle Locale. — A. Dumonteil, ou les Mémoires d'un peintre, publiés par Emile Causse. Nîmes, Roger et Laporte, 1865, in-6° de 190 pages.
- Rapport présenté au Comice agricole de l'arrondissement du Vigan sur les éducations précoces de vers-à-soie, par M. Adr. Jeanjean.
- Histoire de Flécher, évêque de Nîmes, d'après des documents originaux, par M. l'abbé Alph. Delacroix. Paris, L. Giraud, 1865. 1 vol. in-8°.
- Della politica, dal commend. Fenicia. Napoli, 1865, br. in-8°
- Cartulaire de l'Eglise d'Autun (1^e et 2^e parties), publié par A. de Charmasse. Publication de la Société Eduenne. Autun, Michel Dejussieu, 1 vol, in-4° de LXXXVIII et 420 pages.
- Esquisses littéraires et morales, par Adolphe Cazalet. Paris, Ledoyen, 1 vol. in-12, 1854.
- Heures poétiques, par le même.
- Notice sur quelques enseignes de pèlerinage en plomb concernant la Picardie, par M. J. Garnier. Amiens, 1865, broch. in-8°.
- Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze, depuis son origine jusqu'à la révolution française, écrite d'après des documents complètement inédits, par J.-P. Hugues, pasteur, président du consistoire d'Anduze. Montpellier, Boehm et fils, 1864, 1 vol. in-8° de vii et 845 pages, avec planches.

Etude sur Pline le Jeune, par M. le conseiller Grasset, membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. Broch. in-4^o, Montp., Boehm et fils, 1864.

Les deux Réverbères ; — le Léopard et la Chauve-Souris ; — l'Esquerre et le Marteau, fables, par Isaac Maurin, ouvrier cordonnier à Nîmes. Nîmes, Baldy, 1865.

Le Pentateuque mosaïque, par M. Eug. Arnaud, pasteur aux Vans.

Le Port d'Aiguemortes et les houilles du Gard, par M. Ch. Lenthéric, ing. des ponts et chaussées. Nîmes, Clavel-Ballivet et C^e, 1865, broch. gr. in-8^o de 158 pages.

Des paysans et de l'agriculture en France au XIX^e siècle, par M. Romieu.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

- Ain*..... Société d'émulation du département de l'Ain.
— Journal d'agriculture, sciences, lettres
et arts, à Bourg.
- Société d'émulation de l'arrondissement de
Nantua.
- Aisne*..... Société académique des sciences, arts, belles-
lettres, agriculture et industrie de Saint-
Quentin.
- Société archéologique de Laon.
- Société archéologique, historique et scienti-
fique de Soissons.
- Société historique et archéologique de Châ-
teau-Thierry.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes [Hautes-]*... Académie Flosalpine, à Embrun.
- Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts des
Alpes-Maritimes, à Nice.
- Ardèche*..... Société des sciences naturelles et historiques
de l'Ardèche, à Privas.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et bel-
les-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*..... Société des arts et des sciences, à Carcas-
sonne.
- Commission archéologique, à Narbonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de
l'Aveyron, à Rodez.

- Bouches-du-Rhône.* Académie d'Aix, à Aix.
 — Société de statistique de Marseille.
- Calvados*..... Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
 — Société d'agriculture et de commerce de Caen.
 — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques (M. de Caumont, président), à Caen.
 — Société des beaux-arts, à Caen.
 — Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
 — Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Bayeux.
 — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
- Charente*..... Société d'agriculture, arts et commerce, à Angoulême.
 — Société archéologique et historique, de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure.* Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
 — Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
 — Société d'archéologie, à Saintes.
 — Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
- Constantine*.... Société archéologique, à Constantine.
 — Académie d'Ippone, à Bone.
- Côte-d'Or*..... Académie impériale des sciences et belles-lettres, à Dijon.
 — Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
 — Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*... Société archéologique et historique, à Saint-Brieuc.
 — Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Creuse*..... Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
- Doubs*..... Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
 — Commission archéologique, à Besançon.

<i>Doubs</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
—	Société d'émulation de Montbelliard.
<i>Eure</i>	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
<i>Eure-et-Loir</i>	Société archéologique, à Chartres.
<i>Finistère</i>	Société d'archéologie, à Quimper.
—	Société académique, à Brest.
<i>Garonne (Haute-)</i> ..	Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
—	Société impériale archéologique du midi de la France, à Toulouse.
—	Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
<i>Gers</i>	Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, à Auch.
<i>Gironde</i>	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.
—	Société philomathique, à Bordeaux.
—	Commission des monuments et documents historiques, et des bâtiments civils du département de la Gironde, à Bordeaux.
<i>Hérault</i>	Société archéologique, à Montpellier.
—	Académie des sciences et belles-lettres, à Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
<i>Ille-et-Vilaine</i> ...	Société archéologique, à Rennes.
<i>Indre-et-Loire</i>	Société archéologique de Touraine, à Tours.
—	Société d'agriculture, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.
<i>Isère</i>	Académie delphinale, à Grenoble.
—	Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
<i>Jura</i>	Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.
<i>Loir-et-Cher</i>	Société des sciences et des lettres, à Blois.
—	Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.
<i>Loire</i>	Société d'agriculture, d'industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.

- Loire (Haute)-...* Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.
- Loire-Inférieure ..* Société académique, à Nantes.
- Société archéologique, à Nantes.
- Loiret.....* Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans
- Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.
- Lot-et-Garonne ...* Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
- Lozère.....* Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.
- Maine-et-Loire....* Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Maine-et-Loire, à Angers.
- Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire, à Angers.
- Manche.....* Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.
- Société d'archéologie, à Avranches.
- Société impériale académique, à Cherbourg.
- Marne.....* Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.
- Académie impériale, à Reims.
- Société des sciences et arts, à Vitry-le-Français.
- Marne (Haute)-...* Société archéologique et historique, à Langres.
- Mayenne.....* Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, à Mayenne.
- Meurthe.....* Académie de Stanislas, à Nancy.
- Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
- Morbihan.....* Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
- Moselle.....* Académie impériale, à Metz.
- Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
- Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.
- Nièvre.....* Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.
- Nord.....* Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
- Comité flamand de France, à Lille.

<i>Nord</i>	Commission. historique du département du Nord, à Lille.
—	Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à Avesnes.
—	Société d'émulation, à Cambrai.
—	Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts, à Douai.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
—	Société impériale d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
<i>Oise</i>	Société académique d'archéologie, sciences et arts, à Beauvais.
—	Comité archéologique, à Senlis.
<i>Pas-de-Calais</i>	Académie d'Arras.
—	Société d'agriculture, à Boulogne-sur-Mer.
—	Société académique, à Boulogne-sur-Mer.
—	Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
<i>Puy-de-Dôme</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand
<i>Pyrénées (Hautes)</i> .	Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.
—	Société d'encouragement, à Bagnères-de-Bigorre.
<i>Pyrénées-Orientales</i> .	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
<i>Rhin (Bas)</i>	Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.
—	Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
<i>Rhin (Haut)</i>	Société d'histoire naturelle, à Colmar.
—	Société industrielle, à Mulhouse.
<i>Rhône</i>	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.
—	Société littéraire de Lyon, à Lyon.
—	Société d'agriculture, à Lyon.
—	Société innéenne, à Lyon.
<i>Saône-et-Loire</i>	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Mâcon.
—	Société éduenne, à Autun.
—	Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône.

- Saône (Haute)*.... Commission d'archéologie et des sciences historiques, à Vesoul.
- Sarthe*..... Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
- Savoie*..... Académie impériale de Savoie, à Chambéry.
— Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Chambéry.
- Savoie (Haute)*... Association florimontane, à Annecy.
- Seine*..... Société impériale des antiquaires de France, à Paris,
— Société impériale et centrale d'agriculture, à Paris.
— Société protectrice des animaux.
— Société philotechnique, à Paris.
— Société médicale d'émulation de Paris.
— Société de médecine pratique, de Paris.
- Seine-et-Marne*... Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
— Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun.
- Seine-et-Oise*.... Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
— Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.
— Société archéologique, à Rambouillet.
- Seine-Inférieure*... Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
— Société libre d'émulation, à Rouen.
— Société havraise d'études diverses, au Havre.
- Sèvres (Deux)*.... Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
- Somme*..... Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce; à Amiens
— Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
— Société impériale d'émulation, à Abbeville.
- Tarn*..... Société littéraire et scientifique, à Castres.
- Tarn-et-Garonne*.. Société des sciences, agriculture et belles-lettres, à Montauban.
- Var*..... Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
— Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, séant à Toulon.

<i>Vaucluse</i>	Société littéraire, scientifique et artistique, à Apt.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Orange.
<i>Vendée</i>	Société d'émulation, à Napoléon-Vendée.
<i>Vienne</i>	Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
—	Société de médecine de Poitiers.
<i>Vienne (Haute-)</i> ..	Société d'agriculture, sciences et arts, à Limoges.
—	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
<i>Vosges</i>	Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
<i>Yonne</i> , ..	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre
—	Société d'études, à Avallon.
—	Société archéologique, à Sens.

Sociétés étrangères correspondantes.

- Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société libre d'émulation, à Liège.
Smithsonian Institution, Etats-Unis.
Société littéraire et philosophique, à Manchester.
Université royale de Norwège, à Christiania.

REVUES.

- Journal des Savants.*
Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques.
Revue des Sociétés savantes des départements.
Tribune artistique et littéraire du Midi (Marseille).
L'Union des Arts (Marseille).

TABLEAU NOMINATIF

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

BUREAUX DE 1864.

Président d'honneur : LE PRÉFET DU GARD, O. ✱.

Vice-président d'honneur : M. F. Paradan, ✱, avocat, maire de Nîmes.

Président honoraire : M. Fr. Guizot, G. ✱, ancien ministre, membre de l'Institut.

PREMIER SEMESTRE.

Président..... M. l'abbé Azaïs (O. I. P.), aumônier du Lycée.

Vice-Président... M. G. Fournier de Clausonne, ✱, président de chambre en la cour.

Secrétaire..... M. E. Germer-Durand (O. A.), chef d'institution.

Trésorier..... M. Ch. Liotard, secr.-gén. de la mairie de Nîmes.

Bibliothécaire-Arch. M. E. Germer-Durand.

• SECOND SEMESTRE.

Président..... M. Pagézy, O ✱, col. d'état-major en retraite.

Vice-Président.... M. Abric, propriétaire.

Secrétaire-perpétuel. M. L. Maurin, ✱, conseiller en la cour.

Secrétaire-adjoint.. M. G. Fournier de Clausonne, ✱, président de chambre en la cour.

Secrétaire-Archiviste. M. E. Germer-Durand, (O. A.), chef d'institution.

Trésorier..... M. Ch. Liotard, secr.-gén. de la mairie de Nîmes.

MEMBRES HONORAIRES.

- 23 avril 1818. MM. Barbaroux, C. ✱, sénateur, à Paris.
23 mai 1818. Benj. Valz, ✱, ancien directeur de l'Observatoire, à Marseille.
23 janvier 1832. MM. Ferd. Béchard, anc. député du Gard, à Paris.
— Hipp. Roux-Ferrand, ✱, sous-préfet en retraite, à Paris.
10 mars 1835. Em. Frossard, ✱, pasteur, à Bagnères-de-Bigorre.
20 mars 1835. Roustan, O ✱, recteur de l'Acad. de Toulouse.
7 juin 1837. Remacle, ✱, ancien préfet, à Arles.
21 mars 1838. J. Canonge, homme de lettres, à Nîmes.
— Alex. Colin, peintre, à Paris.
23 avril 1839. Numa Boucoiran, directeur du Musée et de l'école de dessin, à Nîmes.
30 mars 1861. J.-B. Dumas, G. ✱, ancien ministre, sénateur, à Paris.

ACADÉMICIENS VÉTÉRANS.

- 19 novembre 1864. MM. Michel Moriau, ✱, ancien recteur de l'Académie départementale de Nîmes.
-

TABLEAU NOMINATIF DES 60 MEMBRES ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS ,

comprenant 50 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait dans la ville de Nîmes.

Nos d'ord.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
Messieurs		
1	28 février 1821...	Emile Teulon, ✱, premier président honoraire de la Cour impériale de Nîmes.
2	15 mars 1822.....	O. Plagiol, ✱, inspect. honor. d'Académie.
3	10 mars 1850....	Gust. Goüand de Labaume, O. ✱, premier presid. de la Cour impériale de Nîmes.
4	28 janvier 1852..	Léonce Maurin, ✱, concill. à la Cour imp.
5	28 janvier 1852..	C. Fontaines, ✱, docteur-médecin.
6	29 décemb. 1852.	Abrie, propriétaire.
7	7 janvier 1857...	Deloche, ✱ (O. I. P.), inspecteur de l'Académie de Montpellier.
8	28 avril 1858.....	Ferd. Girard, O. ✱, anc. pair de France.
9	13 avril 1859....	Pleindoux aîné ✱, doct -med., chirurgien en chef des Hospices.
10	7 décembre 1839.	F. de La Farelle, correspond. de l'Institut, ancien député.
11	24 décembre 1842.	Bon de Daumont, C. ✱, premier président honoraire, ancien pair de France.
12	21 juillet 1849....	Ph. Boileau de Castelnaud, ✱, doct.-médec.
13	15 décembre 1849.	Pagozy, O ✱, col. d'état-major en retr. (*).
14	15 juillet 1850....	Alphonse Dumas, secr. de la Soc. d'agricult.
15	Id.	Jules Salles, peintre.
16	26 novembre 1852.	Aug. Aurès, ✱, ing. en chef du département.
17	22 janvier 1853...	E. Germer-Durand (O. A.), chef d'Institut.
18	7 janvier 1854...	A. Ollive-Ménadier, membre de la Société d'agriculture.
19	15 mai 1854.....	J.-C. Bousquet, ✱, chir.-major en retraite.
20	22 août 1857.....	L'abbé Azaïs (O. I. P.), aumônier du Lycée.
21	18 décembre 1858.	Gust. Fournier de Clausonne ✱, président de chambre en la cour.
22	12 novembre 1859	Ariste Viguié, pasteur.
23	26 avril 1862.....	Charles Liotard, secrétaire-général de la mairie de Nîmes.
24	14 avril 1865....	A.-Henri Révoil, ✱ (O. A.), archit. du Gov.

(*) Membre-correspondant depuis le 1^{er} décembre 1828.

Nos d'ord.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADEMIENS.
		Messieurs
23	13 février 1864...	Ant.-Hipp. Bigot, homme de lettres.
26	12 mars 1864....	Courcière, prof. de scienc. nat. au Lycée imp.
27	19 novemb. 1864.	Cas. Liquier, *, prés. de chamb. à la C. imp.
28	23 février 1865...	Edouard Tribes, doct.-méd., chirurg. en chef des Hospices.
29	25 février 1865...	E. Gaspard, prof. de rhét. au lycée imp.
30	17 juin 1865.	Emile Causse, *, vice-prés. du trib. civil.

CLASSE DES MEMBRES NON-RÉSIDENTS,

comprenant 30 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

1	24 juin 1851.....	Serre, *, docteur-médecin, membre du conseil général, à Alais.
2	20 mars 1853.....	Emilien Dumas, *, géologue, à Sommières.
3	21 mars 1850.....	Bon Ch. d'Hombres, maire à Saint-Hippolyte-le-Caton.
4	18 janvier 1845...	Thomas de Saint-Laurent, *, anc. capitaine d'état major, à la Bastide-d'Engras.
5	15 mars 1855....	Rodier de La Bruguière, propr., à Anduze.
6	30 avril 1855....	Mazade, docteur-médecin, à Anduze.
7	20 août 1859....	Schilizza, docteur-médecin, à Aiguemortes.
8	Id.....	Léonce De-tremx, propriétaire, à Saint-Christol-lez-Alais.
9	16 mars 1861....	Armand de Pontmartin, homme de lettres, aux Angles.
10	Id.....	Duclaux-Monteil, *, anc. maire, à Alais.
11	Id.....	J.-Marie Masette, homme de lettres, à Alais.
12	11 mai.....	Maximin d'Hombres, avocat, à Alais.
13	Id.....	César Fabre, membre du conseil d'arrondissement, à Alais.
14	28 mars 1865....	Léonce Cornier, *, rec-gén., à Evreux.
15	Id.....	Gaston Boissier, *, prof. de rhétorique au lycée Charlemagne, à Paris.
16	Id.....	Vict de Baumesfort, propriétaire à Saint-Christol, près Lussan.
17	Id.....	L. Alegre, prof. de dessin au coll de Bagnols.
18	2 janvier 1864...	Ph. Eyssette, prés. du trib. de Largentière.
19	Id.....	Baron de Chabaud-La-Four, G. O. *, général de division du génie.
20	Id.....	Hippolyte Soulier, à Anduze.
21	26 avril 1864.....	E.-J. Pérès, ancien notaire, à Alais.
22	21 mai 1864.....	Adrien Jeanjean, membre du Comice agricole du Vigan, maire de Saint-Hippolyte-du-Fort.
23	17 juin 1865....	A. Aillaud, docteur-médecin, à Beaucaire.
24	1 ^{er} juillet 1865...	Bon de Rivière, propriétaire, à Saint-Gilles.

TABLEAU NOMINATIF DES ASSOCIÉS.

I. — ASSOCIÉS-RÉSIDENTS

AU NOMBRE DE DIX.

(Classe créée par une décision de l'Académie du 1^{er} avril 1865.)

		Messieurs
1	1 ^{er} juillet 1865	E. Quesnault-Deaivrières, ✱, proviseur du Lycée.
2	—	Daniel Grasset, censeur au Lycée.
3	—	Alex. de Lamothe, archiviste du département.
4	—	Ern. Roussel, rédacteur en chef du <i>Courrier du Gard</i> .
5	—	Maillet, professeur de philosophie au Lycée.
6	—	Eug. Brun, avocat.
7	—	Alb. Meynier, avocat.
8	—	Emile Im-Thurn.
9	—	L'abbé Anat. de Cabrières, vic.-gén. honoraire.
10	—	

II. — CLASSE DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

- 2 novembre 1820.. Mignet, C. ✱, secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.
- 2 novembre 1823.. Di Pietro, ancien directeur des douanes, à Alger.
- 26 novembre 1850.. Sausse-Villiers, receveur de l'enregistrement en retraite, à Montfrin.
- 15 janvier 1831. . . Charles Vassas, ancien élève de l'École polytechnique.
- 15 avril 1832. Leroy, prof. d'histoire natur. à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand.
- 19 mai 1852. Colladon, physicien, à Paris.
-
- Lopez, docteur-médecin, à Montpellier.
- 10 novembre 1832.. Tabarié, chimiste, à Montpellier.
- 12 mars 1836. De Quatrefages, ✱, naturaliste, membre de l'Institut, à Paris.
- 24 juin 1837. Moreau de Jonnés, O. ✱, membre de l'Institut, à Paris.
-
- Duvivier, homme de lettres, à Paris.

- 28 avril 1838..... De Sauriac, prés. de la Société d'agric., à Foix.
 — Giraud, C. ✱, membre de l'Institut, ancien ministre, à Paris.
- 4 août 1838. Désiré Nisard, O ✱, membre de l'Académie française, à Paris.
- 10 novembre 1838.. Matter, O. ✱, ancien inspecteur général des études, à Paris.
- 7 décembre 1839.. Germain, ✱, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres, à Montpellier.
- 13 février 1840.... Quenin, juge de paix, à Orgon.
 — Albert Lenoir, ✱, membre du Comité des Sociétés savantes, à Paris.
- 4 juillet 1840. Magen, homme de lettres, à Agen.
 — Oly, ancien secrétaire de la Faculté des lettres, à Strasbourg.
- 26 décembre 1840.. Lecerf ✱, professeur honoraire à la Faculté de droit, à Caen.
 — Hardouin, avocat à la Cour de cassation, à Paris.
- 6 février 1841..... Ragut, secrétaire général de la Société académique, à Mâcon.
 — De Saive, médecin, à Liège.
- 2 mai 1841..... De Payan-Dumoulin, cons. à la cour imp. d'Aix.
- 24 décembre 1842.. Bernard-Brisse, ✱, capitaine d'état-major en retraite, à Nîmes.
 — Rivoire, chef de division à la préfecture du Rhône.
- 16 novembre 1844.. Vicomte de Santarem, ✱, à Paris.
- 11 janvier 1845.... Alexis Perret, ✱, professeur à la Faculté des sciences, à Dijon.
- 23 février 1845. ... Adolphe Ricard, secrétaire-archiviste de la Société archéologique, à Montpellier.
- 5 avril 1845..... Payan, docteur-médecin, à Aix.
- 25 août 1845..... Jules Janin, ✱, homme de lettres, à Paris.
- 15 novembre 1845.. De Robernier, ✱, président de chambre à la Cour impériale de Montpellier.
- 14 décembre 1845.. Jaquemin, homme de lettres, à Arles.
- 24 janvier 1856. ... Magalon, homme de lettres, à Bagnols.
- 12 juin 1847..... De Félicc, professeur à la Faculté de théologie de Montauban.
- 26 juin 1847..... Isidore Hedde, ✱, membre de la Chambre consultative de commerce, à Saint-Etienne.
 — L'abbé Gareizo, sup. du grand séminaire, à Nîmes.
 — Vingtrinier, ✱, docteur-médecin en chef des prisons, à Rouen.
- 17 mars 1849..... Félix Bogaerts, secrétaire-perpétuel de la Société d'agriculture, à Anvers.

- 17 mars 1849..... L. de Kerckhove-Varent, ✱, docteur en droit, ancien chargé d'affaires à Constantinople, à Anvers.
- Vicomte de Kerckhove, ✱, ancien médecin en chef des armées, à Anvers.
- 14 avril 1849..... Alexandre Schaepkens, peintre, à Bruxelles.
- 16 janvier 1851..... Chevalier de Thumaide, secrétaire général d'Académie, à Liège.
- 24 mai 1851..... Edw. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Toulouse.
- 29 novembre 1851.. Chabanon, docteur-médecin, à Uzès.
- 20 mars 1852..... Ebrard, docteur-médecin, à Bourg (Ain).
- 18 décembre 1852.. L'abbé Magloire Giraud, chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, curé à Saint-Cyr (Var).
- 8 janvier 1853..... Baruffi, médecin en chef de l'hôpital, à Rovigo.
- 15 avril 1854..... Massone, docteur-médecin, à Gènes.
- 25 juin 1855..... Roux, ✱, †, docteur-médecin.
- 18 novembre 1855. Boudart, membre de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers
- 5 janvier 1856..... Mme la comtesse de Vernède de Corneillan, à Paris.
- 16 février 1856..... Charles Jalabert, ✱, peintre, à Paris.
- 21 juin 1856..... Jules Pagézy, O ✱, maire, à Montpellier.
- Alibert, médecin inspecteur des eaux d'Ax, à Saint-Christoly (Médoc).
- Ed. de Barthélemy, maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris.
- 23 janvier 1858... Martel, docteur-médecin en chef des hospices, au Puy.
- 20 février 1858.... Cros-Mayrevielle, homme de lettres, à Carcassonne.
- L'abbé Berthon, curé, à Robiac (Gard).
- 1^{er} mai 1858..... Hipp. Minier, homme de lettres, à Bordeaux.
- 26 juin 1858..... Ch. Domergue, propriétaire, à Beaucaire.
- 11 juin 1859..... L'abbé Pistre, curé, à Verfeil (Haute-Garonne).
- 12 novembre 1859.. Aragon, ✱, président de chambre à la Cour impériale, à Montpellier.
- 24 janvier 1860... Gabriel Azais, secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
- 31 mars 1860..... Guillaume Guizot, homme de lettres, à Paris.
- Delépine, prof. d'hist. au Lycée, à Toulouse.
- 9 juin 1860... Jules de Séranon, avocat, à Aix (B.-du-Rhône).
- 4 août 1860..... L'abbé Besson, supérieur du collège Saint-François-Xavier, à Besançon.
- L'abbé Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Amiens.
- 16 mars 1861..... Armand de Flaux, homme de lettres, à Paris.

- 13 avril 1861..... Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie.
— Marius Chaunelin, directeur de la *Tribune artistique et littéraire*, à Marseille.
- 15 février 1862..... Michel Nicolas, professeur à la Faculté de théologie de Montauban.
- 25 avril 1863..... Giraud-Teulon, docteur-médecin, à Paris.
- 23 mai 1863..... Louis Chalmeton, homme de lettres, à Clermont-Ferrand.
- 30 juin 1863..... Paul Gervais, doyen de la Faculté des sciences, à Montpellier.
- 20 juin 1863..... Lenthéric, professeur à l'école régimentaire du génie, à Montpellier.
— E. Connelly, premier avocat-général à la Cour impériale de Rouen.
- 21 novembre 1863.. Pompée, directeur de l'École profess. d'Ivry (Seine).
- 16 janvier 1864.... L'abbé Th. Blanc, curé, à Domazan (Gard).
— Alexis Muston, pasteur, à Bourdeaux (Dôme).
— René Deloche, ingénieur du service hydraulique, à Chambéry (Savoie).
- 12 mars 1864..... Aug. Bosc, sculpteur, à Nîmes.
- 26 mars 1864..... Alb. Puech, docteur-médecin, à Nîmes.
- 21 mai 1864..... Jos Roumanille, libraire, à Avignon.
- 11 février 1863 ... Eug. Arnaud, pasteur à Crest (Drôme).
— L.-Ch. Jeannel, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier.
— Ch. Revillout, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier.
- 5 juin 1863..... Marius Topin, receveur de l'enregistrement, à Aiguemortes.
- 1^{er} juillet 1863.... A. Houzé, homme de lettres, à Paris.
-

PUBLICATIONS
DE
L'ACADÉMIE DU GARD.

MÉMOIRES.

PREMIÈRE SÉRIE (XVIII^e SIÈCLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes. 1736. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)

DEUXIÈME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1803). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804—1805).
Broch. in-8°.

- | | | |
|---|---|---|
| — | — | pendant l'année 1806. 1 vol. in-8°. (Epuisé.) |
| — | — | pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°. |
| — | — | pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°. |
| — | — | pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°. |
| — | — | pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°. |
| — | — | pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°. |

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

TROISIÈME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Académie royale du Gard. 1832. 4 vol. in-8°. (Epuisé.)

Académie royale du Gard. 1833—1834. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)

- Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1835-1856-1857. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)
— — 1858-1859. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)
— — 1840-1841. 1 vol. in-8°.
— — 1842-1843-1844. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)
— — 1845-1846. 1 vol. in-8°.
Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°
— — 1849-1850. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)
Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

QUATRIÈME SÉRIE (1851—1860).

- Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.
— — 1852. 1 vol. in-8°.
— — 1853. 1 vol. in-8°.
— — 1854-1855. 1 vol. in-8°.
— — 1856-1857. 1 vol. in-8°.
— — 1858-1859. 1 vol. in-8°.
— — 1860. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

CINQUIÈME SÉRIE (1861).

- Mémoires de l'Académie du Gard. 1861. 1 vol. in-8°.
— — 1862. 1 vol. in-8°.
— — 1863. 1 vol. in-8°.
— — 1863-1864. 4 vol. in-8°, avec les tables.
de 1804 à 1850.
— — 1864-65. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard. 1866, broch. in-8°.

PROCÈS-VERBAUX.

- Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 225 pages. (Epuisé.)
- Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages. (Epuisé.)
 - Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.
 - Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages. (Epuisé.)
 - Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages. (Epuisé.)
 - Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.
 - Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.
 - Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 251 pages.
 - Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.
 - Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.
 - Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.
 - Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.
 - Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.
 - Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.
 - Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.
 - Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.
 - Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.
 - Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 203 pages.
 - Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.
 - Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.
 - Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.
-